This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

*LSoc1621.53

Bd. May, 1860.

BOUGHT WITH
THE GIFT OF
WILLIAM GRAY,
Of Boston, Mass.
(Class of 1829.)

Received 23 Jan., and 28 March, 1860.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

COMPTE RENDU

PAR

M. CH. VERGÉ

Avocat, docteur en droit

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

Troisième Série.

TOME TRENTIÈME (L.e DE LA COLLECTION).

Octobre 1859. — 10e Livraison.

PARIS

A. DURAND, 7, RUE DES GRÉS-SORBONNE

(PRÈS LE PANTHÉON)

1859

AVIS. — L'Administration publiera, à la fin de l'année 1859, une table générale des matières contenues dans les cinquante volumes du COMPTE-RENDU DES SÉANCES ET TRAVAUX de l'Académie et dans ses anciens et nouveaux MÉMOIRES. Cette table sera remise *gratuitement* aux abonnés.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Philosophie. — Morale. — Législation, droit publi et jurisprudence. — Economie politique et stati tique. — Histoire générale et philosophique. — Politique, Administration, Finances.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans la 10e livraison (octobre 1859).

Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Page

Examen d'un problème de Théodicée (*fin*), par M. Th.-Henri Martin . . . . . .

Observations sur les Finances de la France sous la Révolution, par M. Moreau de Jonnès. 14

Communication verbale relative à la Statistique criminelle en Angleterre pour 1858, par M. Moreau de Jonnès. 14

Rapport verbal sur une brochure de M. Gaultier de Claubry, intitulée : *l'Hôpital Saint-Louis à Turin*, par M. Villermé. 151

Communications des Savants étrangers.

D'une nouvelle philosophie de l'Histoire. — La doctrine des Races humaines (*deuxième partie*), par M. Alfred Sudre. 5

Des moyens de généraliser l'éducation des Aveugles sans les séparer de la famille et des voyants (*fin*), par M. le docteur A. Blanchet. 87

Les finances de la France sous la Révolution, par M. E. Levasseur 103

Documents divers.

Bulletins des séances des mois de juillet, août et septembre. . . . . 153, 155 et 159

ACADÉMIE

DES

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

COMPTE RENDU

PAR

M. CH. VERGÉ

AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE

1859 — QUATRIÈME TRIMESTRE

TROISIÈME SÉRIE

TOME TRENTIÈME (L^e DE LA COLLECTION).

PARIS

A. DURAND, 7, RUE DES GRÈS-SORBONNE

PRÈS LE PANTHÉON.

1859

LSoc1621.53

Lindsay

Jan 23 to March 28, 1860

25-62
A

EXAMEN D'UN PROBLÈME

DE

THÉODICÉE

PAR M. TH.-HENRI MARTIN [1].

II.

ESSAI D'UNE DÉMONSTRATION DE LA RÉPONSE NÉGATIVE AUX QUESTIONS POSÉES.

Pour procéder avec prudence dans l'accomplissement de cette tâche difficile, nous nous efforcerons de suivre fidèlement deux maximes d'une justesse incontestable, savoir : 1° admettre l'incompréhensible, lorsqu'il est démontré ; 2° repousser l'absurde et le contradictoire, lorsqu'ils sont bien et dûment reconnus pour tels. Je dis que ces deux maximes sont incontestables, car : 1° dans tous les ordres de connaissances il y a des vérités que nous concevons et que nous démontrons sans les comprendre, et nous ne pourrions les rejeter après démonstration sans nous condamner soit au scepticisme absolu, soit à la plus flagrante

(1) V. t. XLIX, p. 245.

inconséquence ; 2° admettre l'absurde, le contradictoire, dans certains ordres de connaissances, ce serait se priver du droit de les repousser dans quelque ordre de connaissances que ce fût ; ce serait renoncer à la raison. Autre chose est de ne pas voir le rapport et la conciliation de deux propositions, autre chose est de voir clairement qu'elles impliquent contradiction entre elles. Quand deux propositions sont démontrées séparément, nous sommes assurés que leur conciliation existe ; mais elle peut se trouver au-delà de ce que nous comprenons actuellement, ou même au-delà de ce que nous sommes actuellement capables de comprendre. Au contraire, quand la contradiction se montre à nous avec évidence, c'est qu'elle existe en deçà des limites de ce que nous pouvons comprendre présentement. Qu'il s'agisse de l'infini ou du fini, peu importe; car il y a dans le fini des choses que nous savons, que nous voyons et que nous ne comprenons pas, et il y a dans l'infini des choses que nous comprenons et qui suffisent pour nous montrer ce que l'infini ne peut pas être : autrement nous ne pourrions ni en parler, ni même y penser. Si, dès qu'il s'agit de l'infini, le principe de contradiction cessait d'être applicable, il faudrait bannir la notion de l'infini, non-seulement de la philosophie, mais aussi des mathématiques.

Cela posé, abordons pour notre propre compte les trois questions dont nous avons critiqué la solution affirmative. Commençons par la question de l'origine du monde dans le temps. Quelques penseurs ont cru faire merveille en imaginant, contrairement à la croyance universelle, que non-seulement le monde, mais le genre humain, ont

existé toujours. L'existence éternelle du monde considéré dans son ensemble ne peut évidemment être ni prouvée, ni contredite par les sciences physiques. S'il fallait en croire certaines inductions astronomiques présentées par des savants éminents, la terre et tout notre système solaire se seraient formés par la condensation successive d'une matière gazeuse. Quant à l'origine de l'homme, des inductions géologiques bien plus dignes de confiance et dont la probabilité approche beaucoup de la certitude paraissent établir que le genre humain n'a pas toujours existé sur la terre. La triple hypothèse de l'éternité du monde, de la terre et du genre humain dans le passé ne s'appuie donc nullement sur des données scientifiques. Cette même hypothèse a contre elle l'opinion raisonnée de très-grands philosophes et la croyance presque unanime des nations à toutes les époques. Cette croyance d'un commencement du monde se fonde d'une part sur la tradition, d'autre part sur le bon sens, qui est la raison irréfléchie. Je dis que le bon sens est contraire à la supposition d'un monde sans commencement. Une comparaison va nous prouver combien cette supposition répugne, non-seulement au bon sens, mais à la raison réfléchie.

Supposons une chaîne suspendue horizontalement en l'air, et dont un bout nous est caché, tandis que nous voyons l'autre bout soutenu par un ouvrier, qui va toujours y ajoutant de nouveaux chaînons. A l'aspect de cette chaîne, qui s'accroît toujours par son bout visible, le bon sens affirme que l'autre bout, qu'on ne voit pas, doit pourtant exister et avoir un support. L'imagination vulgaire se représentera peut-être cet autre bout et ce support à une

certaine distance. L'imagination philosophique et mathématique déclare que la distance peut être plus grande, plus grande encore, et ainsi indéfiniment. Jusque-là l'imagination est dans son droit; car elle ne suppose rien d'impossible. Mais, si elle va jusqu'à supposer que le nombre des chaînons soit effectivement et absolument infini, et que cette chaîne dont nous voyons un bout n'ait ni autre bout ni support, alors le bon sens s'étonne, se trouble, mais ne se rend pas. La raison, qui est le bon sens réfléchi, intervient à son tour : elle dit que le nombre des chaînons est inconnu, et qu'ainsi *subjectivement*, c'est-à-dire dans notre esprit, il est *indéterminé*, mais qu'*objectivement*, c'est-à-dire en lui-même, il est certainement *défini*, puisqu'au lieu d'être simplement possible, il a une existence réelle dans la somme des chaînons que nous voyons et des autres qui n'existent pas moins, quoique nous ne les voyions pas et que nous ne puissions pas les compter. Empruntons pour un instant le langage net et précis des mathématiques. Soit M ce nombre inconnu des chaînons : ce nombre n'est pas indéfini, puisqu'il est un nombre réel d'objets réellement existants; il ne peut donc être que fini ou bien infini. Or, il ne peut pas être infini; car, s'il l'était, il n'y aurait pas de premier chaînon soutenu par un support; il n'y aurait donc pas non plus de second chaînon soutenu par le premier; s'il n'y en avait pas un second, il n'y en aurait pas non plus un troisième soutenu par un second, ni un centième, ni un millième, soutenus par les chaînons précédents, et ainsi de suite à l'infini; le chaînon de rang M, que nous avons sous les yeux, ne pourrait donc ni se soutenir ni exister. Ainsi, évidemment la supposition

d'un nombre infini de chaînons avant celui que nous voyons est une supposition absurde, qui se contredit elle-même.

Ce que nous venons de dire de cette chaîne supposée et de ses chaînons, nous pouvons l'appliquer à la durée passée de l'univers ou du genre humain, et aux unités de temps successives dans lesquelles cette durée se décompose, par exemple, aux années qu'elle contient, l'année étant prise ici pour une certaine unité de temps qui garde sa valeur indépendamment des phénomènes astronomiques employés maintenant à la mesurer. L'année actuelle est marquée d'un certain nombre ordinal parmi les années du monde ou du genre humain : ce nombre est inconnu pour nous, mais il existe, et, quelque grand qu'il soit, il n'est pas infini ; car s'il l'était, il n'y aurait jamais eu une première année ; or, s'il n'y avait jamais eu une première année, il n'y en aurait jamais eu une seconde, ni une troisième, ni une millième, ni une année de rang quelconque à l'infini, et par conséquent l'année présente, quel qu'en soit le rang, ne pourrait pas exister.

Ici l'on m'arrête en me disant : « L'éternité successive du monde se compose de deux parties séparées par l'instant présent, limite mobile dans la durée infinie de l'univers. L'une de ces deux parties est l'éternité passée, l'autre est l'éternité future. En elles-mêmes, ces deux éternités sont pareilles : nier la possibilité de l'une, c'est nier en même temps la possibilité de l'autre. Ainsi, nier que la création ait pu être éternelle dans le passé, ce serait nier que la conservation puisse être éternelle dans l'avenir. Ce serait donc non-seulement refuser à Dieu le pouvoir de conser-

ver sans fin l'univers visible, mais aussi supprimer l'immortalité des âmes humaines. »

Voilà l'objection, que je ne crois pas avoir affaiblie en la résumant. La réponse à faire me semble claire et facile. Entre l'éternité passée, qu'on suppose, et l'éternité future, il y a une différence essentielle : c'est que l'une serait déjà accomplie, tandis que l'autre ne l'est pas et ne le sera jamais. L'éternité future est incompréhensible, comme tout ce qui va à l'infini ; mais elle ne présente rien d'impossible ni de contradictoire. Quant à l'autre éternité, qui serait déjà accomplie, je comprends parfaitement qu'elle est impossible, parce qu'il y a contradiction évidente dans les termes. Si je suis maintenant en un temps où la première moitié de l'éternité totale soit déjà écoulée, il pourra donc venir aussi un temps où l'autre moitié, c'est-à-dire l'éternité future, sera écoulée à son tour. Admettre l'éternité passée, ce serait admettre que l'infini a pu finir, et que, par conséquent, il le peut encore : ce serait admettre que l'infini n'est pas infini, ce serait se contredire.

On insiste en me disant que tous les temps, présents, passés ou futurs pour nous, sont également présents devant Dieu, qui voit ainsi tous les instants de l'éternité future, et que, par conséquent, il peut voir aussi tous les instants d'une éternité passée, l'une étant devant lui aussi possible que l'autre. Je réponds que la manière dont Dieu voit la somme de toutes les parties de la durée du monde illimitée dans l'avenir est incompréhensible pour nous, mais que nous ne voyons pas pourquoi cette connaissance serait impossible à Dieu. Je comprends que l'existence de chacune des parties dont se composerait un passé infini,

impliquerait contradiction, parce que chacune pourrait être considérée comme la dernière d'une éternité écoulée, c'est-à-dire comme le terme de ce qui, par définition, ne peut avoir de terme. Mais, au contraire, de toutes les parties que Dieu voit dans l'avenir sans fin du monde et de chaque âme, il n'y en a pas une seule pour laquelle cette contradiction existe, parce qu'il n'y en a pas une seule qui puisse être la dernière. Et cependant, Dieu voit tout l'ensemble de cette succession, qui a eu un commencement et qui n'aura jamais de fin : c'est là l'incompréhensible, que ma raison, incapable d'embrasser l'infini, doit accepter humblement; mais, une succession sans commencement, ce serait là le contradictoire et l'absurde, que ma raison doit repousser avec une fermeté inébranlable.

La durée présentement accomplie par le monde ne peut donc pas être infinie; mais le passé du monde va s'accroissant toujours et approchant toujours de l'infini, qu'il n'atteindra jamais. L'avenir illimité des êtres qu'il plaît à Dieu de conserver toujours, ne s'épuise pas, ne diminue pas, parce que cet avenir n'est pas une quantité réelle et finie dont les parties soient rejetées successivement du côté du passé : cet avenir est une possibilité indéfinie qui reste toujours la même, à laquelle la réalité des temps écoulés n'ôte rien, et qui garde son immuable raison d'être dans la toute-puissance du Dieu créateur et conservateur. De même, nous prouverons tout à l'heure que l'étendue présente du monde ne peut pas être infinie, bien qu'elle soit plus grande que tout ce que nous pouvons imaginer. Nous ignorons si elle augmente : en supposant qu'il en fût ainsi, elle tendrait vers l'infini, qu'elle ne pourrait jamais atteindre. De même

encore, le nombre des atomes et des substances simples contenus présentement dans le monde dépasse toute imagination; mais il ne peut pas être infini. Nous croyons que ce nombre s'augmente par la création d'âmes nouvelles; mais il n'atteindra jamais l'infini, bien qu'il puisse en approcher sans cesse. Toutes ces propositions seront prouvées d'un seul coup, si nous prouvons qu'aucun nombre réel d'objets réels ne peut être infini; car toute collection d'individus se compte, et toute quantité continue, comme la durée et l'étendue, se mesure à l'aide d'une unité répétée un certain nombre de fois. Ainsi, tout ce que nous dirons de l'infini en nombre sera vrai de l'infini en étendue et en durée.

Evidemment il est de l'essence de toute quantité, considérée métaphysiquement et abstraction faite des circonstances physiques, de pouvoir s'augmenter par l'accession d'une autre quantité semblable; il est de l'essence de tout nombre de pouvoir s'accroître par l'addition d'unités de même nature. Le nombre qui représente soit telle collection d'individus réels, soit les unités comprises dans telle quantité continue, peut être variable; il peut être indéterminé, si le temps n'est pas spécifié; mais, en un instant donné, toute collection réelle se compose d'un certain nombre d'individus, toute quantité réelle se compose d'une certain nombre d'unités de telle espèce avec ou sans fractions de cette même unité. Ce nombre, même considéré en un instant donné, peut être *indéterminé* pour notre esprit, c'est-à-dire inconnu ou imparfaitement connu; il peut être plus ou moins indéterminé pour notre esprit, lorsque nous connaissons plus ou moins de propriétés de ce

nombre, sans connaître pleinement quel il est. Mais ce nombre, en un instant donné, ne peut être que parfaitement défini, puisqu'il est le nombre des unités de telle espèce réellement comprises dans un tout donné en un certain instant : ce nombre ne peut donc pas être *indéfini*. Peut-il être *infini?* Voilà la question. Pour y répondre, il faut d'abord savoir ce qu'on entend en général par ce mot, *l'infini*, et en particulier ce qu'on entend par ces mots, *l'infini en nombre*, ou *en étendue*, ou *en durée*, *l'infini mathématique*.

Il y a un *Être infini*, que je conçois sans le comprendre. Je conçois que cet Être est souverainement parfait, et par conséquent la notion que j'en ai n'est point une abstraction vide de toute compréhension; car l'objet d'une telle notion, bien loin d'être parfait, serait ce que certains sophistes de l'école transcendantale veulent que Dieu soit, c'est-à-dire le néant de toute perfection, le néant de l'être, néant d'où tout sortirait par le *devenir*, c'est-à-dire par un développement sans principe actif, par une production sans cause. Une telle conception de l'Être suprême est le rêve d'une imagination en délire, qui combine nominalement des notions contradictoires. Cette conception du *Dieu néant* qui *devient* tout, ne peut être donnée ni acceptée par la raison, qui a horreur de l'absurde. Ma raison conçoit que, dans la simplicité de l'Être infini, de même que dans la simplicité de l'âme humaine, il y a nécessairement des attributs distincts et des puissances distinctes, mais qu'en Dieu toutes les puissances, tous les attributs ne peuvent être qu'infinis. La notion que j'ai de cet Être suprême est donc essentiellement affirmative. Si, en pensant à l'Être infini, à ses attri-

buts, à ses puissances, je pense à des limites quelconques, c'est pour nier ces limites, comme ne pouvant s'appliquer à lui, mais seulement aux êtres finis, qui n'ont que la quantité d'être qu'il leur a donnée; et, si je nie de lui toutes les limitations imaginables, c'est que j'ai de lui *à priori* une notion affirmative, qui les exclut. Je conçois cet Être infini comme essentiellement indivisible et immuable, et je conçois que de même chacun de ses attributs, chacune de ses puissances, est essentiellement indivisible et non susceptible en lui de plus ou de moins. Je conçois, au contraire, que, parmi les êtres créés, il y en a dont la substance même est essentiellement divisible et susceptible de plus et de moins; que dans tous les êtres finis, même dans les substances simples, tous les attributs qui expriment une certaine aptitude, toutes les facultés sont susceptibles de plus et de moins, et que les quantités de ces aptitudes et de ces facultés seraient même toujours comparables en nombres, si nous pouvions les connaître assez pour les comparer à une unité idéale. L'étendue des corps est divisible et appréciable en nombres. En Dieu, ce qui correspond à l'étendue, c'est ce qu'on est convenu d'appeler l'*immensité* divine. Mais, entre cette immensité indivisible et l'étendue des corps, il y a une différence complète de nature et non pas seulement une différence de degré. L'étendue, considérée abstractivement, est essentiellement et indéfiniment divisible. Mais toute étendue réelle a pour substance une force résistante, qui la constitue *corps*. L'atome non divisé est-il indivisible par nature, de telle sorte qu'il ait pour substance une force unique et simple, résidant à son centre et opposant une résistance

invincible à tout autre atome qu'une impulsion tendrait à faire pénétrer dans la sphère où s'exerce la force d'impénétrabilité du premier? Ou bien chaque atome a-t-il pour substance une force divisible elle-même indéfiniment, mais qu'aucune force physique existante ne soit capable de diviser? Quelque parti qu'on prenne dans cette alternative controversable, l'étendue de l'atome, considéré abstractivement, reste indéfiniment divisible; car, même dans la première hypothèse, on conçoit toujours la possibilité d'un autre atome dont la force résistante aurait une sphère d'impénétrabilité moindre de moitié que celle de l'atome précédent, et ainsi à l'infini. Au contraire, la puissance de Dieu n'est point localisée comme les forces physiques inhérentes aux atomes, ni comme la force motrice que l'âme exerce dans le corps vivant. La puissance divine est logiquement antérieure à toute étendue, puisque nulle étendue n'existe que par création; cette même puissance est logiquement antérieure à tout lieu, puisque tout lieu suppose une étendue créée. L'immensité de Dieu est l'infinité de cette puissance considérée dans ses rapports avec l'étendue créée, c'est-à-dire avec celle du monde, et avec l'étendue possible, c'est-à-dire avec l'espace, où elle peut réaliser indéfiniment de nouveaux corps. Cette puissance est nécessairement infinie; elle appartient essentiellement à l'Être nécessaire; elle ne lui a point été donnée et mesurée; elle n'est point susceptible de plus et de moins; elle est d'une manière absolue : la restreindre ou l'augmenter par la pensée, ce serait la nier tout entière. L'étendue idéale et indéfinie de l'espace trouve dans cette puissance infinie sa raison d'être; l'étendue réelle, celle des corps existants,

trouve dans cette puissance créatrice et conservatrice la cause de son commencement et de sa durée. En s'appliquant à l'étendue de l'univers, cette puissance non immanente, mais supérieure, ne s'y divise pas; elle y est présente partout tout entière. Ainsi l'immensité divine est entièrement indivisible : elle n'est point le produit d'une addition, d'une multiplication, d'une augmentation soit réelle, soit idéale ; nulle diminution, nulle division même idéale ne peut l'atteindre : pour elle, être moins, être autrement, ce serait n'être pas. La même indivisibilité se retrouve nécessairement dans l'existence absolue de l'Être infini, c'est-à-dire dans son *éternité :* cette existence nécessaire, que rien ne circonscrit et ne mesure, est logiquement antérieure à toute existence successive, c'est-à-dire à toute durée, qui ne peut se produire que par création. Dans cette existence absolue et dans la puissance créatrice qui l'accompagne, se trouve la raison suffisante de la durée idéale et possible, c'est-à-dire du temps, et la cause efficiente de la durée réelle, c'est-à-dire de celle des créatures, produits externes de la volonté libre de Dieu. Placée en dehors du temps et de la durée, l'éternité divine est présente à toutes leurs parties, sans s'y diviser, parce qu'à chacune elle est présente tout entière.

Peut-il y avoir, en étendue, en durée, en nombre, un autre infini actuellement existant, formé par addition, par multiplication, composé de parties, d'unités ; un infini d'étendue actuelle ou de durée actuellement accomplie, infini divisible, exprimé par un nombre infini? Pour savoir si cette notion de l'infini mathématique est légitime et en quel sens elle l'est, il faut examiner comment on y arrive et à

quelles conclusions elle conduit légitimement. Mais d'abord, il faut la distinguer de ce qui n'est pas elle. *L'indéterminé* est une grandeur inconnue, dont on ne peut pas trouver la limite, soit qu'elle ait ou non une limite réelle et fixe. *L'indéfini* est une grandeur qui, n'ayant aucune limite fixe, peut croître ou décroître toujours. *L'infini mathématique*, dans le sens le plus restreint et le plus ordinaire, est une grandeur plus grande que toute grandeur assignable; dans son sens le plus absolu, il est une limite idéale qu'aucune grandeur réelle ne peut atteindre, mais de laquelle les quantités indéfinies peuvent approcher toujours de plus en plus. L'infini mathématique, même dans ce dernier sens, n'est ni Dieu, ni un attribut de Dieu; mais il fait penser à Dieu, parce qu'il ne peut évidemment avoir qu'en Dieu sa raison d'être. Toute existence vient de Dieu et témoigne de son auteur. Mais il y a des esprits qui, tout occupés de la vue des choses réelles et finies, ne songent pas à se demander quelle peut en être la cause première : pour eux, le monde est parce qu'il est; ils ne cherchent rien au-delà du cercle des faits positifs et visibles : suivant eux, toute la science consiste à classer ces faits et à les réunir par groupes sous des notions générales. Cependant ils ne peuvent pas rejeter les mathématiques à titre de science des nombres abstraits et des formes abstraites. Or, dans les mathématiques, ils ne peuvent pas aller bien loin sans être forcés de s'élever à la considération de l'infini, et cette considération inévitable, pour peu qu'ils la suivent et la comprennent, les oblige à se transporter par la pensée au-delà du réel, dans le champ indéfini du possible, et à concevoir même, au-delà du possible indéfini, une limite qu'il ne

peut pas atteindre sans cesser d'être une quantité. Dès lors, ils doivent comprendre que, comme solution d'un problème qui concerne des quantités essentiellement divisibles, l'infini absolu est l'expression d'une impossibilité absolue. Mais, ce qui reste, c'est le possible s'étendant à l'infini, sans aucune limite finie de grandeur. Or, pour peu qu'ils veuillent écouter leur raison, elle leur dira que le possible indéfini n'est pas réalisé nécessairement tout entier, et que par conséquent l'existence de tout ce qui est a besoin d'une raison d'être et ne peut s'expliquer que par une cause première efficiente; en outre, elle leur dira que le possible indéfini suppose au-dessus de lui une puissance infinie, sans laquelle rien ne serait possible à l'infini. Sans doute, ce serait une illusion aussi absurde que dangereuse, de croire trouver Dieu au bout d'une équation, comme signe d'une quantité qui, en devenant infinie, cesserait d'être une quantité : ce Dieu-là ne saurait jamais être le vrai Dieu, le Dieu vivant. Mais, quand on a trouvé l'infini mathématique au bout d'une équation, si l'on veut se rendre compte de sa raison d'être, on est obligé de sortir du domaine des êtres contingents et des quantités divisibles, pour fixer sa pensée sur une notion supérieure, sur la notion de Dieu, être nécessaire et infini, cause première de tout être, et seule raison d'être de toute possibilité indéfinie. La notion de l'infini mathématique suppose et réveille celle de l'Être infini, notion qui préexiste, trop souvent inaperçue, au fond de toute âme raisonnable.

Ainsi Dieu seul est l'infini vrai et substantiel, et tout en lui est réellement et affirmativement infini. L'infini mathématique n'est ni Dieu, ni quelque chose de la nature divine. Il n'est pas l'indéterminé; il n'est pas non plus l'in-

défini : dans le sens le plus absolu, il est la limite supérieure vers laquelle l'indéfini peut tendre sans pouvoir l'atteindre. Cette limite est-elle une quantité réelle ou possible? Non, car alors l'infini serait compris lui-même dans l'indéfini, qui est essentiellement susceptible de s'accroître toujours, et par conséquent l'infini n'en serait plus la limite. Si les quantités possibles, contenues sous la notion de l'indéfini, pouvaient atteindre l'infini même, elles pourraient le dépasser, puisqu'il est de leur essence de pouvoir toujours s'augmenter par une addition nouvelle. Ainsi l'infini mathématique, dans le sens le plus absolu, est la limite du possible pour les grandeurs et les nombres indéfinis, qui n'ont pour limite aucune grandeur finie, aucun nombre fini. Cette limite est donc au-delà du possible; c'est l'impossible, dont les quantités croissantes peuvent approcher indéfiniment, mais qu'elles ne peuvent pas atteindre.

Il est vrai que l'infini mathématique s'entend souvent dans un sens moins absolu. L'infini, disent ordinairement les mathématiciens, est une grandeur plus grande que toute grandeur *assignable*. Il y a dans cette définition un mot qui a besoin d'explication. Appelle-t-on *assignables* toutes les grandeurs que les mathématiciens puissent jamais avoir le besoin, l'occasion, la possibilité d'assigner? La notion de l'infini, ainsi expliquée, suffira toujours pour la pratique, mais non toujours pour la théorie. Si nous l'acceptons, il est évident que l'infini, ainsi compris comme plus grand que toute grandeur *assignable*, pourra être plus petit que d'autres grandeurs, qui, sans être *assignables*, seront *possibles*. Par exemple, la distance de la terre à l'étoile la plus lointaine dont on ait déterminé la parallaxe

annuelle, est une grandeur assignable approximativement en rayons de l'orbite terrestre, c'est-à-dire ces rayons étant pris pour unités de distance. Maintenant prenons pour unité nouvelle la distance même de cette étoile à la terre. Multiplions-la par l'unité suivie d'un milliard de zéros ; puis élevons ce nombre à une puissance marquée par un exposant égal à l'unité suivie d'un milliard de zéros. Le nouveau nombre représentera-t-il encore une grandeur *assignable?* Prenons cette grandeur elle-même pour unité et traitons-la comme l'unité précédente. Si cela ne suffit pas, supposons la même opération exécutée ainsi un milliard de fois sur un milliard d'unités formées successivement d'après cette progression effrayante. Le nombre final qu'on obtiendrait ainsi est parfaitement déterminé par les opérations très-précises que je viens d'indiquer. Seulement il faudrait bien des vies humaines pour l'écrire à la manière ordinaire. La distance représentée par ce nombre de rayons de l'orbite terrestre dépasse-t-elle la limite de ce qu'on appelle les grandeurs assignables? Si elle ne la dépasse pas, on peut supposer que le même ensemble d'opérations soit répété autant de milliards de fois qu'on voudra; l'on obtiendra toujours ainsi un certain nombre précis et déterminé, et l'on arrivera toujours à cette alternative : ou tous les nombres *possibles* seront considérés comme *assignables*, et alors l'infini en nombre est par définition au-delà de tous les nombres possibles; ou bien il y a des nombres qui ne sont plus considérés comme assignables, sans cesser pour cela d'être possibles, et alors la série des nombres *possibles* se continue à l'infini par-delà le dernier des nombres dits *assignables*. D'une manière comme de l'autre, on est néces-

sairement conduit à concevoir hypothétiquement un infini en nombre qui soit plus grand que tous les nombres possibles, un infini en grandeur qui soit plus grand que toutes les grandeurs possibles, et nous allons voir que la considération de cet infini idéal est réellement et utilement employée dans les mathématiques. Seulement il est évident que ce nombre infini par hypothèse est l'impossible par excès en fait de nombre. Tout ce que je viens de dire des nombres, je puis le répéter des grandeurs continues exprimées par les nombres. L'on conçoit un infini en grandeur comme plus grand que toute grandeur possible, cet infini est l'impossible par excès en fait de grandeur. Le nombre infini, la grandeur infinie, ne sont donc plus, en ce sens, un nombre possible, une quantité possible, mais une limite idéale, qu'aucun nombre, aucune quantité ne peuvent atteindre.

De même, l'*infiniment petit*, disent les mathématiciens, est une grandeur plus petite que toute grandeur *assignable*. Si dans cette définition l'on entend qu'au-delà des premières quantités qui cessent d'être *assignables* à cause de leur extrême petitesse, il y a pourtant d'autres quantités plus petites encore, qui sont possibles et qui même existent réellement, alors la série des quantités décroissantes se continue au-delà de ce qu'on est convenu d'appeler ainsi *l'infiniment petit* dans un sens relatif; mais ces quantités décroissantes ont elles-mêmes une limite absolue, dont elles peuvent approcher indéfiniment, sans pouvoir jamais l'atteindre tant qu'elles restent des quantités. *L'infiniment petit*, dans le sens absolu, est cette limite au-delà de toute petitesse possible. Les quantités décroissantes au-dessous

de l'unité sont des fractions qui ont l'unité pour numérateur et dont le dénominateur augmente toujours. L'infiniment petit dans le sens absolu, c'est l'unité pour numérateur avec l'infini dans le sens absolu pour dénominateur. C'est l'impossible en fait de petitesse : ce n'est pas une quantité ; c'est le *rien*, où cesse toute quantité indéfiniment décroissante.

Ces notions, ainsi expliquées, me paraissent parfaitement claires et brillantes d'évidence. Ces explications, bien loin d'infirmer l'emploi qu'on fait de la considération de l'infini en mathématiques, justifient cet emploi en le faisant mieux comprendre, et elles empêchent d'en tirer en philosophie des conséquences fausses, qui ne pourraient que le compromettre. Prenons quelques exemples. En géométrie analytique, pour quelle valeur de l'abscisse l'ordonnée de l'hyperbole sera-t-elle exactement égale à l'ordonnée de l'asympote ? Ce sera pour une valeur infinie de l'abscisse, répond la théorie mathématique. Qu'est-ce à dire ? Y a-t-il, au-delà de toute distance *assignable*, mais dans la série des distances *possibles*, un point où l'hyperbole rencontre l'asymptote ? Non, *l'infini* est pris ici dans son sens mathématique le plus absolu. Y a-t-il donc, au-delà de toute distance *possible*, un point où l'hyperbole et l'asymptote se rencontrent ? Non, un point situé au-delà de toute distance *possible* est un point qui n'est et ne peut être situé nulle part ; c'est un point qui n'existe pas et qui ne peut pas exister. L'ordonnée de l'hyperbole et celle de l'asymptote sont deux *variables* dont la différence va décroissant indéfiniment ; mais cette différence ne peut jamais devenir nulle. De même, l'abscisse correspondante va s'accroissant

indéfiniment, sans pouvoir jamais devenir infinie dans le sens absolue du mot. Entre l'hyperbole et l'asymptote il n'y a aucune petitesse de distance qui ne soit possible; mais, plus on s'éloigne de l'origine des coordonnées, plus la diminution de distance entre la droite et la courbe devient imperceptible pour une même augmentation de l'abscisse : ce qui est impossible entre l'hyperbole et l'asymptote, c'est une distance absolument nulle, qui ne serait plus une distance. De même, tous les accroissements imaginables de l'abscisse commune à l'hyperbole et à l'asymptote sont possibles, excepté l'accroissement infini, qui donnerait une abscisse infinie, pour laquelle l'hyperbole, en touchant l'asymptote, cesserait d'être une hyperbole. La réponse donnée par la théorie mathématique signifie donc deux vérités importantes, savoir : 1° que l'hyperbole et l'asymptote ne peuvent se rencontrer à aucune distance de l'origine des coordonnées; 2° qu'en s'éloignant de cette origine ces deux lignes se rapprochent indéfiniment suivant une loi connue, qui donne pour ce rapprochement une progression rapidement et indéfiniment décroissante.

Prenons un autre exemple. La théorie mathématique dit que deux droites parallèles ne se rencontrent pas même à l'infini, attendu que, bien loin de décroître indéfiniment, leur distance reste toujours la même. Mais supposez entre deux parallèles une perpendiculaire commune, qui en mesure la distance; puis, du sommet de la perpendiculaire, c'est-à-dire de son point de rencontre avec la parallèle supérieure, menez une ligne qui divise l'angle droit en deux parties égales, et qui, rencontrant l'autre parallèle, devienne l'hypoténuse d'un triangle rectangle isoscèle ; ensuite,

du même sommet de la perpendiculaire, menez successivement d'autres hypoténuses, dont chacune divise toujours en deux parties égales l'angle restant en dehors du triangle rectangle précédent, et forme toujours, avec la perpendiculaire et avec une partie de plus en plus grande de la parallèle inférieure, un nouveau triangle rectangle de plus en plus scalène. Le petit angle restant au sommet de la perpendiculaire en dehors du dernier triangle, et le petit angle de ce triangle entre la parallèle inférieure et l'hypoténuse seront toujours deux angles égaux entre eux comme alternes internes. Ces deux angles seront infiniment petits, quand la base du triangle sera devenue infiniment grande. Or, si l'on appelle *infiniment* grande une ligne plus grande que toute ligne *assignable*, mais moins grande pourtant que d'autres lignes *possibles*, la base et l'hypoténuse du triangle seront aussi grandes qu'on voudra, mais elles ne seront pas infinies dans le sens absolu du mot; les deux petits angles égaux subsisteront, bien qu'ils soient alors plus petits que tout angle *assignable*. On ne peut pas supposer que la base et l'hypoténuse du triangle soient chacune la plus grande de toutes les droites possibles; car, parmi toutes les droites possibles, il ne peut pas y en avoir une qui soit la plus grande de toutes, puisque toute ligne droite possible est toujours indéfiniment prolongeable; et ici en particulier la base infinie n'est pas la plus grande de toutes les droites possibles, puisque par construction l'hypoténuse est plus grande encore. Maintenant il ne reste plus qu'une seule hypothèse à faire. Essayons donc de supposer que la base et l'hypoténuse du triangle soient toutes deux plus grandes que toute droite *possible*, c'est-à-dire absolument

infinies; et qu'ainsi la ligne menée du sommet de la perpendiculaire rencontre la parallèle inférieure à une distance absolument infinie du pied de cette même perpendiculaire. Alors il faudra que les deux petits angles soient absolument nuls; car, s'ils ne l'étaient pas et quelque petits qu'on voulût les supposer, la ligne qui les forme avec les deux parallèles rencontrerait la parallèle inférieure à une distance qui, quelque grande qu'elle fût, ne serait pas absolument infinie. Ainsi, du moment que cette distance est supposée absolument infinie, les deux petits angles égaux doivent être absolument nuls. Or, de la nullité de l'un de ces deux angles, ils résulte que l'hypoténuse doit coïncider exactement avec la parallèle supérieure, et de la nullité de l'autre angle il résulte que cette même hypoténuse doit coïncider exactement avec l'autre parallèle. Ainsi, pour que cette hypothèse d'une sécante infinie comprise entre deux parallèles pût être vraie, il faudrait qu'une même ligne droite pût coïncider à la fois avec deux lignes parfaitement distinctes et séparées par une distance notable et constante. Repoussons sans hésiter l'hypothèse impossible qui conduit inévitablement à cette absurdité palpable. Les deux angles alternes internes qu'une sécante forme ne peuvent jamais devenir nuls, parce que la sécante, de même que toute autre ligne droite susceptible de croire indéfiniment, ne peut jamais être réellement et actuellement infinie dans le sens absolu du mot, c'est-à-dire plus grande que toute ligne *possible*.

Cette conclusion peut évidemment s'appliquer à l'étendue du monde. Un diamètre du monde actuel peut être plus *grand que toute ligne assignable;* mais il ne peut pas

être *infini* dans le sens absolu du mot. Car donnez à ce diamètre une parallèle, et entre les deux parallèles tracez par la pensée une perpendiculaire; puis répétez par la pensée les constructions que nous venons d'indiquer : le diamètre infini sera la base d'un triangle rectangle qui aura pour hypoténuse une sécante infinie entre deux parallèles, et ainsi l'on sera conduit inévitablement à la même conséquence absurde, qui manifeste l'impossibilité de cette hypothèse. Du reste, cette réduction à l'absurde n'a rien qui doive surprendre; car l'absurdité peut être constatée immédiatement dans l'hypothèse elle-même. Le diamètre du monde est-il seulement plus grand que toute ligne droite *assignable?* Il y a donc des lignes *possibles* qui sont plus grandes que lui, et par conséquent il n'est pas *infini* dans le sens absolu du mot. Ce diamètre est-il *la plus grande de toutes les droites possibles?* Non; car parmi toutes les droites possibles il n'y en a pas et il ne peut pas y en avoir une qui soit la plus grande de toutes, puisqu'il est de l'essence de toute grandeur possible de pouvoir s'augmenter par addition, et de l'essence de toute ligne droite possible d'être indéfiniment prolongeable. Le diamètre du monde est-il plus grand que toute droite *possible?* Alors il est idéalement et hypothétiquement *infini* d'une manière absolue; mais alors aussi il est *impossible* par définition, puisque, par définition, il dépasse les limites du possible, et par conséquent il est absurde de supposer qu'il existe comme diamètre réel d'un monde réel.

Prenons un autre exemple plus arithmétique et moins géométrique que les deux précédents. Soit un cube pris pour unité de volume. Divisons-le par la pensée en deux

parties égales; divisons de même l'une des deux parties et ajoutons-en la moitié à l'autre partie; ajoutons de même la moitié du reste, et ainsi de suite à l'infini. Les sommes obtenues par ces additions successives seront toujours égales à l'unité, moins le dernier reste, qui est toujours égal à la moitié du reste précédent. Les bissections continuées ainsi indéfiniment donnent une progression indéfinie dont la raison par quotient et le premier terme sont $\frac{1}{2}$, et l'on a la série des fractions suivantes : $\frac{\cdot\cdot}{\cdot\cdot}$ $\frac{1}{2}$: $\frac{1}{4}$: $\frac{1}{8}$: $\frac{1}{16}$..... La somme des termes de cette progression indéfinie approche d'autant plus de l'unité, que l'on continue la progression plus loin. Quand cette somme sera-t-elle exactement égale à l'unité? Ce sera, répond la théorie mathématique, quand on aura un nombre infini de termes. Mais cette hypothèse est-elle réalisable? Non, répond la raison; car, pour qu'elle fût réalisée, il faudrait qu'un reste, moitié de quelque chose, fût égal à zéro : ce qui implique contradiction. Il est vrai que les restes deviennent bientôt si petits, que dans toute opération pratique on peut n'en plus tenir compte; mais, au-delà du point, quel qu'il soit, où l'on s'arrête, la bissection pourrait toujours se continuer mathématiquement et les restes décroître, sans atteindre jamais la limite absolue des quantités décroissantes, c'est-à-dire que ces restes ne deviendraient jamais absolument nuls. Ainsi, 1° la somme des termes de la progression ne peut jamais devenir exactement égale à l'unité, parce que leur nombre ne peut jamais devenir absolument infini; 2° cette somme peut approcher indéfiniment de l'unité, parce que le nombre des termes peut s'accroître sans fin. Voilà ce que signifie

la réponse de la théorie mathématique : l'interpréter ainsi, c'est la confirmer.

Supposons maintenant deux progressions par quotient, indéfinies et croissantes, dont le premier terme soit l'unité et dont la raison soit 2 pour la première progression et 3 pour la seconde. La somme des termes de chacune de ces deux progressions ne sera infinie, que lorsque le nombre même de ces termes sera infini. Or, évidemment la somme d'un nombre quelconque de termes consécutifs de la première progression, en commençant par le premier terme, est plus grande que la somme d'un nombre égal de termes pris de même à partir du premier dans la seconde progression. Supposons que le nombre des termes soit infini de part et d'autre. Dans chacune des deux progressions, la somme des termes sera un seul nombre infini, et il faudra que la somme infinie des termes de la seconde progression soit un nombre infini plus grand que le nombre infini qui sera la somme infinie des termes de la première progression; ou bien, si l'on veut supposer que les deux sommes infinies soient égales, il faudra que le nombre infini des termes de la première progression soit plus grand que le nombre infini des termes de la seconde. En outre, dans chacune des deux progressions, la somme infinie des termes sera plus grande que leur nombre infini. Ces deux progressions indéfinies impliquent donc l'existence de quatre nombres infinis, dont trois au moins sont inégaux entre eux. Cela posé, le nombre des termes de chacune des deux progressions est-il seulement plus grand que tout nombre *assignable?* Alors il en est de même de

la somme des termes de chacune d'elles ; mais la limite des nombres *assignables* doit être reculée plus loin pour le nombre infini le plus grand que pour les deux autres, et plus loin pour le nombre infini moyen que pour le plus petit des trois. Ces trois nombres, *infinis* en un sens restreint, peuvent ainsi être inégaux, parce qu'ils ne sont qu'*immensément grands*, sans être *absolument infinis*. Au contraire, le nombre des termes de chacune des deux progressions est-il supposé plus grand que tout nombre *possible?* Alors il en est de même de la somme des termes de chacune d'elles. Mais alors aussi nos trois nombres inégaux, *absolument infinis* par hypothèse, sont trois nombres *impossibles ;* seulement il est vrai que, s'ils pouvaient exister, ils seraient inégaux entre eux. Leur inégalité hypothétique signifie pourtant quelque chose de très-réel, dont la théorie mathématique doit tenir compte : c'est qu'ils sont les limites que ne peuvent jamais atteindre trois séries de nombres qui croissent indéfiniment, suivant des lois différentes et plus rapidement les uns que les autres.

Maintenant, dans les deux sommes infinies des termes de chacune de ces deux mêmes progressions continuées à l'infini, remplaçons les nombres abstraits par des nombres concrets. Supposons, par exemple, que chacune des unités de chacun de ces deux nombres infinis inégaux soit un volume égal à celui de la sphère qui a pour rayon la distance moyenne du centre de la terre à celui du soleil, et supposons que les deux nombres infinis de ces unités représentent les volumes de deux sphères concentriques. Voilà donc deux sphères concentriques infinies, dont l'une dé-

passe l'autre. Si l'on appelle ici *infini* ce qui est plus grand que toute grandeur *assignable*, mais non plus grand que toute grandeur *possible*, les deux sphères sont immenses, plus grandes que tout ce que l'homme peut concevoir en fait d'étendue; mais elles ne sont pas *infinies* dans le sens absolu et philosophique du mot; elles sont bien réellement inégales entre elles, et parmi les sphères possibles il y en a de plus grandes que chacune d'elles, par exemple celle dont le volume en rayons moyens de l'orbite terrestre serait exprimé par la somme des termes d'une progression infinie commençant à l'unité et dont la raison par quotient, au lieu d'être 2 ou 3, serait 4, ou 5, ou 6, ou 7, etc. Un monde qui serait infini à la manière de l'une quelconque de ces sphères ne serait donc pas vraiment infini; il ne serait pas le plus grand de tous les mondes possibles : l'étendue de ce monde serait plus grande que toutes les étendues que nous pouvons assigner ou concevoir; mais elle serait plus petite qu'une infinité d'autres étendues possibles. Au contraire, appelle-t-on ici *infini* ce qui est plus grand que toute grandeur *possible?* Alors ces sphères dont nous parlons sont des grandeurs *impossibles* d'après cette définition même, et par conséquent aucune d'elles ne peut représenter l'étendue du monde qui existe réellement, et qui, par conséquent, s'il est sphérique, a réellement quelque part son centre et quelque part aussi sa surface, bien qu'il nous soit impossible de déterminer ce centre et d'imaginer l'étendue et les limites de cette immensité écrasante pour la pensée humaine. Les volumes impossibles et idéalement inégaux de ces sphères supposées absolument infinies ont cela de commun, que chacun d'eux est la limite

vers laquelle peut tendre indéfiniment la somme d'une série de termes croissants suivant une loi donnée; ils diffèrent en ce que ces séries croissent plus rapidement l'une que l'autre.

Dans ces mêmes progressions, remplaçons l'unité de volume par une unité de durée : supposons, par exemple, que, dans nos deux progressions, l'unité soit une période de mille ans : si, dans les deux progressions, le nombre, dit *infini*, des termes est seulement plus grand que tout nombre *assignable*, la somme des termes de la première progression donnera un nombre de milliers d'années plus grand encore que le nombre infini de ces mêmes termes, et la somme des termes de la seconde progression donnera un plus grand nombre de milliers d'années, mais aucun de ces trois nombres inégaux ne sera *infini* dans le sens propre du mot, et, parmi les nombres possibles, il y en aura de plus grands encore. Si l'on veut supposer que l'un de ces deux nombres de milliers d'années exprime la durée passée de l'univers, cette durée aura eu un commencement, qui quelque reculé qu'on veuille ainsi le supposer au-delà de toute antiquité imaginable, pourrait cependant l'être encore davantage. Si, au contraire, dans les deux progressions, le nombre des termes est supposé absolument *infini*, c'est-à-dire plus grand que tout nombre *possible*, la somme des termes dans chacune de ces deux progressions sera aussi, par hypothèse, un nombre excédant la limite du possible. Ce nombre imaginaire de milliers d'années sera ce qu'un nombre réel ne peut pas être; ce nombre impossible sera l'expression d'une durée qui ne peut pas et ne pourra jamais être accomplie. Il n'est donc pas permis de sup-

poser que ce nombre soit l'expression d'une durée sans commencement réalisé dès maintenant dans le passé. La durée absolument infinie qu'il exprime ne sera non plus jamais réalisée dans l'avenir sans fin. C'est dans l'avenir que ce nombre infini de milliers d'années trouve son application, mais c'est à titre de limite qui ne pourra jamais être atteinte, et vers laquelle, par conséquent, la durée du monde pourra tendre toujours, de même que l'hyperbole peut tendre toujours vers sa rencontre idéale et impossible avec l'asymptote, ou de même que la somme des termes de la progression indéfiniment décroissante par quotient dont le premier terme et la raison sont $\frac{1}{2}$ peut tendre toujours, par l'accroissement indéfini du nombre des termes, vers l'égalité idéale et impossible de cette somme avec l'unité.

L'infiniment petit donne lieu à des distinctions analogues à celles qui concernent l'infiniment grand. Revenons à la progression géométrique décroissante dont le premier terme et la raison sont $\frac{1}{2}$. Entre l'unité et la somme des termes de cette progression continuée à l'infini, la différence est infiniment petite. Supposons toujours que l'unité, prise pour point de départ de la bissection continue, soit un cube. Ensuite supposons un autre cube égal au précédent et pris de même pour unité; prenons-en les $\frac{2}{3}$, puis les $\frac{2}{3}$ du reste, puis les $\frac{2}{3}$ du nouveau reste, et ainsi de suite à l'infini. Nous aurons une progression indéfinie, dont le premier terme sera $\frac{2}{3}$ et dont la raison par quotient sera $\frac{1}{3}$. Supposons cette progression continuée à l'infini. Entre l'unité et la somme des termes en nombre infini, $\frac{2}{3}$, $\frac{2}{9}$, $\frac{2}{27}$, $\frac{2}{81}$, etc., la différence sera infiniment petite, de même et plus encore

que pour la première progression. Ces deux différences sont donc deux infiniment petits dont l'un est plus petit que l'autre, et voilà ce qu'il s'agit d'expliquer. Dans chacune des deux sommes, le nombre des termes additionnés est-il seulement plus grand que tout nombre *assignable?* Alors la différence entre l'unité et chacune des deux sommes est seulement plus petite que toute fraction *assignable;* mais, parmi les fractions *possibles*, il y en a de plus petites que chacune de ces deux différences, et l'une de ces différences est bien réellement plus petite que l'autre, si de part et d'autre le nombre des termes additionnés est le même. Du reste, dans la pratique, chacune de ces deux différences est tout à fait négligeable : aucune des deux sommes n'est exactement égale à l'unité; mais toutes deux sont pour nous comme si elles étaient l'unité même. Au contraire, le nombre des termes de chacune des deux progressions est-il supposé plus grand que tout nombre *possible?* Alors la différence entre l'unité et chacune des deux sommes est plus petite que toute grandeur *possible,* c'est-à-dire qu'elle est absolument *nulle* par hypothèse. Mais, un nombre de termes plus grand que tout nombre *possible* étant un nombre *impossible,* la même impossibilité s'applique à la valeur nulle de la différence dont nous parlons : c'est une limite de laquelle les différences réelles peuvent approcher indéfiniment, mais qu'il leur est impossible d'atteindre. Rappelons-nous que nous avons considéré les deux progressions comme données par la division d'un cube dont on prend la moitié ou les deux tiers, puis la moitié ou les deux tiers du reste, et ainsi de suite à l'infini. La somme des parties ainsi prises est égale à l'unité, moins le reste : pour qu'elle soit

exactement égale à l'unité, il faut qu'il y ait un reste absolument *nul;* il faut donc que la moitié ou les deux tiers de quelque chose ne soient *rien* : ce qui est évidemment impossible. Mais, après un nombre d'opérations égal de part et d'autre et plus grand que tout nombre *assignable*, on a deux restes, qui, bien que réels, sont tout à fait négligeables, et ces restes, dont le plus grand est déjà négligeable, sont très-inégaux entre eux, puisque, si le nombre des opérations est n, l'un des restes est à l'autre dans le rapport de $\left(\frac{1}{3}\right)^n$ à $\left(\frac{1}{2}\right)^n$, c'est-à-dire que le plus petit est les $\left(\frac{2}{3}\right)^n$ du plus grand. Si n est plus grand que tout nombre *assignable*, le plus petit des deux restes est une fraction extrêmement petite du plus grand, qui était déjà lui-même extrêmement petit. Cette remarque nous conduit à nous occuper des infiniment petits de différents ordres.

Nous venons de voir comment s'explique en mathématiques l'inégalité des infiniment petits, abstraction faite de la grandeur de cette inégalité. Pour montrer que notre manière de considérer l'infini confirme la théorie mathématique bien loin de l'infirmer, il nous reste à expliquer ce que sont les uns par rapport aux autres les *infiniment petits de différents ordres*. On sait que toute fraction dont le numérateur diffère de l'unité, équivaut à une fraction qui a pour numérateur l'unité et pour dénominateur la fraction primitive renversée. Ainsi l'on peut dire que, dans chacune des progressions décroissantes que nous venons de considérer, les restes successifs de la division perpétuelle qui les produit sont des fractions dont les numérateurs sont égaux à l'unité, et dont les dénominateurs deviennent de plus en plus grands, suivant une progression par quo-

tient qui a pour raison le dénominateur de la raison de la progression principale. Quand la progression principale est continuée à l'infini, le dénominateur du reste devient infini par hypothèse, et alors le reste est infiniment petit. En général, l'infiniment petit est une fraction dont le numérateur est l'unité, et dont le dénominateur est infini. Mais l'on conçoit que dans certaines valeurs algébriques un dénominateur *monome* peut être formé de plusieurs facteurs, qui peuvent devenir tous infinis par hypothèse, et que ce dénominateur devient ainsi telle ou telle puissance de l'infini. Ces infinis pris ainsi un certain nombre de fois comme facteurs et constituant le dénominateur d'une fraction dont le numérateur est l'unité, font de cette fraction un infiniment petit de l'ordre marqué par *l'exposant* de l'infini. Comme valeurs données pour des inconnues par la solution d'un problème, ces infiniment petits, étant tous des quantités sinon nulles, du moins négligeables, seraient équivalents entre eux dans la pratique. Mais ces infiniment petits sont théoriquement très-inégaux, puisque la valeur d'une fraction diminue considérablement, quand on élève le dénominateur à la seconde puissance ou bien à une puissance plus haute. Les infiniment petits d'un ordre supérieur, étant des parties infiniment petites d'un infiniment petit d'un ordre inférieur, sont négligeables par rapport à ce dernier et non pas seulement par rapport aux quantités notables. Mais un infiniment petit d'un certain ordre n'est pas négligeable par rapport aux infiniment petits d'un ordre supérieur ou égal. Le calcul infinitésimal, qui se sert de ces infiniment petits de différents ordres, ne les obtient point pour eux-mêmes ni comme solutions définitives des

problèmes qu'il traite; mais, au contraire, il ne les obtient que pour les employer comme moyens de solution, afin d'arriver par eux à déterminer les valeurs de certaines quantités finies. Pour cet usage qu'on en fait dans le calcul infinitésimal, ces infiniment petits de différents ordres sont réellement et pratiquement très-différents entre eux, soit qu'on les considère comme des limites que ne peuvent atteindre, mais dont peuvent approcher indéfiniment des nombres qui décroissent suivant des lois données, soit qu'on voie en eux des différences plus petites que toute grandeur assignable, différences inégales entre elles, et auxquelles correspondent des différences appréciables, que l'on cherche, entre des quantités finies.

La conclusion évidente de tout ce que nous venons de dire, c'est qu'il n'existe réellement aucun nombre infiniment grand ou infiniment petit dans le sens propre du mot, c'est-à-dire plus grand ou plus petit que tout autre nombre possible, ni aucune quantité infiniment grande ou infiniment petite, c'est-à-dire plus grande ou plus petite que toute autre quantité possible. Le nombre ou la quantité plus grands que tout autre nombre ou toute autre quantité possibles, ne pourraient pas être compris eux-mêmes parmi les nombres ou les quantités possibles, puisque ces nombres et ces quantités sont essentiellement susceptibles de plus aussi bien que de moins. Le nombre ou la quantité absolument infinis sont donc le nombre ou la quantité absolument impossibles, limites idéales, qui ne peuvent être atteintes par rien de réel. Ainsi, quelque grande que soit actuellement l'étendue du monde, elle pourrait être plus grande encore : elle n'est pas infinie; elle a des limites, qui

pourraient être plus loin dans toutes les directions. Quelque grande que soit en cet instant la durée passée du monde, elle pourrait être plus grande encore en cet instant même : elle n'est pas infinie, elle a eu un commencement; la somme totale de cette durée ne deviendra jamais infinie : elle sera toujours comprise entre ce commencement, limite immuable, et le présent, qui passe, limite mobile, qui va s'éloignant toujours du commencement et tendant vers l'infini sans pouvoir l'atteindre jamais.

Cependant ici je suis arrêté par une objection nouvelle, à laquelle il faut répondre. On me dit : « L'infiniment grand et l'infiniment petit peuvent être réalisés; car ils existent sous nos yeux dans une étendue quelconque, dans une durée quelconque, puisque cette étendue et cette durée, divisibles à l'infini, contiennent réellement un nombre infiniment grand de parties infiniment petites. » Je réponds qu'il faut distinguer d'une part la division idéale, qui est possible indéfiniment, mais non effectuée actuellement à l'infini, d'autre part la division réelle et effective, qui, toujours limitée, peut bien présenter des parties extrêmement petites, plus petites même, si l'on veut, que toute grandeur *assignable*, mais non des parties d'une petitesse absolument infinie, c'est-à-dire d'une grandeur nulle : d'où je conclus que ces parties sont en nombre extrêmement grand, plus grand même, si l'on veut, que tout nombre *assignable*, mais que leur nombre n'est pas absolument infini, c'est-à-dire plus grand que tous les nombres *possibles*. Dans toute durée, il y a des divisions naturelles, marquées par certains changements; mais elles n'y sont pas en nombre infini. Dans chacune de ces divisions, une divi-

sion ultérieure est possible indéfiniment, mais elle n'est pas actuellement accomplie : ce qui préexiste et survit à toute division, quelque loin qu'on la pousse, c'est la continuité de la durée. De même, dans tout corps il y a des molécules séparées par des distances réelles, et ces parties très-petites sont en nombre très-grand. Chaque molécule est-elle composée d'atomes, dont chacun soit un tout continu? S'il en est ainsi, la molécule ne contient pas un nombre infini d'atomes, puisque chacun d'eux a une certaine étendue, et chaque atome ne contient pas un nombre infini de parties, mais un nombre indéfini, puisque la division de l'atome n'est pas effectuée, mais indéfiniment possible au moins pour la pensée, en supposant qu'elle soit physiquement impossible? Ou bien chaque molécule se compose-t-elle d'atomes dont chacun ait pour substance une force simple, résidant en un point mathématique et exerçant dans une certaine sphère autour de ce point une résistance absolue, qui constituerait l'impénétrabilité? Je dis que le nombre des points et des forces contenus dans toute molécule et dans tout corps d'une certaine étendue, pourrait être plus grand que tout nombre *assignable*, mais que ce nombre ne pourrait pas être absolument infini; car, en supposant même qu'un nombre pût l'être, pour que celui-ci le fût, il faudrait évidemment que les distances entre tous les points d'application des forces, pris deux à deux, fussent plus petites que toute distance possible, c'est-à-dire qu'elles fussent nulles, et alors tous les points se réduiraient à un seul : le corps, avec son étendue, aurait cessé d'exister.

Je pourrais me borner à cette réponse; mais il vaut mieux approfondir mathématiquement la question, de ma-

nière à exclure même l'ombre d'un doute. L'objection suppose que l'existence de l'infiniment petit est inséparable de celle de l'infiniment grand : en cela elle a parfaitement raison. Mais nous allons démontrer mathématiquement que ni l'infiniment petit absolu, ni l'infiniment grand absolu, ne peuvent avoir une existence réelle dans les grandeurs continues et indéfiniment divisibles. D'où il résultera encore que ni l'étendue actuelle du monde, ni sa durée passée ne peuvent être absolument infinies, et que par conséquent l'une ne peut pas être sans limites quelconques, ni l'autre sans commencement.

Supposez que dans une valeur algébrique de la forme $\frac{a-b}{c-d}$, les quantités a, b, c, d, soient des variables telles que les différences $a-b$ et $c-d$ puissent recevoir des valeurs décroissantes jusqu'à zéro inclusivement. Représentons par m la différence $a-b$, et par n la différence $c-d$. La valeur proposée devient $\frac{m}{n}$. Or, on peut supposer que a et b soient égaux et c plus grand que d : alors m devient zéro, et la valeur se réduit évidemment à zéro. Mais auparavant m a pu passer par une multitude de valeurs décroissantes, qui ont été des fractions de plus en plus petites de l'unité, $\frac{1}{100}$, $\frac{1}{1000}$, etc. La petite fraction m et avec elle la valeur $\frac{m}{n}$ sont devenues infiniment petites dans le sens absolu de cette expression, c'est-à-dire, absolument nulles, quand le dénominateur des fractions décroissantes qui représentent la valeur de m est devenu absolument infini par hypothèse. Ainsi, ∞ étant le signe algébrique de l'infini, il est clair que, si cet infini est pris dans un sens absolu, nous aurons $\frac{1}{\infty} = 0$. Si, dans les fractions qui représentent la valeur de m, le dénominateur est seulement plus grand que

toute grandeur assignable, la fraction m, et avec elle la fraction $\frac{m}{n}$, sans être absolument nulles, sont plus petites que toute grandeur assignable. Il est donc évident que l'infiniment grand et l'infiniment petit mathématiques se correspondent par un rapport nécessaire, et que l'un ne peut pas exister sans l'autre ni à des conditions différentes. Quand l'un est plus grand que toute grandeur possible, l'autre est plus petit que toute grandeur possible : l'impossibilité de l'un est liée à celle de l'autre.

Maintenant supposez que c et d soient égaux et a plus grand que b, de sorte que la différence n se réduise à zéro, la différence m restant une quantité finie. La valeur devient $\frac{m}{0}$, c'est-à-dire égale à l'infini ; car il est évident que plus le dénominateur n diminue, plus le quotient de m par n augmente, et qu'il en est ainsi indéfiniment, de sorte que, si n devient zéro, la fraction $\frac{m}{n}$ devient infinie. Cette conclusion paraîtra plus évidente encore, si l'on considère qu'avant de devenir zéro, la quantité variable n a pu devenir successivement des fractions de plus en plus petites de l'unité, $\frac{1}{100}$, $\frac{1}{1000}$, etc., et que la valeur $\frac{m}{n}$ a toujours été égale à m divisé par chacune de ces fractions, c'est-à-dire multiplié par leur dénominateur. Ainsi, n étant devenu infiniment petit, c'est-à-dire $\frac{1}{\infty}$, alors $\frac{m}{n}$ est devenu $m \times \infty$, c'est-à-dire infini. Si n est devenu infiniment petit dans le sens absolu du mot, c'est-à-dire nul, la valeur $\frac{m}{n}$, qui est maintenant $\frac{m}{0}$, est devenue absolument infinie par hypothèse, c'est-à-dire plus grande que toute valeur *possible*. En d'autres termes, $\frac{m}{n}$ n'est plus une quantité possible, quand n est devenu zéro ; car, entre m, qui est quelque chose, et n, qui par hypothèse n'est plus rien, il ne

peut plus y avoir aucun rapport. Si, au contraire, n est devenu seulement plus petit que toute fraction *assignable*, alors la valeur $\frac{m}{n}$ est devenue plus grande que tout nombre *assignable*, mais cette valeur n'est pas absolument infinie. Nous voyons donc en quel sens l'infiniment grand en nombre nous est donné comme quotient de la division d'une quantité réelle et finie par une quantité infiniment petite. Déjà nous avions vu en quel sens l'infiniment petit nous est donné comme quotient de la division d'une quantité réelle et finie par une quantité infiniment grande. La corrélation nécessaire de l'infiniment grand et de l'infiniment petit en nombre nous est donc une seconde fois démontrée. En même temps, il nous est démontré que l'infiniment grand et l'infiniment petit relatifs sont des quantités réelles et finies, mais trop grandes ou trop petites pour pouvoir être appréciées, et que l'infiniment grand et l'infiniment petit absolus ne sont plus des quantités possibles, mais des limites que rien de réel ne peut atteindre.

Enfin, supposons à la fois l'égalité de a et de b et celle de c et de d. La valeur $\frac{m}{n}$, qui peut se mettre sous la forme $m \times \frac{1}{n}$, se réduit alors à $\frac{0}{0}$, ou bien, ce qui revient au même, à $0 \times \frac{1}{0}$; c'est-à-dire que cette valeur devient le produit de l'infiniment petit par l'infiniment grand, $\frac{1}{\infty} \times \infty$. Ainsi la valeur $\frac{m}{n}$ est alors tout à fait indéterminée; car tout nombre et toute quantité continue peuvent être considérés comme composés d'un nombre infini de parties infiniment petites, et c'est tout ce que signifie l'expression $\frac{1}{\infty} \times \infty$. Mais comment arrive-t-on à cette valeur indéterminée? C'est en mesurant la quantité $\frac{m}{n}$ avec des unités de plus en plus petites, qui s'y trouvent contenues des nombres de fois de

plus en plus grands. Quand l'unité de mesure est plus petite que toute grandeur *assignable*, quand elle est plus petite que toute fraction *assignable* des unités usuelles, elle est contenue dans la quantité proposée un nombre de fois plus grand que tout nombre *assignable*. Si l'unité supposée pouvait être plus petite que toute quantité *possible*, c'est-à-dire si elle pouvait être absolument nulle, elle serait contenue dans la quantité finie un nombre de fois plus grand que tout nombre *possible*, c'est-à-dire un nombre de fois qui n'est pas et qui ne peut pas être. Mais alors aussi la division elle-même est une division qui n'est pas et qui ne peut pas être; car évidemment une division en parties absolument nulles n'est pas une division possible.

Ainsi, après comme avant l'objection que je viens de réfuter, et mieux encore après les éclaircissements dont elle m'a fourni l'occasion, je suis en droit de répéter ce que le raisonnement philosophique nous avait enseigné, ce que l'arithmétique, la géométrie et l'algèbre confirment : l'infiniment grand et l'infiniment petit proprement dits sont deux limites que nulle quantité réelle, nulle étendue, nulle durée ne peuvent atteindre. Si quelque chose pouvait être en nombre infini, ce seraient les points indivisibles dans l'étendue et les instants indivisibles dans la durée. Mais ces points et ces instants ne se distinguent que par les intervalles réels et finis qui les séparent. Pour que les points fussent en nombre infini dans une étendue finie, pour que les instants fussent en nombre infini dans une durée finie, il faudrait qu'il n'y eût entre eux aucune distance, et alors tous les points, tous les ins-

tants, ne seraient qu'un seul point, qu'un seul instant : il n'y aurait plus ni étendue, ni durée. Le nombre absolument infini, ce nombre plus grand par hypothèse que tout autre nombre possible, ce nombre qui, par conséquent, ne pourrait pas s'accroître en se doublant ou bien en s'additionnant avec tels autres nombres qu'on voudrait; ce nombre dont la moitié ne saurait être ni finie, puisque alors le tout devrait l'être de même, ni infiniè, puisque alors la moitié serait égale au tout; ce nombre hypothétique, auquel on est ainsi obligé de refuser les propriétés essentielles à tout nombre, n'est évidemment pas un nombre possible, et par conséquent ne peut pas être actuellement réalisé : il est ce dont la série indéfinie des nombres croissants peut approcher indéfiniment, sans y arriver jamais. Cependant, s'il existait actuellement un monde infini, ce monde contiendrait un nombre infini d'unités réelles de volume; si ce monde n'avait jamais eu de commencement et par conséquent avait existé pendant une éternité actuellement écoulée, son passé contiendrait un nombre infini d'unités réelles de durée. Mais la raison nous a montré l'impossibilité de ces infinis divisibles et, comme tels, essentiellement susceptibles de s'accroître par addition et par multiplication; car ces infinis prétendus sont finis, s'ils sont compris parmi les quantités possibles, dont aucune ne peut être la plus grande de toutes, puisque toutes sont essentiellement susceptibles d'accroissement; ou bien, s'ils ne sont pas compris parmi les quantités possibles, il faut donc reconnaître qu'ils sont impossibles. Les considérations mathématiques viennent de confirmer pour nous ces conclusions; les mathématiques mal comprises, qu'on

nous opposait, se sont expliquées, et elles se sont déclarées pour nous. Toutes les sciences s'accordent entre elles, à la condition de n'enseigner que ce qu'elles savent et de se comprendre elles-mêmes ; toutes gagnent à éclaircir leurs obscurités, qui seules peuvent les mettre en contradiction apparente les unes avec les autres dans leurs propositions légitimement démontrées : les *antinomies* prétendues ne sont que des erreurs à corriger, ou bien des malentendus à faire disparaître.

Nous croyons avoir prouvé que l'univers ne peut pas être infini en étendue actuelle ni en durée passée. Mais, quand bien même notre argumentation, toute rigoureuse qu'elle nous semble, ne le paraîtrait pas autant à quelques esprits prévenus, il nous semble qu'après l'avoir méditée, ces esprits eux-mêmes devraient du moins être forcés de convenir que l'infinité du monde et son éternité dans le passé sont très-loin d'être des vérités certaines *à priori*. Or, cet aveu de leur part sera déjà la ratification du jugement que nous avons porté contre les preuves prétendues de ces hypothèses dans la première Partie de cette discussion.

Nous prions de remarquer aussi que, dans cette seconde Partie, nous n'avons point imité la fausse méthode qui, partant de l'absolu, où elle trouve la possibilité des êtres finis et de leurs lois contingentes, prétend en déduire, par voie de conclusion nécessaire, l'existence réelle de ces êtres et de ces lois telles qu'on les observe ou qu'on les imagine ; méthode qui, *concluant* ainsi *du possible au réel,* essaie de construire *à priori* ce qui ne peut être connu que par l'observation et par l'induction. Nous ne sommes point tombé dans la même faute ; car nous avons

seulement emprunté aux sciences *à priori* certaines notions sur les principes nécessaires qui limitent la possibilité des choses, et nous avons été parfaitement en droit de *conclure que ce qui est impossible n'est pas*. C'est ainsi que nous avons pu nier légitimement que l'infini soit actuellement réalisé dans ce qui est fini par essence. En un mot, nous avons rejeté sans hésitation l'impossible et l'absurde, et nous avons admis sans hésitation l'incompréhensible démontré par le raisonnement ou constaté par l'expérience. Nous procèderons de même pour la solution de la dernière question qui nous reste à traiter. Nous croyons avoir prouvé que ni le passé de l'univers, ni son étendue présente, ni le nombre des êtres qu'il contient, ne peuvent être absolument infinis, mais que seulement ces grandeurs peuvent être incomparablement supérieures à toute grandeur que nous puissions assigner. Il nous reste à prouver que le monde actuel n'est pas et ne peut pas être le meilleur des mondes possibles.

Après les considérations que nous venons de présenter, il me semble qu'une première preuve bien simple et bien évidente établit l'impossibilité d'un monde meilleur que tout autre monde possible. En effet, les degrés de perfection des mondes possibles doivent former une série de valeurs indéfiniment croissantes au-dessous de l'infini absolu, qui est l'impossible en fait de perfection pour un ensemble d'êtres créés, et qui est par conséquent une limite qu'aucun monde ne peut atteindre. Cette série essentiellement indéfinie, dont chaque terme est essentiellement susceptible de plus et de moins, ne peut pas contenir un dernier terme qui soit supérieur à tous les autres et qui soit le monde

actuel ; car, dire que ce monde est la limite absolue de la perfection des mondes possibles, c'est dire qu'il est lui-même en dehors de la série indéfinie de ces mondes tous susceptibles de plus et de moins ; c'est dire qu'il est ce qu'un monde réel ne peut pas être. D'un autre côté, dire qu'il n'est pas la limite absolue de la perfection des mondes possibles, c'est avouer qu'au-delà de ce monde il y a la possibilité d'une perfection plus grande, et cet aveu est la négation de l'optimisme absolu, que nous combattons.

D'autres preuves viennent confirmer et développer celle-ci. Nous avons prouvé que le monde ne peut pas être absolument infini en étendue, et qu'il ne contient pas actuellement un nombre absolument infini d'êtres de quelque nature que ce soit. Le monde pourrait donc être plus étendu qu'il ne l'est, et contenir un plus grand nombre d'êtres ; par exemple, il pourrait contenir d'autres astres habités par des êtres intelligents, à d'immenses distances de tous les astres qui existent, et cela sans aucun préjudice pour ces derniers et pour l'harmonie de l'ensemble. L'existence de ces astres et de leurs habitants ajouterait donc quelque chose à la perfection du monde. Nous avons déjà remarqué que certainement sur la terre, par exemple dans les diverses variétés de l'espèce humaine, beaucoup de choses pourraient être beaucoup mieux qu'elles ne sont, et cela sans que le libre arbitre fût compromis, et sans aucun inconvénient pour le reste de l'univers. Le monde n'est donc pas actuellement le meilleur des mondes actuellement possibles.

Il est vrai qu'on peut invoquer la doctrine du progrès, et dire que le monde actuel, considéré dans l'ensemble de son état présent, de son passé et de son avenir réunis, est

le meilleur de tous les mondes qui puissent tendre vers la perfection. Mais nous venons de voir que le passé du monde ne peut pas être actuellement infini. Nous avions démontré, d'ailleurs, que si le passé du monde pouvait être infini, il faudrait, ou qu'il n'y eût pas du tout de progrès, ou que ce progrès, comparable à la distance croissante entre l'asymptote et l'hyperbole à partir de leur contact imaginaire à l'infini, n'eût commencé à devenir notable que depuis une époque qui ne serait pas infiniment éloignée de l'époque actuelle. Mais il est trop évident, comme nous l'avons fait voir, que ce progrès si tardif est inconciliable avec l'optimisme absolu (1). Nous allons voir que cet optimisme est tout aussi inconciliable avec la seule hypothèse qui reste admissible, c'est-à-dire avec celle d'un commencement du monde et du progrès. En effet, prenons certains intervalles de temps suffisamment grands pour que chacun présente un progrès notable, et considérons, suivant ces intervalles, la série des états successifs de ce monde en progrès depuis son origine jusqu'à ce jour et ensuite à travers sa durée indéfinie dans l'avenir. Ce monde, dans l'ensemble de sa durée, serait évidemment plus parfait, si le second état avait été l'état initial ; ce monde serait plus parfait encore, s'il avait commencé par le troisième état, ou mieux encore par le quatrième, et ainsi de suite indéfiniment. En d'autres termes, le meilleur des mondes possibles aurait dû commencer tout de suite par le meilleur des états possibles. Mais cela n'est pas ; car, d'abord, il est évident qu'alors tout progrès serait impossible pour l'en-

(1) V. la première Partie, t. XLIX, p. 17-24.

semble de l'univers, et les partisans de l'optimisme absolu avouent que dans leur système la supposition du progrès est indispensable; ensuite, il n'est pas moins évident que l'état actuel du monde n'est pas le meilleur possible, et c'est précisément pour cela qu'on est forcé d'avoir recours au progrès, quand on essaie de justifier l'optimisme absolu. Ainsi cette justification est évidemment illusoire. D'ailleurs, parmi ces états que parcourrait successivement un monde qui se perfectionnerait à l'infini, il n'y aurait aucun état qui pût être le meilleur de tous; car, par hypothèse, celui-là serait le dernier : or, dans une durée qui se continue à l'infini, il n'y a aucune époque qui puisse être la dernière. Ainsi, quelque parfait qu'on puisse supposer l'état initial d'un monde, on pourrait toujours supposer un autre état initial plus parfait encore, qui pourrait être suivi d'un progrès tout aussi rapide et de même sans terme. Donc, parmi tous les mondes possibles avec progrès ou sans progrès, il ne peut pas y en avoir un qui soit plus parfait que tous les autres pris chacun à part. Par conséquent, en voulant imposer à Dieu la nécessité morale de créer le plus parfait des mondes possibles et non aucun autre, on lui imposerait l'impossibilité métaphysique de créer quoi que ce fût.

Cette conséquence d'un faux système était facile à prévoir. En effet, comme nous l'avons vu, dans le possible indéfini il ne peut pas y avoir une limite qui s'y trouve incluse : cette limite idéale est au-delà du possible indéfini, et bien que le réel en progrès puisse se rapprocher sans cesse de cette limite, il ne peut jamais l'atteindre. La fausseté du système se trahit encore par d'autres conséquences.

Si un monde créé pouvait jamais épuiser le possible en fait de perfection, ce monde épuiserait aussi la toute-puissance divine, qui, moralement obligée au mieux possible, ne pourrait rien faire autrement qu'elle ne fait. Cette toute-puissance passerait ainsi nécessairement tout entière dans son œuvre nécessaire : l'œuvre et l'ouvrier se confondraient ensemble sous l'empire d'une même nécessité ; l'ouvrier serait la substance infiniment active, se manifestant suivant les lois nécessaires de sa nature parfaite ; l'œuvre serait la manifestation adéquate et le phénomène nécessaire de cette substance divine : avec la personnalité libre de Dieu disparaîtrait toute liberté, non-seulement dans la *nature naturante*, mais aussi dans la *nature naturée* et par conséquent dans l'homme. Qui battrait des mains à de telles conclusions ? Ce serait le panthéisme. Mais non. La seule perfection plus grande que toutes les perfections possibles des mondes possibles, la seule perfection à laquelle on ne puisse rien ajouter par la pensée, c'est la perfection infinie ; mais elle est essentiellement impossible dans les créatures. Obliger Dieu à réaliser dans le monde une perfection supérieure à toute autre perfection possible, ce serait le condamner à créer nécessairement ce qui ne peut pas être créé, et à ne pas pouvoir créer autre chose. Je le répète : en voulant rendre la création infinie et moralement nécessaire, on rendrait toute création métaphysiquement impossible.

L'optimisme vrai n'est pas l'optimisme absolu d'Abélard (1), de Malebranche (2) et de Leibniz (3), mais bien

(1) *Theologia christiana*, V, p. 1353. — (2) *Traité de la nature et de la grâce*. — (3) *Théodicée*, part. III, § 416.

l'optimisme plus sage de Platon (1), modifié et complété par saint Augustin (2), développé par saint Thomas (3) et par Fénelon (4), et reproduit par Euler (5). Puisque l'Être infini se suffit à lui-même, nulle nécessité, même morale, ne l'oblige à créer ; mais, du moment qu'il crée, l'ensemble de son œuvre ne peut être que *très-bon* dans sa fin, et très-parfait dans les moyens combinés pour l'atteindre. Puisque présentement cette œuvre est soumise à la loi du changement, on doit penser que l'accomplissement de cette loi amène un progrès conforme au dessein très-sage du Créateur. Les êtres dépourvus de liberté obéissent nécessairement à leurs lois. Dans chacun des êtres libres, pendant l'état d'épreuve, le progrès est obligatoire : c'est une loi morale, à laquelle l'agent peut se soustraire, mais non sans des conséquences terribles pour lui-même. Dans chacune des sociétés humaines, le progrès est libre et il n'est pas infaillible. S'il y a un progrès moral infaillible dans l'ensemble de l'humanité malgré toutes les fautes individuelles, c'est que la Providence éternelle prépare et produit ce progrès, en faisant sortir le bien du mal même. Y aura-t-il toujours dans l'univers des êtres libres soumis à

(1) *Timée*, p. 28 D - 29 A, p. 29 E - 31 B, p. 37 D - 38 C.

(2) *De civitate Dei*, XI, 5, 6, 21, 22 ; XII, 11, 12, 14, 17 ; XXII, 2 ; et *Contra Epistolam Manichæi quam vocant Fundamenti*, c. 33 et suiv, n°s 36 et suiv., t. VIII, col. 174 et suiv. (Bened.).

(3) *Summ. theol.*, I, q. xxv, art. 5 et 6. Comparez *ibidem*, q. xxii, art. 2 ; q. xlviii, art. 2, et *Summa contra gentes*, II, 26-29.

(4) *Réfutation du système du P. Malebranche sur la nature et la grâce.*

(5) *Lettres à une princesse d'Allemagne*, II, 21. Comparez II, 20 et 22.

la condition de l'épreuve et à l'obligation du progres, tandis que d'autres auront atteint leur destinée bienheureuse ? Sur cette question, la philosophie ne doit rien affirmer, parce qu'elle ne peut rien démontrer.

Rien n'est infini que Dieu : pouvant créer ou ne pas créer, à plus forte raison il a pu ne créer qu'une partie des êtres simultanément possibles ; il a pu ne donner au monde qu'une certaine étendue, immense, mais non infinie; il a pu ne donner à chacun des êtres et à leur ensemble qu'un certain degré de perfection initiale. Il y a des êtres raisonnables auxquels le Créateur a imprimé le caractère évident d'une destinée sans fin ; il y aura donc toujours des créatures raisonnables, avec tout ce qui est nécessaire à l'accomplissement de leur destinée immortelle. Il est possible que Dieu fasse tendre, sinon tous les êtres, du moins quelques-uns d'entre eux et l'ensemble de la création, vers une perfection plus haute. Si l'on suppose que ce perfectionnement se continue sans fin, la création tendra toujours vers l'infini, sans l'atteindre jamais.

Il y a, en un certain sens, quelque chose que Dieu ne peut pas, mais ce que Dieu ne peut pas n'est rien ; car ce serait l'impossible et l'absurde. C'est ainsi que Dieu ne peut pas créer un monde sans commencement, un monde absolument infini en étendue, un monde contenant un nombre absolument infini d'êtres, un monde plus parfait que tous les mondes possibles ; car tout cela, comme nous l'avons vu, implique contradiction.

La volonté éternelle et immuable de l'Être omniscient, tout-puissant, infiniment bon, est la cause du commencement et de la continuation de l'existence du monde physi-

que avec ses lois nécessairement observées ; elle est la cause de l'existence des êtres libres, soumis aussi à ces mêmes lois ; elle est la cause de l'existence du monde moral, auquel les êtres libres appartiennent, et qui a ses lois spéciales, librement observées ou librement enfreintes. Mais la liberté ne peut se mouvoir que dans les limites tracées par la volonté suprême, et sans que les écarts individuels, éternellement prévus, puissent déranger l'ordre général. La même volonté éternelle, infiniment bonne et sage, se manifestant comme Providence spéciale, produit les faits particuliers du monde physique par le concours éternellement préparé des causes créées agissant suivant leurs lois, et ce concours a été ménagé avec la prévision éternelle de la conduite des agents libres. Cette même volonté divine, toujours présente en toutes choses, intervient dans les faits du monde moral, pour éclairer, pour soutenir, pour exaucer, pour récompenser, pour punir et pour pardonner. La philosophie spiritualiste, si elle veut être conséquente, est bien obligée de reconnaître en Dieu ce pouvoir sur le temps de l'épreuve, puisqu'elle est obligée d'invoquer ce même pouvoir, avec une application plus complète, pour le temps de la rétribution.

Cette même intervention de Dieu peut-elle aller quelquefois jusqu'à communiquer soudainement à un homme vivant sur la terre une force ou des connaissances supérieures à sa condition présente? Cette même intervention peut-elle quelquefois et par exception s'étendre directement aux phénomènes du monde physique, soit sans l'intermédiaire des causes secondes, soit en prêtant pour un instant à ces causes une énergie extraordinaire ? La philosophie n'est

pas obligée de répondre à ces deux questions ; mais elle n'a pas le droit d'y répondre négativement ; car elle ne peut pas démontrer que des faits de cette nature ne puissent pas être déterminés, à une époque donnée, par la volonté éternelle, d'après des vues immuables et infiniment sages. Ne pouvant pas prouver que l'homme n'ait pas une destinée surnaturelle, c'est-à-dire plus sublime que ne le demanderaient strictement ses facultés présentes, la philosophie ne peut pas prouver non plus que Dieu ne donne pas à l'homme pendant l'épreuve certains secours surnaturels, pour le préparer à cette destinée supérieure.

Dans l'histoire du monothéisme hébraïque et du monothéisme chrétien, il y a certains faits dont l'influence immense subsiste et grandit dans la vie de l'humanité, avec le christianisme, qui repose sur eux : ces faits se nomment *prophéties* et *miracles*. Je n'examine point ici la réalité de ces faits. Je constate seulement que, parmi les esprits les plus judicieux qui depuis plus de dix-huit cents ans en ont étudié sérieusement les preuves, presque tous ont cru devoir reconnaître dans ces prophéties des prédictions dont l'existence est constatée dès une époque très-antérieure aux grands événements, alors humainement impossibles à prévoir, que quelques-unes annoncent avec une étonnante précision ; presque tous ont cru devoir reconnaître dans ces miracles des phénomènes inexplicables par des causes naturelles, miracles accomplis au grand jour, en dehors de toute possibilité d'illusion ou de fraude, devant de nombreux témoins, dont quelques-uns ont scellé leur témoignage de leur sang ; presque tous ces critiques judicieux déclarent que ces faits merveilleux, une fois admis, expliquent

un autre fait plus merveilleux encore, c'est-à-dire la vaste et rapide diffusion de la religion chrétienne, propagée par quelques pauvres et ignorants pêcheurs de la Galilée, malgré l'opposition universelle et implacable du pouvoir politique, des religions, de la philosophie et des mœurs du vieux monde.

En présence de ces faits, qu'il est possible de contester, mais non d'écarter par un dédaigneux silence, la philosophie peut se borner à dire avec vérité qu'ils ne sont pas de son domaine, et elle a le droit de laisser à une autre science le soin de s'en occuper. Mais la philosophie n'a pas le droit de dire que cette étude doive être négligée comme inutile. Car, même abstraction faite de toute autre considération, s'il est une histoire qui doive renfermer pour tous les hommes de grands et utiles enseignements, c'est celle des origines du christianisme : or, pour ne pas reconnaître, dans cette histoire étonnante, l'importance des faits merveilleux qu'on y rencontre, il faudrait un incroyable parti pris de ne voir qu'un côté des choses. Pour soutenir que ces faits sont indignes d'attention, il n'y a qu'un moyen, c'est de prétendre qu'ils n'ont jamais existé. Mais alors il faudrait détruire les preuves qui les appuient. Or, il ne faudrait prendre ce parti qu'après mûr examen ; car il ne faut pas oublier que si des témoignages, revêtus de tous les caractères qu'il est raisonnable et possible d'exiger, peuvent tromper cependant sur des faits palpables, c'en est fait alors de l'autorité du témoignage en général, et avec lui non-seulement de l'histoire politique, mais de l'histoire de l'esprit humain, et que c'en est fait aussi des sciences physiques, qui seraient bien pauvres si, privées des tré-

sors transmis par le témoignage, elles étaient réduites pour chaque savant aux phénomènes découverts ou vérifiés par lui-même.

Il y a bien, comme nous l'avons dit (1), une philosophie ennemie du surnaturel, qui accepte pourtant une partie des faits auxquels nous venons de faire allusion, et une multitude d'autres faits merveilleux de tous les temps et de tous les pays, dont un grand nombre, n'étant pas établis d'une manière suffisante, ne devraient pas être acceptés par une critique judicieuse; et cette philosophie explique tous ces prodiges, en inventant de prétendues *lois naturelles,* qu'on ne peut entendre énoncer sans stupéfaction. Cette philosophie ne voit pas que l'explication surnaturelle, qu'elle a en horreur, laisse subsister toutes les lois constatées par la science, et que l'ordre surnaturel, entrevu au-delà et au-dessus de ces lois, peut dominer l'ordre naturel sans le détruire ni l'altérer, de même que l'ordre moral ne détruit point et n'altère point l'ordre physique, avec lequel il coexiste sous l'autorité suprême de la sagesse divine. Cette même philosophie ne voit pas qu'au contraire les lois imaginaires qu'elle prétend introduire dans l'ordre naturel, sont la négation de cet ordre et de ses lois les mieux constatées. La science cosmologique peut s'accorder avec la religion et avec la théologie, qui ont leur domaine à part; mais elle ne peut pas s'accorder avec la magie renouvelée, qui s'empare de son domaine pour le livrer à des superstitions irréligieuses (2). En niant *à priori* la possibilité d'un ordre surnaturel sans

(1) V. t. XLIX, p. 285-287.

2) *Id.*, p. 286.

s'inquiéter des témoignages, on risque fort d'ouvrir la voie à ces égarements de la superstition savante, et en même temps de compromettre la certitude des sciences d'observation, riches de l'héritage du passé et des communications du présent, qui ont pour garantie le témoignage.

Il y a pourtant une théorie spiritualiste qui, une fois acceptée, autoriserait la philosophie à repousser ainsi *à priori* la possibilité de toute intervention naturelle ou surnaturelle de Dieu dans le monde, mais non sans produire tous les inconvénients que nous venons de signaler. Cette théorie est celle que nous avons combattue : c'est la théorie qui, prétendant que tous les effets de la volonté divine doivent être éternels, n'attribue à cette volonté que la création d'un monde éternel et l'établissement de lois immuables ; c'est la théorie qui refuse ainsi à la Providence toute action spéciale sur les faits particuliers du monde physique et du monde moral, sur l'histoire du genre humain, sur la vie et l'avenir des individus. Mais nous croyons avoir montré combien cette théorie est téméraire dans sa méthode, fausse et dangereuse dans quelques-uns de ses principes, et erronée dans ses conclusions, qui, poussées à leurs dernières conséquences, infirmeraient même, avec la notion de la Providence, la sanction de la loi morale et les espérances légitimes de l'autre vie (1).

La philosophie doit affirmer et maintenir énergiquement tout ce qu'elle peut prouver. Mais ce devoir est précisément pour elle une raison de se défier beaucoup de certaines spéculations hasardées, qui, en la conduisant à nier sans

(1) V. t XLIX, p. 276-290.

preuves ce qui n'est pas de son domaine, la forcent en même temps à rejeter des vérités qu'elle peut et doit établir. Si la philosophie spiritualiste, oubliant sa méthode ferme et prudente, cédait à cette tendance aventureuse, elle risquerait de compromettre ainsi ses propres doctrines, même celles auxquelles elle tient le plus et à bon droit, et de contribuer malgré elle à préparer le succès des erreurs contraires.

Je soumets avec confiance aux maîtres et aux défenseurs de la philosophie spiritualiste ces considérations, qui m'ont été inspirées par un amour sincère et profond pour cette philosophie, naturellement favorable à tout ce qui relève la dignité de l'homme en le rapprochant de son auteur.

Th.-Henri Martin.

D'UNE NOUVELLE

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

LA DOCTRINE DES RACES

PAR M. ALFRED SUDRE [1].

DEUXIÈME PARTIE.

Le vague des idées et l'indétermination des mots ont été de tout temps l'écueil des études morales et politiques, écueil d'autant plus dangereux que l'incertitude et l'élasticité des expressions se prêtent merveilleusement à revêtir d'une apparence de profondeur les solutions les plus hasardées de problèmes quelquefois insolubles, et à réunir dans un accord menteur des esprits que séparent en réalité de profondes divergences. Le mot race, appliqué aux recherches historiques et aux théories politiques, est un de ceux auxquels cette réflexion s'applique avec le plus de justesse. Il est, en effet, susceptible d'un grand nombre d'interprétations très-diverses, et comme les formes substantielles du moyen-âge et les fluides impondérables de la dernière école scientifique, il fournit un semblant d'explication de phénomènes dont les causes réelles sont très-obscures ou absolument impénétrables. C'est à ces caractères que le mot race doit principalement sa brillante fortune. En présence de la faveur singulière qui, de nos jours, le ramène comme un inévitable lieu commun sous la plume d'une classe nombreuse d'écrivains, il im-

(1) Voir t. XLIX, pages 137 et 347.

porte de préciser les diverses acceptions dont il est susceptible, et de distinguer nettement en histoire et en politique la vraie et radicale doctrine des races de celles qui, bien qu'employant les mêmes termes et professant des idées analogues en apparence, se rattachent cependant en réalité à des principes tout différents.

Nous avons signalé précédemment les caractères de la véritable théorie des races. C'est celle qui prétend reconnaître dans le genre humain soit plusieurs espèces, soit plusieurs types originaires, distingués par des différences physiques et morales permanentes et ineffaçables, et profondément inégaux en intelligence et en moralité. Suivant cette théorie, ces différences et cette inégalité, indépendantes des lieux et des temps, se transmettent par la génération et ne peuvent être modifiées que par des croisements, qui constituent presque toujours pour les races supérieures une irréparable déchéance.

En dehors de ce système, un certain nombre d'écrivains ont adopté le mot race pour désigner les divers groupes de peuples qui se distinguent par un ensemble de mœurs, d'idées, de croyances, de langage et de monuments littéraires, enfin de caractères physiques analogues. Mais à leurs yeux, ces mœurs, ces croyances, ces physionomies qui semblent dénoter une origine commune, ne sont pas l'indice de l'existence d'un type particulier et indélébile de l'humanité, la manifestation d'une force spéciale, différente par sa nature de celles qui résident dans les autres familles humaines. Elles sont le résultat des milieux au sein desquels chaque peuple a vécu, des circonstances qu'il a traversées, d'une foule de causes fortuites et d'influences longtemps continuées. Ces écrivains admettent que sous l'action de milieux nouveaux et de circonstances différentes, par l'effet du temps, de la réflexion, de l'éducation, des doctrines religieuses et scientifiques, les dispositions morales et intellectuelles des peuples sont susceptibles de modifications plus ou moins rapides. Les caractères de race ne doivent donc être considérés, dans ce système, que comme la forme passagère dont le temps, le lieu, le genre de vie ont revêtu les divers groupes humains ; sous ces apparences changeantes se cache une nature au fond identique.

Les peuples, les races, peuvent alors être considérés comme des médailles d'un même métal, mais fondues dans des creusets différents et frappées d'empreintes variées. Cette conception, qui se rattache par quelques côtés à la théorie des climats, est profondément distincte de la vraie doctrine des races, pour laquelle les agents extérieurs et les milieux sociaux méritent à peine d'être pris en considération.

Enfin, il est des historiens et des critiques qui emploient le mot race pour désigner les divers peuples, objet de leurs études, sans se rendre un compte bien net de l'idée qu'ils attachent à cette expression, ou du moins sans l'élucider suffisamment pour l'esprit du lecteur. Entendent-ils par là attribuer à chaque nation ou famille de nations un ensemble de qualités inhérentes au sang, permanentes et indélébiles, ou seulement des qualités acquises et partant variables? C'est un point dont on chercherait vainement la solution dans des écrits qui se prêtent également à ces deux interprétations. Il est même des écrivains qui flottent indécis entre les deux points de vue sous lesquels l'idée de la race peut être envisagée, et qui servent, par l'ensemble de leurs écrits, la doctrine de l'inégalité radicale et perpétuelle des types humains, tout en reconnaissant la nature adventice et acquise de quelques-uns de ces types les plus caractérisés.

La grande école historique de la restauration a souvent fait intervenir les considérations de race dans le récit des événements et l'appréciation des institutions du passé. Ses représentants les plus récents ont suivi, à cet égard, la voie ouverte par leurs illustres devanciers. Loin de nous la pensée de jeter le moindre blâme sur les œuvres de ces écrivains éminents, justement classés au rang des maîtres de la science historique. Qui pourrait méconnaître l'immense service qu'ils ont rendu aux générations contemporaines, en nous affranchissant des préjugés et de la monotonie qui caractérisaient les historiens des deux derniers siècles, en ressuscitant à nos yeux le véritable aspect du monde romain expirant et des peuples barbares qui fondèrent les États modernes? Succédant à une école qui revêtait tous les temps et tous les lieux de la même

livrée, ils ont cherché, ils ont dû chercher avant tout à mettre en relief les différences caractéristiques des peuples, l'originalité des physionomies, la couleur locale. Tout au plus, pourrait-on regretter qu'ils aient quelquefois négligé de nous montrer sous l'homme d'une époque, d'un pays, d'une nation, l'homme de tous les temps et de tous les lieux, et qu'ils n'aient pas suffisamment précisé le sens qu'ils attribuaient à la notion de la race dans le domaine de l'histoire. Même en l'absence de définitions précises, on ne saurait douter que ces écrivains si dévoués aux principes de liberté et d'égalité, si sympathiques à la cause des vaincus et des opprimés, ne se rattachent en réalité à la doctrine qui considère les races comme des formes plus ou moins durables, imprimées aux diverses fractions de l'humanité, formes modifiables par le temps, par les milieux, par la réaction de l'homme contre la nature extérieure et contre ses propres instincts. Ces éloquents défenseurs du progrès ne pouvaient prévoir à quel excès certains de leurs imitateurs porteraient l'idée de la distinction des races, et quelles doctrines d'inégalité, d'oppression et de servitude, ils déduiraient de principes inspirés par une pensée d'émancipation.

La théorie de l'inégalité radicale et permanente des races humaines, avec ses terribles conséquences morales et politiques, apparaît pour la première fois dans les écrits de Jefferson, jaloux de justifier auprès de la démocratie américaine l'esclavage des nègres, et peut-être aussi de pallier la honte de ses amours ancillaires et de la servitude à laquelle il en condamnait les malheureux fruits. Après s'être efforcé de prouver que la condition des esclaves, chez les romains, était plus dure que celle des nègres de la Caroline et de la Virginie, le planteur démocrate ajoutait : « Cependant, malgré tous ces genres d'oppression, les esclaves, « chez les romains, montraient fréquemment les plus grands « talents. Plusieurs excellèrent dans les sciences, de sorte que « leurs maîtres leur confiaient communément l'éducation de leurs « enfants. Épictète, Phèdre et Térence furent esclaves ; mais ces « esclaves étaient de la race des blancs. Ce n'est donc pas l'es- « clavage, mais la nature qui a mis entre les races une si grande

« différence (1). » Jefferson oubliait sans doute que Rome, plus libérale que les colons de l'Amérique, n'interdisait pas à l'esclave d'apprendre à lire, de même qu'elle proclamait libre tout enfant d'une femme esclave dont le moindre indice ferait remonter la paternité à son maître.

Peu d'années après cette regrettable profession de foi du démocrate américain, l'anglais Pinkerton appliquait à l'appréciation des diverses familles de la race blanche cette idée d'inégalité originaire et indélébile, au nom de laquelle la race noire était vouée, de l'autre côté de l'Atlantique, à une éternelle servitude. S'abandonnant à une violente réaction à la fois scientifique et politique contre l'école des linguistes celtomanes de la fin du XVIIIe siècle, il accablait de sarcasmes et de mépris les races celtiques, souche des Irlandais, des Écossais, des Gallois et des Français, et il s'attachait à démontrer que toutes les grandes choses accomplies dans le monde étaient l'œuvre exclusive des peuples gothiques, race noble par excellence. Ces théories trouvèrent d'ardents promoteurs dans l'Allemagne, frémissante sous le poids de la domination française, et défrayèrent les furieuses déclamations des patriotes d'outre-Rhin, de 1813 à 1815. Vers la même époque, William Lawrence, dans ses *Lectures on physiology and the natural history of man*, ouvrage devenu classique en Angleterre, soutenait l'inégalité des races humaines, tout en admettant l'unité de l'espèce, tandis que la phrénologie, non encore arrêtée dans sa carrière triomphale, prétendait découvrir, dans la différence des formes du crâne, la cause et l'indice de cette inégalité intellectuelle et morale. Plus récemment, l'Allemagne a vu de nombreux érudits développer le thème favori de la supériorité des races germaniques. Suivant cette école, les Germains n'ont eu qu'à perdre à leur contact avec la civilisation romaine et le christianisme sémitique. Livrés à eux-mêmes, ils auraient doté le monde d'une civilisation et d'une religion bien supérieures à celles du moyen-âge et des temps modernes. Les plus fougueux adeptes de ce germanisme exclusif, en

(1) Jefferson. *Notes sur la Virginie.*

viennent à proclamer, avec M. Feuerbach, l'adoption du christianisme comme une déchéance, et à vanter la supériorité du polythéisme hellénique, objet des préférences de Gœthe, que l'on déclare, à cette occasion, le plus grand génie des temps modernes.

C'est en 1825 que la doctrine de l'inégalité des races fut exposée pour la première fois en France, au point de vue moral et politique. Elle ne se présentait point sous la forme absolue qu'elle a revêtue depuis; mais elle était mitigée par les tempéraments que Lawrence avait admis, tels que la reconnaissance de l'unité du genre humain et de la perfectibilité plus ou moins complète de toutes ses variétés. Le publiciste éminent qui posa parmi nous ce grave problème, eut soin d'écarter les conséquences extrêmes qui ont été tirées ailleurs du principe de l'inégalité des races, et déclara formellement que l'infirmité des peuples le moins heureusement doués, ne doit être qu'un titre à la bienveillante indulgence de leurs frères plus favorisés de la nature. Des écrivains célèbres soumirent la nouvelle doctrine à un sérieux examen. Benjamin Constant signala le danger des déductions auxquelles elle pouvait se prêter, et le savant auteur du *Traité de législation*, reléguant l'influence de la race à un rang secondaire, s'efforça de rendre la priorité à celle des climats et des milieux. Depuis lors, le promoteur de cet intéressant débat, donnant à sa pensée de nouveaux développements, a réduit l'inégalité des races aux proportions d'un fait actuel, mais susceptible d'être heureusement modifié dans l'avenir par l'effet des croisements, de l'éducation et de l'amélioration des conditions d'existence. Ces sages restrictions n'ont pas été admises par les adeptes les plus récents de la doctrine que nous examinons.

Deux systèmes ont été professés en France pendant les dernières années, sur le rôle historique des races et l'origine de la civilisation. Ils s'appuient l'un et l'autre sur les travaux de l'érudition et de la linguistique moderne, qui ont éclairé d'un jour nouveau la filiation et les migrations des peuples blancs, et projeté quelques rayons de lumière au sein des ténèbres des âges primitifs.

Le premier de ces systèmes admet trois races fondamentales : la

blanche, la jaune et la noire, dont l'origine remonte soit à des créations distinctes, soit aux redoutables influences climatériques subies par l'humanité pendant les premiers âges de son existence. Parmi ces races primitives, une seule possède la puissance civilisatrice : c'est la variété blanche, la race ariane, dont les Couschites et les Chamites de l'Assyrie et de l'Égypte, les Sémites de l'Arabie, ne sont que des rameaux altérés par des mélanges avec la variété noire, vouée par elle-même à une incurable barbarie. La race jaune, également sauvage de sa nature, n'a pu se civiliser que là où elle s'est mélangée dans une certaine proportion avec la famille blanche. D'après ce système, la naissance et le développement de toutes les civilisations sont dus à une cause partout et toujours identique : l'infusion du sang arian dans celui des races inférieures ; leur décadence et leur mort, à une cause inverse : l'extinction de ce sang par suite d'une trop grande diffusion.

Voici donc qu'elle est la marche invariable des choses : quand la race ariane apparaît au milieu des races inférieures, elle les détruit en partie, asservit le reste et fait naître une civilisation. La première période, pendant laquelle la race dominatrice reste pure et distincte des populations asservies, est l'âge des dieux, qui se retrouve à l'origine de presque toutes les traditions des plus anciens peuples civilisés. Pendant la seconde période, des unions s'établissent entre les vainqueurs et les vaincus. Il se forme une race métisse, qui généralise la civilisation, mais en abaisse le niveau. C'est l'âge des demi-dieux et des héros. La troisième période voit le sang noble s'appauvrir par une diffusion de plus en plus générale. C'est l'âge humain, pendant lequel le mouvement civilisateur continue en vertu de l'impulsion acquise, puis devient stationnaire. Enfin un mélange universel des sangs détruit toute supériorité de race, toute hiérarchie sociale. Alors un désordre général, caractérisé par la perte complète du sens politique, envahit la société. La civilisation décline et meurt. Les masses retombent dans la barbarie, qui constituait leur condition primitive et naturelle. C'est pour prévenir ou retarder ce fatal résultat que les premiers législateurs ont établi le système des castes, fondé originairement sur la couleur, et la

noblesse héréditaire, qui n'est que la descendance constatée de la grande race civilisatrice.

Ce système a été appliqué avec d'ingénieux développements à toutes les civilisations passées et actuelles, même à celles des Chinois, des Aztèques et des Péruviens. Son principal promoteur explique l'incurable décadence et la chute de la civilisation gréco-romaine, par le mélange des populations européennes de l'empire romain avec les Sémites et les Africains, souillés les uns et les autres d'alliage nègre. Il attribue la prétendue infériorité des races celtiques et slaves à leur descendance d'un premier croisement de la race blanche avec les sauvages jaunes, qui occupaient le sol avant son immigration. Il considère la civilisation de l'Europe moderne comme étant uniquement due à un dernier apport du sang de la race noble, versé par les Germains et les Scandinaves dans les veines des masses romaines dégénérées. Cette civilisation n'est donc ni romaine ni chrétienne. Elle est purement germanique. Cela est si vrai, que les peuples européens se classent dans l'ordre de la capacité politique et de la civilisation suivant la pureté plus ou moins grande de l'élément germanique qu'ils renferment. C'est en Angleterre que les anciennes populations celtiques et romaines ont été le plus complètement balayées par les invasions germaniques et scandinaves. De là résulte la supériorité manifeste de la race anglo-saxonne. Après l'Angleterre viennent l'Allemagne septentrionale et la France. Enfin au dernier rang, les populations slaves mélangées avec la race jaune, et celles du midi de l'Europe, déjà revenues, par suite de l'absorption du peu de sang germanique qu'elles ont reçu, à cet état de décadence et d'incapacité politique qui caractérisa la fin de l'empire romain.

Ce système parfaitement logique et conséquent dans toutes ses parties, peut être caractérisé par le titre de *Doctrine de l'Unité de la race civilisable.*

Le second système, accrédité par un érudit éminent, rend un hommage apparent au principe de l'unité et de la fraternité du genre humain, mais le renverse de fait en admettant :

1° Des races inférieures, n'ayant pas de souvenirs, couvrant le

sol à une époque anté-historique, anéanties par les grandes races civilisées partout où celles-ci se sont établies, et subsistant seulement dans l'Océanie, l'Afrique méridionale et certaines parties de l'Asie et de l'Amérique : cette humanité primitive est caractérisée par une incapacité absolue d'organisation et de progrès;

2° De premières races susceptibles de culture, Chinois dans l'Asie orientale, Couschites et Chamites dans l'Asie occidentale et l'Égypte, races dont les civilisations se distinguent par un grand développement matériel, par une forme de gouvernement despotique, par des cultes grossiers et obscènes, par le manque d'idées morales, par des langues imparfaites et un système d'écriture hiéroglyphique ou idéographique;

3° Deux grandes races nobles, les Arians et les Sémites, qui ont fait une apparition plus tardive sur la scène du monde. Ces races prédestinées se distinguent par leur supériorité de vigueur et de beauté physique, d'énergie, de courage et d'intelligence. La première, celle des Arians ou Indo-Européens, brille d'abord par son ardeur conquérante, par son génie politique et militaire, et plus tard, par sa puissance intellectuelle, par la profondeur de sa raison spéculative. La seconde, celle des Sémites, inférieure dans les choses de la politique et de la guerre, a en partage l'intuition religieuse, et dote l'humanité de ses croyances les plus pures, de ses dogmes les plus élevés.

Après avoir tracé une profonde distinction entre la race arienne et la race sémitique, sous le rapport du langage, des facultés intellectuelles et du caractère moral, le savant interprète de ce système finit cependant par admettre que ces deux races ont eu probablement un commun berceau, situé sur les hauteurs de l'Hindou-Kousch et du Belour-Tag, vers le froid plateau de Pamir, lieux dans lesquels les érudits contemporains paraissent s'accorder à reconnaître *l'Outtara Kourou* des Aryas Hindous, *l'Airyanem Vaedjô* des Iraniens et l'Éden des Hébreux. Malgré l'impossibilité proclamée par cet écrivain de ramener les langues arianes et sémitiques à une même source primitive, ils n'est pas éloigné de considérer les Arians et les Sémites comme issus d'une souche commune, sur la

foi de leur analogie d'aspect physique et de certains rapports généraux entre leurs constitutions intellectuelles. La différence des langues, des conceptions religieuses et sientifiques et de l'organisation politique, proviendrait des milieux et des conditions d'existence traversés par ces deux grandes familles humaines dans les temps primitifs. Suivant cette opinion, l'unité de la race indo-européenne étant admise comme un principe acquis à la science, les peuples sémitiques seraient un rameau détaché de la même souche à une époque antérieure même à la formation du langage. Quant aux premières races civilisées du sud-ouest de l'Asie et du nord-est de l'Afrique, aux Chamites et aux Couschites, il ne serait pas impossible qu'elles se rattachassent aux peuples nobles de l'Hindou-Kousch et du Belour-Tag, d'où résulterait l'unité des races civilisables. Néanmoins, le caractère particulier et la précocité des civilisations chamites et couschites, antérieures de tant de siècles à celle de la famille arienne-sémitique, paraissent plutôt de nature à faire considérer ces civilisations comme l'œuvre d'une race spéciale.

D'un autre côté, les Chinois, dont la culture devança également de milliers d'années celle des peuples nobles descendus du plateau central, constituent, dans l'opinion que nous résumons, une race à part, qui n'a rien de commun avec la grande famille asiatico-européenne.

Enfin, les races inférieures de l'Afrique, de l'Océanie et du nouveau monde, celles qui précédèrent presque partout sur le sol l'arrivée des grandes races de l'Hindou-Kousch, sont, suivant la même théorie, séparées de celles-ci par un infranchissable abîme, et déclarées absolument incapables d'organisation et de progrès. Ce terrible anathème prononcé contre elles n'équivaut-il pas à la reconnaissance de deux espèces humaines, dont l'une, privée des plus nobles attributs de notre nature morale, doit être classée plutôt au rang des brutes qu'à celui des êtres intelligents? N'infirme-t-il pas tous les hommages que les promoteurs de cette doctrine se croient d'ailleurs obligés de rendre au principe de l'unité et de la fraternité du genre humain?

Tel est le second système qui est professé de nos jours avec un brillant succès sur le rôle moral et historique des variétés humaines. Je l'appellerai *Système de l'inégalité des races civilisables*.

Les deux systèmes ont pour caractère commun la reconnaissance formelle de races absolument incapables de civilisation et de progrès, et de races nobles civilisables. On retrouve de part et d'autre la même parenté entre les Arians et les Sémites. Le dernier système se montre seulement plus favorable à la famille sémitique qui, suivant le premier, est irrévocablement déchue par suite de son alliance avec le sang des noirs; il n'énonce que comme un vague soupçon la parenté possible des Chamites et des Couschites avec les grandes races nobles, tandis que le premier attribue toutes les aptitudes civilisatrices de ces peuples à une infiltration du sang des Arians dans les masses noires de l'Assyrie et de l'Egypte. Suivant l'un, les races supérieures auraient partout procédé par voie d'élimination, d'extermination des races inférieures. Suivant l'autre, il y aurait eu conquête, asservissement de celles-ci par la race noble, puis un mélange progressif de l'élément pur et du sang vil. Contrôlons d'abord la théorie de l'unité de la race civilisable, et le principe de l'incapacité absolue de certaines races inférieures, admis par les deux systèmes; nous examinerons ensuite la doctrine de l'inégalité des races civilisables.

IV.

Le principe fondamental du premier système, c'est que toutes les variétés humaines, hors une seule, la race ariane, sont incapables de s'élever à la civilisation; que la souche noble par son alliance avec les races inférieures, donne naissance à des métis susceptibles d'une civilisation incomplète, qui périt lorsque la classe aristocratique, primitivement la plus riche en essence ariane, ne possède plus qu'un sang frelaté par de trop nombreux mélanges. Dans ce système, la civilisation la plus ancienne, la plus brillante, devrait être une civilisation ariane. C'est dans le séjour primitif de la race ariane, sur les plateaux de l'Hindou-Kousch et du Belour-Tag que

devraient se rencontrer les vestiges de cette civilisation, qu'elle devrait fleurir encore. Ces premiers États arians auront sans doute laissé des monuments, des souvenirs, des traditions, une histoire qui est le caractère distinctif de tout peuple parvenu à une organisation régulière. Il est évident, en effet, que si la race ariane a seule apporté la civilisation aux autres races, elle devait être civilisée dans son séjour primitif antérieurement à celles-ci. Et combien cette civilisation ne devait-elle pas être d'un ordre supérieur, au sein de la race civilisatrice par excellence dans son état de pureté, puisqu'il a suffi de l'infusion de quelques gouttes de son sang dans les veines de races barbares, pour que celles-ci atteignissent à un très-haut degré de culture. Si les nombreuses colonies émises par la souche ariane ont partout apporté la civilisation avec elles, on est en droit d'attendre du gros de la nation primitive des progrès bien plus rapides encore ; progrès dont les essaims successifs qu'elle envoya au dehors devraient présenter des traces d'autant plus frappantes que leur émigration se serait accomplie à une époque historique plus avancée. Or, rien de tel ne se montre à nos yeux. Toutes les fois que les peuples arians apparaissent dans l'histoire, c'est sous un aspect grossier et féroce, sous la forme de barbares, menant une existence nomade et pastorale, ou possédant à peine les premiers rudiments de l'agriculture. Ils n'apportent pas la civilisation; ils viennent la détruire ou s'emparer de ses fruits par la violence et la rapine. C'est ainsi que les Chaldéens, descendant des montagnes de l'Arménie, imposèrent leur domination aux premiers États assyriens ; que les Médo-Perses s'élancèrent des rochers du Farsistan sur les empires chaldéens. Suivant toute probabilité, les Aryas-Hindous présentaient le même caractère quand ils descendirent des hauteurs de l'Himalaya et de l'Hindou-Kousch. Leurs principaux monuments religieux et poétiques attestent qu'à cette époque ils n'avaient pas encore dépassé la vie pastorale. Les savants les plus versés dans l'étude des antiquités indiennes, notamment l'illustre et regrettable auteur de l'*Introduction à l'histoire du Bouddhisme*, s'accordent à signaler parmi les ryots hindous, descendants de l'ancien peuple conquis, les restes d'une organisation

communale antérieure à la féodalité ariane qui est venue s'y superposer. Les États nârykas, c'est-à-dire non arians, de la côte du Malabar, étaient, dès la plus haute antiquité, en possession d'une civilisation évidemment autochthone. Tout atteste donc que les conquérants aryas durent trouver aux rives de l'Indus et du Gange, chez les populations tamoules et dravidiennes, une agriculture, des arts, une organisation politique supérieure à leur propre état social, et qu'ils s'emparèrent par force des résultats d'un travail antérieur. On sait avec certitude que tel fut le rôle des Hellènes à l'égard des peuples pélasgiques, adonnés de bonne heure aux travaux des champs et de l'industrie, tandis que les belliqueux descendants de Deucalion ne savaient qu'asservir brutalement ces petites sociétés laborieuses, pour se faire nourrir par des esclaves ou des serfs et mener une vie de guerres, de piraterie et d'aventures. Les Doriens sont la dernière tribu de pure race hellénique qui ait envahi l'antique patrie des Pélasges. Est-il besoin de rappeler combien son occupation fut violente et cruelle, quelles mœurs impures et farouches elle conserva jusqu'à la fin dans sa plus célèbre cité, combien peu elle participa à la brillante civilisation du reste de la Grèce? Les Celtes apparurent aussi comme des conquérants brutaux au milieu des Ibères et des Ligures, et plus tard les Kymris agirent de même à l'égard des Celtes à demi civilisés. Il est à peu près certain aujourd'hui que les Germains ne s'établirent dans les pays qui prirent leur nom qu'en anéantissant des colonies gauloises déjà policées, dont les villes florissaient entre le Rhin et la Vistule. Enfin, personne n'ignore comment les bandes germaniques détruisirent la civilisation romaine, destruction trop réelle, malgré les négations des fanatiques admirateurs des barbares, et l'on sait quels longs efforts furent nécessaires pour renouer la chaîne des âges civilisés, brisée au ve siècle et à peine rattachée au xive. Un éminent historien a raconté la tardive introduction de la Germanie dans le monde civilisé et fait ressortir la prodigieuse difficulté de cette œuvre. Pour l'accomplir, il fallut la réunion du prosélytisme le plus ardent et le plus habile avec le plus formidable déploiement de la force militaire, le concours du dévouement des saints et des mar-

tyrs, de la valeur des guerriers francs et du génie de Charlemagne. Permis aux modernes teutomanes de déplorer cette intervention du christianisme et de la politique franco-romaine dans les destinées de la Germanie, de nous vanter les merveilles éventuelles de la civilisation que les Saxons, les Thuringiens et les Alamans auraient pu se créer pour leur usage particulier. Il est toujours facile d'opposer des hypothèses aux faits et les splendeurs d'un ordre de choses imaginaire aux réalités de l'histoire. Mais, quand on considère l'état de barbarie dans lequel les tribus germaniques étaient restées plongées pendant cinquante siècles, la résistance qu'elles opposèrent aux tentatives civilisatrices de Rome et des princes francs, la longue stérilité du génie allemand et scandinave au moyen-âge, on ne saurait douter que ces peuples livrés à eux-mêmes n'eussent, longtemps encore et peut-être toujours, continué à croupir dans l'ignorance, la paresse et la férocité. Enfin, le peu de civilisation qui apparut en Europe du xe au xve siècle n'est point dû à la noblesse d'origine germanique, mais au clergé, héritier des traditions latines, aux communes, aux municipalités, aux villes de bourgeoisie, surtout aux républiques italiennes, asiles où les populations romaines avaient cherché un refuge contre la tyrannie et la grossièreté féodale.

Mais il est encore d'autres peuples qui, par leurs langues et leur aspect physique, paraissent se rapprocher plus que les Germains de l'ancienne souche ariane, et qui pourtant sont restés presque jusqu'à nos jours dans un état de véritable barbarie. Je veux parler de la masse immense des peuples Slaves, Lithuaniens, Pruthéniens, Borussiens, chez lesquels on retrouve les dialectes les plus voisins du sanscrit et des types de physionomie analogues à ceux des plus nobles tribus de l'Hindoustan. Pour la plupart de ces peuples, l'introduction dans la société civilisée date à peine d'hier; pour quelques-uns, elle est encore à accomplir. Mais il y a mieux: l'antique souche de la race ariane, dont on déplore l'extinction, n'est nullement perdue. Elle existe aux lieux-mêmes où l'érudition moderne croit avoir découvert son berceau. Sur les crêtes de l'Hindou-Kousch, non loin du plateau glacé de Pamir, vit isolée du reste

du monde une population au teint blanc, aux cheveux blonds, aux yeux bleus, à la stature élancée, reproduisant le type scandinave, parlant un dialecte très-voisin du sanscrit et professant une religion analogue à l'ancien culte védique. Ce sont les Siâh-Pôh, que les tribus musulmanes du voisinage désignent par le titre de *kafirs* ou infidèles. Sans doute ces Siâh-Pôh, dans lesquels se perpétue la pure race des anciens Aryas, devaient comme tels se distinguer par la civilisation la plus brillante. Et pourtant, ce ne sont encore aujourd'hui que de grossiers barbares, vivant misérablement du produit de chétifs troupeaux. En présence de tels faits, que devient cette affirmation : que la civilisation la plus complète, la plus élevée doit toujours se rencontrer, non aux lieux qui semblent le plus favorablement disposés par la nature pour le développement de l'espèce humaine, mais dans ceux où coule avec le plus d'abondance et de pureté le sang de la race ariane?

Ainsi, à chaque apparition historique des peuples signalés comme appartenant à cette race, aux époques les plus récentes et dans les âges les plus reculés, ces peuples se montrent à l'état de barbarie. Telle dut être leur condition sociale pendant les périodes anté-historiques, et il n'existe aucune raison pour leur attribuer alors une civilisation supérieure. On a cité, comme preuve de l'antique existence d'une telle civilisation, les ruines et les tumulus rencontrés dans la Daourie et dans la Sibérie centrale; mais les antiquaires les plus compétents s'accordent à rapporter ces débris aux populations tschoudes, de race jaune. Tout concourt donc à démontrer que la race ariane, bien loin d'avoir joué le rôle initiateur qu'on lui attribue, a été au contraire l'une des dernières à se civiliser; elle a le plus souvent détruit les civilisations antérieures, pour ne les restaurer qu'à grand'peine, après de longs siècles de barbarie.

C'est là une de ces vérités de fait qui n'ont point échappé au principal défenseur du système de la pluralité et de l'inégalité des races civilisables : « Il ne paraît pas, dit-il, que la race arienne ait primi-« tivement surpassé les autres en intelligence; tout au contraire, « elle paraît avoir été caractérisée d'abord par une certaine pesan-

« teur de corps et d'esprit. Les Chamites, les Couschites, les Chi-
« nois, les Sémites même devancèrent de beaucoup les Arians dans
« ce qui exige de l'industrie et un esprit délié, surtout dans ce qui
« touche au bien-être de la vie. Ce n'est réellement que vers le
« VIIe siècle avant notre ère, que les Ariens prennent définitivement
« le sceptre intellectuel de l'humanité, en Europe par la Grèce,
« en Orient par la Perse. La rudesse des premiers Pélages, l'extrême
« grossièreté de leurs idées religieuses sont aujourd'hui reconnues.
« Et n'est-ce pas un fait singulier que des branches essentielles de
« la race arienne, celles qui tiennent maintenant la tête de la civi-
« lisation, les Celtes, les Germains, les Slaves, ne soient sorties de
« leur vie purement militaire ou agricole que sous l'influence chré-
« tienne et gréco-romaine, et cela à des époques fort rapprochées
« de nous. Quelques rameaux de la famille dont nous parlons,
« tels que les populations du Caucase et certains peuples slaves,
« sont restés jusqu'à notre temps dans la pure barbarie. »

Ce qu'il y a de plus difficile et de plus admirable dans la civilisation, ce sont ses commencements. Que l'on se figure quels immenses efforts, quel mérite prodigieux durent déployer les hommes qui découvrirent les premiers rudiments de tous les arts, qui les développèrent, organisèrent un système régulier de gouvernement, d'administration, de travaux publics. Or, tout cela, ce ne sont pas les peuples arians qui l'ont créé. Dans le vieux monde, d'après le témoignage unanime des anciens historiens, confirmé par l'érudition moderne, ce sont les Chamites et les Couschites de la Babylonie, de l'Égypte, les Chinois et probablement les Dravidiens de l'Hindoustan. En Amérique, ce sont les Toltèques et les Aztèques de l'Anahuac, les Aymaras et les Quichuas du Pérou. Le promoteur du système de l'unité nous montre la civilisation naissant, parmi les races basanées ou noires des rives de l'Euphrate et du Nil, grâce à une prétendue infusion du sang arian. Mais qui ne voit que ce fait d'une première immixtion ariane, est une pure hypothèse gratuitement jetée au milieu des ténèbres des âges anté-historiques? La fausseté de cette hypothèse éclate surtout lorsque l'on veut l'appliquer à la Chine, dont la civilisation et la langue attestent une

création originale, complètement étrangère aux peuples indo-européens. Elle se montre encore dans l'explication que l'on prétend donner des civilisations américaines. Rapporter la civilisation aztèque à une prétendue immigration des Scandinaves du Groënland, celle du Pérou à quelques naufragés chinois, métis d'arians et de jaunes, c'est une conception qui appelle le sourire sur les lèvres, surtout émanant d'un écrivain qui considère le mélange des sangs poussé au-delà de certaines limites comme mortel à la civilisation. Tout nous atteste au contraire la spontanéité des civilisations américaines; et combien les résultats n'en sont-ils pas dignes d'admiration, quand on considère au milieu de quelles difficultés ils furent obtenus. L'Amérique manquait complètement des grands quadrupèdes dont la domestication a permis aux hommes de l'ancien monde le passage de la vie errante à l'état pastoral, qui partout précéda la vie agricole et la civilisation. C'était seulement sur les plateaux des Andes péruviennes que se rencontraient le lama et la vigogne, représentants imparfaits du chameau et du mouton. Le fer, sous des formes aisément exploitables, manque également dans les régions du nouveau monde le plus favorablement disposées pour une civilisation naissante. C'est au milieu de cette pénurie de moyens que se sont créées les sociétés du Mexique et du Pérou. Sans doute l'horrible barbarie du culte déshonora la civilisation de l'Anahuac. Mais les Arians et les Sémites n'eurent-ils pas aussi leurs sacrifices humains? D'ailleurs, l'Amérique ne peut-elle pas opposer à la barbarie des Aztèques, comme une compensation consolatrice, l'admirable douceur des lois et de mœurs qui caractérisait l'empire des Incas? Voilà donc des exemples de races civilisables spontanément, sans aucune immixtion de la race ariane.

Et que l'on n'objecte pas que ces civilisations étaient d'un ordre inférieur. Les juges les plus compétents, Prescott entre autres les proclame égales, sinon supérieures à celles de la plupart des nations de l'Europe au commencement du moyen-âge, et notamment à celle des anglo-saxons avant la conquête normande. Prétendre que ces nations retournaient progressivement à la barbarie, parce qu'on retrouve sur leur sol les vestiges d'une civilisation

antérieure et d'un ordre plus élevé, c'est une affirmation gratuite, et dont un exemple tiré de notre propre histoire fera sentir toute la faiblesse. Supposons qu'au IXe ou au Xe siècle, quelques savants mandarins chinois abordant notre Europe, en eussent parcouru les diverses parties, et se fussent mis à comparer sa civilisation présente avec les vestiges de sa civilisation passée. Au Parthénon et au Colysée encore intacts, aux arènes, aux basiliques, aux temples, aux arcs-de-triomphe à demi ruinés de l'Italie et des Gaules, ils auraient opposé les églises informes et les donjons massifs construits par les nouveaux occupants; aux statues, aux œuvres d'art de la Grèce et de Rome, les grossiers ustensiles des châtelains germaniques. De retour dans leur patrie, ils n'auraient pas manqué d'annoncer au fils du ciel qu'ils avaient découvert dans le lointain occident de vastes régions, qui naguères avaient été le siége d'un grand empire civilisé, semblable à celui du milieu; que cet empire avait été envahi et détruit par ces horribles barbares aux cheveux rouges et au long nez, qui avaient si souvent menacé les frontières chinoises; que ces barbares, après avoir tout ravagé, tâchaient d'établir un peu d'ordre sur les ruines qu'ils avaient faites, et de restaurer une ombre de civilisation; mais que la grossièreté de leurs arts et de leurs monuments attestait leur impuissance à s'élever au-dessus d'un certain niveau, et faisait présager avec certitude leur prochain retour à la sauvagerie primitive. Combien ces appréciations ne prêteraient-elles pas à rire à nos érudits, s'ils les retrouvaient aujourd'hui dans les archives du Céleste-Empire? Or, le raisonnement des détracteurs des civilisations américaines est exactement semblable à celui de ces mandarins.

La race ariane se trouve donc irrévocablement dépouillée de cette aptitude exclusive à la civilisation qui lui était gratuitement attribuée, et l'inappréciable mérite d'avoir créé et développé les premières sociétés régulières, est restitué à plus juste titre à d'autres familles de peuples. Quand bien même le croisement de ces peuples avec la race ariane, antérieurement à la naissance de leurs civilisations, serait aussi clairement démontré qu'il est hypothétique, la seule conséquence légitime à tirer de ce fait, ce serait que les

mélanges de races sont favorables au développement des facultés civilisatrices, mais non que ces facultés sont le privilége d'une race unique. Si les Arians, arrivés les derniers sur la grande scène du monde, ont dépassé leurs devanciers, ce n'a été qu'en profitant de leurs travaux et de leurs découvertes, de même que les peuples modernes de race blanche ne sont supérieurs qu'à leurs congénères de l'antiquité que grâce à leur postériorité.

V.

Nous croyons avoir établi contre les partisans du premier système la pluralité des races civilisables. Mais il reste encore deux graves questions à résoudre : celles de savoir si, à côté des races éducables et perfectibles, il n'en existe pas d'autres radicalement incapables de se perfectionner, et si les diverses races civilisables sont toutes susceptibles de s'élever au même degré de culture.

Et d'abord, est-il certain qu'avant l'apparition des peuples arians en Europe et dans l'Hindoustan, des peuples sémitiques dans la Syrie et la Palestine, ces régions fussent occupées par des populations sauvages et nomades, non susceptibles de civilisation? Nous avons déjà remarqué qu'une civilisation dravidienne ou tamoule précéda, selon toute probalité, entre l'Indus et le Gange, l'invasion des Aryas. Pour trouver dans ces vastes régions une race sauvage, il faut donc remonter jusqu'aux tribus de la famille australienne, que l'on prétend y avoir devancé même l'immigration des Tamouls et des Dravidiens. Mais l'existence de semblables tribus dans l'Hindoustan à l'époque primitive est un fait extrêmement problématique, et rien n'autoriserait d'ailleurs à affirmer qu'elles ne fussent pas en possession d'une certaine civilisation. Si l'on invoque la présence actuelle de peuplades sauvages offrant de l'analogie avec les Australiens, dans quelques parties reculées et montagneuses de la péninsule indienne, ne peut-on pas attribuer la dégradation de ces peuplades à l'état de misère auquel elles furent réduites par plusieurs conquêtes successives, à un phénomène de dégénérescence semblable à celui que nous avons signalé chez certains clans de

l'Irlande ? Quant aux prétendus sauvages de race finnoise qui auraient précédé dans toute l'Europe les premières immigrations blanches, leur existence est une pure hypothèse qui ne repose sur aucune preuve solide. Nous ignorons absolument à quel type humain se rapportaient les peuples qui ont élevé les dolmens, les menhirs, les tumulus, et qui usaient des instruments de l'âge de pierre. Ils pouvaient aussi bien appartenir à la variété blanche qu'à la variété jaune, si toutefois ces distinctions existaient alors dans l'espèce humaine. Il serait téméraire d'affirmer qu'ils ne possédaient aucune civilisation. La réunion d'efforts qu'exigèrent plusieurs monuments de cet âge, tels que les principaux dolmens et le briquetage de Marsal, atteste l'existence de sociétés assez nombreuses. On connaissait déjà l'art de réduire les fractures des membres comme le démontre l'état de plusieurs squelettes découverts dans les antiques sépultures de cette période ; enfin la fabrication des outils et armes de pierre formait l'objet d'une véritable industrie manufacturière, dont les curieux vestiges ont été récemment découverts sous les eaux du lac de Zurich.

Nous ne savons presque rien sur les Réphaïm et les Zonzommim mentionnés par les livres hébreux, et dans lesquels on a prétendu voir les derniers représentants de races sauvages et incivilisables qui auraient été détruites par les Abrahamides. Sans doute l'état social de ces populations était très-inférieur à celui des Sémites. Mais de quel droit affirmerait-on qu'il leur était impossible de s'élever à une condition meilleure? Et d'ailleurs, est-il bien conforme aux règles d'une saine critique d'ajouter pleine confiance au tableau qu'ont tracé d'elles leurs barbares exterminateurs?

Ainsi l'existence de populations sauvages en Asie et en Europe antérieurement à l'occupation ariane et sémitique, l'inaptitude absolue de ces populations à toute espèce de culture et de progrès, sont loin d'être démontrées. Il reste à rechercher si les races actuellement sauvages ou barbares sont incapables de civilisation. Sur ce point, nous rencontrons beaucoup de négations tranchantes, mais point de démonstration positive. Remarquons

d'abord que toutes les races fondamentales admises par les naturalistes et les Ethnogénistes, présentent des rameaux civilisés et d'autres qui sont demeurés à l'état sauvage ou barbare. Ainsi parmi les peuples noirs, les Égyptiens et les Abyssins; parmi les jaunes, les Chinois et les Japonais; parmi les rouges, les Mexicains et les Péruviens se sont élevés à la civilisation, tandis que les nègres de Guinée, les Mongols, les Caraïbes et les Canadiens restaient plongés dans la barbarie. De plus, dans chacune de ces grandes variétés humaines, on trouve des populations parvenues à divers niveaux intermédiaires entre la culture du rameau le plus avancé et la farouche grossièreté du plus sauvage. C'est ainsi que les Coréens, les Thibétains, les peuples de l'Indo-Chine occupent dans l'échelle de la civilisation des degrés inférieurs à celui de la Chine, mais bien supérieurs à la condition sociale des Ostiaques, des Buriates et des Mongols. Les noirs du Soudan et les nombreuses populations agricoles de l'intérieur de l'Afrique touchent presque au seuil de la civilisation, tandis que les nègres du Congo, du Loango et du Dahomey sont encore des sauvages. Dans le nouveau monde, les Lenni-Lenapes et les six nations iroquoises, inférieurs aux peuples de l'Anahuac et de Cuzco, étaient bien au-dessus des Sioux et des Californiens. Il en est de même dans la race blanche, qui a présenté de tout temps et présente encore de nos jours le contraste de sociétés extrêmement civilisées, et d'autres sociétés complètement barbares, contraste adouci par l'existence d'un grand nombre de peuples placés entre ces deux situations extrêmes. Or, comme les rameaux les plus sauvages de ces diverses races présentent une affinité évidente avec les plus civilisés, on est forcé de reconnaître que la barbarie des premiers ne tient pas à leur nature, à leur type physique, à une incapacité essentielle et incorrigible, mais à des circonstances extérieures plus ou moins difficiles à discerner. Pour contester cette explication, il faudrait admettre, non pas qu'il existe dans l'humanité plusieurs races dont l'une ou quelques-unes sont incivilisables, mais que, dans le sein de chaque race, il se rencontre certains rameaux susceptibles de culture et de perfectionnement, et d'autres qui ne sont ni éducables, ni perfectibles.

Or, une telle théorie ne mérite pas les honneurs d'une réfutation.

Mais, dira-t-on, c'est pourtant un fait bien extraordinaire et bien difficilement explicable, que la permanence jusqu'à nos jours de l'état de sauvagerie dans lequel certains peuples sont restés plongés. Si toutes les races sont éducables et perfectibles, comment se fait-il que l'on voie la plupart des peuples sauvages atteints par le contact de la civilisation, montrer une incapacité presque absolue pour s'assimiler cette civilisation, battre en retraite devant elle et périr plutôt que d'accepter nos arts, nos sciences et nos mœurs? Ces objections, en apparence très-graves, trouvent presque toujours leur solution dans un examen attentif des conditions spéciales auxquelles sont soumis les peuples dont il s'agit. En effet, on peut affirmer avec certitude que les peuples restés à l'état sauvage ou barbare, sont placés sous des climats excessifs qui ne comportent pas le plein épanouissement des facultés humaines, ou privés de quelques-unes des ressources essentielles au développement de la vie civilisée, par exemple, d'animaux domestiques ou de plantes alimentaires susceptibles d'une culture régulière, ou des métaux les plus importants, tels que le cuivre et le fer. Une civilisation quelconque est-elle possible dans les régions glacées qu'habitent les Lapons, les Samoièdes et les Esquimaux? D'un autre côté, combien les ardeurs torrides de la zone intertropicale n'opposent-elles pas d'obstacles à l'exercice de l'activité physique et intellectuelle de l'homme? Se figure-t-on comment nos arts, nos sciences, nos mœurs sédentaires et polies auraient pu naître et se développer dans les déserts de sable de l'Arabie et de l'Afrique, ou dans les arides steppes de la Tartarie? Faut-il rappeler que les sauvages habitants des îles Madréporiques de l'Océanie étaient privés des principaux animaux domestiques, des métaux dont la nature géologique du sol ne comporte pas la présence, et le plus souvent de végétaux alimentaires? De là leur barbarie, leur cannibalisme, l'état d'enfance des arts utiles. Mais qu'il se rencontre, comme à Taïti, un végétal qui fournisse aux hommes une nourriture facile et assurée, aussitôt les mœurs s'adoucissent, l'anthropophagie disparaît, le type s'ennoblit et se rapproche de celui de l'Europe, on voit

naître les rudiments d'une civilisation. Les habitants des îles des Amis, en effet, au moment où ils furent découverts, n'étaient plus de purs sauvages. Ils possédaient un gouvernement régulier, des arts assez avancés eu égard à la faiblesse des ressources naturelles de leur sol, des fêtes publiques dont l'élégance rappelait celles de la Grèce, et des poésies chantées qui sont perdues aujourd'hui. Du reste, la sauvagerie n'est pas exclusivement propre aux peuples de couleur sombre. La race blanche, elle aussi, a quelquefois présenté ce phénomène. Les anciens Irlandais, les Pictes et les Scots étaient de vrais sauvages, et saint Jérôme nous a conservé le souvenir d'actes d'anthropophagie commis par des peuples de la Grande-Bretagne. Les Cyclopes et les Lestrigons, que rien n'autorise à classer hors de la race blanche, étaient sans nul doute anthropophages. Enfin, plus près de nous, on a constaté que certaines familles blanches isolées au milieu des pampas de l'Amérique et des plaines de l'Afrique australe, sont tombées dans un état de dégradation et d'imbécillité qui les assimile aux sauvages les plus abrutis. En vain objecte-t-on que c'est là un fait exceptionnel, comme le crétinisme endémique, dont on ne saurait rien conclure contre les aptitudes générales des races civilisées. C'est là au contraire un fait capital, qui nous révèle la véritable origine de l'état sauvage, dû presque toujours à l'isolement de quelques familles jetées par des accidents inconnus sur des plages inhospitalières. C'est la démonstration de cette vérité, que l'on ne peut considérer comme congéniale et irrémédiable chez les peuples sauvages, une dégradation qui atteint les races les plus cultivées, lorsqu'elles se trouvent placées dans les mêmes circonstances que ceux-ci. L'état sauvage trouve donc une explication suffisante dans l'influence des conditions physiques et des milieux, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une prétendue incapacité originelle de culture et de progrès, qui équivaut à la négation des attributs essentiels de la nature morale de l'homme, à la reconnaissance de deux espèces humaines.

Quant à l'impossibilité apparente où se trouvent certains peuples de s'initier à notre civilisation, elle peut aussi s'expliquer autrement que par l'influence de la race. Nous n'entendons d'abord nullement

contester que la longue habitude d'un certain genre de vie, continué pendant plusieurs générations, n'exerce une puissante influence sur les aptitudes que l'homme apporte en naissant. Il est conforme à la loi générale d'hérédité qui joue un si grand rôle dans la nature, que le fils de vingt ancêtres sauvages offre une prédisposition innée à la sauvagerie, et celui de vingt ancêtres civilisés, une prédisposition également innée à la civilisation. On connaît le fait curieux de chiens qui, dressés à grand'peine à certaines chasses spéciales, ont transmis à leur postérité la connaissance instinctive des procédés à suivre dans ces chasses, procédés qu'ignoraient leurs ancêtres. Pourrait-on s'étonner qu'une semblable transmission s'opérât dans l'espèce humaine, la plus flexible, la plus modifiable de toutes?

S'il en est ainsi, on comprend combien il doit être difficile d'élever d'emblée des sauvages adultes, ou même enfants, à un état intellectuel et organique qui, pour les peuples civilisés, est le résultat d'un grand nombre de siècles. Vouloir inculquer d'un seul coup notre civilisation à des êtres nés sous l'influence de milieux si différents, c'est une prétention évidemment déraisonnable. Conclure de l'insuccès de pareilles tentatives à l'impossibilité de transformer les sauvages, à une différence radicale de nature, c'est un abus manifeste de la logique. Pour que ces tentatives de transformation donnassent lieu à de légitimes inductions, il faudrait que l'on soumît les peuples qui en sont l'objet à une éducation aussi graduelle, aussi lente que l'a été celle des nations actuellement civilisées. Or, ce sont là des conditions presque impossibles à réaliser, car s'il est difficile aux barbares et aux sauvages de s'élever d'un seul coup jusqu'à l'intelligence de la civilisation, il ne l'est pas moins aux civilisés de s'abaisser, de se faire volontairement humbles et petits pour se mettre en communication avec les sauvages. Qu'on ne s'y trompe pas : le véritable obstacle à l'initiation des peuples actuellement sauvages et barbares, c'est la trop grande distance existant entre leur état intellectuel et le nôtre. Il y a là un abîme que ni les uns ni les autres ne peuvent franchir. Pour dégrossir des sauvages, des barbares valent mieux que des civilisés; et pour faire progresser des barbares, une civilisation

naissante aura plus de puissance qu'une civilisation très-raffinée. Il faut qu'il y ait des points de contact, des prises faciles entre les peuples de culture inégale, pour que le plus avancé puisse entraîner à sa suite le plus arriéré. Mais si l'on met en présence les deux extrêmes de la sauvagerie et de la civilisation, toute communauté de pensée et de sentiment devient impossible. Le sauvage effarouché fuit ou meurt, et le civilisé se persuade qu'il est en présence d'une espèce de bêtes à figure humaine qu'il est légitime de refouler ou de détruire. Ces considérations trouvent dans les faits une éclatante confirmation. Les peuplades barbares et nomades de la haute Asie et de la Sibérie méridionale ont toujours échappé aux tentatives que les officiers russes ont pu faire pour les fixer et leur inculquer les rudiments de la civilisation. Mais il n'en est plus de même, depuis qu'elles se trouvent en présence des colonies de Cosaques que la Russie répand avec une persévérante habileté dans ses vastes possessions asiatiques. A peine un nouveau poste est-il fondé, que l'on voit les Tartares venir camper alentour. Cosaques et nomades s'entendent à merveille, se livrent ensemble à des courses lointaines et à des chasses effrénées. Cependant le nomade observe les avantages que son compagnon retire d'une demeure fixe, de ses cultures, de ses approvisionnements. Peu à peu il essaie de l'imiter, il prend ses leçons; et bientôt le campement devient un village, et la horde une commune organisée. Mettez à la place des Cosaques une colonie de *Squatters* américains ou de cultivateurs allemands, et la horde sera détruite ou s'enfoncera dans des solitudes inaccessibles.

Si l'on recherche dans l'histoire comment s'est opérée l'accession des peuples barbares à la civilisation, on rencontre des phénomènes du même ordre, mais développés sur une échelle beaucoup plus vaste. Pendant quatre cents ans, les Germains, les Pictes et les Scots sont restés en présence de la civilisation gréco-romaine, sans que celle-ci eût sur eux aucune prise, parce qu'il existait une trop grande distance entre elle et l'état social et intellectuel de ces barbares. C'est seulement lorsque cette civilisation a été à moitié détruite par la mauvaise administration des empereurs, par les

guerres civiles et les invasions, qu'elle a commencé à exercer une certaine action sur les bandes germaniques introduites dans l'empire démantelé, comme s'il avait fallu que les populations romaines, dans leur marche rétrograde, se rapprochassent de la barbarie pour se mettre au niveau des barbares. Ceux des peuples Germains qui adoptèrent le plus vite et le plus complètement la culture romaine, tels que les Ostrogoths, les Visigoths et les Burgondes, perdirent immédiatement toute action sur leurs congénères. Les Francs au contraire, qui n'eurent de contact qu'avec les populations du nord de la Gaule, demeurées les moins civilisées de l'Empire, et qui persistèrent le plus longtemps dans un état de semi-barbarie, les Francs sont les seuls qui aient continué d'agir sur les Germains restés dans leur ancienne patrie. C'est par les rois Mérovingiens que les Alamans, les Thuringiens, les Bavarois, les Saxons eux-mêmes commencèrent à être soumis à l'influence civilisatrice. Les Saxons résistèrent trois cents ans et ne cédèrent qu'à l'épée de Charlemagne. Et encore faut-il reconnaître qu'il ne purent se plier au nouvel ordre social imposé par le conquérant, que parce que cet ordre était très-grossier, très-imparfait, très-voisin de leur propre barbarie. Il en fut de même des Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne. Le moine Augustin et ses compagnons, polis par la culture romaine, purent en faire des chrétiens plus ou moins parfaits ; ils furent impuissants à les civiliser. Il n'y eut que les rudes compagnons de Guillaume le Conquérant qui trouvèrent le moyen de les faire entrer dans le mouvement de la civilisation européenne. Ainsi, les grands souvenirs de l'histoire concourent avec les faits contemporains, pour établir cette vérité : que toute civilisation d'un ordre trop élevé est incommunicable à la barbarie; qu'il faut des demi-barbares pour faire l'éducation des sauvages, et une civilisation rudimentaire pour s'assimiler des barbares.

D'après ce principe, on peut affirmer avec un haut degré de probabilité que, si la civilisation romaine avait été encore plus avancée, pourvue de moyens matériels plus redoutables, non-seulement elle n'aurait pas eu plus de prise sur les Germains, mais elle les aurait tout simplement anéantis. Supposez les Germains du ve siè-

cle ou les Saxons du temps de Charlemagne se trouvant tout à coup en présence de peuples possesseurs d'une artillerie formidable, d'armes à feu perfectionnées, de liqueurs alcooliques, de maladies contagieuses à peine guérissables à la médecine la plus savante; n'est-il pas probable que les nobles races germaniques auraient dû succomber ou fuir vers les régions désolées de l'extrême Nord, et que leur indomptable courage, leur fierté, leur amour du sol natal, n'auraient abouti qu'à les faire considérer comme des sauvages farouches et incivilisables, des bêtes féroces condamnées à la destruction au nom de la civilisation et du progrès? Dès lors elles seraient allées s'ensevelir dans ces limbes où dorment les Guanches des Canaries, les Caraïbes des Antilles et où disparaîtront bientôt les Peaux-rouges de l'Amérique du Nord.

C'en est assez, ce me semble, pour réduire à néant cette triste doctrine qui refuse absolument à une partie de l'espèce humaine le plus noble et le plus essentiel des attributs de notre nature : l'éducabilité et la perfectibilité. Proclamons avec confiance cette consolante vérité : il n'est point de race exclusivement civilisable, point de race inaccessible à la civilisation.

Alfred Sudre.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

MOYENS
DE GÉNÉRALISER L'ÉDUCATION
DES
AVEUGLES
SANS LES SÉPARER DE LA FAMILLE ET DES VOYANTS

PAR M. LE Dr A. BLANCHET [1].

§ IV.

Mais dira-t-on, ce n'est pas seulement l'instruction élémentaire qui est nécessaire à l'aveugle, c'est encore la connaissance d'un métier. Dans les écoles spéciales, l'aveugle apprend tout à la fois le catéchisme, la grammaire, le calcul et le métier qui le fera vivre. Grand avantage auquel il va falloir renoncer avec les écoles mixtes.

Nous touchons, ici, Messieurs, à la partie la plus délicate et véritablement la plus difficile du sujet que j'ai à traiter devant vous. Non pas que l'objection que je viens d'exposer soit mieux fondée que les précédentes, mais parce qu'il y a au-delà de cette objection une difficulté plus sérieuse, plus profonde, que les écoles spéciales n'ont fait disparaître nulle part, que nous atté-

(1) V. t. XLIX, p. 439.

nuerons, j'en ai l'espoir, mais sans la détruire entièrement, parce qu'elle est une conséquence fatale et inévitable de l'état de cécité. Je veux parler de la difficulté qu'un artisan aveugle trouve à gagner sa vie. Mais avant d'aborder ce douloureux problème, laissez-moi vous montrer, et à peine est-ce nécessaire, tant la chose est par elle-même claire et sensible, laissez-moi, dis-je, vous montrer que la réforme que je propose, c'est-à-dire l'admission des aveugles à l'école communale, serait, pour la plupart de ces malheureux, un très-grand bienfait, au moins au point de vue de l'instruction, puisqu'on ne leur donne aujourd'hui, au moins au très-grand nombre, ni instruction quelconque, ni métier.

En effet, les écoles spéciales sont peu nombreuses, et en général, malgré ce qu'elles coûtent, assez peu prospères, hormis celle de Paris. L'entrée en est hérissée d'épines. On y entre pas avant tel âge, fixé par les réglements ; après tel âge on n'y peut plus entrer (1); il faut des sollicitations, des protections, des pétitions, des certificats, des démarches, des formalités sans fin, pour obtenir une bourse, c'est trop dire, une simple candidature à une bourse, qu'on attend un an, deux ans, trois ans, l'aveugle dans l'oisiveté, et la famille dans l'angoisse, et qui n'arrive pas toujours, ou arrive trop tard, c'est-à-dire quand l'âge d'admission est passé. La bourse obtenue, il faut penser au trousseau (2) et

(1) Les enfants ne peuvent être reçus à l'Institution impériale avant neuf ans et après treize ans.

(2) Tous les enfants admis à l'Institution impériale des aveugles, même les boursiers, sont obligés de fournir, au moment de leur entrée, un trousseau de 320 francs.

souvent emprunter ou mendier pour le payer. Puis, nouveau crève-cœur, l'enfant part, et en voilà pour six ans ou huit ans, durant lesquels on ne le verra plus et à peine entendra-t-on parler de lui. Toute communication est presque entièrement interrompue entre le pauvre pensionnaire de l'école spéciale, arrivant de son village, et la famille absente. Si par hasard, les parents savent écrire, à quoi leur servirait-il d'écrire à un enfant qui n'y voit pas, qui ne répondra pas? Et quel épanchement est possible quand ils doivent passer par l'entremise des tiers, qu'il faut aller fatiguer de ses confidences? L'enfant tombe malade, l'enfant a le mal du pays, l'enfant s'inquiète, l'enfant souffre et la mère n'en saura rien. Elle-même, elle souffre, elle vieillit, elle meurt, et d'autres vides encore se font dans la famille, et l'aveugle dépaysé, perdu dans un monde d'aveugles, ayant peut-être déjà ouvert son cœur à de nouvelles affections, inutiles et impuissantes, mais nécessaires à la vie, l'aveugle l'apprendra plus tard lorsqu'il lui faudra quitter l'école et les amis qu'il y a faits et rentrer dans son village qui l'a oublié, dans sa famille où il ne retrouvera peut-être plus le seul être qui se souvînt de lui. Telle est la chance, l'heureuse chance ouverte aux favoris de la fortune, aux boursiers des écoles spéciales. N'a pas qui veut ce bonheur : c'est le petit nombre qui l'obtient. Le reste végète et se corrompt dans l'ignorance, l'oisiveté et la mendicité. Ne serait-ce donc pas une amélioration bien nécessaire et bien désirable que d'arracher au moins à leur ignorance naturelle ces milliers de créatures, ne pût-on d'ailleurs faire pour elles rien de mieux? L'enfant doué de tous ses sens a besoin de culture. Ce n'est pas assez d'y voir, ce

n'est pas assez d'entendre et de parler, ce n'est pas assez, surtout dans les classes inférieures, des leçons de la famille. L'enfant le mieux doué a encore besoin de l'école primaire. Toute limitée qu'elle est, l'instruction qu'il y reçoit, le modifie, le transforme, exerce et développe sa mémoire, son jugement, toutes ses facultés, mûrit son caractère, accroît sa puissance, lui communique en peu de temps mille notions morales, mille ressources utiles dans ses relations futures avec les hommes. Comment l'aveugle qui, malgré sa cécité, peut devenir un jour ou un homme de bien ou un homme vicieux, un personnage utile ou dangereux par ses conseils et ses exemples, un bon ou mauvais père de famille, comment n'aurait-il pas besoin lui aussi, que la nature a privé de tant de moyens de s'instruire, comment n'aurait-il pas besoin d'aller puiser de bonne heure, à l'école, ces lumières, ces forces, ces conseils, cette première nourriture de l'esprit et du cœur, indispensable aux voyants eux-mêmes? Cela soit dit pour répondre à l'objection que nous avons tout à l'heure formulée, et afin qu'il n'en reste nulle trace dans vos esprits.

Reste à examiner maintenant la grande et difficile question de l'apprentissage professionnel. Cet apprentissage qui se fait pour un petit nombre d'élus, et à quel prix, et à quelles conditions dans les écoles spéciales, n'est point, en général, une œuvre aussi difficile qu'on le suppose. A part la musique, la musique savante (1), qui peut être plus faci-

(1) Les élèves des départements qui montreraient des dispositions musicales exceptionnelles pourraient, comme le font quelques élèves de l'Institution impériale de Paris, terminer leurs études au Conservatoire impérial de Musique.

lement enseignée à Paris ou dans les grandes villes qu'ailleurs, et qui est la plus précieuse et la meilleure de toutes les ressources pour l'aveugle, à part peut-être encore deux ou trois professions, telles que celles d'accordeur et de facteur d'instruments, professions pour lesquelles il s'en faut de beaucoup que tous les aveugles aient une aptitude suffisante, tous les autres métiers qu'on enseigne aux aveugles, dans les écoles spéciales, à Paris, et surtout en province, ils pourraient aisément les apprendre avec le même avantage et avec plus d'avantages dans leur pays natal. Ce sont, à peu d'exceptions près, des métiers manuels, les plus simples, les plus grossiers, et partant les moins productifs pour l'ouvrier atteint de cécité, à qui la concurrence des voyants devient toujours plus ou moins funeste.

A la grande école de Paris, comme dans la plus obscure école des départements, comme dans tous les principaux établissements du monde, on fait, et en grand nombre, non pas des musiciens, des accordeurs, des facteurs, des tourneurs, mais des tisserands, des vanniers, des rempailleurs de chaises, quelques cordonniers, des fabricants de filets, de chaussons, de brosses, de balais, de franges, etc., et d'autres infimes artisans; j'ajoute qu'il n'est pas possible de mieux faire. Indépendamment des dispositions naturelles qu'il faudrait apporter dans l'exercice d'une industrie plus délicate, plus savante, plus lucrative, il faut des yeux, et l'activité et la sûreté de main que donne la vue; l'aveugle eût-il d'ailleurs le goût et l'intelligence nécessaire à la pratique d'un art plus relevé, la cécité paralyserait en lui ces heureuses inclinations. On est donc obligé de se rabattre sur ce qui est à sa portée, et c'est pour arriver à ce chétif

résultat, c'est pour faire de lui un chaussonnier, un cartonier, un vannier ou un rempailleur de chaises qu'on l'enlève à sa famille, à ses habitudes, à ses amis, à son milieu naturel, et qu'on le séquestre pendant six ou huit ans dans une maison d'aveugles, pour le rejeter ensuite dans le monde qu'il ignore, sans autre appui qu'un tel état! Cela est-il raisonnable? N'est-il pas évident que l'aveugle peut, sans sortir de la ville ou du village où il est né, acquérir la pratique de semblables métiers? Est-il nécessaire d'avoir pour cela des maîtres spéciaux, particulièrement experts dans l'art de façonner des aveugles à tresser de la paille ou de l'osier? N'est-il pas plus difficile mille fois de leur apprendre à lire et à écrire, à calculer sur la planche, à trouver sur une carte de géographie un point désigné? Or, il n'est pas d'instituteur ou d'institutrice des plus ordinaires, pas de mère, pas de frère, pas d'écolier un peu avancé qui ne puisse, comme nous l'avons dit, enseigner assez rapidement ces choses à un aveugle d'une intelligence vulgaire. L'apprentissage d'un métier manuel, tel que ceux que nous avons énumérés, ne sera donc pas entouré de plus d'obstacles. Tout artisan est capable d'enseigner son propre métier à un aveugle, moyennant quelques conseils et avis préalables, très-simples et très-aisés à retenir, que pourra lui donner l'instituteur du lieu, le premier maître de l'enfant, et que nous avons à cet effet consignés dans notre *Traité des Aveugles*. Peut-être faudra-t-il payer en argent une partie des frais d'apprentissage; mais que l'on suppute ce que coûte aujourd'hui, dans une école spéciale, l'éducation d'un apprenti cordonnier ou tisserand, et l'on verra qu'avec le même prix on pourrait

former, en de meilleures conditions, non pas un apprenti, mais quinze ou vingt. On dépenserait ainsi beaucoup moins et l'on produirait partout un plus grand bien. On choisirait à l'aveugle une profession, non pas au hasard, mais en rapport avec les habitudes, les besoins, les ressources de la localité où il doit l'exercer. On n'enverrait pas un fabricant de filets dans un pays où il n'y a pas de pêcheurs ; un faiseur de franges dans un village où un cordonnier ou un vannier eût mieux trouvé l'emploi de ses talents. On aurait des ouvriers tout aussi capables, et en bien plus grand nombre et plus heureux.

§ V.

Tels sont en abrégé les avantages du système d'éducation que je conçois pour les aveugles. J'avoue, Messieurs, que ce système, quoique supérieur à celui qui est partout en usage, laissera encore subsister parmi les aveugles beaucoup de misères. La plupart des métiers qu'on peut leur enseigner sont mal rétribués, ils y rencontrent à chaque pas la concurrence; ils y sont toujours, quoi qu'ils fassent, moins habiles que les voyants, même que les voyants qui leur seraient d'ailleurs inférieurs en intelligence. Rarement peuvent-ils, avec beaucoup de travail, subvenir à tous leurs besoins, témoins la plupart des élèves des écoles spéciales. C'est là, Messieurs, un mal inévitable, indissolublement lié à leur infirmité. Aussi, serait-il à souhaiter qu'on apprît aux aveugles non pas un métier, mais deux, dont l'un suppléât à l'autre, en cas de chômage. Pour tous ceux qui auraient les moindres dispositions musicales, le plain-

chant, l'étude même routinière de l'orgue ou de quelque autre instrument, pourraient devenir une ressource dans les campagnes. L'aveugle devra donc suivre les cours de musique vocale dans toutes les écoles primaires où de pareils cours ont été institués. Au moyen du système de notation en points saillants, il y fera des progrès assez rapides. L'enfant des villes trouvera, sous ce rapport, bien des facilités qui malheureusement feront souvent défaut aux villageois. Cependant il n'y a guère de commune complètement au dépourvu. Le vicaire, l'instituteur, le chantre, l'organiste, le ménétrier, il y a toujours quelqu'un d'assez savant, dans chaque paroisse, et il y aura toujours en même temps, espérons-le, quelqu'un d'assez charitable pour venir en aide à l'aveugle, une fois que les moyens de l'instruire auront été mis à la portée de tout le monde.

La question n'est pas de faire de lui un grand musicien; l'élève y serait le plus souvent aussi impuissant que le maître. Il s'agit de faire de lui, quand on le peut, quand tout s'y prête, soit un organiste, soit un chantre au lutrin, soit un simple ménétrier. Chacune de ces professions peut parfaitement se concilier avec l'exercice journalier de quelque autre industrie; elle augmentera dans une notable proportion les ressources que l'infirme, aujourd'hui oisif et complètement à charge à la pitié, saura tirer de ses propres labeurs.

Rien n'est plus digne assurément de commisération que le sort d'un aveugle sans instruction, sans profession, obligé de mendier, sous la conduite et la dépendance d'un enfant et quelquefois d'un chien, son pain de chaque jour et son gîte. Donner à cette infortuné, avec un peu d'instruction, le moyen de gagner par lui-même ce pain et ce gîte, l'arra-

cher à la borne où il étale ses guenilles et tend sa sébile aux passants, pour en faire un membre actif et utile de la société, c'est alléger sa dépendance, relever son cœur, ennoblir sa vie, donner à la paresse des voyants un salutaire exemple et soulager enfin la société elle-même d'une partie du fardeau qui pèse sur elle. Je ne dis pas qu'on aura tout fait en faisant cela; mais on aura fait, à bon marché, tout ce qu'il est possible de faire; et en ces matières tout ce qu'il est possible de faire est un devoir de justice. Il n'y a que la charité qui puisse aller au-delà, et l'on aura beau diminuer toutes les misères, y compris celles de l'aveugle, il en restera toujours assez et toujours trop, hélas! pour exercer, sinon pour fatiguer son zèle.

A mesure que le nouveau système d'éducation se répandra en France, on verra diminuer chaque jour le nombre des aveugles privés d'instruction et les parents conserver près d'eux les enfants dont ils étaient obligés de se séparer pour les envoyer dans les écoles spéciales, puisque ce nouveau système réalise les mêmes bienfaits, sur une plus vaste échelle, et à moindres frais (1) et sans aucun des inconvénients attachés à ces sortes d'écoles. Mais la grande école de Paris, la plus ancienne et la plus illustre du monde, n'a rien

(1) La ville de Paris entretient vingt-cinq bourses à l'Institution impériale des sourds-muets, à raison de 500 fr. par an, et paie en outre un trousseau de 300 fr.; or, comme le cours d'études est de huit ans, chaque boursier coûte à la ville 4,300 fr. au moins. (Le chiffre porté au budget de 1859 pour ces bourses, est de 15,060 fr.) De même la ville de Paris entretient quinze bourses entières à 600 fr. à l'Institution des aveugles, et quinze demi-bourses à 300 fr., plus le trousseau; or, comme le cours d'études y est aussi de huit ans,

à redouter de l'adoption de ce système, il lui sera utile au contraire. Cette école est nécessaire à plusieurs points de vue, premièrement, comme un foyer d'études spéciales, où des professeurs d'un remarquable savoir et d'une profonde expérience s'occupent incessamment d'améliorer et de perfectionner tous les moyens d'enseignement particuliers aux aveugles; où l'on recueille aussi, et où l'on met à profit tous les progrès qui se font ailleurs en ce genre, où est rassemblé un immense et précieux matériel de caractères, de livres, de cartes, de partitions, d'instruments, etc., qu'il est bon de conserver et d'enrichir encore autant qu'on le pourra; secondement,

chaque éducation de boursier coûte à la ville 5,100 fr., et chaque demi-boursier 2,806 fr. (Le chiffre porté au budget de 1859 pour cette dépense, est de 14,400 fr.)

Si, en outre, on multiplie par huit les deux chiffres portés au budget de 1859, considérés comme moyenne de la dépense générale pour l'éducation des cinquante-cinq enfants entretenus par la ville, dans les établissements spéciaux, on arrive au chiffre de 236,680 francs! Le budget de la même année de la ville de Paris n'affecte qu'un chiffre de 3,600 fr. pour l'éducation des sourds-muets ou aveugles dans les écoles primaires; ils y sont au nombre de quatre-vingt-dix; leur séjour y est de cinq ans; c'est donc une somme de 18,000 fr. que le budget consacre à cette dépense, soit 40 fr. par an pour chaque élève ou 200 fr. pour l'éducation entière par élève. Il faut ajouter que ce qui nécessite à Paris un instituteur spécial dans quelques écoles, c'est le grand nombre d'enfants sourds-muets ou aveugles qui les fréquentent; mais dans les communes où ces infirmes ne forment que des unités, l'instituteur primaire peut tout à la fois donner ses soins aux parlants, aux voyants, aux sourds-muets ou aux aveugles : c'est encore aujourd'hui un fait acquis (1).

(1) Extrait du discours de M. Victor Foucher, conseiller à la cour de cassation et membre du conseil municipal de Paris (page 7, 10 août 1859).

cette école est nécessaire comme un moyen d'émulation et de récompense pour les jeunes aveugles qui auraient montré dans les écoles communales le plus d'application et de capacité, et surtout les dispositions les plus heureuses pour les études musicales. Il y a, en effet, parmi les aveugles comme parmi les voyants, et à peu près dans la même proportion, des natures d'élite, et je crois qu'il est du devoir de l'État, comme de son intérêt, d'en tirer le meilleur parti possible, de les rechercher, de les appeler, de les encourager, de mettre à leur disposition tous les secours indispensables à leur complet développement.

Je ne m'attends pas à voir sortir de l'Institution des aveugles de grands mathématiciens, de grands philosophes, de grands historiens, et, malgré quelques exemples éclatants dont on fait peut-être trop de bruit, je fais, je l'avoue, assez bon marché, au point de vue de l'utilité, de l'enseignement secondaire scientifique ou littéraire que l'on peut donner aux aveugles. Autant je crois à l'utilité de l'instruction primaire pour ces infortunés, autant je trouve superflue l'instruction supérieure qu'on cherche à leur faire acquérir et qui, le plus souvent, ne les conduit à rien, toutes les carrières libérales leur étant à peu près fermées. Qu'un aveugle riche, qui a de longs loisirs, des serviteurs pour lui faire la lecture, un entourage instruit, étudie ce qu'il voudra, rien de mieux; mais ces lumières si précieuses à l'aveugle riche, sont presque fatales à l'indigent, et lui font mieux sentir la dureté de sa condition, la bassesse de sa profession et l'épaisse nuit qui l'environne. C'est un triste présent à faire à un rempailleur de chaises, que d'en faire un demi-savant, et d'éveiller dans son cœur d'inutiles

aspirations à un état, une considération, une fortune qu'il n'atteindra jamais.

J'attache, au contraire, un très-grand prix aux études musicales de l'institution de Paris et aux études professionnelles qui s'y rattachent. Là, rien n'est perdu ; tout sert, tout fructifie. Les seuls élèves de l'école de Paris qui parviennent à se créer une existence vraiment indépendante, les seuls qui se suffisent à eux-mêmes, ce sont les musiciens, les bons organistes, les bons instrumentistes, les accordeurs de pianos, les facteurs. Aussi, Messieurs, loin de vouloir porter atteinte à l'existence de cette école, je regarderais sa suppression comme un malheur et comme une injustice. Mais, dans les conditions actuelles, elle ne rend pas, à mon avis, tous les services qu'elle devra rendre et qu'on devra plus tard lui demander.

Ce n'est pas, je le répète, la faute des excellents professeurs qui la dirigent, cela tient à l'organisation même de l'école, qui est tout à la fois une école primaire et une école secondaire, une bonne école de musique et une école des plus vulgaires métiers. Cela tient, en outre, au mode d'admission des élèves dans cette école. On ne les choisit pas, on les prend tels que les départements les envoient; intelligents ou obtus, sachant lire et écrire ou ne sachant rien sur rien, on les reçoit comme ils se présentent, pourvu qu'ils aient la bourse à la main, c'est-à-dire l'argent voté par les conseils généraux ou les communes. Les plus jeunes arrivent de neuf à dix ans, âge déjà tardif pour commencer l'éducation du tact; d'autres arrivent à douze, à treize ou, par exception, à quinze ans (1), complètement dépourvus des pre-

(1) Voir la note, page 88.

mières notions du catéchisme et de bien d'autres. C'est la diligence des parents et le crédit des patrons qui ouvrent à ces privilégiés les portes de l'école. Tel enfant, admirablement doué, qui eût pu devenir un artiste remarquable, n'y entre pas faute de protection, et grandira dans l'inutilité et le vagabondage, et la place qui semblait faite pour lui, sera donnée à un autre enfant, digne d'intérêt, sans doute, mais dont on ne pourra jamais, avec tous les soins imaginables, faire autre chose qu'un savetier. Celui-ci eût pu très-bien rester dans sa famille, fréquenter l'école communale et apprendre son métier au village. Celui-là, au contraire, enfant exceptionnel, reste au village et n'apprend rien. Tout se fait donc, permettez-moi de le dire, au rebours du bon sens dans l'organisation actuelle de l'enseignement des aveugles. Tout peut se rectifier, si l'on adopte les vues que j'ai l'honneur d'exposer devant l'Académie.

L'Institution de Paris devrait être, selon moi, et exclusivement, une école supérieure où l'on ne recevrait aucun élève qui ne saurait pas lire, écrire et compter, et tout ce que l'on enseigne à l'école communale, d'où l'on exclurait tous ceux qui ne sembleraient appelés qu'à l'exercice de quelques-uns de ces métiers dont l'apprentissage est partout facile. On pourrait avoir, à l'Institution impériale, autant de pensionnaires qu'il y en a aujourd'hui, mais ce seraient tous des jeunes gens de choix, d'une capacité certaine et éprouvée, admis là par une espèce de concours, sur le rapport des inspecteurs de l'enseignement primaire. Outre que ces mesures permettraient à toutes les capacités exceptionnelles de se révéler, le nombre des admissions pourrait être plus que doublé dans huit ans; les élèves reçus arrivant

tous avec une instruction déjà avancée, n'auraient plus besoin de rester que trois ou quatre ans au plus dans l'école pour y puiser l'éducation secondaire ou complémentaire.

On nous demandera si cette école spéciale sera exempte des inconvénients et des dangers que nous avons signalés plus haut, comme inhérents à ces sortes d'écoles. Hélas! non, elle n'en sera pas exempte, si l'on n'y reçoit que des aveugles. Aussi proposerions-nous d'y admettre, concurremment avec les aveugles, des orphelins ou enfants délaissés, appartenant à la classe des voyants. On choisirait les pensionnaires de cette catégorie parmi les élèves des écoles communales ou des asiles en qui les inspecteurs auraient reconnu des dispositions exceptionnelles pour les études musicales. On perfectionnerait ainsi dans tous les sens l'institution qu'il s'agit de conserver, et quoique créée pour les aveugles et maintenue pour eux, elle tournerait, dans une certaine mesure, au profit des voyants, et n'en serait par là que plus utile aux aveugles eux-mêmes (1).

Je n'ai pas à formuler d'une manière plus détaillée un tel projet, je me borne à en exposer l'idée fondamentale; je la crois assez simple, assez juste et assez féconde en bons résultats, pour fixer l'attention des hommes réfléchis et expérimentés qui daignent m'écouter, et qui, plus tard, après l'avoir à loisir méditée, daigneront, je l'espère, m'aider à la mûrir et en assurer le succès.

(1) On pourrait encore recevoir temporairement dans cet établissement un nombre limité d'enfants aveugles qui, sur le rapport de médecins (rapport approuvé par les Préfets), présenteraient une affection susceptible d'être guérie ou améliorée.

A. Blanchet.

VOTES DES CONSEILS GÉNÉRAUX POUR 1859.

Départements dont les Conseils généraux se sont abstenus de voter des bourses pour les Aveugles.

Basses-Alpes	»
Hautes-Alpes	»
Ardèche	»
Ariége	»
Aude	»
Bouches-du-Rhône	»
Calvados	»
Cantal	»
Charente-Inférieure	»
Cher	»
Corrèze	»
Corse	»
Côte-du-Nord	»
Creuse	»
Doubs	»
Drôme	»
Eure	»
Gard	»
Haute-Garonne	»
Gers	»
Landes	»
Loir-et-Cher	»
Loire	»
Haute-Loire	»
Loire-Inférieure	»
Lot	»
Lozère	»
Maine-et-Loire	»
Basses-Pyrénées	»
Hautes-Pyrénées	»
Pyrénées-Orientales	»
Bas-Rhin	»

Départements dont les Conseils généraux ont voté des bourses pour les Aveugles.

Haute-Vienne	300
Vendée	300
Ain	400
Morbihan	400
Indre	500
Vaucluse	500
Haut-Rhin	500
Charente	600
Vosges	600
Allier	600
Ille-et-Vilaine	600
Finistère	600
Marne	600
Moselle	650
Aisne	800
Somme	800
Mayenne	800
Vienne	850
Indre-et-Loire	900
Var	900
Tarn	1,000
Lot-et-Garonne	1,000
Deux Sèvres	1,000
Sarthe	1,050
Tarn-et-Garonne	1,200
Gironde	1,200
Dordogne	1,200
Nièvre	1,200
A reporter	21,050
Report	21,050
Haute-Saône	1,200
Aube	1,200
Seine-Inférieure	1,200
Puy-de-Dôme	1,200
Rhône	1,500
Haute-Marne	1,500
Jura	1,500
Côte-d'Or	1,700
Isère	1,800
Manche	1,800
Seine-et-Marne	1,800
Yonne	1,800
Orne	1,840
Oise	1,900
Saône-et-Loire	2,000
Aveyron	2,200
Seine-et-Oise	2,400
Ardennes	2,400
Loiret	2,500
Meurthe	2,500
Hérault	2,700
Meuse	3,100
Eure-et-Loir (1)	4,000
Pas-de-Calais	4,800
Seine	11,400
Nord	14,100
TOTAL	96,950 fr.

(1) Pour six Aveugles, hospice et secours à domicile.

LES
FINANCES DE LA FRANCE
SOUS LA RÉVOLUTION

PAR M. E. LEVASSEUR.

§ Ier. — SITUATION FINANCIÈRE EN 1789.

On a souvent accusé Louis XIV d'avoir ruiné le royaume. Il faut distinguer : ce n'est pas sa gloire, ce sont ses revers qui ont coûté cher à la France. Colbert, à sa mort, après avoir fait ou contribué à faire tant de grandes choses, laissait une dette de 158 millions. Cette dette s'accrut durant les deux guerres qui suivirent presque sans trève, de 1688 à 1714. A la mort du grand roi, le total des sommes dues par l'État, en ajoutant à la dette constituée la dette flottante et le prix des offices nouvellement créés, s'élevait à 3 milliards 460 millions.

Après les courtes illusions du système, précédé et suivi d'une liquidation qui fut une véritable banqueroute, le trésor redevait encore 1 milliard 460 millions.

Louis XIV laissait donc à son arrière-petit-fils une lourde succession, et Louis XV n'avait aucune des vertus nécessaires pour remédier au mal. Après la mort du trop prudent, mais économe Fleury, les dépenses de l'État et les prodigalités de la cour n'eurent plus de frein ; les reve-

nus, produit d'un système d'impôts défectueux, devinrent insuffisants, et, loin de diminuer, la dette augmenta tous les ans.

En 1759, pendant la guerre de Sept-Ans, Silhouette avouait que les dépenses excédaient les revenus ordinaires de 217,300,104 livres. En 1764, après la paix, le déficit de l'année était évalué encore à 41,561,661 livres. Six ans après, il s'élevait à 70 millions, et, malgré les suppressions violentes et iniques de Terray, il était de 37 millions à l'avénement de Louis XVI.

Il s'accrut rapidement dans les années suivantes par suite des dépenses occasionnées par la guerre de l'Indépendance. En vain Necker annonçait-il dans son compte-rendu un excédant de recette de 10 millions. Son successeur, Calonne, réduit aux dernières extrémités, après avoir quelque temps abusé la cour par des prodigalités, révéla la vérité, et, en face d'un trésor vide, il confessa naïvement le triste désordre des finances et l'impuissance de la royauté. En 1781, il y avait eu en réalité non pas un excédant, mais un déficit de 46 millions : « Depuis, ajou-« tait le ministre, le déficit annuel a pris de nouveaux « accroissements. » Son système d'administration n'aurait laissé aucun doute à cet égard, quand bien même les chiffres qu'il exposait devant les notables n'auraient pas confirmé ses aveux et appris à la nation la triste vérité.

La dépense en 1787 avait été de	599,135,795 liv.
Et la recette de.....	474,048,239
Il y avait un déficit de.....	125,087,556 liv.

Calonne avait convoqué l'assemblée des notables, pour

trouver, dans leur consentement à un nouveau système d'imposition générale, un moyen de sortir d'embarras. Les notables n'accordèrent rien, parce qu'on leur demandait le sacrifice de leurs priviléges. Ils obligèrent le ministre à se retirer et mirent à sa place Brienne, archevêque de Toulouse. Le nouveau contrôleur, plus incapable que son prédécesseur, se trouva en face des mêmes difficultés et succomba bientôt après avoir augmenté la dette de 120 millions.

Depuis l'avénement de Louis XVI, l'État avait emprunté 1 milliard 740 millions en rentes constituées et traînait derrière lui une dette flottante de plus de 600 millions. Brienne avait arbitrairement prorogé le paiement de ses lettres de change, retardé d'un an ses remboursements, acquitté la plus grande partie des rentes en papier; sans crédit lui-même, il soutenait à peine ses dépenses journalières grâce au crédit chancelant de la caisse d'escompte et au cours forcé de ses billets. Il n'y avait dans le trésor que 400,000 livres quand Necker fut appelé à succéder à l'archevêque de Toulouse.

C'était au mois d'août 1788. Les États-Généraux étaient déjà convoqués pour l'année suivante. Eux seuls avaient la puissance nécessaire pour remédier au mal. Il fallait attendre, et Necker se contenta de faire subsister l'État jusqu'au 1er mai, à l'aide des billets de la caisse d'escompte, et de solder les dépenses les plus urgentes avec 100 millions que son crédit personnel lui permit d'emprunter. Au 1er mai 1789, le déficit présumé de l'année était de 56 millions.

La situation était critique. Depuis bien longtemps les recettes du trésor ne pouvaient plus suffire aux dépenses, et

les expédients qu'on était réduit à employer chaque jour ne soulageaient le présent qu'en ruinant l'avenir et en introduisant dans les finances le désordre le plus déplorable. Des ministres réformateurs, Machault, Silhouette, Turgot, proposaient ou entreprenaient des réformes radicales, mais ces réformes, par leur équité même, étaient incompatibles avec l'organisation de la société fondée sur le privilége. Tous les abus se tenaient comme par la main dans l'ancienne monarchie; en attaquer un, c'était les ébranler tous et soulever contre soi la ligue formidable de tout ce qui avait en France quelque puissance ou quelque crédit. Pour en détruire un, il aurait fallu triompher de tous, et le plus intrépide réformateur aurait manqué de point d'appui pour tenter une pareille œuvre.

Aussi, trop faibles pour opérer par eux-mêmes une révolution complète, les meilleurs ministres étaient renversés sans avoir rien pu faire. Et pourtant le mal était devenu si grand, que, sous le règne de Louis XVI, les hommes les plus dévoués au parti des priviléges, les plus ennemis de toute nouveauté, quand ils arrivaient au ministère, étaient contraints par l'évidence des faits de reconnaître la nécessité d'une réforme et de se faire révolutionnaires. Necker avait été disgracié parce qu'il avait des projets trop hardis. Calonne, le favori de la cour, quand il se sentit à bout de ressources, fut plus hardi encore et proposa l'impôt territorial, devant lequel avait reculé son devancier. Brienne, qui le renversa comme coupable d'avoir voulu porter atteinte aux droits des privilégiés, proposa à son tour le même impôt sous un nom différent, et fut renversé comme lui. La position n'était plus tenable. Pour en

sortir, les demi-mesures étaient impuissantes, les grandes réformes impossibles; et c'est pourquoi les États-Généraux, vivement désirés par la nation, avaient enfin été convoqués par le roi.

Au commencement de l'année 1789, ces grandes questions d'organisation financière et sociale se compliquaient de certaines difficultés passagères qui ne laissaient pas cependant de rendre plus pénible et plus périlleuse la tâche du gouvernement. Le traité d'Eden (1786) en changeant les relations commerciales de la France avec l'Angleterre avait momentanément troublé les habitudes de nos fabricants et désorganisé plusieurs ateliers. Le cours forcé des billets de la caisse d'escompte, leur dépréciation, et, comme conséquence naturelle, un change constamment défavorable, avaient porté au commerce français un coup plus rude. L'industrie souffrait déjà lorsqu'une mauvaise récolte, précédée et suivie d'un hiver rigoureux, augmenta encore la langueur des affaires, la misère du peuple et les embarras de l'administration. La disette amenait à sa suite la fermeture des ateliers, la mendicité, le pillage, l'exportation du numéraire, l'émeute; et l'agitation des esprits tout préoccupés des luttes politiques n'étaient pas faites pour atténuer ces maux. Il fallait remettre aux paysans une partie de leurs contributions, nourrir les pauvres, approvisionner les marchés, et dépenser des sommes considérables pour les aumônes, pour la surveillance et pour l'achat des grains à l'étranger.

C'est au milieu de telles conjonctures que s'ouvrirent les États-Généraux. Un gouvernement tranquille aurait eu peine à traverser de pénibles épreuves. Une assemblée, qui

détruisait tout d'un coup l'ancien ordre de choses, sans avoir eu le temps d'y substituer un ordre nouveau, semblait condamnée à échouer devant de telles difficultés. Néanmoins les États-Généraux ne devaient pas reculer devant la grandeur de la tâche. Il leur fallait, sous peine de faillir à leurs devoirs, subordonner les questions de finances au nom desquelles la royauté les convoquait aux grandes questions d'égalité civile et d'organisation politique que la France leur avait donné mission de décider. S'ils n'avaient pas accompli une réforme radicale, ils auraient échoué dans toutes leurs tentatives de réformes partielles, comme avaient échoué avant eux les ministres novateurs. Aussi, lorsque, dans l'élan patriotique de la nuit du 4 août, ils décrétèrent en principe l'abolition des droits féodaux, le rachat des dîmes, la suppression de la vénalité des charges et offices, la réformation des jurandes et l'égalité de tous les citoyens devant l'impôt, ils ne firent qu'un acte nécessaire de justice et de bonne politique.

L'assemblée nationale, quoique privée des ressources financière de l'ancienne monarchie, n'accepta pas moins tout entier l'héritage de ses dettes auxquelles elle allait bientôt ajouter elle-même l'énorme fardeau des remboursements. Elle avait déclaré, le 17 juin, qu'elle prenait les créanciers de l'État sous la sauvegarde publique; le 13 juillet, qu'elle n'écouterait aucune proposition directe ou indirecte de banqueroute; et, après la séance du 4 août, le 27, elle renouvela solennellement la même déclaration. Son honneur était engagé. Mais comment faire face à ses engagements au milieu de telles circonstances?

§ II. — TENTATIVES INFRUCTUEUSES POUR RÉTABLIR L'ÉQUILIBRE.

« Suppléer à la masse presque entière des impôts sem-
« blait impossible, » disait le comité des finances. Necker cependant voulut tenter l'impossible. Il eut d'abord recours aux emprunts. Il avait toujours regardé ce moyen comme le plus légitime et le moins onéreux de procurer à une nation des ressources extraordinaires. Son crédit personnel avait beaucoup contribué au succès de ses premières opérations. Il crut pouvoir l'employer encore utilement au service de la Révolution, et ouvrit successivement deux emprunts, l'un de 30, l'autre de 80 millions. Ces emprunts ne furent pas couverts. Quelle confiance les capitalistes pouvaient-ils avoir dans une nation qui rompait brusquement avec tout son passé et dont l'avenir était enveloppé de ténèbres?

Necker reconnut son erreur : « De nouveaux emprunts,
« dit-il, ne peuvent qu'augmenter le déficit actuel, » et il déclara qu'il était nécessaire de demander à chaque citoyen le sacrifice patriotique du quart de son revenu. Cette contribution ne devait être levée qu'une seule fois; elle n'atteignait ni le journalier ni le petit rentier dont le revenu n'excédait pas 40 livres. Aucune perquisition, aucune recherche ne pouvaient être faites pour établir le chiffre des fortunes; on se fiait à la bonne foi, au patriotisme des Français et on ne devait refuser aucune offrande, quelque modique qu'elle fût. Necker donnait le premier l'exemple du dévouement en faisant à la patrie un don de cent mille livres (1er oct. 1689). Son exemple fut suivi; mais il le fut

surtout par le peuple, qui vint offrir, qui son salaire, qui ses bijoux ; les plus riches se montrèrent les moins généreux ; et, à la fin de l'année 1790, on n'estimait pas à plus de 30 millions le produit de la contribution patriotique : c'était bien peu pour combler le vide du trésor.

L'insuffisance des emprunts et des contributions forçait Necker à s'adresser sans cesse à la Caisse d'escompte dont le crédit chancelant soutenait seul le crédit ruiné de l'État. Depuis sa nomination (août 1788) jusqu'au 1er décembre 1789, Necker en avait tiré 144,296,000 livres ; cependant il fallait à l'État un appui plus solide. Les brochures se multipliaient sur cette question. L'un proposait une *Caisse nationale de crédit et de secours* prêtant sur hypothèque à 3 p. 0/0 ; l'autre une *banque nationale* intimement liée avec l'État, et surveillée par les députés. Mais où trouver le capital de ces banques quand l'argent faisait défaut de toutes parts ?

Il y avait bien quelques téméraires que cette objection n'arrêtait pas, et qui, voyant circuler des billets de la Caisse avec cours forcé, parlaient de papier-monnaie, et voulaient lui donner pour garantie la bonne foi publique. Mais le souvenir de Law effrayait les esprits, dès qu'on prononçait ce mot de papier-monnaie ; et, un jour qu'Anson n'osant aborder ouvertement la question, proposait de voter qu'aucun papier de ce genre ne serait mis en circulation, sinon par décret (1er octobre), Mirabeau se leva et foudroya de son éloquence les partisans de cette mesure : « Je ne sais, « dit-il, dans quel sens M. Anson soutient que la théorie « du papier-monnaie n'appartient ni à celle de l'emprunt, « ni à celle de l'impôt. Mais je consens, si l'on veut qu'on

« l'appelle un vol ou un emprunt le sabre à la main, non « que je ne sache que, dans des occasions extrêmement « critiques, une nation peut être forcée de recourir à des « billets d'État (il faut bannir de la langue cet infâme mot « de papier-monnaie) et qu'elle le fera sans de grands in- « convénients si ces billets ont une hypothèque, une re- « présentation libre et disponible, si leur remboursement « est aperçu et certain dans un avenir déterminé. »

Mirabeau semblait déjà prévoir les assignats.

§ III. — LES BIENS DU CLERGÉ.

(*Décret du 2 novembre* 1789.)

Le clergé avait d'immenses propriétés; il possédait près de la moitié des terres dans certaines provinces du nord, et plus du sixième dans le reste du royaume. Ces propriétés et revenus appartenaient au corps du clergé, qui avait cessé d'exister depuis l'abolition de tous les priviléges : « La pos- « session du territoire, disait l'abbé Montesquiou, ne « pouvait survivre à la dissolution du corps qui n'était « propriétaire qu'à titre collectif et qui ne l'était qu'à con- « dition de remplir un service public. Et cette possession « passait de droit à ceux qui désormais se chargeaient d'ac- « quitter ce service, c'est-à-dire à la nation. »

Déjà on avait proposé diverses mesures financières, relativement aux biens du clergé. Dupont de Nemours avait demandé que, sur les 100 millions du produit des dîmes, 70 fussent réservés pour les frais du culte, et 30 appliqués aux besoins de l'État; un autre avait proposé de combler le déficit avec les trésors des églises, évalués à 140 millions, et l'archevêque de Paris avait fortement appuyé cette

motion. Un abbé Desodoard avait même publié, dès la fin de septembre, une brochure intitulée : *Considérations sur les moyens de concourir au rétablissement des finances, en vendant pour deux milliards de biens du clergé.*

L'évêque d'Autun déclarait à la tribune, le 10 octobre, que la nation, en assurant la subsistance des prêtres et des religieux, pouvait légitimement « devenir propriétaire de la « totalité des fonds du clergé et des dîmes. »

Le capital dont on avait besoin semblait donc trouvé : si la France n'avait pas de numéraire, elle avait des terres que les calculs les plus modérés évaluaient à deux milliards. Il suffisait d'un simple décret pour la rendre propriétaire de biens, que le clergé l'invitait pour ainsi dire de lui-même à prendre ; ce décret fut rendu le 2 novembre sur la proposition de Mirabeau, à une majorité de 568 voix contre 346.

§ IV. — ORIGINE DES ASSIGNATS.

(*Décret des* 19-21 *décembre* 1789.)

Appliquer ce capital au remboursement des dettes était la pensée qui avait inspiré le vote du 2 novembre. On ne différait que sur les moyens d'éxécution. Les uns voulaient une vente immédiate; d'autres un papier-monnaie hypothéqué sur les biens; le plus grand nombre, Necker entre autres, demandait une banque.

Ce dernier avait lu à l'assemblée, le 14 novembre, un long mémoire, dans lequel, tout en déplorant la situation financière et le sort du ministre condamné à la tâche ingrate de combler un vide qui se creusait sans

cesse, il proposait de former une caisse nationale pour la perception des deniers extraordinaires, de réviser les statuts de la Caisse d'escompte, de la mettre sous la surveillance de l'État, d'accepter d'elle un nouveau prêt de 170 millions hypothéqués sur la vente des biens du clergé, et d'élever à 240 millions l'émission totale de ses billets, dont l'État se porterait garant : cette opération pouvait seule, selon lui, rétablir l'équilibre.

Ce projet, vivement attaqué par Mirabeau et par l'évêque d'Autun, semblait cependant plaire à la majorité. Regnault de Saint-Jean d'Angely compléta le plan de Necker en demandant qu'on donnât à la banque comme hypothèque des billets nationaux dont le remboursement serait assigné sur la partie des domaines ecclésiastiques mis en vente : « Je « propose, disait-il, de vendre des valeurs mortes dans les « biens du clergé et du domaine, c'est-à-dire les châteaux, « les bâtiments des monastères que vous détruirez ; des « billets nationaux seront mis en circulation pour une « somme égale au produit de cette vente ; on ne recevra des « acquéreurs que ces billets nationaux, et, quand tous ces « fonds seront vendus, il ne restera pas un seul de ces « billets en circulation. » Toute la théorie des assignats se trouvait en germe dans ces paroles. Quelques jours après, Treilhard, au nom du comité ecclésiastique, annonça que les biens disponibles pouvaient valoir environ 4 milliards. Cette déclaration rassura l'assemblée qui ne craignit plus d'aliéner quelques centaines de millions. Le projet proposé par Necker et modifié par le comité, fut voté le 19 décembre, et la loi sanctionnée le 21 par le roi.

Cette loi ordonnait la vente de biens provenant du

clergé ou du domaine royal jusqu'à concurrence de 400 millions et la formation d'une caisse de l'extraordinaire destinée à recevoir les fonds provenant de la vente et de la contribution patriotique.

L'article V était ainsi conçu : « Il sera créé sur la caisse « de l'extraordinaire des assignats de 1000 livres chacun, « portant intérêt à 5 p. 0/0 jusqu'à concurrence de la valeur « desdits biens à vendre; lesquels assignats seront admis « de préférence dans l'achat desdits biens. Il sera éteint « desdits assignats, soit par les rentrées de la contribution « patriotique, et par toutes les autres recettes extraordi- « naires qui pourraient avoir lieu, 100 millions en 1791, « 100 millions en 1792, 80 millions en 1793, et le surplus « en 1795 (1). Lesdits assignats pourront être échangés con- « tre toute espèce de titres de créance sur l'État ou de dettes « exigibles, arriérées ou suspendues, portant intérêt. »

Telle fut l'origine des assignats. Ce n'était pas encore une monnaie. C'était simplement une assignation sur un fonds de terre; on l'offrait aux créanciers de l'État en échange de leurs anciens titres; mais chacun était libre de l'accepter ou de la refuser : l'intérêt était de 5 p. 0/0, payable par année au moyen d'un coupon qui se détachait de l'assignat. La Caisse d'escompte avait droit pour sa part à 170 millions; elle émettait des promesses d'assignats, espèces de lettres de change tirées sur la caisse de l'extraordinaire, et qui, comme ses autres billets, avaient un cours forcé, mais à Paris seulement. Elles ne tardèrent pas à perdre 5 et 6 p. 0/0, quoique l'émission n'ait pas dépassé 20 millions.

(1) Necker fit mettre 120 millions en 1791, 80 en 1792.

L'appui que leur prêtait le crédit de l'État n'était pas de nature à les soutenir longtemps. En effet, il ne suffisait pas de décréter vaguement, comme on l'avait fait, la vente de 400 millions de biens; il fallait spécifier quels biens on voulait vendre dans la masse de ceux dont on disposait; il fallait commencer la vente; il fallait de plus trouver des acheteurs, et la révolution naissante inspirait encore trop peu de confiance pour que les créanciers de l'État, partisans la plupart de l'ancien régime et victimes du nouvel ordre de choses, consentissent à tremper dans une opération que leur prudence réprouvait non moins que leurs scrupules politiques et religieux. L'assemblée se plaignait (1) que les porteurs d'assignations sur les biens nationaux ne trouvassent pas à les échanger contre de l'argent. Rue Vivienne, on n'en voulait pas; les spéculateurs attendaient la baisse. De plus, le cours forcé des billets à Paris mettait dans une position très-fâcheuse les négociants de la capitale, qui, obligés de faire leurs achats en argent, ne recouvraient sur place leurs créances qu'en billets; et le reste de la France, souffrant déjà de la rareté du numéraire, ressentait vivement le contre-coup de la crise de Paris (2).

L'opération du 19 décembre était donc mauvaise. On n'avait ni relevé le crédit de la Caisse d'escompte, ni facilité les opérations commerciales, ni augmenté les ressources du trésor. Quatre-vingt-dix millions fournis par la Caisse *furent* promptement consommés; et l'assemblée se retrouva en face des mêmes difficultés avec des revenus toujours décroissant et des besoins chaque jour plus grands.

(1) Voir le rapport de l'abbé de Montesquiou.

(2) *Moniteur* du 14 décembre 1789.

§ V. COMMENCEMENT DE LA VENTE DES BIENS NATIONAUX.
(*Décret du* 17 *mars* 1790.)

Ce fut encore Necker qui vint signaler le danger et soulever la question. Dans la séance du 6 mars il annonça dans un mémoire que le déficit de l'année 1790 s'élèverait probablement à 294 millions, et qu'il ne pourrait faire face aux dépenses si l'assemblée ne lui ouvrait immédiatement sur la Caisse d'escompte un nouveau crédit de 30 à 40 millions : « Il est temps maintenant, ajoutait-il, d'examiner « les avantages et les inconvénients d'une création de pa- « pier-monnaie dans une étendue suffisante pour satisfaire « exactement à tous les besoins, à tous les engagements « de l'année. » Et il comparait les billets de la Caisse d'escompte et les billets d'État, opposait les uns aux autres sans oser trancher ouvertement la difficulté, mais de manière pourtant à laisser entrevoir une secrète préférence pour la Caisse qui avait jusque-là soutenu l'État, et pouvait, selon lui, le soutenir encore. Cependant il aurait mieux aimé qu'on n'adoptât ni l'un ni l'autre parti. L'avenir l'effrayait et l'impatience révolutionnaire de l'assemblée qui augmentait sa dette et diminuait ses revenus avec témérité lui faisait présager les excès d'une émission trop considérables et les tristes conséquences d'un avilissement prochain. Ses prévisions étaient pourtant bien au-dessous de la réalité !

« Il faudrait bien y penser, disait-il, avant de se hasarder « à une augmentation pareille à celle qui serait nécessaire « pour satisfaire exactement à tous les besoins de l'année. « Une somme de 2 à 3 millions, jointe à celle de 160 mil- « lions, montant actuel des billets de caisse, présente un

« total effrayant. L'assemblée nationale a bien décrété que « l'on réaliserait pour 400 millions de biens domaniaux « ou ecclésiastiques ; mais on attend leur désignation, on « attend de connaître l'époque des ventes, on attend de juger « de l'empressement et du nombre des acheteurs ; enfin la « confiance, qui est applicable à une certaine somme, ne « l'est pas à une plus forte ; et en toutes choses une juste « mesure est la plus indispensable des conditions..... En « général, les remèdes absolus sont ce qu'on désire le plus « dans les grands maux ; mais ce désir est plutôt l'effet « d'un sentiment que le résultat de la réflexion ; car c'est « dans les grands maux que l'injustice ou la rigueur des « moyens extrêmes paraît d'autant plus pénible et devient « souvent dangereuse. Dans l'état actuel des affaires de fi- « nances, et jusqu'à l'époque où elles seront mises dans « un ordre simple et parfait, il est plus sage que jamais « d'aller en toutes choses par gradation, de cotoyer sans « cesse l'opinion et les événements, d'employer des ména- « gements particuliers, de combattre séparément chaque « difficulté, d'entrer, pour ainsi dire, en composition avec « tous les obstacles, et d'user avec patience d'une grande « diversité de moyens, afin qu'aucun ne soit exagéré, et ne « pèse trop fortement sur aucune classe particulière de ci- « toyens. »

Necker donnait de sages conseils, mais sa prudente temporisation ne pouvait pas être goûtée par une assemblée, résolue à faire dans l'État une entière révolution et pressée de l'accomplir afin de ne pas laisser aux priviléges le temps de se reconnaître et de résister. Le discours de Necker n'eut d'autre effet que d'ouvrir dans le public et

dans l'assemblée la discussion sur l'opportunité du papier-monnaie et sur le meilleur moyen d'y attacher la confiance.

On avait bien les domaines nationaux. Mais une partie de la droite s'opposait à toute espèce d'aliénation, effrayait les acheteurs en déclarant ces biens grevés de l'hypothèque considérable des frais du culte, et en laissant entrevoir l'espérance de rendre un jour au clergé tout ce dont l'avait dépouillé la furie révolutionnaire. Il fallait que l'assemblée rassurât les esprits par quelque grande mesure : il y allait de son salut. Mais si, d'un autre côté, la majorité hésitait à décréter la vente immédiate, c'est que la disposition des esprits lui donnait à craindre qu'aucun acheteur ne se présentât, et que ses ennemis ne se prévalussent de cet avantage contre la Révolution.

Une proposition faite par la municipalité de Paris, quelques jours après le discours de Necker, vint la tirer d'embarras. Il y avait à Paris 27 maisons religieuses qui, d'après un décret du 5 février, devaient être supprimées. La municipalité offrait de les acheter jusqu'à concurrence de 200 millions pour les revendre ensuite elle-même en détail, et de payer immédiatement l'État avec des obligations dont les échéances seraient échelonnées dans une durée de quinze ans. Ces obligations, divisées en coupons de 1,000, de 500, de 400, de 300 et de 200 livres, porteraient un intérêt de 4. p. 0/0, donneraient droit à des primes et feraient les fonctions d'une monnaie sous le nom d'*effets municipaux*. Les autres municipalités du royaume étaient invitées à suivre l'exemple de Paris.

La droite ne pouvait goûter un pareil plan. Elle chercha à faire ajourner la discussion. Mirabeau s'y opposa : « Quel

« est le motif de l'ajournement? demanda-t-il. On croirait « qu'il y a beaucoup de danger à lever enfin le doute sur la « vente des biens du clergé; on dirait qu'il est extrêmement « déplaisant de voir le terme où les alarmes que donnent « les besoins de l'année présente, doivent disparaître : en « vérité, je ne sais si avec quelque pudeur on peut vouloir « différer encore. »

La discussion se poursuivit en effet, malgré d'Espremenil et Cazalès. Pétion voulait que l'État seul se chargeât d'émettre des assignats sans emprunter le secours des municipalités. Comme quelques membres souriaient au moment où il parlait du crédit de l'État : « Remarquez, « leur dit-il, que nous avons usé notre crédit sans nous en « servir; que nous n'avons point fait d'opération de finance « à nous, véritablement à nous, point d'opération grande, « nationale. Nous avons étayé la dernière sur un crédit, je « ne dirai pas chancelant, mais entièrement perdu; nous « avons associé notre crédit à celui d'une caisse qui n'en « avait plus. Lorsque vous donnerez au public des gages « certains en échange de l'argent qu'il nous donnera, vous « aurez du crédit; vous en aurez parce que la nation ne « peut manquer de confiance dans la nation. » Mais il ne comprenait pas comment la nation pouvait songer à admettre des intermédiaires dans ses relations avec elle-même.

Un pareil projet eût rejeté de nouveau l'assemblée dans les lenteurs et dans les incertitudes auxquelles elle cherchait à échapper. Thouret replaça la question sur son véritable terrain : « Ne perdons pas de vue la disposition dans « laquelle cette question s'ouvre, dit-il. Calculez la lassi- « tude du malheur et la rareté effrayante du numéraire.

« Ces deux considérations seules répondent à beaucoup « d'objections qui ne devaient pas être mises en balance « avec elles. Quelles ressources vous reste-t-il? L'émission « des assignats, et c'est la seule. Il faut donc imprimer à « ces assignats toute l'activité que donnent le crédit et la « confiance. La confiance dans les assignats ne dépend pas « seulement des hypothèques, mais de la certitude de la « vente des objets dont ils sont représentatifs. Il faut donc « réaliser ces objets..... Où sont en ce moment les ache- « teurs? Personne ne voudra succéder immédiatement au « domaine ou au clergé. Je craindrais, Messieurs, que cet « instant ne fût l'écueil fatal de toutes nos opérations et le « triomphe de l'antipatriotisme, si je n'étais rassuré par « les dispositions du plan qui vous est présenté; car, si « vous affichez les ventes et que vous ne trouviez pas « d'acheteurs, votre crédit est perdu; si l'état de stagna- « tion, dans lequel sont vos finances, subsiste seulement « pendant trois mois, votre crédit est encore perdu.... La « seule manière de faire valoir vos assignats est de leur « donner une base solide. Pour parvenir à donner cette « base, il faut vendre en masse. A qui? A des municipa- « lités qui revendront à des acquéreurs. Il résultera de « cette opération plusieurs effets salutaires; le premier « sera l'expropriation des possesseurs actuels, la mutation « des propriétés, et sans doute un grand exemple pour les « aliénations futures; le second effet sera d'appeler et d'affer- « mir la confiance des particuliers; le troisième, d'opérer « l'accélération des ventes particulières; le quatrième enfin, « d'établir le fondement le plus solide d'un nouveau pa- « pier, qui fera disparaître celui de la Caisse d'escompte. »

L'assemblée couvrit d'applaudissements la voix de l'orateur et vota sur le champ (17 mars) le décret qui ordonnait que 400 millions de biens seraient « incessamment « vendus et aliénés à la municipalité de Paris et aux mu- « nicipalités du royaume, et que les municipalités seraient « tenues de mettre lesdits biens en vente, dès le moment « où il se présenterait un acquéreur qui porterait lesdits « biens au prix fixé par l'estimation des experts. »

Le fond de la question semblait jugé. Les biens du clergé étaient décidément vendus et un papier-monnaie proposé, sinon adopté, sous le nom d'*effets municipaux;* quelques détails d'exécution, tels que le choix et l'estimation des biens, ne devaient apporter à la vente qu'un retard de peu de jours.

Il restait pourtant encore de graves objections. Un papier municipal pouvait-il devenir une monnaie nationale et circuler dans tout le royaume? Puisque la question de la vente des biens était résolue par l'acceptation de l'offre des municipalités, ne valait-il pas mieux, comme l'avait demandé trop tôt Pétion, que la nation n'usât que de son propre crédit vis-à-vis d'elle-même? En second lieu, ces biens qu'on allait mettre en vente, étaient toujours grevés de l'hypothèque des frais du culte, et cette seule pensée devait faire reculer les acheteurs. L'abbé de Montesquiou avait, au nom du comité des finances, présenté plusieurs fois cette difficulté à l'assemblée (1); tant que ces deux

(1) « Les assignats peuvent rendre de grands services. Mais le comité ne se dissimule pas qu'il faut que les biens sur lesquels ils seront hypothéqués soient absolument libres de toute hypothèque. Quand il sera démontré que la nation a entre les mains de quoi

obstacles ne seraient pas levés, il était évident qu'on ne pouvait pas faire circuler les assignats comme une monnaie, et suppléer au défaut de numéraire.

§ VI. — PREMIÈRE ÉMISSION DES ASSIGNATS.

(*Décret des* 17-22 *avril* 1790.)

Ces deux objections ramenèrent la question du papier-monnaie à la tribune et renouvelèrent les débats, lorsque le comité des finances vint présenter (9 avril) le rapport attendu depuis quelques jours, sur les plans proposés par le ministre et par la municipalité. Aux deux grandes objections se joignait une troisième difficulté : les assignats porteront-ils ou ne porteront-ils pas intérêt? Depuis le mémoire de Necker, l'opinion publique s'était déjà prononcée dans diverses brochures (1). Le triomphe des assignats sem-

satisfaire au traitement des ecclésiastiques, aux besoins du culte, à ceux des pauvres et aux dettes du clergé, sans toucher aux hypothèques des assignats, ces effets seront non du papier, mais de la véritable monnaie. » Rapport du 12 mars 1790.

(1) Voici le titre et l'objet de quelques-unes de ces brochures : *Opinion de M. Périsse-Dulac, député de Lyon, sur le papier-monnaie ou papier forcé en circulation, sans caisse ouverte.*

(distribué imprimé aux députés).

(Regarde comme une ruine le papier *forcé*. Admet les papiers négociables à volonté).

2 *Avril* 1790.

Observations nécessaires sur le mémoire de M. Necker.

Suite des observations nécessaires sur le mémoire de M. Necker.

On examine dans ces nouvelles observations les propositions du bureau de la ville de Paris, relativement aux biens ecclésiastiques et domaniaux; on y prouve la nécessité d'une seule espèce d'assignats,

blait assuré, mais on ne savait pas encore quelle forme ils revêtiraient.

« Vous devez, disait Anson, rapporteur du comité, « 170 millions à la Caisse d'escompte; vous avez cette « année, en supprimant les anticipations, un déficit de « 300 millions. Tous les anciens expédients de la finance, « toutes les demi-mesures qu'on vous a proposées ou qu'on « pourrait vous proposer ne sauraient sauver l'État : nous « vous offrons une ressource nouvelle, une opération hardie,

et l'on continue à combattre les objections qu'on oppose à cette mesure.

20 *Mars* 1790.

Seconde suite...

Avec 2 post sc., l'un demandant un intérêt infér. à 5 p. 0 0 ; l'autre s'oppose à la proposition de :

200 millions d'assignats forcés,
et demande 200 non forcés.

Questions importantes à résoudre par l'assemblée nationale, et sur lesquelles elle est suppliée de permettre quelques observations, par un député.

25 *Mars* 1790.

1° L'assemblée nationale peut-elle différer davantage à autoriser l'émission d'un numéraire fictif, qui serait digne de toute la confiance publique? (Non.)

2° Des effets municipaux obtiendront-ils dans la circulation plus de confiance que des assignats ou billets nationaux? (Non.)

3° Ne sera-t-il pas nécessaire de rendre les assignats forcés? Et dans ce cas peut-on se flatter qu'ils seront favorablement accueillis?

4° Les assignats porteront-ils intérêt? (Oui pour faire reparaître le numéraire.)

Motion de M. le comte Toustain de Veray, député de Lorraine, (propose la création de 1 milliard, sans intérêt, servant seulement à acheter les biens nationaux.)

« mais simple; nous rejetons les mesures compliquées, les « palliatifs impraticables, et qui perpétueraient le discrédit.. « Que le numéraire se soit enfui ou qu'on l'ait caché, que « la crainte ou la malveillance l'ait fait disparaître, il est « certain qu'il a disparu et que les billets de caisse ne « peuvent en tenir lieu. Il faut donc remplacer le numé- « raire : plus d'hésitation, plus de retard; la perte d'un « jour deviendrait funeste... Il est temps de poser, sur « la base d'un crédit vraiment national, le type du rem- « boursement de la dette publique; montrons enfin à l'Eu- « rope entière que nous apercevons nos ressources et re- « prenons bientôt la vaste route de notre libération, au « lieu de nous traîner dans les sentiers tortueux et obscurs « des emprunts morcelés. »

L'assignat était ce talisman qui devait remplacer le numéraire et ouvrir au crédit une ère nouvelle. Il fallait bien se garder de le confondre avec le papier-monnaie : « Le papier « monnaie a une hypothèque générale; il s'agit ici d'une « hypothèque spéciale affectée sur des immeubles certains. » Point de papier municipal; la nation n'a besoin de personne pour assurer son crédit. Les municipalités ne doivent lui servir que d'intermédiaires pour la vente. Point de charges qui effraieraient les acheteurs; que les biens nationaux soient dégagés de toute autre hypothèque. Que les assignats portent intérêt afin que les créanciers de l'État ne subissent aucune perte; mais que cet intérêt ne soit pas supérieur à 4 1/2 pour ne pas faire une concurrence funeste aux lettres de change du commerce. Il n'y aura pas de billets moindres de 200 livres, afin de ne pas chasser le numéraire des relations journalières, et l'émission ne sera que de 400 mil-

lions afin de ne pas encombrer la place d'une monnaie qui s'avilirait. Dans une pareille mesure, quelle injustice, quel danger peut-on voir dans la création des assignats ? « C'est « une grande famille où les créanciers et les débiteurs né- « gocient et se donnent des contrats sur des immeubles « jusqu'à ce qu'ils aient pu vendre ces immeubles : ce pacte « est très-légal... Tout nous annonce que la circulation des « assignats est la meilleure des opérations... Une dernière « considération doit sans cesse être présentée à votre esprit ; « cette opération va lier tous les citoyens à la chose publique; « chacun désirera que l'aliénation des biens domaniaux et « ecclésiastiques soit accélérée, et vous savez que le désir « de tout un peuple laisse à peine entrevoir l'intervalle de « la volonté au moment de l'exécution. » Il y avait dans ce rapport bien des illusions; mais l'assemblée partageait la confiance du rapporteur et couvrit son discours d'applaudissements.

La discussion occupa les trois séances du 10, du 15 et du 17 avril. Différents projets furent proposés. Rœderer pensait que 400 millions seraient suffisants; Martineau, s'appuyant sur le chiffre de la dette exigible que l'on évaluait alors à 789 millions, demandait 800 millions d'assignats et le cours forcé : « Le papier-monnaie, disait-il, dans « les temps de despotisme est dangereux : il favorise les « dépradations. Mais dans une nation constituée qui veille « elle-même à l'émission des billets, qui en détermine la « qualité et l'emploi, ce danger n'existe plus. » Le duc d'Aiguillon voulait aussi une émission plus considérable et le cours forcé. La Rochefoucault, l'abbé Gouttes étaient du même avis au sujet de la circulation du papier.

Cette opinion avait pourtant des contradicteurs qui ne partageaient pas l'engouement de l'assemblée pour les assignats. Dupont de Nemours, l'ancien ami de Turgot et son émule dans les études économiques, démontrait que le papier n'était pas une monnaie. « Qu'est-ce qu'un assignat? « C'est une délégation sur une vente; c'est une promesse; « c'est un engagement contracté à terme plus ou moins « long. » Il ne peut servir aux usages journaliers de la civilisation et lui donner cours forcé; c'est ruiner le commerce avec l'étranger et appauvrir l'État qui ne recouvrera d'impôts qu'en papier. Laissez donc les assignats libres; donnez-leur un intérêt modique; ne les imposez à personne, et ils seront recherchés par un grand nombre de vos créanciers.

L'archevêque d'Aix faisait à peu près les mêmes demandes, mais avec beaucoup moins de ménagements : « On a pros- « crit le nom de banqueroute, disait-il; je croyais que vous « aviez proscrit le papier-monnaie. Le papier-monnaie est « l'effet du discrédit; il en est en même temps la cause; il « annonce la difficulté des ressources présentes, le doute « sur les ressources à venir. »

La droite était hostile au projet; non qu'elle fût composée d'hommes plus clairvoyants en matière de finances; mais loin de se sentir comme le reste de l'assemblée entraînée vers cette mesure par des considérations politiques, elle craignait de donner à la révolution une arme puissante en consommant la spoliation du clergé. Elle faisait ressortir principalement la contradiction qui existait dans un papier destiné à servir de monnaie et portant en même temps intérêt. Elle représentait avec vivacité les effets probables

d'un discrédit prochain : « Si l'on venait à vous, généreux « représentants de la plus loyale des nations, s'écriait « Maury, si l'on vous proposait la banqueroute, vous fré- « miriez d'horreur. Eh bien! c'est pire encore, c'est la « mort publique qu'on vous propose. Donnerez-vous un « intérêt au papier-monnaie? S'il perd 1 p. 0/0, ce sera « une banqueroute d'un vingtième. Il perdra; il sera frappé « d'une perte inévitable dès le premier jour de sa création. « Il peut par la suite éprouver une perte incalculable qui « le réduise à rien. Le débiteur sera donc autorisé à faire « banqueroute à tous ses créanciers? Tout homme en France « qui ne doit rien et à qui tout est dû, est un homme « ruiné par le papier-monnaie. »

« Cette loi, ajoutait Cazalès, qui forcerait tous les Fran- « çais d'être banqueroutiers les uns envers les autres, qui « ferait des Français le rebut de toutes les nations, ne serait « rachetée par aucun avantage réel. Le gouvernement se « verrait obligé de payer la même quantité de dettes. Ceux « qui osent vous donner ce conseil, ont-ils prévu que « bientôt tous les impôts seront payés en papier-monnaie? « Oseront-ils vous proposer de créer de petits billets, et « d'associer ainsi au crédit public le petit peuple, toujours « ou trop timide ou trop hardi dans ses démarches? veu- « lent-ils donc nous exposer à des insurrections de tous les « jours, commandées par le désespoir et par la faim?.... « Pour qu'un papier-monnaie reste à la hauteur du titre de « la création, il faut un grand crédit dans le gouverne- « ment; il faut une grande confiance... Le crédit repose « sur les bases du gouvernement, sur la liquidation de la « dette, sur la perfection des impôts. Vous ne pourrez as-

« surer l'impôt tant que le peuple sera armé d'un bout du « royaume à l'autre ; tant que vous n'aurez pas rendu au « pouvoir exécutif tout le ressort qu'il doit avoir. »

Ni les violentes apostrophes de Maury, ni les arguments plus solides de Cazalès ne firent une grande impression sur l'assemblée qui, préoccupée avant tout de la raison d'État, semblait avoir pris à l'avance son parti.

Ce fut encore Pétion qui eut l'honneur de clore la discussion. Son discours empreint des idées des physiocrates, était loin d'être irréprochable au jugement d'une saine économie politique; mais il était plein du sentiment de la situation révolutionnaire, et c'est par là qu'il triompha : « Les « monnaies, disait-il, ne valent que par ce qu'elles repré- « sentent ; ce sont des valeurs de convention : si le papier- « monnaie est indispensable, il n'est point immoral, ou bien « le salut du peuple n'est pas la suprême loi... L'or a-t-il « une valeur plus réelle que des biens mis en vente, et des « assignats sur la vente de ces biens ? Si les assignats res- « tent libres, la cupidité les menace d'une dépréciation con- « sidérable ; si leur cours est forcé, ils seront dispersés dans « une foule de mains où ils trouveront des défenseurs ; le « bienfait des assignats sera d'assurer la révolution, de re- « hausser le prix des ventes en multipliant les acquéreurs, « de ranimer le commerce et les manufactures, en ravivant « une circulation devenue languissante par la privation de « ces agents ; ces avantages peuvent-ils être balancés par l'im- « moralité prétendue des assignats forcés ? La loi forcera « à prendre une valeur pour ce qu'elle vaut réellement; est- « ce une chose odieuse que de partager entre ses créanciers « des prés, des biens, des vignes ? »

Ces sophismes furent vivement applaudis ; on passa immédiatement à la discussion des articles, et, dans les séances des 16 et 17 avril, on vota le décret qui donnait cours forcé aux assignats.

Les 400 millions, déjà décrétés en principe depuis quatre mois, commencèrent à circuler d'abord sous la forme de promesses d'assignats ; puis, à partir du 10 août, sous celle d'assignats de mille, de trois cents et deux cents livres. Deux conditions les distinguaient encore du véritable papier-monnaie ; ils portaient intérêt à 3. p. 0/0, payable par jour ; ils étaient rédigés sous forme de billets à ordre (1), et c'est pourquoi beaucoup de personnes exigeaient qu'ils fussent endossés. L'une de ces conditions était une contradiction, comme l'avaient fait remarquer les orateurs de la droite ; l'autre un obstacle à la circulation. L'une et l'autre n'avaient été imaginées que pour donner à la nouvelle monnaie attrait et sécurité, et pour lutter contre les antipathies de tout genre qui repoussaient cette mesure révolutionnaire.

Or, le papier national avait de ce côté fort à faire. Il avait à se défendre contre la cote accusatrice, qui conti-

(1) Voici la forme dans laquelle étaient rédigés ces premiers assignats :

DOMAINES NATIONAUX.

Hypothéqués au remboursement des assignats décrétés par l'A. N. les 19 et 21 décembre 1789, 16 et 17 avril 1790, sanct. par le roi.

ASSIGNAT DE MILLE LIVRES.

Il sera payé à l'ordre du sieur (Launoy) la somme de mille livres à la caisse de l'extraordinaire, conformément aux dispositions du décret des 16 et 17 avril 1790.

N° 96. Intérêt par jour : 20 deniers.

Au revers se trouvent les signatures de plusieurs endosseurs.

nuait à marquer une perte de 5 p. 0/0 du billet sur l'argent. Ses ennemis triomphaient de cette infériorité : « Elle « est donc déjà tombée dans l'opinion, cette grande, cette « sublime opération, à laquelle vous aviez attaché toutes « vos espérances, s'écriait l'un d'eux. Elle est tombée : « il ne vous restera plus que la honte d'avoir aggravé nos « malheurs, et à nous l'insuffisante consolation de les avoir « prédits (1). » On espérait encore, en effrayant les esprits, empêcher toute vente, toute aliénation, et réserver les biens du clergé pour les lui restituer, quand aurait passé la tourmente révolutionnaire. Un curé déclarait en chaire que tous ceux qui parleraient de la vente ou de l'acquisition des biens nationaux, seraient damnés sans rémission (2). Les pamphlets circulaient et répandaient une secrète terreur. Dans l'un d'eux on lisait ces mots : « Tous les Fran- « çais qui n'ont pas apostasié, liront toujours sur les murs « et les limites qui cernent les possessions ecclésiastiques « les mots comminatoires que le Très-Haut avait écrit sur « l'arche : *N'y touchez pas* (3). »

§ VII. — DEUXIÈME ÉMISSION D'ASSIGNATS.

(*Décret du 29 septembre* 1790.)

Le décret du 17 avril, en créant 400 millions d'assignats, annonçait que les anciennes anticipations seraient remboursées, et qu'à l'avenir aucune anticipation nouvelle

(1) *Observations sur les assignats*, par M. de Montlosier, député d'Auvergne (*Iniquitas mentita est sibi*).

(2) Séance de l'assemblée, 29 sept. 1790.

(3) *Adieu mes six millions, on ne veut plus d'assignats.*

ne pourrait avoir lieu : c'était en effet dans l'intention de rompre à jamais avec les scandaleux trafics de la monarchie et de dégager les revenus de l'État, que l'assemblée s'était résolue à voter cette émission de papier-monnaie. Mais les anticipations à rembourser s'élevaient à près de 86 millions; la créance de la Caisse d'escompte était de 170 millions, de sorte qu'on pouvait prévoir longtemps d'avance que la ressource extraordinaire des 400 millions ne tarderait pas à être épuisée, avant que l'ordre pût être rétabli dans la perception des impôts. Necker fut obligé d'en faire l'aveu : « Je « vois en perspective, écrivait-il à l'assemblée le 27 août, « qu'une nouvelle émission d'assignats est nécessaire pour « terminer l'année. » Et quelques jours après, abreuvé de dégoûts, il quitta le ministère.

Le trésor était vide. Le surlendemain, 6 septembre, Dufresne, qui était à la tête des finances, annonça qu'il n'avait pas de quoi faire ce soir-là ses paiements. On vota d'urgence le décret suivant : « L'assemblée nationale dé- « crète que la Caisse d'escompte sera autorisée à remettre « au trésor public la somme de 10 millions en promesses « d'assignats, pour faire partie du service du mois de sep- « tembre. » Une pareille situation ne pouvait pas durer longtemps.

L'assemblée s'occupait alors de grandes réformes, dont les principes avaient été posés par le décret de la nuit du 4 août; elle commençait à transformer l'impôt, la magistrature, l'administration. Elle avait déjà réduit ou aboli les gabelles, les dîmes, les droits sur les fers, sur les cuirs, sur les savons, et décrété la suppression de la justice vénale; elle méditait celle de tous les impôts indirects

que réprouvaient certaines théories téméraires d'économie politique, et de tous les offices qui, encombrant les avenues de l'administration, rendaient impossibles tout ordre et toute amélioration. Mais ces impôts, il fallait les remplacer; ces offices, il fallait les rembourser; la révolution ne pouvait s'accomplir qu'au prix d'une liquidation générale et d'une immense somme d'argent. Où la trouver à un moment où le trésor n'avait pas même de quoi suffire aux dépenses d'un jour ?

Montesquiou proposa néanmoins, le 27 août, au nom du comité des finances, un remboursement général. Mirabeau l'appuya et conclut : 1° à rembourser la totalité de la dette exigible en assignats monnaie, sans intérêts; 2° à mettre en vente sur le champ la totalité des domaines nationaux, et à ouvrir à cet effet des enchères dans les districts; 3° à recevoir en paiement des acquisitions les assignats, à l'exclusion de l'argent et de tout autre papier; 4° à brûler les assignats à mesure de leur rentrée; 5° à charger le comité des finances de présenter un projet de décret, et une instruction pour mettre ces opérations en activité le plus tôt possible; or, la dette immédiatement exigible était estimée à l'époque même de cette discussion, par les uns à 1,339,741,813 livres, par les autres à 1,170,800,000 livres, et s'élevait à 1,878,816,534 liv. ou 1,458,800,000 liv. au moins, en y comprenant les sommes qui allaient devenir exigibles à des échéances assez prochaines. L'énorme quantité d'assignats qu'il fallait émettre, demandait un sérieux examen, et méritait qu'on soumît de nouveau la question du papier-monnaie à une discussion approfondie.

Mirabeau avait développé ses idées dans un long dis-

cours. Les pamphlets abondèrent aussitôt contre l'orateur; on l'accusait d'être en contradiction avec lui-même, de démentir son discours du 1er octobre, de s'être vendu aux partisans des assignats. Les colporteurs criaient dans les rues : « *Les tribunes vendues à Mirabeau et à Ch. Lameth,* « *ou la France trahie.* » — *Adieu mes six millions, on ne* « *veut plus d'assignats.* » Ces écrits étaient empreints de la violence des passions du temps : « Mais la nation en répond, « disait un des pamphlétaires à propos des assignats, la « nation remboursera; la nation offre pour garantie l'hon- « neur, la loyauté, la bonne foi : *risum teneatis amici !* « L'honneur d'une nation qui a violé les propriétés les « plus sacrées..... » — « Ah ! messeigneurs, concluait un « autre dans ses *Questions d'un citoyen à l'assemblée* « *nationale,* tranquillisez-moi, car je sens que si vous « n'avez pas la bonté de dissiper les alarmes que tant de « difficultés m'inspirent, je n'oserai jamais acheter le plus « petit domaine ecclésiastique. »

On s'adressait au petit peuple, on cherchait à l'effrayer. Dans les *Observations d'un marchand de bœufs,* on se demandait quelle perte subiraient deux milliards, quand 375 millions perdaient déjà 7 p. 0/0, et l'on montrait sous une forme toute populaire les désastreux effets de la panique sur des billets qui s'avilissent. Dans une brochure de trois pages, intitulée : *Effet des assignats sur le prix du pain, par un ami du peuple,* on lisait ces mots : « Ceux « qui proposent de faire deux milliards d'assignats et qui « font leur embarras comme s'ils étaient de bons citoyens, « ont donc pour objet de faire monter le pain de quatre « livres à vingt sous, la bouteille de vin commun à seize,

« la viande à dix-huit sous la livre, les souliers à douze « livres.... Ainsi les *assignats* SONT BONS POUR LES GENS « RICHES qui ont beaucoup de dettes à payer au pauvre « peuple. » Cette brochure fut dénoncée à l'assemblée comme une *motion incendiaire*. Elle était de Dupont de Nemours, qui fut obligé de venir l'avouer et la soutenir à la tribune, et qui encourut les sarcasmes de Desmoulins et le blâme de ses collègues.

Il y eut des protestations plus sérieuses. Les économistes Huskisson (1), Condorcet (2), Dupont de Nemours lui-même, s'élevèrent gravement au nom des principes de la science contre toute émission de papier-monnaie. Dupont, soutenu par La Rochefoucault et par le comité d'aliénation, présentait un plan général de remboursement qu'il avait eu le tort de décréditer d'avance par son imprudent pamphlet.

Il commençait par détruire la théorie des assignats : « 1° L'assignat, disait-il, n'est pas un *paiement*, mais une « *promesse;* vous ne vous liquidez pas, vous supprimez « simplement l'intérêt à vos créanciers; 2° la création des « assignats ne crée aucune *valeur*, et par conséquent ne « facilite pas la vente des biens. » Puis il montrait les conséquences d'une émission considérable; augmentation du prix des denrées, exportation des métaux, absence presque complète de numéraire quand on viendrait à brûler les assignats. « On peut calculer le renchérissement comme « l'élévation de l'eau dans un bassin.... » De là le discrédit, la panique, une progression terrible dans la baisse.

(1) Discours prononcé le 29 août à la société de 1789.

(2) *Sur la proposition d'acquitter la dette exigible en assignats* (*Di meliora piis erroremque hostibus illum*).

Aux États-Unis, une paire de bottes s'est vendue jusqu'à 36,000 francs ! Et cette funeste monnaie pèsera longtemps sur la société; car la vente se fera bien lentement. « On « achètera, dites-vous, des biens nationaux? mais tout le « monde peut-il acheter des terres? » Que deviendront les ouvriers, les laboureurs? « Il leur faudra acheter des écus. « On leur vendra à 75 pour 0/0 de perte, et le gros ban- « quier avec ses assignats achètera une terre pour rien. » Aux assignats il proposait de substituer des *quittances de finance*, n'ayant pas cours de monnaie, mais négociables à volonté, portant intérêt et pouvant être données en paiement des biens nationaux : par ce moyen il voulait éviter les inconvénients d'une surabondance de numéraire fictif. La plupart de ses critiques et de ses prévisions étaient fondées.

Il ne manquait pas en France d'hommes assez clairvoyants pour apercevoir dans l'avenir les dangers possibles du papier-monnaie. Lavoisier, Montlosier et bien d'autres, Talleyrand lui-même, qui néanmoins proposa une émission de 2,400 millions, les signalaient dans des brochures ou à la tribune. Leurs arguments étaient ceux du bon sens. Un papier est un signe, non de la richesse, mais du crédit, disaient-ils; il ne se maintient au niveau de la monnaie métallique qu'à la condition de pouvoir toujours être sûrement et immédiatement échangé contre cette même monnaie; l'hypothèque sur des biens-fonds n'offre un remboursement ni sûr, ni immédiat, parce qu'on ne peut en apprécier la valeur que d'une manière approximative, et qu'une vente qui n'est pas encore faite ne se fera peut-être pas de longtemps. Il faut que l'émission soit limitée, et nul ne sait quelle sera la limite des besoins de l'État. Nul par conséquent ne sait non plus

où s'arrêteront et la baisse du papier et le renchérissement des denrées et la banqueroute des créanciers. Ce ne sont pas les bons arguments économiques qui firent défaut aux adversaires des assignats.

De l'autre côté, on invoquait surtout la nécessité politique; Clavière s'appuyait sur le besoin qu'éprouvait la France d'un « versement prompt et considérable de capitaux (1) : » Anson, après avoir énuméré les avantages de la mesure proposée, ajoutait : « Messieurs, il faut de bien graves in-« convénients pour balancer de si grands avantages; et si « ces avantages ne se réunissent pas dans une autre opéra-« tion, qu'il serait dangereux de l'entreprendre! Car, si ces « biens ne sont pas vendus cher et promptement, qu'avons-« nous fait en les mettant à notre disposition? »

Il y en avait qui, reculant devant le chiffre énorme de l'émission, proposaient des partis mixtes. D'Harambure demandait des assignats n'ayant pas cours forcé et portant intérêt; Vernier, Lecouteulx, l'abbé d'Abbecourt, une émission progressive, à mesure que les besoins se feraient sentir, et limitée à quelques centaines de millions; Montesquiou voulait que l'on n'émît que 800 millions d'assignats, destinés en grande partie à fournir aux dépenses publiques jusqu'au rétablissement des impôts, et que le remboursement de la dette se fît en quittances de finance à 3 p. 0/0, qui seraient admises comme l'argent et les assignats en paiement des biens nationaux.

La discussion fut longue. Commencée le 27 août, puis interrompue par divers incidents, elle ne fut terminée que

(1) *Lettre à M. Cerutti.*

le 29 septembre, après avoir occupé l'assemblée pendant plus de huit séances. Mirabeau avait posé la quèstion. Après l'avoir laissée errer au milieu des contradictions de tout les systèmes proposés, il reprit la parole pour résumer les débats, le 27 septembre. Il le fit avec une prodigieuse éloquence, prenant successivement tous ses adversaires à partie, détruisant ou paraissant détruire leurs objections, renversant leurs systèmes, couvrant ses propres sophismes par l'éclat de sa parole et par l'accent convaincu d'un patriotisme ardent, laissant dominer dans tout son discours, au-dessus de la question financière, l'impérieuse nécessité du salut de l'État, et imposant d'autorité les assignats à l'assemblée comme une mesure qui s'imposait d'elle-même à la France. Il faudrait citer tout entier ce discours qui pendant plus d'une heure tint l'assemblée subjuguée, et arracha des applaudissements même à ses ennemis.

Mirabeau attaque d'abord le fondement sur lequel reposent toutes les objections, c'est-à-dire la crainte que la vente des biens ne puisse s'effectuer : « Cette crainte, dit-il, est un crime « envers la nation. C'est la persuasion de la vente certaine et « instante des biens nationaux, qui peut seule assurer le suc- « cès de notre projet de liquidation par les assignats, comme « il n'y a que cette vente effectuée qui puisse sauver la « chose publique.... Nous avons juré d'achever, de main- « tenir notre constitution ; c'est jurer d'employer les moyens « propres à ce but; c'est jurer de défendre les décrets sur « les biens nationaux, d'en poursuivre jusqu'à la fin, d'en « hâter l'exécution : c'est un serment civique compris dans « le serment que nous avons fait; il n'y a pas un vrai ci- « toyen, pas un bon français qui ne doit s'y réunir. Que

« la vente des biens nationaux s'effectue; qu'elle devienne « active dans tout le royaume, et la France est sauvée !

« Je pars donc de ce point fondamental, et j'ai d'autant « plus de raison, que, quelque système qu'on embrasse, « reconstitution, contrats, quittances de finance, assignats, « peu importe; il faut toujours en revenir là..... qu'on ne « s'imagine donc pas, en énervant la confiance due aux assi- « gnats, en présageant d'après cela une dégradation sensible « de leur prix, pouvoir faire prédominer quelque autre « plan de liquidation : il serait frappé du même vice... »

Puis il définit l'assignat : « Nos assignats sont une créa- « tion nouvelle qui ne répond à aucun terme ancien, et « nous ne serions pas moins inconséquents d'appliquer à « nos assignats l'idée commune de papier-monnaie que nos « pères ont été peu sages d'avoir estimé le papier de Law « à l'égal de l'or et de l'argent... Les métaux dont se forme « la monnaie, ne s'emploient qu'aux arts secondaires, et la « chose figurée par les assignats, c'est le premier, le plus « réel des biens, la source de toutes les productions... Or, « je demande à tous les philosophes, à tous les écono- « mistes, à toutes les nations de la terre, s'il n'y a pas « plus de réalité, plus de richesses véritables dans la chose « dont nos assignats sont le type que dans la chose adoptée « sous le nom de monnaie. » On poursuit nos assignats des prédictions les plus sinistres que fournisse l'histoire des plus vils papiers-monnaie : « Convient-il, dans la situation ac- « tuelle, de sonner la trompette de la défiance, au risque « d'exciter cette défiance par ces prédictions? quitte à dire, « si ces maux arrivent : *On pouvait les éviter, je l'avais* « *bien dit*.... Eh! de grâce, dites-nous donc aussi ce qu'il

« faut faire ; car il ne suffit pas, quand le vaisseau s'en-
« fonce sous nos yeux, de crier à ceux qui veulent tenter
« d'en sortir : *Ne vous fiez pas à cette nacelle ;* il faut
« leur fournir un moyen plus sûr de salut..... C'est ici le
« lieu d'expliquer cette maxime financière si rebattue et si
« mal appliquée : *Le papier*, dit-on, *chasse l'argent*. Fort
« bien, donnez-nous donc de l'argent, nous ne vous deman-
« derons point de papier. » — Les assignats n'ont pas fait la disette de numéraire ; elle existait avant eux ; ils en ont amoindri les effets. Créez une plus grande masse d'assignats, faites de petits billets et il n'y aura plus disette. Ne craignez pas non plus la surabondance. L'industrie a besoin de monnaie. — « Je demande aux détrac-
« teurs de notre plan de quel génie bienfaisant, de quel
« pouvoir surnaturel ils attendent donc la restauration de
« nos arts, de notre commerce et de tous nos moyens de
« prospérité ; je leur demande si c'est de la sécheresse de
« nos canaux qu'ils espèrent voir sortir des fleuves d'abon-
« dance ; n'entendent-ils pas le besoin général qui pousse
« un cri jusqu'à nous ?.... Enfin, j'entends les Américains
« dire aux Français : Nous avons créé pendant notre ré-
« volution de mauvais papier-monnaie, et cependant ce pa-
« pier tel quel nous a sauvés ; sans lui notre révolution
« était impossible. Et vous qui avez aussi une révolution
« à terminer ; vous qui à côté de grands besoins possédez
« de grandes ressources ; vous qui avez encore plus de do-
« maines à vendre que d'assignats sur ces domaines à dis-
« tribuer ; vous qui, en créant ce papier solide, ne contrac-
« tez point une dette, mais en éteignez une, vous n'oseriez
« vous confier à cette mesure ! Allons, après avoir com-

« mencé votre carrière comme des hommes, vous ne la « finirez pas comme des enfants ! »

C'est par de semblables élans d'éloquence qu'il entraîne les esprits, foudroie ses adversaires et renverse quelquefois les arguments les plus sérieux et les mieux fondés : « On « dira aux créanciers de l'État : achetez des biens natio- « naux. — Mais à quelle époque et en quel lieu ? deman- « dait Necker. » — « *A quelle époque ?* répond Mirabeau, « à l'époque de la dette approfondie, connue, arrêtée ; à « l'époque où toute la nation met son salut dans la vente « des biens nationaux et saura conspirer à l'accomplir, à « l'époque où les propriétés territoriales reprendront leur « prix et ne seront plus grevées par une féodalité barbare, « par des impositions arbitraires. — *Dans quel lieu ?* « Dans un lieu que le ciel a favorisé de ses plus heureuses « influences, dans un empire sur lequel passeront les orages « de la liberté, pour ne laisser après eux que le mouve- « ment qui vivifie, que les principes qui fertilisent ; dans « un pays qui appellera ceux qui cherchent un gouverne- « ment libre, ceux qui fuient et détestent la tyrannie. Voilà « *à quelle époque* et *dans quel lieu* les créanciers de l'État « sont appelés à devenir propriétaires. Et si l'homme qui « a prononcé ces étonnantes paroles était encore à la tête « de nos finances, je lui dirais à mon tour : *A quelle épo-* « *que* tenez-vous un tel langage et *dans quel lieu* vous « permettez-vous de le tenir ? » Les applaudissements qui l'avaient plusieurs fois interrompu redoublent à ces mots.

Après le ministre, c'est Dupont de Nemours qu'il attaque. Dupont avait prétendu que l'augmentation du numéraire produit une augmentation dans le prix de toutes choses,

et avait cité l'exemple de l'Angleterre où une paire de souliers valait 12 livres. Mirabeau se demande ironiquement comment il se fait que ces mêmes souliers se vendent 7 livres à Paris, rue Dauphine. L'exemple était mal choisi : « Je « demanderai à l'auteur, ajoute-t-il, pourquoi il ne nous « parle pas du prix du pain en Angleterre, puisqu'il « s'agissait du pain dans son écrit? pourquoi il ne nous « parle pas en général du prix des aliments de première « nécessité dans ce pays-là, du salaire des journaliers et « de la main-d'œuvre ordinaire? Il est vrai qu'il aurait été « forcé de convenir que tout cela n'est pas plus cher, que « tout cela même est moins cher en Angleterre qu'en « France... Fasse le ciel que les assignats ruinent bientôt « notre commerce, comme la multitude des guinées et des « papiers ruine aujourd'hui celui d'Angleterre ! » Il poursuit sans relache cet adversaire, qu'il sait être le plus redoutable. Il lui reproche d'avoir récemment justifié devant l'assemblée les arrêts de surséance obtenus par la Caisse d'escompte; et il s'écrie : « Ainsi donc, ce membre caresse « une caisse en faillite, un gouvernement suborneur; et « il diffame un papier national, un titre sacré, dont la so- « lidité est inaltérable. Est-ce là le résultat que nous devons « attendre de ses travaux et de ses lumières? » Il associe aux mêmes reproches Condorcet, qui prétendait que les assignats actuels embarrassaient déjà la circulation. « Pos- « sesseurs d'assignats, répond-il, dites-moi en quoi votre « embarras consiste; et moi, je vous montrerai des em- « barras tout autrement graves, faute d'assignats. » Dupont et Condorcet avaient proposé les quittances de finance; c'était le grand système qu'on opposait aux assignats.

Mirabeau le bat en brèche : « On vous parle des quittances de « finance escortées d'un intérêt plus ou moins fort. A la ré- « quisition du porteur, elles seront échangées directement « contre les biens nationaux ; et voilà cette créance éteinte, « cette partie de la dette liquidée. J'entends : on part de « cette vente comme incontestable ; c'est de l'or que l'on met « dans la main du créancier, qui n'a qu'à vouloir pour ac- « quérir. On ne peut donc pas refuser aux assignats la « même solidité, la même valeur ; c'est de l'or aussi et la « moindre défiance qui ébranlerait leur crédit, ferait tom- « ber de même les quittances. Mais ces quittances, qu'en « feront les propriétaires ? Que de papiers morts ajoutés « à d'autres papiers morts ! Quel cimetière de capitaux ! « Ces quittances auront-elles la faculté de métamorphoser « leurs maîtres en agriculteurs ? Le plus grand nombre « d'entre eux ne pourront faire cette disposition de leur « fortune. Une foule de créanciers et d'arrière-créanciers « se présenteront ; le gage n'est pas transmissible à volonté, « et il faudra vendre. Cette masse énorme d'effets va créer, « dans la bourse de Paris, un nouveau commerce impro- « ductif qui achèvera de ruiner toutes les branches du « commerce utile et toute autre espèce d'industrie. C'est « là que les assignats, actuellement en circulation, et le « peu d'écus qui restent dans le royaume seront attirés « par le tourbillon vraiment dévorant. C'est là que seront « pompés les derniers sucs qui laissent encore à nos affaires « une ombre de vie. Mais qui s'engraissera de rechef aux « dépens de la chose publique ? Ceux-là seulement qui ont « des écus libres, des millions à leurs ordres ; tandis que « la plupart des créanciers de l'État verront leur ruine au

« moment où ils feront argent de leur quittances. En lais-
« sant dans l'abîme cette multitude de victimes, suivons la
« destinée de ces effets. Ou le capitaliste accapareur, après
« avoir spéculé sur les quittances, spéculera encore sur les
« domaines ; il dictera la loi aux campagnes et vendra cher
« son crédit à leurs habitants, ou il gardera dans son por-
« tefeuille ces quittances acquises à vil prix, qui lui rap-
« porteront un intérêt considérable; et dès lors les quit-
« tances ne se vendront pas. Le remède à ce mal serait
« donc de soustraire ces porteurs de quittances à la servi-
« tude de leur position, à l'empire de leurs créanciers; de
« donner à leurs créances sur l'État une valeur qu'elles ne
« puissent perdre, de manière que, passant de main en
« main, elles rencontrent enfin un propriétaire qui puisse
« les réaliser. Or, c'est là précisément la nature et la fonc-
« tion des assignats-monnaie. »

Mirabeau passe enfin au plan mixte de Montesquiou, et en triomphe par les mêmes arguments. Ce plan a tous les défauts attachés, selon lui, aux quittances de finance et ne dégage l'État d'aucune surabondance de numéraire : « Ceux
« qui achèteront des biens nationaux avec des quittances de
« finance, les achèteront avec des assignats; mais ceux qui
« n'en pourront pas acheter avec leurs assignats, par le be-
« soin d'en disposer pour quelque autre usage, qu'auraient-
« ils fait de leurs quittances? Ils les auraient vendues à
« perte pour se procurer ces mêmes assignats. »

Des adresses avaient été envoyées par des banquiers, des négociants, des villes de commerce, pour protester contre les assignats. Mirabeau a encore une réponse à cette objection :
« Les riches commanditaires, dit-il, portent jusqu'à 10 p. 0/0

« et au-delà l'intérêt de leurs capitaux. Or, créons des capi-
« taux en concurrence; élargissons, facilitons la voie des
« emprunts et du crédit; abaissons par là même le taux
« de l'intérêt, n'entendez-vous pas crier aussitôt les com-
« missionnaires, ces banquiers, ces capitalistes? Ce cri est
« un suffrage des manufactures : c'est le signal de leur
« prochaine restauration, c'est un préjugé favorable pour
« les assignats. »

Après avoir triomphé de tous ses ennemis les uns après les autres, moins par la force de ses arguments que par l'entraînement de sa parole, il termine en confessant dans un éloquent aveu que le système des assignats, le seul praticable, peut avoir encore des imperfections, mais que la nécessité fait pourtant une loi de l'adopter : « Non, il
« n'est pas de la nature des choses, dans ces conjonctures
« calamiteuses, d'user d'un moyen qui ne porte avec lui ses
« difficultés; celui des assignats-monnaie en serait-il le
« seul absolument exempt? Ce n'est pas ici l'objet d'un
« choix spéculatif et libre en tous points; c'est une mesure
« indiquée par la nécessité, une mesure qui nous semble
« répondre le mieux à tous les besoins, qui entre dans tous
« les projets qui vous ont été offerts, et qui nous redonne
« quelque empire sur les événements et sur les choses. Des
« inconvénients prévus et imprévus viennent-ils ensuite à
« se déclarer? Eh bien! chaque jour n'apporte pas avec lui
« seulement ses ombres, il apporte aussi sa lumière; nous
« travaillerons à réparer ces inconvénients. Les circons-
« tances nous trouveront prêts à leur faire face, et tous
« les citoyens, si éminemment intéressés au succès de notre
« mesure, formeront une fédération pour le soutenir. »

Ce discours était plein d'erreurs : mais il était entraînant. Maury aurait voulu prévenir les effets ordinaires de la puissante parole de Mirabeau sur l'assemblée, et il avait proposé en conséquence un dialogue dans lequel il aurait argumenté devant les députés contre le champion des assignats. Déjà même il s'était posté à la tribune au moment où Mirabeau y montait. Mais on avait repoussé en riant ce mode insolite de discussion, et Maury, réduit à parler à son tour, se montra violent sans apporter rien de neuf sur la question après le grand orateur. La discussion dura encore deux jours. Bergasse-Lazeroules donna de solides raisons contre les assignats ; Dupont de Nemours essaya de se relever du coup que lui avait porté Mirabeau. Mais il semblait que celui-ci eût alors en lui le génie de la révolution. D'ailleurs, la droite, dont les sympathies secrètes affaiblissaient les plus solides raisons, se rendit ridicule par la motion de d'Espremenil, qui proposa de rétablir le clergé dans la possession de tous ses biens et de le prier de fournir pendant dix ans un secours extraordinaire à l'État ; on demanda le renvoi au comité de *Santé*.

Le 29 septembre, après un dernier discours de Barnave, le décret amendé par Camus et par Grillon jeune, fut adopté sous la forme suivante, à la majorité de 508 voix contre 423 :
« L'assemblée nationale décrète que la dette non constituée
« de l'État et celle du ci-devant clergé seront remboursées
« suivant l'ordre qui sera indiqué, en assignats-monnaie
« sans intérêts. Il n'y aura pas en circulation au-delà de
« 1,200 millions d'assignats, y compris les 400 millions
« déjà décrétés. Les assignats qui rentreront dans la caisse
« de l'extraordinaire seront brûlés. Il ne pourra en être fait

« une nouvelle fabrication sans un décret du corps légis-
« latif, sous la condition qu'ils ne puissent excéder la va-
« leur des biens nationaux, ni se trouver au-dessus de
« 1,200 millions en circulation. »

Il fut décidé le 8 octobre que les 400 millions d'assignats qui étaient déjà en circulation cesseraient de porter intérêt à partir du 16. Il fut décidé aussi, sur la proposition de Perisse (18 novembre), que les billets seraient payables au porteur et non à ordre; cette forme dispensait de tout endossement, et l'assignat se trouvait débarrassé des entraves qui en avaient le plus gêné la circulation. On s'occupa de la fabrication qui fut rendue moins coûteuse (1); Saint-Aubin fut chargé de graver la planche. Une armoire à triple serrure fut destinée à renfermer les billets; tous les lundis le trésorier recevait la quantité nécessaire pour la semaine; à mesure que les billets rentraient, ils devaient être biffés et marqués du mot *annulé;* et chaque fois que la somme des billets biffés s'élevait à 1 million, on devait les brûler en public (décret du 6 décembre).

La France avait dès lors un papier-monnaie. Rien n'y manquait : cours forcé, absence d'intérêt, échange de la main à la main, émission considérable de 1,200 millions, dépassant la moitié de la somme à laquelle Necker évaluait quelques années auparavant tout le numéraire du royaume. Les effets inévitables de cette émission commençaient aussi à se aire sentir. Les assignats, qui ne perdaient que 5 p. 0/0, tom-

(1) La fabrication avait d'abord coûté 10 sous par assignat; elle fut réduite à 4 sous 1/2 selon Mirabeau, à 20 deniers selon Montesquiou.

bèrent tout à coup, dès la fin du mois d'août, et perdirent 8, 9 et 10 p. 0/0. L'assemblée ne s'en inquiétait pas encore. Le 24 décembre, Anson annonçait que l'échange des effets royaux, des billets de la caisse, etc., se faisait activement et qu'on venait déjà de brûler le premier million d'assignats rentrés : « Au 13 du mois prochain, ajoutait-il, aucune na-« tion de l'Europe ne sera plus au courant de ses paiements « que la nation française. » Belle espérance, qui ne se réalisa pas !

E. Levasseur.

(La suite à la prochaine livraison.)

A la suite de la lecture de la première partie du mémoire de M. Levasseur, M. Moreau de Jonnès a présenté les observations suivantes que nous reproduisons en substance :

M. Moreau de Jonnès : — Je n'ai que des éloges à donner au mémoire de M. E. Levasseur. L'auteur y a fait preuve d'une grande sagesse de vues et d'une remarquable maturité de jugement qui étonnent chez un si jeune homme. Je n'ai donc nulle intention de lui adresser des critiques. Mais qu'il permette au témoin oculaire d'une époque dont il a si bien exposé les embarras financiers, de faire quelques remarques à propos de son intéressante lecture.

M. E. Levasseur a cru devoir, au nom de l'impartialité, tenir compte des attaques des ennemis de la révolution. Il a souvent adopté leurs évaluations. Je crois pour ma part qu'il faut singulièrement se défier des assertions d'un parti qui comptait sans doute beaucoup d'hommes habiles dans son sein, mais qui ne craignait nullement de falsifier les faits dans ses intérêts politiques.

J'ai pu me convaincre par moi-même qu'en bien des points

les chiffres donnés par les orateurs de la droite à l'assemblée constituante, étaient pour le moins inexacts. Par exemple le comité ecclésiastique qui a fourni les premières bases dont on s'est servi pour l'appréciation du revenu du clergé, s'est évidemment trompé. Le rapporteur, M. de Talleyrand, dont le nom n'est pas fait pour inspirer beaucoup de confiance, a donné un chiffre pour la dîme, inférieur de moitié à la réalité. Ce n'était pas une somme de cent millions que représentait la dîme, mais le double.

Si les évaluations fournies étaient insuffisantes, M. Levasseur conviendra que le gage des assignats était beaucoup plus considérable que ne le prétendaient les hommes du côté droit.

M. Levasseur a parlé de la difficulté que rencontraient originairement à être reçus les assignats et les billets de confiance. Eh bien! je les ai vus en circulation et je ne me rappelle pas que pendant trois ans, on fît, pour les accepter, plus de difficultés que pour de la monnaie. Cela était aussi bien le cas pour les gros assignats que pour ceux de 5 livres, qu'on appelait des *corsets*. Quant aux détails fournis par l'auteur du mémoire sur l'empressement qu'on apportait à les recevoir à bureaux ouverts, ils sont exacts, et ce qu'en dit M. Levasseur est d'autant plus curieux, que je ne l'ai vu rapporté dans aucun livre.

Quant aux assignats faux dont il parle, leur apparition était fort rare. Et cela se comprend : la contrefaçon du papier-monnaie est chose difficile, et l'industrie était alors dans l'enfance. Ce n'est qu'après que Birmingham eût envoyé en France des agents chargés de répandre ceux que fabriquait cette ville industrielle, que la place en fut inondée. Mais en 1790, en 1791, les Anglais n'avaient point encore imaginé cette arme de guerre déloyale, et la présence d'un assignat faux était rarement signalée.

Je le répète, ces paroles ne sont pas une critique d'un mémoire digne de beaucoup d'estime, elles ont seulement pour but de rectifier quelques-uns de ses détails.

Ch. Vergé.

COMMUNICATION VERBALE

RELATIVE A LA

STATISTIQUE CRIMINELLE

en Angleterre pour 1858

PAR M. MOREAU DE JONNÈS.

M. Moreau de Jonnès : — J'ai l'honneur de communiquer à l'Académie les principaux résultats du *Compte-Rendu de la statistique criminelle de l'Angleterre pour 1858*, par M. Redgrave. C'est un volume de chiffres dont le contenu, pour être convenablement apprécié, exigerait des développements dans lesquels il ne m'est pas permis en ce moment d'entrer. Je me bornerai donc à quelques remarques sur les faits les plus importants qui ressortent de ce travail. On y voit avec satisfaction que le nombre des crimes et délits a notablement diminué dans la Grande-Bretagne. Il est tombé de 22,000 environ, tel que le donnait la statistique de l'année précédente, à 17,000. Et il est à noter que ce progrès remarquable dans les mœurs publiques, loin d'avoir été déterminé par un accroissement de sévérité dans les châtiments, coïncide au contraire avec un adoucissement dans les peines; ce qui nous prouve que les rigueurs de la loi ne sont pas nécessaires pour arrêter la

perpétration des crimes. Les autres remarques qu'on peut faire à la première vue sur le travail de M. Redgrave offrent moins d'intérêt. La proportion des femmes dans le chiffre des criminels et délinquants reste toujours sensiblement la même; le nombre des récidives est encore considérable, fait qui s'observe en Angleterre comme en France. Enfin il est heureux de voir que l'application de la peine de mort devient en Angleterre de plus en plus rare. En 1858, il n'y a eu que onze exécutions capitales, sur lesquelles deux s'appliquaient à des étrangers.

Je désire que ces détails puissent intéresser l'Académie et lui recommander le nom de M. Redgrave.

MOREAU DE JONNÈS.

RAPPORT VERBAL

SUR UNE BROCHURE DE M. GAULTIER DE CLAUBRY

INTITULÉE :

L'HOPITAL SAINT-LOUIS A TURIN

PAR M. VILLERMÉ.

M. Villermé : — La brochure que M. Gaultier de Claubry m'a chargé de déposer sur le bureau de l'Académie et qui a pour titre : *l'Hôpital Saint-Louis à Turin*, a en elle-même plus d'importance que ne pourrait le faire supposer son volume. Elle est relative à l'hôpital Saint-Louis établi depuis plusieurs années à Turin, et rend compte de mesures de décence, d'isolement et de salubrité qui y ont été mises en pratique dans l'intérêt des malades. Ces mesures avaient déjà été recommandées à la fin du siècle dernier en France par Tenon et Bailly, mais les expériences tentées alors n'ont pas eu une longue durée. Le besoin d'obtenir un plus grand nombre de lits dans un même local, les a fait abandonner.

Je sais que le sujet traité par M. Gaultier de Claubry ne rentre pas précisément dans la compétence de l'Académie, il intéresse plus directement les médecins et les architectes; mais il intéresse aussi l'hygiène publique et la charité, et sous ce double rapport, les travaux faits en leur nom ne peuvent manquer de toucher l'Académie.

Villermé.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE JUILLET 1859.

Séance du 2. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : l'*Usure, sa définition*, par M. G.-E. Marin-Darbel, Paris, 1859, in-12; — *Archives (ou Recueil de documents) de la résurrection (Palingénésie) ou régénération de la Grèce jusqu'à l'établissement de la royauté, publié en vertu d'une décision et aux frais du sénat de la Grèce*, 1857, in-4° (en grec). Cet ouvrage a été offert à l'Académie par M. Ch. Dunoyer. — M. Laferrière continue la lecture de son mémoire touchant l'*Influence du stoïcisme sur la doctrine des jurisconsultes romains*. — M. Sudre continue la lecture du mémoire qu'il a été admis à lire sur la *Doctrine des races humaines*.

Séance du 9. — M. le secrétaire perpétuel fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Charles Read, d'un livre intitulé : 1564-1621. *Daniel Chamier, journal de son voyage à la cour de Henri IV, en* 1607, *et sa biographie*, Paris, 1858, in-8°. — M. Ch. Desmaze, chef de division au ministère de l'intérieur, adresse en hommage à l'Académie, un ouvrage ayant pour titre : *le parlement de Paris, son organisation, ses premiers Présidents et Procureurs généraux*, avec une *Notice sur les autres Parlements de France, etc.*, Paris, 1859, un vol. in-8°. — M. Laferrière continue la lecture de son mémoire touchant l'*Influence du stoïcisme sur la doctrine des jurisconsultes romains*. A la suite de cette lecture, MM. Cousin, Laferrière, Dupin aîné, Dumon, Wolowski et Michel Chevalier présentent quelques observations.

Séance du 16. — M. le secrétaire perpétuel communique une lettre de M. le président de l'Institut, qui invite l'Académie à désigner un lecteur pour la représenter dans la séance publique annuelle du 15 août. L'Académie désigne M. Laferrière qui donnera lecture des *Considérations sur la philosophie du Droit*. — M. Laferrière con-

tinue la lecture de son mémoire touchant l'*Influence du stoïcisme sur la doctrine des jurisconsultes romains*. A la suite de cette lecture, MM. Giraud et Cousin présentent des observations.

Séance du 23. — M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics adresse à l'Académie vingt-cinq exemplaires de la deuxième partie du tome Ier, qui vient de paraître, des *Rapports de la commission française sur l'exposition universelle de Londres, en* 1851. — M. le ministre de la justice adresse à l'Académie trente exemplaires des deux derniers *Comptes généraux de l'administration de la justice civile et commerciale en France*. Suivant le désir de M. le ministre, un de ces exemplaires sera déposé à la bibliothèque de l'Institut, et les autres, remis à ceux de MM. les membres de l'Académie qui n'ont pas déjà reçu ce document, comme sénateurs, députés ou magistrats. — La discussion relative à l'*Influence du stoïcisme sur la doctrine des jurisconsultes romains* est continuée; MM. Pellat et Laferrière y prennent part.

Séance du 30. — M. Bonvalot adresse en hommage à l'Académie un exemplaire de son livre sur l'*Harmonie des lois naturelles, morales, politiques et religieuses*. Paris, 1859, in-12. — L'Académie procède à la nomination de deux membres pour vérifier les comptes de l'exercice 1858; elle désigne MM. Dunoyer et Lélut. — M. Giraud prend la parole dans la discussion relative à l'*Influence du stoïcisme sur la doctrine des jurisconsultes romains*, qui est continuée.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS D'AOUT 1859.

Séance du 6. — M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, qui invite MM. les membres de l'Académie à assister, en costume, à la distribution des prix du concours général, qui aura lieu le 8 août, à midi précis, à la Sorbonne. — La séance publique annuelle des cinq Académies, devant avoir lieu samedi prochain, 13 août, l'Académie décide qu'elle ne tiendra pas de séance ce jour-là. MM. les académiciens en seront prévenus par lettres. — M. Lélut fait, en son nom et au nom de M. Dunoyer, le *Rapport sur les comptes des recettes et dépenses de l'Académie, pendant l'année* 1858, rapport dont les conclusions sont adoptées, et qui sera transcrit au registre des procès-verbaux. — La discussion relative à l'*Influence du stoïcisme sur la doctrine des jurisconsultes romains* est continuée; MM. Giraud et Pellat y prennent part.

Séance du 20. — M. Pellat fait hommage à l'Académie de son *Manuale Juris synopticum*, nouvelle édition, Paris, 1858. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Études historiques sur le Rouergue*, par feu M. le baron M.-A.-F. de Gaujal. Paris, 1858, 4 vol. in-8° (offert par le fils de l'auteur M. le baron de Gaujal, premier avocat-général à la cour impériale de Paris); — *Les juifs en France, en Italie et en Espagne*, par M. Bedarride, bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour impériale de Montpellier, Paris, 1859, br. in-8°; — *Bezanson Hugues, libérateur de Genève, historique de la fondation de l'indépendance genévoise* (avec pièces justificatives), par M. Gatiffe, Genève, 1859, in-8°; — *Suite du code de l'empire russe*, Saint-Pétersbourg, in-8°. (Cet ouvrage, écrit en russe, est offert à l'Académie par M. le comte Bloudof, admi-

nistrateur en chef de la deuxième division de la chancellerie intime de S. M. l'empereur de Russie. secrétaire d'État, et a été transmis par les soins de M. le président de la commission centrale administrative de l'Institut.) — *La théorie de la preuve dans la procédure pénale*, par M. Mittermaïer, l'un des correspondants de l'Académie pour la section de législation ; traduction italienne offerte par l'auteur (Milan, 1858, in-8°). MM. Bérenger et Giraud présentent quelques observations sur les travaux de M. Mittermaïer. — *Moyens d'universaliser l'éducation des sourds-muets sans les séparer de la famille et des parlants*, etc., par M. le Dr Blanchet (5e édition), Paris, 1859, br. in-4°. — M. Wolowski, en annonçant le décès de M. Dieterici, correspondant de la section d'économie politique, présente quelques considérations sur l'ensemble et le caractère de ses travaux. M. Moreau de Jonnès ajoute quelques mots à l'éloge de M. Dieterici. — Sur la demande de l'auteur du mémoire n° 2, qui a obtenu une des deux mentions honorables, dans la question du *Beau*, M. Paul Voituron, avocat à la cour d'appel de Gand (Belgique), le billet cacheté joint à ce mémoire, est ouvert, et il est constaté que ce billet contient en effet le nom de M. Paul Voituron. — M. le Dr Blanchet, chirurgien de l'institution impériale des sourds-muets, est admis à lire un *Mémoire sur les aveugles et leur éducation au milieu des voyants*.

Séance du 27 — L'Académie reçoit en hommage les ouvrages dont les titres suivent : *Théologie de la philosophie naturelle*, par Vidal, Paris, 1857, in-8° (200 pages) ; — *Cours industriel de la ville de Metz*, notice sur ses travaux, par M. Édouard Sauer, broch. in-8° ; — *Réponse à un article critique de M. Ernest Renan*, par M. Jules Oppert, Paris, 1859, broch. in-8°. — M. Moreau de Jonnès présente quelques considérations sur *La statistique de la criminalité en Angleterre*, par M. Redgrave, directeur de la statistique judiciaire au ministère de l'intérieur à Londres. — Sur la demande de l'auteur du mémoire n° 3, qui a obtenu une des deux mentions honorables accordées à *titre égal*, dans le concours sur la question du *Beau*, M. Antelme-Édouard Chaignet, professeur de seconde au

rytanée impérial militaire de La Flèche, le billet cacheté, joint au mémoire, est ouvert, et il est constaté que ce billet contient en effet, le nom de M. Antelme-Édouard Chaignet. — La parole est donnée à M. Sudre, pour continuer la lecture de son mémoire sur la *Doctrine des races humaines*. — M. le secrétaire perpétuel continue la lecture du mémoire de M. Henri Martin, intitulé : *Examen d'une question de Théodicée*.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE SEPTEMBRE 1859.

Séance du 3. — M. Levasseur est admis à lire un mémoire *sur les finances de la révolution française*.

Séance du 10. — M. Levasseur est admis à continuer la lecture de son mémoire *sur les finances de la révolution française*. M. Moreau de Jonnès présente quelques observations sur cette lecture. — M. le secrétaire perpétuel commence la lecture d'un troisième mémoire de M. Lélut *sur la physiologie de la pensée*.

Séance du 17. — L'Académie reçoit en hommage le compte rendu de la société impériale et centrale d'agriculture, 2e série, tome XIV, n° 5. — M. Levasseur est admis à continuer la lecture de son mémoire *sur les finances de la révolution française*. — M. le secrétaire perpétuel continue et achève la lecture du troisième mémoire de M. Lélut *sur la physiologie de la pensée*. M. Cousin présente quelques observations sur cette lecture.

Séance du 24. — Communication est donnée à l'Académie d'une lettre de M. le Président de l'Institut, demandant qu'elle veuille bien choisir un lecteur pour la séance trimestrielle du 5 octobre prochain. — M. Levasseur est admis à continuer et termine la lecture de son mémoire *sur les finances de la révolution française*. Après cette lecture, M. Moreau de Jonnès présente quelques observations auxquelles répond M. Wolowski. — M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'un mémoire de M. de Koutorga, professeur d'histoire à l'Université de Saint-Pétersbourg, *sur les ban-*

quiers ou trapézites d'Athènes. MM. Ch. Giraud et Wolowski présentent quelques observations sur ce mémoire. — L'Académie ne tiendra pas de séance samedi prochain, 1er octobre, jour de la séance publique annuelle de l'Académie des beaux-arts.

Le gérant responsable,

Ch. Vergé.

SÉANCES ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

COMPTE RENDU

PAR

M. CH. VERGÉ

Avocat, docteur en droit,

SOUS LA DIRECTION

DE M. MIGNET

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.

Troisième série.

TOME TRENTIÈME (L^e DE LA COLLECTION).

Nov. et Déc. 1859. — 11e et 12e livraisons.

PARIS

A. DURAND, 7, RUE DES GRÈS-SORBONNE,

PRÈS LE PANTHÉON.

1859

Philosophie. — Morale. — Législation, droit public et jurisprudence. — Économie politique et statistique. — Histoire générale et philosophique. — Politique, Administration, Finances.

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans la 13e et la 14e livraison (novembre et décembre 1859).

Travaux de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Pages.

Troisième mémoire sur la physiologie de la pensée, par M. Lélut 161

Observations touchant l'essai historique sur les trapézites ou banquiers d'Athènes, par MM. Ch. Giraud et Wolowski . . . . . 240 et 242

Communication extraite des *Voyages en France* d'Arthur Young, par M. de Lavergne 316

Communications des savants étrangers.

D'une nouvelle philosophie de l'Histoire. — La doctrine des Races humaines (*deuxième partie — fin*), par M. Alfred Sudre 108

Essai historique sur les trapézites ou banquiers d'Athènes, précédé d'une notice sur la distinction de la propriété chez les Athéniens, par M. de Kostorga 221

L'extinction de la dîme et du régime féodal en Angleterre (*fin*), par M. Henry Doniol 243

Les finances de la France sous la Révolution (*suite*), par M. E. Levasseur 277

Documents divers.

Bulletins des séances des mois d'octobre, novembre et décembre 1859 . . . . . 311, 313 et 314

Table des matières 319

Table générale alphabétique et chronologique, etc. 1 et suiv.

TROISIÈME MÉMOIRE

SUR LA

PHYSIOLOGIE DE LA PENSÉE

PAR M. LÉLUT [1].

CHAPITRE V.

PHYSIOLOGIE DES BESOINS ET DES APPÉTITS.

Nous venons de traverser les ténèbres physiologiques du fait de conscience, ou plutôt, comme nous l'avons expliqué, du sentiment général de l'existence ou du moi. Nous ne ferons guère que continuer le même souterrain, en recherchant la physiologie de ce qui, dans la vie de l'âme, touche de plus près à ce sentiment, n'en est en quelque sorte que le détail : les besoins, les appétits, les instincts, les sens internes, tout ce qui constitue, en un mot, la sensibilité intérieure et inférieure.

Ces besoins, ces appétits, ces instincts, ce premier ordre des sens internes admis par Descartes, le Τὸ ὀρεκτικόν d'Aris-

(1) *Recherches sur la Physiologie de la Pensée*, t. XXXIII, p. 379. — *Deuxième mémoire sur la Physiologie de la Pensée*, t. XLI, p. 403; et t. XLII, p. 161.

tote, se réduisent, en définitive, à un petit nombre. On aura à peu près désigné tout ce qu'il y a, à cet égard, de fondamental et de réel, quand on aura nommé les besoins, appétits, instincts, sens internes, de la *respiration*, de *l'alimentation*, lequel comprend *la faim* et *la soif*, l'instinct du *rapprochement des sexes* et de tout ce qui s'y rattache ou en découle, enfin, et sauf explication pour la place à lui ici donnée, le besoin, l'instinct de *mouvement*.

Voilà déjà deux fois que nous rapprochons pèle-mêle et comme si elles avaient absolument la même signification, ces désignations de besoins, d'appétits, d'instincts, de sens internes. Seraient-elles donc de tous points équivalentes et comme identiques? Il ne s'en faut guère qu'il n'en soit ainsi; mais ce qu'on peut dire avec plus de vérité, c'est que les faits sensitifs qu'elles représentent ont, comme tous les faits psychologiques, divers points de vue, diverses faces, et ce n'est pas ce qu'il y a de plus commode dans leur étude et leur détermination.

La vie, à laquelle se rapporte cette forme inférieure et intérieure de la sensibilité, ce degré d'obscure et sourde activité dont les détails sont exprimés par les dénominations précédentes, la vie a pour condition la satisfaction de nécessités organiques, *requisita naturæ*, dont les besoins sont l'expression, la traduction psychologique. Le besoin, tel est donc le degré à la fois le plus bas et le plus fondamental, l'expression comme la plus simple et la plus primitive de la sensibilité organique; mais, entendons-nous bien, d'une sensibilité sentie; la physiologie elle-même n'a pas encore imaginé de parler de besoins non sentis.

Entrons un peu plus dans la lumière; montons d'un

degré de la matière vers l'esprit ; nous arriverons à l'appétit, à l'appétence, au désir grossier de l'objet dont la possession satisfera le besoin. Cabanis l'avait déjà dit, et il ne prétendait pas l'avoir dit le premier : L'appétit, qui est une face du besoin, *n'est que le besoin en action.*

Mais l'appétit, le besoin, pour leur satisfaction, non-seulement réclament un objet, mais ils exigent le sentiment, l'intuition des moyens de s'approprier cet objet, d'aller vers lui, de l'attirer vers soi, l'impulsion irréfléchie qui applique un certain ensemble de mouvements à l'acte de s'en saisir, et, par suite à la satisfaction du besoin. Ce point de vue de la sensibilité inférieure est représenté par l'*instinct ;* et c'est un point de vue, on ne le sait que trop, qui a donné lieu à bien des divagations et à bien des mirages.

Il y a des physiologistes et des philosophes qui, en fait d'instinct, ont cru l'étymologie du *mot* de nature à les tirer d'embarras sur la *chose :* Ἐν στίζειν, quelque chose qui pique et pousse du dedans. Sans doute, il y a cela dans l'instinct, une piqûre, une impulsion intérieure, ou qui n'a pas l'air de venir du dehors. Dans la plupart des cas même, surtout chez les animaux, les instincts semblent préexister non-seulement à l'action, mais à la présence du monde extérieur. C'est ainsi qu'on donne avant tout le nom d'instincts à ces impulsions animales les plus inférieures, mais on ne saurait trop le répéter, senties, qui poussent les animaux, les plus jeunes animaux, ceux qui viennent de naître, à des mouvements, à des actes nécessaires à leur alimentation et à leur conservation. L'impulsion qui porte le poussin, au sortir de l'œuf, à becqueter

le grain qu'on lui présente, le petit canard à gagner, la coquille sur le dos, la mare d'eau qu'il aperçoit à peine de son œil à peine ouvert; celle qui porte le petit mammifère, le petit même de l'homme, à saisir et presser le mamelon pour en tirer son premier aliment; voilà les instincts les plus bas et en quelque sorte les plus organiques. Il y en a, dans l'homme surtout, mais aussi dans les animaux, de plus élevés et comme de plus intellectuels. Il y a l'instinct industrieux, comme l'appelle Reimann, d'où naît la cellule de l'abeille, la maison du castor, la fosse du fourmilion ; il y a l'instinct à qui on doit le chant du rossignol, le chant de l'homme même, quand ce chant, comme celui de Philomèle, semble tout tenir de la nature et ne presque rien devoir à l'art. Mais ceci déjà, pour l'homme au moins, sort de la classe des vrais, des bas instincts, pour entrer dans une classe supérieure de dispositions où l'imagination joue un grand rôle, et qui n'ont plus rien de commun avec les besoins, les appétits, dont nous nous occupons exclusivement ici.

Pour ce qui est des *sens internes*, cette désignation ne saurait donner lieu à aucune difficulté, et n'est en quelque sorte qu'une affaire de nomenclature. Les *sens internes*, ce sont les *besoins*, les *appétits*, les *instincts*, mais davantage les besoins et les appétits, considérés comme un ordre de sens parallèles et opposés aux vrais sens, aux sens par excellence, les sens externes ; bien moins déterminés qu'eux, sans doute, bien moins clairs, mille fois moins féconds comme éléments de connaissance, mais enfin ayant ceci de commun avec eux, qu'ils sont représentés chacun par une espèce de sensation et par une condition organique.

Ces sens internes, ces appétits, ces besoins, dont la satisfaction et l'exercice sont nécessaires à l'entretien de la vie et en constituent la partie la plus élevée, sa partie déjà sensible, se renferment dans les mêmes divisions que cette vie.

En premier lieu se présente la vie de l'individu, qui se soutient par la respiration et l'alimentation.

Il y a, en conséquence, le besoin de la respiration et celui de l'alimentation, ou de la faim et de la soif.

Vient, en second lieu, la vie de l'espèce, qui a pour condition le rapprochement des sexes.

Elle est représentée fondamentalement pour nous par l'appétit du sexe, à côté ou à la suite duquel on placera, si l'on veut, ce qu'il y a de grossièrement organique dans l'instinct maternel, l'allaitement et ce qui s'y rapporte.

Nous n'avons pas encore parlé, et à dessein, d'un quatrième besoin, ou appétit, ou instinct, l'instinct de mouvement, parce qu'il est relatif à la fois aux divers genres de vie et d'appétits qui précèdent : à la vie de l'individu, pour les mouvements nécessaires à la satisfaction des besoins de respiration et d'alimentation, pour ceux surtout que nécessitent les relations de l'individu avec le monde extérieur, relations que ce besoin de *locomotion* constitue ou représente à lui seul ; à la vie de l'*espèce,* pour tous les mouvements, les rapports qu'entraîne de près ou de loin l'instinct du rapprochement des sexes. Cet instinct de mouvement est, comme on le voit, un instinct qui enveloppe, pour ainsi dire, toute la vie.

On a parlé encore de quelques autres prétendus instincts viscéraux, besoins, appétits, sens internes, qu'on a essayé,

sous ce rapport, de mettre sur la même ligne que les précédents; mais, à mon avis, sans qu'il y ait rien de fondé ou d'utile dans cette addition au domaine de la sensibilité inférieure et intérieure. Ainsi Cabanis a parlé d'un instinct de *nutrition*, qui, évidemment, n'est pas autre chose qu'un terme général, représentant le double besoin d'une alimentation à la fois solide et liquide, c'est-à-dire la faim et la soif. Ce philosophe parle de même d'un instinct de *conservation* que d'autres ont appelé l'*amour de la vie*. Nous sommes possédés, cela est clair, de cet amour-là. Nous tenons avant tout à vivre et à nous conserver, non pas même le mieux, mais le plus longtemps possible. Nous y tenons tant, que c'est là à un certain point de vue tout l'homme : ses besoins, ses appétits, ses sens, sa réflexion, sa raison même dans ce qu'elle a de plus élevé, dans les efforts de démonstration métaphysique que lui inspirent son *désir* et son espoir d'une autre vie. Or, il n'y a pas moyen de mettre un tel amour, un tel instinct à côté du besoin de prendre de la nourriture, d'autant plus que celui-ci y est compris.

Restent donc seulement, comme je le disais, en tant que détails bien déterminés de la sensibilité inférieure et intérieure, *besoins*, *appétits*, *instincts*, *sens internes*, restent, dis-je, ces quatre ou cinq besoins et appétits de la *respiration*, de la *faim* et de la *soif* pour *la vie de l'individu*, du *rapprochement des sexes* pour la vie ou la perpétuation *de l'espèce*, enfin le besoin, l'instinct d'activité, de *mouvement*, nécessaire à la satisfaction de ces divers appétits primitifs, pour la partie de la vie de l'individu que constituent ses relations avec le dehors.

Si l'on recherche ce qu'ont de commun ces quatre ou cinq besoins ou appétits, ces divers éléments constituant de la sensibilité inférieure, considérés en effet, et comme l'a dit Descartes lui-même, en tant que *sens internes*, on voit d'abord qu'au point de vue psychologique, et indépendamment de caractères particuliers à chacun d'eux, ils se manifestent à l'individu en qui on les observe ou plutôt qui les observe en lui-même, sous la forme du plaisir ou de la douleur; du plaisir d'abord, de la douleur ensuite. Je ne conçois pas en effet comment on a pu prétendre, c'est là en particulier ce qu'a soutenu Reid (1), que la forme générale et primitive des besoins et des appétits, du besoin de l'aliment, par exemple, que cette forme est la douleur. Pour avancer une telle opinion, il faut, en vérité, n'avoir jamais eu faim ni soif. Le premier sentiment de la faim et de la soif est agréable, et on a du plaisir non-seulement à le satisfaire, mais à l'éprouver; ce premier sentiment ne se change graduellement en douleur que quand la satisfaction en est trop tardive; et il faut en dire autant de l'appétit du sexe et du besoin de mouvement. L'appétit du sexe, quand donc est-il une douleur? quand n'est-il plus un plaisir? On ne le sait que trop. Ici l'attente, le désir, vaut mieux que la satisfaction.

Un autre point de vue général des besoins et des appétits, c'est le point de vue physiologique ou organologique, et ce point de vue est celui-ci. Chacun des besoins ou appé-

(1) « Chaque appétit est accompagné d'une sensation désagréable qui lui est propre et qui est plus ou moins vive, suivant la vivacité du désir que l'objet nous inspire. » *Œuvres complètes*, trad. de Jouffroy, t. VI, p. 32.

tits à, en quelque sorte, deux organes ou deux appareils :

1° Un appareil organique spécial qui le rattache au corps; le poumon, le thorax, pour le besoin de la respiration; la bouche et diverses parties du tube alimentaire, pour les appétits de la faim et de la soif; l'appareil sexuel pour l'appétit du sexe; le système locomoteur, os et muscles, pour le besoin d'activité et de mouvement;

2° Un appareil organique qui le rattache à l'esprit, à l'âme, le système nerveux, le véritable, le seul instrument immédiat du besoin, l'autre rentrant dans la physiologie ordinaire ou du corps, et devant lui être abandonné.

Appliquons cette sorte de programme à la détermination de l'organe en quelque sorte psychologique de chacun des besoins ou appétits. Commençons, bien entendu, par le besoin dont la satisfaction non interrompue est la base même de la vie, et par cela même la condition de toute sensation et de toute pensée, le *besoin de la respiration*.

DES BESOINS EN PARTICULIER.

I.

BESOIN DE LA RESPIRATION.

C'est la respiration, en effet, qui ouvre la liste des besoins, comme elle ouvre la scène de la vie; car la respiration, c'est la vie, le premier acte de la vie (1), en même temps qu'elle est le premier acte de sensibilité, en même temps,

(1) Voir à ce sujet mon *Mémoire sur le siége de l'âme suivant les anciens*, t. II, p. 102.

chose digne de remarque, qu'elle est ou va être, dans de certaines limites, un acte d'intelligence et de volonté.

L'enfant dormait dans le sein maternel, et, dans ce sommeil pourtant, presque toutes les fonctions nécessaires à sa vie future avaient reçu un commencement d'élaboration. La circulation, la nutrition, la digestion elle-même, grâce au concours de la mère, étaient déjà entrées en exercice. Les mouvements avaient préludé à ce que bientôt nécessitera le mobile apprentissage de l'enfance. Les sens, et peut-être même, suivant la remarque de Cabanis, et pour les raisons qu'il a indiquées, ceux de l'ouïe et de la vue, n'étaient pas non plus restés sans action.

Une seule fonction semblait n'avoir pas interrompu son sommeil, mais tout était prêt pour l'interruption, ou plutôt cette interruption était déjà opérée. La poitrine de l'enfant s'était déjà soulevée dans le sein de la mère; le poumon avait essayé ses forces. A défaut d'air, il avait peut-être respiré de l'eau. C'est là ce dont ne permettent guère de douter les recherches et les opinions de Haller (1), Winslow, Béclard, Burdach (2) et autres graves physiologistes.

Tout était donc disposé pour ce premier acte de la vie du monde, la respiration. L'enfant arrive à la lumière, l'air frappe sa peau si délicate; un cri de douleur, le premier accent de l'homme, se fait entendre. L'air se précipite dans la poitrine, et, avec la vraie respiration, a commencé le vrai besoin de respirer.

(1) *Elementa physiologiæ*, t. VIII, p. 397 et suiv. — *Sur la formation du cœur dans le poulet*, Lausanne, 1758, t. II, p. 301.

(2 *Traité de physiologie*, trad. par Jourdan, t. IV, p. 81, 112 et 113.

Ce qui vient de se passer à la naissance, se passera, se continuera dans tout le cours de la vie; le besoin de respirer sera toujours provoqué et satisfait par le contact de l'air. Si ce contact vient à manquer, à se suspendre quelques instants, ce besoin deviendra de l'angoisse; si la suspension se prolonge, l'angoisse deviendra la mort.

Et il en sera de même si, à l'air atmosphérique, dans sa constitution régulière, est substitué un gaz d'une nature non respirable ou délétère; si, par exemple, un e partie de l'oxygène de l'air e stremplacée par une proportion plus ou moins considérable d'azote ou de gaz acide carbonique.

Au contact immédiat de la fraude ou de sa cause, et avant même que cette cause ait pu modifier la composition du sang et son action sur tout l'organisme, et particulièrement sur le système nerveux, l'angoisse d'*irrespirabilité* se produit. Elle ne fait, bien entendu, que s'accroître, et s'accroître jusqu'à la mort, de la continuation de l'action du gaz non respirable ou délétère, qui, du poumon, par l'intermédiaire du sang, est allé affaiblir ou empoisonner toute l'économie.

Le besoin de respirer reconnaît donc comme conditions en quelque sorte extérieures, l'impression qui résulte du contact de l'air sur l'intérieur nerveux et vasculaire des cellules pulmonaires, par suite, et comme du même coup, la première phase de la transformation du sang dans le tissu intime de l'organe où ce besoin se fait sentir.

Quant au besoin respiratoire, considéré en lui-même, quant aux caractères de la sensation qui le constitue, que pourrions-nous en dire qui ne soit connu de tous, parce

qu'il est senti de tous? Indépendamment de cette sensation si particulière en même temps que si indéfinissable, chacun ne sait-il pas à quel endroit du corps la rapporter, la poitrine et ses profondeurs? Chacun n'a-t-il pas éprouvé par soi-même quelle oppression, quelle angoisse devient cette sensation, pour peu que, durant une minute et moins, on ne veuille ou ne puisse pas la satisfaire? Chacun ne connaît-il pas les phénomènes et les dangers physiologiques qu'entraînent, soit dans le poumon, soit dans le cerveau, soit dans le cœur, un obstacle, même en apparence peu grave, à l'acte respiratoire, et les sensations accessoires qui en découlent? N'est-ce pas assez que nous ayons rappelé l'attention, le souvenir de tous sur tout cela, et pourrions-nous faire davantage? L'analyse la mieux intentionnée pourrait-elle aller plus loin que ces indications?

Les conditions organiques non du besoin, mais de l'acte purement physiologique de la respiration, celles, par conséquent, qu'il ne s'agit pour nous que d'éliminer, ces conditions de mécanique animale sont : la cage ou cavité thoracique, la poitrine, en d'autres termes, avec ses douze côtes et les muscles de diverses sortes qui les meuvent, les élèvent, les abaissent; le tuyau respiratoire, le larynx, la trachée-artère; le poumon enfin, l'organe respiratoire propre, dans les cellules duquel a lieu le mouvement d'entrée ou de sortie de l'air, pour les nécessités physiologiques et le mécanisme de la respiration.

Nous n'avons rien à dire de plus de ces conditions, qui ne font que rattacher au corps l'acte de la respiration. Nous recherchons, comme nous l'avons dit, les conditions organiques qui peuvent en rattacher le besoin à l'âme ou qui

sont les conditions de l'action ou de la passion de l'âme dans la satisfaction de ce besoin.

Ces conditions, c'est le système nerveux qui les renferme, comme toutes les conditions de ce qui, dans la vie de l'homme, a le moindre caractère de sensation; c'est donc là qu'il nous faut les chercher, et, si faire se peut, les déterminer.

Ce tuyau respiratoire par lequel l'air s'introduit dans le poumon et en sort, cette cage respiratoire dont le jeu alternatif permet ou provoque cette entrée et cette sortie du fluide respiratoire, l'aliment essentiel de la vie, *pabulum vitæ*, ce poumon, qui aspire l'air, en vit et en fait vivre, et dont les mouvements suivent ceux de la boîte osseuse et musculaire qui le renferme, tous ces organes doivent leurs mouvements, leur excitation, leur vie, à des nerfs dont la détermination est désormais à peu près aussi complète que cela est nécessaire et presque désirable :

Pour l'ouverture buccale et le larynx ou tuyau respiratoire, les nerfs dits facial, grand hypoglosse, pneumo-gastrique et spinal, c'est-à-dire certaines parties de leurs rameaux et ramuscules ;

Pour le thorax, ou la cage respiratoire, y compris le diaphragme, cloison musculaire qui la sépare de l'abdomen, le nerf dit spinal, ceux qui tirent leur origine des parties cervicale et dorsale de la moelle épinière, ou les plexus auxquels ils donnent naissance;

Pour le poumon, les nerfs pneumo-gastrique, spinal, grand sympathique.

Et ces nerfs, on sait d'une façon assez passable, non-seulement de quels endroits, mais même, pour quelques-

uns au moins, de quels faisceaux du système nerveux central, c'est-à-dire de la moelle allongée et épinière, ils naissent. On a cru même pendant quelque temps en savoir à cet égard plus long qu'on n'en savait en réalité. On a cru que tous les nerfs qui se rendent et portent leur excitation aux diverses parties de l'appareil de la respiration naissaient d'un même faisceau de la moelle épinière qu'on avait, pour cette raison, appelé le faisceau respiratoire. C'est le physiologiste anglais Ch. Bell qui avait émis cette idée, sorte de corollaire de sa découverte de la distinction des nerfs en nerfs du mouvement et en nerfs du sentiment. Mais c'est une idée qui n'a pas eu la même bonne fortune que l'autre. Les anatomistes et les expérimentateurs se sont en général accordés pour la repousser. Ceux mêmes qui, comme M. Longet, eussent pu lui être le moins défavorables, l'ont regardée, pour le moment au moins, comme dénuée de preuves (1).

Les différents nerfs (pneumo-gastrique, grand sympathique) dont l'excitation contribue à l'accomplissement de la fonction respiratoire, les parties ou les points de la moelle épinière d'où ils naissent et qui fournissent à cette excitation, tels sont les deux premiers points de la recherche et de la détermination des conditions nerveuses de cette fonction. Mais les physiologistes ne se sont pas arrêtés là. Guidés par les indications de l'anatomie et de la physiologie, les résultats de l'observation des maladies, les données de l'expérimentation, ils ont vu que l'acte respiratoire

(1) *Anatomie et physiologie du système nerveux*, 1842, t. Ier, p. 284. — *Traité de physiologie*, 1859, t. Ier, p. 662.

paraissait persister et persiste en effet souvent à l'altération ou à la destruction soit des nerfs respiratoires, soit des faisceaux de la moelle épinière qui leur donnent naissance. Ils en ont conclu qu'il y a, ou au moins qu'il peut y avoir ailleurs ou plus haut, dans le système nerveux central, une condition nerveuse plus étroitement ou plutôt essentiellement liée à la fonction respiratoire. Quatre ou cinq noms de physiologistes illustres se rattachent à cette induction, les noms de Galien, de Lorry, de Legallois, de M. Flourens, de M. Longet.

« Il est manifeste, dit Galien, que si on divise la moelle épinière à son commencement, c'est-à-dire à peu près au niveau de la première ou de la deuxième vertèbre, l'animal est sur le champ frappé de mort (1). »

Lorry, à quinze cents ans de là, constatait non sans étonnement, disait-il, des résultats identiques. Coupant transversalement la moelle épinière en plusieurs endroits, il produisait successivement différents degrés de paralysie; parvenu au cou, et plongeant un stylet ou la pointe d'un scalpel sous l'occiput, il excitait des convulsions; enfin attaquait-il la moelle entre la deuxième et la troisième vertèbre, le pouls et la *respiration* cessaient absolument; il y avait paralysie parfaite des fonctions vitales, c'est-à-dire, ajoute Lorry, *mort complète* (2).

« Ce n'est pas du cerveau tout entier, dit Legallois, que dépend la respiration, mais bien d'un endroit assez

(1) Παραχρῆμα διαφθείρεται, *De anatom. admin.*, L. VIII, cap. 9.

(2) Académie des sciences, *Mémoires des savants étrangers*, t. III, 1760, p. 366 et 367.

circonscrit de la moelle allongée, lequel est situé à une petite distance du trou occipital et vers l'origine des nerfs de la huitième paire (ou pneumo-gastriques); car si l'on ouvre le crâne d'un jeune lapin et que l'on fasse l'extraction du cerveau par portions successives d'avant en arrière, en le coupant par tranches, on peut enlever, de cette manière, tout le cerveau proprement dit, et ensuite tout le cervelet et une portion de la moelle allongée ; mais la respiration cesse subitement lorsqu'on arrive à comprendre dans une tranche l'origine des nerfs de la huitième paire (1). »

Ce qu'avait fait et dit là Legallois pouvait passer pour fort précis. D'habiles expérimentateurs, nos contemporains, ont cru devoir préciser davantage. Ce centre respiratoire, point central du système nerveux et premier moteur de la vie, a paru à M. Flourens, en vertu d'expériences bien connues, avoir, dans la moelle allongée, pour limite supérieure, l'origine même (cette origine y comprise) des nerfs de la huitième paire, et pour limite inférieure un point distant de trois lignes de cette origine, en tout trois à quatre lignes d'étendue (2).

M. Longet est allé plus loin encore. Ce n'est plus dans toute l'épaisseur de ce point déjà si limité de la moelle allongée que réside, suivant lui, ce centre respiratoire et vital ; c'est dans une partie seulement de cette épaisseur, le *faisceau intermédiaire du bulbe rachidien* (3). Enfin, et

(1) *Expériences sur le principe de vie*, œuvres de Legallois, 1824, t. I, p. 65.

(2) *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, 2e édition, 1842, p. 201-204.

(3) *Traité de physiologie*, 1859, t. I, p. 658.

tout récemment, M. Flourens, enchérissant sur M. Longet et sur lui-même, donne, comme suprême résultat de ses dernières expériences, la détermination du siége du centre respiratoire à la pointe du *V de substance grise* de la moelle allongée, dans une étendue d'un millimètre tout au plus (1). C'est là, comme le remarque M. Longet, un point presque mathématique, au-delà duquel il n'y a plus évidemment que zéro. Il est donc probable que nous possédons, sur cette question, le dernier mot de la physiologie expérimentale (2).

En cherchant à déterminer les conditions nerveuses, diverses, concordantes et de plus en plus essentielles de la fonction respiratoire, les physiologistes et surtout les physiologistes expérimentateurs, n'ont pas pu ne pas se préoccuper de la seule chose qui, ici, nous occupe, le besoin,

(1) *Note sur le point vital de la moelle allongée.* (Comptes-Rendus des séances de l'Académie des sciences de Paris, octobre 1851, p. 437.)

(2) Je me trompais, ce n'était que l'avant-dernier mot de cette science, représentée ici encore par M. Flourens. Le nœud, le point vital, a, suivant cet illustre physiologiste, plus d'étendue qu'il ne lui en reconnaissait en 1851 : « Ce nœud, dit-il, est double, c'est-à-dire formé de deux parties ou moitiés réunies sur la ligne médiane, et dont chacune peut suppléer l'autre. Pour que la vie cesse, il faut que les deux moitiés soient coupées, et toutes deux dans la même étendue, dans une étendue de deux millimètres et demi chacune : pour les deux et en tout cinq millimètres. Une section transversale de cinq millimètres dans un point de la moelle allongée (c'est-à-dire passant sur le milieu du V de substance grise), voilà tout le peu qu'il faut pour détruire la vie. » (*Nouveaux détails sur le nœud vital.* — Comptes-Rendus des séances de l'Académie des sciences, 24 novembre 1858.)

l'acte sensitif qui est au fond de cette fonction. Ils n'ont pas pu même, de temps à autre, ne pas se demander quelle est, parmi ces conditions nerveuses respiratoires, la condition plus précise, plus centrale de cet acte psychologique. Mais ils l'ont fait, la plupart du temps, il n'y a pas moyen de le nier, d'une façon incomplète, insuffisante, contradictoire, qui tient d'abord à ce que la plupart du temps aussi ils se sont aventurés, armés à la légère, à la discussion d'une question de cette nature, qui tient ensuite et surtout au sens vicieux et louche que presque tous donnent au mot de sensibilité, de sensation, quelquefois même de perception.

Il n'y a, en effet, presque pas un physiologiste, et j'ai déjà donné de cette allégation de nombreuses preuves, il n'y a presque pas un physiologiste qui, quand il arrive au système nerveux, quelquefois même quand il est encore dans le tissu musculaire, substituant la sensibilité à l'excitabilité, à la vie, ne parle de sensibilité sans sentiment, sans conscience, de parties, de nerfs et même de moelle épinière et allongée, qui sentent sans que rien l'annonce au moi, sans que le sujet s'en aperçoive, d'impressions qui sont des sensations, de sensations qui, à leur tour, sont des impressions, et autres confusions de ce genre.

Or, ce que les physiologistes ont fait à peu près partout, ils n'ont pas manqué de le faire à propos de l'acte et du besoin respiratoire; c'est-à-dire qu'ils n'ont pas manqué d'en placer le siége dans des parties du système nerveux auxquelles la plus simple analyse ne permet pas d'attribuer cette prérogative.

Tantôt ce sont les nerfs qui ont été, ou à peu de chose

près, le siége ou la condition de cet acte ou de ce besoin. C'est là au moins ce qu'il serait très-facile de faire sortir d'un grand nombre d'énoncés physiologiques sur le besoin et la sensation respiratoire, et, par exemple, de ce qu'en disent Rolando (1), Broussais (2), MM. Marshall-Hall (3), Claude Bernard (4), et autres physiologistes.

Tantôt, comme à tous les autres instincts (5), on a pu donner à cet instinct de la respiration pour condition ou pour point de départ les ganglions du système nerveux de la vie organique, en d'autres termes du grand sympathique, et particulièrement ceux des portions cervicale et thoracique de ce système, qui concourent à la formation des plexus pulmonaires.

Tantôt cette condition, ce siége, a pu être la moelle épinière. La sensibilité, la conscience des impressions a, en effet, été attribuée à ce centre médullaire, même dans la théorie du pouvoir excito-moteur ou réflexe, par une partie des physiologistes qui l'ont prise pour sujet de leurs expériences ou ont parlé de ses fonctions et de ses maladies. Pro-

(1) *Archives générales de médecine*, 2e année, 1824, t. V, p. 126.

(2) *Traité de physiologie, appliquée à la pathologie*, 1834, t. I, p. 86.

(3) *Mémoire sur la moelle épinière proprement dite* et *sur un système de nerfs excito-moteurs*, dans les Annales des sciences naturelles, 2e série, t. VII, p. 321 et suiv.

(4) *Leçons sur la physiologie et la pathologie du système nerveux*, 1858, t. Ier, p. 321 *et passim*.

(5) Virey, art. *Instinct* du Dictionnaire des sciences médicales. — Dubois (d'Amiens), *De l'Instinct*, dans les Mémoires de l'Académie de médecine, 1833, t. II, p. 292.

chaska n'étendait-il pas jusque dans cette partie du système nerveux central le siége du *sensorium commune* (1) et d'un *sensorium commune* percevant (2)? Et M. Calmeil n'a-t-il pas été amené, par le résultat de ses expériences, à avoir l'air au moins d'admettre quelque chose de cette opinion (3)?

D'autrefois et plus habituellement le siége du besoin respiratoire a été la moelle allongée dans le point précis que M. Flourens a regardé comme le nœud de la respiration, de la vie, et même de la sensation. C'est là l'opinion que paraît adopter en définitive M. Longet, opinion que lui semblent motiver les expériences de M. Flourens sur cette partie de la moelle allongée (4), mais qui se rattache bien davantage à la manière de voir ou de dire de ce dernier physiologiste sur la sensibilité, la sensation, considérées dans leurs rapports avec les centres nerveux; manière de voir ou de dire sur laquelle nous aurons à revenir tout à l'heure.

(1) Opera minora : *Commentatio de functionibus systematis nervosi*, cap. IV.

(2) *Disquisitio anatomico-physiologica organismi corporis humani ejusque processus vitalis*, in-4°, Viennæ, 1812, p. 34.

(3) « La moelle épinière des reptiles, des jeunes oiseaux et des jeunes mammifères, semble également susceptible, après l'enlèvement du cerveau, d'être modifiée par nos irritations, de *les sentir*, et par suite, d'*ordonner des mouvements calculés*, durables, qu'il ne faut pas confondre avec les secousses convulsives et fugaces, dues à l'irritabilité (*Recherches sur la structure, les fonctions et le ramollissement de la moelle épinière*, dans le *Journal des progrès*, t. XI, p. 87, 1828).

(4) *Anatomie et physiologie du système nerveux*, t. II, p. 293. — *Traité de physiologie*, t. Ier, 1859, p. 674 et 675.

Au-delà, ou plutôt au-dessus de la moelle allongée, il y a le cerveau, le cerveau proprement dit, et ceux des physiologistes qui se sont rappelé que le besoin de la respiration, en tant que besoin, est perçu, et qu'en outre il n'échappe pas complètement à l'action de la volonté, ont dû lui faire et lui ont fait sa part dans cet organe.

C'est ce qu'a fait d'abord l'habile expérimentateur que nous avons cité plus haut, M. Marshall-Hall, en vertu de graves expériences, dont le résultat, toutefois, a été contredit par d'autres expérimentateurs non moins habiles, M. Flourens (1) et M. Longet (2).

Voici en quels termes s'exprime M. Marshall-Hall :

« Si l'on vient à retrancher à la fois les lobes cérébraux et les deux pneumo-gastriques, les mouvements respiratoires cessent, parce qu'ils ne peuvent plus se produire, ni sous l'influence volontaire ni sous l'influence excito-motrice..... La respiration, dans l'état ordinaire, s'opère donc par le moyen du pneumo-gastrique, mais est régularisée et gouvernée par la volition, c'est-à-dire par les lobes cérébraux (3). »

On voit que M. Marshall-Hall, dans son opinion sur la part que prend le cerveau à l'exercice du besoin de la respiration, s'appuie surtout sur ce double fait qu'il entre un certain degré de volonté dans l'accomplissement de l'acte respiratoire, et que le cerveau est l'organe central des voli-

(1) *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, 2e édition, p. 204-207.

(2) *Anatomie et physiologie du système nerveux*, t. II, p. 307 et 308.

(3) *Annales des sciences naturelles*, 2e série, t. VII, 1837, p. 361.

tions. Mais il y aurait ici encore autre chose à dire : c'est, d'une part, que le cerveau n'est pas seulement l'instrument de la volonté, mais qu'il est aussi celui de l'entendement, dont le premier degré est la perception ; d'autre part, que le besoin de la respiration n'étant besoin qu'autant qu'il est perçu, et, ne l'étant que par l'entremise du cerveau, c'est surtout à raison de ce dernier fait qu'il doit avoir le cerveau pour organe.

Or, à qui revient l'honneur de ce dernier point de vue (1), point de vue, il faut le dire, à certains égards plus vrai, plus psychologique que celui qui placerait le siége du besoin respiratoire dans un point quelconque de la moelle allongée? C'est (car il faut être juste pour tout le monde), c'est à la *Phrénologie !* Oui, à la phrénologie, je l'ai déjà dit ailleurs, et ce m'est un devoir de le répéter ici.

Mais il est clair qu'en pensant et en disant cela, la phrénologie a dit et devait dire en même temps que ce n'est pas par toute la masse que le cerveau est l'organe du besoin de respirer. Si elle eût dit le contraire, elle n'eût plus été la phrénologie. Elle a donc avancé qu'il y a dans l'encéphale, en communication quelconque (elle ne se préoccupe pas de si peu) avec le reste des appareils nerveux de la respiration, un organe de l'instinct respiratoire, qu'elle a appelé, cela va sans dire, organe de la *respirabilité*.

(1) C'est, au fond, le point de vue où se plaçait Perrault, lorsqu'il disait, il y a deux siècles, que « le cerveau n'est pas seulement le principe du sentiment et du mouvement, mais qu'il est aussi celui de la *nourriture* (fonctions nutritives, dont fait partie la respiration). » *Mécanique des animaux;* t. III, p. 153 et 159 des *Essais de physique*, Paris, in-12, 1680.

Broussais avait placé cet organe dans le cervelet, en compagnie de quelques autres facultés viscérales (1) ; et en cela, et sans le savoir, il faut lui rendre cette justice, il n'avait fait que copier Willis (2).

Mais un honorable phrénologue lyonnais, M. Imbert, mécontent et avec raison d'une telle violation des principes mêmes de la phrénologie, d'une telle irrévérence pour la première des déterminations phrénologiques, celle qui est relative à l'instinct de la propagation, M. Imbert proposa, sous le titre d'organe de la respirabilité, un organe destiné à nous avertir particulièrement du besoin de respirer. Cet organe, il en plaça le siége à la pointe du lobe moyen du cerveau, à l'origine d'une des racines du nerf olfactif, et joignit à cette attribution la faculté perceptive des odeurs (3).

Je ne crois pas avoir besoin de dire que je ne suis de l'avis, ni de Broussais, ni de M. Imbert, en un mot de l'avis de la phrénologie, je ne l'ai malheureusement que trop dit. Mais je suis d'avis qu'il y a dans ces indications de la phrénologie, dans celle de M. Marshall-Hall et dans toute autre indication analogue, sur le rôle du cerveau, dans l'exercice du besoin de la respiration, comme du reste de tous les autres besoins, l'indication d'une des faces du problème ici à résoudre, ou si l'on veut du langage à

(1) *Cours de pathologie et de thérapeutique générales*, t. IV, p. 79.

(2) Cerebelli autem officium esse videtur spiritus animales nervis quibusdam suppeditare, quibus actiones involuntariæ (cujusmodi sunt cordis pulsatio, *respiratio*, alimenti concoctio, chyli protrusio et multæ aliæ) quæ nobis insciis aut invitis, constanti ritu fiunt, peraguntur (*Cerebri anatome*, cap. 15).

(3) *Journal de la société phrénologique de Paris*, t. III, p. 239.

employer pour s'en rendre compte. La détermination de ce langage est la tâche que je vais maintenant aborder.

J'ai dit tout à l'heure que la plus grande partie, la totalité peut-être de la difficulté où se sont trouvés les physiologistes, d'effectuer d'une manière satisfaisante, non-seulement la détermination de l'organe du besoin respiratoire, mais la détermination tout à fait générale des conditions ou du siége de la sensibilité, vient de la fausse idée qu'ils se sont faite presque tous de cette faculté, et plus encore de l'abus qu'ils ont fait du mot qui la représente.

C'est le moment de le démontrer et d'appliquer les résultats de la démonstration à la question qui nous occupe, la recherche de la condition physiologique du besoin de la respiration.

Sentir, c'est sentir; cette définition ne serait peut-être pas la plus mauvaise. Transcrivons-en pourtant une un peu plus longue, car en vérité, nous n'avons pas la prétention de l'inventer. Ce serait probablement tant pis pour nous et pour la vérité.

Dans un acte de sensibilité, dans la sensation, dans la moindre sensation, le moi, la personne morale qui se sent à la fois vivre et penser, ce moi, a du même coup conscience de sa personnalité générale et d'une manière d'être particulière qu'il rapporte à un point déterminé du corps. Ces deux parties, ces deux faces de l'acte de la sensation s'impliquent l'une l'autre, se confondent l'une avec l'autre, et dans l'une comme dans l'autre, il y a perception, un degré quelconque de perception. La sensation la plus humble n'existe qu'à cette condition.

C'est là du reste ce qui est généralement ou au moins

implicitement admis, même par les physiologistes, pour tout un ordre de sensations, l'ordre des sensations de beaucoup les plus nombreuses et les plus dignes de ce nom, les sensations externes. Mais les physiologistes admettent encore autre chose.

Disciples en ceci de Bichat et de Cabanis, les physiologistes admettent encore qu'il y a des sensations qui manquent absolument de ces caractères, conscience, perception simultanée de la personnalité générale, et d'une manière d'être particuliere, rapportée à telle partie du corps où a eu lieu, soit spontanément et intérieurement, soit par voie externe, l'impression, point de départ de la sensation. Ils admettent en d'autres termes, sur la parole des deux maîtres, qu'il y a des sensations qui ne sont ni senties, ni perçues, ni rapportées nulle part, par le moi, des sensations sans conscience. Ces sensations sont ce qui constitue le domaine de la sensibilité dite organique, la sensibilité nutritive et de conservation.

Nous ne voulons pas revenir sur ce que nous avons dit dans d'autres endroits de cet ouvrage. Nous ne voulons pas développer de nouveau cette proposition, qui est ce qu'il y a de plus incontestable, qu'une sensation non perçue n'existe pas; qu'entre les vraies, les seules sensations et les prétendues sensations de la vie organique, il y a la différence du jour à la nuit, de l'être au non être, et que malgré tout ce qu'a pu dire sur ce point Bichat, il n'y a pas seulement, entre les unes et les autres, différence de degré, mais différence absolue de nature, et ce n'est pas encore assez dire, puisque encore une fois les unes existent et que les autres n'existent pas.

Mais ce que nous dirons, ce que nous dirons bien haut et bien ferme, c'est que ce mauvais et faux usage des mots *sentir, sensibilité, sensation*, appliqués aux impressions ou aux actes de la vie organiques, a amené ou contribué à amener des mêmes mots, un usage également abusif et faux dans l'expression des actes et des conditions physiologiques de la sensibilité externe, de la vraie, de la seule sensibilité.

De même, au dire des disciples ou des sectateurs de Bichat et de Cabanis, de même qu'il y a, dans la vie organique et les appareils qui lui sont propres, des sensations non perçues, c'est-à-dire non senties, et des nerfs, seule condition de ces sensations, de même dans la vie de relation, il y a des sensations plus ou moins perçues, mais qui, dans tous les cas, n'ont pour siége que des cordons nerveux ou tout au plus médullaires, lesquels seuls, en dernier ressort, sentent ou ressentent les impressions et même déterminent dans la personne les actes qui en sont la conséquence.

On voit de ces manières de dire ou plutôt de penser, chez le plus grand nombre des physiologistes, et parmi eux, chez les plus illustres et ceux qui ont rendu le plus de services à la science :

« La sensibilité, dit M. Claude Bernard, la sensibilité qui des racines postérieures se transmet par la moelle, peut revêtir deux formes : *elle peut être sans conscience* ou avec perception.

« Dans le cas de sensibilité perçue, l'impression est conduite jusqu'à l'encéphale, et après la perception, transformée par une opération de l'intelligence en une réaction

motrice avec conscience. La volonté est, dans ce cas, le dernier terme qui précède le mouvement. »

« Dans d'autres cas *la sensibilité n'est pas perçue;* il y a cependant un mouvement, réaction à laquelle l'intelligence ou la volonté n'ont pris aucune part. C'est là ce que Magendie avait appelé *sensibilité sans conscience*, et ce qu'on a appelé depuis mouvement réflexe (1).

« On pourrait penser, poursuit le même illustre physiologiste, et son livre est plein de semblables assertions, on pourrait penser qu'il n'y a pas de sensibilité dans les organes intérieurs; nous n'avons en effet aucune conscience de leurs manifestations sensibles. Mais bien que les nerfs qu'ils reçoivent soient d'ordinaire impuissants à transmettre les impressions d'une sensibilité consciente, *ils n'en ont pas moins une sensibilité particulière, sans conscience,* à laquelle on a donné le nom de *sensibilité réflexe.* Cette *sensibilité inconsciente* existe d'ailleurs pour les organes de la vie de relation, dans certains états pathologiques de l'encéphale (2). »

M. Flourens, dans ses premiers mémoires et dans la première édition de ses *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux,* s'était exprimé avec vérité sur la part prise par les diverses parties de ce système dans les actes de la sensibilité et de la perception. Il y avançait avec autant d'exactitude que de raison que « ce sont les lobes cérébraux seuls qui veulent et qui *sentent* (3);

(1) *Leçons sur la physiologie et la pathologie du système nerveux*, 1858, t. Ier, p. 340. — (2) *Ibid.*, p. 321.

(3) *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux,* première édition, 1824, préface, p. x.

la moelle épinière se bornant, comme le nerf, à exciter la *sensation* et la contraction, mais ne les éprouvant ni l'une ni l'autre (1); » — « que les lobes cérébraux sont le siége exclusif des *sensations*, des perceptions et des volitions (2), le réceptacle unique des *sensations*, des *instincts* et de l'intelligence (3), et qu'en conséquence la faculté de *sentir*, de percevoir, de vouloir, ne constitue qu'une faculté essentiellement une (4); » — « qu'il n'y a pas dans les lobes cérébraux de siéges divers ni pour les diverses facultés, ni pour les diverses *sensations* (5); » — « que les lobes cérébraux sont l'organe où se consomme et se *transforme en sensation* l'effet de l'action de l'iris et du nerf optique (6); » et une foule d'autres assertions identiques ou équivalentes.

Cuvier, dans son *rapport* sur les premiers mémoires de M. Flourens, fait à l'auteur quelques observations critiques sur l'emploi vicieux ou mal appliqué des mots d'irritabilité et surtout de sensibilité. Avec ce ferme et large bon sens qui est un des caractères de son génie, il fait remarquer que le mot *sensible* est un mot à double et à triple sens, qui peut, si l'on n'y prend garde, donner lieu à bien des confusions et à bien des erreurs; que dire, par exemple, que le *nerf est sensible* ne signifie pas qu'envisagé isolément il peut occasionner des sensations, et encore moins qu'il peut en avoir lui-même.

Dans le but de faire droit à ces représentations, M. Flourens, dans la seconde édition de son livre, substitue dans

(1) *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, 1re édition, 1824, p. 15. — (2) *Ibid.*, p. 33. — (3) *Ibid.*, p. 92 et 97. — (4) *Ibid.*, p. 122. — (5) *Ibid.*, p. 100-122. — (6) *Ibid.*, p. 154.

ces mêmes mémoires, puis dans ses travaux subséquents, le mot *perception* au mot *sensation*, pour la part du cerveau dans l'accomplissement du phénomène, réserve celui de sensation pour le rôle de la moelle épinière, et croit *faire disparaître ainsi toutes les difficultés* : « L'animal, dit-il, qui a perdu ses lobes cérébraux, n'a pu perdre sa *sensibilité*, il la conserve *tout entière*, il n'a perdu que la *perception* de ses sensations, il n'a perdu que l'intelligence (1). »

« La *sensation*, dit encore M. Flourens, survit au retranchement des lobes cérébraux, lobes dans lesquels la *perception* réside. La sensation est donc distincte de la perception. D'autre part la *sensation* a dans la *moelle* épinière un siége distinct de l'*excitabilité*. L'*excitabilité*, la *sensibilité*, la *perception*, sont donc trois propriétés distinctes (2). »

« Partout, jusque dans les effets des organes mêmes des sens, la *sensation* proprement dite, la *sensibilité* générale se distingue de la *perception* ou *intelligence* (3).

« 1° Le système nerveux est doué de trois propriétés distinctes, l'une d'*exciter* immédiatement les contractions musculaires, la seconde de *sentir* les impressions, la troisième de les *percevoir*.

« 2° Les nerfs, la moelle épinière, la moelle allongée, les tubercules bijumeaux, les pédoncules du cerveau possèdent et la propriété d'exciter immédiatement les contractions musculaires et la propriété de *ressentir* les impressions.

« Ce n'est dans aucune de ces parties que réside la *per-*

(1) *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, 2e édition, 1842, p. 79. — (2) *Ibid.*, p. 16. — (3) *Ibid.*, p. 24.

ception. Il ne reste donc plus à la chercher que dans les parties que nous n'avons pas encore vues, c'est-à-dire dans les lobes cérébraux et le cervelet (1). »

Nous pourrions beaucoup multiplier ces citations; nous y retrouverions toujours la même erreur de distinction, la même rectification vicieuse, que Cuvier ne demandait pas, la même contradiction, il faut bien le dire, entre la doctrine de la première édition et celle de la seconde, sur le rôle du cerveau dans la sensation, et même dans la sensation instinctive. Cuvier avait bien vu et le disait, que ce n'est ni dans le nerf, ni dans la moelle, que se passe le fait suprême et essentiel de la sensation, c'est-à-dire la conscience simultanée de cette manière d'être et du moi, conscience sans laquelle la sensation ne serait pas. Et c'est ce que M. Flourens lui-même avait mieux vu et mieux dit dans la première édition de son livre que dans la seconde, quand il faisait des hémisphères cérébraux le siége ou l'organe définitif des sensations, des instincts, de l'intelligence et de la volonté. La perception, un certain degré de perception, est inséparable de la sensation; M. Flourens le sait aussi bien que personne; il est trop exact philosophe pour qu'il en soit autrement; mais les rectifications de sa seconde édition l'expriment mal. Si l'on voulait les prendre au pied de la lettre, c'est-à-dire dans une distinction absolue de la sensation et de la perception, et de leurs conditions nerveuses ou encéphaliques; voici ce qui en résulterait : deux ordres de sensations, les unes bornées dans leurs conditions phy-

(1) *Recherches expérimentales sur les propriétés et les fonctions du système nerveux*, 2e édition, p. 25.

siologiques aux nerfs, aux organes des sens, aux moelles, non perçues, c'est-à-dire nulles et impossibles, je n'ai pas besoin de le répéter ; les autres reçues et perçues dans le cerveau, ce centre unique de perception ; d'où par conséquent deux centres de perception, deux *moi*, ayant chacun leur organe, et par cela même encore plus incompréhensibles et plus faux que les deux *moi*, l'un tout nerveux, l'autre tout spirituel, admis par Maine de Biran.

En faisant et en discutant toutes les citations qui précèdent au sujet de la chose et du mot de sensibilité, je n'ai pas eu l'intention, que j'appellerais presque de mauvais goût, de chercher à mettre en contradiction soit avec eux-mêmes, soit avec les données de la science, ici d'accord avec celles du sens commun et du langage ordinaire, les hommes éminents auxquels je les ai empruntées, et qui m'ont fourni en outre, tant de faits précieux, éléments indispensables de tout travail sur ces matières. J'aurais cru méconnaître ainsi les secours que je leur dois, et ce qu'ils ont fait pour la science physiologique. J'ai eu un but plus élevé et plus utile ; j'ai voulu montrer par là les dangers qu'il y a en toute chose et surtout en psychologie, soit pure, soit appliquée, à ne pas bien se rendre compte des mots qu'on emploie ; j'ai voulu faire toucher du doigt les difficultés particulières du sujet de la sensibilité ; j'ai voulu préparer ainsi la position de la question et faire entrevoir à l'avance qu'elle a plusieurs termes, plusieurs termes nécessaires, qu'il s'agit, si l'on veut la résoudre, de mettre en corrélation, en équation et surtout en harmonie.

Dans un acte de sensibilité, dans l'acte le plus simple de sensibilité (et les besoins sont dans ce cas, car il ne faut

pas perdre de vue notre sujet), dans la sensation d'un contact extérieur, qu'est-ce qui se passe en nous, et cela dans un instant indivisible, avec la rapidité de la foudre? ces deux choses : la conscience particulière, quelque obscure qu'elle puisse être, d'une manière d'être spéciale, rapportée par notre moi à un lieu déterminé du corps ; la conscience générale, qu'à cette occasion ce moi a de lui-même, rapportant en définitive, s'il lui fallait les rapporter quelque part, au cerveau, à la tête, le siége ou la condition de cette double perception. Tout cela, encore une fois ensemble, dans un instant indivisible, où sensation et perception, conscience particulière et conscience générale, se confondent, n'existant l'une qu'à la condition de l'autre, non comme deux phases, mais comme deux faces, si cela pouvait se dire, du même fait psychologique.

Que si maintenant, car c'est là notre but, on recherche de ce fait psychologique les conditions physiologiques, voici ce que disent, de près ou de loin, implicitement ou explicitement, les diverses parties de la science de l'homme, l'anatomie, la physiologie soit ordinaire, soit expérimentale, la pathologie aussi, soit ordinaire, soit mentale; tout ce qu'elles disent, mais rien que ce qu'elles disent, et ce qu'on peut tirer et conclure de la combinaison de leurs dires.

La nappe, la surface nerveuse du point du corps où est rapportée la sensation, est une condition en général indispensable de la manifestation de cette sensation.

Il en est de même des cordons nerveux, qui rattachent cette nappe nerveuse à la moelle épinière.

Il en est de même de cette moelle épinière.

Il en est de même enfin du cerveau.

Toutefois, il est nécessaire de dire que la physiologie expérimentale et la pathologie, la pathologie, par exemple des monstruosités, ont semblé montrer que soit chez les animaux, soit même dans l'espèce humaine, peuvent en l'absence des hémisphères cérébraux, et en vertu de la seule action de la moelle épinière et des nerfs, se produire des sensations, de vraies sensations, à en juger au moins par toutes les circonstances du fait.

Il est encore plus nécessaire de rappeler, parce que cela est beaucoup plus certain et beaucoup plus général, qu'en l'absence soit anatomique, soit si l'on peut ainsi dire physiologique des nerfs et des organes des sens, les centres nerveux, le cerveau surtout, peuvent être la seule condition organique de vraies sensations, c'est-à-dire de sensations absolument de même nature et de même intensité que celles qui ont pour point de départ une excitation extérieure. A cet égard, il suffit de rappeler, pour ceux qui l'auraient oublié, ou seraient peu familiarisés avec l'ensemble de ces matières, les faits des sensations si vives des songes, quand tous les sens sont fermés et dorment, soustraits à toute action du dehors; les faits d'hallucinations, ces songes si extraordinaires de l'état de veille, où le cerveau est la seule condition physiologique de l'impression et de la sensation, hallucinations où souvent même se reproduisent, comme déjà le remarquait Descartes (1), des sensations qui se rapportent à un sens, à un membre depuis longtemps détruit.

(1) *Les principes de la Philosophie,* quatrième partie, §§ 196 et 197. — Descartes cite, dans le premier de ces paragraphes, l'histoire d'une jeune fille à qui l'on avait amputé le bras, et qui, dit-il,

Ce qu'il faut conclure, ou, si l'on veut, exprimer de ceci, c'est qu'il y a réellement des cas exceptionnels, il est à peine besoin de le dire, où la sensation a pour condition organique suffisante, tantôt les nerfs et la moelle qui leur donne naissance, tantôt et plus certainement les hémisphères cérébraux.

Mais ce qu'il faut en conclure surtout et comme conclusion générale, s'appliquant au cours régulier et habituel des choses, c'est que, dans les animaux supérieurs et plus particulièrement dans l'homme dont il est ici exclusivement question, la triple condition de la sensation, c'est la surface ou la terminaison nerveuse, le cordon nerveux (nerf ou moelle), enfin le centre nerveux cérébral; et s'il y avait quelque préférence à accorder à une de ces trois conditions, comme condition suprême et *sine quâ non* de la sensation, comme condition de perception, cette préférence devrait avoir pour objet les hémisphères cérébraux, ainsi que le montre, d'accord avec le sens commun, ordinaire et physiologique, le triple fait des sensations dans les songes, dans les hallucinations, et dans les cas de mutilations ou ablations de sens.

Mais encore une fois, dans le cours régulier des choses, il n'y a rien à préférer dans ces trois ou quatre conditions organiques nerveuses du fait multiple et un de la sensation. Le moi use de toutes ces conditions sans préférence, en même temps et d'un seul coup, et ce coup a une rapidité,

« ne laissait pas d'avoir diverses douleurs qu'elle pensait être dans la main qu'elle n'avait plus, et de se plaindre de ce qu'elle sentait tantôt en l'un de ses doigts et tantôt à l'autre. »

une instantanéité dont aucune rapidité physique ne peut donner une idée. Impression, transmission, sensation, perception, toutes expressions qu'on a dû employer pour décomposer le phénomène, mais qu'il faut effacer pour le reconstituer et le voir dans sa vraie vérité. Loin de nous l'idée de venir en aide à une détermination physiologique par une image philosophique. Pourquoi néanmoins ne dirions nous pas que, plus d'une fois, en cherchant à nous représenter l'ensemble de l'acte sensitif, nous nous sommes rappelé ces pages admirables du Phédon, où Socrate, sur le point d'aller s'assurer de la vérité de sa démonstration, démontre à ses amis en larmes que ce n'est point une vaine et périssable harmonie, mais une âme substantielle et immortelle, qui parcourt et fait vibrer les cordes de la lyre humaine? Plus d'une fois cette démonstration s'est présentée à notre esprit sous la forme d'une image applicable à la sensation, à ses éléments et à ses conditions organiques. Cette lyre de la sensibilité, ce sont les centres nerveux et les cordons nerveux qui en procédent, et c'est sur ces cordes organiques, que, d'un seul jet, d'un seul éclair, le moi fait jaillir à la fois et perçoit la sensation. Ainsi il n'y a plus à parler de nerfs, de moelles qui sentent ou ne sentent pas, de cerveau qui sent ou perçoit. Il y a des nerfs, des moelles, un cerveau, conditions simultanées de la sensation, de l'action ou de la passion de l'esprit dans la sensation, conditions qui peuvent se modifier un peu, se restreindre ou même s'étendre, suivant les conditions physiologiques et psychologiques de la personne humaine, mais qui, en somme, restent telles que j'ai cherché à les définir et à les déterminer.

Nous venons de nous étendre sur la sensibilité et ses conditions organiques, et il semble que depuis longtemps nous n'ayons rien dit du besoin de la respiration et de sa physiologie. Aurions-nous à ce point perdu de vue notre sujet? Nous serions-nous à ce point égarés?

Il s'en faut tant qu'il en soit ainsi, que, par ce que nous venons de dire, la détermination ou l'expression de ces conditions organiques du besoin de la respiration se trouve à peu près accomplie. De quoi venons-nous de traiter? de la sensibilité. Qu'est-ce que le besoin respiratoire? Le premier, soit par ordre de date et d'importance, soit par sa nature, aussi vitale que sensitive, de tous les actes de la sensibilité. Il est clair, *à priori*, que tout ce que nous venons de dire en général, des conditions physiologiques générales de la sensibilité doit, s'appliquer à la sensibilité respiratoire. Ces conditions, nous les connaissons; ce sont les surfaces nerveuses, les plexus et les cordons nerveux pulmonaires, dont nous n'avons plus à redire les noms, les points de la moelle épinière d'où naissent ces cordons et plexus, le point de la moelle allongée qui fait surtout respirer, parce qu'il fait surtout vivre, enfin le cerveau proprement dit, organe capital de toute sensation, parce qu'il l'est de toute perception.

Sur cette harpe respiratoire, pour nous rappeler une dernière fois Platon et sa harpe éolienne de l'âme, le moi sent, perçoit et veut le besoin et l'acte respiratoire; il procède à tout cela en même temps, comme à tous les actes de sensibilité, par les nerfs, par la moelle, par le cerveau; et qu'on ne vienne pas dire qu'il y a un point de la moelle allongée, à l'origine de la huitième paire, par lequel exclusivement

s'accomplit le fait, parce que, ce point détruit, l'animal cesse à l'instant de respirer. Il y a de bonnes raisons à cela; l'animal ne respire plus, comme il ne sent plus, comme il ne remue plus, parce que, comme le dit Rolando, on a détruit, d'un seul coup, toute influence nerveuse sur les viscères et les organes de tout le corps, en d'autres termes parce qu'on l'a tué (1). Mais tant qu'il vit, cet animal, tant qu'on ne l'a pas ainsi mis à mort, on a eu beau détruire, ou au moins altérer, dans de certaines proportions, les autres conditions nerveuses de la respiration, soit les nerfs pulmonaires, soit une partie de la moelle épinière ou du cerveau, il reste toujours quelque chose du besoin, de l'idée et de la volonté de respirer. Remarquable exemple de cette triple activité du moi à laquelle ne déroge aucun de ses actes; pas même l'acte, le besoin, le plus vital, le plus corporel peut-être de tous, le plus nécessité sans aucun doute. Ce besoin n'est pas seulement une sensation, un acte de sensibilité; il est tout autant et par cela même un acte de perception, c'est-à-dire d'intelligence; il est aussi, au moins, dans de certaines limites, un acte de volonté. Et voilà pourquoi, pour le redire une dernière fois, ses conditions organiques sont toutes les conditions de la sensibilité, de l'entendement et de la volonté; les nerfs, les cordons médullaires, et le centre cérébral.

Nous terminons ici ce que nous avions à dire du premier de tous les besoins, le besoin respiratoire, et de ses conditions physiologiques. Nous traiterons, dans le chapi-

(1) *Saggio soprà la vera struttura del cervello è soprà le funzioni del systema nervoso*, Torino, 1828, t. II, p. 118 et suiv.

tre suivant de la physiologie des autres besoins ou appétits, soit ceux qui tiennent encore à la vie intérieure ou de nutrition, soit ceux qui se rapportent à la vie extérieure et de mouvement. Mais nous aurons à le faire dans des proportions beaucoup moindres et pourtant tout aussi complètes que celles que nous avons données à notre recherche des conditions organiques du besoin de la respiration. Ce que nous venons de dire, en effet, de la physiologie de ce dernier besoin nous dispensera, pour plus de moitié, de ce que, sans cela, il nous eût fallu dire de la physiologie des besoins qui nous restent à examiner. Les principes, la méthode restent les mêmes, et les faits, c'est-à-dire les relations des phénomèmes psychologiques aux conditions physiologiques ne font, la plupart du temps, que changer de nom.

LÉLUT.

D'UNE NOUVELLE

PHILOSOPHIE DE L'HISTOIRE

LA DOCTRINE DES RACES

PAR M. ALFRED SUDRE [1].

VI.

Mais si toutes les variétés humaines sont aptes à la civilisation, le sont-elles au même degré? Leur culture pourra-t-elle devenir également raffinée, leur développement intellectuel et moral atteindre au même niveau? Tel est le dernier problème à résoudre, le dernier retranchement qui reste à emporter contre les défenseurs de l'inégalité des races humaines. Une telle question semble résolue *à priori* par la seule constatation de l'identité de l'espèce humaine. Chez toutes les espèces sujettes à la variation, les déviations du type fondamental ne portent que sur des caractères extérieurs et superficiels, mais n'atteignent jamais ni les organes internes, ni les instincts primitifs, ni les facultés essentielles de l'intelligence. Or, ce qu'il y a de plus spécial et de plus typique chez l'homme, c'est la raison, c'est l'aptitude à étendre le cercle de ses idées, à développer l'intensité de ses sentiments, à créer sans cesse des combinaisons nouvelles pour la satisfaction de ses besoins. S'il est vrai que ces facultés soient communes à tous les hommes, que la qualité d'homme ne puisse être conçue sans elles, de quel droit leur

(1) V. t. XLIX, p. 137 et 347; et plus haut, p. 59.

attribuerait-on des limites infranchissables chez telle ou telle variété? Sans doute il existe des inégalités intellectuelles entre les individus appartenant à des races identiques. Mais si l'espèce humaine est une, comme il n'est pas permis d'en douter, on ne saurait comprendre que de semblables inégalités distinguassent ses diverses variétés d'une manière permanente, car elles constitueraient une atteinte portée au caractère le plus profond, le plus essentiel de la nature humaine, à son caractère spécifique par excellence. Cependant, soutenir que toutes les variétés humaines sont, par leurs facultés latentes, leurs puissances virtuelles, susceptibles d'un même développement intellectuel et moral, ce n'est pas affirmer qu'elles doivent jamais arriver en fait à une complète égalité sous ce rapport. En effet, les circonstances extérieures, le climat, la situation géographique, la nature du sol, les antécédents historiques, enfin ces hasards heureux ou contraires qui jouent un si grand rôle dans la vie des peuples comme dans celle des individus, exercent sur la civilisation une influence presque aussi grande que la spontanéité des facultés humaines, et s'opposent à ce que l'exercice de ces facultés produise en tous lieux les mêmes résultats. C'est par l'action de ces causes extrinsèques, que les différences entre l'état social et la culture des divers peuples s'expliquent dans le passé et s'expliqueront dans l'avenir, sans qu'il soit besoin de recourir à une impuissance interne dont seraient atteintes certaines fractions du genre humain.

En dehors de ces considérations générales, il est assurément très-difficile de démontrer, à l'encontre d'une négation obstinée, la possibilité, pour les nations actuellement barbares ou sauvages, d'une civilisation future égale à celle des peuples qui occupent aujourd'hui le premier rang. Tout ce que l'on peut faire, c'est de comparer entre elles les civilisations des principaless variétés humaines, d'en apprécier les degrés et les différences; de rechercher si les peuples actuellement les plus civilisés n'ont pas traversé le même état où sont plongés les peuples les plus barbares; si des peuples très-civilisés ne sont pas retombés dans la barbarie; si, dans toutes les races, la civilisation et la barbarie ne présentent

par des caracrères identiques, et ne coïncident pas avec des circonstances extérieures analogues et distinctes de l'influence du sang. Dans le cas où l'on viendrait à reconnaître que les civilisations des diverses variétés humaines ont été tantôt en avance, tantôt en retard l'une sur l'autre, que même dans leurs plus grands écarts, elles diffèrent assez peu; que de part et d'autre on rencontre des périodes de progrès, de rétrogradation et d'immobilité; que les peuples aujourd'hui parvenus au plus haut degré de culture, ont rivalisé de férocité et d'ignorance avec les sauvages actuels; que des peuples jadis civilisés et appartenant à diverses races sont redevenus barbares; enfin que la civilisation et la barbarie présentent chez toutes les races des caractères identiques; dans ce cas, on est en droit de conclure des faits historiques comme des considérations générales sur l'identité spécifique du genre humain, que toutes les races sont virtuellement capables d'atteindre au même degré de civilisation; et que le retard qui arrête actuellement quelques-unes d'entre elles dans la voie du progrès est un fait accidentel et contingent, qui pourra, dans la suite des siècles, être annulé et contre-balancé par des faits contraires.

Chacune des trois grandes races que l'on s'accorde en général à reconnaître dans le genre humain, nous présente un certain nombre de civilisations entre lesquelles la comparaison peut s'établir : Ainsi, la race noire peut à juste titre s'enorgueillir de la civilisation égyptienne et éthiopienne, et selon toute vraissemblance de la première civilisation babylonienne; la race jaune, de la civilisation chinoise et japonaise; la race blanche déploie la série des civilisations de l'Inde, de la Syrie et de la Perse, de la Grèce et de Rome, enfin de l'Europe chrétienne. Or, je ne crains pas de l'affirmer, si l'on fait abstraction de cette dernière civilisation, dans laquelle sont venus se concentrer les résultats de toutes celles qui l'avaient devancée, les civilisations de la race noire et de la race jaune l'emportent sur toutes celles de la race blanche non-seulement par leur précocité, mais encore par leur valeur intrinsèque. Elles soutiennent le parallèle avec la civilisation chrétienne elle-même pendant les quinze premiers siècles de son existence; et si depuis

trois siècles celle-ci a pris l'avance sur les civilisations de la race jaune, cet avantage compense à peine les milliers d'années de supériorité que ces dernières peuvent lui opposer dans le passé.

Au point de vue du développement matériel, les Chamites de l'Égypte ont dépassé toutes les anciennes civilisations de la race blanche, tant par la prodigieuse antiquité de leurs découvertes que par la grandeur de leurs monuments et la perfection de leurs arts mécaniques. Il en est de même des peuples civilisés de la variété jaune. L'agriculture de la Chine, ses arts textiles et céramiques, ses travaux publics, son immense système de canalisation laissent en arrière de bien loin toutes les créations analogues de la race blanche jusqu'au XIXe siècle. L'un des plus récents et des plus sévères appréciateurs de la civilisation chinoise, ne peut pourtant méconnaître que, jusqu'aux applications toutes récentes de la science moderne à l'industrie, les deux grands empires de l'extrême Orient n'aient conservé sur les peuples de la famille ariane une grande supériorité industrielle. Est-il nécessaire de rappeler de combien de siècles ces empires nous ont devancés par la découverte du papier, de l'imprimerie, de la poudre, de la boussole et d'une foule de produits dont l'Occident ne soupçonnait même pas l'existence? Faut-il comparer les travaux même les plus gigantesques des Romains au canal impérial et à cette grande muraille, dont la conception paraît moins digne de raillerie, quand on se rappelle que les plus illustres empereurs de Rome, les Trajan, les Antonin et les Sévère ne trouvèrent pas de meilleurs moyens de défense à opposer aux incursions des barbares.

Considérées sous le point de vue politique et moral, les civilisations des races colorées nous paraissent soutenir sans désavantage le parallèle avec celles des peuples blancs. Si l'Égypte adopta le régime des Castes, les Aryas de l'Inde ne le subissent-ils pas depuis trois mille ans? Si cette région célèbre fut, de même que la Chine, soumise à la monarchie absolue, cette forme de gouvernement n'a-t-elle pas également régi l'immense majorité des peuples de la race blanche, ne règne-t-elle pas encore sur la plus grande partie de l'Europe? Remarquons d'ailleurs que la mission du pouvoir poli-

tique a, dès la plus haute antiquité, formé pour les peuples de la variété jaune et pour les Chamites égyptiens, l'objet de conceptions bien plus morales, plus justes et plus élevées que pour les peuples blancs. Tandis que chez ces derniers, la souveraineté n'a presque toujours été que la plus haute manifestation de la force brutale, impliquant la subordination de tous les éléments sociaux à la puissance militaire, organisée en vue de la destruction et du pillage; tandis que dans les anciennes royautés héroïques de l'occident, dans l'empire des Perses et dans l'empire romain, enfin dans la plupart des États de l'Europe chrétienne, la volonté arbitraire du prince a été acceptée comme la suprême loi; la Chine, dès les temps les plus reculés, n'a considéré l'autorité impériale que comme une magistrature instituée en vue du bien public, soumise à des lois fondamentales, astreinte à l'observation de règles tutélaires. La véritable fin du pouvoir a toujours été, aux yeux de cette nation, non de poursuivre dans des guerres incessantes et dans le déploiement d'un luxe effréné, la chimère d'une gloire sanglante et ruineuse, mais de faire régner l'ordre et la justice, de développer l'agriculture et les arts utiles, et d'assurer au plus grand nombre d'hommes la plus grande somme possible de sécurité, de moralité, de travail et de bonheur. Cette conception du but légitime de tout gouvernement est célébrée chaque jour parmi nous comme une découverte du XIXe siècle; sur les bords du Yang-Tse-Kiang, elle domine toutes les institutions depuis plus de quatre mille ans, de même qu'elle régnait il y a cinquante siècles aux rives du Nil. Sous l'influence de ces idées, les peuples de race colorée avaient découvert et appliqué, dès la plus haute antiquité, le salutaire principe de l'hérédité monarchique suivant des règles fixes, si tardivement établi en Europe. La science administrative, l'égale accessibilité aux emplois, la distribution des fonctions et des rangs suivant le mérite constaté, sont des biens dont le grand empire de l'extrême Asie jouissait depuis des siècles, lorsque la masse des populations européennes, vouée à l'esclavage ou au servage, était impitoyablement exploitée, pillée, vendue, égorgée par des classes dominatrices.

Il n'est pas jusqu'à la liberté républicaine dont nous ne rencontrions de glorieux exemples parmi ces peuples, que la doctrine des races nous présente comme voués à une incurable infirmité politique. Elle régnait chez les Thlascalans et dans plusieurs autres petits États voisins du grand empire des Aztèques; elle règne encore de nos jours chez les peuples de l'Araucanie, chez les Indiens de l'Amérique du Nord. Ces sociétés, soumises au régime de la libre discussion, ont donné des exemples d'énergie et de dévouement comparables à ceux qui ont illustré les plus célèbres cités de la Grèce et de l'Italie. Ce serait d'ailleurs une erreur, de croire que les peuples jaunes, soumis au régime monarchique, n'aient pas songé à chercher des garanties contre les excès du pouvoir d'un seul. On connaît cet état de l'Indo-Chine, où la royauté est toujours partagée entre deux princes qui se contrôlent réciproquement, et fonctionne avec régularité, malgré ce dualisme qui paraît impraticable à nos esprits imbus au fond des principes de l'absolutisme. Le même système est appliqué au Japon, où tous les hauts fonctionnaires ont un collègue qui les surveille et les contient. Il est couronné dans ce pays par la division du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel entre deux souverains indépendants, dont l'un présidant au culte et à la direction morale de la société, exerce un contrôle respecté sur l'autorité politique à laquelle il ne peut participer. On sait qu'une division analogue existait dans l'ancienne Égypte, et que la caste sacerdotale tenait en respect, par des observances rigoureuses et par la terreur d'un jugement posthume, l'omnipotence des rois. En présence de faits si généralement connus, on se demande comment un savant linguiste a pu avancer que l'idée de la distinction du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel est propre à la race blanche, et dépasse la portée intellectuelle des autres fractions de l'espèce humaine.

Suivant le même écrivain, « la grande supériorité de la race « ariane résidait d'une part dans sa force physique, et de l'autre « dans sa profonde moralité, sa haute idée du droit, sa puissance « de dévouement, la facilité avec laquelle l'individu s'y sacrifiait à « la chose publique, et par suite sa capacité politique et militaire. »

Je cherche, dans l'histoire des peuples civilisés de race blanche, les traces de cette supériorité morale, et j'avoue qu'il me semble impossible à l'optimisme le plus déterminé de la découvrir. En quel lieu, en quel temps a brillé cette moralité si pure, qui distingue notre race du reste des hommes? Est-ce dans les empires de l'Inde et de la Perse, livrés au despotisme le plus effréné et souillés de tous les genres de corruption? Est-ce dans les républiques de la Grèce et de l'Italie, fondées sur l'esclavage des masses, l'oppression des cités les plus faibles, la guerre et la rapine? Serait-ce dans les palais des Césars, ou bien dans les cirques, où la populace de Rome impériale allait se repaître tour à tour des obscénités les plus infâmes et du sang des gladiateurs et des martyrs? Peut-être la découvrirons-nous au milieu des factions et des assassinats qui ensanglantèrent les républiques italiennes du moyen-âge, parmi les tyrans qui succédèrent à leur orageuse liberté, ou chez les barons turbulents de la France féodale, les burgraves pillards de l'Allemagne et les seigneurs factieux de l'Angleterre au temps de la guerre des deux roses. Dans quelle cour, chez quel gouvernement de l'Europe éclate-t-elle au plus haut degré? Dans le conseil de Louis XI ou dans les conciliabules de famille des Borgia? A la cour de Catherine II, de Louis XV, de Frédéric de Prusse, ou dans le parlement de Walpole? Et parmi les peuples, lequel mérite la palme, entre ceux qui firent les vêpres siciliennes, les massacres des Armagnacs, de la Saint-Barthélemi et du 2 septembre, les massacres d'Irlande, la guerre des anabaptistes, qui inscrivirent la piraterie dans leur droit des gens, ou qui tournèrent leurs armes sur le champ de bataille contre leurs alliés et contre leur roi? C'en est assez, sans doute, pour faire justice de la prétendue moralité de la race blanche, même dans son état le plus avancé de civilisation. Je sais que l'on peut opposer à ces exemples quelques glorieuses exceptions : un Antonin, un Marc-Aurèle, un saint Louis. Mais les autres races ne comptent-elles pas aussi des souverains, dont la vie a été vouée au culte de la vertu et du bien public? Il sont peu nombreux, dira-t-on : le sont-ils davantage parmi les blancs? Concluons que, dans toutes les variétés humaines,

les personnages politiques éminents par la moralité, la justice et le dévouement, apparaissent au milieu de la corruption générale, comme ces étoiles qui, par une nuit d'orage, perçent çà et là un ciel obscur et nébuleux. Ce qui est vrai de la vie publique l'est aussi de la vie privée, dans laquelle, chez les blancs comme chez les jaunes, les noirs et les rouges, l'égoïsme, la rapacité, l'envie, la bassesse, les appétits brutaux forment le fond monotone sur lequel se détachent à peine quelques rares vertus.

Mais, si le philosophe et le moraliste doivent se voiler la face devant les corruptions des peuples civilisés de la race blanche, seront-ils plus heureux en présence de ces mêmes peuples à l'état barbare? J'entends résonner à mon oreille les idylles des admirateurs de la Germanie primitive. Peut-être découvrirons-nous au fond de ses forêts et de ses marécages, sous le ciel glacé de la Scandinavie ou sous le climat moins rigoureux de la Gaule primitive, cette haute moralité si vainement cherchée au milieu des splendeurs d'Indraprahsta, de Persépolis, d'Athènes et de Rome. C'est là une illusion qui ne tarde pas à se dissiper, quand on approfondit sans prévention les antiquités des barbares du Nord. Ce qui frappe surtout l'esprit dans les religions, les mœurs, les lois des Germains et des Scandinaves primitifs, comme dans celles des Gaëls et des Kimris, c'est une épouvantable férocité combinée avec une cupidité effrénée et une profonde corruption. Il suffit de rappeler les sacrifices humains du culte druidique, l'anthropophagie des Irlandais constatée par Strabon, celle des Atticots de la Grande-Bretagne, attestée par saint Jérôme, les coutumes féroces des Armoricains, plantant sur des pieux devant leurs cabanes les têtes de leurs ennemis (1), le goût effréné des Gaulois pour la guerre et le pillage, enfin l'infamie de leurs prostitutions, contre nature (2).

(1) Posidonius, cité par Athénée, fut témoin oculaire de cette coutume.

(2) *Corporis venustatem aliis levissime prostituunt, nec in vitio illud ponunt, sed potius quum quis oblatam ab ipsis gratiam non acceperit, inhonestum infameque sibi id esse ducunt* (Diodore, lib. V, cap. XXXII). — Strabon, lib. IV, p. 199). — Εἰώθασι δ'ἐπὶ δοραῖς θηριων χαμαὶ καθεὐδοντες ἐξ αμφοτέρων τῶν μερῶν παρακοὶτοις ςυγκυλίεσθαι (Diod., *ibid.* — *Athénée*, lib. XIII, c. LXXIX).

Mais dira-t-on, ce sont là les mœurs des populations celtiques, si inférieures aux nobles guerriers de la Germanie. Étudions donc les vrais Germains, non pas seulement dans Tacite, qui cède trop souvent à la tentation d'opposer à la corruption romaine les prétendues vertus des barbares, mais dans les monuments de leur culte et de leur littérature, dans leurs lois, dans les récits des témoins de la grande invasion. On connaît le caractère de la religion d'Odin qui, de la Scandinavie, se répandit chez tous les peuples germaniques. Les sacrifices humains en formaient un des rites essentiels. Un roi scandinave immolait ses neuf fils à Odin, pour obtenir une longue vie. Tous les neuf ans, à la fête de Lethra dans l'île de Seeland, on égorgeait quatre-vingt-dix-neuf hommes avec autant de chiens et de coqs. Un voyageur chrétien qui visita Upsal au XIe siècle, compta soixante-douze victimes humaines suspendues aux chênes de la forêt sacrée. « L'idéal de la vertu, dit « Ozanam, c'était ce délire furieux où le guerrier (*berseker*) se pré- « cipitait l'épée à la main sur ses compagnons comme sur ses enne- « mis, frappait les arbres et les rochers et ne respirait plus que la « destruction. La piété filiale, c'était d'achever à coups de lance les « vieillards et les malades, pour leur assurer une place dans le « séjour des héros, et d'immoler sur le bûcher leurs femmes et « leurs esclaves pour leur donner un cortége (1)..... En Germanie, « les Hermondures vouaient à Wodan et au dieu de la guerre ce « qu'ils prenaient sur l'ennemi, hommes et chevaux. Les Goths, « les Hérules et les Saxons immolaient leurs captifs. Quand les « Francs, déjà chrétiens, descendirent en Italie sous la conduite de « Théodebert, au moment de passer le Pô, ils y précipitèrent des « femmes et des enfants égorgés, en l'honneur des divinités du « fleuve. Au VIIIe siècle, il fut nécessaire que saint Boniface défen- « dît aux fidèles de vendre des victimes humaines aux païens, qui « venaient s'approvisionner sur les marchés d'esclaves. Mais il est « de l'essence du sacrifice que l'assemblée participe aux viandes : « Les Massagètes, ces frères aînés des Germains, immolaient leurs

(1) *Études Germaniques*, I, 61. Voir les autorités citées à l'appui.

« vieillards et en faisaient ensuite un festin sacré (1). Il y a comme « le souvenir de quelque rit sanguinaire dans le délire de ces ma- « giciennes allemandes qui pensaient parcourir la terre sans être « vues, pour se nourrir de chair humaine. Quelquefois la foule « crédule se jetait sur elles, les déchirait et les mangeait : il fal- « lut une loi de Charlemagne pour interdire ces horribles repres- « sailles. Au XIe siècle, les canons de l'église signalaient encore « l'odieuse coutume des femmes qui brûlaient des corps humains « pour en donner la cendre en breuvage à leurs maris (2). » A ces horreurs se mêlaient l'adoration des éléments, des arbres, des animaux sacrés, le pur fétichisme et tous les prestiges de la magie et de la sorcellerie. La polygamie, la prostitution, les amours infâmes formaient le fond des mœurs (3). Les Hérules, au rapport de Procope, poussaient plus loin encore les aberrations et le cynisme de la débauche (4). Le culte du phallus, l'usage des emblèmes et des amulettes obscènes ne florissait pas moins sous le froid climat du Nord que parmi les ardentes populations de la Phrygie, de l'Assyrie et de l'Inde (5). Cette corruption marchait, comme d'ordinaire, de pair avec une affreuse cruauté. Nous avons vu des Celtes ficher sur des pieux les crânes de leurs ennemis. J'ouvre la loi salique et j'y trouve ce passage : « Quand un homme libre aura coupé « la tête à son ennemi et l'aura fichée sur un pieu devant sa maison, « si quelqu'un, sans son consentement, ose enlever cette tête, qu'il « soit puni d'une amende de six cents deniers. » Les Germains

(1) Tacit. *Annal.*, XIII, 57. *Germania*, 9,39; *Annales*, I, 61. — Jornandès, *de Rebus Geticis*, 5. — Isidor., *Chronic. æra*, 446. — Procope, *de bello Goth.*, 2, 25. — Sidon. Appollin., 8, 6. Sur l'*Anthropophagie des Massagètes*, Hérodote, I, 216. — Les sacrifices humains sont préconisés même dans les Védas. Ils furent en honneur dans la Grèce et à Rome. V. Ozanam; *Ibid*, 102; note.

(2) Les Frisionum, *Addit. sapient.*, *Tit.* 42. — Bonifacii *Epist.* 25. — *Capitulatio de Partibus Saxoniæ.* — Ozanam, *Études Germaniques*, I, 92, 93.

(3) *Apud Germanos*, dit *Sextus Empiricus*, *turpe non est mascula venere uti*, *sed unum ex iis quæ usu recepta sunt.* Pyrrhon., *hypotypos*, lib. III, cap. XXIV.

(4) *Nefandos sectantur coitus etiam virorum ac pecudum. De bello gothico*, lib. II, c. XIV.

(5) Ozanam, *Études Germaniques*, I, 92.

faisaient mieux : ils scalpaient leurs ennemis vivants, ils se fabriquaient des coupes de leurs crânes. Dans l'Edda, dans les Nibelungen, dans le chant de Ragnas Lodbrog, il n'est question pour les héros que de boire la bière écumante dans le crâne de leurs ennemis, de se faire présenter sur des plats leurs cœurs palpitants. Le premier de ces poèmes nous montre l'héroïne Gudruna, égorgeant Attila après lui avoir fait manger ses deux fils ; le forgeron Weland tuant les enfants de Nidur pour faire de leurs crânes des coupes qu'il offrira à leur père. Dans les Nibelungen, la reine Chriemhild torture et massacre ses ennemis de sa propre main. Au fond du cœur de ces héros et de ces femmes, ou plutôt de ces furies germaniques et scandinaves, c'est presque toujours la plus vile des passions, la cupidité, qui forme le mobile principal des actes les plus atroces, des trahisons les plus infâmes. La poursuite d'un trésor constitue le nœud de ces drames tissus d'horreurs. La soif de l'or, du sang et des impudiques voluptés, voilà d'après ces poésies trop vantées, le fond du caractère germanique. L'histoire ne répond que trop fidèlement à ces odieuses fictions. La destruction et le pillage de l'empire romain, les massacres domestiques qui anéantirent la famille de Théodoric et décimèrent celle de Mérovée, l'assassinat d'Ataulphe et de ses enfants, le lombard Alboin forçant sa femme Rosemonde à boire dans le crâne de son propre père, les fureurs de Frédégonde, les débordements des Dagobert et des Clotaire, attestent combien les instincts féroces, rapaces et lubriques étaient profondément enracinés dans le cœur des barbares.

Robertson et plus récemment l'illustre auteur de l'histoire de la civilisation en France, ont comparé en détail les institutions et les mœurs des Germains à celles des peuples sauvages encore existants. Ces curieux parallèles mettent en lumière la parfaite identité de coutumes, de croyances, de sentiments, qui rapproche les sauvages et les barbares blancs de ceux qui appartiennent aux autres variétés de l'espèce humaine. Nous croyons avoir surabondamment démontré que, sous le rapport de la moralité, les blancs, dans l'état de barbarie comme sous le règne de la civilisation, n'ont aucun avantage sur leurs frères à la peau basanée. La supériorité

politique et militaire qui leur est attribuée n'est pas mieux fondée. Le sentiment de la subordination, le sacrifice de soi-même au bien public ont existé aussi bien chez les peuples jaunes et américains que chez les nations Indo-Européennes. La Chine et le Japon présentaient le spectacle d'empires où des centaines de millions d'hommes vivaient soumis à un gouvernement éminemment utilitaire et à une administration perfectionnée, tandis que la plus grande partie de l'Europe était encore couverte de peuplades errantes, et que le reste ne s'élevait pas au-dessus de l'étroite conception de la cité guerrière. L'aptitude militaire paraît bien plutôt inhérente aux conditions climatériques de l'Europe qu'au sang de la race blanche. Combien, en effet, les Perses, les Indiens, peuples de la famille ariane, ne se sont-ils pas toujours montrés inférieurs sous ce rapport aux Européens! Est-il bien vrai d'ailleurs que les armées des blancs l'aient toujours emporté sur celles des autres races? Peut-on oublier les noms d'Attila et d'Ellak, de Gengis Khan et de Timour? Quand on voit les farouches guerriers de la Germanie qui devaient triompher des légions romaines, Goths, Alains, Hérules, Vandales, fuir éperdus devant les cavaliers du Touran, comme la poussière balayée par le vent du nord; leurs chefs les plus vaillants se reconnaître les humbles vassaux du fils de Mundzuck; quand on se rappelle la Chine et l'Inde conquises et conservées par des armées mongoles, la Hongrie occupée par les Magyars, l'Europe tremblante devant les Ouïgours et plus tard devant les fils de Gengis; Bajazet, vainqueur à Nicopolis de la plus illustre chevalerie de l'Europe, écrasé à Ancyre par Tamerlan; la Russie longtemps dominée par les hordes de Kazan; on se presse moins de célébrer les victoires de la race blanche, et l'on est plutôt tenté de s'écrier avec Montesquieu : « Ce sont les Tartares qui sont les vrais conquérants du monde. » Les Chinois eux-mêmes paraissent avoir eu aussi leurs jours de gloire militaire. Suivant une opinion accréditée, c'était devant des armées chinoises qu'avaient fui ces hordes hunniques qui renversèrent l'empire des Goths, et faillirent anéantir dans un commun désastre les débris de l'empire Romain et ses envahisseurs germaniques. La supériorité militaire n'a donc

pas toujours été l'apanage des blancs. S'ils la possèdent aujourd'hui, c'est grâce à des armes plus perfectionnées et à quelques découvertes scientifiques dont ils ont encore le monopole. Mais il serait téméraire d'affirmer qu'ils la conserveront toujours.

Le développement de nos sciences exactes, la variété de nos littératures, les progrès de nos arts industriels, tels sont, aux yeux d'appréciateurs éclairés, les véritables titres de la supériorité actuelle de la race blanche, plutôt que sa prétendue moralité et sa valeur militaire. Mais on ne doit pas oublier combien est récente, parmi les blancs, la découverte de la vraie méthode scientifique, pendant quelle longue série de siècles ils se sont égarés dans le vaste champ de l'hypothèse ou traînés dans l'ornière de l'autorité. Si la Chine demeure enchaînée depuis des milliers d'années par ses théories officielles, par ses rites et ses formules consacrées, l'Inde ariane ne sommeille-t-elle pas encore de nos jours au sein des rêves de ses cosmogonies panthéistes? Les populations de l'Afghanistan, de la Perse et de la Turquie, la Russie jusqu'à Pierre le Grand, ne sont-elles pas restées étrangères au mouvement de la civilisation occidentale? Ainsi la famille blanche présente, elle aussi, le spectacle de peuples stationnaires pendant des périodes immenses, et l'on ne saurait, par conséquent, voir un caractère de race dans l'immobilité de certaines sociétés appartenant aux variétés colorées. La supériorité littéraire et artistique n'est pas générale chez les peuples de la souche Indo-Européenne. Plusieurs d'entre eux ne possèdent point de littérature ou n'en ont que de fort imparfaites. Si la Grèce et l'Italie ont créé les impérissables modèles de la beauté plastique, l'Inde et la Perse ne se sont jamais élevées au-dessus de représentations grossières ou de conceptions monstrueuses, et sont très-inférieures sous ce rapport à l'Égypte qui, quoique étrangère à la race ariane, a presque égalé l'art grec dans l'architecture et la statuaire par la noblesse et la majesté. En philosophie et en littérature, la Chine, inférieure par le génie poétique, a longtemps devancé les peuples arians par ses magnifiques traités de morale, ses immenses compositions historiques et ses innombrables romans. Elle n'a pas d'épopée, il est vrai; mais par contre,

l'Inde n'a pas d'histoire, et bien des peuples blancs, aussi pauvres que l'Inde sous ce dernier point de vue, ne sont pas plus riches que la Chine en monuments épiques. D'ailleurs on aurait tort de refuser aux peuples jaunes toute aptitude à ce genre de poésie. Les Finnois, ces vieux ennemis des Germains et des Scandinaves, avaient dit-on, une épopée de douze mille vers, qui n'était probablement pas plus mauvaise que beaucoup d'autres. Le développement précoce de la philosophie morale, de la précision historique et des tendances utilitaires dans les grands empires de l'extrême Orient, étaient peu favorables à l'éclosion du génie poétique, auquel des langues monosyllabiques et rudimentaires n'offraient que des instruments imparfaits et rebelles.

Je touche ici une grave question, très-agitée de nos jours, et qui mériterait à elle seule un volume, celle de l'origine des langues, de leur filiation et de leur valeur comme caractère de race. Tout en admirant les résultats obtenus par la philologie moderne, dans l'étude comparative de certaines langues de même famille, j'avoue avec toute la modestie qui me convient en pareille matière, que la question des rapports des diverses familles de langues, me paraît encore loin d'être suffisamment étudiée. Affirmer résolûment, comme le font certains linguistes, qu'il soit impossible de jamais ramener ces diverses familles à une souche commune, me semble une assertion téméraire et prématurée (1). La variété des formes

(1) La plupart des philologues les plus renommés ne partagent nullement, sur ce point, l'opinion de quelques partisans déterminés de la pluralité des langues primitives. Dans le travail qu'il vient de publier sur *les Origines indo-européennes* (Paris 1859), M. Adolphe Pictet n'hésite pas à déclarer que, dans l'état actuel des choses, la question de l'unité primitive du langage ne saurait être abordée avec la moindre chance de succès : « Quelques rapides progrès qu'ait faits récemment la linguistique « générale, dit-il, c'est une science qui commence à peine. Quand toutes les familles « de langues auront été explorées avec le soin et le détail que les naturalistes ap- « portent à l'étude des êtres organisés, quand elles auront été ramenées autant que « possible à leurs éléments radicaux, il se révèlera peut-être des analogies et des « lois de formation qui se dérobent encore sous la multiplicité des faits accidentels. « Alors seulement la question de l'unité d'origine pourra être discutée en partant « d'une base réelle. Or, c'est là un travail qui exigera plus d'un siècle d'efforts per-

adoptées par les divers peuples pour l'expression de la pensée, ne prouve pas davantage leur inégalité intellectuelle. En effet, en négligeant les échanges d'idiomes si fréquemment constatés par l'histoire, en admettant que les diverses familles de langues considérées dans leur généralité, soient bien réellement l'œuvre des peuples qui les parlent actuellement, il y a encore lieu de se demander d'abord, si le perfectionnement du langage n'est pas le résultat d'une aptitude spéciale, sans rapport nécessaire avec l'ensemble des facultés intellectuelles et se développant plus ou moins sous l'influence de causes particulières qui nous sont encore très-peu connues; ensuite, si les langues ne sont pas soumises à une loi générale d'évolution, dont l'action peut être arrêtée par certaines circonstances autres que l'incapacité des peuples. Or, les philologues les plus autorisés s'accordent à répondre affirmativement sur ces deux points. Ainsi c'est un fait parfaitement constaté, que des populations très-barbares, très-peu intelligentes, possèdent souvent des langues plus riches, plus flexibles, plus ingénieuses que celles d'autres peuples parvenus à un degré de civilisation beaucoup plus avancé. M. Alfred Maury n'hésite pas à exprimer l'opinion que les imperfections de certaines langues, la persistance du monosyllabisme, par exemple, constituent une sorte d'infirmité particulière, un phénomène tout exceptionnel, sans relation avec la valeur intellectuelle et absolue des peuples qui en sont atteints. M. de Gobineau, tout partisan qu'il est de la pluralité originelle et

« sévérants, et qui sera loin de conduire toujours aux résultats brillants que l'on a « obtenus par l'étude comparée des langues ariennes', et que l'on peut espérer aussi « de celle des idiomes sémitiques (P. 8). » — S'il m'est agréable de pouvoir invoquer ici l'avis de ce linguiste, honorablement connu par ses travaux sur les rapports des idiomes celtiques avec le sanscrit, je ne saurais pourtant m'associer aux conclusions générales de son livre, en faveur de l'état avancé de civilisation des Aryas primitifs. Un grand nombre de ses rapprochements étymologiques, surtout ceux qui sont relatifs aux métaux, me semblent très-problématiques, et la comparaison qu'il fait des noms de ces derniers corps dans les diverses langues indo-européennes, bien loin d'établir que les Aryas primitifs connaissaient les métaux avant leur dispersion, me paraît prouver le contraire. On ne peut néanmoins qu'applaudir à l'idée qui a inspiré ce travail et au soin avec lequel il est exécuté.

de l'inégalité des races humaines, reconnaît les anomalies que présente la distribution des langues sur le globe, quand on la compare à celle des civilisations, la frappante discordance du développement linguistique et des progrès intellectuels et moraux. D'un autre côté, l'illustre philologue Jacques Grimm et sa savante école posent en principe que quatre phases distinctes marquent l'histoire du langage : le monosyllabisme, l'agglutination, la flexion et la décomposition analytique. Les langues parvenues à la période de la flexion, ont dû traverser celles du monosyllabisme et de l'agglutination. Les langues qui se sont arrêtées aux deux premières périodes ne doivent donc, dans ce système, être considérées que comme des retardataires retenues par certaines causes accidentelles dans l'un des moules que revêt successivement la pensée, mais non comme le résultat d'une constitution intellectuelle particulière et inférieure. Les causes d'un tel arrêt de développement ne sont point impossibles à découvrir ou à imaginer. Si un peuple qui en est encore au monosyllabisme vient à jeter néanmoins les bases d'une précoce civilisation; s'il découvre un système d'écriture qui fixe sa langue de très-bonne heure; si à cette découverte se joint celle de l'imprimerie, bientôt suivie de l'extension de l'instruction primaire, qui généralise, parmi les masses, des signes et des procédés uniformes et inflexibles; le langage, enchaîné par ces puissants liens, ne pourra passer à une forme nouvelle, et entrera d'emblée dans cette période d'immobilité que les philologues appellent la pétrification des idiomes, et qui, sous l'influence de semblables causes, s'est produite pour la plupart de nos langues européennes. Or, ce phénomène est précisément celui qui s'est accompli pour la Chine. Sa langue, enveloppée presque dès sa naissance, dans un système graphique complet et d'ailleurs très-ingénieux, n'a pu rompre sa chrysalide et déployer ses ailes. Elle est devenue le plus puissant obstacle à l'épanouissement de la pensée et de la poésie, au progrès des sciences exactes et des hautes théories philosophiques. On a vu au contraire d'autres peuples, frères des Chinois, placés dans des conditions physiques beaucoup moins favorables à la civilisation, et demeurés sous ce rapport bien en arrière de l'empire du

milieu, passer, grâce à leur ignorante spontanéité, de la période monosyllabique à la période d'agglutination, toucher à la flexion et aux formules analytiques, et se former des langues infiniment supérieures au Chinois, qui équivalent presque aux idiomes indo-européens. Telles sont, au plus bas degré de l'échelle, les langues thibétaines, barmanes et himalayennes, encore soumises à l'influence du Chinois, et dans un ordre beaucoup plus élevé, les langues ougro-japonaises, tartares et tschoudes, dont le magyar et le finlandais constituent les formes les plus perfectionnées. Ces considérations, que je place sous l'égide des graves autorités précédemment citées, me paraissent infirmer complètement les doctrines qui voient, dans la diversité des langues et dans leur inégale aptitude à servir le développement de la pensée, l'effet et le symptôme d'une profonde différence de constitution intellectuelle entre les principales familles humaines.

Il semble inutile de pousser plus loin ce parallèle entre les diverses civilisations et les diverses barbaries. L'analogie de ces deux états chez les principales variétés du genre humain, l'équivalence à peu près complète des civilisations les plus éloignées, l'égalité du niveau moral entre les peuples civilisés, comme entre les peuples barbares les plus différents par la nuance, la parité des aptitudes sociales, politiques et militaires, déployées par les fractions du genre humain en apparence les plus dissemblables, ne ressortent-elles pas avec évidence des faits qui viennent d'être rappelés? Dès lors n'est-on pas fondé à poser en principe que, de même que toutes les races humaines sont susceptibles de culture et de perfectionnement, elles le sont toutes au même degré, par leurs aptitudes virtuelles, leurs facultés latentes ; qu'en un mot, au point de vue moral et politique, l'homme est un élément constant et identique à lui-même, une force de nature toujours semblable, dont les manifestations ne varient que par l'influence des milieux au sein desquels elle déploie son activité et des puissances physiques qui réagissent contre elle? Telle est la vérité essentielle sur laquelle reposent toutes les sciences morales et politiques, la doctrine de progrès et d'espérance, dont nous voudrions avoir concouru à

rétablir l'antique autorité trop souvent méconnue de nos jours.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur cette doctrine de la pluralité des races humaines, qui tantôt pénètre enseignes déployées, tantôt s'insinue sournoisement dans la politique contemporaine et dans toutes les branches des études historiques et littéraires. Non contents de l'appliquer à la distinction des peuples caractérisés par des différences physiques très-saillantes, tels que les noirs, les blancs, les jaunes et les rouges, ses adeptes l'étendent même aux divers rameaux de la race blanche, et l'on arrive ainsi à opposer entre elles les races celtiques, latines, germaniques, slaves, non comme des collections de peuples distinguées seulement par des caractères superficiels et par la différence des antécédents et des conditions d'existence, mais comme des entités morales profondément séparées entre elles, personnifiant des instincts, des sentiments, des idées, des tendances spéciales et impossibles à modifier. C'est cette théorie qui se cache au fond de l'orgueilleux égoïsme politique d'une fraction considérable du peuple anglais, et qui inspire le plus souvent les inconséquentes amplifications des admirateurs exclusifs des institutions et des mœurs anglo-saxonnes. C'est elle qui inspire ces fastidieuses déclamations, dans lesquelles les publicistes de l'Allemagne se plaisent à opposer ce qu'ils appellent la candeur, la loyauté et le désintéressement germaniques à la duplicité, à la fourberie et à l'ambition welche. C'est elle qui persuade à bon nombre d'allemands que l'honneur de la Germanie est intéressé au maintien de la domination de l'Autriche sur l'Italie, parce que cette domination, revanche de celle des Césars romains sur les fils d'Arminius, consacre la supériorité des races germaniques à l'égard des races latines. C'est encore elle qui réchauffait naguère les périlleuses aspirations du panslavisme. Enfin, partout on la retrouve répandant entre les hommes les fatales semences de divisions inextinguibles : l'orgueil, la haine, le mépris, l'esprit exclusif et dominateur. Ce serait une tâche étendue, mais non dépourvue d'intérêt, que de suivre la doctrine des races dans toutes ces applications aux divers peuples de la variété blanche et aux questions contemporaines, de la montrer méconnaissant presque

toujours la vérité des choses, faussant l'histoire, généralisant des faits accidentels et passagers, négligeant d'autres faits d'une importance capitale, ne tenant compte ni des conditions climatériques et physiques, ni des antécédents et du point de départ des peuples, ni des événements contingents qui, en dehors des causes générales, agissent si puissamment sur leurs destinées. Cette tâche, nous essaierons peut-être de la remplir un jour. Quant à présent, il nous suffit d'avoir précisé et discuté dans ses termes les plus généraux, une question que nous estimons être l'une des plus considérables qui puissent s'agiter de nos jours dans le domaine des sciences morales et politiques.

En résumé, voici la solution qui nous paraît ressortir de la considération des lois fondamentales de la zoologie et de l'étude des lois historiques. — L'espèce humaine est essentiellement une, représente un seul et même type dans la pensée créatrice. — Les caractères physiques des races ne sont que des modifications héréditaires plus ou moins permanentes du type primitif, modifications dues à l'influence des milieux et au phénomène général de la variabilité propre aux espèces diffusibles et éducables. — Ces déviations, résultat d'influences encore peu connues, peuvent être annulées, dans un temps plus ou moins long, par des variations en sens contraire, dues à des causes inverses. — Dans aucun cas, le phénomène de la variation ne peut atteindre les caractères essentiels et profonds de l'espèce, ni dans l'ordre physique, ni dans l'ordre intellectuel et moral. — Or, le caractère fondamental et vraiment typique de l'espèce humaine, c'est d'être éducable et perfectible. C'est un caractère qui ne comporte pas de plus ni de moins, qui ne peut être altéré sans que l'espèce ne soit altérée, anéantie. — L'identité d'espèce emporte donc, pour toutes les races ou variétés humaines, une égale aptitude intrinsèque à la civilisation et au progrès. — C'est là une vérité confirmée par l'étude des faits historiques. En effet, toutes les races humaines ont traversé des périodes de civilisation et de barbarie, ont présenté ou présentent encore le contraste simultané de ces deux états. Les diverses civilisations sont à peu près équivalentes, et leurs dissemblances s'expliquent suffisamment

par l'action des climats, des milieux, de la situation géographique, ou par certains accidents particuliers. — Il n'existe donc, au point de vue moral et politique, aucune différence essentielle et intrinsèque entre les nombreuses variétés physiques du genre humain.

Si ces principes sont vrais, il s'ensuit que la considération des races doit être sinon complètement bannie des études historiques et des théories politiques, du moins reléguée à un rang secondaire, restreinte entre des limites étroites et nettement définies. Il importe que les écrivains qui voudront encore y recourir ne laissent subsister aucun doute sur le sens qu'ils attribuent au mot race, et fassent bien comprendre que pour eux, cette expression n'est qu'un terme générique servant à désigner des collections de peuples rapprochés par un certain nombre de caractères communs, par un ensemble de qualités acquises, mais non des types immuables et permanents, des espèces distinctes au sein du genre humain. Aussi bien la politique, l'histoire et la critique ne peuvent que gagner à s'affranchir de cette idée de l'influence des races qui, bien loin d'élargir leur horizon, ne fait que le resserrer dans un cercle borné et le colorer d'une teinte plate et monotone. L'étude des civilisations, des événements historiques, des littératures, n'a d'intérêt que si les faits peuvent être enchaînés entre eux par des rapports de principe à conséquence, rattachés à des phénomènes d'un autre ordre, tels que l'influence des lieux, des climats, des grands aspects de la nature. L'histoire ne mérite de fixer les regards qu'autant qu'elle déroule le spectacle de la liberté réfléchie de l'homme, triomphant progressivement des puissances extérieures et de ses propres instincts. Rien de tel sous le règne de la doctrine des races. Une cause toujours la même, exclusive de la liberté et de la réflexion, des rapprochements entre l'homme et le monde, l'influence de la race, suffit à rendre raison de tout. Cette explication n'est au fond qu'une perpétuelle pétition de principe, une affirmation sous une forme nouvelle des faits mêmes qu'il s'agit de rattacher à d'autres faits antérieurs et plus généraux. Quand on m'aura expliqué la civilisation ou la barbarie d'un peuple, sa liberté ou sa servitude, le progrès ou l'état stationnaire de ses arts, le caractère de sa littérature,

par une certaine force latente *sui generis* inhérente à son sang, qu'aura-t-on fait autre chose que de résoudre la question par la question, et me donner, sous une forme plus ou moins savante, un équivalent de la vertu dormitive de l'opium ou des qualités occultes du moyen-âge?

Si la doctrine des races a obtenu, pendant les trente dernières années, une aussi brillante fortune auprès du public, c'est que, contre le gré ou à l'insu de ses principaux promoteurs, elle favorise une tendance générale et profondément regrettable, qui prévaut de plus en plus dans la littérature, les arts, la critique, et jusque dans le domaine de la politique et de la morale. Cette tendance est celle qui porte nos contemporains à préférer en tout les instincts spontanés à la réflexion, la passion primesautière à la résolution raisonnée, la force physique et l'impétuosité sanguine à l'énergie volontaire et réglée. C'est ainsi que l'on a vu la poésie substituer le culte de la couleur et de l'image, de l'exaltation sensuelle et des folles ivresses à celui des pensées profondes et des sentiments délicats; le roman se complaire à peindre les entraînements du désir, les surprises du cœur, les caprices subits et bizarres, les fascinations dépravées de la force et de l'audace, de préférence aux affections élevées dans lesquelles une sympathie involontaire se justifie et s'ennoblit par l'appréciation de la beauté morale, se manifeste par le dévouement et s'épure par le sacrifice; la peinture, abandonner la distinction de la forme et la recherche de l'expression, pour la représentation exacte de la réalité matérielle et des scènes vulgaires; le théâtre descendre à la reproduction cynique du vice et des infirmités sociales où s'étale le côté bestial de la nature humaine. De là aussi ces niaises admirations pour les triomphes brutaux de l'égoïsme et de la violence, pour le succès à tout prix, cette exaltation de ce qu'on appelle les hommes forts, et cet étonnement trop souvent sympathique qu'excite le crime audacieux et impudent. Au fond de ces préférences dépravées, de ces aberrations de la conscience publique, se cache l'adoration de la matière, l'enthousiasme de la chair et du sang, l'estime exclusive de l'influx nerveux et de l'énergie musculaire, le

dédain des plus nobles attributs de l'homme, qui sont la prédominance de l'âme sur l'organisme, de la volonté sur la passion, du sens moral sur les appétits, de l'intelligence sur la force. Ce sont ces déplorables habitudes d'esprit, qui portent un grand nombre de nos contemporains à ne voir dans l'histoire que la manifestation de puissances instinctives et spontanées, au lieu du développement de la volonté intelligente et réfléchie, à exalter de prétendues qualités inhérentes à la conformation physique, transmises par le fait matériel de la génération, en un mot l'influence de la race, plutôt que les triomphes de la raison une et identique chez tous les hommes, que les victoires du sens moral qui réside, toujours semblable à lui-même, au fond de la conscience de l'humanité. Dépouillons enfin ces fâcheuses tendances, et négligeant, dans l'étude morale et historique de l'homme, son enveloppe fragile et variable, n'envisageons que son âme, qui émane d'un seul et même père, et pour laquelle il n'est point de pluralité de races, de variété d'essence.

Alfred Sudre.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LES TRAPÉZITES OU BANQUIERS D'ATHÈNES

PRÉCÉDÉ D'UNE NOTICE

SUR LA DISTINCTION DE LA PROPRIÉTÉ

CHEZ LES ATHÉNIENS

PAR M. DE KOUTORGA

SUIVI D'OBSERVATIONS PAR MM. GIRAUD ET WOLOWSKI.

I.

Au nombre des institutions qui caractérisent la Grèce ancienne et qui méritent l'attention des économistes et des historiens, il faut compter les maisons de banque. L'institution de ces maisons est d'origine grecque. Elle fut provoquée par le grand développement qu'avait atteint le commerce à l'époque antérieure aux guerres persiques; et, lorsque les finances eurent pris une grande importance, aussi bien pour les opérations commerciales que pour les besoins des gouvernements, les banquiers acquirent non-seulement de grandes richesses, mais aussi une véritable puissance sociale. Les banquiers, ou, comme ils sont appelés par les Grecs, les trapézites, n'étaient d'abord que de simples changeurs qui, favorisés par la spéculation, disposèrent bientôt de tous les capitaux et furent, sous

quelques rapports, les représentants de cette fortune des villes grecques, surtout de celle d'Athènes, qui nous étonne. Les renseignements qui se trouvent dans les discours des orateurs, jettent une vive lumière sur l'état financier de la république d'Athènes et sur son vaste commerce. On y voit que cette république a rempli sa mission avec intelligence, et que, si nous sommes habitués à admirer par-dessus tout le mérite éclatant des lettres et des armes, il nous faut cependant reconnaître que de grandes ressources matérielles et financières avaient été l'indispensable soutien de cette gloire. Dans le cours de nos études historiques sur la Grèce ancienne, nous avons abordé ces questions, et nous nous sommes livré, entre autres, à des recherches sur les attributions des banquiers d'Athènes et sur leur position sociale. Les quelques pages qui suivent ne sont donc qu'un fragment de l'histoire de la république d'Athènes.

Mais, avant d'entrer en matière, il ne sera pas inutile d'exposer en peu de mots les caractères de la propriété chez les Athéniens ; ces considérations se rattachant par un lien intime à nos études sur les trapézites.

II.

Les dénominations récentes de la propriété considérée comme mobilière et immobilière, que l'usage a généralement consacrées, étaient inconnues des anciens Athéniens, et il n'en est pas fait mention dans leur législation, où la propriété en général est classée en deux divisions : la propriété ostensible et la propriété inostensible (οὐσία φανερὰ καὶ ἀφανής). Les critiques modernes, en se conformant à

l'opinion de M. Bœckh (1), supposent que les Athéniens attachaient à ces deux expressions le même sens que nous donnons à celles de biens meubles et immeubles ; mais les anciens orateurs, et entre autres Isée et Démosthènes, sont en contradiction avec cette opinion. D'après le témoignage du premier (2) la propriété ostensible comprenait : la propriété foncière (ἔγγειος οὐσία, ou simplement ἀγρός), les maisons (οἰκίαι), les esclaves (ἀνδράποδα) et le mobilier (τὰ ἔπιπλα); tandis que la propriété inostensible était représentée par l'argent comptant (τὰ χρήματα) et généralement par le capital rapportant intérêt (τὰ δανείσματα). A l'autorité d'Isée se joint celle de Démosthènes (3), qui classe également les esclaves dans les éléments de la propriété ostensible. Toutefois cette division n'était pas rigoureusement juridique, elle était surtout en usage lorsqu'il s'agissait de déterminer les redevances à l'état, ou d'estimer des valeurs confiscables. De là vient que, chez les Athéniens, toute propriété pouvait être ostensible ou inostensible, selon le degré d'évidence qui établissait la possession. En d'autres termes, les dénominations ostensible et inostensible, appliquées à la propriété, n'indiquaient pas la chose possédée en elle-même, mais la manière dont elle était possédée. Ce mode de jouissance était toujours déterminé avec la plus grande précision, par la raison que, dans la république d'Athènes, les

(1) Bôckh : *Die Staatshaushaltung der Athener*, vol. 1, page 638 (de la 2e édition). Compar. C. F. Hermann : *Griechische Privatalterthümer*, p. 60 sqq.

(2) Isée : *sur l'héritage de Ciron*, § 35.

(3) Démosth. *contre Nausimachus*, § 7; 2e *discours contre Aphobe*, §§ 7 et 8.

impôts de l'État se prélevaient exclusivement sur la propriété ostensible. Généralement, l'administration ne s'occupait point du capital, dont il eût été difficile et quelquefois même impossible de déterminer la possession. Cependant, s'il devenait nécessaire de constater juridiquement un capital, ou si le possesseur le déclarait lui-même, ce capital était dès lors regardé comme propriété ostensible. Ce passage de la propriété inostensible à la propriété ostensible, d'après le témoignage d'Isée dans son plaidoyer en faveur du trapézite Eumathès, se rendait par l'expression ἐμφανίζειν τὰ χρήματα (1). Démosthènes, en plusieurs occasions diverses, a employé le mot φανερός dans le même sens. C'est ainsi qu'en parlant de lui-même dans sa lettre sur les enfants de Lycurgue, il affirme qu'il n'avait que des capitaux ostensibles (2). Dans son discours contre Olympiodore, on rencontre l'expression ἀργύριον φανερὸν indiquant que le citoyen Conon avait placé des fonds chez le trapézite Héraclide (3). Isée est plus explicite encore dans son discours sur l'héritage de Hagnias (4). L'orateur, dans ce passage, énumère, avec la plus grande exactitude légale, tous les biens qui font l'objet du procès ; il ne se contente pas d'une estimation générale ; il entre dans tous les détails, de manière à mettre sous les yeux des juges un inventaire complet. Il établit des divisions, examine et estime chaque article séparément.

(1) Εὐμάθης ἐνεφάνισε τὰ χρήματα.

(2) Lettre III, § 9 : Οὐ γὰρ δὴ χρήματά γ'εἶναί μοι προσδοκᾶτε ἔξω τῶν φανερῶν ὧν ἀφίσταμαι.

(3) *Contre Olympiod.*, § 12 : Ἀργύριον δ'εἴ τι κατέλειπεν ὁ Κόνων φανερὸν ἐπὶ τῇ τραπέζῃ τῇ Ἡρακλείδου.

(4) §§ 41-44.

Dans la première série, estimée cinq talents, trois mille drachmes, figurent : une terre située dans le voisinage d'Éleusis (ἀγρὸς Ἐλευσῖνι), soixante brebis, cent chèvres, le mobilier (ἔπιπλα), un cheval de selle de prix, etc., etc. Dans la seconde série se trouvent : une terre dans le dème de Thrias (ἀγρὸς Θριᾶσι) de la valeur de deux talents et demi, une maison à Mélite (οἰκία Μελίτῃ) valant trois mille drachmes et une autre à Éleusis, d'une valeur de cinq cents. Le demandeur fait ensuite mention de l'argent comptant qui doit entrer dans les successions, en indiquant comment s'était formé, depuis le décès du possesseur, un capital de plus de dix mille drachmes. Il expose que quatre cents drachmes appartenaient au défunt comme capital placé à intérêt et donnant un revenu annuel de sept cent vingt drachmes, au taux de neuf oboles par mois ; quatre mille neuf cents drachmes provenaient de la vente de meubles, de brebis, d'orge, de vins et de fruits ; neuf cents drachmes avaient été trouvées chez le défunt en espèces, et un millier de drachmes déposées par lui chez les Éranistes, pour différentes sortes de secours. Après avoir clos le compte par cet inventaire, le demandeur conclut ainsi : Je ne fais pas mention d'autres objets ayant appartenu au défunt, et que mes adversaires ont à dessein passés sous silence, je ne parle que de la propriété ostensible, de celle qu'eux-mêmes ne contestent pas (1). On reste convaincu, en lisant cette dernière phrase de l'orateur Isée, que le capital était consi-

(1) Isée, *sur l'héritage de Hagnias*, § 43 : Καὶ οὔπω λέγω περὶ τῶν ἄλλων, ἃ κατελείφθη μὲν, οὗτοι δ'οὐκ ἀποφαίνουσιν, ἀλλὰ τὰ φανερὰ καὶ τὰ ὑπὸ τούτων ὁμολογούμενα.

déré comme propriété ostensible, quand le possesseur était connu, et que la somme pouvait être précisée exactement. Au reste, le capital était ordinairement classé parmi les propriétés inostensibles; et c'est pour cette raison que les citoyens qui voulaient échapper aux charges publiques nommées liturgies, vendaient leurs terres et leurs maisons et capitalisaient leur propriété ostensible, qui passait, de cette manière, à l'état de propriété inostensible, ce qui s'appelait : ἀφανίζειν τὰ ὄντα, ou, d'après l'expression de Démosthènes, ἐξαργυρίζειν τὴν οὐσίαν. C'est à cette classe de spéculateurs qu'appartenaient Arizèle, père de Timarque, accusé par Eschine (1), et Néoptolème, cité par Démosthènes dans son *Discours sur la paix* (2).

Le sens que nous attribuons ici aux expressions οὐσία φανερὰ καὶ ἀφανής se rencontre constamment et sans la moindre altération durant toute la période de l'indépendance d'Athènes; mais quand la Grèce tomba sous la domination de Rome, il s'est altéré comme tant d'autres choses. L'une et l'autre expression, dépouillées de la signification primitive, furent remplacées par les termes empruntés à la nouvelle jurisprudence; elles cessèrent de désigner le mode de possession et d'appartenance pour exprimer la chose possédée elle-même. De là vient qu'Harpocration, conformément aux idées de son temps, ce qui le met en contradiction évidente avec les anciens orateurs, avance que l'argent, les esclaves, les meubles représentaient la propriété inostensible, tandis que les biens-fonds constituaient la propriété

(1) Eschine, *contre Timarque*, page 14.
(2) § 8.

ostensible (1). Ce passage du grammairien a induit en erreur des savants modernes, d'autant plus qu'il s'appuyait du témoignage de Lysias, dont probablement il n'avait pas saisi le sens.

III.

Jusqu'au commencement du vi^e siècle avant J.-C., le patrimoine des citoyens d'Athènes consistait surtout en propriété ostensible, mais, par la suite, le capital prit une grande importance, ce qui éleva la valeur de la propriété inostensible. L'activité du commerce et le développement de l'industrie donnèrent l'impulsion à l'esprit d'entreprise, et les Athéniens entrèrent dans cette voie avec l'ardeur qui les caractérisait. La richesse s'accrut, et un grand nombre de citoyens qui disposaient de capitaux considérables, cherchèrent à en utiliser l'emploi. C'est à cette époque que commence le commerce proprement dit de l'argent, qui formait une branche spéciale, et se trouvait dans les mains d'une classe de négociants nommés trapézites (οἱ τραπεζῖται), qui se chargeaient de toutes les transactions financières des citoyens.

L'élévation des trapézites fut rapide; ils parvinrent à se concilier la confiance générale, et, tout en devenant indispensables aux individus, ils rendirent à l'État des services d'une haute importance. Hâtons-nous d'ajouter que, par une nécessité en quelque sorte inhérente à leur profession,

(1) Harpocr. s. v. Ἀφανὴς οὐσία καὶ φανερὰ· ἀφανὴς μὲν ἡ ἐν χρήμασι καὶ σώμασι καὶ σκεύεσι, φανερὰ δὲ ἡ ἔγγειος. Λυσίας ἐν τῷ πρὸς Ἱπποθέρσην.

la plupart d'entre eux ne jouissaient pas d'une haute considération morale. Toutes les opérations d'argent étaient de leur ressort, à commencer par le simple change, jusqu'aux transactions de haute finance ; c'est par leur entremise que se traitaient les affaires des diverses maisons de commerce, et que s'effectuaient les paiements dans les pays les plus reculés du monde ancien. Leurs attributions se compliquèrent avec le temps ; la même personne ne pouvant embrasser des occupations si multiples, il en résulta pour les trapézites la nécessité de se partager en plusieurs classes, suivant le cercle de leurs transactions. Il y eut 1° les simples changeurs ἀργυραμοιβοί, ou κολλυβισταί (1), qui changeaient les monnaies tant locales qu'étrangères ; 2° les usuriers δανεισταὶ, ou τοκισταί, ou χρησταί (2), qui spéculaient sur l'intérêt des capitaux ; et 3° les trapézites proprement dits, qui répondaient à nos banquiers, et pour certaines attributions, à nos notaires. Nous ne nous occuperons que de cette troisième classe, les deux autres n'ayant aucun rapport avec notre sujet.

IV.

Il est fait quelquefois mention, dans les orateurs, des trapézites, comme exerçant certaines attributions du nota-

(1) Le mot κολλυβιστής se trouve dans Lysias, Pollux et Ménandre, mais il est rejeté par Phrynichus.

(2) Le *scholiaste* d'Aristophane fournit la preuve que ce dernier mot s'employait dans ce sens ; il dit (nuées, vers 240) : ὅτι χρήστας ὁ Ἀριστοφάνης τοὺς δανειστὰς λέγει. Il ajoute plus loin : Ἀθηναῖοι δὲ τοὺς μὲν δανειστὰς χρήστας λέγουσι.

riat, mais ils ne citent jamais aucune loi qui détermine leur compétence. Ce silence permet de supposer que leur intervention comme remplissant les fonctions de nos notaires, n'était point primitivement établie par une loi spéciale, mais que, reposant sur la coutume, elle était seulement tolérée par le gouvernement. Elle était impérieusement réclamée par le mouvement d'un commerce étendu, et par la multiplicité des relations financières, tout le monde ayant besoin de gens dont la position sociale fût une garantie, qui pussent servir de témoins (ὁ μάρτυρ) dans diverses conventions (ἡ συνθήκη) et accords ou contrats (ἡ συγγραφή) et qui, en cas de besoin, pussent conserver les pièces chez eux; le genre d'écriture, à cette époque, rendant faciles les altérations du texte, comme l'indique Isocrate dans son discours trapézitique. Les trapézites se chargeaient de ce soin. Peut-être le firent-ils d'abord par complaisance, et plus tard, par un motif d'intérêt, mais quand on se fut habitué à recourir à eux, ils devinrent les principaux et même les seuls intermédiaires pour les contrats, et prirent en quelque sorte un caractère officiel. C'était par-devant les trapézites (ἐναντίον τοῦ τραπεζίτου), et par leur entremise (διὰ τραπέζης) que se dressaient les conventions écrites et les contrats (1), et on les déposait chez eux (2) pour y être conservés. On remettait

(1) Démosth. *contre Dionysodore*, § 15 : ἀλλὰ κατὰ μὲν τἀργύριον ὃ ἂν ἀποδῷς ὁμολογήσομεν ἐναντίον τοῦ τραπεζίτου ἄκυρον ποιεῖν τὴν συγγραφήν etc. Comp. Plutarque, *de la fausse honte*, § 10 : ὁ δὲ Περσαῖος ἀργύριον τινί τῶν γνωρίμων δανείζων δι' ἀγορᾶς καὶ τραπέζης ἐποιεῖτο τὸ συμβολαῖον.

(2) Démosth. *contre Phormion*, § 6 : Καὶ συγγραφὴν ἐθέμην παρὰ Κίττῳ τῷ τραπεζίτῃ.

également entre leurs mains les sommes en litige, et ils les restituaient à qui de droit (1).

V.

Bien qu'il fût d'usage, chez les Athéniens, de recourir aux trapézites pour dresser les conventions écrites, cette attribution n'était pour eux qu'accessoire. Isocrate, dans son discours trapézitique, et Démosthènes, dans ses discours contre Callippe, Dionysophore, Olympiodore, Étienne, pour Phormion et autres, signalent une branche encore plus importante de leurs attributions et donnent à ce sujet des détails très-intéressants.

D'après ce qu'en rapportent ces deux auteurs, l'occupation principale des trapézites consistait dans des opérations de banque ou de finances (ἡ τῆς τραπέζης ἐργασία) dans toute l'étendue de leur acception. Ces opérations ne se bornaient pas à telle ou telle ville, elles embrassaient toutes les places de commerce importantes du monde ancien, et rendaient d'éminents services au commerce dont elles favorisaient l'essor et le développement. Les marchands qui faisaient le commerce, tant intérieur qu'extérieur (ἡ ἐμπορία), étaient sans cesse en rapport avec les trapézites, qui, après avoir rédigé par écrit un acte ou contrat, constatant les conventions faites entre les deux parties (συγγραφὴν ποιεῖσθαι), leur avançaient les capitaux nécessaires (δανείζεσθαι) sous la garantie de l'hypothèque (ὑποθήκη) de leurs marchandises (τὸ ἐμπόρευμα ;

(1) Démosth. *contre Evergus et Mnésibule*, §§ 51 et 57.

ὁ φόρτος ; τὰ φορτία) (1) ou de leurs navires (2), et facilitaient ainsi des transactions commerciales, qui, sans leur concours eussent été impossibles. Les trapézites étaient en outre les intermédiaires dans tout ce que nous appelons affaires de banque : ils recevaient des fonds des particuliers, les faisaient valoir dans l'intérêt des propriétaires, et effectuaient toute sorte de paiements à ordre (3). Ils se chargeaient également de transferts, et faisaient passer de l'argent dans les diverses places de commerce du monde ancien, au grand avantage des négociants et des voyageurs. A cet effet, ils se mettaient en rapport avec les trapézites de l'étranger (4), tiraient sur leurs maisons respectives des sommes considérables, et eurent les premiers l'idée des lettres de change, κολλυβιστικὰ σύμβολα (5), et des lettres de crédit, συστατικαὶ ἐπιστολαί (6). Enfin les trapézites prenaient part aux emprunts de l'État. Si par suite de circonstances quelconques, le gouvernement se trouvait avoir besoin d'argent, et dans la nécessité de recourir à un emprunt (δάνεισμα ποιεῖσθαι), c'est à eux qu'il s'adressait ordinairement et il pouvait compter sur leur zèle et leur bon vouloir. Grâce à

(1) Démosth., *contre Lacritus*, § 10.

(2) *Id., contre Dionysod.*, § 3.

(3) V. sur ce point Becker, *Charikles*, vol. I, p. 243 (de la première édition).

(4) Isocrat., *le Trapézitique*, 19 (p. 526 de l'édit. de Bekker) Cicero ad Att. XII, 24; XV, 15.

(5) Voyez Stephani Thesaurus ling. Græcæ (éd. de Didot) s. v. Κόλλυβος.

(6) Le sens de ce mot a été heureusement expliqué par Héraldus, dans les *Observatt. ad jus Atticum et Romanum*, lib. II, cap. XXIV, § 10, pagina 178.

leur intermédiaire, l'État se tira maintes fois d'assez grands embarras (1). C'était probablement un trapézite, ce riche métèque que les Athéniens raillaient à cause de sa prononciation vicieuse et de son langage incorrect, quoique leurs finances se trouvassent alors dans une situation des plus critiques, et sans que leur frivolité tînt compte de la générosité de cet étranger qui se chargeait, à ses risques et périls, de l'emprunt proposé. Suidas (2) rapporte le fait : A l'époque des Diadoches, quand les finances d'Athènes étaient entièrement ruinées et les habitants réunis en grand nombre, se concertaient sur les mesures qu'il était urgent de prendre, un riche capitaliste offrit de fournir à l'État la somme nécessaire. Mais en faisant cette proposition, au lieu de dire : δανείσω, il se servit de l'expression : δανειῶ. De là, grande rumeur parmi les assistants qui, à cause de cette faute de langage, se montraient disposés à rejeter son offre, et ne se décidèrent à l'accepter que quand il eût corrigé son barbarisme.

De même que les banquiers de nos jours, les trapézites

(1) Les inscriptions N° 1569, A, et le N° 2335, dans le *Corpus inscriptionum græcarum*, tom. I, pag. 742 et tom. II, pag. 257.

(2) S. V. Θεριῶ· τὸ δὲ δανειῶ βάρβαρον οὕτως, ὥστε καὶ τοὺς Ἀθηναιοὺς φασὶν ἀθρόως εἰς ἐκκλησίαν συναθροιθέντας ἐπὶ τῶν διαδόχων, ἐπειδὴ εἰς ἀπορίαν καθεστήκεσαν χρημάτων, ἔπειτά τις αὐτοῖς τῶν πλουσίων ὑπισχνεῖ το ἀργύριον οὕτω πως λέγων, ὅτι ἐγώ ὑμῖν δανεῖῶ. Θορυβεῖν καὶ οὐκ ἀνέχεσθαι λέγοντος διὰ τὸν βαρβαρισμόν. Καὶ οὐδὲ λαβεῖν τὸ ἀργύριον ἐθελεῖν, ἕως αἰσθόμενος ὁ μέτοικος, ἢ καὶ ὑποβαλόντος αὐτῷ τινος ἔφη· δανείσω ὑμῖν τοῦτο τό ἀργύριον· τότε δ'ἐπαινέσαι καὶ λάβεῖν. Le mot Ἐκκλησία signifie ici l'assemblée ordinaire des Athéniens et non l'assemblée législative, à laquelle les métèques n'avaient pas le droit d'assister.

se livraient aussi au négoce, surtout au commerce maritime (ἡ ἐμπορία), fondaient des fabriques (τὸ ἐργαστήριον) où, à cette époque, tout se faisait à la main (τὸ χειροτέχνημα, ἡ χειροτεχνία). A l'appui de cette assertion, nous pourrions citer le riche trapézite Pasion, qui laissa en héritage à ses enfants sa maison de banque (τράπεζα) et une fabrique de boucliers (τὸ ἀσπιδοποιεῖον). L'aîné des deux fils, Apollodore, hérita de la fabrique, et le plus jeune, Pasiclès, eut en partage la maison de banque (1).

VI.

Des rapports d'une nature si diverse, nécessitaient des capitaux considérables, de sorte que, pour établir une maison de banque (τὴν τράπεζαν κατασκευάζεσθαι) (2), on avait ordinairement recours à des associations, ou comme l'on dit aujourd'hui, à des compagnies (ἡ κοινωνία, ὁ κοινωνός (3). Dans leur propre intérêt, les trapézites étaient obligés d'observer la plus stricte ponctualité, et toutes leurs transactions portaient en effet ce caractère. Ils ne négligeaient rien pour mériter la confiance, et pour établir ce que nous appelons le crédit (ἡ πίστις) qui est la base et pour ainsi dire l'âme de tout établissement de banque ou de commerce. Leurs comptes (λογισμός) étaient tenus avec une régularité

(1) Démos. *pour Phormion*, § 11; comp. l'argument du discours.

(2) Isée, fragment du discours pour Eumathès, § 2 : καὶ κατασκευαζομένῳ τὴν τράπεζαν.

(3) Il en est très-souvent question dans les plaidoyers de Démosthènes, entre autres : contre Dionysodore, § 1; contre Timothée, § 31 ; contre Phormion, § 8.

rigoureuse; ils les vérifiaient eux-mêmes (τὸν λόγον λαμβάνειν τῶν χρημάτων) et non-seulement ils étaient toujours prêts à rendre compte de l'emploi de toutes les sommes qu'ils avaient reçues (λόγον δοῦναι), mais ils le faisaient sur l'heure et à la première réquisition de leurs commettants, comme Isée le dit d'Eumathès dans un fragment du discours qu'il composa pour la défense de ce trapézite (1). Comme nouvelle preuve de ce que nous venons d'avancer au sujet de l'ordre qui régnait dans les comptes des trapézites, nous citerons encore le témoignage décisif de Démosthènes. Dans son discours contre Callippe, cet orateur entre dans des détails très-curieux sur la tenue des livres, et explique comment une maison de banque se chargeait des sommes que le déposant tenait à la disposition d'une autre personne.

« Si un particulier, dit l'orateur (2) dépose de l'argent « destiné à un tiers (ὅταν ἀποδοῦναι τῷ προστάττῃ), les trapé- « zites observent les formalités suivantes : ils inscrivent « d'abord le nom du déposant et la somme déposée, et « joignent à cette première note, le nom du destinataire.

(1) Οὔσης μοι παρακαταθήκης παρ' Εὐμάθει τούτῳ μεταπεμψάμενος τοὺς οἰκείους τε καὶ φίλους τοὺς ἐμοὺς Εὐμάθης ἐνεφάνισε τὰ χρήματα ἃ ἦν μοι παρ' αὐτῷ καὶ ἀπέδωκε πάντα ὀρθῶς καὶ δικαίως. Voyez Isaei *Orationes XI cum aliquot deperditarum fragmentis*, ed. Schoemann (Gryphiswald. 1831, in-8°) pag. 160.

(2) *Contre Callippe*, § 4 : εἰώθασι δὲ πάντες οἱ τραπεζῖται, ὅταν τις ἀργύριον τιθεὶς ἰδιώτης ἀποδοῦναί τῳ προστάττῃ, πρῶτον τοῦ θέντος τοὔνομα γράφειν καὶ τὸ κεφάλαιον τοῦ ἀργυρίου, ἔπειτα παραγράφειν τῷ δοῦνι ἀποδοῦναι δεῖ, καὶ ἐὰν μὲν γιγνώσκωσι τὴν ὄψιν τοῦ ἀνθρώπου, ᾧ ἂν δέῃ ἀποδοῦναι, τοσοῦτον μόνον ποιεῖν, γράψαι ᾧ δεῖ ἀποδοῦναι, ἐὰν δὲ μὴ γιγνώσκωσι, καὶ τούτου τοὔνομα προσπαραγράφειν ὃς ἂν μέλλῃ συστήσειν καὶ δείξειν τὸν ἄνθρωπον, ὃν ἂν δέῃ κομίσασθαι τὸ ἀργύριον.

« Ils se contentent de ces indications, s'ils connaissent per-
« sonnellement ce dernier, mais si le destinataire leur est
« inconnu, ils consignent, sur une troisième note, le nom
« d'une personne à eux connue, laquelle leur présentera
« le destinataire inconnu. » Bien que Démosthènes ne fasse ici mention que des livres où se trouvaient consignés les transferts, on est fondé à croire que la comptabilité des trapézites n'était pas moins irréprochable dans toutes ses autres branches, et que, sous ce rapport, les banquiers d'Athènes n'étaient pas de beaucoup inférieurs à nos banquiers modernes.

L'étendue de leurs rapports et la confiance du public mettaient entre leurs mains toutes les transactions d'argent. Telle était la confiance qu'ils inspiraient, que l'on traitait avec eux sans témoins (1). Dès que leur réputation fut bien établie, les particuliers riches, ou jouissant de quelque aisance, ne voulant pas que leurs capitaux restassent improductifs (χρήματα ἀργά) s'adressèrent aux trapézites pour les faire valoir (χρήματα ἐνεργά, τὸ δάνειον ἐνεργὸν ποιεῖν (2), et accroître ainsi leurs revenus. Quelquefois, on plaçait toute sa fortune chez le même trapézite, ou bien on la divisait pour plus de précaution, et l'on faisait des placements séparés dans plusieurs maisons de banque. C'est ce dernier parti qu'avait pris le père de Démosthènes, qui avait placé deux mille quatre cents drachmes chez le trapézite Pasion,

(1) Isocr., *le Trapézit.*, § 2 : Τὰ μὲν γὰρ συμβόλαια τὰ πρὸς τοὺς ἐπὶ ταῖς τραπέζαις ἄνευ μαρτύριων γίγνεται.

(2) Démost. *contre Aphobus*, §§ 7 et 10 ; *contre Dionys.*, § 29 ; *pour Phorm.*, § 5.

six cents chez Pilade et seize cents chez Démomèle (1). Ce mode de placement s'étendit de plus en plus et finit par devenir général. Il coïncide avec le développement du commerce grec, et il a dû commencer de bonne heure, puisqu'on le trouve en vigueur et répandu partout à l'époque des guerres contre les Perses. Thémistocle déclare dans ses lettres, qu'il a placé soixante-dix talents à la banque du corinthien Philostéphanos (2), un des trapézites les plus opulents et les plus en renom de l'époque (3). Mais c'est surtout dans le IVe siècle avant J.-C. qu'il est fait mention des trapézites, dont les orateurs s'occupent dans les discours ayant trait aux causes litigieuses.

VII.

Le capital qu'ils faisaient valoir (ἀφορμή) (4), se composait des placements particuliers (ἐνθήκη). Leurs entreprises rencontraient toujours de grandes difficultés ; souvent même elles étaient accompagnées de périls et exposées à se tra-

(1) Démost. *contre Aphobus*, § 11.

(2) Lettre XVI (à Philostéphane) : ἑβδομήκοντα γὰρ τὰ πλεῖστα τῶν ἡμετέρων παρὰ σοὶ ἐγένετο.

(3) Lettre XV (au même) : Καὶ τοι ἡγοῦμαι μὲν σε καὶ δι' ἐμαυτὸν εὐδαιμονέστερον καὶ λαμπρότερον γεγονέναι οὐ μόνον τῶν ἐν Κορίνθῳ, ἀλλὰ καὶ τῶν ἄλλοθί πῃ τῇ τοῦ τραπεζιτεύειν ἐργασίᾳ χρωμένων.

(4) Démosth, *pour Phorm.*, § 11 : Καίτοι, εἰ ἦν καὶ τις ἀφορμὴ τούτῳ πρὸς τῇ τραπέζῃ, etc. Plus loin : Εἰ προσῆν χρήματα τῇ τραπέζῃ ἴδια. Dans l'argument de ce discours se trouve : ἀφορμὴν δὲ οἱ Ἀττικοὶ καλοῦσιν ὅπερ ἡμεῖς Ἐνθήκην. Compar. Heraldi *Observatt.*, pag. 179.

duire en pertes (1) ; aussi ce genre de commerce exigeait-il une activité constante et une sagacité spéciale. Quelquefois des contre-temps imprévus, des hypothèses trop risquées, des données fausses, ou des erreurs de jugement, entraînaient la chute de ces maisons de banque, qui étaient alors, comme nous le dirions aujourd'hui, en état de faillite ou de banqueroute; ce qui, selon les éclaircissements donnés par Héraldus (2), se disait en grec : ἀνασκευασθῆναι τὴν τράπεζαν, αἱ τράπεζαι ἀνασκευάζονται (3). Toutefois, de tels cas étaient rares; en général, les affaires des trapézites prospéraient, et, en acquérant des richesses, ils arrivaient à une grande considération, surtout dans le IVe siècle avant l'ère chrétienne, époque où, pour l'État comme pour les particuliers, il s'agissait d'arriver à une grande prospérité financière. Le gouvernement aidait et protégeait les trapézites, de sorte que quelques-uns d'entre eux, tels que Pasion et Phormion, obtinrent la qualité de citoyen. Au reste, ces sortes de récompenses ne s'accordaient que rarement et dans des cas exceptionnels, la profession de trapézite ne jouissant pas en général, comme nous l'avons dit, d'une

(1) Dém., *ibidem* : Τὸ μὲν γὰρ κτῆμ' (sc. τὸ ἀσπιδοπηγεῖον) ἀκίνδυνόν ἐστιν, ἡ δ' ἐργασία προσόδους ἔχουσ' ἐπικινδύνους ἀπὸ χρημάτων ἀλλοτρίων.

(2) Des. Heraldi, *De rerum judicatarum auctoritate*, libri duo : Lib. II, cap. XXIV, § 22 (Dans : *Ottonis thesaurus juris romani*. Traj. ad Rhenum, 1733, fol. tom. II, pag. 1280).

(3) Démost. *contre Timothée*, § 68 : Ἡδέως δ'ἂν ἔγωγε πυθοίμην ὑμῶν εἰ ὀργίζεσθε τοῖς ἀνεσκευασμένοις τῶν τραπεζιτῶν. Et plus loin : Καὶ μὴν διὰ τούτους τοὺς ἄνδρας αἱ τράπεζαι ἀνασκευάζονται. Le même *contre Apatur.*, § 9 : Οὐ πολλῷ δὲ χρόνῳ μετὰ ταῦτα τῆς τραπέζης ἀνασκευασθείσης.

grande considération (1), et c'est pour cela qu'elle n'était guère embrassée que par des métèques, des affranchis et même des esclaves. Quoi qu'il en soit, beaucoup de maisons de banque étaient tellement en vogue, qu'après avoir quitté les affaires, ou fait, comme on dit aujourd'hui, leur liquidation (διαλύειν (2), elles cédaient à loyer leur établissement ou plutôt leur nom (dans le langage actuel, leur fonds), c'est-à-dire qu'elles traitaient de leur enseigne à des conditions avantageuses, et sans être obligées de laisser du capital. C'est ce que fit Pasion, qui avait cédé son fonds moyennant une redevance annuelle d'un talent à cent mines. Ce fait a été observé et noté par M. Boekh avec sa sagacité habituelle. Nous citons ses propres paroles : « Pasion, dit-il (3), a cédé sa banque au prix d'un talent, après en avoir retiré ses capitaux. Or, ce n'était pas la boutique avec les meubles et les livres qui ont été loués pour une somme si forte, mais bien la clientèle, qui, ayant eu

(1) Cébès le Thébain, tableau 31 (pag. 94) : Καὶ γὰρ ἐκεῖνοι (sc. οἱ τραπεζῖται), ὅταν μὲν λάβωσι τὸ ἀργύριον παρὰ τῶν ἀνθρώπων, χαίρουσι, καὶ ἴδιον νομίζουσι εἶναι. ὅταν δὲ ἀπαιτῶνται, ἀγανακτοῦσι, καὶ δεινὰ οἴονται πεπονθέναι · οὐ μνημονεύοντες, ὅτι ἐπὶ τούτῳ ἔλαβον τὰ θέματα, ἐφ' ᾧ οὐδὲν κωλύει τὸν θέμενον πάλιν κομίσασθαι.

(2) Démosth. *pour Phorm.*, §§ 11, 36 et 37.

(3) *Staatshaushaltung der Athener*, tom. I, pag. 199 (de la 2e édit., Berlin, 1851, in-8°) : « *Späterhin wurde die Wechselbude, natürlich nicht Platz, Geräthe und Bücher nach ihrem sachlichen Werthe, sondern die Kundschaft, jedoch ohne darin steckendes Geld, für ein Talent verpachtet, wobei der Pachter dann, durch den Handel mit fremdem Gelde, welches aus Zutrauen zu Pasion's Hause gegeben war, immer noch bedeutenden Gewinn behalten mochte.* »

confiance dans le crédit du fondateur, ne voulait pas rompre avec le successeur. »

Les boutiques des trapézites étaient rangées sur la place du marché d'Athènes ou l'Agora, et, à juger par ce qu'en ont dit en passant les écrivains grecs, elles occupaient un emplacement spécial (1); quant au personnel des trapèzes, il y avait le commis, nommé ἐπικαθήμενος ἐπὶ τῆς τραπέζης, ou simplement ὁ ἐπικαθήμενος, *qui est assis à la banque* (2), emploi qui répondait à celui de teneur de livres. Il tenait les écritures, consignait les opérations de la journée, et quelquefois devenait lui-même trapézite, comme Phormion, qui, après avoir été commis, succéda à son patron Pasion, dont il épousa la veuve. Outre ces commis, les trapézites employaient encore des mandataires (ὁ πρεσβευτής) qu'ils chargeaient de certaines affaires, et qu'ils envoyaient au loin dans les pays étrangers. C'est cette fonction que remplissait Étienne chez Phormion, qui, selon le témoignage de Démosthènes (3) l'avait expédié à Byzance. On entretenait en outre, dans chaque boutique ou trapèze, un certain nombre de commissionnaires qui exécutaient les ordres du patron et qu'on désignait sous le nom de παῖδες, garçons.

(1) Théophr. *Caract.* 21 (μικροφιλιτιμία) : καὶ τῆς μὲν ἀγορᾶς πρὸς τὰς τραπέζας προσφοιτᾶν. Plat. Apolog. Socr. 1 : Καὶ ἐν ἀγορᾷ ἐπὶ τῶν τραπεζῶν. Comp. Hipp. Min. 10 : ἐν ἀγορᾷ ἐπὶ ταῖς τραπέζαις.

(2) Démost. *cont. Timoth.*, § 17 : Τὸν Φορμίωνα τὸν ἐπικαθήμενον ἐπὶ τῆς τραπέζης. Le même, *pour Phorm.*, § 7 : Μεμαρτύρηται ὑμῖν ὑπ' αὐτοῦ τοῦ ἐπικαθημένου.

(3) *Premier discours contre Étienne*, § 64 : Καὶ ὑπὲρ τούτου πρεσβευτὴς μὲν ᾤκετ' εἰς Βυζάντιον πλέων.

Nous avons cherché à connaître, autant que le permettent les renseignements fournis par les écrivains anciens, un sujet jusqu'à présent très-peu étudié. Cet exposé du résultat de nos études, quoique très-court, suffit pour montrer quelle était l'organisation des maisons de banque à Athènes et la position sociale des trapézites. Il fournit en outre une preuve de plus à l'appui de cette vérité, que des institutions semblables ne sont pas toujours empruntées à une civilisation antérieure, et qu'à des époques comparables, quoique très-distantes, on voit surgir des institutions analogues par le retour des causes identiques.

De Koutorga.

M. Giraud : — J'ai entendu avec infiniment d'intérêt la lecture du mémoire de M. de Koutorga, savant recommandable dont j'avais déja pu apprécier le mérite par un travail antérieur sur l'organisation de la tribu dans l'antiquité. Je regrette seulement que l'auteur ait autant abrégé son mémoire sur les banquiers grecs, et qu'il n'ait pas donné à son sujet tous les développements dont il est susceptible. Il me semble aussi que la manière dont il a présenté certains faits, n'est pas complètement exacte, et je me permettrai de présenter à ce sujet quelques observations. Elles portent surtout sur le caractère des *trapézites* (οἱ τραπεζῖται).

M. de Koutorga a dit que les hommes de cette profession jouissaient à Athènes de peu de considération. Cela est vrai à quelques égards. Sans doute il y avait des trapézites dont le caractère ne s'élevait pas beaucoup au-dessus de celui de petits marchands d'argent; et ceux-là étaient, j'en conviens, peu considérés. Mais en principe la profession de trapézite fut assez haut placée; et cela parce que ces hommes avaient à Athènes, comme plus tard les *argentarii* à Rome, un caractère public. Leurs registres faisaient

foi en cas de contestation, absolument de même que pour les *argentarii*. A Rome, sans doute, cette autorité des livres de banque se rattachait, à celle qu'avaient, aux yeux du magistrat, tous les registres privés des citoyens, tandis qu'à Athènes, le privilége était particulier aux trapézites. Et pourquoi un pareil privilége? La raison en est probablement que les trapézites prêtaient un serment; ils juraient de tenir fidèlement compte des deniers qui leur étaient remis.

Je suis étonné que M. de Koutorga n'ait pas rapproché les trapézites des banquiers du moyen-âge. A cette époque les trafiquants d'argent avaient encore les mêmes habitudes que dans l'antiquité. Le banquier, le lombard, opérait devant un banc qui lui servait de comptoir comme le *trapeza* des Grecs. Encore aujourd'hui, à Hambourg et dans tout le nord de l'Allemagne, on voit les banquiers et même les plus riches conserver ce signe traditionnel de leur profession. Ils sont assis devant un banc de bois sur lequel ils font leurs calculs à la craie blanche. Viennent-ils à manquer? leur banc est rompu comme la table des trapézites était retournée. C'était là la banqueroute (*banco-rotto*, *banca rupta*), le mot en vient.

Il y aurait bien des recherches à faire pour compléter ce que nous savons sur les banquiers de l'antiquité, mais déjà d'excellents travaux ont été publiés. M. de Koutorga a cité Hérauld (*Heraldus*), il a eu raison; son ouvrage est plein de savoir. Mais je ne l'ai pas entendu citer Saumaise, ce grand maître de l'érudition qui a tout su et tout connu; seulement il faut avoir la patience de le consulter. Saumaise a éparpillé la question dans ses deux ouvrages : *De usuris* et *De fœnore trapezitico*. Sa diction est souvent obscure; la lecture de ses livres pénible; mais on l'interroge toujours avec grand profit.

Deux points encore, et je borne là mes observations, que j'aurais pu étendre si je ne craignais d'abuser des moments de l'Académie. M. de Koutorga a parlé d'une cargaison de navires qui avait été donnée en hypothèque. Je crois que l'expression est impropre; c'est gage qu'il a voulu dire; ce qui est tout à fait différent. L'hypothèque était, je crois, réservée aux biens-fonds et non aux valeurs marchandes, mobilières et pécuniaires; de là était même dérivé le

nom (ὑποθήκη), parce que le champ ou l'immeuble hypothéqué était marqué par un écriteau qui servait de signe public à la dette et empêchait ainsi le créancier d'être frustré. Enfin, M. de Koutorga me laisse quelques doutes, en exposant le sens de ce que les Grecs appelaient propriété ostensible et propriété inostensible. Il croit que l'argent pouvait être une propriété inostensible ; je ne le pense pas, si cet argent était en espèces sonnantes ; il n'y avait d'inostensibles que les valeurs incorporelles, les créances telles qu'on pouvait les trouver dans une succession ; autrement le numéraire proprement dit appartenait à la propriété ostensible, et cette division adoptée chez les Grecs répondait à la division consacrée chez les Romains en biens corporels et en biens incorporels.

M. Wolowski : — M. de Koutorga connaît parfaitement le travail de Saumaise, mais ce grand érudit n'a point traité la question des banques proprement dites à Athènes, et c'est pour compléter ses recherches que M. de Koutorga a entrepris les siennes. Il a voulu

« Aux Saumaises futurs *éviter* des tortures. »

Le traité de Saumaise, *De fœnore trapezitico*, s'occupe principalement de la question de l'intérêt de l'argent, si vivement débattue pendant plusieurs siècles. M. de Koutorga s'est attaché, dans son intéressant travail, à d'autres points qui méritaient un sérieux examen : il a voulu montrer l'origine athénienne des opérations des maisons de banque, et il a émis d'ingénieux aperçus sur les premières applications de la lettre de change. Le mémoire dont l'Académie a reçu communication, n'a mérité qu'un reproche assez rare, celui d'être trop bref, trop condensé ; l'auteur aurait pu faire un plus large usage des nombreux matériaux qu'il a su réunir et étudier avec fruit ; mais tout porte à espérer que cette esquisse n'est qu'une sorte de préambule d'une œuvre plus considérable et plus complète. Elle jette d'utiles lumières sur une partie importante de l'histoire de la législation commerciale.

Ch. Vergé.

L'EXTINCTION

DE

LA DIME

ET DU

RÉGIME FÉODAL

en Angleterre

PAR M. HENRY DONIOL [1].

VII.

Dans les pays qui en se gouvernant eux-mêmes ont appris à se posséder, les assemblées ne sont pas aussi pressées que l'opinion. Où celle-ci ne regardait que les résultats elles voient les détails, c'est-à-dire les difficultés ou les dangers. La réalité se reconstitue dans leur sein, pour ainsi dire ; les intérêts et les sentiments s'y combattent, s'y équilibrent, en sorte que les questions s'y refroidissent, ce qui n'est pas toujours un mal. La proposition Aglionby subit les mêmes retards aux Communes que dix ans avant celle de Lord Campell. Déposée en 1849 (3 avril), c'est à sa troisième présentation seulement qu'un comité fut nommé

(1) Voir t. XLIX, p. 295.

pour en faire une loi (19 mars 1851), et tout justifiait cette lenteur. Dans l'intervalle l'auteur avait apporté à son texte des modifications graves, et il fallut presque le même temps pour écrire la loi définitive. Avec le plus universel désir d'une législation nouvelle il régnait une grande incertitude dans les idées. On se sentait amené à un ordre de changements qui affectait, dans la nation, jusqu'à la manière de les vouloir et de les accomplir ; les vrais moyens pour opérer celui que l'on poursuivait étaient vus de trop peu de personnes à la fois, et ainsi l'indécision était générale, la temporisation naturelle, bien que, aux tendances publiques, il semblât que les solutions fussent simples et toutes prêtes. En se hâtant, on eût peut-être ajouté à un texte devenu inutile un texte qui n'eût guère plus servi. Ce n'est pas la partie la moins curieuse de tout ce travail de réforme que la succession de sentiments et de vues par lesquelles le public et le Parlement furent conduits à se fixer.

M. Aglionby ne proposait pas de refaire, à vrai dire, la loi de 1841 ; il n'y introduisait que plus de mouvement. Pourtant il mettait la seigneurie aux prises avec des notions de liberté dans le travail et dans la possession dont on s'était effrayé à la date de cette loi, et qu'on avait tenu à éloigner de ses termes. Il conservait les deux traités de commutation et d'affranchissement, à chacun à peu près leur rôle, les prix ou compensations admis pour chacun; seulement il visait à activer leur formation. Voici de quelle manière.— Pour la commutation, il reportait à la Commission une partie de l'initiative laissée jusqu'alors aux intéressés. Tout seigneur et tout tenancier pourrait provoquer ce contrat devant

elle. Elle-même fixerait la valeur des droits, l'indemnité qui en serait due, ou elle veillerait à ce que l'on nommât incontinent des experts pour le faire. Elle dresserait ensuite un procès-verbal de l'opération, une attestation pour mieux dire *(certificate)*, laquelle attestation, une fois promulguée sous son sceau, déchargerait de plein droit les fonds de leurs anciens prélèvements, les rendrait totalement libres dans la main du tenancier quant à toutes les sortes d'aliénations ou d'usages, mais sans qu'ils cessassent de perdre leur nature dépendante, l'état de copyhold, de sorte qu'en cas d'inexécution des engagements, de non paiement par exemple, la seigneurie se retrouvât entière, reprît corps et recommençât son cours jusqu'à une nouvelle tentative de transaction. — Pour l'affranchissement, les anciennes règles de la commutation le gouverneraient. Provoqué et conclu comme le législateur de 1841 l'avait prescrit relativement à ce dernier contrat, il serait obligatoire. Toutefois des majorités moindres suffiraient pour le former ; on n'exigerait du seigneur qu'un intérêt du quart de la valeur annuelle de la seigneurie, des tenanciers que d'être dix ou en tous cas la moitié de leur nombre total pour provoquer le *meeting*, et du traité pour être valable uniquement d'avoir le consentement des trois quarts des tenanciers, ou que l'intérêt des consentants ajouté à celui du seigneur représentât les trois quarts de l'intérêt total. — Quant au prix, il y aurait ceci de nouveau, que chacune des deux espèces de traités pourrait être payée en l'un quelconque des modes d'indemnité reçus par les lois de 1841-1844 ou en toute combinaison que l'on en voudrait effectuer, et que, si le tenancier constituait une rente foncière, il lui serait tou-

jours loisible de la racheter au taux de vingt-cinq fois son montant annuel. Il était venu tout autant dans les désirs publics que les traces de l'opération pussent être effacées au plus tôt, que l'on voyait d'intérêt à être mis en position d'opérer plus aisément et de traiter avec plus d'effet.

Ces propositions, très en avant de la loi, qui cadraient avec l'opinion en 1847, en étaient très en retard deux ans après, quand le Parlement les admit à examen. On a dit de l'Angleterre pendant le débat public auquel elle soumit son régime commercial il y a quinze ans, que « l'on y sentait l'histoire pousser. » Ce débat, en effet, avait établi dans les esprits des conceptions qui n'y seraient venues qu'après bien du temps, avec les idées antérieures. Si l'on ne saurait écrire que la nature du droit en avait été changée, du moins les limites de l'utile s'en étaient étendues singulièrement aux yeux de chacun, et les notions qui en résultaient sur la possession ou l'usage de ce que l'on possède ne laissaient plus de fondement à la seigneurie. En outre le vent avait soufflé partout, depuis, contre les institutions seigneuriales. Dans presque toute la vieille Europe à la fois l'ébranlement de 1848 avait fait leur ennemi des gouvernements mêmes. En Prusse la législation de rachat s'était ainsi complétée ; d'autres États de l'Allemagne avaient vu donner une nouvelle impulsion à la leur ; l'Autriche était entrée enfin dans le même travail. On était trop prêt à suivre ce mouvement, en Angleterre, pour avoir songé à s'en défendre. Aussi n'y tenait-on pas pour déraisonnables seulement, à cette heure, les restrictions dont la seigneurie frappait l'activité agricole ; on croyait à un tel accroissement de la richesse publique dans les lieux qu'elle régissait, pour le

jour où elle serait effacée, qu'elle semblait une violation des lois naturelles. Avec la commutation pour traité principal, un affranchissement tout facultatif encore, de simples moyens volontaires de racheter les rentes composant le prix, le projet Aglionby ne paraissait donc pas moins éloigné que la loi de 1841 des transactions que l'on était impatient de voir ouvrir. On les voulait complètes, décisives et telles que tout de suite il fût facile à tout le monde de les entamer, de les conclure, de les payer ; on aspirait à les voir devenir inévitables par une circonstance ou à un terme fixés ; on demandait qu'elles fussent absolues. C'est l'affranchissement total et simultané, dans toute la latitude praticable, qu'on attendait que le législateur procurât, en vue d'une productivité sociale que l'on entrevoyait soudaine et immense.

Sous l'empire de ces sentiments chacune des catégories d'intéressés s'était consultée à nouveau. Chacun, pressé de pouvoir enfin régler une situation devenue plus lourde par l'inefficacité même des moyens donnés pour la changer, s'était recomposé un plan de législation qui accommodât ses conditions propres aux idées communes. On se trouvait ainsi bien autrement préparé que la première fois. On s'était amené mutuellement à espérer les solutions les plus radicales, et les opposants d'autrefois n'avaient pas été les moins ardents à y entraîner les esprits. Les intendants surtout s'étaient donné ce rôle. N'ayant plus à craindre de ne pas se voir indemniser, leur intérêt était qu'on en finît vite. Pour un grand nombre ne pas laisser regarder au plus ou moins fondé de leurs demandes importait, pour tous faire liquider promptement des offices qui, devant cesser, avaient

perdu toute valeur. N'étant d'ailleurs touchés par aucune des questions de nature à inquiéter et à retenir le tenancier ou le seigneur, ils devaient éloigner les demi-mesures, les délais, les traités non obligatoires, et faire que l'opinion les rejetât comme eux. Le jour où la fin de la législation de 1841 fut comme officiellement annoncée par le renvoi du projet Aglionby à un comité, il surgit en quelque sorte de l'opinion un autre projet, où s'affirma dans toute sa force cette tendance publique à ne discuter que des mesures capables d'avoir des effets immédiats et définitifs : c'est un membre même de ce comité, M. Mulling, qui le proposa aux Communes (30 avril 1851).

La libération absolue et inévitable était, dans ce projet, le but souverain. Il y aurait deux sortes de traités : les uns actuels et mis à la portée de tous les intéressés ; les autres éventuels, que le seul tenancier aurait droit de proposer, et qui s'accompliraient même contre le gré du seigneur. — Pour les premiers la Commission encore ferait suivre les procédures et exécuter le contrat. Sollicitée, fût-ce par deux tenanciers seulement, afin d'extinction de tout ou portion des droits d'une seigneurie ou de tels droits déterminés, elle aurait soin immédiatement que les parties en fissent expertiser la valeur et fixer le prix. En principe ce prix consisterait en une somme d'argent, à leur gré payable comptant ou à termes, mais, en ce dernier cas, hypothéquée pendant sept ans sur le fonds et portant intérêt à quatre pour cent. — Le traité éventuel prendrait ouverture chaque fois qu'il y aurait lieu à *finance* par suite d'un transfert quelconque de la tenure ou parce qu'elle aurait été donnée en hypothèque. En payant sa *finance* le tenancier aurait la

faculté de requérir l'affranchissement, sauf à en acquitter aussitôt le prix. L'évaluation des droits s'opèrerait comme dans l'autre cas; seulement, s'il s'agissait de *finances proportionnelles* elle aurait lieu comme en matière d'expropriation pour travaux publics, et les rentes de toute sorte seraient toujours estimées à 28 fois leur montant annuel. En outre, si le fonds tombait en héritage au moment du traité, le successeur qui ne se sentirait pas en état de porter le poids de l'opération, pourrait obtenir de la Commission le terme de sept années établi pour les traités immédiats, sous les mêmes garanties d'hypothèque et d'interêt.

On voit qu'il ne reste rien ici des lenteurs calculées tenues jusqu'ici pour indispensables, rien de ces pondérations, de ces formes encore féodales, sans lesquelles la loi de 1841 n'eût pas cru l'intérêt du seigneur garanti ou la fortune du tenancier abritée suffisamment. Non-seulement on désirait secouer comme un joug ces grands égards pour la volonté ou la prudence individuelles; il s'agissait de forcer cette volonté embarrassante. En grande partie ce projet reproduisait un bill résolu dans une réunion qu'avait formée à Londres la propagande radicale des intendants dont je parlais tout à l'heure, une sorte de club des copyholds où membres du parlement, seigneurs, juristes, les principales ou les plus autorisées des personnes intéressées ou versées dans la matière, avaient été amenées, depuis deux ou trois ans, pour soumettre les voies et moyens de l'opération à un examen permanent, et dans lequel, pour s'accorder sur les plus pratiques, on en était venu à priser les expédients plus qu'une législation logique et soigneuse des transitions.

On y avait tendu essentiellement à mouler la loi sur les choses, à ce qu'elle prît la réalité sur le fait en quelque sorte : on voulait donc l'écrire hors de tout plan d'action générale, de manière à ce que les intéressés pussent réduire les anomalies qui les gênaient à leur heure et comme à leur guise. Le projet Mulling plaçait exprès les parties dans toute la liberté, on pourrait dire dans tout le désordre du fait. Ce n'est pas ouvertement pour l'extinction de la seigneurie en général qu'il donnait les modes de procédure qu'on vient de voir ; les diverses charges de possession isolément envisagées, voilà ce qui le préoccupait bien davantage que la seigneurie en soi. Il avait soin, même, de ne nommer que les plus décriées de ces charges ou celles dont la cessation impliquait le moins une atteinte aux anciennes formes de la propriété, le *hériot*, le droit au bois, divers petits prélèvements déjà en désuétude ; seulement, il autorisait à comprendre dans le traité toutes les autres charges seigneuriales que l'on voudrait, une fois l'opération entreprise. Il se fiait à ce qu'attiré ainsi, en quelque façon sans le voir, aux changements dont on avait peur tout en les désirant, on les complèterait très-vite ; son auteur lui-même avouait ce détour (1).

C'était peut-être suppléer ingénieusement à l'absence de commandement public qui fait obstacle aux actes d'ensemble en Angleterre, et qui n'avait pas été sans nuire à la première loi. Dans ce pays, cependant, on commençait à ne plus estimer autant ces procédés juridiques ; il régnait un sens administratif déjà au-dessus de ces manières de

(1) *Evidence*, n° 216.

praticiens. De grands peuples auxquels ont manqué une autorité initiatrice, l'unité de gouvernement, ont fait dans ce siècle-ci beaucoup d'efforts pour y parvenir, l'Angleterre en particulier. Son travail législatif moderne atteste visiblement qu'elle a senti le prix de ces suprêmes moyens de développement pour les sociétés où l'individu sait n'abdiquer jamais et en rien son droit propre. Le bill Mulling séduisit, mais point par son adresse à exploiter le fait. Renvoyé au comité, il y prit le pas sur celui de M. Aglionby, justement à cause de ce qu'il présentait d'impératif et de général. L'obligatoire de ces procédés, la parité de ses résultats, leur simultanéité, voilà par où il exprimait les tendances publiques et ce qui le désigna immédiatement comme l'unique projet à suivre.

Mais tout cela marquait un changement trop complet des vues publiques pour que le législateur anglais ne tînt pas à constater qu'il était bien réel, définitif. Que les idées se fussent ainsi tournées vers les solutions à effet général et prochain n'impliquait pas, non plus, qu'on eût trouvé le mode d'opération propre à les réaliser le mieux. Avant donc de quitter si complètement les anciens principes, le législateur exigea que le sentiment public s'assurât de lui-même, que tous les éléments de décision fussent recueillis, livrés à l'opinon, comparés, débattus et envisagés assez de temps par elle pour qu'il pût croire qu'elle les avait pesés sans retour. Dans cette vue fut ouverte l'enquête à laquelle j'ai tant emprunté déjà; dans cette vue également il laissa passer une session presque entière avant de soumettre à son examen propre le projet de loi que son comité lui apporta.

A cette enquête il fut appelé douze personnes seulement, mais choisies pour que les façons de voir ou les intérêts divers se trouvassent vraiment mis en présence par elles. D'abord trois des membres de la Commission des copyholds auxquels leur emploi avait dû apprendre le plus : le R. Robert Jones, qui avait en partie fait admettre le système de la commutation dans la loi des dîmes, et en qui ce système aurait son interprète le plus autorisé; S. James Stewart, alternativement conseil judiciaire de la Commission depuis son origine et son délégué dans des comités différents; un autre membre qui, après avoir participé surtout aux opérations pour la dîme, avait été occupé en dernier lieu à l'enclosement et au draînage. Il y eut ensuite cinq intendants de seigneurie ou hommes de lois connus pour leur expérience spéciale, deux tenanciers, un ingénieur-architecte particulièrement adonné aux projets de construction sur les terres seigneuriales autour de Londres, enfin M. Aglionby lui-même, président du comité, à la fois seigneur et tenancier dans des comtés très-distants et sous des coutumes dissemblables.

Ni pour le Parlement ni pour le pays on n'eût pu dresser un exposé de motifs plus sûr et plus décisif que ne devait l'être la confrontation de tels témoignages. Le comité employa six séances à les recevoir et à les fixer. Il en prit deux autres pour réunir ses impressions et tracer le plan qui lui parut commandé pour une législation nouvelle; sept furent nécessaires après cela pour s'entendre sur un texte complet; il envoya ensuite aux Communes ce texte et tous les documents qui lui avaient servi à le préparer. A mesure qu'il faisait ce travail préliminaire, deux choses

s'étaient de plus en plus accusées à ses yeux : le décri de la commutation en soi, et qu'au contraire on attendait de l'extinction absolue et prochaine de la seigneurie une ère d'immense vitalité sociale. Le comité partait de ces données pour conclure à l'extinction comme but principal, nécessaire, et surtout à ce qu'on la rendît inévitable, au moins dans un délai marqué, afin que s'opérant vite, simultanément, la promptitude de ses effets couvrît la violence qu'en l'édictant on allait faire au droit individuel. En conséquence, il proposait qu'à partir de la quatrième année après la promulgation de la loi, la Commission eût à faire disparaître d'office la seigneurie partout où elle subsisterait encore. Jusque-là on s'en remettrait aux traités volontaires, et il en offrait de trois sortes, à savoir : purement et simplement ceux de la loi de 1841, s'il plaisait de s'en servir; — un affranchissement par meeting à peu près tel que l'avait proposé M. Aglionby ; — un affranchissement qu'il serait loisible au tenancier de provoquer en propre, désormais, chaque fois qu'un événement autre que d'hypothéquer la tenure donnerait ouverture à *finance*, et loisible aux autres tenanciers de rendre obligatoire en l'acceptant en nombre tel que leur intérêt cumulé représentât les deux tiers de la valeur totale annuelle de la seigneurie. — Vers la fin de la session de 1851, le Parlement se trouva en demeure de donner cours enfin à la réforme territoriale par des moyens décidément utiles.

VIII.

C'est du 30 juin 1852 seulement qu'est datée la loi nouvelle, et une fois de plus on peut voir combien les choses

mêmes commandaient que l'on soumît à ces longueurs l'impatience du pays, dans ces questions où de si essentiels principes et tant d'intérêts graves s'agitaient. Soit plus grande maturité, soit intervention d'autres esprits dans l'étude ou la discussion des faits, ce qui semblait efficace l'année précédente se trouva maintenant avoir perdu sa valeur. L'affranchissement d'office parut hors des habitudes de l'Angleterre, ce qui était comme hors du droit : on le raya. Dès lors les autres moyens d'opérer que le comité proposait, restaient entachés du défaut des anciens : ils furent rejetés ; on pensa que les intéressés, rendus maîtres de recourir à trop de moyens différents, ou n'en prendraient aucun, ou s'en tiendraient aux moindres. L'idée à laquelle le législateur se fixa, c'est que la volonté d'affranchir devait cesser d'être inerte ou de se voir empêché par une volonté contraire, sans cependant être violentée jamais. L'unique moyen qu'il crut bon pour y arriver, fut de n'ouvrir à cette volonté qu'une seule voie, et, jusqu'au point où le libre arbitre des personnes n'en serait pas évidemment altéré, d'obliger tous les désirs, tous les besoins d'affranchir qui se formeraient, individuels ou communs, généraux ou restreints, à suivre cette voie unique. Il regarda en outre comme essentiel au succès de son œuvre que la législation nouvelle ne se séparât aucunement de l'ancienne, que loin d'avouer un changement radical, qui aurait laissé concevoir qu'on la pût changer elle-même, elle ne se donnât que pour un amendement, une extension, le développement logique et prévu de l'autre.

Voici ce qui fut édicté dans ce bouble but. On distinguerait deux classes d'intéressés : les tenanciers actuels et

ceux qui le deviendraient par le prochain événement donnant lieu à *finance*. Aux premiers la faculté seulement d'agir suivant la loi de 1841 ; aux autres cette faculté aussi, mais, dans tous les cas, à partir d'un certain terme, la plus entière latitude de s'affranchir, soit privément, soit en masse. Pour que nul ne fût surpris, le terme où cette latitude devait s'ouvrir fut reculé jusqu'à un an après la promulgation de la loi. Postérieurement donc au 1er juillet 1853, lorsqu'un transport quelconque de la tenure autre que sa cession en hypothèque donnerait ouverture à finance (en langue seigneuriale à nouvelle admission de tenancier au rôle de la seigneurie *next admittance)*, le tenancier, une fois la finance et les droits de greffe payés, le seigneur une fois la perception faite, eurent toute liberté de se contraindre l'un l'autre à affranchir la tenure. Pour cela le seul acte de mise en demeure nécessaire consista à se notifier respectivement leur volonté. S'ils ne s'entendaient sur le prix ou les conditions, la Commission, avisée par lequel des deux que ce fût, devait pourvoir incontinent à ce qu'ils commissent chacun un expert pour les régler sans délai.

Le double besoin de respect des faits et de progrès économique qui formait le nœud de la question paraissant satisfait par ce choix d'opérations et ce dégré de contrainte à les accepter, le Parlement ne chercha pas d'autres détails d'exécution que ceux préparés par son comité, on peut dire sur les choses mêmes. Ces détails surtout vont montrer à quels points de vue différents de ceux d'autrefois les esprits se trouvaient maintenant. Ce qui se réfère au prix, aux effets du paiement pour la situation réciproque des

parties, est surtout caractéristique. En tout cela circule un nouveau souffle. — Pour le prix en soi, la plus entière liberté de convention d'abord ; mais sauf ces conventions, il variera selon que soit le seigneur, soit le tenancier aura provoqué l'affranchissement. Au cas du seigneur, il consistera en une rente foncière *(rent-charge)*, laquelle sera de droit toujours rachetable, et qu'on pourra ne plus proportionner au cours des trois céréales blé, orge et avoine, lors même qu'on agirait avec la loi de 1841. Au cas du tenancier, ce sera une somme d'argent ; mais dès que cette somme dépassera 20 livres, on aura pouvoir de la convertir, toute ou pour partie, en une rente hypothéquée sur le fonds pendant dix années, et cette rente, constatée par un titre ou *lettre d'hypothèque* que la Commission délivrera, sera transmissible par endossement. En outre du prix, le tenancier supportera l'indemnité de l'intendant qui, sauf accords particuliers, consistera en au moins une série d'honoraires d'admission *(a set of fees)* (1) calculés au taux moyen d'après les habitudes de la seigneurie.—Quant au paiement du prix, les revenus du fonds en répondront ; ils lui seront hypothéqués. S'agira-t-il de récupérer le capital, le seigneur, passé le terme, se fera envoyer en possession judiciairement ; il jouira des fruits naturels, soit par lui-même, soit par des fermiers ; tout bail conclu à cette fin tiendra de droit sept

(1) Les intendants avaient tant par actes ou écritures nécessaires pour que l'inscription *(admittance)* du tenancier fût régulière aux termes des usages de la seigneurie : leur habileté était de multiplier ces actes ; ils montaient toujours à 12 ou 15. C'est la somme moyenne d'émoluments résultant de cette suite ordinaire, de cette série *(set)* d'actes, que la loi leur accorde de droit.

ans, lors même que le tenancier s'acquitterait dans l'intervalle. S'agira-t-il des intérêts, le seigneur actionnera comme pour le recouvrement de fermages. — Les effets du paiement sont d'effacer au plus vite tout lien entre le tenement libéré et l'ancienne seigneurie, d'assurer au détenteur l'absolue liberté du fonds, le plein domaine sous la plus large expression de ce mot. Le législateur a combiné pour cela l'obligation de fournir ce détenteur d'un titre de propriété suffisant avec la mobilisation qu'il vient d'introduire dans le prix. D'une part, l'intendant sera astreint à remettre au tenancier, en échange de l'indemnité reçue et sans autres frais que ceux de papier et de timbre, une expédition du traité d'affranchissement, dûment approuvée par le seigneur; le seigneur le sera, de l'autre, soit à produire son titre avant l'opération, soit à le laisser consulter ou en tirer extrait après, moyennant de simples honoraires de recherche ou de copie. Le défaut d'enregistrement public devait se trouver couvert ainsi, dans la plupart des cas, et l'origine ou la filiation de la propriété établies. Les cas où ces moyens ne suffiraient pas se présenteraient si le titre seigneurial n'était pas positif ou si les parties différaient quant aux confins des tenements. La loi pourvoit au premier en subordonnant le paiement à la régularisation du titre : si le seigneur n'a pas de titre, on n'a qu'un titre irrégulier, il pourra s'en faire un par notoriété devant la Commission, et si soit le titre produit, soit la notoriété ne paraissent pas concluants, il ne touchera le prix que sous les restrictions commandées pour l'usufruitier ou l'incapable. Elle pourvoit au second cas en autorisant la Commission à trancher, dans le traité même, toutes questions de bornage indécises ou en litige.

Le législateur n'admit contre l'obligation de subir l'affranchissement qu'une réserve unique, à savoir : le droit pour le seigneur d'éviter celles des suites de l'opération portant atteinte à l'utilité ou à l'agrément de son habitation. Il fut d'accord en cela avec tous les projets et avec son comité. On pensait généralement que ce serait un motif de consentir pour plus d'un seigneur. La loi fit pourtant à cette réserve de très-étroites limites. Le seigneur qui encourrait ce dommage, pourra racheter du tenancier le fonds ou la portion de fonds dont l'affranchissement viendrait à le causer, mais dans un délai très-court; il faut que dans ce délai les conventions du rachat soient faites et son prix acquitté, sinon l'opération suivra son cours; il faut aussi que la Commission ne voie pas à modifier les choses, en telle sorte qu'elle considère la jouissance du seigneur comme sauvegardée, autrement elle pourra interdire le rachat.

La Commission, on le voit, reste toujours le pouvoir exécutif du législateur. Tout faire faire, tout décider, tout valider, imprimer foi à tout, c'est son rôle sous la loi de 1852 comme sous celle de 1834 et celle de 1841. Plus on s'est avancé dans les procédés de réforme, même, plus on a tenu à fortifier, à agrandir la souveraineté de sa mission. Les propositions diverses, les lois successives ont eu en ceci la même manière de voir. Avant d'étendre ainsi son autorité et son action, on l'avait reconstituée, qui plus est, pour qu'elle répondît mieux encore à ce qu'on attendait d'elle. Dans sa composition première on lui reprochait de manquer un peu de l'esprit que son but comportait. On se rappelle que c'est la commission même des dîmes qui avait été chargée de la

seigneurie en 1841. Or, cette commission avait été formée de deux représentants de l'intérêt foncier contre un de l'intérêt décimateur, et de deux seigneurs parce que l'on supposait aux seigneurs le plus de motifs pour défendre cet intérêt foncier. Quand les procédures de seigneurie furent attribuées à ces juges-là, ils durent avoir quelque peine à n'être pas partiaux à un certain degré. Aucun de leurs actes, aucune solution ne s'est vu reprocher sérieusement ce vice; mais ce qui n'altérait pas leur esprit de justice pouvait certainement exciter chez eux des préjugés, les disposer dans un autre sens que celui qu'il eût fallu; sans formuler de plainte expresse, on avait signalé cela dans l'enquête comme ayant empêché plus d'une opération d'aboutir. D'un autre côté, rachat de la dîme, extinction de la seigneurie, enclosement, drainage, toutes ces œuvres successivement décidées et poursuivies divisement n'étaient que les faces du même travail de réforme territoriale, des moyens parallèles de procurer une élasticité nouvelle et une nouvelle fécondité dans les rapports sociaux et économiques. On réaliserait la plus souhaitable des conditions en introduisant l'unité dans ce mouvement public, en y donnant à tous les degrés le même pas. Réorganiser la Commission dans ces vues était donc le premier besoin à l'époque où le Parlement s'occupa de refaire la loi de 1841 : il venait d'y pourvoir quand son comité lui porta son travail. Sans s'en prendre aux personnes, rien qu'en constatant l'unité de ces différentes opérations et en les déclarant toutes du ressort du même juge, il avait rendu obligée la nomination d'autres commissaires, et en choisissant ces commissaires sans acception d'aucun intérêt spécial on était certain qu'ils répon-

draient tout naturellement, désormais, à ce que l'intérêt public attendait d'eux. Ainsi la loi de 1852, qui proportionne les pouvoirs de cette commission renouvelée à cet agrandissement de compétence, acheva de douer ses offices de l'efficacité nécessaire. Elle voulut en outre qu'ils profitassent au plus grand nombre possible de personnes et de terres. Elle dispose : — que le simple détenteur à réméré a qualité pour affranchir tout comme un tenancier réel ; — que l'affranchissement aura cours nonobstant les baux qui affecteraient le fonds ; — que s'il a été procédé en vertu de faux titres de part ou d'autre l'opération ne tiendra pas moins, sauf aux vrais titulaires à répéter les sommes perçues et leur intérêt à 5 pour cent. Une loi particulière, portée au moment de la mise en œuvre de celle-ci (14 août 1853), lève les derniers obstacles en réglant avec le plus grand détail la capacité des personnes d'Église ou de leurs ayant-cause dans les diverses aliénations qu'entraîneront les procédures.

Après avoir protégé son œuvre par une pénalité spéciale (1), dont il arme les juges de paix contre tout fait quelconque d'opposition aux actes tendant à ses fins, le législateur de 1852 pose les seules exceptions qu'il reconnaisse à la faculté d'exiger l'extinction des droits seigneuriaux. Ces exceptions portent sur les mines et carrières, propriété d'une importance à part en Angleterre, et sur les droits auxquels correspondent des devoirs effectifs d'administration locale chez le seigneur, droits de foire, de marché, ou les droits de pur agrément comme la chasse, la pêche : il faudra le consentement du seigneur dans tous les cas pour les effacer.

(1) Une amende de 5 livres au maximum.

IX.

La promulgation de cette loi a été comme le renversement d'une barrière fermant le passage aux besoins publics. Son texte, si impératif et pourtant si libre, si simple à la fois, mit en mouvement toute la masse des intéressés. L'année même où elle devint applicable dans toute sa force, le nombre des opérations fit plus que de doubler. Le tableau total des procédures de 1841 à 1858 montre qu'il s'est fait 131 traités en 1854, tandis qu'il n'y en avait eu que 58 l'année d'avant et 64 seulement dans celle qui en avait vu le plus depuis l'origine. En 1856 ce nombre a été presque double encore; il s'est élevé à 303 en 1857; de sorte que pour 503 procédures menées à fin dans les 13 années qu'avait duré la législation de 1841, en quatre ans celle de 1852 a permis d'en opérer 885. Grâce à cette loi aussi les tenements ruraux ont pu se voir affranchir. La prédominance, depuis sa date, de ce que la Commission appelle *opérations laïques* l'atteste, et si visiblement qu'on est en droit de dire qu'elle seule les a rendus possibles : sur un total de 749 de ces opérations accomplies à la date de ce tableau, on n'en comptait que 150 encore à la fin de 1853! Toute une catégorie de possesseurs, les corporations, paroisses, hospices, colléges, etc., qui, en général, ont des seigneuries agricoles, n'ont participé au mouvement que depuis elle. Enfin la diminution des paiements en rentes foncières, à partir de sa mise en exécution, fait voir à quel point elle a suscité le désir de l'affranchissement absolu : on ne met pas uniquement plus de prix à dégager le sol des

liens seigneuriaux, mais de toute charge permanente (1).

L'accord de toutes les volontés ne s'établit en rien de ce qui est intérêt : il y a toujours des personnes que, soit l'inertie, soit des conditions propres, empêcheraient de se résoudre si on ne les contraignait à un moment donné, et tout le monde alors aspire à les voir contraindre. Il faudra peut-être édicter quelques-unes de ces mesures finales, en Angleterre, pour achever l'affranchissement; dans la presque universalité, toutefois, c'est de la législation de 1852 qu'il

(1) TABLEAU DES AFFRANCHISSEMENTS ET COMMUTATIONS JUSQU'EN 1858, D'APRÈS LE DERNIER RAPPORT DE LA COMMISSION.

Années	Nombre des opérations				Conditions de rachats ou d'extinction.								
	Cléricales	de corporations ou collégiales	Laïques	TOTAL.	En argent.			En rente foncière (*rent charge*)			En cession de terre.		
					£	sch	d	£	sch	d	A.	R.	P.*
1841	1	»	»	1	8	14	»	»	»	»	»	»	»
1842	9	»	3	12	594	19	»	120	»	»	»	»	»
1843	15	1	13	29	4,815	7	2	17	»	»	»	»	»
1844	24	»	15	39	9,572	»	»	138	19	5	»	»	»
1845	44	»	12	56	10,651	3	4	763	5	6	»	»	»
1846	49	»	7	56	13,162	18	6	286	»	»	97	3	6
1847	38	1	13	52	12,158	14	8	474	15	»	»	»	»
1848	16	1	8	25	3,091	17	7	56	19	1	»	»	»
1849	19	1	10	30	3,929	6	10	144	7	6	»	»	»
1850	27	1	9	37	7,530	6	3	88	»	1	798	2	2
1851	31	2	31	64	22,723	4	8	273	13	»	»	»	»
1852	31	»	13	44	16,699	17	9	116	12	»	313	1	25
1853	36	6	16	58	15,299	19	9	157	15	9	»	»	»
1854	59	11	61	131	30,723	10	3	150	6	5	»	»	»
1855	42	32	146	220	44,874	14	8½	166	10	4½	13	1	15
1856	46	23	162	231	53,408	4	2½	7	18	11½	»	»	»
1857	52	21	230	303	55,879	17	6½	50	14	»	»	»	»
Totaux.	539	100	749	1,388	305,133	16	2½	3,012	17	1	1,223	0	8

* *Acre, Rood, Pole* : l'acre (0 hectare 40) = 4 roods, le rood = 40 poles ou perches.

découlera. Ailleurs imposé ou conquis, opéré en grande partie de force, il se sera produit là par le consentement seul. Le réaliser, n'aura été dans les passions d'aucune opinion; nulle autorité ne l'aura commandé; les moyens pour l'accomplir ou y obliger ne seront pas nés d'une victoire de parti : on ne lui reprochera donc jamais son origine, comme ailleurs, et aux yeux de qui que ce soit, cette origine n'en entachera ni la légitimité ni les effets.

Assurément il y a d'intimes liens entre des réformes de cet ordre et les manières de penser sur la constitution et la conduite de la société. Avec de certaines inclinations politiques, on a dû être plus porté qu'avec d'autres à diriger les esprits vers de tels changements. Il serait injuste de ne pas dire qu'appeler ces changements et les poursuivre, a été particulièrement le fait de ce groupe d'hommes ramenés au gouvernement par le contre-coup de la révolution de 1830 en France, et qui ont décidé ou préparé, depuis, tous les grands actes auxquels l'Angleterre doit son progrès social contemporain, si considérable et si régulier. De toutes ces lois récentes qui ont eu pour but de renouveler chez elle les conditions de propriété, de culture, d'échange, une seule, celle pour les avances agricoles, émane des Torys, et encore des Torys que S. Robert Peel entraîna à accepter l'héritage de réformation de leurs adversaires. Mais l'intervention en ceci n'a pas dépassé la simple initiative. Le public, voilà l'auteur bien réel de ces lois. Quand on demande à qui elles sont dues, on répond : « à tout le monde » tant elles se trouvaient dans la logique des choses, dans les désirs communs, et tant elles sont restées respectueuses du droit ou de l'intérêt privé.

On ne croit jamais applaudir assez ce pays d'avoir

su détruire par la simple discussion ses tarifs de douane quant aux denrées agricoles. Ce ne fut pourtant qu'une conséquence et un détail de cette réorganisation générale de l'économie publique, ouverte par le bill pour la commutation des dîmes. Les intérêts les plus autorisés et les plus dominants s'étaient fondés sur ces tarifs, on a raison de trouver méritoire qu'ils aient été si librement amenés à céder. Toutefois ces tarifs avaient été établis de mémoire d'homme; il allait de soi que, dans des circonstances autres, des volontés nouvelles les pussent changer ou ôter, et rien n'était plus dans l'esprit des institutions. La seigneurie, elle, avait de bien autres racines. C'est le droit commun des possessions depuis des siècles qu'elle représentait; en y touchant, il s'agissait d'affecter les liens sociaux eux-mêmes, d'abandonner toute l'ancienne existence, d'établir ce qu'il avait été un principe patent de réprouver ou de craindre : combien il faut louer davantage ce pays d'avoir donné le spectacle du travail calme et patient au moyen duquel le seigneur et le tenancier de tout ordre ont été conduits à voir leur avantage respectif dans un tel changement de leurs rapports, à s'y attendre ou s'y entraîner l'un l'autre, et à l'opérer par le seul jeu de leur utilité et de leur libre arbitre!

Travail unique dans l'histoire. Sous la différence du degré de civilisation et des procédés administratifs, il rappelle les *Ordonnances pour la réformation de la justice*, les grandes révisions de coutumes qui portèrent à diverses fois tant de modifications profondes dans l'état de l'ancienne France. Celles-ci n'ont de plus remarquable que leur nouveauté dans le droit de l'Europe à leur date, et d'avoir été et d'être restées longtemps les premières et les plus effi-

caces entre toutes. Mais à coté de la révolution violente au prix de laquelle il nous a fallu, depuis, achever ce qu'elles avaient laissé à faire, il me semble qu'on ne peut pas placer assez haut l'extinction paisible et consensuelle opérée en Angleterre. Travail, d'ailleurs, que le passé n'eût guère laissé prévoir! La nature du droit seigneurial dans ce pays n'autorisait pas la durée qu'il y a eue, encore moins les antécédents de ses possesseurs y présageaient-ils sa réformation amiable. Deux choses restées heureusement très-distinctes chez nous, l'état de serf et l'état de vilain ou sujet de seigneur, étaient confondues là, et cette confusion y a rendu la seigneurie très-rigoureuse et souvent très-oppressive. Longtemps l'homme s'y est vu privé de tout respect et de toute garantie, enlevé de la terre en vertu d'un effet de servitude proscrit en France à toute époque, expulsé ou cantonné comme une chose sans vie ni intérêts propres. Froissart s'étonnait du nombre des serfs en Angleterre, de leur condition dure (1), et non par comparaison avec la France, où alors on ne trouvait plus guère de personnes vraiment serves, mais eu égard aux autres États du continent. Notre âge même a été témoin de ces dépopulations impitoyables sans que les réprobations pussent rien contre les lois qui les permettaient, et dans le peu que j'ai pu exposer ici des obligations seigneuriales du sol en ce pays, on a vu très-palpables encore les traces de la servitude. Au suprême degré également, le seigneur sut abuser là de son fisc, outrer ses redevances, pour les multiplier étendre ses commandements et ses prohibitions; il a su de même tenir

(1) En 1381 (Tome III, chap. LXXIV, p. 122).

incultes pour ses chasses des tenements énormes, et inonder de gibier destructeur la culture qui les entourait. A cause de cela la seigneurie a encouru en Angleterre les plus violentes haines qu'elle ait portées nulle part. Dans l'abondante littérature des satires et des doléances de vilains, au moyen-âge, rien n'est poignant ou plein de menaces comme celles inspirées à ses sujets. Jusqu'au XVIIe siècle il n'y a pas de règne qui ne s'étudie à la contenir ou à la réduire; une législation au moins restrictive de son droit semble l'obligation de chaque souverain qui monte au trône, et c'est la Révolution seule, le souverain anonyme et brutal dont peu de peuples modernes ont eu le bonheur de se passer, qui put supprimer en elle ce qui rappelait trop ostensiblement le servage. Assurément tout cela est contradictoire avec la fin tranquille et volontaire que je viens de faire connaître. Mais au XVIIe siècle l'action publique cesse en quelque sorte vis-à-vis de la seigneurie, et dès ce moment son existence devient moins vicieuse et moins contestée. Un des actes qui paya la Restauration, le statut de Charles II, rompt les derniers liens de vassalité des seigneurs envers le roi; la seigneurie est livrée dès lors à son droit propre : on dirait que dès lors elle a été rapprochée d'autant plus des populations, qu'il lui est devenu plus facile de se faire au cours économique des choses. Elle se met à exister régulièrement, se modifiant selon les besoins généraux, laissant redresser ses perceptions par la jurisprudence, faisant disparaître ou remplaçant une à une ses charges trop onéreuses dans les conventions de culture ou quand ses tenanciers changent. Elle subsiste ainsi sans obstacles tandis que sur tout le continent

l'opinion ou les pouvoirs la maltraitent ; même où elle a le plus persisté, elle arrive à désirer elle-même de se voir éteindre, et à débattre et régler sa renonciation avec ses sujets dans le plus grand calme.

Quelle histoire opposée on trouve en France ; combien y a été fatal aux intérêts ressortant de la seigneurie et aux siens propres que l'autorité publique ait cessé un temps de la comprimer et de la restreindre ! De soi elle était bien moins entière puisque, à généralement parler, à peu près rien des obligations de la servitude n'avait passé en elle : le servage a constitué un état à part à côté d'elle, transformé ou aboli de bonne heure, et qui n'est que rarement venu l'aggraver. Elle fut plus contenue : tout le moyen-âge, les Ordonnances lui furent contraires et les juridictions systématiquement hostiles. Dans la vaste refonte du droit civil, au XVIe siècle, elle subit la plus profonde et la plus universelle révision : sous la sanction du plus large consentement public provoqué jamais pour des lois, elle perdit là tout ce qu'on put lui reprendre comme attribut de souveraineté, tout ce que purent lui dénier ses sujets ; elle-même s'efforça de rejeter de ses conditions anciennes ce qu'elle trouvait contraire à son utilité. Ramenée ainsi aux modes économiques que le temps comportait, elle permit un développement immense des intérêts ; ses sujets, forts d'une liberté de travail féconde, les premiers d'Europe en possession d'une individualité civile garantie, donnèrent, je l'ai fait voir ailleurs (1), le spectacle d'une population

(1) *Histoire des classes rurales en France et de leurs progrès dans l'égalité civile et la propriété* (in-8°, 1857, Paris, Guillaumin et Cie), Liv. III, deuxième partie.

active, qui croît au sein des troubles mêmes, qui entretient de ses productions les pays voisins, qui pût se jeter avec toute l'ardeur de personnes libres dans les luttes morales les plus passionnées, tandis qu'autour d'elle l'abus du droit seigneurial avait éteint toute fécondité et suscitait des guerres sociales sauvages. Cependant, c'est depuis lors qu'elle a su redevenir excessive. Affranchie dès ce moment des restrictions qu'on lui imposait autrefois, rendue comme maîtresse d'elle et de son action, loin de s'accorder au mouvement des choses, elle s'en est refaite l'obstacle; elle a enrayé de ses exigences ou de ses priviléges la marche du droit et de la richesse; civil ou économique, tout progrès a dû s'accomplir malgré elle et contre elle.

C'est que la seigneurie a manqué en France d'un caractère qu'en Angleterre elle posséda toujours. La seigneurie anglaise fut éminemment agricole; elle doit à cela de s'être si bien soumise au cours des choses ou des besoins, de s'être conduite par le principe d'utilité plus que par tout autre. Ce principe se retrouve au fond de tous ses actes, voire les plus injustifiables. Même ses expulsions de tenanciers sans souci d'aucun droit de possession ou d'existence en dérivaient : elle y cherchait le produit correspondant le mieux au marché; on ne doit que l'accuser d'avoir méprisé dans cette recherche la justice et la morale. Mais hors de ce triste usage du droit servile il fut rare, ou du moins est-il très-oublié depuis longtemps, qu'elle méconnût les lois de la production. Dans le temps où l'on ne réprouvait guère d'autres manières d'agir, elle sut toujours éteindre, sous des satisfactions économiques, les haines suscitées par ses abus. Commines a pu écrire « qu'entre toutes les nations

du monde à lui connues, celle où il y avait le moins de violences sur le peuple, c'était l'Angleterre. » Cet avantage n'a cessé de s'y voir parce que la seigneurie n'y formant qu'un avec le fief, n'étant jamais comme autre part un domaine fiscal, indépendant de la propriété et son tyran, faire cultiver fut un de ses buts directs et y est devenu le premier. Ses sujets ne furent pas des *taillables* uniquement, des vilains sans droit, dont elle cherchât à surprendre les moindres profits, mais des tenanciers réels; elle les respecta, elle les éleva comme les artisans de son revenu; pour eux elle mit progressivement sa fiscalité en rapport avec les nécessités de la culture; pour eux il lui parut naturel d'y renoncer quand ces nécessités le prescrivirent. Elle a été ainsi la grande propriété dans tout le sens du mot; elle en a eu tout le rôle sans s'en faire un droit pour grever les autres, sans jamais en recuser les charges, et ses possesseurs ont constitué une aristocratie véritable, supérieure dans l'État parce que, à cause de leur possession même, ils se donnèrent sans cesse l'esprit, la prévoyance, toutes les obligations de l'État.

Hors de la Normandie, dont il ne serait pas sans raison de dire qu'elle a donné ce précieux esprit seigneurial à l'Angleterre, il n'y aurait que quelques rares seigneuries laïques dans notre pays pour s'être montrées un peu semblables, si celles de l'Église, les abbayes en général, n'avaient été telles longtemps. Pour la masse des autres, toutefois, pour beaucoup de ces dernières même, à la fin, le rôle diamétralement contraire fut le leur. Presque toutes de purs fiscs, ayant la terre comme occasion d'impôts ou de services privés bien davantage que comme fonds, elles

agirent avec des procédés de fisc et trop souvent avec les pires. Sans sollicitude pour la culture, que le plus grand nombre de leurs possesseurs ne vit jamais, s'inquiétant peu de l'effet de leur fiscalité sur elle, elles en firent une industrie ingrate, où toute avance eût été perdue, d'où les progrès furent bannis, que le labeur des bras tout seul dut soutenir, et où il n'y eut de profit, le plus souvent, qu'au prix d'une privation excessive. C'est d'être ainsi incompatible avec le développement social qui lui donna sitôt et si constamment le pouvoir public pour ennemi : je ne sais que ce mot pour exprimer le genre de guerre que les juges ou les conseillers royaux de tout degré lui ont faite. Mais par sa nature même elle redevenait abusive chaque fois qu'elle ne sentait plus ce frein. Elle trouva pour cela des forces toujours renouvelées dans la confusion de ses droits avec le privilége de noblesse, et dans la mutabilité de ses possesseurs. Ce n'est pas elle qui donna la qualité de noble et l'exemption d'impôt, ces deux maux géminés dont l'ancienne société française est morte. En fait, cependant, cette qualité et son détestable attribut associèrent leurs effets aux siens propres. Par là même constamment enviée des enrichis ; passant sans cesse en de nouvelles mains, à qui elle plaisait en raison de ce que leur élévation était plus récente et qui s'attachaient d'autant plus à ses vices ; plus recherchée, à cause de l'énorme prix que les circonstances donnèrent à ces vices, au moment où elle aurait dû le plus se réduire, elle fut vivace malgré le progrès des idées ; elle créa une légion de feudistes pour se faire démontrer légitime, toute une école juridique qui, contre la tradition, fonda son droit sur la propriété, ses redevances sur des concessions pré-

tendues, et ainsi elle persista en dépit de toutes les instances des choses et comme à proportion qu'on eût eu besoin qu'elle disparût. Elle arrêta Colbert dans sa réforme civile; elle paralysa d'Aguesseau; Turgot succomba devant ses résistances, et, quoique misérable elle-même de ses propres effets, elle ne se douta pas un moment qu'elle ne pouvait point survivre à la rénovation de 1789.

D'autres dispositions qu'en Angleterre devaient donc accueillir en France un travail d'extinction de la seigneurie et le diriger très-différemment. Faute à elle d'avoir su faire prédominer l'utile, ce travail portait les esprits sur le terrain du droit. Or, dans le droit elle ne s'était jamais vue incontestée. Sauf sous sa dictée à elle, en quelque sorte, il ne l'avait guère reconnue que comme un fait, un fait mauvais, à restreindre sans cesse, contre lequel on avait toujours agi par suppression : à son égard même la loi avait été une violence. D'un autre côté, c'était l'exception qu'elle eût servi à ses sujets. A l'heure présente la terre sous elle ne montrait nulle part le travail fécond, mais empêché ou rebuté. Nulle part on ne se souvenait qu'elle eût été la grande propriété avec son patronage des personnes et ses sollicitudes économiques, ni ses possesseurs une aristocratie avec ses vertus d'État; d'elle tout paraissait dominance hautaine, fiscalité odieuse, privilége pur; tout inspirait l'animosité. Entre cette réprobation morale et cette tradition des lois, où était la place pour le respect des intérêts et le soin des transitions, qui eussent fait légitimer même l'injuste afin que la conservation des revenus privés maintînt le cours de la richesse générale? Aussi, à prendre les choses sous Louis XVI, et en isolant l'économie de la politique

autant qu'on soit fondé à le faire pour les œuvres de cette époque, n'est-ce guère qu'une utopie rétrospective de rechercher, si en France on pouvait effacer la seigneurie du territoire et du droit avec la lenteur et la mesure qu'on y a mises ailleurs. Elle se présentait avec des servitudes personnelles, des main-morte, quand, plus d'un siècle avant, Colbert lui avait offert d'en détruire les derniers vestiges (1). Elle venait de faire brûler le livre de Boncerf et briser Turgot parce qu'ils lui proposaient un rachat bien autrement complet et amiable que celui voté après le 4 août. Sans des seigneurs du petit nombre de ceux qui l'étaient de temps immémorial et qui représentaient en elle un peu du sentiment aristocratique, elle ne se fût pas même donné alors le mérite d'un sacrifice : tandis que ceux-là demandaient à l'éteindre, ceux chez qui sa possession était moderne la faisaient déclarer inviolable par le roi (2), le poussaient à retarder les décisions (3), et ils ne consentirent que devant la révolte à laisser établir que ses sujets la pourraient racheter ! Mais elle eut un malheur plus grand encore que ces précédents et ces tendances, c'est que par suite de sa durée même la racheter se trouvait hors des moyens de ses sujets. Elle fut perdue dès qu'il ne put pas rester un principe de fortune publique qu'on la tiendrait tout entière pour légitime et qu'on la paierait toute comme telle. A peser ses droits, à les débattre, on rentrait dans les anciens errements, sur le chemin des éliminations, et ce qui dérivait en

(1) C'est le 1er article des *Arrêtés de Lamignon*, qui représentent la partie non réalisée de la réforme civile de Colbert.

(2) *Déclaration du roi* à l'ouverture des États généraux.

(3) *Lettre du roi à l'Assemblée nationale*, du 18 septembre 1789.

elle de la propriété ou de conventions plus ou moins synallagmatiques s'était tellement enchevêtré et mêlé à ce qui venait du fisc et de l'exaction ; son peu de soin de ses sujets et le gouvernement central avaient depuis tant de temps rendu sans objet ce qui en elle représentait des devoirs de protection ou de police, que pour la ramener à ses attributs normaux, pour y distinguer ce qui était abus de ce qui était justifié, ce qui serait détruit comme imposé de ce qu'on devrait rembourser comme possession avouable, on la dépouillerait presque toute. Il faut ajouter tout cela aux causes politiques pour expliquer qu'en France la volonté et les contrats aient eu si peu de part à l'extinction de la seigneurie. La Révolution en soi paraît alors en être moins responsable qu'on ne le dit, et la seigneurie personnellement bien davantage.

Il faut faire un dernier rapprochement. Depuis bientôt un siècle que l'école de Quesnay, par la seule émission de ses principes, démontra universellement le vice économique dont le régime seigneurial infestait la société, la plupart des peuples d'Europe ont fait des lois pour sortir de ce régime, improductif autant qu'injuste. L'Angleterre n'est pas le seul pays où ces lois ont regardé comme une propriété réelle des seigneurs tout ce qu'ils demandaient aux sujets à leur date, et où les sujets ont consenti à l'acheter pour s'en affranchir. Mais outre que nulle part ce rachat n'a été ainsi préparé et résolu par le simple jeu des intérêts, sans que l'autorité publique y apportât une contrainte quelconque, c'est le seul où il ait pu être laissé uniquement aux forces des redevables. Ailleurs le gouvernement a dû le hâter par des suppressions ou le rendre

possible par des moyens de crédit. Sans parler de la France où supprimer n'a pas paru une nécessité seulement, mais un droit, puisque les réactions mêmes n'ont rien pu contre, la Sardaigne, la Prusse, l'Autriche, le Wurtemberg, qui, soit avant la France, soit récemment, ont prescrit chez eux la cessation de la seigneurie, la possèderaient encore ou la garderaient longtemps dans presque toute sa rigueur si leurs gouvernements n'avaient donné la facilité de la payer. Tantôt un impôt proportionnel sur ses débiteurs, tantôt des banques d'État, tantôt des allocations au budget y ont mis les tenanciers à même de s'en affranchir. Rien de cela en Angleterre. Il n'a pas plus été besoin d'y soutenir le travail de libération qu'il n'avait fallu le commander. Il s'y est ouvert carrière naturellement, il s'entretient de lui-même. Les intéressés en supportent les charges tous seuls d'une manière aussi aisée qu'ils se sont décidés mutuellement à l'entreprendre. Si l'on cherche les causes de cette différence, entièrement à l'honneur de l'Angleterre, dans les procédés suivis pour sortir du régime féodal, on les trouvera dans le sentiment profond de l'utile qui s'est associé si intimement à celui du juste dans la vie intérieure de ce pays : association féconde, qui ne laisse rien à redouter pour lui, lorsqu'on s'est mis tant soit peu à même de le connaître, d'autres questions sociales près d'y être posées ; ce que l'on ne pourrait dire de toutes les nations du continent ! Cette association, toutefois, n'est elle-même qu'une conséquence. Elle dérive d'une cause plus générale, supérieure, qui explique qu'elle soit si imparfaite encore autre part. Elle a sa source dans ce qui fait en quelque sorte l'âme de ce pays, dans la foi absolue à l'examen et à la discussion, qui lui

donne son immense force morale et le préserve des révolutions en tout ce qui y a précipité les autres, dans ce droit individuel précieux qui lui est cher depuis si longtemps, qu'il a tant défendu, qui y fait régner à tous les degrés cette chose si puissante, si enviable, seule vraiment glorieuse ici-bas parce que seule elle est difficile, la liberté.

Henry Doniol.

LES
FINANCES DE LA FRANCE
SOUS LA RÉVOLUTION

PAR M. E. LEVASSEUR [1].

§ VIII. — LES BILLETS DE CONFIANCE.

Une ombre restait à ce tableau séduisant de l'avenir. Il n'y avait pas de billets inférieurs à 50 livres; la disette du numéraire se faisait sentir dans les relations journalières de la vie et pesait principalement sur le petit commerce et sur la classe ouvrière. On avait bien imaginé de faire des sous avec le métal des cloches. Mais cette opération n'était pas encore terminée, et quelque considérable que fût l'émission, elle ne pouvait suffire à remplacer toute la monnaie dans les échanges au-dessus de 50 livres. Il fallut encore recourir au papier.

A Paris et dans les provinces s'organisèrent des caisses qui échangèrent les assignats contre des billets de confiance de 20, de 15 et de 10 sous. Ces caisses eurent du succès; la nécessité les multiplia. De toutes parts les municipalités, les districts en établirent au nom de l'intérêt général;

(1) Voir plus haut, page 103.

des sociétés d'échange se fondèrent, les unes dans une pensée de charité, d'autres en vue d'une spéculation lucrative. Celles-ci prélevèrent une prime pour le change (1); celles-là, agissant comme des banques de circulation, émirent une somme de petits billets plus élevée que leur réserve d'assignats. Des fabricants, pour payer leurs ouvriers, de simples particuliers, pour solder leur dépense journalière, imitèrent cet exemple. La France fut inondée de papiers de crédit, valant de 40 sous à 6 deniers et circulant sous des noms d'assignat, de billet de secours, de billet d'association, de billet d'échange, de billet forcé, de bon patriotique, de coupon d'assignat, etc.

Il n'était guère de ville ou de bourg qui n'eût sa caisse patriotique; le département de l'Orne en comptait à lui seul quatre-vingt-quatorze. A Paris, sans parler des assignats et des billets de la Caisse d'escompte, il circula à la fois soixante-trois espèces de billets de confiance; chaque section avait les siens; plusieurs cafés, entre autres le café de Chartres, en émettaient. Quelques-uns étaient en métal, ceux des frères Monneron, entre autres. Mais la plupart étaient en carton ou en papier et fabriqués de la manière la plus grossière. Beaucoup n'étaient pas signés, ou même étaient écrits à la main; d'ailleurs, point de timbre, point de signe particulier, tout au plus une devise telle que *paix et confiance* ou *ça ira, ça ira*. On conçoit aisément quelle confusion, quels désordres et quelles fraudes résultaient de la multiplicité de cette monnaie se croisant dans la cir-

(1) La Caisse de commerce (rue de Buci) prenait 1 sou par 25 livres.

culation sans garantie et sans contrôle. Les billets ne restaient pas au lieu de leur origine. Tel payait à Lyon son fournisseur avec des bons d'une caisse patriotique qui recevait sa monnaie en billets de Beaucaire. Un ouvrier d'Abbeville venu à Paris offrait en paiement à son logeur des billets de la maison Van Robais. Comme ces papiers n'avaient pas cours forcé, chacun ne les recevait que selon le degré de confiance qu'il leur accordait, et nul porteur de cette bizarre monnaie ne savait en entrant dans un magasin quelle quantité de marchandises il pourrait acheter avec les valeurs de son portefeuille. Il y en avait de faux : la contrefaçon était si facile! On alla jusqu'à faire circuler des billets de communes qui n'en avaient jamais émis. Et pourtant il fallait tant bien que mal se contenter de cette monnaie : on n'en avait pas d'autre.

Dès le milieu du mois d'avril 1790, Rabaut de Saint-Etienne apprenait à l'Assemblée que plusieurs villes avaient déjà décrété la fabrication de petits billets de confiance. Au commencement de mai, Bordeaux avait installé des bureaux d'échange. Vers la fin de 1790, presque toutes les communes en possédaient; et, comme la disette du numéraire se faisait sentir plus vivement de jour en jour, le nombre en augmenta considérablement dans le cours de l'année 1791. Ce fut la plus féconde en créations de ce genre (1).

(1) On a peu écrit sur l'histoire des assignats; mais il existe sur les billets de confiance une monographie très complète faite par M. Colson, et que M. Barbier a eu la bonté de me communiquer.

§ IX. — LES PETITS ASSIGNATS.

(*Décret du* 6 *mai* 1791.)

L'Assemblée nationale ne pouvait pas rester indifférente à cette création de papiers qui accusait dans la nation entière un besoin si pressant de numéraire. Déjà (9 janvier 1791) on avait diminué le nombre des assignats de 2,000 livres pour porter à huit cent mille celui des assignats de 50 livres; déjà on avait signalé la prime que gagnaient au change les assignats inférieurs à 100 livres; on s'était plaint vivement de l'agiotage qui s'exerçait à ce sujet, et, pour le réprimer, on avait décrété (23 janvier) que l'on ne délivrerait plus de billets de cette espèce en échange des billets de la Caisse d'escompte; déjà (6 et 21 février) on était venu réclamer à la tribune des coupures d'assignats inférieures à 50 livres, et Mirabeau avait appuyé la proposition en demandant s'il pouvait « y avoir contre la « fabrication des petits assignats d'autre intérêt que celui « des vendeurs de petits assignats. » A cette époque on avait obtenu seulement que les 50 derniers millions d'assignats qui restaient à fabriquer seraient faits en billets de 50 livres. L'Assemblée craignait, et avec raison, en dépassant cette limite, d'encombrer davantage la circulation et d'impliquer les classes pauvres dans tous les embarras d'un papier-monnaie et d'un discrédit croissant. Mais la nécessité allait bientôt la lui faire franchir malgré ses appréhensions (1).

(1) Voici un extrait d'un article du *Moniteur* (29 avril 1791), qui fait bien sentir la situation dans laquelle se trouvait le commerce :

« Ceux qui venaient souscrire au *Moniteur*, au *Mercure*, à la

Ce fut Rabaud de Saint-Etienne qui ramena la question à la tribune dans la séance du 26 avril : « Une plainte « générale se fait entendre sur la rareté du numéraire et « l'insuffisance des assignats dans les transactions du com- « merce, » dit-il au début de son discours. Pourquoi cette rareté ? C'est que l'argent a disparu par suite des craintes d'une banqueroute, des achats de grains à l'étranger, de la balance désavantageuse du commerce, de la fonte des monnaies. Pourquoi les assignats ne le remplacent-ils pas ? C'est que les assignats ne sont pas une monnaie qui puisse servir dans le plus grand nombre des transactions commerciales ; les moins incommodes sont ceux de 50 livres : aussi perdent-ils au change moins que les autres. « C'est donc parce que les assignats ne servent pas dans « les achats ordinaires qu'ils restent en stagnation, ou que, « pour les recevoir, le marchand sera forcé d'augmenter « le prix de ses denrées. » Faites de petits assignats : le mal n'existera plus ; et il proposait de remplacer les assignats de 2,000 livres par des assignats de 5 livres.

Prugnon, Beaumetz, de Cussy et les orateurs ordinaires de la droite s'élevèrent contre cette mesure au nom de l'intérêt du peuple. Mais une pareille sollicitude, provenant

Gazette, apportaient de l'argent ; car il n'eût pas été décent de présenter dans les bureaux un assignat de 200 livres pour une souscription de 15 livres ou de 21 livres. Depuis qu'il y a des assignats de 50 livres, on ne reçoit pas un écu. Celui qui vient souscrire pour un *mercure* qui est du prix de 33 livres, apporte un assignat de 50 livres, et on est obligé de lui rendre 17 livres en argent, si on ne veut pas perdre un souscripteur. Or, mon sort à cet égard doit être celui de tous les commerçants. »

des adversaires de la révolution, inspirait peu de confiance. Leurs arguments étaient cependant justes. De Cussy surtout fut très-pressant ; il montra avec beaucoup de sagacité comment l'argent disparaissait. Un négociant, disait-il, a 30 livres sterling et 10 schellings à remettre à Londres. S'il achète à Paris une lettre de change, il la paie au cours en assignats 887 livres 7 sous 8 deniers ; s'il envoie des métaux monnayés, il lui suffit de 768 livres en louis, de 729 livres 5 sous 5 deniers en argent. Comment voulez-vous, dans de telles conditions, que les assignats ne continuent pas à perdre et comment de petites coupures remédieront-elles à cette infériorité ? Il n'y avait rien à répondre.

Mais ces considérations faisaient sur l'Assemblée une moins vive impression que les besoins et les misères de la multitude ; et c'est à cette partie de l'argumentation de la droite que les orateurs de la gauche s'appliquèrent à répondre. Al. Lameth disait à ce propos : « On a prétendu « que les riches supportaient en ce moment la perte des « assignats : c'est le pauvre, c'est toujours au pauvre que « va la misère et au riche le bénéfice. »

Rabaud, résumant toute la discussion, avait développé cette pensée, ou du moins montré à quelle détresse le refus des petites coupures allait réduire la classe ouvrière : « Il faut envisager ce qui arrivera dans quelques mois, « lorsque les petits manufacturiers se seront épuisés en « sacrifices, lorsqu'ils seront forcés de se réduire à la « moitié, au tiers, au quart de leurs entreprises. Les ou- « vriers sentent déjà la perte des entrepreneurs et s'atten- « dent à ce moment désastreux où ils seront privés d'ou- « vrage et de pain. Ils désirent les petits assignats, témoin

« les adresses que je dépose sur le bureau. Il est aisé de « comprendre que, quelque soit le zèle des manufacturiers, « tous ne peuvent pas faire le sacrifice de 7 ou 8 pour 100 « par semaine; que ceux qui l'ont fait pendant trois mois « ne peuvent pas le continuer pendant six mois. »

La proposition soutenue par Montesquiou fut agréée par l'Assemblée qui décida à la fois la fabrication de 100 millions de petits assignats et celle de 15 millions de monnaie de cuivre.

Les billets furent promptement fabriqués. Le 8 juillet, la Caisse de l'extraordinaire reçut l'ordre de les remettre à la Trésorerie nationale à mesure qu'ils seraient fabriqués, et la Trésorerie, de son côté, fut invitée à en envoyer, à compter du 11 du mois « autant qu'il serait possible, » dans les départements. Dès lors la théorie du papier-monnaie se trouva appliquée en France dans toute son étendue. Le temps n'avait plus qu'à en développer les conséquences.

§ X. — L'ÉCHANGE DES PETITS ASSIGNATS ET DE LA MONNAIE DE BILLON.

La première conséquence que l'on avait à redouter était le trop grand empressement du public à se saisir de ces billets destinés à tenir lieu de toute la menue monnaie. On agiotait sur les assignats de 50 livres : on agiota plus encore sur ceux de 5 livres. On s'en plaignit à l'Assemblée ; on vint dénoncer les agents des finances qui se livraient disait-on, à d'infâmes trafics et vendaient les petits assignats. Il y avait en effet des coupables. Mais le mal était dû moins à quelques fraudes particulières qu'au système financier qui stimulait la cupidité. Les assignats de 2,000 livres,

naguère dédaignés, étaient recherchés par la spéculation qui commençait à abandonner ceux de 50 livres. Les petits assignats obtenaient sur tous les autres une prime assez forte. Au mois de septembre (le 20), l'Assemblée, voulant au moins mettre les chefs d'ateliers à l'abri de cet agiotage, et faciliter ces pauvres ouvriers, autorisa les commissaires de la Trésorerie à ouvrir un bureau où les manufacturiers pourraient échanger leurs gros assignats contre des assignats de 5 livres. Les manufacturiers s'empressèrent d'en envoyer chercher, non-seulement pour payer leurs ouvriers, mais pour en distribuer à leurs amis ou en vendre. L'agiotage se déplaça, mais ne disparut pas. Les abords du bureau furent encombrés, et on vit se renouveler les tristes scènes qui depuis un mois se passaient chaque jour devant le bureau d'échange des sous.

Il avait fallu pour cet échange prendre des précautions plus sévères encore que pour celui des petits assignats. Car on n'avait décrété que 15 millions de sous, et on n'avait encore fabriqué qu'une très-petite partie de cette somme; en les livrant sans condition au premier venu, on aurait craint l'accaparement. On avait donné l'ordre de ne les échanger qu'avec beaucoup de réserve et seulement contre les assignats de 5 livres : c'était encore exciter l'agiotage.

A Paris, où les besoins étaient le plus pressants, on avait ouvert le bureau, rue du Temple, n° 13, dès le 22 juillet, quatre jours après le décret qui en ordonnait la création. Il était ouvert de huit heures du matin à deux heures de l'après-midi pour le public; de cinq heures à huit heures du soir pour les chefs d'ateliers. Ces derniers,

pouvaient, munis de leur patente et d'un certificat de leur section, se présenter à un autre bureau de la rue Vieille-du-Temple, se faire délivrer, chaque semaine un mandat qui variait, selon l'importance de leur établissement, de 5 livres à 100 livres et échanger ensuite, le soir, cette somme en assignats contre de la monnaie de billon. Le public du matin était moins favorisé. Chaque personne ne pouvait échanger par jour qu'un seul assignat de 5 livres.

Aussi la foule était-elle toujours compacte aux abords du n° 13. Avant six heures du matin, la police ne permettait pas de stationner devant la porte. Mais dès six heures on se rangeait en file; des commis distribuaient des numéros d'ordre, et chacun attendait ainsi, pressé comme on l'est à la porte d'un théâtre, que huit heures sonnassent.

La distribution commençait alors. Malheur à qui n'était pas à son rang quand son numéro était appelé. Il n'était plus admis à recevoir sa monnaie qu'après tous les autres, si toutefois l'heure le permettait encore. L'échange se faisait lentement, à dessein : le directeur de la Monnaie ne fournissait à la Caisse que 200,000 livres par semaine. Aussi y en avait-il beaucoup chaque jour qui, après avoir vainement attendu, étaient obligés de remettre au lendemain l'espoir de changer leur assignat. Ceux qui avaient absolument besoin de monnaie, le vendaient, mais avec quelle perte! Celui qui avait eu la patience d'attendre six et sept heures, faisait payer cher son temps et sa peine.

Dans cette cohue de la rue du Temple se pressaient des domestiques, des petits rentiers, des ouvriers et surtout des femmes. Beaucoup passaient une moitié de la semaine à échanger en menue monnaie le salaire de l'autre moitié.

Quelques-uns faisaient de cette calamité une source de profits : tel ouvrier prenait le matin un numéro qu'il revendait ensuite; tel domestique, envoyé par son maître pour changer un assignat, agiotait avec sa monnaie, et rapportait l'assignat en déclarant qu'il était arrivé trop tard. De là, bien des souffrances privées que la génération suivante oublie et que souvent même l'histoire dédaigne d'enregistrer, mais, qui, au moment où elles se produisent, ne sont pas moins pénibles que les grandes crises politiques pour ceux qui en sont les témoins et les victimes.

L'économie politique en recueille le souvenir, parce qu'appliquée à chercher dans le passé les causes intimes de la prospérité et de la misère des nations, elle ne doit rester indifférente à aucune souffrance. On n'avait rien vu de semblable en France depuis le temps où la foule s'étouffait jour et nuit autour de l'hôtel Mazarin pour changer contre de l'argent un des billets avilis de la banque de Law. Les mêmes fautes amènent les mêmes malheurs.

Au mois d'août, les négociants de Paris vinrent demander que l'échange eût lieu non plus à un bureau unique, mais dans les quarante-huit sections. On n'avait pas encore assez de monnaie pour la répandre ainsi. Tarbé, ministre des contributions publiques, fit rejeter cette proposition, et l'Assemblée se contenta de rendre un décret (3 août) par lequel elle pressait la fabrication des sous en métal de cloche. Ce fut son dernier acte législatif sur cette question de la petite monnaie qu'elle laissait à ses successeurs pleine de difficultés et de dangers.

§ XI. — DERNIÈRE ÉMISSION DE LA CONSTITUANTE.

(*Décret du* 19 *juin* 1791.)

L'autre partie de la question financière n'était pas dans une situation meilleure. Malgré le chiffre énorme de l'émission des assignats, le trésor allait de nouveau se trouver vide. Au moment où l'on discutait encore sur les petits assignats, Camus avait déclaré que, sur les 1,200 millions décrétés par l'Assemblée, il ne restait plus dans les Caisses de l'Etat, ou sous les presses que 189,127,000 livres sur lesquelles on aurait à payer prochainement pour plus de 100 millions de certificats de liquidation déjà délivrés.

Un mois après, le 19 juin, il présenta un rapport complet sur l'emploi des assignats. La fabrication s'était élevée au chiffre de 1,201,656,468 livres. On avait employé pour liquidations, remboursements, dépenses courantes, 1,150,181,771 livres 19 sous 4 deniers. L'excédant était de 51,474,696 livres 8 deniers; mais il y avait encore dans la circulation une somme de 51,566,200 livres en billets de la Caisse qu'il fallait rembourser (1). Que restait-il donc pour l'avenir? Rien. Et pourtant on était bien loin d'avoir

(1)

Asssignats décrétés.....	1,200,000,000
Plus en coupons annexés aux assignats de première création et remis au trésor.....	1,656,468
	1,201,656,468

DÉPENSE.

1° Jusqu'au dernier mai 1791.

Échange des bons de la Caisse.....	348,433,800[l]		
Versements au trésor.....	409,438,403	13[s]	
Remboursements et liquidations.....	295,332,394	16	4[d]
A reporter...	1,053,204,598	19	4

terminé les liquidations et assuré le paiement journalier des services publics. Le recouvrement des contributions se faisait toujours mal. Le premier mois pendant lequel siégea la Législative, la recette ne fut que de 28,328,146 livres; le budget avait estimé la dépense à 48,558,333 livres. Il fallut que la Caisse de l'extraordinaire d'une part suppléât à un déficit de 19,730,137 livres (1) et de l'autre fournît pour les dépenses extraordinaires 21,720,643 livres : il en était à peu près de même chaque mois.

Pour affirmer que la situation n'était pas alarmante, Camus n'avait à offrir que des espérances; la vente des biens nationaux dont la valeur était portée par les uns à 2,440 millions, par les autres à 2,415 millions : on les regardait comme le fonds destiné à faire triompher la révolution. En conséquence, Camus proposa la fabrication de 600 millions d'assignats.

La proposition fut acceptée et le décret rendu dans la même séance. Il autorisait l'émission immédiate de 160 millions seulement. Les autres millions devaient servir de réserve et n'être mis à la disposition de la Trésorerie que sur un nouveau décret de l'Assemblée. Il fallut rendre ce dé-

	Report....	1,053,204,598	19 4
	Intérêts avancés.....	2,900,216	
	Coupons remboursés.....	4,610,479	10
2°	Liquidations du 1er au 17 juin.....	61,015,042	
	A verser au trésor pour dépense du mois.	28,451,436	
	TOTAL.....	1,150,131,771	19 4
	RESTE.....	51,474,696	8

(Reste à échanger en billet de la Caisse : 51,666,200 livres).

(1) Au mois d'août le déficit dépassait 30 millions.

cret. Les millions avaient été bientôt dépensés, et dans une des dernières séances, les commissaires des assignats demandèrent l'autorisation d'émettre encore 100 millions de la dernière création, si les besoins du service l'exigeaient avant la réunion de la nouvelle législature.

La droite s'émut, prétendit que des émissions avaient été faites sans consentement, et réclama un compte sévère des recettes et des dépenses. La question financière raviva encore les passions et donna lieu à une de ces altercations violentes qui avaient tant de fois troublé l'Assemblée.

« Je ne sais, disait M. de Folleville, si on a l'intention « de nous rendre un compte *in globo;* quant à moi j'a- « voue qu'il ne me conviendrait pas. Il nous faut dire exac- « tement l'état où nous laissons les assignats de 2,000 li- « vres; à quel numéro en est leur émission; il faut de pa- « reilles explications sur les autres espèces d'assignats. » (Les tribunes applaudissent).

M. Regnault (de Saint-Jean d'Angely). — « On sait d'où « viennent ces déclamations; on connaît les auteurs de ces « placards que l'on affiche à tous les coins des rues; ce « sont les derniers efforts des ennemis de la Constitution. « Je demande que l'Assemblée leur témoigne le mépris « qu'ils méritent en passant à l'ordre du jour. »

M. Lavie. — « S'il y a des comptes à rendre, ils sont « dans le livre rouge; c'est là que l'on verra les dilapi- « dations auxquelles nous avons mis un terme, que l'on « trouvera les aristocrates que nous avons empêché de pil- « ler les finances: voilà tout le compte que nous avons à « rendre. Je demande qu'on passe à l'ordre du jour. »

§ XII. — COMPTE-RENDU DE MONTESQUIOU.

Les comptes furent rendus, mais pas avec l'exactitude et le détail que réclamait Folleville. Montesquiou lut, au nom du Comité des finances, un long et curieux rapport divisé en trois parties, dans lequel il montrait successivement l'état des finances avant la réunion des États généraux, l'œuvre accomplie par la Constituante, et l'avenir financier qu'elle léguait à la Législative. Membre du Comité des finances depuis le commencement de la révolution, partisan des assignats et promoteur de toutes les grandes mesures qui avaient été adoptées, il avait à défendre sa propre cause en exposant la situation financière.

Il le fit avec habileté. Il commença par le désordre et l'impuissance de la monarchie absolue; puis il rappela la suppression de tous les abus par la Constituante, l'abolition des dîmes et des impôts iniques, la diminution de l'impôt foncier réduit de 550 à 300 millions, enfin la grande mesure du remboursement général de la dette exigible et des offices. Pour de telles réformes il fallait une ressource extraordinaire; les biens nationaux l'ont fournie d'une manière légitime; et quoique les rentrées des contributions aient éprouvé depuis le 1er mai 1789 un déficit de 359 millions, aucun service n'a été interrompu. Le chiffre énorme de la dépense faite du 1er mai 1789 au 1er juillet 1791 qui s'élève à 1,719,540,332 livres a été couvert par une recette de 1,756,210,252 livres. Les revenus ordinaires figurent à peine pour 470 millions dans cette somme; le reste a été fourni par les assignats.

Voici le compte des assignats tel qu'il était arrêté au 1er août :

Assignats décrétés (17 avril, 29 sept. 1790, 10 juin 1791).....	1,800,000,000 liv.
Plus les coupons d'intérêt des premiers assignats.....	1,656,468
	1,801,656,468
Sur quoi on a employé déjà.....	1,283,273,333
Reste.....	518,383,135 liv.
Mais on a encore à échanger en billet de la Caisse d'escompte et en promesses d'assignats.....	40,138,700
Il reste donc en réalité à employer...	478,244,435 liv.
Sur les.....	1,283,273,333
employés, il était rentré dans la Caisse de l'extraordinaire au 1er août.....	221,234,831
Sur lesquels 215 millions étaient brûlés.	
Il reste donc dans la circulation.....	1,062,038,502 liv.

Dont il faudrait encore déduire ce qu'ont pu recevoir les Caisses de district.

Il y avait donc environ, en comprenant les billets de la Caisse d'escompte et les promesses d'assignats, 1,100 millions de papier en circulation. En admettant ces chiffres, la moitié des biens nationaux se trouvait consommée, et on était loin de l'avoir employée tout entière aux remboursements, selon la destination première. Elle avait servi en grande partie à faire vivre jour par jour l'État. Aussi, quand Montesquiou se félicitait d'avoir liquidé la dette publique au prix des biens nationaux, d'avoir exonéré le Trésor, d'avoir, malgré d'immenses dépenses, rétabli l'équilibre,

et de laisser à la Législative un avenir facile avec des contributions équitablement réparties et qui seraient acquittées sans murmure, il se faisait illusion.

Cette fois, comme tant d'autres, suivant les membres de la droite, c'était plus qu'une illusion : c'était un mensonge. On contestait tous ses chiffres, et Bergasse, adversaire acharné des assignats, n'était pas d'accord même sur le chiffre de l'émission qu'il portait à 1,491 millions. Une pareille incertitude n'a rien qui doive surprendre à une époque de révolution où tout se faisait à la hâte, où des administrateurs étaient soupçonnés, non sans quelque raison, de remettre frauduleusement en circulation des billets rentrés qu'ils auraient dû bâtonner, où enfin, au milieu de la profusion de papiers circulants, il s'en glissait un grand nombre de faux qui rendaient impossible l'exactitude dans les comptes.

§ XIII. — LA DETTE EXIGIBLE ET LES BIENS NATIONAUX.

On n'était pas plus d'accord sur les deux grandes questions qui étaient intimement liées aux assignats : celle de la dette exigible et celle des biens nationaux. En principe, les assignats n'étaient qu'un intermédiaire entre ces deux termes ; payant la dette exigible et achetant les biens nationaux, ils avaient pour dernière conséquence et pour fonction principale de convertir la dette en biens-fonds et d'exonérer entièrement l'État par l'abandon qu'il faisait à ses créanciers de ses immeubles.

De quoi se composait la dette exigible ? De toute la liquidation du passé. La Constituante avait accepté toutes

les dettes et tous les engagements de la monarchie absolue, elle avait déclaré qu'elle n'admettrait même plus ni les anticipations, ni les suspensions de paiement qui déshonoraient l'ancienne finance. Elle avait donc à rembourser immédiatement les avances des traitants, les effets en souffrance, les anticipations. Elle avait de plus à rembourser les offices de toute espèce qui, dans toutes les branches de l'administration et même de l'industrie, magistrature, armée, corps de métiers, pesaient sur la nation sous forme de priviléges, de monopoles et d'impôts, et dont les rois avaient couvert la France autant par système de gouvernement que par besoin d'argent; elle avait déclaré, et en cela elle avait eu raison, que ces offices seraient immédiatement supprimés; par suite il était juste de rendre immédiatement aux titulaires le prix qu'ils avaient payé. Elle avait à rembourser une partie des droits féodaux et des dîmes : car si dîmes et droits féodaux étaient une injustice pour celui qui les subissait, ils constituaient le plus souvent une propriété dont on ne pouvait dépouiller sans indemnité celui qui l'avait acquise légitimement. Elle avait enfin à rembourser les dettes du clergé, celles des provinces.

Cette multitude de remboursements portait la dette exigible à un chiffre très-élevé. Au mois de janvier 1791, La Rochefoucault divisait la dette en trois parties : 1° la dette constituée, dont l'intérêt annuel était de 65,913,973 livres, et qu'il ne fut jamais question alors de rembourser; 2° la dette immédiatement exigible qu'il portait à 1 milliard 339,741,813 liv.; 3° la dette qui deviendrait successivement exigible à diverses échéances et qui était de 562,600,819 livres. Montesquiou, dans son compte-rendu, confondait ces

deux dernières parties sous le nom de la dette exigible qu'il évaluait à 2,300 millions (1).

Bergasse trouvait ce chiffre beaucoup trop faible. On a peur, disait-il, d'avouer la vérité à la nation. Les offices de magistrature forment le premier article de la dette ; on l'avait d'abord fixé à 360 millions, puis à 450 ; on le fixe maintenant à 800 ; on est encore au-dessous de la réalité, car on n'a pas encore fait le quart des liquidations de ce genre et pourtant on a déjà dépensé 254 millions ; il faut au moins porter cet article à 1,116 millions. Par une série de rectifications du même genre, il arrivait à un total de 2,705 millions. Mais si Montesquiou avait intérêt à amoin-

(1) Dette exigible :

1°	Offices de magistrature, de municipalité, etc..	800,000,000
2°	Avances des compagnies.....	186,000,000
3°	Charges de finances.....	57,000,000
4°	Maison du roi et de la reine.....	52,000,000
5°	Charges militaires.....	35,000,000
6°	Gouvernement de l'intérieur.....	4,000,000
7°	Clergé en corps.....	85,000,000
8°	Corps et communautés ecclésiastiques.....	10,000,000
9°	Dîmes inféodées.....	80,000,000
10°	Arriéré des départements.....	100,000,000
11°	Anticipations, lettres des colonies, etc.....	60,000,000
12°	Droits féodaux.....	50,000,000
13°	Jurandes, etc.....	40,000,000
14°	Effets suspendus.....	120,000,000
15°	Effets à terme.....	562,000,000
16°	Payeurs des rentes.....	31,000,000
17°	Rachats onéreux des domaines engagés, indemnités aux princes possessionnés.....	28,000,000
	TOTAL.....	2,300,000,000

drir les difficultés, Bergasse, de son côté, devait être entraîné à de fréquentes exagérations.

Mais il y avait encore un autre article qui devait se trouver en première ligne dans le compte de la dette exigible. C'étaient les assignats, dette privilégiée, jouissant d'une hypothèque spéciale et devant être remboursée à mesure que s'effectueraient les ventes. En retranchant des 100 millions en circulation les 523 millions employés à des remboursements, le total de la dette était donc de 2,877 millions d'après Montesquiou, de 3,805 millions d'après Bergasse. L'hypothèque était-elle suffisante pour répondre d'une dette pareille? On peut en douter, et la possibilité seule du doute était un obstacle à la confiance. Il était bien difficile à une Assemblée d'évaluer tout à coup la valeur de biens-fonds disséminés dans toute la France, et dont elle ne connaissait au juste ni l'étendue ni le revenu. Mais les diverses appréciations qui furent faites restent presque toutes au-dessous de 2,777 millions.

Bergasse ne donnait que 2,201 millions. C'était, il est vrai, un ennemi. Mais on ne peut opposer le même reproche à Amelot et au Comité d'aliénation. Amelot trouvait 2,440,939,525 liv; le Comité, 2,415,227,758 livres. Tous deux s'appuyaient sur les chiffres de la statistique officielle; et ces chiffres faisaient mal augurer de l'avenir des assignats. Sur les 544 districts de France, 314 avaient déjà envoyé leurs comptes dont le dépouillement général donnait :

Biens vendus.....	555,397,633 liv.
A vendre.....	517,456,690
Dont la vente était suspendue.....	159,876,546
Bois et forêts, déclarés inaliénables..	182,716,418
TOTAL.....	1,415,447,287 liv.

Montesquiou faisait reposer ses calculs sur les mêmes données, qui étaient déjà un peu plus complètes à l'époque de son rapport : on possédait les états de 414 districts. Les biens vendus s'élevaient à plus de 735 millions, et par une hypothèse très-légitime d'ailleurs, il portait la masse des biens vendus dans toute la France à 964,733,114 livres : il ne s'éloignait pas beaucoup sur ce point des évaluations précédentes. Pour les biens à vendre et les biens dont la vente était suspendue, il raisonnait ainsi : « Jusqu'à pré-« sent le prix des ventes a dépassé de beaucoup le chiffre « des estimations ; les biens que le Comité évaluait à « 340 millions en ont produit 579 ; il en arrivera de même « des biens que l'on estime aujourd'hui, et il n'y a aucune « exagération à augmenter d'un cinquième le chiffre de ces « estimations. » D'après ce raisonnement, il portait la valeur des biens à vendre à 1,359,990,024 livres et celle des biens dont la vente était suspendue à 275,367,844 livres. Il ne s'apercevait pas, ou ne voulait pas s'apercevoir que cette plus-value des propriétés n'était due qu'à l'avilissement du papier-monnaie : on ne pouvait plus naïvement spéculer sur la baisse des assignats pour soutenir les assignats. Non content de ce sophisme, il ramassait toutes les créances de l'État, les mauvaises comme les bonnes, et il atteignait un total de 3,500,090,982 livres, sur lesquels il y avait près d'un milliard dont la rentrée était fort problématique.

1° Biens vendus.	964,733,114 liv.
2° Biens à vendre.	1,359,990,024
A reporter. .	2,324,723,138

Report. . .	2,324,723,138
3° Biens dont la vente est suspendue.	175,366,844
4° Biens du domaine, rachat de rentes et de toutes mouvances féodales.	500,000,000
5° Reprises de la Caisse de l'extraordinaire (dû par l'Amérique, par des comptables). . .	100,000,000
6° Vente éventuelle des taillis épars.	300,000,000
TOTAL.	3,400,089,982 liv.

Les trois derniers articles reposaient sur des chiffres très-hasardés et des rentrées très-problématiques. Le troisième se composait de biens qui ne pouvaient être aliénés sans porter préjudice à des services publics : c'étaient des biens appartenant à des établissements d'enseignement, à des hôpitaux, etc. Les 3 milliards 500 millions se réduisaient donc à peu près au chiffre donné par Amelot.

De plus, comment les biens avaient-ils été achetés ? Sur une vente d'environ 965 millions., la Caisse de l'extraordinaire n'avait reçu que 124 millions. C'est que le paiement ne se faisait que par parties à diverses échéances. Beaucoup, spéculant sur la baisse rapide des assignats qui perdaient déjà 21 pour cent, achetaient cher, dans l'espérance qu'à l'époque de leurs paiements ils pourraient se procurer à bon compte les assignats dont ils auraient besoin. L'État faisait un véritable métier de dupe; il allait échanger de bonnes terres contre une petite quantité de ce papier-monnaie qu'il serait en même temps forcé de donner à profusion pour le moindre des services publics; peu à peu le fonds disparaîtrait sans que la dette fût amortie.

§ XIV. — DU SYSTÈME FINANCIER DE LA CONSTITUANTE.

L'Assemblée Constituante s'était trouvée en face de grandes difficultés. Il ne lui était pas possible de ne pas les accroître encore et d'éviter une crise financière. Mais elle eût pu ne pas se laisser entraîner aussi loin par la persuasion qu'elle allait tout d'un coup supprimer ces difficultés en créant les assignats. Sa tâche n'eût pas été moins pénible ; mais les Assemblées qui lui succédèrent n'eussent peut-être pas été exposées aux mêmes illusions et à d'aussi grands dangers.

La Constituante se sépara à la fin de septembre 1791. A cette époque s'étaient déjà produits quelques-uns des désastreux effets du papier-monnaie : la disparition du numéraire, la dépréciation du papier, l'agiotage sous mille formes, le renchérissement des denrées, les banqueroutes partielles des débiteurs, l'excès des émissions.

Tous avaient été signalés à l'avance par l'opposition, qui avait invoqué, à l'appui de ses raisonnements, l'exemple, système de Law. Le parti révolutionnaire avait repoussé cette assimilation comme une injure et rejeté avec Mirabeau jusqu'au nom de papier-monnaie.

Sur quoi fondait-il donc cette distinction? Sur ce que le papier-monnaie ne représentait que le crédit, tandis que l'assignat représentait une valeur réelle, la terre, et que par conséquent l'un n'était rien par lui-même, tandis que l'autre était la première de toutes les richesses. C'était une erreur. C'est sur cette erreur que reposait la théorie des assignats, et c'est grâce à ce spécieux argument qu'elle triompha. Les faits ont réduit à sa véritable valeur cet ar-

gument dans l'esprit de ceux que les raisons ne purent alors convaincre.

L'assignat était un véritable papier-monnaie. Il en portait les deux caractères distinctifs : il n'avait pas pour mesure et pour limite la confiance publique, comme le simple papier de crédit, puisqu'il avait cours forcé ; en second lieu, il n'était pas remboursable à terme fixe en espèces sonnantes.

En vain, la Constituante se faisait illusion à cet égard en donnant la terre « le premier de tous les biens, » disait-elle, pour hypothèque à son papier. La terre n'est pas, en pareil cas, l'équivalent de métaux précieux ; elle n'est pas mobile ; elle n'est pas l'instrument des échanges. Qu'importait à celui qui avait à payer le soir ses ouvriers ou à acheter son dîner que ses assignats eussent la terre pour hypothèque ? L'assignat, disait-on, finissait par tomber aux mains d'un homme qui voulait acheter une terre, et par là, il devait se soutenir à sa valeur nominale. Mais il y tombait de chute en chute après une série de dépréciations : le capitaliste pouvait attendre et attendait. Pour donner aux assignats le caractère particulier qu'on se proposait, il eût fallu dire à combien de pieds carrés correspondait un assignat de cent livres. Encore n'eût-on pas prévenu la dépréciation, dès qu'on ajoutait à cette condition le cours forcé. Les métaux précieux ne peuvent être remplacés avec avantage que par un papier que chacun sait pouvoir convertir en métaux dès qu'il le veut.

L'assignat, malgré les protestations de la Constituante, était bien un papier-monnaie. Aussi, sa valeur, comme celle de tout papier-monnaie, se proportionnait-elle au crédit, et ce crédit s'usait à mesure, qu'on en émettait une quantité plus considérable Le change avec l'argent, valeur

réelle et présente, mesurait, non plus le degré de confiance, mais le degré de méfiance du public. De 5 pour cent, la perte des assignats s'était élevée à 19 et 21 en moins de quinze mois.

Dès qu'il y eut un papier-monnaie, tout débiteur eut intérêt à s'en servir. L'État ne reçut plus d'argent, et il eut beaucoup plus à payer. Effet ordinaire du papier-monnaie qui a pour origine la détresse du Trésor, pour première conséquence une détresse plus grande encore, et souvent pour fin la banqueroute.

L'Assemblée a-t-elle eu conscience de tous ces maux? Non. Elle n'a pas osé envisager le danger de la mesure, parce qu'elle s'y sentait poussée par une nécessité révolutionnaire. Ce fut son tort. Les illusions sont toujours dangereuses en matière de politique et de finances. Il eût mieux valu mesurer la grandeur du mal; puisqu'on avait eu l'imprudence de supprimer les impôts indirects, que ni les contributions, ni les emprunts ne pouvaient remplir le Trésor vide, et qu'il était nécessaire de suffire aux dépenses de chaque jour, il fallait se servir des assignats pour ces dépenses, afin de faire vivre l'État jusqu'au jour où renaîtrait l'ordre; mais il ne fallait pas compliquer la question par des remboursements intempestifs : il fallait savoir qu'un papier-monnaie est toujours d'un usage dangereux, et que moins on en emploie, moins les effets en sont à redouter; puisqu'on disposait des biens du clergé, il fallait offrir aux créanciers de l'État ou des terres sous forme de quittances de finance, telles que les proposait Dupont de Nemours, ou la rente de leur capital hypothéquée sur le revenu de ces mêmes terres.

Avec un pareil système, la somme des émissions eût été réduite, la dépréciation eût été moindre, et la Constituante, en se retirant, n'eût laissé à ses successeurs ni une situation financière aussi gravement compromise, ni surtout cette fausse idée que sa monnaie de papier était aussi réelle que la monnaie d'argent; qu'on pouvait la répandre comme une richesse vivifiante et qu'en douter était douter de la Révolution elle-même. La Révolution n'eût certes pas été compromise pour n'être pas liée au sort des assignats, et la Constituante n'aurait pas à porter la responsabilité de ces erreurs qui, sur sa foi, ont été acceptées comme des principes par les Assemblées suivantes et ont aggravé les excès et les maux ordinaires de tout papier-monnaie.

§ XV. — LES ASSIGNATS SOUS LA LÉGISLATIVE.

La Constituante avait épuisé la discussion au sujet des assignats; la Législative n'essaya pas de la renouveler. Elle accepta le nouveau système financier comme un héritage inséparable de la Révolution; et, sans se demander si les théories étaient justes ou fausses, si l'avenir n'était pas compromis par la quantité de papier qui encombrait déjà la circulation, elle ne songea qu'à profiter des ressources faciles que lui fournissait la planche aux assignats pour satisfaire aux besoins du moment. Elle aurait cru manquer de patriotisme si elle avait mis en doute un seul instant la solidité d'une monnaie que la Révolution avait créée et qui avait pour hypothèque les biens confisqués au clergé. Elle préféra une aveugle confiance à un prudent et dangereux examen, laissant à son aînée la responsabilité d'une insti-

tution dont elle croyait n'avoir à recueillir elle-même que les bénéfices.

Il y avait à peine un mois que la nouvelle assemblée était réunie, que déjà le Trésor était vide. Au 1er novembre, il n'y avait plus en caisse que 2,525,000 livres ; ce n'était pas de quoi suffire aux besoins de la journée. La Législative s'empressa de voter (1er novembre 1791) l'émission de 100 millions d'assignats de 5 livres. On n'en mit d'abord que 10 à la disposition des caisses de l'État ; quelques jours après, il fallut porter cette somme à 25, et bientôt avoir recours à une émission plus considérable. Cambon vint encore une fois déclarer, le 16 décembre, qu'il n'y avait pas en caisse de quoi fournir aux dépenses de la semaine. Un décret fut rendu dès le lendemain. Il portait 1° que « la somme d'assignats à mettre en circula-
« tion qui, d'après le décret du 1er novembre dernier, était
« à 1,400 millions, serait portée à 1,600 millions ;
« 2° qu'une nouvelle émission de 300 millions aurait lieu ;
« ce qui porterait à 2,100 millions la totalité des créations
« d'assignats déjà faites. »

Ce chiffre n'effrayait plus les législateurs. Un orateur allait même jusqu'à leur adresser cette parole dans la séance du 17 décembre : « Peut-être est-il temps de vous dire qu'il
« n'y en a pas encore assez dans la circulation ; que s'il y
« en avait davantage, que si les liquidations étaient plus
« compliquées, les ventes des domaines nationaux se
« feraient plus rapidement. » Aucune voix ne s'éleva pour protester.

La Législative était sur une pente où l'on va vite. Au mois de mars, Amelot écrivait au président de l'Assemblée

que la Caisse de l'extraordinaire allait de nouveau se trouver sans aucun moyen de payer (1), et en effet, le 3 avril elle ne possédait plus que 16 millions et avait encore à retirer de la circulation 55 millions de billets de la Caisse d'escompte. Le 4 avril, on porta l'émission totale des assignats à 1,650 millions : ressource de quelques jours ! La guerre venait d'être déclarée. Aussi, le 30 avril, sur la proposition de Caillasson, un second décret dut-il ordonner la fabrication de 300 millions, et porter le maximum des billets en circulation à 1,700 millions. Le 13 juin, l'Assemblée fit un pas de plus et fixa la circulation à 1,800 millions. Elle ne s'en tint pas là ; un mois et demi après, le 31 juillet, 300 nouveaux millions furent décrétés et la circulation portée à 2 milliards.

La Législative n'avait siégé qu'un an, et pourtant elle avait presque doublé la somme des assignats, et, par suite,

(1) Voici cette lettre ; c'est un témoignage curieux de la situation et de la manière de compter de la Caisse :

« La dépense de la Caisse de l'extraordinaire, depuis son établissement, s'élevait hier au soir à 1 milliard 961,420,113 livres 14 sous 4 deniers. En en déduisant le montant des brûlements, la masse des assignats qui restent en circulation n'est plus que de 1,529,420,183 livres 14 sous 4 deniers ; mais en y ajoutant les 15,319,643 livres 10 sous de billets de Caisse ou promesses, qui remplacent encore les assignats dans le commerce, la véritable circulation est de 1,554,736,647 livres 4 sous 4 deniers. Il manque par conséquent 55,263,362 livres 15 sous 8 deniers, pour arriver aux 1,600 millions qui peuvent exister en circulation, aux termes de la loi du 17 décembre 1791.

« Amelot. »

(*Lettre du* 11 *mars* 1792 *au Prés. de l'Ass.*)

la dette nationale. Quand la Convention fit l'inventaire de l'héritage qu'elle acceptait, elle constata que sur 2,700 millions d'assignats, qui avaient été décrétés depuis le 16 avril 1790, il n'en restait plus dans les caisses ou sous les presses que pour une valeur de 111 millions; que, par conséquent, 2,589 millions avaient été dépensés, et, comme la somme des assignats rentrés et annulés n'était que de 617 millions, qu'il devait rester encore dans la circulation, au commencement d'octobre, 1,972 millions, sans compter les billets faux. C'était une somme déjà énorme; c'était surtout un présage inquiétant pour l'avenir à un moment où la guerre commençait à peine, où la France allait s'engager dans une nouvelle révolution.

Le cours du change avertissait pourtant l'Assemblée des dangers de cette profusion de papiers. Au mois d'octobre 1791, au moment où elle avait succédé à la Constituante, l'assignat perdait 16 pour cent. Après le décret du 17 décembre, il perdit 28 pour cent en janvier, 39 en février, et jusqu'à 43 et 44 pour cent après le décret du 13 juin. Pendant les derniers mois, le louis d'or de 24 livres se vendait communément à Paris 40 à 44 livres en assignats. C'était bien pis encore dans les provinces et surtout à l'étranger (1). Il y avait longtemps que l'armée souffrait.

(1) 12 mars 1792. Cours du change. — Pour 100 livres en monnaie, on donne en assignats :

A Amsterdam	200l		
A Hambourg	200	16s	8d
A Londres	203	6	8
A Madrid	194		
A Gênes	197	8	
A Livourne	203		

Luckner demandait une indemnité pour ses officiers, réduits presque à la misère. Il avait écrit à ce sujet, dès la fin de l'année 1791 : « Le change se faisait alors à 25 ou 30 pour « cent, disait-il dans une lettre du 20 février (à une époque « où la circulation n'était par conséquent que de 1,600 mil- « lions), aujourd'hui ceux de 5 livres perdent 40 à 45 sous; « ceux au-dessus sont refusés à moitié de perte. » Quelques mois après, quand les hostilités eurent commencé, la dépréciation dans les armées fut bien plus grande encore; et c'est sur quoi comptaient en grande partie nos ennemis pour triompher de nos armées (1).

La rapidité de cette dépréciation n'avait rien d'étonnant. Tout papier-monnaie émis en quantité considérable aurait nécessairement perdu; mais la manière dont l'Assemblée entendait la théorie des assignats et en appliquait les principes, ajoutait encore au discrédit. La Constituante avait créé les assignats pour servir d'intermédiaires dans la conversion de la dette exigible en biens territoriaux; les assignats ne devaient donc commencer à exister dans la circulation qu'au moment où ils délivraient l'Etat d'une partie de sa dette égale à leur valeur, et devaient cesser d'exister du moment où ils auraient servi à acheter une portion des biens du clergé et converti ainsi la dette en immeuble. C'était là le principe, et le mécanisme assez simple en théorie per-

(1) Les émigrés avaient les mêmes espérances et voyaient avec joie la baisse. « La paire de souliers, disait l'un d'eux dans un pamphlet, coûtera 600 liv., 1,000 liv., comme on l'a éprouvé dans des circonstances moins funestes chez les anglo-américains : alors le peuple affreusement détrompé, se déchaînera dans sa douleur contre les scélérats qui ont si horriblement égaré son cœur. »

mettait d'apprécier d'une manière approximative la quantité qu'il serait nécessaire d'émettre et l'époque à laquelle elle cesserait de circuler.

La Législative ne se conforma pas à l'esprit de cette institution. Condorcet proposa, comme l'avait demandé Dupont de Nemours, de distinguer la dette exigible des dépenses ordinaires, de donner à la première des reconnaissances de liquidation, et de réserver les assignats pour les autres. Caillasson, prouvant que le gage était insuffisant si l'on voulait tout faire avec les assignats, demandait que les créanciers de l'État reçussent des rescriptions à 2 pour cent d'intérêt, hypothéqués sur des domaines déterminés. Ces projets, excellents à l'époque où les concevait Dupont, n'étaient plus qu'une imprudence gratuite en 1792.

Une faute plus grave, c'était de supprimer de fait l'hypothèque sur laquelle la Constituante avait fondé tout le crédit de son papier. Le sens commun indiquait que, lorsqu'une terre était achetée, les assignats que l'acquéreur donnait de paiement devaient être brûlés sans être remplacés, puisque le gage était aliéné. Or, voici ce qui se passait. Les assignats étaient en effet annulés à mesure qu'ils rentraient; tous les samedis, rue Vivienne, devant la Caisse de l'extraordinaire, on en brûlait en public plusieurs millions (1), provenant non-seulement des ventes de biens nationaux, mais encore de diverses recettes de la Caisse; au

(1) État des brûlements pendant le premier trimestre de 1792.

1er janv. 92.	3 millions	372 millions brûlés en total.
10	5	377
20	8	385
27	6	391

commencement de mars, sur 425 millions brûlés, 373 provenaient des ventes; la quantité des assignats brûlés montait environ à 25 ou 30 millions par mois. Mais on les remplaçait. Quand l'Assemblée disait : « La circulation « sera portée à 1,600 millions », elle voulait dire que, si depuis la création des assignats on en avait émis à diverses reprises pour 1,800 millions, et brûlé pour 400 millions, on pouvait en émettre encore immédiatement pour 200 millions, et à mesure que de nouvelles rentrées se feraient, compléter les 1,600 millions par des émissions correspondantes prises sur les fabrications ordonnées et non épuisées : or, l'Assemblée avait toujours une provision d'assignats décrétés à l'avance. Ainsi du jour du décret, il pouvait y avoir toujours en circulation une somme constante de 1,600 millions, quel que fût d'ailleurs le chiffre des rentrées. Mais les rentrées ne dépassaient pas 30 millions; les dépenses étaient d'environ 80 millions; c'était, par mois, une augmentation de 50 millions, et c'est pourquoi la circulation dut être portée, dans l'espace d'un an,

3 fév.	7 millions	398 millions brûlés en total.	
11	3	401	
18	8	409	
28	9	418	
3 mars	7	425	dont 373 seulement rentrés par vente.
10	7	432	
31	8	457	
. . . . .			
23 juin	10	554	
. . . . .			
7 sept.	4	615	

de 1,200 millions à 2 milliards. Pendant ce temps, les biens se vendaient, et l'hypothèque tant vantée s'amoindrissait tandis que la dette hypothéquée grossissait.

La Législative, faisant fonds sur les biens des émigrés, ne s'en inquiétait pas et semblait n'être préoccupée que d'une seule question, celle des petits assignats ; comme la Constituante, elle s'imaginait que leur rareté était la seule cause du discrédit et de l'agiotage : « Je désirerais, disait « un de ses membres, que vous n'eussiez jamais d'assignats « au-dessus de 5 livres ; car c'est le seul moyen de faire repa- « raître le numéraire. » Dès le 16 décembre, elle décréta la fabrication d'assignats au-dessous de 5 livres. En janvier, elle décida que ces assignats seraient brûlés, et que, pour pour éviter l'agiotage, on n'en émettrait que quand on aurait en caisse 50 millions.

Afin de ne pas faire double emploi et de ne pas laisser plus longtemps dans le public une monnaie irrégulière, elle déclara que les coupons d'intérêt d'assignats n'auraient plus cours à partir du 1er mai. Elle pressait activement le travail de la nouvelle fabrication, se plaignait des lenteurs, ordonnait, pour aller plus vite, que certains assignats ne seraient pas numérotés, et croyait avoir sauvé la nation quand, au milieu de juin, elle vit circuler les assignats de 10 et de 15 sous. Le remède n'apporta aucun soulagement au mal, et les assignats n'en perdirent pas moins 43 pour cent.

Un orateur (Dorizy) avait dit que le rôle de la Législative était de faire en France les finances comme la Constituante avait fait la Constitution. Elle ne justifia guère cette prétention. Sans initiative en matière de finances, elle suivit les

errements de la Constituante ; comme elle, elle s'aveugla sur le danger ; elle ne voulut ni renier, ni même discuter une institution créée dans l'intérêt de la révolution, et, par suite de cet entraînement fatal qui est la conséquence et comme le châtiment d'une première faute, elle laissa la situation financière plus compromise qu'elle ne l'avait reçue.

E. Levasseur.

(La fin à la prochaine livraison).

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS D'OCTOBRE 1859.

Séance du 8. — La société hâvraise d'études diverses adresse en hommage à l'Académie un exemplaire du *Recueil de ses publications de* 1857 *à* 1858, un vol. in-8°. — M. Villermé, en offrant à l'Académie, de la part de l'auteur, M. H. Gaultier de Claubry, un ouvrage intitulé : *l'Hôpital Saint-Louis à Turin* (Extrait des Annales d'hygiène et de médecine légale, 1859, tome XII, 2e série), présente quelques considérations sur cet ouvrage. — M. le secrétaire perpétuel achève la lecture du mémoire de M. Henri Martin sur *un problème de Théodicée*. Après cette lecture, M. Moreau de Jonnès présente quelques observations auxquelles répond M. Cousin. — M. Passy continue la lecture du mémoire de M. Doniol sur l'*Extinction de la dîme et du régime féodal en Angleterre*.

Séance du 15. — L'Académie reçoit en hommage un exemplaire du *Bulletin de la société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers* (2e série, tome Ier, 2e livraison, 1859). — M. Passy achève la lecture du mémoire de M. Doniol, sur l'*Extinction de la dîme et du régime féodal en Angleterre*. — M. le secrétaire perpétuel commence la lecture d'un mémoire de M. Reynald, intitulé : *Recherches sur ce qui manquait à la liberté dans les républiques de la Grèce*.

Séance du 22. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titre suivent : *Saggio sul razionalismo e su l'empirismo* par M. Domeneco Trotta, Napoli, 1858, in-8° (cet ouvrage est transmis à l'Académie au nom de l'auteur, par le chevalier Ferdin. de Luco, secrétaire général perpétuel de la société royale de Naples) ; — *Pasigraphie au moyen des chiffres arabes* (Essai par M. Moses Paic), Semlin, 1859, brochure in-8° ; — *Mémoire de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, 5e série, tome III, 1859, in-8° ; — *Bulletin des séances de la société*

impériale et centrale d'agriculture (Compte-rendu mensuel, 2e série, tome XIV, n° 6, 1859, brochure in-8°). — M. Dufau est admis à lire un mémoire ayant pour objet la *Conciliation de l'économie politique et de l'économie charitable.* A la suite de cette lecture, MM. de Lavergne, Dunoyer, Cousin, Michel Chevalier, Villermé, Wolowski, Barthe, présentent des observations.

Séance du 29. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Les gloires du romantisme appréciées par leurs contemporains et recueillies par un autre bénédictin*, Paris, 1858, Nancy, 1859, in-8°; — *Mémoires de l'Académie de Stanislas pour* 1858, Nancy, 1859, in-8°; — *Des dispositions par contrat de mariage et des dispositions entre époux, envisagées aux points de vue du droit romain, de l'ancienne jurisprudence et du Code Napoléon*, par M. Armand Bonnet, conseiller à la cour impériale de Poitiers, Paris, 1859, 3 vol. in-8°. M. Laferrière est invité à vouloir bien faire de cet ouvrage, l'objet d'un rapport verbal à l'Académie. — M. Baude fait hommage à l'Académie, au nom de l'auteur, M. Eugène Poujade, d'un livre intitulé : *Chrétiens et Turcs.* Il fait suivre cet hommage d'une analyse de cet écrit et d'observations sur les conséquences à en tirer. — M. le secrétaire perpétuel continue la lecture du mémoire de M. Reynald, intitulé : *Recherches sur ce qui manquait à la liberté dans les républiques de la Grèce.*

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE NOVEMBRE 1859.

SÉANCE DU 5. — M. Barthélemy Saint-Hilaire fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de son livre intitulé : *Le Bouddha et sa religion*, Paris, 1860, un vol. in-8°. — M. Walter, l'un des correspondants de l'Académie (section de législation), adresse en hommage un ouvrage écrit en allemand et ayant pour titre : *Das alte Wales*, etc. *Le Pays de Galles dans l'antiquité pour servir à l'histoire des peuples, du droit et de l'Eglise*, Bonn, 1859, 1 vol. in-8°. M. Giraud se propose de faire de cet ouvrage l'objet d'un rapport verbal à l'Académie. — M. Ch. Giraud fait une lecture sur le livre *De Republicâ* de Cicéron. A la suite de cette lecture M. Cousin présente des observations.

SÉANCE DU 12. — M. Ch. Desmaze, chef de division au ministère de l'intérieur, adresse en hommage à l'Académie un exemplaire d'un document intitulé : *Rapport à Son Excellence le ministre de l'intérieur sur l'émigration*, années 1857 et 1858, Paris, 1859, brochure in-8°. — Comité secret. — M. le secrétaire perpétuel continue la lecture du mémoire de M. Reynald, intitulé : *Recherches sur ce qui manquait à la liberté dans les républiques de la Grèce.*

SÉANCE DU 19. — M. Laferrière fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Essai sur l'histoire du droit français*, etc., Paris, 1859, 2 vol. in-12. — Il est adressé en hommage un livre écrit en anglais, intitulé : *Proceedings of the Massachussetts historical society in respect to the memory of William Hickling Prescott*, February 1, 1859, Boston, 1859, in-8°. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Récits d'un vieux sauvage, pour servir à l'histoire ancienne de Havaï ; notes d'un voyageur*, par M. Jules Remy, Châlons-sur-Marne, 1859, brochure in-8° ; — *Examen des questions actuellement pendantes*

en philosophie, pour faire suite aux principes de la morale, ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, par M. André Pezzani, Paris et Lyon, 1859, 1 vol. in-12; — *Ernest ou la profession de foi d'un autre vicaire savoyard*, par M. Jules Pautet (nouvelle édition), Paris, 1859, 1 vol. in-12; — *L'Émancipation de la Russie considérée au point de vue de l'économie politique*, par le même, Paris, 1859, broché, in-8°: — *Ouverture de l'isthme américain par le canal de Nicaragua, ses conséquences économiques*, par le même, broc. in-8°; — *Théorie de M. Barrau sur l'éducation publique et privée ou du rôle de la famille dans l'éducation*, mémoire couronné à l'Académie des sciences morale et politiques, traduit du français en allemand et accompagné de notes explicatives, par M. E. Dœhler, Brandebourg, 1858, in-8°. — M. Ch. Giraud lit, à propos des Tables de Malaga, un *Mémoire sur la tutelle romaine et la tutelle germanique*. Après cette lecture, M. Pellat présente et M. Giraud ajoute des observations.

Séance du 26. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Programme d'un cours de droit philosophique ou principes rationnels du droit*, par l'avocat Pietro Fiorentino, Catane, 1859, un vol. in-8° (en italien); — *La physiologie morbide dans ses rapports avec la philosophie de l'histoire ou de l'influence des névropathies sur le Dynamisme intellectuel*, par M. le docteur Moreau (de Tours), Paris, 1859, un vol. in-8°; — *Le chancelier d'Aguesseau, sa conduite, ses idées politiques et son influence sur le mouvement des esprits pendant la première moitié du* XVIII*e siècle*, etc., par M. Francis Monnier, professeur au collége Rollin, Paris, un vol. in-8°; — *Bulletin des séances de la société impériale et centrale d'agriculture*, 2e série, tome 14e, n° 7, 1859, broc. in-8°. — M. le secrétaire perpétuel donne lecture d'*un fragment d'histoire sur la conjuration du connétable de Bourbon*.

BULLETIN

DES SÉANCES DU MOIS DE DÉCEMBRE 1859.

Séance du 3. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Dell avvenire del commercio europeo ed in modo speciale di quello degli stati italiani, ricerche di Luigi Torelli, deputado al parlamento Sardo*, Firenze, 1859, volumo primo in-12; — *Plus de paupérisme ou paix définitive par une solidarité et une mutualité universelles et obligatoires*, Paris, 1859, in-12. — M. de Lavergne fait hommage à l'Académie, au nom du traducteur et au sien, d'une nouvelle traduction du *Voyage en France* d'Arthur Young en 1787, 1788 et 1789, par M. Lesage, ancien élève de l'Institut national agronomique de Versailles, un vol. in-8°, Paris, Guillaumin. Le succès du *Voyage* d'Arthur Young, dit M. de Lavergne, est depuis longtemps consacré, soit en France, soit en Angleterre. L'intérêt agricole y domine, mais ce n'est pas le seul; il n'existe nulle part un tableau aussi vivant du mouvement national de 1789, soit à Paris, soit en province. Ce livre, si important pour nous qui ne possédons dans notre langue aucun document aussi complet sur l'état de la France avant la révolution, n'avait été traduit en français qu'une seule fois, en 1793; il était devenu fort rare. Le traducteur avait cru devoir faire de nombreux sacrifices aux exigences du temps. M. Lesage a rétabli tous les passages supprimés ou altérés, entre autres un chapitre entier écrit à la fin de 1791, il a de plus transformé toutes les mesures anglaises en mesures françaises. De son côté, M. de Lavergne lui-même a ajouté à l'ouvrage une *introduction* où il discute les principales assertions d'Arthur Young et essaie de démêler les quelques erreurs qui ont pu s'y glisser parmi de nombreuses vérités. Pour donner une idée de l'importance des questions traitées par le voyageur anglais, même au point de vue politique et de l'esprit qu'il y a porté, M. de Lavergne lit le passage suivant de son introduction :

« L'ouvrage se termine par un aperçu général sur la révolution

française. Ce chapitre écrit dans les derniers mois de 1791, est tout politique. L'auteur y montre un sens parfaitement juste du bien et du mal causé par la révolution : — « Dans tout ce que j'ai avancé, dit-il, sur cette révolution immense et sans exemple, je lui ai reconnu le mérite d'avoir aboli l'ancien régime, mais non d'en avoir établi un nouveau. Tout ce que j'ai vu en France m'a donné la conviction profonde qu'un changement était devenu nécessaire pour limiter l'autorité royale, supprimer les droits féodaux, restreindre les richesses de l'église, corriger les abus de finances et purifier l'administration de la justice ; mais que pour y arriver, il fallait bouleverser l'État, anéantir toutes les distinctions, fouler aux pieds le roi et sa famille, attaquer la propriété, allumer une guerre civile, c'est une autre question. Selon moi, ces violences n'étaient pas nécessaires : *une cour nécessiteuse, un ministre faible, un prince timide, n'auraient pu refuser à l'assemblée rien d'essentiel à la prospérité nationale.* » Son opinion sur les dîmes mérite en particulier d'être remarquée. « Je dois, dit-il, au clergé français, une justice que le nôtre ne mérite pas. Quoique la dîme ecclésiastique fût exigée plus sévèrement en France qu'en Italie, elle ne l'a jamais été avec la même avidité qu'en Angleterre. Prélevé en nature, cet impôt, comme je l'ai appris dans mes voyages, n'atteignait jamais le dixième du produit ; il n'était guère que le douzième, le treizième et même le vingtième. Nulle part les nouvelles cultures n'y étaient sujettes, comme les pommes de terre, le trèfle, les choux, etc. Dans beaucoup d'endroits, les prairies étaient exemptes de même que les vers à soie. Les vaches ne payaient rien, les agneaux, du douzième au vingtième, la laine rien. On ne connaît pas chez nous cette modération. » — M. le secrétaire perpétuel achève la lecture du *Fragment d'histoire sur la conjuration du connétable de Bourbon.*

Séance du 10. — Il est donné lecture d'une lettre de M. le président de l'Institut, annonçant que la première séance trimestrielle de 1860 est fixée au 4 janvier prochain. M. le président invite l'Académie, dans l'intérêt de cette séance, à vouloir bien désigner

un de ses membres, pour y faire une lecture. — M. Wolowski en présentant à l'Académie le 4e volume du *Dictionnaire des sciences politiques*, in-8°, en Allemand, de M. Blüntschli, un des correspondants de l'Académie, fait un rapport verbal sur cette savante publication. Après ce rapport, MM. Dupin aîné et Troplong présentent des observations. — M. Jobard (de Bruxelles) adresse un fascicule intitulé : *Projet de réforme des lois sur la propriété intellectuelle, formulé par l'association établie à Bruxelles pour la défense de la propriété intellectuelle.* — M. de Lavergne communique à l'Académie une *Notice analytique sur les travaux d'Adam Smith.*

Séance du 17. — L'Académie reçoit les ouvrages dont les titres suivent : *Cinq nouvelles*, par M. Joseph Bernard, Paris, 1859, in-8°; — *Annuaire de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, pour l'année académique* 1859-1860. (15e année). — M. le secrétaire perpétuel donne lecture des deux lettres de M. Adolphe Garnier, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, et de M. Théod.-H. Barrau, qui se présentent comme candidats à la place vacante dans la section de morale, par le décès de M. Tocqueville. Ces lettres et les titres qui y sont joints seront envoyés à la section de morale. M. de Lavergne continue et achève la lecture de sa *Notice analytique sur les travaux d'Adam Smith.* A la suite de cette lecture, MM. Troplong, Passy, Cousin, de Lavergne, présentent ou ajoutent des observations.

Séance du 24. — L'Académie décide qu'elle ne tiendra pas de séance samedi prochain 31 décembre. — Comité secret.

Le gérant responsable,
Ch. Vergé.

ERRATA.

—

Page	163,	ligne	29,	*au lieu de :*	conservation. L'impulsion, *lisez :* conservation : l'impulsion.
—	164	—	5	—	aliment : voilà, *lisez :* aliment. Voilà.
—	—	—	9	—	Reimann, *lisez :* Reimarus.
—	181	—	18	—	la masse — sa masse.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME TRENTIÈME
— L[e] de la collection —

I. — Articles de MM. les Membres et Correspondants de l'Académie.

Pages.

Examen d'un problème de Théodicée (*fin*), par M. Th.-Henri Martin 5

Observations sur les Finances de la France sous la Révolution, par M. Moreau de Jonnès 147

Communication verbale relative à la Statistique criminelle en Angleterre pour 1858, par M. Moreau de Jonnès 149

Rapport verbal sur une brochure de M. Gaultier de Claubry, intitulée : l'*Hôpital Saint-Louis à Turin*, par M. Villermé 151

Troisième mémoire sur la physiologie de la pensée (*fin*), par M. Lélut 161

Observations sur l'essai historique des trapézites ou banquiers d'Athènes, par MM. Giraud et Wolowski 240 et 242

Communication extraite des *Voyages en France* d'Arthur Young, par M. de Lavergne 315

II. — Articles des Savants étrangers.

D'une nouvelle philosophie de l'Histoire. — La doctrine des Races humaines (*deuxième partie — fin*), par M. Alfred Sudre ..... 59 et 199

Des moyens de généraliser l'éducation des Aveugles sans les séparer de la famille et des voyants (*fin*), par M. le docteur A. Blanchet 87

Pages.

Les finances de la France sous la Révolution, par M. E. Levasseur..... 10 et 277

Essai historique sur les trapézites ou banquiers d'Athènes, précédé d'une notice sur la distinction de la propriété chez les Athéniens, par M. de Koutorga.. 221

L'extinction de la dîme et du régime féodal en Angleterre (*fin*), par M. Henry Doniol..... 243

III. — Documents divers.

Bulletins des séances des mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1859..... 153, 155, 311, 313 et..... 315

Errata..... 318

FIN DE LA TABLE DU TOME TRENTIÈME

— L^e de la collection. —

ORLÉANS. — IMP. COLAS-GARDIN.

ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

TABLE GÉNÉRALE

ALPHABÉTIQUE ET CHRONOLOGIQUE.

Orléans. — Imp. Colas-Gardin.

SÉANCES ET TRAVAUX
De l'Académie des Sciences Morales et Politiques.
COMPTE-RENDU
PAR M. CH. VERGÉ, AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT,
Sous la direction de M. MIGNET, Secrétaire perpétuel de l'Académie.

TABLE GÉNÉRALE

ALPHABÉTIQUE ET CHRONOLOGIQUE

DES SÉANCES ET TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

PAR NOMS D'AUTEURS ET PAR ORDRE DES MATIÈRES

comprenant :

1° Les 50 volumes des *Séances et Travaux de l'Académie* (de 1842 à 1859);
2° Les 5 volumes in-4° des mémoires de la Classe des sciences morales et politiques (de l'an VI à l'an XII);
3° Les 9 volumes des mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques (de 1837 à 1855);
4° Les 2 volumes de mémoires des savants étrangers publiés par cette Académie (de 1841 à 1847).

SUIVIE

DU SOMMAIRE PAR VOLUME ET PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE DES MATIÈRES CONTENUES DANS CES DIVERS RECUEILS

par

M. CH. VERGÉ

AVOCAT, DOCTEUR EN DROIT.

PARIS

CHEZ A. DURAND, 7, RUE DES GRÈS-SORBONNE.

CHEZ GUILLAUMIN ET Cie, 14, RUE DE RICHELIEU.

1860

PRÉFACE.

Il ne sera peut-être pas inutile de dire en quelques mots le but de la présente publication et de faire connaître sur quelles données elle a été conçue et exécutée.

Le *Compte-Rendu des Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques* paraît depuis l'année 1842, par livraison mensuelle, sous la direction de M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie. Il se compose aujourd'hui de 50 volumes, et autant que cela peut arriver à de pareilles publications, l'accueil qu'il a reçu en France et à l'étranger, témoigne de la haute estime du monde savant pour les personnages illustres dans la science et dans la politique qui ont fait ou qui font encore partie de cette Académie. Mais les nombreux volumes de ce recueil placé dans la plupart des bibliothèques publiques et particulières rendent les recherches bien difficiles pour ne pas dire impossibles. Les tables qui figurent à la fin de chaque volume sont nécessairement insuffisantes, et il était urgent de répondre au désir manifesté par plusieurs personnes en publiant une table générale alphabétique par noms d'auteurs et par ordre des matières. Mais cette table eût été elle-même insuffisante et comme incomplète si elle n'eût compris que les 50 volumes de notre Compte-Rendu. L'Académie actuelle des sciences morales et politiques n'est pas sans aïeux. La loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), qui a créé l'Institut national de France, en consacrant l'existence des Académies française, des sciences, des inscriptions et belles-lettres, et des beaux-arts, créait une Classe des sciences morales et politiques qui a existé jusqu'à l'arrêté du premier Consul, du 3 pluviôse an XI (23 janvier 1803), et qui a publié

cinq volumes de Mémoires in-4° (de l'an VI à l'an XII), que l'on consulte encore avec intérêt et profit. La nouvelle Académie des sciences morales et politiques, rétablie par une ordonnance du roi du 26 octobre 1832, fidèle aux traditions qui lui ont été léguées, publie aussi, et comme les autres Académies, des Mémoires, qui du moins pour la partie antérieure à la création du Compte-Rendu, ne font pas double emploi avec cette collection. Il devenait dès lors opportun de comprendre également dans notre table: 1° les cinq volumes in-4° de la première Académie des sciences morales et politiques (publiés de l'an VI à l'an XII); 2° les neuf volumes également in-4° publiés de 1837 à 1855, par la nouvelle Académie, comprenant les travaux de ses membres, et 3° deux volumes in-4°, publiés de 1841 à 1847, et dans lesquels sont insérés, après rapport, des Mémoires élaborés par des savants étrangers et communiqués dans les séances hebdomadaires; de cette manière la présente table alphabétique générale, divisée pour la plus grande facilité des recherches en table alphabétique générale par noms d'auteurs et par ordre des matières, et en table chronologique, par volumes, comprend à la fois les 50 volumes in-8° du *Compte-Rendu des Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, et toutes les autres publications sans exception des deux Académies; elle donne ainsi l'inventaire exact et complet des travaux des deux compagnies qui, sous le même nom, à des époques lointaines, et au milieu de conditions politiques et sociales bien différentes, ont représenté les sciences morales et politiques.

La manière de procéder, suivie dans la composition de la première partie de cette table, s'explique pour ainsi dire d'elle-même. L'ordre alphabétique est l'ordre nécessaire d'une table un peu étendue. Les mots indicateurs sont et les noms propres et les mots qui, dans leur simplicité d'expression, conduisent

à une notion générale ou à un ensemble de travaux. Les noms propres surtout viennent en aide à celui qui fait une recherche dans de vastes collections, et qui est plutôt guidé par le souvenir plus ou moins précis d'un nom propre que par le titre d'un mémoire.

L'utilité, et j'ajouterai même la nécessité d'une pareille publication, n'est pas contestable. De même que les travaux des Académies qui maintiennent la science dans les régions les plus élevées, soit par les communications personnelles de leurs membres, soit par les concours qu'elles ouvrent, seraient stériles et n'auraient aucune action sur le public, sans l'existence d'un recueil qui en est comme l'écho périodique; de même au bout de quelques années ce recueil perdrait lui-même une grande partie de son utilité, si on n'y joignait le moyen d'en tirer parti. La première pensée nous inspirait lorsque nous avons fondé, en 1842, avec M. G. Loiseau, actuellement procureur général à la Cour impériale de Besançon, le *Compte-Rendu des Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques;* c'est à la seconde que nous cédons, en publiant cette table qui aura aussi l'avantage de pouvoir servir jusqu'à un certain point de tête de collection pour les nouveaux souscripteurs à partir de 1860.

Paris, 31 décembre 1859.

CH. VERGÉ.

EXPLICATION DES ABRÉVIATIONS.

T. 15, p. 307,	*Veut dire :*	Séances et travaux de l'Académie, t. 15, p. 307 (50 vol. in-8° publiés de 1842 à 1859).
A. M., t. , p. ,	—	Les mémoires de la Classe des sciences morales et politiques (5 vol. in-4° publiés de l'an VI à l'an XII).
M.	—	Les mémoires de l'Académie des sciences morales et politiques (9 vol. in-4° publiés de 1837 à 1855).
M. (S E.)	—	Les mémoires des savants étrangers (2 vol. in-4° publiés par la nouvelle Académie de 1841 à 1847).
*	—	Ce signe mis à côté d'un nom propre, indique qu'il s'agit d'un savant étranger.

TABLE

GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE.

A.

Abaillard. V. Cousin.
Académie. V. Sales (J. de).
— de Berlin. V. Bartholmèss.
— de Hongrie. V. Kœnigswarter.
— d'Orléans. V. Bimbenet.
Accroissement de la population. V. Moreau de Jonnès.
Accusés. V. Fayet.
Actes de naissance. V. Berriat Saint-Prix, Loir (le docteur) et Villermé.
— de l'état-civil. (Centralisation des actes). V. Loir (le docteur).
— de procédure. V. Berriat Saint-Prix.
Administration. V. Vivien.
— coloniale. V. Rosseeuw Saint-Hilaire.
— intérieure. V. Béchard et Portalis.
— provinciale. V. Thierry.
Affections morales. V. Cabanis.
Affranchissement des serfs. V. Wolowski.
Afrique. V. Blanqui, Buache, Dupont (de Nemours) et Escayrac de Lauture (d').
— septentrionale. V. Duprat, Michelet et Thomassy.
Agriculture. V. Blanqui, Diannyère, Moreau de Jonnès, Passy (H). et Romanet (de).
Agriculture pastorale. V. Dareste, Passy (H.) et Thierry.
— ses charges. V. Block et Villermé.
Aguesseau (d'). V. Bouillier, Cousin et Monnier.
Aiguilles. V. Cadou-Taillefer et Blanqui.
Alaric. V. Bouchaud.

Alby. V. Laferrière.
Albigeois. V. Schmidt.
Alchimie. V. Franck.
Alembert (d'). V. Damiron.
Alexandrins. V. Barthélemy Saint-Hilaire et Cousin.
Algazali. V. Pallia.
Algérie. V. Beaumont (de), Lamarque (de), Dugat, Lucas, Macarel et Worms.
Aliénés. V. Rossi, Sagra (Ramon de la).
Allemagne. V. Hauthuille (d'), Rendu (E.), Rotteck (de) et Wolowski.
— du Nord. V. Lélut et Rendu (E.).
— Sa formation politique et territoriale. V. Mignet.
Alpes, (leur situation économique). V. Blanqui, Dupin, Passy (H.) et Portalis.
Ame (Siége de l'). V. Lélut.
— pensante. V. Bouillier.
Amérique. V. Dupont (de Nemours).
— septentrionale. V. Bougainville et Dupont (de Nemours).
— Sa découverte. V. Rosseeuw Saint-Hilaire.
Amharras (législation et civilisation des). V. Rochet d'Héricourt.
Amour (l'). V. Rœderer.
Amulette. V. Lélut.
Analytiques d'Aristote. V. Barthélemy Saint-Hilaire.
Anatomie. V. Bourgery.
André (le père). V. Cousin.
Angleterre. V. Benoiston de Châteauneuf, Dunoyer, Dupin, Faucher, Guerry, Guizot, Hantute, Lorain, Mignet, Moreau de Jonnès, Passy (H.), Talleyrand, Tapiès, Villermé et Wolowski.
— féodale. V. Moreau de Jonnès.
— Sa formation politique et territoriale. V. Mignet.
Animisme. V. Lemoine.
Anne de Boleyn. V. Lingard (le docteur).
Annuaire d'économie politique. V. Chevalier.
— des Deux-Mondes. V. Vivien.
Anquetil. De la paix de Westphalie et analyse des instructions données par le ministre de Louis XIV aux plénipotentiaires de la France, A. M., t. 1, p. VII.

— Tableau historique de l'Univers, A. M., t. 1, p. VIII.
— Des anciennes relations extérieures de la France, A. M., t. 1, p. 1.
— État de l'Europe avant la paix de Westphalie, A. M., t. 1, p. 12.
— Résumé des recherches contenues dans les mémoires envoyés à différents concours proposés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1734 et années suivantes sur cette question : « Quel a été l'état des lettres en France depuis Charlemagne jusqu'à François Ier? » A. M., t. 3 (1re partie), p. 37.
— De l'état des travaux entrepris pour la collection des ordonnances des rois de France de la troisième race, A. M., t. 4 (1re partie), p. 36.
— De l'état des sciences en France pendant le cours de plus de sept siècles, A. M., t. 4 (1re partie), p. 63.
— Des Gaulois, A. M., t. 4 (1re partie), p. 63.
— Quel a été l'état des sciences en France pendant les règnes de Charles VI et de Charles VII, A. M., t. 5 (1re partie), p. 7.
— Des règnes de Charles VIII et de Louis XII, A. M., t. 5 (1re partie), p. 25.
Anthropologie. V. Edwards.
Anthropomorphisme. V. Bouchitté et Rémusat (de).
Apis (le Bœuf). V. Barthélemy Saint-Hilaire et Mariette.
Apophthegmes. V. Sales (J. de).
Application des lois. V. Sedgwick et Tocqueville (de).
Arabes. V. Mignet et Ravaisson. V. aussi Concours.
Arabie. V. Gosselin.
Argens (d') V. Damiron.
Argenson (le Marquis d'). V. Rathery.
Argent (de l'). V. Faucher, Moreau de Jonnès et Passy (H.).
Argolide. V. Mentelle.
Argonautes. V. Lévesque.
Aristote. V. Barthélemy Saint-Hilaire, Champagne, Mignet et Ravaisson.
Armée. V. Blanqui, Chevalier, Moreau de Jonnès et Rœderer.
Arrighy. Des moyens d'améliorer l'état moral de la Corse, et de la véritable cause des homicides qui s'y commettent, t. 14, p. 379.
Arsenic (Empoisonnement par l'). V. Cormenin (de) et Beaumont (de).
Association civile et commerciale. V. Troplong.
— (Du principe d'). V. Blanqui. Dunoyer, Passy (H.) et Rémusat (de).
— (Réfutation de l'). V. Franck.

— du physique et du moral. V. Broussais.
Associations ouvrières. V. Lélut, Lemercier, Reybaud, Villermé et Rapports sur les Concours.
Assises de Jérusalem. V. Giraud.
Assistance. V. Dupin, Lélut, Magnitot (de), Marbeau et Monnier.
Athènes. V. Gaudin, Giraud, Koutorga (de), Lévesque, Troplong et Wolowski.
Atlas militaire. V. Toulongeon.
— statistique. V. Gayot et Moreau de Jonnès.
Aubenas*. Fragment d'une histoire du parlement de Paris sous la ligue, t. 11, p. 147.
Audiffret (le marquis d'). Des impôts en France, t. 36, p. 437.
— Les finances de la France au XVIIIe siècle, t. 44, p. 313.
Audiganne*. Les peigneurs de laine, t. 24, p. 313. V. aussi Moreau de Jonnès et Wolowski.
Augustales. V. Egger et Giraud.
Auguste. Ses successeurs. V. Naudet.
— (Testament d'). V. Egger et Giraud.
Aussy. V. Legrand d'Aussy.
Autorité (Influence de l'). V. Beaumont (de) et Lewis (Cornwall).
Autriche. V. Beaumont (de), Kœnigswarter, Legoyt et Passy (H.).
Auvergne (le droit en). V. Bayle-Mouillard, Berriat Saint-Prix, Doniol et Passy (H.).
Aveugles. V. Blanchet (le docteur), Rossi et Sagra (Ramon de la).
Avocat des pauvres. V. Beaumont (de), Cousin et Lucas.

B.

Babbage. V. Lettres.
Baër (Constantin). V. Chevalier.
Bagnes maritimes. V. Lucas et Masson.
Bailliage d'Amiens. V. Bouthors, Dupin et Troplong.
Bailly (Sylvain). V. Sales (J. de).
Baptême. V. Loir (le docteur).
Baronnie du Pont. V. Duchâtellier et Laferrière.
Barrot (Odilon). Rapport sur le *Traité de droit pénal* de M. Rossi, t. 36, p. 185 et 321, et t. 37, p. 83 et 317.

Barthe. De quelques définitions économiques, t. 35, p. 58.
— Des impôts en France, t. 36, p. 437.
Barthélemy Saint-Hilaire. De l'ordre des livres de la politique d'Aristote, M., t. 1, p. CXXX.
— De la philosophie sanscrite et notamment du Niâya, M., t. 3, p. XVIII et 149.
— De l'influence de la scholastique sur la langue française, M., t. 3, p. XVIII.
— De la vraie démocratie, M., t. 7. p. 435.
— Le Sânkhya, M., t. 8, p. 107; - t. 19, p. 439; t. 20, p. 145 et 309; t. 21, p. 163 et 281; t. 22, p. 139 et 425; t. 23, p. 301; t. 24, p. 153 et 331; t. 25, p. 145 et 177.
— De l'opinion de Platon sur les Dieux, M. (S. E.), t. 2, p. 1.
— Le mysticisme allemand au XIVe siècle, M. (S. E.), t. 2, p. 211; - t. 9, p. 487.
— Saint Thomas d'Aquin, M. (S. E.), t. 2, p. 503; - t. 9, p. 498.
— De la persistance de la personnalité après la mort, M. (S. E.), t. 2, p. 613.
— Les derniers analytiques d'Aristote, t. 1, p. 40.
— De la logique, et notamment de la logique d'Aristote, et de l'état actuel des études logiques en Europe, t. 5, p. 175.
— De la méthode des Alexandrins et du mysticisme, t. 7, p. 13 et 44.
— La psychologie d'Aristote, t. 9, p. 371 et 451.
— De la philosophie indienne, t. 10, p. 284; t. 28, p. 253.
— Examen critique de l'école d'Alexandrie de M. Vacherot, t. 10, p. 483.
— Du Bouddhisme et du Brahmanisme, t. 11. p. 39.
— Les opuscules d'Aristote, t. 12, p. 67.
— La logique, t. 12, p. 369.
— De la science politique, et particulièrement de la politique d'Aristote, de Platon et de Montesquieu, t. 13, p. 120; t. 14, p. 21 et 149.
— De la méthode, t. 15, p. 315.
— De la *Gymnastique pratique* (Rapport sur un ouvrage de M. Laisné), t. 17, p. 303.
— Rapport sur les cartes figuratives de l'enseignement de M. Dehen, t. 18, p. 449.
— Rapport sur l'ouvrage de M. de Brossard intitulé : *De la souveraineté française selon l'histoire*, t. 20, p. 437.
— Les Védas, t. 26, p. 321; t. 27, p. 39 et 203; t. 28, p. 5 et 209.

— Rapport sur le *Dictionnaire de l'économie politique*, t. 27, p. 347.
— Le Bouddhisme, t. 29, p. 203; t. 30, p. 5; t. 31, p. 219 et 433, et t. 32, p. 339.
— De la science morale, et particulièrement d'Aristote, de Platon et de Kant, t. 31, p. 5; t. 33, p. 185; t. 34, p. 161, et t. 35, p. 67 et 215.
— Rapport sur un mémoire de M. Mariette, relatif au Bœuf Apis, t. 38, p. 289.
— De la poétique d'Aristote, t. 41, p. 427, et t. 42, p. 31.
— Kanâda, t. 46, p. 321. V. aussi Discours et Rapports sur les Concours.
Bartholmèss. Histoire de l'Académie de Berlin, t. 18, p. 255.
— Les opinions religieuses de Leibnitz et de ses continuateurs, t. 27, p. 455, et t. 31, p. 391.
— Kant et Fichte, t. 29, p. 425, et t. 30, p. 119.
— La renaissance du spinosisme au XIXe siècle, t. 32, p. 151, et t. 34, p. 455.
— Les doctrines religieuses de Hegel, t. 35, p. 331; t. 36, p. 281; t. 37, p. 145 et 407; t. 38, p. 193. V. aussi Lettres.
Bassano (duc de). V. Rapports sur les Concours.
Bastiat. V. Dunoyer.
Baude. Rapport sur un ouvrage de M. de Ribbe, intitulé : *De la Provence*, etc... *et du déboisement*, t. 40, p. 283 et 298.
— De la Turquie d'Europe, t. 41, p. 471.
— Vauban, t. 45, p. 265.
Baudin. De l'esprit de faction considéré par rapport à son influence sur les différents gouvernements, A. M., t. 1, p. 493.
— Des clubs et de leurs rapports avec l'organisation sociale, A. M., t. 1, p. 504.
— De l'origine de la loi, de sa définition, de ses différentes espèces et du style qui lui convient, A. M., t. 2, p. 376.
— De la part à prendre par l'Institut aux funérailles de ses membres et de l'état actuel des lieux de sépulture de la commune de Paris, A. M., t. 2, p. 681 et 695; t. 3 (1re partie), p. 27.
— De l'ostracisme. A. M., t. 3 (2e partie), p. 61. V. aussi Champagne.
Baudrillart. V. Passy (H.).

Bausset-Roquefort. V. Giraud.
Bavoux. De la législation anglaise dans quelques-uns de ses rapports avec celles de Rome et de la France, t. 8, p. 241.
— Voltaire à Ferney. Lettres inédites de Voltaire, t. 46, p. 33.
— Lettres inédites de Madame Denis et de Voltaire, t. 47, p. 457. V. aussi Blondeau.
Bayle. V. Damiron.
Bayle-Mouillard. V. Berriat Saint-Prix.
Beauchamp (J. de). V. Lalande.
Beaujour (Félix de). V. Concours et Rapports sur les Concours.
Beaumont (G. de). La condition sociale et politique des nègres esclaves et des gens de couleur affranchis aux États-Unis, M., t. 1, p. cxx.
— L'état de la constitution de la propriété dans l'Algérie, t. 4, p. 148.
— L'organisation du travail et de la loi qui règle le travail des enfants dans les manufactures, t. 8, p. 189.
— La statistique civile et commerciale du Piémont et de la France, t. 11, p. 9.
— L'introduction des Frères des écoles chrétiennes dans les maisons centrales de détention, t. 11, p. 341.
— La défense des indigents dans les procès civils et criminels, t. 12, p. 465.
— Rapport sur le bulletin officiel des lois de l'empire d'Autriche, t. 17, p. 415.
— Des prisonniers et de l'emprisonnement, t. 18, p. 35.
— Rapport sur un ouvrage de M. Cornwall Lewis, intitulé : *Essay an the influenec of authority*, etc..., t. 23, p. 201.
Beauverger * (de). De la philosophie politique en Angleterre au XVIe et au XVIIe siècle, t. 45, p. 129. V. aussi Lélut.
Beaux-Arts. V. Dutens.
Beccaria. V. Hélie.
Béchard. V. Portalis.
Becquerel. L'amiral de Coligny, sa famille et sa seigneurie de Châtillon-sur-Loing, t. 45, p. 159.
Beernem. V. Villermé.
Belgique. V. Quételet, Sagra (Ramon de la) et Villermé.
Bénard. La philosophie de l'art d'après Schelling, t. 11, p. 435.
Bénin (peuple du). V. Palisot-Beauvois.

Benoiston de Châteauneuf. De l'entrepôt de Paris, M., t. 1, p. CLXXXVII.
— Monuments propres à constater la marche et les effets du choléra-morbus dans Paris, M., t. 1, p. CXLI.
— Les changements matériels et moraux survenus en France depuis la révolution, M., t. 2, p. LI.
— De la production des céréales en France depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'à nos jours, M., t. 3, p. LXXXV.
— De l'établissement et du commerce des colonies françaises, M., t. 3, p. LXXXVII.
— Notice sur l'origine des Monts-de-Piété, M., t. 3, p. XC.
— De la durée de la vie chez les savants et les gens de lettres, M., t. 3, p. 627.
— Rapport sur un voyage fait dans les cinq départements de la Bretagne, M., t. 4, p. 635; - t. 2, p. 77 et 189.
— Durée des familles nobles en France, M., t. 5, p. 753; - t. 7, p. 210.
— De la durée de la vie humaine dans plusieurs des principaux États de l'Europe, et du plus ou du moins de longévité de ses habitants, M., t. 6, p. 591; - t. 10, p. 31.
— De la condition des femmes et des jeunes filles détenues et libérées, M., t. 6, p. 633; - t. 12, p. 471.
— Des Comptes-Rendus de l'administration de la justice criminelle en France, depuis 1825 jusqu'en 1839, t. 1, p. 324.
— Le système pénitentiaire, t. 4, p. 195.
— La prison de Tours, t. 5, p. 286.
— De la politique extérieure et du système fédératif de la France, Rapport sur un ouvrage de M. Maillefer, t. 8, p. 128.
— Des guerres entre la France et l'Angleterre au moyen-âge, t. 20, p. 225.
Bérenger. Rapport sur un mémoire lu par M. Charles Renouard, intitulé : *De la statistique de la justice civile*, M., t. 1, p. CVIII et p. 473.
— Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire, en l'appliquant à tous les lieux de répression du royaume, M., t. 1, p. CXXXII et p. 539.
— Théorie et histoire du droit naturel comme fondement du droit civil, du droit politique et du droit des gens, M., t. 2, p. XLII.

— De la répression pénale, M., t. 8, p. 627; M., t. 9, p. 405; - t. 22, p. 5 et 329; t. 23, p. 225; t. 31, p. 413; t. 32, p. 37 et 185; t. 33, p. 49 et 259; t, 34, p. 55, 199 et 349; t. 38, p. 265.
— Des divers systèmes pénitentiaires expérimentés jusqu'à ce jour, t. 5, p. 112.
— La division de la propriéte suit-elle en France la progression de la population? t. 9, p. 505.
— Des prisonniers et de l'emprisonnement, t. 18, p. 17.
— Rapport sur un ouvrage de M. Hélie, intitulé : *Traité d'instruction criminelle*, t. 29, p. 149.
— Rapport sur un ouvrage de M. Berriat Saint-Prix, relatif à la procédure des tribunaux criminels, t. 33, p. 172.
— De l'administration de la justice criminelle en Angleterre, t. 41, p. 305. V. aussi Discours et Rapports sur les Concours.
Bères. De l'affaiblissement du commerce de Bordeaux et des moyens d'y remédier. M., t. 1, p. CLXXXIV.
Bergson. V. Laferrière.
Berkeley. V. Tracy (de).
Berriat Saint-Prix. De la durée et de la suspension de la prescription, M., t. 3, p. LVII.
— Recherches sur le paupérisme en France au XVIe siècle, M., t. 4, p. 513.
— Observations sur la législation relative aux nullités des actes de procédure, M., t. 4, p. 539.
— Observations sur Domat, t. 3, p. 166.
— Observations critiques sur la loi par laquelle on prétend que les auteurs des douze tables avaient permis aux créanciers de mettre en pièces le corps de leurs débiteurs, et sur le prêt à intérêt à Rome, t. 3, p. 232 et 467; t 5, p. 163.
— Le droit en Auvergne (Rapport sur un ouvrage de M. Bayle-Mouillard, t. 3, p. 320.
— Recherches statistiques sur Mulhouse, t. 4, p. 126.
— De la révocation des donations pour cause de survenance d'enfants, t. 6, p. 161.
— Les lois civiles françaises et les lois civiles aux États-Unis surtout en matière de prescription, t. 6, p. 329.
— La charte grecque et la charte française, t. 7, p. 10.
— Les actes de naissance en France et à l'étranger, t. 8, p. 107.
— De l'accroissement de la population, t. 8, p. 510.

Berriat Saint-Prix fils. V. Bérenger.
Berry. Son histoire. V. Lucas.
Berthier *. Des facultés des sourds-muets, t. 19, p. 173.
Bertrandon de la Brocquière. V. Legrand d'Aussy.
Béziers. V. Julia et Thierry.
Bianchi. V. Buache.
Bibliographie (Cours de). V. Daunou.
Bibliothèque. V. Daunou.
Bienaymé. Communication sur le principe découvert par M. Poisson : *Loi des grands nombres*, t. 31, p. 379.
Bien-être et Concorde. V. Dupin (Ch.).
Bignon. De la conciliation progressive de la morale et de la politique, M., t. 1, p. LXXXV et 365.
Bimbenet *. L'Université d'Orléans, t. 20, p. 293.
Biot. Le Tcheou-li, t. 19, p. 187.
Blanchet *. Des moyens de généraliser l'éducation des sourds-muets, t. 39, p. 149 et 297.
— Des moyens de généraliser l'éducation des aveugles sans les séparer de la famille et des voyants, t. 49, p. 439, et t. 50, p. 87.
Blanqui. Considérations sur le régime économique de l'armée en temps de paix, M., t. 2, p. XLIX.
— De la situation économique de nos possessions dans le Nord de l'Afrique, M., t. 3, p. LXX.
— Huskisson et sa réforme économique, M., t. 3, p. LXXIX.
— Rapport sur l'état économique et moral de la Corse en 1838, M., t. 3, p. 485.
— De la situation morale et économique de l'Espagne en 1846, M., t. 6, p. 535; - t. 8, p. 82; t. 13, p. 213; t. 14, p. 5 et 166; t. 18, p. 97.
— Des classes ouvrières en France en 1848, M., t. 7, p. 691; - t. 14, p. 317; t. 15, p. 5, 105 et 237; t. 18, p. 313; t. 19, p. 145; t. 20, p. 125.
— De l'état social des populations de la Turquie d'Europe, t. 1, p. 69 et 342.
— Dangers du régime prohibitif et de la nécessité d'y remédier, t. 1, p. 118.
— La polygamie en Orient, t. 3, p. 261.
— Reproches adressés aux tendances industrielles de notre temps, t. 3, p. 457.

— De l'avenir du commerce européen en Chine, t. 4, p. 9.
— De la situation économique des départements de la frontière des Alpes, t. 4, p. 351 et 425.
— Des causes de la décadence de l'Espagne, t. 6, p. 88.
— La liberté du travail, t. 6, p. 371.
— Du régime municipal dans les Gaules, t. 7, p. 163.
— Des douanes et de la protection en matière d'industrie et d'agriculture, t. 7, p. 279.
— De l'organisation du travail et de la loi qui règle le travail des enfants dans les manufactures, t. 8, p. 189.
— Rapport sur le Dictionnaire anglais-français de Spiers, t. 9, p. 82.
— Du désaccord de l'enseignement public avec les besoins publics, t. 9, p. 225 et 241.
— De la concurrence et du principe d'association, t. 9, p. 407.
— De la nécessité de fonder en France l'enseignement de l'économie politique, t. 10, p. 82.
— D'une nouvelle édition de Ricardo, t. 13, p. 210.
— Rapport sur un ouvrage de M. Coquelin, intitulé : *Du crédit et des Banques*, t. 16, p. 399; et observations sur le même sujet, p. 401.
— Rapport sur un ouvrage intitulé : *Miloch Obrenowitsch ou Coup-d'œil sur l'histoire de la Serbie de* 1813 à 1839, t. 17, p. 223.
— Des cités ouvrières, t. 17, p. 239.
— Du travail dans les maisons de détention, t. 17, p. 283.
— Observations sur l'industrie des aiguilles, t. 17, p. 453.
— Rapport sur le droit administratif espagnol de D. Colmeiro, t. 18, p. 443.
— De l'état des logements des ouvriers à Rouen et à Lille, t. 19, p. 221.
— Rapport sur le *Cours d'Économie politique* de M. Rossi, t. 19, p. 321.
— Rapport sur les *Lettres de la Turquie* de M. Ubicini, t. 19, p. 495.
— Rapport sur un ouvrage de M. Villermé fils, relatif aux douanes, t. 20, p. 35.
— De la production et de la démonétisation de l'or, t. 22, p. 293.
— Rapport sur les travaux de la commission pour l'assainissement des logements insalubres dans la ville de Nantes, t. 22, p. 477.
— Objet et limites de l'économie politique, t. 23, p. 145.
Blé. V. Chevalier.
Block. V. Villermé.
Blocus. V. Garnier (J.).

Blondeau. Rapport sur un ouvrage de M. Bavoux, relatif à la philosophie politique, t. 2, p. 54.
— Du prêt à intérêt chez les Romains, et des *Nexi*, t. 3, p. 232.
— L'instruction primaire et secondaire, et le paupérisme en Hollande, t. 6, p. 317.
Bluntschli. V. Wolowski.
Bodin. V. Baudrillart et Passy (H.).
Boichoz. V. Villermé.
Boismont (de). V. Franck.
Bonheur (le). V. Sales (J. de).
Bonnechose *. Le grand schisme d'Occident et son influence touchant les libertés de l'église gallicane et la réformation, t. 5, p. 456.
Bonneville. V. Lélut.
Bordeaux (Commerce de). V. Bères.
Bordin. V. Concours.
Bouchaud. Des colonies romaines et les municipes, A. M., t. 3, p. 114.
— Histoire numismatique de la législation romaine, A. M., t. 3, p. 240.
— Le Code d'Alaric, A. M., t. 4, p. 76.
— De la morale de Cicéron, A. M., t. 4, p. 382.
— De la morale de Sénèque, A. M., t. 4, p. 403.
— De la morale d'Épictète, A. M., t. 5 (1re partie), p. 47.
— De l'autorité et de l'usage des inscriptions dans la législation romaine, A. M., t. 5, p. 75 et 135.
— Des édits des magistrats romains, A. M., t. 5, p. 331 et 369.
Bouchitté *. Des preuves de l'existence de Dieu, considérées dans leur principes les plus généraux, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la philosophie contemporaine, M. (S. E.), t. 1, p. 395.
— De la notion de Dieu dans ses rapports avec l'imagination et la sensibilité, M. (S. E.), t. 2, p. 77.
— De la persistance de la personnalité après la mort, M. (S. E.), t. 2, p. 621; - t. 10, p. 137 et 409; t. 15, p. 443; t. 16, p. 49 et 121; t. 26, p. 161.
— De l'anthropomorphisme ou de la notion de Dieu dans ses rapports avec la sensibilité de l'imagination, t. 2, p. 6.
Bouddhisme. V. Barthélemy Saint-Hilaire, Burnouf et Cousin.
Bougainville. Des méthodes de cultures étrangères ou nouvelles, A. M., t. 3 (1re partie), p. 38.

— Essai historique sur les navigations anciennes et modernes dans les hautes latitudes septentrionales, A. M., t. 3, p. 40.
— Des sauvages de l'Amérique septentrionale, A. M., t. 3, p. 322.
Bouillier. Le vrai et le faux optimisme, t. 10, p. 345.
— De la philosophie de d'Aguesseau, t. 18, p. 233.
— De la vision en Dieu de Malebranche, t. 21, p. 429, et t. 22, p. 37.
— De l'unité de l'âme pensante ou du principe vital, t. 45, p. 283, et t. 46, p. 5. V. aussi Franck
Boun de Hesh (le). V. Dupont (de Nemours).
Bourges. V. Thierry.
Bourgery*. Exposé philosophique de l'anatomie et de la physiologie du système nerveux, t. 6, p. 115.
Bourgoing. Des moutons d'Espagne, A. M., t. 1, p. IX.
Bouthors. V. Dupin et Troplong.
Brahmanisme. V. Barthélemy Saint-Hilaire, Burnouf et Cousin.
Brailas. V. Barthélemy Saint-Hilaire.
Brandis. V. Lettres.
Bretagne (Ancienne province de). V. Benoiston de Châteauneuf, Cousin, Duchâtellier, Dupin (Ch.), Lucas et Villermé.
— (Grande). V. Dupin (Ch.). V. aussi Angleterre.
Brière de Boismont*. Des derniers sentiments exprimés par les suicidés, t. 20, p. 95.
Broglie (Duc de). V. Rapports sur les Concours.
Brossard (de). V. Barthélemy Saint-Hilaire.
Brougham (Lord). De l'exécution des engagements sur la personne des débiteurs, t. 11, p. 276.
— De la déportation, t. 24, p. 59.
— De la doctrine de Malthus sur la population, t. 24, p. 447.
Broussais Mémoire sur l'association du physique et du moral, M., t. 1, p. LXV et 113.
— Du sentiment d'individualité, M., t. 2, p. V, et t. 3, p. 91.
— (Doctrines de). V. Broussais (Casimir) et Dubois (d'Amiens). V. aussi Notices.
Broussais (Casimir). V. Lettres.
Bruxelles. V. Villermé.
Buache. De l'existence de quelques îles peu connues situées dans la partie du grand Océan, comprise entre le Japon et la Californie, A. M., t. 1, p. 475.

— Considérations géographiques sur la Guyane Française, A. M., t. 3, p. 15.
— Des découvertes à faire dans le grand Occéan, A. M., t. 3, p. 264.
— Relation manuscrite d'un voyage fait au Caire en 1717, A. M., t. 4 (1re partie), p. 42.
— Observations astronomiques et géographiques pour servir au voyage du capitaine Baudin, A. M., t. 4 (1re partie), p. 61.
— Du l'île de Juan de Lisboa, A. M., t. 4, p. 291.
— Des îles Dina et Marseveen, A. M., t. 4, p. 367.
— Eclaircissements géographiques sur quelques parties de l'intérieur de la Guyane, et spécialement sur le cours du Maroni, A. M., t. 5 (1re partie), p. 9.
— Des notions que l'on avait de l'Afrique à l'époque où les Portugais ont doublé le cap Bojador, A. M., t. 5 (1re partie), p. 26.
— De la carte de Bianchi (André) de 1436, A. M., t. 5 (1re partie), p. 41.
— Des terres découvertes par Lapérouse à la côte de Tartarie et au nord du Japon, A. M., t. 5, p. 1.
— De la carte itinéraire des Romains, appelée communément *Carte de Peutinger*, et de la géographie de l'anonyme de Ravenne, A. M., t. 5, p. 53.

Buchez*. Origine des variations de la philosophie, t. 5, p. 308.

Budget des cultes. V. Jourdain et Parieu (de).

— De l'empire romain. V. Dureau de Lamalle.

Bulle *Unigenitus*. V. Moret.

Buquet. V. Détenus.

Burnouf (E.). V. Barthélemy Saint-Hilaire.

Buttet*. De la lexicologie, A. M., t. 3 (1re partie), p. 3.

C.

Cabanis. Étude de l'homme et des rapports de son organisation physique avec les facultés intellectuelles et morales, A. M., t. 1, p. 37; A. M., t. 2, p. 107, 163 et 226.
— Histoire physiologique des sensations, A. M., t. 1, p. 98 et 154.
— De l'influence de l'état de maladie sur celui des idées et des affections morales, A. M., t. 4 (1re partie), p. 62.

Cadou-Taillefer *. De l'industrie des aiguilles, t. 17, p .453.
Caffarelli. V. Champagne.
Caire (Voyage au). V. Buache et Lucas (Paul).
Caisse d'économies. V. Duvillard.
Caisses de conservation. V. Villermé.
Californie. V. Buache.
Calvinisme. V. Mignet et Weiss.
Cambacérès. De la science sociale, A. M., t. 1, p. IX, et t. 3, p. 1.
Camus. Des grands et petits voyages, A., M., t. 4 (1re partie), p. 55.
Canal de Suez. V. Chevalier et Dupin (Ch.).
Cap Bojador. V. Buache.
Caravanes. V. Thomassy.
Cardan. V. Franck.
Carell (Foucher de). V. Cousin.
Carnot. De l'instruction criminelle, M., t. 1, p. CXII.
Carte de Bianchi (André). V. Buache.
— de Peutinger. V. Buache.
— zoologique. V. Lacépède.
Cartes figuratives. V. Barthélemy Saint-Hilaire et Dehen.
Cathares. V. Albigeois, Mignet et Schmidt.
Catholiques (Etat religieux des). V. Loir (le docteur).
Cauchy *. Domat, t. 20, p. 181 et 369; t. 21, p. 83 et 135; t. 25, p. 107. V. aussi Portalis.
Causes géographiques. V. Giraud.
Celtiques. Peuples. V. Moreau de Jonnès.
Céréales (Production des). V Benoiston de Châteauneuf et Moreau de Jonnès.
Certitude. V. Cousin, Franck et Javary.
Cerveau. V. Lélut.
Chalmers (le docteur). Inconvénients d'un impôt public pour l'indigence, comparés avec les avantages et la sécurité des établissements publics de charité ayant pour but le soulagement des malades, M. (S. E.), t. 1, p. 525.
Chambellan. V. Lettres.
Chamier (le ministre). V. Read.
Champagne. Histoire abrégée des travaux de la classe, A. M., t. 3 (1re partie), p. 1.

— De la meilleure manière de rendre utiles par l'impression ou autrement les ouvrages envoyés au concours, A. M., t. 3 (1re partie), p. 37.
— Notice sur la vie et les ouvrages de Baudin (des Ardennes), A. M., t. 3 (1re partie), p. 39 et 53.
— Notice sur Gautier de Sibert, A. M., t. 3 (1re partie), p. 40.
— Notice sur Véron de la Forbonnais, A. M., t. 3 (1re partie), p. 41.
— Notice sur Darçon, A. M., t. 3 (1re partie), p. 43.
— Notice sur Cafarelli, A. M., t. 3 (1re partie), p. 49.
— De la morale d'Aristote et traduction du traité de la libéralité, A. M., t. 3, p. 80.
— Analyse et exposition du traité de Grotius, ayant pour titre : *La mer libre*, et du traité de Selden, intitulé : *La mer fermée*, en réponse à celui de Grotius, A. M., t. 5 (1re partie), p. 5.

Changements matériels et moraux. V. Benoiston de Châteauneuf.

Charles VI. V. Anquetil.

Charles VII. V. Anquetil et Vallet de Viriville.

Charles VIII. V. Anquetil.

Charles-Quint. V. Mignet.

Charte. V. Berriat Saint-Prix.

Châtillon-sur-Loing. V. Becquerel.

Chauveau (Adolphe). V. Troplong.

Chauvet. La philosophie d'Hippocrate, t. 37, p. 115 et 335.
— Des dogmes d'Hippocrate et de Platon, t. 40, p. 437; t. 41, p. 195 et 321.

Chemins de fer. V. Audiganne, Moreau de Jonnès et Wolowski.
— vicinaux. V. Lavergne.

Chevalier (Michel). Rapport sur différents envois de M. Vattemare, t. 19, p. 493.
— De la production et la démonétisation de l'or, t. 22, p. 293.
— Objet et limite de l'économie politique, t. 23, p. 145.
— Rapport sur un mémoire relatif aux poids et mesures envoyés par le gouvernement des États-Unis d'Amérique, t. 24, p. 215.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Vrolik, relatif au système monétaire du royaume des Pays-Bas, t. 28, p. 153.
— Le Compagnonnage, t. 28, p. 407.
— Le blé considéré au point de vue du commerce libre entre les États, t. 29, p. 335.

— Rapport sur un ouvrage de M. Constantin Baër sur les monnaies d'or et sur la valeur légale de l'or, t. 31, p. 137.
— Des monnaies d'or, t. 31, p. 147.
— Des échanges internationaux, t. 31, p. 317.
— Rapport sur un ouvrage de M. Leplay, intitulé : *Les ouvriers européens*, t. 34, p. 139 et 148.
— Des impôts en France, t. 36, p. 437.
— Les consommations de Paris par M. Husson, t. 37, p. 395.
— La Valachie au point de vue économique et diplomatique par M. Thibault-Lefebvre, t. 37, p. 431.
— L'annuaire d'Économie politique pour 1856, t. 37, p. 437.
— Le comte Mollien, t. 38, p. 47; t. 39, p. 361; t. 41, p. 97; t. 42, p. 113 et 291.
— Rapport sur un ouvrage de M. Baër, relatif aux monnaies à Naples, t. 39, p. 129.
— Rapport sur les mesures usitées dans les principaux États de l'Italie, t. 40, p. 149.
— Du canal de Suez, t. 41, p. 278.
— De l'application de l'armée aux travaux publics, t. 41, p. 369.
— Rapport sur un ouvrage de M. F. Passy, intitulé : *Mélanges économiques*, t. 43, p. 149.
Chevaux. V. Gayot et Moreau de Jonnès.
Chine. V. Blanqui, Dunoyer, Passy (H.) et Rémusat.
Chinois. V. Franck.
Choiseul. V. Giraud.
Choléra-morbus. V. Benoiston de Châteauneuf et Villermé.
Chrétien. V. Moreau de Jonnès.
Christianisme. V. Filon et Troplong.
Chronologie égyptienne. V. Jomard.
Cibrario. V. Wolowski.
Cicéron. V. Bouchaud.
Cieskowski. V. Wolowski.
Circulation. V. Forbonnais.
Cités ouvrières. V. Blanqui, Lucas et Villermé.
Civilisation. V. Fréville.
— (Marche de la.) V. Passy (H.).
Clarke. V. Damiron.
Classes indigentes. V. Marbeau.

— laborieuses. V. Grün, Lucas, Romanet et Villermé.
— Leur avenir. V. Morin et Villermé.
— ouvrières. V. Blanqui.
— Situation des. V. Blanqui, Cousin, Dunoyer, Giraud et Villermé.
— rurales. V. Doniol et Passy (H.).
Classification. V. Daunou.
Clauberg. V. Damiron.
Clément (Pierre). La conspiration du chevalier de Rohan, t. 37, p. 253. V. Passy (H.).
Clubs. V. Baudin.
Coalitions. V. Wolowski.
Cobden. V. Bastiat et Dunoyer.
Code. V. Kœnigswarter.
— administratif. V. Michelet.
— civil. V. Portalis, Rossi et Troplong.
— de commerce. V. Giraud, Portalis et Saint-Joseph (de).
— général. V. Durand et Giraud.
— d'organisation judiciaire. V. Poirel et Vivien.
— universel. V. Merlin.
Colbert. V. Clément (P.), Lucas, Passy (H.), Rémusat et Wolowski.
Coligny. V. Becquerel.
Colmeiro (Don). V. Blanqui et Passy (H.).
Colonies. V. Talleyrand et Toulongeon.
— agricoles. V. Lamarque (de), Dugat, Dunoyer, Giraud, Lucas, Lurieu (de), Passy (H.), Romanet (de) et Sagra (Ramon de la).
— françaises. V. Benoiston de Châteauneuf.
— romaines. V. Bouchaud.
Commerce. V. Benoiston de Châteauneuf, Fréville et Papon.
— des grains. V. Roscher, Villermé et Wolowski.
— européen en Chine. V. Blanqui, Dunoyer, Passy (H.) et Rémusat (de).
— extérieur de la France. V. Dunoyer, Moreau de Jonnès et Wolowski.
— international. V. Dunoyer.
Commission de statistique. V. Villermé.
Communes. V. Bouthors, Dupin et Troplong.
Communisme. V. Franck.
— (Histoire du). V. Passy (H.) et Sudre.

Compagnonnage. V. Chevalier.
Compétence administrative. V. Troplong et Chauveau.
Comptes-rendus de la justice criminelle. V. Benoiston de Châteauneuf et Bérenger.
Comte (Charles). De la législation, M., t. 1, p. CXIII. V. aussi Notices.
Conciliation de la morale et de la politique. V. Bignon.
Concordat de 1801. V. Cousin, Dupin, Giraud et Portalis.

Concours, *sujets de prix, programmes, rapports sommaires.*

CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES (DE L'AN VI A L'AN XII).

— Déterminer l'influence des signes sur la formation des idées? A, M., t. 2 (1re partie), p. 1.
— Quelles sont les institutions les plus propres à fonder la morale d'un peuple? A. M., t. 2 (1re partie), p. 3; t. 3 (1re partie), p. 68.
— Recherches et observations sur la marche de l'esprit public en France, depuis François Ier jusqu'à la convocation des États-Généraux en 1789, A. M., t. 2 (1re partie), p. 4.
— Quelles sont les cérémonies à faire pour les funérailles? Quel est le réglement à adopter pour les lieux de sépulture? A. M., t. 3 (1re partie), p. 27; t. 4 (1re partie), p. 12.
— Pour quels objets et à quelles conditions convient-il à un État républicain d'ouvrir des emprunts publics? A. M., t. 3 (1re partie), p. 68; t. 5 (1re partie), p. 57.
— L'émulation est-elle un bon moyen d'éducation? A. M., t. 3 (1re partie), p. 68; t. 4 (1re partie), p. 11.
— Quelles doivent être, dans une république bien constituée, l'étendue et les limites du pouvoir du père de famille? A. M., t. 3 (1re partie), p. 68; t. 4 (1re partie), p. 15.
— Par quelles causes l'esprit de liberté s'est-il développé en France, depuis François Ier jusqu'en 1789? A. M., t. 3 (1re partie), p. 69, t. 4 (1re partie), p. 12.
— Déterminer quels sont les grands changements arrivés sur le globe, et qui sont, soit indiqués, soit prouvés par l'histoire? A. M., t. 3 (1re partie), p 69.
— Déterminer l'influence de l'habitude sur la faculté de penser, ou, en d'autres termes, faire voir les effets que produit, sur chacune de

nos facultés intellectuelles la fréquente répétition des mêmes observations? A. M., t. 4 (1re partie), p. 11.

— Quel est le véritable caractère de la bonté dans l'homme public? A. M., t. 4 (1re partie), p. 16.

— Quel sont les moyens de perfectionner en France l'institution du jury? A. M., t. 4 (1re partie), p. 16.

— Est-il vrai que dans un pays agricole, toute espèce de contribution retombe, en dernier terme, sur les propriétaires fonciers, et, si l'on se décide pour l'affirmative, les contributions indirectes retombent-elles sur ces mêmes propriétaires avec surcharge? A. M., t. 4 (1re partie), p. 16.

— Déterminer quels sont les grands changements arrivés sur le globe, et qui sont, soit indiqués, soit prouvés par l'histoire? A. M., t. 5 (1re partie), p. 57.

— Comparer les connaissances géographiques de Ptolémée sur l'intérieur de l'Afrique, avec celles que les géographes et les historiens postérieurs nous ont transmises, en exceptant l'Égypte et les côtes de Barbarie, depuis Tunis jusqu'à Maroc, A. M., t. 5 (1re partie), p. 58.

— Quelle a été l'influence de la réformation de Luther sur la situation politique des différents États de l'Europe, et sur le progrès des lumières? A. M., t. 5 (1re partie), p. 58.

— Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique? et conviendrait-il de faire des lois à cet égard? A. M., t. 5 (1re partie), p. 59.

— Comment l'abolition progressive de la servitude en Europe a-t-elle influé sur le développement des lumières et des richesses des nations? A. M., t. 5 (1re partie), p. 60.

— Déterminer comment on doit décomposer la faculté de penser, et quelles sont les facultés élémentaires qu'on doit y reconnaître? A. M., t. 5 (1re partie), p. 60.

Académie des sciences morales et politiques (de 1832 a 1859).

Section de philosophie.

— Examen critique de l'ouvrage d'Aristote, intitulé : *Métaphysique*, t. 1, p. 21.

— Examen critique de l'*Organum* d'Aristote, t. 1, p. 25.

— Examen critique de la philosophie allemande, t. 1, p. 27 et 435; t. 3, p. 391; t. 5, p. 351.
— Examen critique du cartésianisme, t. 1, p. 28.
— Examen critique de l'école d'Alexandrie, t. 1, p. 32.
— Théorie de la certitude, t. 3, p. 329 et 392; t. 7, p. 405.
— Examen critique de la philosophie scolastique, t. 7, p. 406; t. 9, p. 446; t. 11, p. 471; t. 14, p. 131.
— Comparer la philosophie morale et politique d'Aristote avec les doctrines des plus grands philosophes modernes, sur les mêmes matières, t. 14, p. 140; t. 17, p. 91; t. 18 p. 85; t. 21, p. 345 et 498; t. 25, p. 231.
— Examen critique des principaux systèmes modernes de théodicée, t. 18, p. 85; t. 21, p. 497; t. 30, p. 381.
— Du sommeil au point de vue psychologique, t. 21, p. 498; t. 25, p. 235; t. 30, p. 382.
— De la philosophie de saint Thomas, t. 25, p. 236; t. 30, p. 383; t. 35, p. 407; t. 40, p. 467.
— De la philosophie de Leibnitz, t. 41, p. 425; t. 46, p. 133.

Section de Morale.

— De la recherche, d'après des observations positives, des éléments dont se compose à Paris ou dans toute autre grande ville, cette partie de la population qui forme une classe dangereuse par ses vices, son ignorance et sa misère, t. 1, p. 23.
— Quel perfectionnement pourrait recevoir l'institution des écoles normales primaires, considérées dans ses rapports avec l'éducation de la jeunesse? t. 1, p. 26.
— Quel serait le meilleur moyen d'arriver, dans l'intérêt combiné des esclaves et des colons, à la suppression de l'esclavage dans nos colonies? t. 1, p. 28.
— Rechercher par quels moyens, sans gêner la liberté de l'industrie, on pourrait donner à l'organisation du travail en commun, dans les manufactures et à la discipline intérieure de ces établissements, une influence favorable aux mœurs des classes ouvrières, t. 1, p. 28 et 441.
— Rechercher quelle influence les progrès et le goût du bien-être matériel exercent sur la moralité d'un peuple, t. 3, p. 392; t. 5, p. 352; t. 7, p. 407; t. 9, p. 446; t. 11, p. 461 et 472; t. 17, p. 71.

— Rechercher et exposer comparativement les conditions de moralité des classes ouvrières agricoles, et des populations vouées à l'industrie manufacturière, t. 3, p. 393; t. 5, p. 353; t. 7, p. 411; t. 9, p. 446; t. 11, p. 471.

— Rechercher l'histoire des différents systèmes de philosophie morale, enseignée dans l'antiquité jusqu'à l'établissement du christianisme, t. 9, p. 447; t. 11, p. 471; t. 14, p. 140; t. 17, p. 79 et 92; t. 18, p. 86, t. 21, p. 500; t. 25, p. 232.

— Examiner, au point de vue de la morale et de l'intérêt public, comment et dans quelle mesure l'état peut intervenir dans les associations industrielles, entre les entrepreneurs, les capitalistes et les ouvriers, t. 14, p. 141; t. 17, p. 91; t. 18, p. 75.

— Examen critique des systèmes qui réduisent les lois de la morale à la satisfaction des passions, t. 18, p. 87; t. 21, p. 500; t. 25, p. 238.

— Signaler, dans les temps anciens et modernes, les systèmes dont la tendance est de donner à l'État le droit et de lui imposer le devoir d'assurer le bien-être de chaque individu, et qui reportent ainsi sur la société la responsabilité des maux qui naissent de la condition ou qui découlent des vices et des erreurs de l'homme; — rechercher ce que ces systèmes ont de faux et de dangereux, même pour le bien-être individuel; — indiquer quel est, dans le bonheur de l'individu, la part d'influence et de responsabilité qui appartient naturellement au pouvoir social, et celle bien plus grande qui doit toujours être réservée aux efforts de l'individu lui-même, t. 25, p. 240; t. 30, p. 385; t. 35, p. 408.

— Exposer et apprécier l'influence qu'a pu avoir en France sur les mœurs la littérature contemporaine, considérée surtout au théâtre et dans le roman, t. 25, p. 240; t. 30, p. 385; t. 35, p. 409; t. 40, p. 468.

— Déterminer les rapports de la morale avec l'économie politique, t. 30, p. 387; t. 35, p. 409; t. 46, p. 127.

— Exposer, d'après les meilleurs documents qui ont pu être recueillis, les changements survenus en France, depuis la révolution de 1789, dans la condition matérielle ainsi que dans l'instruction des classes ouvrières, et rechercher quelle influence ces changements ont exercée sur l'état de leurs habitudes morales, t. 35, p. 409; t. 41, p. 227; t. 46, p. 135.

— Indiquer ce qu'était autrefois, parmi nous, l'autorité paternelle; exposer les modifications qu'elle a subies, et, en constatant ce qu'elle

est devenue, faire connaître, avec des détails suffisants, de quelle manière aujourd'hui elle s'exerce et quels résultats elle produit, t. 46, p. 135.

Section de législation, droit public et jurisprudence.

— Rechercher et indiquer les moyens de mettre en harmonie le système de nos lois pénales avec un système pénitentiaire à instituer dans le but de donner de plus efficaces garanties au maintien de la paix et de la sûreté générale et privée, en procurant l'amélioration morale des condamnés (*Archives de l'Académie*).

— De l'utilité de la contrainte par corps en matière civile et de commerce, t. 1, p. 22.

— Quels sont les progrès que le droit des gens a fait, en Europe, depuis la paix de Westphalie? t. 1, p. 25.

— Exposer la théorie et les principes du contrat d'assurance, t. 1, p. 30 et 442; t. 3, p. 395; t. 5, p. 355, et t. 7, p. 412.

— Retracer les phases diverses de l'organisation de la famille sur le sol de la France, depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, t. 5, p. 356: t. 7, p. 414; t. 9, p. 447: t. 11, p. 468 et 472; t. 14, p. 142; t. 17, p. 93; t. 18, p. 79.

— De l'origine des actions possessoires et de leur effet pour la défense et la protection de la propriété, t. 9, p. 447; t. 11, p. 466 et 473; t. 14, p. 132.

— Rechercher l'origine de la juridiction ou de l'ordre judiciaire en France, t. 9, p. 448; t. 11, p. 472; t. 14, p. 142; t. 17, p. 85 et 93; t. 18, p. 88; t. 21, p. 346.

— Quelles sont, au point de vue juridique et au point de vue philosophique, les réformes dont notre procédure civile est susceptible? t. 18, p. 88; t. 21, p. 346 et 502; t. 25, p. 233.

— Retracer l'histoire des divers régimes auxquels les contrats nuptiaux sont soumis; — rechercher, au point de vue moral et au point de vue économique, quels sont les avantages et les inconvénients de chacun de ces régimes, t. 21, p. 503; t. 25, p. 242; t. 30, p. 388; t. 35, p. 411; t. 40, p. 469.

— Rechercher les origines, les variations et les progrès du droit maritime international, et faire connaître les rapports de ce droit avec l'état de civilisation des différents peuples, t. 30, p 392; t. 35, p. 411; t. 41, p. 228; t. 46, p. 136.

— Rechercher quels ont été l'origine et le développement du commerce des actions, des rentes publiques et autres valeurs analogues chez les différentes nations commerçantes de l'Europe; — définir l'influence de ce commerce sur le crédit des États; — étudier la suite des faits et les combinaisons diverses à l'aide desquelles le jeu et l'agiotage ont abusé de ce commerce; — exposer les dangers qui ont pu en résulter, là où se sont organisées leurs opérations; — indiquer enfin ce qui a été fait dans la législation des autres pays en vue de ces spéculations, t. 46, p. 136.

Section d'économie politique et de statistique.

— Lorsqu'une nation se propose d'établir la liberté du commerce, ou de modifier sa législation sur les douanes, quels sont les faits qu'elle doit prendre en considération pour concilier, de la manière la plus équitable, les intérêts des producteurs nationaux et ceux de la masse des consommateurs, t. 1, p. 23.

— De l'association commerciale allemande, t. 1, p. 23.

— Quelle peut-être, sur l'économie matérielle, sur la vie civile, sur l'état social et la puissance des nations, l'influence des forces motrices et des moyens de transport qui se propagent actuellement dans les Deux-Mondes, t. 1, p. 26.

— Des modes de loyer ou d'amodiation de la terre, actuellement en usage en France, t. 1, p. 30 et 442; t. 3, p. 397; t. 5, p. 357.

— Déterminer, d'après les principes de la science et les données de l'expérience, les lois qui doivent régler le rapport proportionnel de la circulation en billets avec la circulation métallique, afin que l'état jouisse de tous les avantages du crédit sans avoir à en redouter l'abus, t. 5, p. 357; t. 7, p. 415; t. 9, p. 448; t. 11, p. 473; t. 14, p. 133 et 144; t. 17, p. 95; t. 18, p. 80.

— Rechercher, par l'analyse comparative des doctrines et par l'étude des faits historiques, quelle a été l'influence des Physiocrates? t. 5, p. 358; t. 7, p. 416; t. 11, p. 469.

— Déterminer les faits généraux qui réglent les rapports des profits avec les salaires, et en expliquer les oscillations respectives, t. 5, p. 359; t, 7, p. 417; t. 9, p. 449; t. 11, p. 469.

— Exposer l'ensemble des mesures économiques ordonnées par Colbert, en faire ressortir l'esprit, et en déduire les conséquences telles quelles se sont produites depuis son administration jusqu'à nos

jours, t. 11, p. 474; t. 14, p. 143; t. 17, p. 89 et 96; t. 18, p. 90; t. 21, p. 505; t. 25, p. 244; t. 30, p. 398; t. 35, p. 405.
— Doit-on encourager, par des primes ou par tout autre avantage spécial, les associations autres que les sociétés de Secours mutuels qui se formeraient dans l'industrie, soit entre les ouvriers, soit entre les patrons et les ouvriers, t. 17, p. 97; t. 18, p. 90; t. 21, p. 506; t. 25, p. 247; t. 30, p. 398; t. 35, p. 418.
— Rechercher et exposer : 1° les causes qui ont permis à la terre de rendre, outre la portion de produit nécessaire pour couvrir les frais de culture, un excédant qui se convertit en rente ou fermage; 2° les causes qui déterminent le taux plus ou moins élevé des rentes et fermages, t. 18, p. 91; t. 21, p. 506; t. 25, p. 254; t. 30, p. 398; t. 35, p. 420; t. 41, p. 230.
— Expliquer, d'après les faits qui auront été constatés, l'influence de l'accroissement récent et soudain des métaux précieux sur l'état financier, industriel et commercial des nations, t. 25, p. 260; t. 30, p. 399; t. 35, p. 421; t. 41, p. 230; t. 46, p. 139.
— Déterminer les causes auxquelles sont dues les grandes agglomérations de population. — Expliquer les effets qui s'ensuivent sur le sort des différentes classes de la Société et sur le développement de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale, t. 35, p. 418; t. 41, p. 229; t. 46, p. 137.
— Étudier et faire connaître les causes et les effets de l'émigration développée dans le XIX° siècle chez les nations de l'ancien monde et de l'immigration chez les nations du nouveau monde, t. 35, p. 423; t. 41, p. 231; t. 46, p. 140.

Section d'histoire générale et philosophique.

— Des causes qui ont amené l'abolition de l'esclavage ancien, M., t. 3, p. 655.
— De l'origine du mouvement intellectuel qui se manifesta pendant les XII° et XIII° siècles, t. 1, p. 22.
— De l'histoire du droit de succession des femmes dans l'ordre civil et l'ordre politique, chez les différents peuples de l'Europe au moyen-âge, t. 1, p. 27.
— De l'histoire des États-Généraux en France, depuis 1302 jusqu'en 1614, t. 1, p. 31 et 444; t. 3, p. 398.
— Faire connaître la formation de l'administration monarchique de-

puis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV inclusivement, t. 3, p. 499; t. 5, p. 359; t. 7, p. 417; t. 9, p. 449; t. 11, p. 469.

— Démontrer comment les progrès de la justice criminelle, dans la poursuite et la punition des attentats contre les personnes et les propriétés, suivent et marquent les âges de la civilisation depuis l'état des peuples les mieux policés, t. 7, p. 419; t. 9, p. 449; t. 11, p. 474; t. 14, p. 133 et 145; t. 17, p. 97; t. 18, p. 80.

— Rechercher quelle a été en France la condition des classes agricoles depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1789, t. 11, p. 474; t. 14, p. 147; t. 17, p. 99; t. 18, p. 82 et 92; t. 21, p. 507.

— De la condition des classes ouvrières en France depuis le XIIe siècle jusqu'à la révolution de 1789, t. 18, p. 93; t. 21, p. 508; t. 25, p. 262; t. 30, p. 400; t. 35, p. 425; t. 41, p. 234.

— Exposer les divers principes qui ont présidé au service militaire et à la formation de l'armée en France depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos temps; — étudier dans leur origine et dans leurs développements successifs : 1° le service féodal; 2° les milices locales; 3° la formation et la constitution de l'armée permanente, d'après les ordonnances des rois; 4° les divers modes d'entretien et de renouvellement de l'armée permanente, spécialement l'enrôlement volontaire, le recrutement forcé et le service des corps étrangers; — rechercher dans quels rapports ont été ces divers modes de la formation de l'armée avec l'état de la société et la condition des diverses classes de citoyens, et quelle influence ils ont à leur tour exercée sur l'organisation sociale, le développement de l'unité nationale et la constitution de l'État, t. 25, p. 264; t. 30, p. 403; t. 35, p. 426; t. 41, p. 233; t. 46, p. 242.

— Rechercher quel a été le caractère politique de l'institution des parlements en France, depuis le règne de Philippe le Bel jusqu'à la révolution de 1789, t. 35, p. 427; t. 41, p. 234; t. 46, p. 143.

Section de politique, administration et finances.

— De l'impôt avant et depuis 1789, t. 41, p. 237; t. 46, p. 146.

Fondations diverses.

— Prix Félix de Beaujour. — Déterminer en quoi consiste et par quels signes se manifeste la misère en divers pays; — rechercher les causes qui la produisent, t. 1, p. 24.

— Rechercher quelles sont les applications pratiques les plus utiles qu'on pourrait faire du principe de l'association volontaire et privée au soulagement de la misère, t. 1, p. 32 et 448 ; t. 3, p. 899 ; t. 5, p. 360; t. 7, p. 420.
— Examen critique du système d'instruction et d'éducation de Pestalozzi, considéré principalement dans ses rapports avec le bien-être et la moralité des classes pauvres, t. 7, p. 422; t. 9, p. 450; t. 11, p. 475; t. 14, p. 139.
— Manuel de morale et d'économie politique à l'usage des classes ouvrières, t. 25, p. 265; t. 30, p. 405; t. 35, p. 430; t. 40, p. 470.
— Du rôle de la famille dans l'éducation, t. 25, p. 266; t. 30, p. 428; t. 35, p. 430.
— Institutions de crédit, t. 41, p. 239; t. 46, p. 148.
— Prix Grégoire et Vᵉ Dubois. — Les nations avancent beaucoup plus en lumières, en connaissances qu'en morale pratique; — rechercher les causes et les remèdes de cette inégalité dans leurs progrès, t. 1, p. 27.
— Prix de Morogues. — Du meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et le moyen d'y remédier, t. 10, p. 450; t. 11, p. 475; t. 14, p. 138; t. 17, p. 99; t. 18, p. 83 et 94; t. 21, p. 511; t. 25, p. 267; t. 30, p. 430; t. 35, p. 431; t. 41, p. 239; t. 46, p. 148.
— Prix Bordin. — Histoire critique de la philosophie arabe en Espagne, t. 30, p. 431; t. 35, p. 435.
— Rechercher et déterminer les principes de la morale considérée comme science, t. 35, p. 438; t. 41, p. 228.
— Rechercher quels sont les principes de la science du Beau, et les vérifier en les appliquant aux beautés les plus certaines de la nature, de la poésie et des arts, ainsi que par un examen critique des plus célèbres systèmes auxquels la science du Beau a donné naissance dans l'antiquité et surtout chez les modernes, t. 41, p. 241; t. 46, p. 150.
— Rechercher, au point de vue philosophique et moral, quelle est, d'après leur nature et d'après leur mode d'infliction, l'influence des peines sur les idées, les sentiments, les habitudes de ceux à qui elles sont infligées, et sur la moralité des populations, t. 41, p. 242; t. 46, p. 150.
— Rechercher les causes et signaler les effets des crises commerciales survenues en Europe et dans l'Amérique du Nord durant le cours du XIXᵉ siècle, t. 46, p. 151.

— Prix Léon Faucher. — Retracer la vie de Turgot, exposer l'ensemble des mesures administratives, politiques, économiques auxquelles il a pris part, en caractériser l'esprit, en signaler les conséquences. t. 34, p. 315, t. 41, p. 244 ; t. 46, p. 152.

— Prix Edmond Halphen. — A décerner, soit à l'auteur de l'ouvrage littéraire qui aura le plus contribué au progrès de l'instruction primaire, soit à la personne qui, d'une manière pratique, par ses efforts ou son enseignement personnel, aura le plus contribué à la propagation de l'instruction primaire, t. 41, p. 245; t. 46, p. 153. V. Rapports sur les concours. V. aussi Anquetil.

Concurrence. V. Blanqui, Dunoyer, Passy (H.) et Rémusat (de).

Connaissance sensible. V. Cousin.

Conscrits. V. Fayet et Villermé.

Conseil d'État. V. Vivien.

Consommations de Paris. V. Chevalier et Husson.

Constantin. V. Thierry.

Constitution de la France. V. Beauverger (de) et Lélut.

Contrat de prestation de travail. V. Cousin, Dunoyer, Dupin et Renouard.

Cormenin. V. Beaumont (de) et Passy (H.).

Cornouailles (Évêché de). V. Du Châtellier.

Corps animés. V. Dupont (de Nemours).

Corse. V. Arrighi, Blanqui, Giraud, Portalis et Troplong.

Corvée. V. Cotelle.

Costaz. De la construction des tables de statistique et de la mesure des valeurs, M., t. 1, p. clxxvii.

Cotelle. L'ancienne corvée, t. 19, p. 285.

— V. aussi Faucher.

Couppey. V. Tocqueville.

Courbes politiques. V. Dupont (de Nemours).

Courcelle-Seneuil. V. Passy (H.).

Cours d'économie politique. V. Dunoyer et Molinari.

Cousin. Du sommeil, des songes, du somnambulisme, M., t. 1, p. lii et 11.

— Le *Sic* et *Non* (*oui* et *non*) d'Abailard, M., t. 1, p. 513.

— Abailard, M., t. 2, p. ix.

— L'instruction publique en Hollande, M., t. 2, p. xxxii.

— Kant. Le caractère de sa réforme philosophique, M., t. 3, p. xxiv.

— De moi ou l'existence personnelle, M., t. 4, p. XIX.
— De la connaissance sensible, M., t. 4, p. XXIII.
— Critique de la raison pure de Kant, M., t. 4, p. XXV; - t. 1, p. 163.
— Correspondance entre Malebranche et Mairan, M., t. 4, p. XXVII.
— Justice et charité, M., t, 7, p. 9.
— Domat (Documents inédits sur), t. 3, p. 120 et 166.
— L'ancienne province de Bretagne, t. 3, p. 189.
— De la traduction française de Spinoza, par M. Saisset, t. 3, p. 404.
— La Kabbale ou philosophie religieuse des Hébreux (Rapport sur un mémoire de M. Franck), t. 3, p. 409.
— Le Père André, t. 4, p. 31.
— Des doctrines de saint Augustin sur la liberté et la Providence à l'occasion d'un ouvrage de M. Bersot, t. 4, p. 187.
— Des leçons de philosophie de La Romiguière, t. 6, p. 69.
— De la méthode des Alexandrins et du mysticisme, t. 7, p. 41.
— Des articles organiques du concordat de l'an X, t. 7, p. 251.
— De l'enseignement public en France, et en particulier de l'enseignement professionnel, t. 9, p. 241.
— Adam Smith, t. 10, p. 441.
— De la statistique civile et commerciale du Piémont et de la France, et notamment de l'institution du bureau de l'avocat des pauvres, t. 11, p. 34.
— Du bouddhisme et du brahmanisme, t. 11, p. 60.
— Jordano Bruno, t. 11, p. 177.
— De l'introduction des Frères des Écoles chrétiennes dans les maisons centrales de détention, t. 11, p. 341.
— De la défense des indigents dans les procès civils et criminels, t. 12, p. 465.
— De l'enseignement de l'économie politique, t. 13, p. 68.
— Introduction à l'histoire de la philosophie morale au XVIIIe siècle, t. 13, p. 341; t. 14, p. 237.
— Des banques, t. 16, p. 399.
— De l'instruction primaire, t. 16, p. 418.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Ad. Garnier, intitulé : *De la morale sociale*, t. 16, p, 437.
— De la situation des classes ouvrières en 1850, t. 18, p. 330.
— De l'authenticité des mémoires de Richelieu, t. 19, p. 17.
— Du paupérisme dans les Flandres, t. 19, p. 299.

— Objet et limite de l'économie politique, t. 23, p. 145.
— Du contrat de prestation de travail, t. 28, p. 143.
— Rapport sur l'ouvrage de M. de Careil, intitulé : *Réfutation inédite de Spinoza, par Leibnitz*, t. 28, p. 159.
— De la philosophie indienne et des Védas, t. 28, p. 253.
— Des échanges internationaux, t. 31, p. 328.
— De quelques définitions économiques, t. 35, p. 58.
— Observations sur les ordonnances de d'Aguesseau, t. 47, p. 74.
— Du musée d'art et d'industrie à Lyon, t. 48, p. 314. V. aussi Rapports sur les concours.
Coutumes. V. Bouthors, Dupin et Troplong.
— d'Alby. V. Laferrière.
— locales. V. Bouthors, Dupin et Troplong.
Couvent de la Trappe. V. Reybaud.
Création (la). V. Franck.
Criminalité. V. Lucas et Villermé.
— (Caractère de la). V. Faucher.
Crises. V. Romanet (de).
— alimentaires. V. Passy (H.), Tocqueville (de) et Villermé.
— commerciales. V. Dupin (Ch.), Juglar et Passy (H.).
— monétaires. V. Juglar et Passy (H.).
Cromwell. V. Guizot.
Cronus. V. Diodore.
Cultes. V. Jourdain et Parieu (de).
Cultures (Méthodes de). V. Bougainville, Lucas et Volney.
— Ses formes. V. Passy (H.).
Currel* (de). Parti à prendre sur la question des Enfants-Trouvés, t. 7, p. 454.

D.

Damiron. Malebranche, M., t. 2, p. VII; - t. 4, p. 66; t. 6, p. 211; t. 7, p. 187.
— Gassendi, M. t. 3, p. XXI.
— Hobbes considéré comme méthaphisycien, M., t. 3, p. 251.
— Spinoza et sa doctrine, M., t. 4, p. 1.
— Clauberg, Malebranche et Spinoza, M., t. 4, p. XXVII.
— Bayle et ses doctrines, M., t. 6, p. 319; - t. 13, p. 37.

— De la Providence, M., t. 7, p. 823.
— Helvétius, M., t. 9, p. 105; - t. 23, p. 5; t. 24, p. 5; t. 25, p. 47 et 345.
— L'Étique de Spinoza, t. 1, p. 362; t. 2, p. 223 et 327.
— Geulincx, t. 6, p. 96.
— Leibnitz, t. 11, p. 349.
— Clarke, t. 14, p. 363; t. 15, p. 30.
— Robinet, t. 16, p. 175; t. 17 p. 383.
— La Mettrie, t. 17, p. 163, 245 et 327.
— D'Holbach, t. 19, p. 253 et 381.
— Diderot, t. 21, p. 91, 97 et 237.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Ad. Garnier, intitulé : *Traité des facultés de l'âme*, t. 22, p. 155.
— Locke et Leibnitz sur l'enthousiasme, t. 24, p. 259.
— Rapport sur le mémoire de M. Bouillier, intitulé : *La Vision en Dieu*, t. 26, p. 425.
— D'Alembert, t. 27, p. 65 et 227; t. 28, p. 87.
— Saint-Lambert, t. 30 p. 173; t. 31, p. 101 et 161.
— D'Argens, t. 35, p. 5 et 243; t. 36, p. 61.
— Observations sur Prevost-Paradol, t. 35, p. 327.
— Naigeon, Sylvain Maréchal et Delalande, t. 39, p. 5 et 263; t. 40, p. 83; t. 41, p. 5.
— Maupertuis, t. 43, p. 161; t. 44, p. 5; t. 45, p. 5 et 321.
— Dumarsais, t. 48, p. 91; t. 49, p. 5 et 161. V. aussi Discours et Rapports sur les concours.

Danemarck. V. Wheaton.

Darçon. V. Champagne.

Dareste. Des partages de terre que les barbares firent dans les Gaules et de la propriété commune des Germains, t. 42, p. 273 et 383.
— De l'état agricole de la Gaule avant les Romains, t. 43, p. 99.
— De l'origine de l'agriculture pastorale et de la propriété communale en France, t. 44, p. 73.

Daunou. De la lexicologie, A. M., t. 3 (1re partie), p. 3.
— Des élections au scrutin, A. M., t. 4 (1re partie), p. 32.
— De la classification des livres d'une bibliothèque, A. M., t. 4 (1re partie), p. 65.
— Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie, A. M., t. 4, p. 448.

— Des cours de bibliographie qu'on a tenté d'établir dans plusieurs écoles, A. M., t. 5 (1re partie), p. 11.

Débiteurs. V. Berriat Saint-Prix, Brougham (Lord), Giraud, Lucas et Troplong.

Déboisement. V. Baude, Dupin et Lucas.

Deboutteville *. Du choix des tables de mortalité pour les rentes viagères au profit des ouvriers, t. 11, p. 166. V. aussi Villermé.

Définitions économiques. V. Barthe, Cousin, Dunoyer, Gasparin (Paul de) et Lavergne.

Dehen. V. Barthélemy Saint-Hilaire.

Delalande. V. Damiron.

Delamarque. V. Lucas.

Deleyre. V. Le Breton.

Délinquants (Jeunes). V. Lucas.

Démocratie (de la). V. Tocqueville (de).

— athénienne. V. Filon.

— La vraie. V. Barthélemy Saint-Hilaire.

Démocrite. V. Dezeimeris.

Denis (Mme). V. Bavoux (Ev.).

Dénombrement de la population de la France. V. Dunoyer, Lavergne et Wolowski.

Déportation. V. Brougham (Lord), Faucher, Lélut et Lucas.

Despine (Marc). V. Villermé.

Destinée humaine (la). V. Franck.

Destutt-Tracy. V. Tracy (de).

Des Ursins (Mme). V. Geffroy.

Détenus (Jeunes). V. Buquet, Lucas, Lurieu et Romand.

Devay. V. Lélut.

Dezeimeris *. De quelques ouvrages retrouvés d'Empédocle, de Démocrite et de Diogène d'Apollonie, t. 9, p. 199.

Dialogues. V. Sales (J. de).

Diannyère. Preuves arithmétiques de la nécessité d'encourager l'agriculture, et d'abandonner l'approvisionnement des grains à la liberté du commerce, A. M., t. 1, p. 543.

Dictionnaire anglais. V. Blanqui et Spiers.

— d'Économie charitable. V. Lucas et Martin d'Oisy.

— d'Économie politique. V. Barthélemy Saint-Hilaire.

— politique. V. Blüntschli et Wolowski.

Diderot. V. Damiron et Salverte (E.).
Dieterici. V. Moreau de Jonnès et Wolowski.
Dieu (Existence de). V. Bouchitté.
— (Notion de). V. Bouchitté et Rémusat (de).
Dîmes. V. Doniol (H.) et Legrand d'Aussy.
Dina (Ile). V. Buache.
Diodore Cronus. V. Mallet.
Diodore de Sicile. V. Lévesque.
Diogène d'Apollonie. V. Dezeimeris.
Diplomatie de la mer. V. Dupin et Ortolan.

Discours *prononcés aux séances publiques annuelles.*

— Par M. Passy (H.), t. 1, p. 380.
— Par M. Portalis, t. 3, p. 331.
— Par M. Naudet, t. 5, p. 299.
— Par M. de Rémusat, t. 7, p. 357.
— A la séance des cinq Académies, par M. Dunoyer, t. 9, p. 341.
— Par M. Dunoyer, t. 9, p. 433.
— Par M. Troplong, t. 11, p. 501.
— Par M. Ch. Dupin, t. 14, p. 83.
— Par M. Villermé, t. 16, p. 349.
— Par M. Barthélemy Saint-Hilaire, t. 18, p. 5.
- A la séance des cinq Académies, par M. de Tocqueville, t. 20, p. 289.
— Par M. de Tocqueville, t. 21, p. 301.
— Par M. Damiron, t. 25, p. 185.
— Par M. Guizot, t. 30, p. 335.
— Par M. A. Thierry, t. 35, p. 169.
— A la séance des cinq Académies, par M. Bérenger, t. 38, p. 91.
— Par M. Bérenger, t. 40, p. 369.
— Par M. Passy (H.), t. 45, p. 419.

Discours *prononcés dans les séances hebdomadaires.*

— Par M. Ch. Dupin, t. 15, p. 99.
— Par MM. Guizot et Thierry, t. 31, p. 157 et 158.
— Par MM. Thierry, Bérenger et Portalis, t. 35, p. 449 et 450.
— Par MM. Bérenger et Passy (H.), t. 39, p. 159 et 160.

— Par MM. Passy (H.) et Reybaud, t. 47, p. 469 et 470.
— Par M. Laferrière, t. 47, p. 475.
Disettes. V. Dupin (Ch.).
Doctrine des races. V. Sudre (Alfred)
Documents statistiques. V. Sagra (Ramon de la) et Villermé.
Domaine international. V. Dupin et Ortolan.
Domat. V. Berriat Saint-Prix, Cauchy, Cousin, Dupin, Giraud et Portalis.
Domesday-Book. V. Moreau de Jonnès.
Donations (Révocation des). V. Berriat Saint-Prix.
Doniol *. L'extinction de la dîme et du régime féodal en Angleterre, t. 49, p. 295; t. 50, p. 243. V. aussi Passy (H.).
Douanes. V. Blanqui, Romanet et Villermé fils.
Doubleday. V. Lavergne (de) et Villermé.
Dracke (François). V. Fleurieu.
Droit administratif. V. Dufour, Giraud, Laferrière, Macarel, Mallein, Parieu (de) et Tocqueville (de).
— civil. Son histoire. V. Du Boys et Giraud.
— commercial. V. Molinier et Rémusat (de).
— communal. V. Thierry.
— de cité. V. Dureau de La Malle.
— de la Provence. V. Laferrière.
— de succession. V. Wheaton.
— de copie. V. Wolowski.
— des Chinois. V. Franck.
— espagnol. V. Blanqui et Colmeiro (don).
— français. V. Rossi.
— français en Orient. V. Giraud.
— international. V. Bergson, Dupin, Fœlix, Heffter et Laferrière.
— naturel. V. Bérenger, Jouffroy et Toulongeon.
— pénal. V. Barrot et Rossi.
— privé. V. Troplong.
Droz. De l'enseignement de l'Économie politique, t. 13, p. 68.
Dubois (Veuve). V. Concours.
Dubois * (d'Amiens). De l'antagonisme des naturalistes et des philosophes dans l'étude des phénomènes intellectuels, t. 2, p. 285.
— Les doctrines de Broussais, t. 3, p. 89 et 412.

— Des rapports de la physiologie et de la psycologie, t. 4, p, 403.

Du Boys. V. Giraud.

Du Châtellier. Étude sur la Bretagne et l'évêché de Cornouailles, t. 47, p. 267 et 439. V. aussi Laferrière.

Ducpétiaux. V. Villermé.

Duel. V. Cauchy et Portalis.

Dufau *. De l'éducation d'une jeune fille sourde-muette, aveugle et sans odorat, t. 7, p. 437.

— De la réforme de l'institution du mont-de-piété, t. 31, p. 457.

Dufour. V. Giraud et Parieu.

Dugat. V. Lucas.

Dumarsais. V. Damiron.

Dunoyer. De la liberté, M., t. 2, p. xxix.

— Des réformateurs contemporains ou socialistes modernes de M. Reybaud, t. 3, p. 426.

— Reproches adressés aux tendances industrielles de notre temps, t. 3, p. 440 et 457.

— De l'avenir du commerce européen en Chine, t. 4, p. 25.

— De l'influence du régime prohibitif sur les relations sociales et sur les diverses industries, t. 4, p. 131.

— L'instruction primaire et secondaire et le paupérisme en Hollande, t. 6, p. 317.

— La colonie agricole d'Ostwald, t. 6, p. 319.

— La liberté du travail, t. 6, p. 367 ; t. 7, p. 179.

— Le travail des enfants dans la ville de Paris, t. 6, p. 375.

— *Cobden et la ligue* (Rapport sur un ouvrage de M. Bastiat), t. 8, p. 159.

— De l'organisation du travail et de la loi qui règle le travail des enfants dans les manufactures, t. 8, p. 189.

— *Éléments d'Économie politique* (Rapport sur un ouvrage de M. Garnier), t. 9, p. 78 ; t. 14, p. 301 ; t. 42, p. 405.

— De la concurrence et du principe d'association, t. 9, p. 421.

— De la liberté du commerce international, t. 12, p. 421 ; t. 13, p. 152.

— De l'enseignement de l'Économie politique, t. 13, p. 68 ; t. 14, p. 306.

— Des banques, t. 16, p. 399.

— De l'instruction primaire, t. 16, p. 418.

— Des prisonniers et de l'emprisonnement, t. 18, p. 35.
— De la situation des classes ouvrières en 1850, t. 18, p. 330.
— De la production et de la démonétisation de l'or, t. 22, p. 293.
— Objet et limites de l'Économie politique, t. 23 p. 145.
— De la doctrine de Malthus sur la population, t. 24, p. 447.
— Du contrat de prestation de travail, t. 28, p. 143.
— Rapport sur le régime administratif usité en Angleterre au sujet des travaux réputés dangereux, insalubres ou incommodes, t. 32, p. 5, 361, 399 et 403.
— De quelques définitions économiques, t. 35, p. 58.
— Rapport sur le *Cours d'Économie politique* de M. de Molinari, t.36, p. 229.
— Du commerce extérieur de la France en 1855, t. 38, p. 277.
— Du mouvement de la population, t. 39, p. 219.
— Du dénombrement de la population de la France en 1856, t. 40, p. 198.
— Rapport verbal sur un ouvrage de MM. de Molinari et Passy (Fr.), intitulé : *De l'Enseignement obligatoire*, t. 48, p. 303. V. aussi Discours et Rapports sur les concours.

Dupin. Observations sur Domat, t. 3, p. 166.
— Le droit international privé (Rapport sur un ouvrage de M. Fœlix), t. 3, p. 182.
— Du prêt à intéret chez les Romains et des *Nexi*, t. 3, p. 232.
— De la situation économique des départements des Alpes, t. 4, p. 441.
— De la défense des articles organiques du Concordat de l'an x, t. 7, p. 242.
— Règles internationales et diplomatie de la mer (Rapport sur un ouvrage de M. Ortolan), t. 8, p. 514.
— De la défense des indigents dans les procès civils et criminels, t. 12, p. 465.
— Des prisonniers et de l'emprisonnement, t. 18, p. 35.
— Rapport sur un ouvrage de M. Ortolan, intitulé : *Des moyens d'acquérir le domaine international*, t. 19, p. 337.
— Le Morvan, t. 23, p. 45.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Hautefeuille, intitulé : *Des droits et des devoirs des nations neutres*, t. 23, p. 339.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Bouthors, intitulé : *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, t. 28, p. 117.

— Du contrat de prestation de travail, t. 28, p. 143.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Grün, intitulé : *Montaigne magistrat*, t. 30, p. 465.
— Des échanges internationaux, t. 31, p. 328.
— Des impôts en France, t. 36, p. 437.
— Rapport sur l'ouvrage de M. de Magnitot, intitulé : *De l'assistance et de l'extinction de la mendicité*, t. 36, p. 491.
— La Valachie au point de vue économique et politique, t. 37, p. 433.
— Du mouvement de la population, t. 39, p. 219.
— Règles de droit et de morale, t. 39, p. 469.
— Des mesures usitées dans les principaux États de l'Italie, t. 40, p. 149.
— Observations sur le déboisement, t. 40, p. 298.
— De l'étude et de l'enseignement du droit, t. 42, p. 481.
Dupin (le Baron Charles). Crise commerciale de 1839, M., t. 3, p. LXXXII.
— Bien-être et concorde des classes du peuple français, M., t. 7, p. 153.
— L'ancienne province de Bretagne, t. 3, p 189.
— Reproches adressés aux tendances industrielles de notre temps, t. 3, p. 457.
— Le travail des enfants dans la ville de Paris, t. 6, p. 375.
— De la force commerciale extérieure de la Grande-Bretagne, t. 9, p. 365.
— Observations sur la situation des monts-de-piété en France, t. 11, p. 145.
— Du paupérisme et des disettes, t. 13, p. 173.
— De l'enseignement de l'économie politique, t. 14, p. 306.
— Du rapport du prix des grains avec les mouvements de la population, t. 17, p. 36.
— Du paupérisme dans les Flandres, t. 19, p. 301.
— De la production et de la démonétisation de l'or, t. 22, p. 293.
— Du mouvement de la population de la France, t. 23, p. 438.
— Des monnaies d'or, t. 31, p. 145.
— Observations sur le régime administratif usité en Angleterre au sujet des travaux réputés dangereux, insalubres ou incommodes, t. 32, p. 399 et 403.
— Des impôts en France, t. 36, p. 437.
— Des mesures usitées dans les principaux États de l'Italie, t. 40, p. 149.

— Rapports sur les travaux relatifs au canal maritime de Suez, t. 41, p. 273 et 278.
— De l'accroissement de la population de la France, t. 45, p. 66.
— Du musée d'art et d'industrie à Lyon, t. 48, p. 314. V. aussi Discours et Rapports sur les concours.

Dupont (de Nemours). De l'esclavage des nègres, et de l'utilité de former des établissements à la côte d'Afrique pour la culture du sucre par des nègres libres, A. M., t. 1, p. VII.
— Principes et recherches sur la philosophie de l'univers, A. M., t. 1, p. VII.
— Les courbes politiques, A. M., t. 1, p. IX.
— Le serpent, ou commentaire sur la Genèse, sur le *Shasta-Vedam*, et le *Boun de Hesh* et autres mythologies orientales, A. M., t. 1. p. IX.
— Du raisin de mer (*uva marina*), A. M., t. 4 (1re partie), p. 44.
— De la force des courants du golfe du Mexique, A. M., t. 4 (1re partie), p. 46.
— De la nature de la côte à l'est de l'Amérique septentrionale, A. M., t. 4 (1re partie), p. 47.
— Des îles et îlots qui sont aux embouchures de l'Hudson, de la Passaïk et du Rariton, A. M., t. 4 (1re partie), p. 49.
— De la formation de l'eau dans les corps animés, A. M., t. 4 (1re partie), p. 51.
— Des végétaux, des polypes et des insectes, A. M., t. 4 (1re partie), p. 51.
— Du jardin que la république française possède en Amérique, A. M., t. 4 (1re partie), p. 66.
— De la théorie des vents, A. M., t. 5 (1re partie), p. 8.
— Du nombre des écoles primaires que l'on doit établir, A. M., t. 5, p. 317.

Dupuynode. V. Villermé.

Duprat. V. Michelet.

Dureau de La Malle. De la population de la France au XIVe siècle, M., t. 1, p. CLXIV.
— Des causes de l'extension du droit de cité chez les Romains, M., t. 1, p. CCXX.
— Budjet des recettes et des dépenses de l'empire romain au temps d'Auguste, t. 3, p. 244.

Dutens. De la formation et de la distribution du revenu territorial de la France de 1815 à 1835, M., t. 3, p. XCIV.

— Statistique des ports maritimes de commerce de la France, M., t. 3, p. XCVIII.
— De l'influence de la tendance actuelle des esprits vers l'industrie sur les mœurs et l'étude des sciences, des lettres et des beaux arts, t. 5, p. 291.
Duvillard. De l'établissement national d'une caisse d'économie, ou plus généralement des caisses de placements, d'échanges et de prêts, A. M., t. 1, p. VII.
Dynasties. V. Lévesque.

E.

Eaux potables. V. Terme et Villermé.
Échanges internationaux. V. Chevalier, Cousin, Dupin, Guizot, Naudet, Vattemare et Villermé.
École des physiocrates. V. Garnier (J.).
Écoles agricoles. V. Villermé.
— primaires. V. Dupont (de Nemours).
Économie charitable. V. Lucas et Martin d'Oisy.
— politique. V. Blanqui, Chevalier, Colmeiro (don), Cousin, Dunoyer, Forbonnais, Passy (H.), Rossi, Villermé et Wolowski.
— (Éléments d') V. Dunoyer et Garnier (J.).
— en Italie. V. Passy (H.) et Wolowski.
— Son but et ses limites. V. Garnier (J.).
— Son enseignement. V. Blanqui, Cousin, Droz, Dunoyer, Dupin (Ch.), Giraud, Lafarelle, Passy (H.), Rémusat et Villermé.
— rurale de la France. V. Lavergne (de).
— sociale. V. Barthélemy Saint Hilaire, Ellis (W.) et Passy (H.).
Économistes (les principaux). V. Passy (H.).
Écrivains modernes V. Giraud et Salvador.
Éducation. V. Dufau et Michelet.
— populaire. V. Lélut et Rendu (E.)
Edwards. De l'état actuel de l'anthropologie, M., t. 3, p. XXXIII.
— Les Gaëls, t. 2, p. 68.
Égalité. V. Lélut.
Église gallicane. V. Bonnechose.
Eggers. V. Giraud.
Égypte. V. Guhrauër et Moreau de Jonnès.
Égyptiens. V. Girard.

Eichthal * (G. d'). Des races océaniennes et américaines, t. 4, p. 243.
— Les institutions économiques de Moïse, t. 14, p. 405.
Ekhart. V. Schmidt.
Élections. V. Daunou.
Éléments d'économie politique. V. Dunoyer, Garnier (J.) et Passy (H.)
Éléphantine (Ile d'). V. Girard.
Élisabeth. V. Prevost-Paradol.
Ellis (Williams). V. Barthélemy Saint-Hilaire.
Émigration européenne. V. Say (Horace).
Empédocle. V. Dezeimeris.
Empire romain. V. Naudet et Thierry.
Emprisonnement. V. Beaumont, Bérenger, Dunoyer, Dupin, Ferrus, Lélut, Lucas et Villermé.
— cellulaire. V. Lélut et Lucas.
— solitaire. V. Lucas.
Encyclopédie. V. Heusde (Guille Van).
Enfants abandonnés. V. Marbeau.
— (Travail des). V. Beaumont (de), Blanqui, Dunoyer, Dupin (Ch.), Faucher, Franck, Mignet, Petetti de Roreto et Villermé.
— trouvés. V. Currel (de) et Lucas.
Enquêtes. V. Say (H.) et Vivien.
Enseignement. V. Hantute, Portalis et Troplong. V. aussi Économie politique.
— du droit. V. Dupin, Laferrière et Mallein.
— obligatoire. V. Dunoyer, Molinari (de) et Passy (Fr.).
— primaire. V. Barthélemy Saint-Hilaire et Dehen.
— professionnel. V. Blanqui, Cousin, Giraud et Troplong.
— public. V. Blanqui, Cousin, Giraud et Troplong.
Entendement (l'). V. Gerdy.
Enthousiasme. V. Damiron.
Entrepôt (de Paris). V. Benoiston de Châteauneuf.
Epictète. V. Bouchaud.
Escayrac de Lauture * (d'). Mémoire sur l'état social de l'Afrique intérieure, t. 36, p. 103 et 209.
Espagne. V. Block, Bourgoing, Mignet, Rosseeuw Saint-Hilaire et Villermé.
— Nouvelle. V. Naudet et Zurita (D. Alonzo).
— Documents relatifs à son histoire. V. Mignet.

— Sa décadence. V. Blanqui, Mignet et Passy (H.).
Espine (Marc d'). V. Villermé.
Esprit (de l'). V. Toulongeon.
— démocratique. V. Troplong.
Établissements charitables. V. Lucas.
— d'aliénés. V. Lélut.
— publics de charité. V. Chalmers (le docteur).
État civil. V. Loir (le docteur).
— social et agricole. V. Moreau de Jonnès et Thierry.
États généraux (les) de 1593. V. Vivien.
— sardes. V. Lucas, Masson, Villermé et Vivien.
États-Unis d'Amérique. V. Beaumont (de), Berriat Saint-Prix, Chevalier, Cousin, Dupin, Guizot, Lakanal, Naudet, Talleyrand, Tocqueville (de), Vattemare et Villermé.
Étude du droit. V. Dupin.
Études historiques. V. Rotteck (de).
— sociales. V. Sagra (Ramon de la).
— statistiques. V. Moreau de Jonnès.
Europe (État de l'). V. Anquetil.
Évêque de Bourges. V. Thierry.
Exécution des débiteurs. V. Berriat Saint-Prix, Brougham (Lord), Giraud, Lucas et Troplong.
Existence (de l'). V. Tracy (de).
— personnelle. V. Cousin.
Expédition en Egypte. V. Gührauer.
Exposition de l'industrie. V. Wolowski.

F.

Fabriques. V. Villermé.
Faction (Esprit de). V. Baudin (des Ardennes).
Faculté de penser. V. Tracy (de).
Facultés de l'âme. V. Damiron et Garnier (Ad.)
Famille (la). V. Franck.
Familles nobles (leur durée). V. Benoiston de Châteauneuf et Passy (H.).

Faucher. L'or et l'argent considérés comme étalons des valeurs, t. 3, p. 276.
— Le travail des enfants dans la ville de Paris, t. 6, p. 372.
— Des banques, t. 16, p. 399.
— De l'instruction primaire, t. 16, p. 418.
— Du caractère et du mouvement de la criminalité en Angleterre, t. 17, p. 1.
— Du rapport du prix des grains avec les mouvements de la population, t. 17, p. 33 et 42.
— De l'état des logements des ouvriers à Rouen et à Lille, t. 19, p. 221.
— Du paupérisme dans les Flandres, t. 19, p. 299.
— De la production et de la démonétisation de l'or, t. 22, p. 211 et 293.
— Rapport sur un mémoire de M. Cotelle, relatif à l'administration des ponts et chaussées, t. 22, p. 453.
— Du mouvement de la population de la France, t. 23, p. 438.
— De la déportation, t. 24, p. 59.
— De la doctrine de Malthus sur la population, t. 24, p. 447. V. aussi Concours.
Faugère. V. Mignet.
Fayet *. Statistique intellectuelle des conscrits et des accusés, t. 4, p. 270.
— De l'accroissement de la population, t. 8, p. 456 et 486.
— Sa réponse à M. Moreau de Jonnès sur la population de la France, t. 9, p. 517.
— Statistique des accusés pendant la période de 1829-1844, t. 10, p. 249.
— Statistique intellectuelle et morale de la France, t. 12, p. 392.
— De la statistique intellectuelle et morale de la France, t. 16, p. 409.
— De la population de la France, t. 23, p. 431.
— De l'instruction primaire dans la Haute-Marne, t. 28, p. 163.
— Statistique du département du Pas-de-Calais, t. 31, p. 275.
— De l'accroissement de la population de la France, t. 45, p. 39.
Femmes. V. Villermé. V. aussi Concours et Rapports sur les concours.
— détenues et libérées. V. Benoiston de Châteauneuf.
— Leur éducation. V. Michelet.
Féodalité. V. Bouthors, Dupin et Troplong.

Ferrus. V. Lélut.
Fichte. V. Bartholmèss, Bouiller, Franck et Galluppi.
Filles détenues et libérées. V. Benoiston de Châteauneuf.
Filon*. De l'état moral et religieux de la société romaine à l'époque de l'apparition du christianisme, M. (S. E.), t. 1, p. 769.
— Les origines, le développement et la décadence de la démocratie athénienne, t. 22, p. 161 et 385; t. 23, p. 77.
Finances. V. Jolivet.
— de la France. V. Audiffret (d').
— de la République. V. Levasseur et Moreau de Jonnès.
Flandres. V. Cousin, Ducpétiaux, Dupin (Ch.), Faucher, Lucas, Moreau de Jonnès, Passy (H.) et Villermé.
Fleurieu. Des îles et ports découverts en 1578, par sir François Dracke, dans le Grand-Océan austral, A. M., t. 1, p. IX.
— De la pasigraphie, A. M., t. 3 (1re partie), p. 1.
— Télégraphe décimal, A. M., t. 3 (1re partie), p. 38.
— De l'application du système métrique décimal à l'hydrographie et aux calculs de la navigation, A. M., t. 4 (1re partie), p. 41.
— Observations sur la division hydrographique du globe, A. M., t. 4 (1re partie), p. 41.
Foelix. V. Dupin.
Foi (de la). V. Franck et Martin.
Foissac*. De l'influence du moral sur le physique, t. 39, p. 413; t. 41, p. 247.
Forbonnais. Du genre des questions dont la science de l'économie politique comporte la solution exacte, A. M., t. 3, p. 481.
— Des principes de la circulation des denrées, et de l'influence du numéraire sur cette circulation, A. M., t. 4 (1re partie), p. 32. V. aussi Champagne.
Force commerciale. V. Dupin (Ch.).
— publique, V. Rœderer.
Formes organisées. De leur orgine. V. Virey.
Fourneaux. De la pasigraphie, A. M., t. 3 (1re partie), p. 1.
Fraisse*. Observations à propos de l'organisation du travail, t 7, p. 434.
France. V. Anquetil, Audiffret (d'), Beaumont (de), Benoiston de Châteauneuf, Blanqui, Cousin, Delamarque, Dugat, Dutens, Dupin (Ch.), Faucher, Fayet, Guerry, Laferrière, Lavergne (de), Legoyt,

Legrand, Levasseur, Lévesque, Lucas, Michelet, Mignet, Moreau de Jonnès, Passy (H.).
— Population (de la). V. Rœderer, Tapiès, Thierry, Villermé, Weiss, Wolowski.
— (Relations extérieures de la). V. Anquetil.
— Sa formation territoriale et politique. V. Mignet.
Franck. La kabale, M. (S. E.), t. 1, p. 195.
— De l'origine et du principe de la kabale, t. 1, p. 232.
— La création, t. 6, p. 125.
— Cardan, t. 6, p. 148.
— La destinée humaine, t. 7, p. 116.
— Paralipomènes pour servir à l'explication de l'Écriture sainte par des monuments phéniciens, assyriens et égyptiens (Rapport sur un ouvrage de M. Lanci), t. 8, p. 42.
— De l'organisation du travail et de la loi qui règle le travail des enfants dans les manufactures, t. 8, p. 189.
— Notice sur la famille, t. 8, p. 436.
— Méthode pour arriver à la vie bienheureuse, par Fichte (Rapport sur un ouvrage de M. Bouillier), t. 8, p. 453.
— La foi dans les limites de la raison et de la philosophie, t. 8, p. 541.
— De l'habitude, t. 10, p. 463.
— De la persistance de la personnalité humaine après la mort (Rapport sur un mémoire de M. Bouchitté), t. 11, p. 181.
— Devoirs de la philosophie dans l'état actuel de la société, t. 12, p. 5.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Javary : *De la certitude*, t. 12, p. 269.
— La Bruyère, t. 12, p. 358.
— Le communisme jugé par l'histoire, t. 14, p. 187.
— La vie et le système politique et social de Mably, t. 14, p. 283.
— Maïmonide, t. 15, p. 129.
— Rapport sur un ouvrage de M. Grün, relatif au socialisme, t. 15, p. 377.
— Objet et principes de la morale, t. 15, p. 413.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Bouchitté, intitulé : *Confiance en Dieu et courage*, t. 16, p. 351.
— Du principe et de la nature des passions, t. 17, p. 113.
— More (Th.), t. 18, p. 149.
— Rapport sur un ouvrage intitulé : *Réfutation de l'association*, t. 18, p. 227.

— Les théories sacrées des Perses, t. 19, p. 109.
— Rapport sur une brochure de M. Naville, intitulée : *Notice historique sur Maine de Biran*, t. 19, p. 490.
— De la nature, de l'origine et de la formation de la parole, t. 21, p. 201.
— La sensibilité, t. 21, p. 477.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Brière de Boismont, intitulé : *Des hallucinations*, t. 22, p. 321.
— Les sectes juives avant le christianisme, t. 25, p. 271.
— Machiavel, t. 26, p. 27.
— Paracelse et l'alchimie au XVIe siècle, t. 26, p. 371.
— Thomas Morus, t. 30, p. 289
— Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions, par M. Waddington-Kastur, t. 33, p. 459.
— La vie future par M. H. Martin, t. 33, p. 463.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Grün, intitulé : *La vie publique de Montaigne*, t. 34, p. 309.
— Rapport sur un ouvrage de M. Renan, relatif aux langues sémitiques, t. 38, p. 363.
— Le droit chez les Chinois, t. 39, p. 227; t. 40, p. 203.
— Mélange de philosophie juive et arabe de M. Münck, t. 42, p. 45.
— La vie future selon la raison et la foi par M. H. Martin, t. 46, p. 295 et 423.
— Rapport verbal sur la deuxième livraison de l'ouvrage de M. Münk, intitulé : *Mélanges de philosophie juive et arabe*, t. 48, p. 149.
V. aussi Lettres et Rapports sur les concours.

Francklin. V. Mignet.

Francks. V. Moreau de Jonnès.

François Ier. V. Mignet.

Frères des écoles chrétiennes. V. Beaumont (de), Cousin, La Farelle (de) et Rémusat (de).

Fréville. Du commerce et de la civilisation de la Gaule septentrionale, t. 25, p. 425.

Funérailles. V. Baudin (des Ardennes).

G.

Gaberel*. Particularités inédites sur le caractère et les croyances de J.-J. Rousseau; quelques fragments de ses derniers écrits, t. 45, p. 371

Gaëls (les). V. Edwards.

Galluppi*. Du système de Fichte, ou considérations philosophiques sur l'idéalisme transcendental et sur le rationalisme absolu, M. (S. E.), t. 1, p. 31.

Garnier* (Adolphe). Les principes de la morale, t. 19, p. 447.

— Histoire de la morale, t. 27, p. 437; t. 29, p. 113; t. 32, p. 407; t. 33, p. 137; t. 42, p. 59 et 231. V. aussi Damiron.

Garnier* (Joseph). Des causes de la lumière et des moyens d'y remédier, t. 10, p. 175.

— Profit et salaires, t. 13, p. 195 et 316.

— Le droit de blocus, t. 20, p. 307.

— L'école des physiocrates, t. 24, p. 239.

— Du but et des limites de l'économie politique, t. 44, p. 111. V. aussi Dunoyer et Passy (H).

Gasparin (Paul de). Quelques définitions économiques, t. 35, p. 41.

Gassendi. V. Damiron.

Gaudin. Recherches sur la législation de Solon et sur le gouvernement d'Athènes, A. M., t. 4 (1re partie), p. 32.

— Réflexions philosophiques sur la législation de Solon et sur le gouvernement d'Athènes, A. M., t. 5, p. 43.

Gaule septentrionale. V. Fréville.

Gaules. V. Blanqui, Dareste, Giraud, Moreau de Jonnès, Passy (H.), Portalis, Rossi et Thierry.

Gaulois. V. Anquetil et Lévesque.

Gaultier de Claubry. V. Villermé.

Gautier de Sibert. V. Champagne.

Gayot. V. Moreau de Jonnès.

Geffroy. Fragments d'une notice sur la vie et le rôle politique de Mme des Ursins, d'après des documents inédits, t. 47, p. 5.

Gênes, Génois. V. Papon.

Genèse. V. Dupont (de Nemours).

Genève. V. Mignet.

Gens de couleur. V. Beaumont.

Géographie. V. Mentelle.

Gérando (de). De la pasigraphie, A. M., t. 4 (1re partie), p. 29.

— De la philosophie de Kant, A. M., t. 5 (1re partie), p. 11. V. aussi Notices.

Gerbert. V. Portalis.

Gerdy *. Considérations générales et préliminaires sur l'entendement, t. 2, p. 88 et 202. V. aussi Lélut.
Germanie (ancienne). V. Mignet.
Geulincx. V. Damiron.
Girard. Du nilomètre et de l'île d'Eléphantine et l'ancienne coudée des Égyptiens, A. M., t. 5, p. 63.
Giraud (Ch.). Des *Nexi*, ou de la condition des débiteurs chez les Romains, M., t. 5, p. 379.
— Du vrai caractère de la loi *Voconia* chez les Romains, M. (S. E.), t. 1, p. 559.
— Le Droit français en Orient et les assises de Jérusalem, t. 2, p. 261.
— Observations sur Domat, t. 3, p. 166.
— Le prêt à intérêt chez les Romains et la condition des *Nexi*, t. 3, p. 223.
— Le droit administratif (Rapport sur un ouvrage de M. Dufour), t. 4, p. 89.
— Des influences carlovingiennes et du gouvernement des Carlovingiens (Rapport sur un ouvrage de M. Lehuërou), t. 4, p. 333.
— La loi des XII tables, t. 5, p. 168.
— La colonie agricole d'Ostwald, t. 6, p. 319.
— Recherches sur les Augustales et fragments du testament d'Auguste (Rapport sur un ouvrage de M. Egger), t. 6, p. 380.
— Des impôts dans les Gaules sous les Romains, t. 7, p. 99.
— Du régime municipal dans les Gaules, t. 7, p. 140 et 163.
— Projet de langue universelle, t. 7, p. 289.
— De l'influence des causes géographiques sur les lois de la Grèce ancienne, t. 7, p. 345.
— De la concordance entre les Codes de commerce étrangers et le Code de commerce français (Rapport sur une publication de M. de Saint-Joseph), t. 7, p. 464.
— Le Concordat de 1801, t. 7, p. 473; t. 8, p. 57 et 473.
— De la situation de l'instruction primaire en 1843, t. 8, p. 110.
— Histoire du droit criminel des peuples anciens (Rapport sur un ouvrage de M. A. du Boys), t. 8, p. 123.
— La table amalfitaine, t. 8, p. 205.
— Écrivains modernes (Rapport sur un ouvrage de M. Salvador), t. 8, p. 562.

— De l'enseignement public en France, et en particulier de l'enseignement professionnel, t. 9, p. 241.
— De la législation industrielle de la France, t. 10, p. 281.
— De l'exécution des engagements sur la personne des débiteurs, t. 11, p. 291.
— De la défense des indigents dans les procès civils et criminels, t. 12, p. 465.
— De l'enseignement de l'économie politique, t. 13, p. 68, et t. 14, p. 301.
— Mémoire de M. de Choiseul remis au roi Louis XV, t. 13, p. 299 et 394.
— Des moyens d'améliorer l'état moral de la Corse et de la véritable cause des homicides qui s'y commettent, t. 14, p. 384.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Bausset-Roquefort, intitulé : *Devoirs, Droits*, etc., t, 16, p. 285.
— De l'instruction primaire, t. 16, p. 409 et 418.
— De la situation des classes ouvrières en 1850, t. 18, p. 330.
— De l'authenticité des Mémoires de Richelieu, t. 19, p. 17.
— La table de Malaga, t. 39, p. 177.
— Le Code des lois françaises de M. Durand (Rapport sur), t. 42, p. 313.
— Rodolphe de Habsburg, t. 46, p. 161.
Globe. Sa division hydrographique. V. Fleurieu.
Gobineau* (de). De l'état social de la Perse actuelle, t. 38, p. 235.
Golfe arabique. V. Gosselin.
— persique. V. Gosselin.
Gosselin. Recherches sur les connaissances géographiques des anciens dans le golfe arabique, A. M., t, 1, p. VIII.
— Télégraphe décimal. A. M., t. 3 (1re partie), p. 38.
— Des connaissances géographiques des anciens sur les côtes méridionales de l'Arabie, A. M., t. 4 (1re partie), p. 43.
Gouvernements fédéraux. V. Mignet.
— (Formes de). V. Passy (H.).
Grains. V. Dupin (Ch.), Faucher, Lucas, Moreau de Jonnès, Passy (H.) et Villermé.
— (Commerce des). V. Diannyère.
Grammaire générale et logique. V. Tracy (de).
Gravesend. V. S'Gravesend et Mallet.
Grèce. V. Giraud.

Grégoire. De l'établissement de *Sierra-Leona*, A. M., t. I, p. IX.
— Des moyens de perfectionner les sciences politiques, A. M., t. 1, p. 552.
— Questions proposées à l'Institut national du Caire par l'Institut national de France, lettre rédigée par Grégoire, A. M., t. 3 (1re partie), p. 4.
— De la chaîne des Vosges, A. M., t. 4 (1re partie), p. 33.
— Apologie de Barthélemy de Las-Casas, évêque de Chiappa, A. M., t. 4, p. 45.
Grotius. V. Champagne.
Grün. V. Dupin, Franck et Lucas.
Guerre (la). V. Portalis.
Guerres. V. Benoiston de Châteauneuf.
Guerry. Mémoire sur la statistique morale de l'Angleterre comparée avec la statistique morale de la France, d'après les comptes de l'administration de la justice criminelle en Angleterre et en France; les comptes de la police de Londres, de Liverpool, de Manchester, etc., les procès-verbaux de la cour criminelle centrale, et divers autres documents administratifs et judiciaires, t. 48, p. 5.
Guhrauer *. Du projet d'expédition en Égypte, présenté en 1672 à Louis XIV, par Leibnitz, M., t. 2, p. LXXVIII; M. (S. E.), t. 1, p. 679.
Guiane. V. Buache.
— française. V. Buache.
Guimps * (Roger de). Memoire sur la philosophie de l'éducation, t. 47, p. 161 et 369.
Guiraudet *. De la doctrine de l'impôt, A. M., t. 3 (1re partie), p. 38.
Guizot. De la doctrine de Malthus sur la population, t. 24, p. 447.
— Fragment de l'histoire de la république d'Angleterre et Cromwell, t. 27, p. 409; t. 28, p. 63.
— Rapport sur les *Échanges internationaux* de M. Vattemare et sur l'état actuel des lettres et spécialement des études historiques aux États-Unis d'Amérique, t. 31, p. 317 et 328.
— Robert Peel, t. 37, p. 173; t. 38, p. 115.
— Des mesures usitées dans les principaux États de l'Italie, t. 40, p. 151.
— De l'administration de la justice criminelle en Angleterre, t. 41, p. 312. V. aussi Discours et Rapports sur les concours.
Gymnastique pratique. V. Barthélemy Saint-Hilaire et Lainé.

H.

Habitude (l'). V. Franck et Rœderer.
Halphen (Edmond). V. Concours.
Hallucinations. V. Boismont (Brière de) et Franck.
Hantute *. De l'enseignement en Angleterre, t. 20, p. 43, 203 et 415; t. 21, p. 53.
Haute-Marne. V. Fayet et Villermé.
Hautefeuille. V. Dupin.
Hauthuille * (d'). Le système hypothécaire de l'Allemagne, t. 2, p. 164.
Heffter. V. Laferrière.
Hegel. V. Bartholmèss.
Hélie (Faustin). Observations sur le *Traité des délits et des peines* de Beccaria, t. 34, p. 405; t. 37, p. 41. V. aussi Bérenger.
Helvétius. V. Damiron.
Hennequin (Jean). V. Heuschling.
Henri IV. V. Prevost-Paradol, Read et Wolowski.
Henri VIII. V. Lingard (le docteur).
Héritages (Division des). V. Passy (H.).
Hérodote. V. Lévesque.
Hésiode. V. Lévesque.
Heuschling *. Nouvelle table de mortalité, t. 20, p. 283.
— Jean Hennequin, économiste du XVIe siècle, t. 26, p. 263.
Heusde * (Guill. Van). Vues sur une encyclopédie à l'usage du XIXe siècle, d'après les principes de la philosophie de Platon, M. (S. E.), t. 1, p. 1.
Hippocrate. V. Chauvet.
Histoire. V. Toulongeon.
— ancienne. V. Mercier.
— de la morale. V. Garnier (Ad.).
— numismatique. V. Bouchaud.
Historiæ *patriæ monumenta*. V. Portalis.
Hobbes. V. Damiron.
Hollande. V. Cousin et Sagra (Ramon de la).
Holbach (d'). V. Damiron.
Homère. V. Lévesque.

Homme (l'). V. Cabanis, Lévesque et Portalis.
— (l') et la société. V. Portalis.
Hongrie. V. Kœnigswarter.
Hôpitaux. V. Lucas et Watteville.
Hospices. V. Lucas et Watteville.
Hudson. V. Dupont (de Nemours).
Huskisson. V. Blanqui.
Husson. V. Chevalier.
Hydrographie. V. Fleurieu.
Hygiène. V. Devay et Lélut.

I.

Idées. V. Cabanis et Laromiguière.
— innées. V. Mercier.
— premières. V. Barthélemy Saint-Hilaire et Braïlas.
— socialistes. V. Salles (E. de).
Idéologie. V. (de) Tracy.
Iliade (l'). V. Toulongeon.
Imitation (l'). V. Rœderer.
Immunités ecclésiastiques. V. Rosseeuw Saint-Hilaire.
Impôts. V. Audiffret (d'), Barthe, Chevalier, Dupin, Dupin (Ch.), Girand, Guiraudet, Lavergne (de), Parieu (de) et Wolowski.
— sur le revenu. V. Audiffret (d'), Barthe, Chevalier, Dupin, Dupin (Ch.), Lavergne (de), Parieu (de) et Wolowski.
Imprimerie. V. Daunou.
Inde. V. Lescalier.
Indigence. V. Chalmers (le docteur).
— Ses causes. V. Clément (P.) et Passy (H.).
Indigents (Défense des). V. Beaumont (de), Cousin, Dupin, Giraud et Vivien.
Individualité (Sentiment d'). V. Broussais.
Industrie. V. Benoiston de Châteauneuf, Blanqui, Dutens, Romanet (de), Say (H.).
— suisse. V. Wolowski.
— de la soie. V. La Farelle (de) et Reybaud.
— Renaissance (de l'). V. Moreau de Jonnès.
— Son organisation actuelle en Belgique. V. Sagra (Ramon de la).

Inquisition. V. Rosseeuw Saint-Hilaire.
Inscriptions. V. Bouchaud.
Insectes. V. Dupont (de Nemours).
Institut national. V. Baudin (des Ardennes), Grégoire et Sales (J. de).
— du Caire. V. Grégoire et Munter.
Institutions carlovingiennes. V. Lehuërou, Giraud et Mignet.
— funéraires. V. Rœderer.
Instruction criminelle. V. Bérenger, Carnot, Hélie et Kœnigswarter.
— primaire et secondaire. V. Blondeau, Dunoyer, Fayet, Passy (H.), Rapet, Sagra (Ramon de la) et Villermé.
— publique. V. Cousin, Jourdain (Ch.), Lakanal et Parieu (de).
— des conscrits. V. Villermé.
Interprétation des lois. V. Sedgwick et Tocqueville (de).
Intervention gouvernementale. V. Say (H.)
Irrigations. V. Sclopis.
Italie. V. Chevalier, Dupin, Dupin (Ch.), Guizot, Mignet, Passy (H.), Rendu (E.) et Wolowski.

J.

Jacques *. Le sens commun comme principe et méthode philosophique, M. (S. E.), t. 1, p. 349; t. 2, p. XVII.
Japon. V. Buache.
Jardin. V. Dupont (de Nemours).
Jolivet *. De l'une des bases fondamentales de la constitution tirée du système de finance, A. M., t. 3 (1re partie), p. 38.
Jomard. De la chronologie égyptienne de Mahmoud-Effendi, t. 45, p. 317.
Joubleau *. Lemercier de La Rivière, t. 46, p. 439; t. 47, p. 121 et 249.
Jouffroy. Du droit naturel, M., t. 1, p. LXXXVIII.
— De la légitimité de la distinction de la psychologie, M., t. 2, p. 1., et M., t. 2, p. IV.
— Avant-scène du siége de Tripolitza, M., t. 3, p. CV.
Juan de Lisboa (île de). V. Buache.
Javary. V. Franck.
Jérusalem (Temple de). V. Munter.

Jordano Bruno. V. Bartholmèss et Cousin.
Joseph (le père), V. Ranke.
Jourdain (Ch.) V. Parieu (de).
Juglar. V. Passy (H.).
Juif. V. Rosseeuw Saint-Hilaire.
Julia. V. Thierry.
Juridiction administrative. V. Chauveau et Troplong.
Justice criminelle (Comptes-rendus de la). V. Benoiston de Châteauneuf.
— en Angleterre. V. Bérenger, Guizot, Moreau de Jonnès et Redgrave.
— et charité. V. Cousin.

K.

Kabale (la). V. Cousin et Franck.
Kant. V. Bartholmèss, Cousin, Gérando, Kinker, Mercier et Tracy (de).
Kastus. V. Waddington-Kastus et Wolowski.
Kinker. De la métaphysique de Kant, A. M., t. 4, p. 544.
Koch. De l'origine de la maladie vénérienne et de son introduction en Alsace et à Strasbourg, A. M., t. 4, p. 324.
— D'une société littéraire qui se trouvait établie à Strasbourg vers la fin du xve siècle, A. M., t. 4, p. 356.
Koenigswarter. Du développement de la société humaine, t. 15, p. 75 et 203; t. 16, p. 65; t. 17, p. 101.
— Rapport sur la collection des anciennes lois norvégiennes, t. 17, p. 185.
— L'Académie nationale de Hongrie, t. 18, p. 365.
— Du mariage, t. 19, p. 69.
— De la législation des Pays-Bas, t. 19, p. 245.
— Mémoire sur le nouveau code d'instruction criminelle de l'Autriche et sur sa législation pénale depuis 1848, t. 30, p. 217.
— Statistique comparée des Pays-Bas, t. 40, p. 235; t. 41, p. 149.
— Histoire et progrès de la législation criminelle et de la science pénale, depuis le milieu du xviiie siècle jusqu'à nos jours, t. 46, p. 401; t. 47, p. 77; t. 48, p. 53 et 281.
Koutorga * (de). Essai historique sur les trapézites ou banquiers d'Athènes, précédé d'une notice sur la distinction de la propriété chez les Athéniens, t. 50, p. 221. V. aussi Moreau de Jonnès.

L.

La Bruyère. V. Franck.

Lacépède. D'une nouvelle carte zoologique, A. M., t. 4 (1re partie), p. 53.

La Farelle (de). De la nécessité de fonder en France l'enseignement de l'économie politique, t. 10, p. 75.

— De l'introduction des frères de l'école chrétienne dans les maisons centrales de détention, t. 11, p. 317,

— Histoire municipale de la ville de Nîmes, t. 16, p. 361; t. 17, p. 145.

— Des banques, t. 16, p. 400.

— De l'industrie de la soie, t. 21, p. 393; t. 22, p. 69; t. 27, p. 129, 283 et 315.

— Un pays d'État (le Languedoc) sous l'ancien régime, t. 40, p. 61 et 349; t. 41, p. 71.

Lafaye *. Des avantages que peut procurer à la philosophie l'étude des mots et en particulier l'examen comparatif de ceux qu'on nomme synonymes, t. 8, p. 321.

Laferrière. L'université de Paris, t. 23, p. 109; t. 25, p. 5.

— Les lois de Simon de Montfort et les coutumes d'Albi, t. 36, p. 161 et 373.

— Mémoire sur le droit de Provence au moyen-âge, t. 39, p. 321; t. 42, p. 203.

— Rapport sur ouvrage de M. Mallein, intitulé : *Considérations sur l'enseignement du droit administratif*, t. 44, p. 265.

— Rapport sur un ouvrage de MM. Heffter et Bergson, intitulé : *Le droit international public de l'Europe*, t. 44, p. 455.

— De l'accroissement de la population de la France, t. 45, p. 66.

— Rapport sur un ouvrage de M. Du Châtellier, intitulé : *La Baronnie du Pont*, t. 47, p. 151.

— Rapport verbal sur un ouvrage de M. Larombière, intitulé : *Théorie et pratique des obligations*, t. 48, p. 465.

— Considérations générales sur la philosophie du droit, t. 49, p. 245.

Lafontaine. V. Sales (J. de).

Lainages. V. Moreau de Jonnès.

Laine (Industrie de la). V. Faucher et Moreau de Jonnès.

Laîné. V. Barthélemy Saint-Hilaire.
Lakanal. La lettre sur son séjour en Amérique, M., t. 1, p. CLVI.
— L'instruction publique aux États-Unis, M., t. 2, p. XXXIV.
— Synonymie des législations particulières des États de l'union américaine, M., t. 2, p. XLIV.
Lalande. Notice sur J. de Beauchamp, A. M., t. 4 (1re partie), p. 5.
La Mettrie (de). V. Damiron.
Lanci. V. Franck.
Langage. V. Mercier.
— (Formation du). V. Lévesque.
Langlès. Des Sikes, peuple de l'Inde, A. M., t. 4 (1re partie), p. 54.
Langue. V. Mercier.
— française. V. Barthélemy Saint-Hilaire et Rémusat (de).
— grecque, V. Lévesque.
— universelle. V. Giraud et Vidal.
Langues sémitiques. V. Franck et Renan.
Languedoc. V. Julia, La Farelle (de) et Thierry.
La Peyrouse. V. Buache.
Laplace. De la lexicologie, A. M., t. 3 (1re partie), p. 3.
Larombière. V. Laferrière.
Laromiguière. Leçons de philosophie, M., t. 1, p. LXIV.
— De la détermination de ces mots : *Analyse des sensations*, A. M., t. 1, p. 451.
— De la détermination du mot : *Idée*, A. M., t. 1, p. 467. V. aussi Cousin, Mallet et Notices.
Las-Casas (Barthélemy). V. Grégoire.
Laval *. Télégraphe décimal. A. M., t. 3 (1re partie), p. 38.
Lavergne (de). De quelques définitions économiques, par MM. Lavergne (de), Barthe, Cousin et Dunoyer, t. 35, p. 58.
— De l'économie rurale de la France, t. 35, p. 131 et 377 ; t. 36, p. 5, t. 39, p. 449 ; t. 40 p. 35 ; t. 42, p. 417 ; t. 44, p. 219 ; t. 48, p. 419 ; t. 49, p. 83.
— De la question alimentaire, t. 35, p. 142.
— Des impôts en France, t, 36, p. 437.
— Du dénombrement de la population de 1856, t. 39, p. 213.
— Du mouvement de la population, t. 39, p. 219.
— Seconde note sur le dénombrement de la population de la France en 1856, t. 40, p. 183.

— Observations sur le mouvement de la population, t. 41, p. 292.
— Rapport sur un ouvrage de M. Doubleday, intitulé : *Véritable loi de la population*, t. 43, p. 93.
— De l'accroissement de la population de la France, t. 45, p. 66.
— De la longueur actuelle des chemins vicinaux à l'état d'entretien, t. 46, p. 457.
— Mouvement de la population en France de 1789 à 1856, t. 47, p. 291. V. aussi Rapports sur les concours.

Leblond *. V. Télégraphe décimal, A. M., t. 3 (1re partie), p. 38.

Le Breton. Notice sur la vie et les ouvrages de G.-T. Raynal, A. M., t. 1, p. x.
— Notice sur la vie et les écrits de Deleyre, A. M., t. 2 (1re partie), p. 9.
— De la pasigraphie, A. M., t. 3 (1re partie), p. 1.

Lefebvre (Armand). De la défection du général Yorck en 1813, t. 39, p. 247, et t. 40, p. 109.

Législation (de la) V. Comte (Ch.)
— allemande. V. Kœnigswarter et Mittermaïer.
— anglaise. V. Bavoux.
— douanière de la France. V. Lucas, Passy (H.), Rémusat (de) et Wolowski.
— industrielle. V. Giraud et Vivien.
— pénale. V. Kœnigswarter.
— romaine. V. Bouchaud.
— des États-Unis. V. Lakanal.
— des Pays-Bas. V. Kœnigswarter.

Legoyt. V. Passy (H.).

Legrand. Statistique des ports maritimes de commerce de la France, M., t. 3, p. xcviii.

Legrand-d'Aussy. De l'état de la marine en France au commencement du xive siècle, et sur la tactique navale usitée alors dans les combats de mer, A. M., t 2, p. 302.
— Des anciennes sépultures nationales et des ornements qui, en divers temps, y furent employés, des embaumements, des tombeaux des rois Francs dans la ci-devant église de Saint-Germain-des-Prés, et d'un projet de fouille à faire dans les départements, A. M., t. 2, p. 411.
— De l'ancienne législation de la France, comprenant la loi salique, la loi des Visigoths, la loi des Bourguignons, A. M., t. 3, p. 382.

— Voyage d'outre-mer fait en 1432 et 1433 avec le retour par terre, A. M., t. 4 (1re partie), p. 40.
— Des pèlerinages en France, A. M., t. 4 (1re partie), p. 66.
— De l'établissement des dîmes en faveur du clergé, A. M., t. 4 (1re partie), p. 66.
— Voyage d'outre-mer et retour de Jérusalem en France par la voie de terre, pendant le cours des années 1432 et 1433, par Bertrandon de la Brocquière, A. M., t. 5, p. 422.
Legrand-Laleu. L'ostracisme, A. M., t. 4 (1re partie), p. 31.
Lehuërou. V. Giraud et Mignet.
Leibnitz. V. Bartholmèss, Damiron, Foucher de Careil et Guhrauër.
Lélut. De la santé du peuple, M. t. 7, p. 951; t. 15, p. 381.
— Du siége de l'âme suivant les anciens, t. 2, p. 102.
— Des rapports qui lient le cerveau à la pensée, t. 2, p. 299.
— De l'influence de l'emprisonnement cellulaire sur l'état moral des prisonniers, t. 5, p. 213.
— L'amulette de Pascal, t. 6, p. 453.
— L'abîme imaginaire de Pascal, t. 8, p. 139.
— Pascal, Neuilly, la vision, preuve de la réalité de ces deux faits, t. 8, p. 301.
— Une visite aux prisonniers cellulaires de France, t. 10, p. 321.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Devay, intitulé : *Hygiène des familles*, t. 11, p. 404.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Michéa, intitulé : *Le délire des sensations*, t. 11, p. 406.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Gerdy, intitulé : *Physiologie philosophique des sensations et de l'intelligence*, t. 11, p. 411.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Bonneville, intitulé : *Des diverses Institutions complémentaires du régime pénitentiaire*, t. 12, p. 325.
— Égalité, t. 16, p. 253 et 293.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Ferrus, intitulé : *Des Prisonniers et de l'Emprisonnement*, t. 18, p. 17.
— Des phénomènes et du principe de la vie, t. 20, p. 333.
— Le sommeil, les songes et le somnambulisme, t. 21, p. 361.
— La déportation, t. 23, p. 353.
— L'emprisonnement cellulaire, t. 23, p. 379.
— La physiologie de la pensée, t. 33, p. 379; t. 41, p. 403; t. 42, p. 161, et t. 50, p. 161.

— Des ouvriers européens, t. 34, p. 147.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Beauverger, intitulé : *Les Constitutions de la France*, t. 34, p. 313.
— Rapport sur un ouvrage de M. Monnier, relatif à l'assistance, t. 38, p. 453.
— Rapport sur un ouvrage de M. Lisle, intitulé : *Du suicide*, t. 39, p. 309.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Lemercier, intitulé : *Études sur les associations ouvrières*, t. 41, p. 304.
— Rapport sur l'ouvrage de M. E. Rendu, intitulé : *De l'éducation populaire dans l'Allemagne du Nord*, t. 42, p. 151.
— Rapport verbal sur le volume de la statistique de la France, relatif à la statistique des établissements d'aliénés de 1842 à 1853 inclusivement, t. 48, p. 155. V. aussi Rapports sur les concours.

Lemercier. V. Lélut.

Lemercier de La Rivière. V. Joubleau.

Lemoine *. Stahl et l'animisme, t. 42, p. 461; t. 43, p. 119 et 269; t. 44, p. 433, et t. 45, p. 197.

Leplay. V. Chevalier.

Lescalier. Télégraphe décimal, A. M., t. 3 (1re partie), p. 38.
— L'île de Madagascar, A. M., t. 4, p. 1.
— Voyage dans l'Inde, A. M., t. 4, p. 27.

Lettres *adressées à l'Académie ou à M. le Secrétaire perpétuel* :
— Par M. Babbage, t. 16, p. 283.
— Par M. Bartholmèss, t. 27, p. 476.
— Par M. Brandis, t. 31, p. 470.
— Par M. Broussais (Casimir), t. 4, p. 7.
— Par M. Chambellan, t. 35, p. 441.
— Par M. Fayet, t. 29, p. 441.
— Par M. Franck, t. 35, p. 444.
— Par l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Un missionnaire républicain*, t. 22, p. 323.
— Par M. Rapetti, t. 35, p. 446.
— Par M. Rau, t. 46, p. 313.
— Par M. Whateley, t. 19, p. 349. V. aussi Moreau de Jonnès.

Levasseur *. Les finances sous la révolution, t. 50, p. 109 et 277.

Lévesque. De l'homme observé dans la vie sauvage, dans la vie pastorale et dans la vie policée, A. M., t. 1, p. 209.

— Des obstacles apportés par les anciens philosophes aux progrès de la saine philosophie, A. M., t. 1, p. 247.
— Hésiode, A. M., t. 2, p. 1.
— Homère, A. M., t. 2, p. 22.
— Des mœurs et des usages des gens du temps d'Homère, A. M., t. 2, p. 38.
— Des anciennes relations de la France avec la Russie, A. M., t. 2, p. 68.
— De la retraite des Gaulois après qu'ils se furent rendus maîtres du capitole, A. M., t. 3, p. 222.
— De quelques acceptions du mot *nature*, A. M., t. 3, p. 231.
— De la constitution de la république de Sparte, A. M., t. 3, p. 347.
— De la constitution de la république d'Athènes, A. M., t. 4, p. 113, 212 et 250.
— Le retour des Argonautes par le Nord, A. M., t. 4, p. 279.
— De la sympathie morale, A. M., t. 5 (1re partie), p. 12.
— Histoire de l'ancienne Egypte d'après Hérodote, Diodore de Sicile et Strabon, A. M., t. 5 (1re partie), p. 29.
— De la formation du langage considérée dans les plus simples éléments de la langue grecque, A. M., t. 5, p. 196.
— Du gouvernement de la France sous les deux premières dynasties, A. M., t. 5, p. 221. V. aussi Notices et Rapports sur les concours.

Lewis Cornwall. V. Beaumont (de).

Lexicologie. V. Buttet, Champagne, Daunou, Laplace, Tracy (de).

Liberté. V. Bersot, Cousin et Dunoyer.
— en matière de travail et de propriété. V. Passy (H.).

Ligue. V. Bastiat et Dunoyer.

Lille. V. Blanqui, Chrétien, Faucher, Lucas, Moreau de Jonnès, Portalis et Villermé.

Lingard (le docteur). En quelle année Anne de Boleyn, depuis mariée à Henri VIII, et mise à mort par son ordre, quitta-t-elle la France et retourna-t-elle en Angleterre? M. (S. E.), t. 1, p. 609.

Lisle. V. Lélut.

Littérature européenne. V. Sales (J. de).
— française (Histoire de la). V. Rémusat.

Livie. V. Naudet.

Locke. V. Damiron.

Logements. V. Blanqui, Faucher, Lucas, Moreau de Jonnès, Portalis et Villermé.

— insalubres. V. Blanqui.
Logique (la). V. Barthélemy Saint-Hilaire.
Loi (la). V. Baudin.
— salique. V. Legrand-d'Aussy.
— Voconia. V. Giraud.
— des Bourguignons. V. Legrand-d'Aussy.
— des douze tables. V. Berriat Saint-Prix, Giraud et Troplong.
— des Visigoths. V. Legrand-d'Aussy.
Loir * (le docteur). Les actes de naissance en France et à l'étranger. t. 8, p. 89.
— De la nécessité de constater les naissances à domicile, t. 10, p. 319.
— De la statistique appliquée à la mortalité dans les premiers mois de la vie, t. 13, p. 244.
— De l'état religieux des catholiques, t. 16, p. 77.
— Du baptême dans ses rapports avec l'état civil, t. 16, p. 189.
— Des sexes en matière d'état civil, t. 30, p. 87.
— De la centralisation des actes de l'état civil au domicile d'origine, t. 38, p. 429.
Lois civiles. V. Berriat Saint-Prix.
— lombardes. V. Sclopis.
— norvégiennes. V. Kœnigswarter.
— de l'Autriche, V. Beaumont (de).
— (de l'usage et de l'autorité des). V. Rocco et Portalis.
— de la population. V. Doubleday et Lavergne (de).
— des grands nombres. V. Bienaymé et Poisson.
— (Simplicité des). V. Massa.
Lombards. V. Villermé.
Longévité. V. Benoiston de Châteauneuf.
Lorain *. L'université d'Oxford, t. 18, p. 97.
Louis XII. V. Anquetil.
Louis XIV. V. Anquetil, Moreau de Jonnès et Moret.
Louis XV. V. Sales (J. de).
Louis XVI. V. Moreau de Jonnès et Sales (J. de).
Lucas (Charles). Théorie de l'emprisonnement, M., t. 1, p. CI.
— De l'emprisonnement solitaire, M., t. 2, p. XXV.
— De l'état physique et moral des détenus soumis au régime cellulaire, M., t. 3, p. XLIII.
— Mouvement de la criminalité en France, M., t. 3, p. XLV.

— Faits et changements intervenus dans la discussion des moyens d'une réforme pénitentiaire, t. 1, p. 138.
— L'ancienne province de Bretagne, t. 3, p. 189.
— Organisation industrielle et législation douanière de la France avant Colbert, t. 3, p. 217.
— Des divers systèmes pénitentiaires expérimentés jusqu'à ce jour, t. 5, p. 75 et 112.
— De l'influence de l'emprisonnement sur l'état moral des prisonniers, t. 5, p. 229.
— De la puissance productive des divers modes de culture, t. 7, p. 92.
— Des sociétés de prévoyance ou de secours mutuels, t. 7, p. 287.
— Histoire du Berri (Rapport sur un ouvrage de M. Raynal), t. 7, p. 423.
— Parti à prendre sur la question des enfants trouvés, t. 7, p. 454.
— Des pensions viagères pour les vieillards des classses laborieuses, t. 9, p. 178 et 195.
— De la statistique civile et commerciale du Piémont et de la France, et notamment de l'institution du bureau de l'avocat des pauvres, t. 11, p. 34.
— De la situation administrative et financière des monts-de-piété en France, t. 11, p. 140.
— De l'exécution des engagements sur la personne des débiteurs, t. 11, p. 291.
— De la question de la peine de mort, t. 13, p. 259.
— De la colonie agricole des enfants trouvés et des jeunes délinquants, t. 14, p. 228.
— Le patrimoine des pauvres (Rapport sur un ouvrage de M. de Watteville), t. 15, p. 345.
— Du rapport du prix des grains avec les mouvements de la population, t. 17, p. 42.
— Des cités ouvrières, t. 17, p. 239.
— Du travail dans les maisons de détention, t. 17, p. 283.
— De l'état des logements des ouvriers à Rouen et à Lille, t. 19, p. 221.
— Du paupérisme dans les Flandres, t. 19, p. 301.
— D'un ouvrage de M. de Watteville, intitulé : *Rapport sur l'administration des hôpitaux et des hospices*, t. 20, p. 81.
— Des bagnes maritimes des États sardes (Rapport sur un ouvrage de M. Masson), t. 20, p. 85.

— Rapport sur l'ouvrage de M. Grün, intitulé : *De la moralisation des classes laborieuses*, t. 21, p. 227.
— Rapport sur deux ouvrages intitulés : 1° *Des colonies agricoles établies en France et en Algérie*, par MM. Delamarque et Dugat; 2° *Études sur les colonies agricoles de mendiants, jeunes détenus et enfants trouvés*, par MM. de Lurieu et Romand, t. 21, p. 417.
— De la déportation, t. 24, p. 59.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Buquet, intitulé : *Tableau de la situation morale et matérielle des jeunes détenus*, t. 27, p. 153.
— Des monnaies d'or, t. 31, p. 145.
— Des dangers de la dépréciation des valeurs monétaires pour les hospices et les établissements charitables, t. 31, p. 203.
— De la question alimentaire, t. 35, p. 142.
— Rapport sur la statistique des prisons, de M. Louis Perrot, t. 36, p. 35.
— Du mouvement de la population, t. 39, p. 219.
— Du déboisement, t. 40, p. 298.
— De l'accroissement de la population de la France, t. 45, p. 66.
— Dictionnaire d'économie charitable de M. Martin-Doisy (Rapport), t. 45, p. 353.
— Des prisons militaires, pénitenciers, etc., de M. Léon Vidal (Rapport), t. 46, p. 309.
Lucas (Paul). Relation manuscrite d'un voyage fait au Caire en 1717, A. M., t. 4 (1re partie), p. 42.
Lunaison. V. Romme.
Lurieu (de). V. Lucas.

M.

Mably. V. Franck.
Macarel*. De l'état et de la constitution de la propriété dans l'Algérie, t. 4, p. 148. V. aussi Tocqueville (de).
Machiavel. V. Franck.
Madagascar (Ile de). V. Lescalier.
Madrid. V. Sagra (Ramon de la).
Magistrats romains. V. Bouchaud
Magnitot (de). V. Dupin.

Mahmoudh-Effendi. V. Jomard.
Maillefer (Martin). V. Benoiston de Châteauneuf.
Maïmonide. V. Franck.
Maimieux. De la pasigraphie. A. M., t. 3 (1re partie), p. 1.
Maine de Biran. Nouvelles considérations sur le sommeil, les songes et le somnambulisme, M., t. 1, p. LII et 3. V. aussi Cousin, Franck, Naville (E.) et Rémusat (de).
Mairan. V. Cousin.
Maisons centrales de détention. V. Beaumont (de), Blanqui, Cousin, La Farelle (de), Lucas, Moreau de Jonnès et Rémusat (de).
Majorité nationale. V. Rœderer.
Maladie. V. Cabanis et Kock.
Malaga. V. Giraud.
Malebranche. V. Bouillier, Cousin, Damiron et Tracy (de).
Malleim. V. Laferrière.
Mallet*. Diodore Cronus et l'école philosophique de Mégare, t. 7, p. 423.
— Les travaux philosophiques de Laromiguière, t. 12, p. 109.
— La vie et les écrits philosophiques de S'Gravesande, t. 43, p. 95 et 415.
Malthus. V. Brougham (lord), Dunoyer, Faucher, Guizot, Passy (H.) et Villermé.
Manuel d'Économie politique. V. Baudrillart et Passy (H.).
Manufactures. V. Beaumont (de), Blanqui, Dunoyer, Franck, Mignet et Villermé.
Marais. V. Villermé.
— salants. V. Mélier et Villermé.
Marbeau*. Des moyens de combattre la misère, t. 8, p. 467.
— Les enfants abandonnés, t. 10, p. 164.
— De l'amélioration des classes indigentes ou voisines de l'indigence, et du travail et du salaire considérés comme moyens de combattre la misère, t. 10, p. 405.
— Le travail et l'assistance, t. 14, p. 390.
Maréchal (Sylvain). V. Damiron.
Marée. V. Romme.
Mariage. V. Kœnigswarter et Siméon.
Mariages (Tables des). V. Villermé.
Marlette. V. Barthélemy Saint-Hilaire.

Marine. V. Legrand-d'Aussy.
Marins (Santé des): V. Saint-Pierre (Bernardin de).
Maroni (le). V. Buache.
Marques de fabrique en Allemagne. V. Wolowski.
Marseveen (Ile). V. Buache.
Martin. V. Franck.
Martin-Doisy. V. Lucas.
Martin (Henri). De l'opinion de Platon sur les dieux, M. (S. E.), t. 2, p. 7.
— Examen d'un problème de Théodicée, t. 49, p. 245 ; t. 50, p. 5.
Martinique. V. Moreau de Jonnès.
Masse. De la simplicité des lois, A. M., t. 4 (1re partie), p. 64.
Masson (le docteur). V. Lucas.
Matter*. De l'enseignement de la philosophie en Grèce et à Rome, considérée dans ses rapports avec la religion et la politique, t. 7, p. 431.
Maupertuis. V. Damiron.
Mégare. Son école philosophique. V. Mallet.
Mélanges économiques. V. Chevalier et Passy (F.).
Mélier. V. Villermé.
Mémoires. V. Portalis.
Mendiants. V. Lucas, Lurieu (de) et Romand.
Mendicité. V. Dupin et Magnitot (de).
Mentelle. Aperçu des travaux à exécuter en géographie, A. M., t. 1, p. VII et VIII.
— Développement du tableau géographique et statistique de la Russie, A. M., t. 1, p. VII.
— De la position de quelques lieux et de quelques fleuves dans l'étendue de l'Argolide, A. M., t. 3, p. 467.
— De l'étendue et de la population de l'ancien royaume de Pologne, et de l'augmentation de puissance que les partages ont procurée à la Russie, à la Prusse et à l'Autriche, A. M., t. 4 (1re partie), p. 43.
— De la meilleure manière d'orthographier les noms en géographie, A. M., t. 4 (1re partie), p. 44.
Mercier. Des idées innées, A. M., t. 4 (1re partie), p. 27.
— De la philosophie de Kant, A. M., t. 5 (1re partie), p. 11.
— Appréciation de l'histoire ancienne, A. M., t. 5 (1re partie), p. 19.
— De la nuance qui différencie les mots : *Langue* et *langage*, A. M., t. 5 (1re partie), p. 32.

Mercier de La Rivière. V. Joubleau.
Merlin. De la nécessité d'un code universel et uniforme pour toute la république, A. M., t. 4 (1re partie), p. 29,
— Des ministres publics, A. M., t. 5 (1re partie), p. 15.
Mesures. V. Chevalier, Dupin, Dupin (Ch.) et Guizot.
Métaphysique. V. Tracy (de) et Kinker.
Méthode (de la). V. Barthélemy Saint-Hilaire.
— historique. V. Wolowski.
Michéa. V. Lélut.
Michelet. De l'éducation des femmes au moyen-âge, M., t. 2, p. LXXVI.
— Considérations sur l'ordonnance de 1357 ou code administratif de la vieille France, M., t. 3, p. CXVII.
— Essai historique sur les races anciennes et modernes de l'Afrique septentrionale (Rapport sur un ouvrage de M. Duprat), t. 8, p. 86. V. aussi Rapports sur les concours.
Mignet. De l'établissement de la réforme religieuse et de la constitution du calvinisme à Genève, M., t. 1, p. CCXIII et 201.
— Essai sur la formation territoriale et politique de la France depuis la fin du XIe siècle jusqu'à la fin du XVe, M., t. 2, p. LXIV et 595.
— Des gouvernements fédéraux, M., t. 2, p. LXIV.
— Analogies et différences des deux révolutions et des deux restaurations d'Angleterre et de France, M., t. 2, p. LXVII.
— Comment l'ancienne Germanie est entrée dans la société civilisée de l'Europe occidentale et lui a servi de barrière contre les invasions du Nord, M., t. 3, p. 673.
— Vie de Francklin, M., t. 7, p. 315.
— Documents inédits relatifs à l'histoire d'Espagne, t. 3, p. 242.
— Des institutions carlovingiennes et du gouvernement carlovingien, t. 4, p. 344.
— De la philosophie d'Aristote chez les Arabes, t. 5, p. 29.
— Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal (Rapport sur la publication de M. Faugère), t. 6, p. 72.
— L'Espagne depuis le règne de Philippe II ; des causes de sa décadence (Rapport sur un ouvrage de M. Ch. Weiss), t. 6, p. 74.
— De l'organisation du travail et de la loi qui règle le travail des enfants dans les manufactures, t. 8, p. 189.
— Formation politique et territoriale de l'Allemagne depuis le Xe siècle jusqu'à la fin du XVe, t. 11, p. 64.

— Formation politique et territoriale de l'Angleterre depuis le XIe siècle jusqu'au XVe, t. 11, p. 189.
— Formation politique et territoriale de l'Italie depuis la fin de l'antiquité jusqu'à la fin du XVe siècle, t. 12, p. 310 et 337.
— Formation politique et territoriale de l'Espagne jusqu'au XVe siècle, t. 14, p. 337.
— Rapport sur un ouvrage de M. Schmidt, intitulé : *Histoire et doctrine des Cathares*, t, 15, p. 375.
— De l'authenticité des mémoires de Richelieu, t. 19, p. 17.
— Rapport sur une publication de M. Teulet, intitulée : *Papiers d'État*, t. 22, p. 187.
— Charles-Quint au monastère de Juste, t. 27, p. 5; t. 29, p. 285.
— Lutte de Charles-Quint et de François Ier à l'empire, t. 28, p. 259.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Viquesnel, intitulé : *Voyage dans la Turquie d'Europe*, t. 41, p. 469. V. aussi Notices et Rapports sur les concours.

Mines de l'Angleterre. V. Villermé.
— (Législation des). V. Troplong.
Ministres publics. V. Merlin.
Misère (de la). V. Marbeau.
— De ses causes. V. Garnier (J.) et Moregues (de).
Missionnaire républicain (un). V. Lettres.
Mittermaier. Des progrès de la législation allemande en matière de procédure criminelle, t. 29, p. 53, et t. 31, p. 351.
Mœurs. V. Dutens.
Moi (le). V. Cousin.
Moïse. V. Eichthal (G. d').
Molinari (G. de). V. Dunoyer.
Molinier. V. Rémusat.
Mollien (le comte). V. Chevalier.
Monembrié*. Télégraphe décimal, A. M., t. 3 (1re partie), p. 38.
Mongez. Considérations générales sur les monnaies, A. M., t. 1, p. VII.
Monnaies. V. Baër (Constantin), Chevalier, Mongez et Passy (H.).
d'or. V. Baër (Constantin), Chevalier, Dupin (Ch.) et Lucas.
Monnier. V. Lélut.
Monnier (Francis). Le chancelier d'Agnesseau, t. 42, p. 335.
— Mémoire sur ses ordonnances, t. 46, p. 273 et 367; t. 47, p. 47.

Monopole. V. Thomassy, Tocqueville (de) et Villermé.
Montaigne. V. Dupin, Franck et Grün.
Montalembert. V. Sales (J. de).
Montesquieu. V. Barthélemy Saint-Hilaire.
Montet * (Léon). Saint Thomas d'Aquin, M. (S. E.), t. 2, p. 511 ; - t. 9, p. 85. V. aussi Barthélemy Saint-Hilaire.
Montmignon. De la pasigraphie, A. M., t. 3 (1re partie), p. 2.
Monts-de-piété. V. Benoiston de Châteauneuf et Dufau.
— (Situation des). V. Dupin (Ch.) et Lucas.
Moral. V. Broussais.
Morale. V. Bignon, Foissac, Franck et Garnier (Ad.).
More (Th). V. Franck.
Moreau * (Christophe). Du droit à l'oisiveté et de l'organisation du travail des classes serviles dans l'antiquité, t. 15, p. 361.
Moreau de Jonnès. L'or et l'argent considérés comme étalons des valeurs, t. 3, p. 315.
— Lettre à l'occasion du mémoire de M. Fayet sur la population de de la France, t. 9, p. 88.
— Du mouvement de la population en France en 1846, t. 15, p. 227.
— Du patrimoine des pauvres, t. 15, p. 358.
— La Patrie, ou statistique sommaire de la France, t. 15, p. 459 ; t. 16, p. 35 et 139 ; t. 18, p. 415 ; t. 19, p. 57.
— De l'origine et de l'état social des peuples italiques les plus anciens, t. 16, p. 235.
— Rapport sur un ouvrage intitulé : *Histoire des races humaines de l'Europe*, t. 16, p. 378.
— De l'instruction primaire, t. 16, p. 418.
— Des mouvements de la population de la France en 1847, t. 17, p. 33.
— Du rapport du prix des grains avec les mouvements de la population, t. 17, p. 42.
— Des effets de l'affranchissement des céréales en Angleterre, t. 17, p. 277.
— Du travail dans les maisons de détention, t. 17, p. 283.
— De la statistique judiciaire des Francks, t. 18, p. 281.
— De la statistique criminelle de l'Angleterre, t. 18, p. 303.
— De l'état des logements d'ouvriers à Rouen et à Lille, t. 19, p. 221.
— Du paupérisme dans les Flandres, t. 19, p. 301.

— Études statistiques sur l'ancienne Égypte, t. 19, p. 421.
— Rapport sur un ouvrage de M. Gayot, intitulé : *Atlas statistique de la production des chevaux en France*, t. 20, p. 77.
— Exploration du volcan de la montagne Pelée, à la Martinique, t. 20, p. 351.
— Mouvement de la population de la France en 1849, t. 21, p. 185.
— Recherches sur les origines nationales, t. 21, p. 281.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Willich, intitulé : *Tables populaires et usuelles*, t. 23, p. 453.
— De l'industrie de la laine, t. 24, p. 326.
— Itinéraire des peuples celtiques d'Asie en Europe, t. 26, p. 119.
— Statistique de l'industrie de la France sous le règne de Louis XIV, t. 26, p. 349.
— Observations sur les tables de mortalité, t. 26, p. 422.
— Statistique de l'industrie de la France sous le règne de Louis XVI, t. 27, p. 321.
— De la renaissance de l'industrie au moyen-âge, t. 28, p. 351 ; t. 29, p. 161.
— De la statistique de l'Angleterre féodale et du *Domesday-Book*, t. 30, p. 73
— Observations sur Saint-Lambert, t. 30, p. 214.
— Statistique de l'industrie de la France, t. 31, p. 335.
— Statistique de la propriété foncière, t. 34, p. 5.
— De la surabondance de l'or dans la circulation monétaire, t. 34, p. 235.
— Statistique de l'industrie des lainages en France, t. 37, p. 5.
— Influence des vicissitudes sociales sur la mortalité des populations de la France, t. 37, p. 241.
— Du commerce extérieur de la France en 1855, t. 38, p. 277.
— De l'accroissement de la population en France, t. 38, p. 331.
— Rapport sur un ouvrage de M. Chrétien, intitulé : *Tableau de la mortalité dans la ville de Lille*, t. 38, p. 461.
— Statistique de la France féodale, t. 39, p. 33 ; t. 42, p. 321.
— Observations sur les tables de population dans les Pays-Bas, t. 39, p. 148.
— Du mouvement de la population, t. 39, p. 219.
— Rapport sur l'administration de la justice criminelle en Angleterre en 1855, t. 41, p. 305.

— Observations sur l'application de l'armée aux travaux publics, t. 41, p. 399.
— De la Turquie d'Europe, t. 41, p. 471.
— De l'état social et agricole des Gaules, t. 44, p. 53 et 72.
— Les chemins de fer aujourd'hui et dans cent ans, t. 46, p. 472.
— Observations relatives à M. Dieterici, t. 49, p. 467.
— Observations sur les finances de la France sous la révolution, t. 50, p. 147.
— Rapport verbal au sujet d'une publication de M. Redgrave, intitulée : *Compte-Rendu de la statistique criminelle de l'Angleterre pour* 1858, t. 50, p. 149. V. aussi Passy (H.).
Moreau de Jonnès (Al.), fils du précédent. V. Passy (H.).
Moret *. Les dernières persécutions des protestants sous Louis XIV, t. 43, p. 67.
— La bulle *Unigenitus*, t. 46, p. 87.
— Port-Royal-des-Champs et l'opposition janséniste sous Louis XIV, t. 46, p. 243.
Morin. V. Villermé.
Morogues (de). Recherches des causes de la richesse et de la misère des peuples civilisés, M., t. 1, p. CLXIII. V. aussi Concours et Rapports sur les concours.
Mortalité. V. Despine, Loir (le docteur), Quételet et Villermé.
— des populations. V. Moreau de Jonnès.
Morus (Thomas). V. Franck.
Morvan (le). V. Dupin.
Moutons. V. Bourgoing.
Moyen-âge. V. Benoiston de Châteauneuf, Moreau de Jonnès et Rendu (E.).
Mulhouse. V. Berriat Saint-Prix, Penot et Villermé.
Munck. V. Franck.
Municipalité romaine (de la). V. Thierry.
Municipe. V. Bouchaud.
Munter *. Demande à l'Institut national du Caire, à l'occasion des souterrains du temple de Jérusalem, A. M., t. 3, p. 21.
Musée d'art et d'industrie à Lyon. V. Cousin, Dupin (Ch.), Rondot (N.) et Reybaud.
Mysticisme (du). V. Barthélemy Saint-Hilaire, Cousin et Schmidt.

N.

Naigeon. Télégraphe décimal, A. M., t. 3 (1re partie), p. 38. V. aussi Damiron.

Naissances. V. Loir (le docteur).

Nantes. V. Blanqui.

Naples. V. Baër (Constantin), Chevalier et Passy.

Napoléon. V. Troplong.

Nations neutres. V. Dupin et Hautefeuille.

Naturalistes (leur antagonisme avec les philosophes). V. Dubois (d'Amiens).

Nature. V. Lévesque.

Naudet. De l'influence qu'exercèrent les circonstances morales et politiques sur la littérature et particulièrement sur la poésie chez les Romains, depuis les successeurs d'Auguste, M., t. 2, p. LXXIII.

— Des différentes classes des chefs de la nouvelle Espagne, M., t. 3, p. CIX.

— De la police chez les Romains, M., t. 4, p. 796; M., t. 6, p. 763.

— Des récompenses d'honneur chez les Romains, M., t. 5, p. 861.

— Notice sur Livie, t. 1, p. 317.

— Néron, t. 3, p. 110.

— Du prêt à intérêt chez les Romains et des *Nexi*, t. 3, p. 222.

— Des classes serviles dans l'antiquité, t. 15, p. 365.

— De la police des Romains sous les empereurs, t. 16, p. 182.

— Le Wergeld et la société romaine, t. 18, p. 299.

— Des échangés internationaux, t. 31, p. 328. V. aussi Discours.

Navigation. V. Bougainville, Papon et Saint-Pierre (Bernardin de).

Naville (E). Maine de Biran, t. 20, p. 5. V. aussi Franck.

Nègres. V. Beaumont (de) et Dupont.

Néron. V. Naudet.

Nexi (des). V. Berriat Saint-Prix, Blondeau, Giraud, Naudet et Troplong.

Newton. V. Mallet.

Nilomètre. V. Girard.

Nîmes. V. La Farelle (de).

Notices historiques de Creuzé-Latouche, par Champagne, A. M., t. 4 (1re partie), p. 71.

— de Legrand d'Aussy, par Lévesque, A. M., t. 4 (1re partie), p. 84.
— sur la vie et les travaux du comte Garat, par Charles Comte, M., t. 1, p. XXV.
— de Malthus, par le même, M., t. 2, p. A. I.
— de Sieyès, par M. Mignet, M., t. 2, p. A. XXIX.
— du comte Rœderer, par le même, M., t. 2, p. A. LV.
— du comte Reynard, par le prince de Talleyrand, M., t. 2, p. A. XCI.
— de Livingston, par M. Mignet, M., t. 3, p. 3.
— du prince de Talleyrand, par le même, M., t. 3, p. 39.
— de Broussais, par le même, M., t. 4, p. I.
— du comte Merlin, par le même, M., t. 4, p. XLI.
— de Tracy (de), par le même, M., t. 4, p. LXXVIII ; - t. 1, p. 396.
— de Daunou, t. 3, p. 355 ; M., t. 5, p. 1.
— de Siméon, par le même, M., t. 5, p. 39 ; - t. 5, p. 316.
— de Sismondi, par le même, M., t. 6, p. 1 ; t. 7, p. 379.
— de Charles Comte, par le même, M., t. 6, p. 31 ; t. 9, p. 383.
— d'Ancillon, par le même, M., t. 6, p. 59 ; - t. 11, p. 477.
— de Bignon, par le même, M., t. 8, p. 1 ; - t. 14, p. 105.
— de Rossi, par le même, M., t. 8, p. 31 ; - t. 16, p. 300.
— de Cabanis, par le même, M., t. 8, p. 69 ; - t. 17, p. 423.
— de Droz, par le même, M., t. 9, p. 1 ; - t. 21, p. 315.
— de Jouffroy, par le même, M., t. 9, p. 35 ; - t. 25, p. 197.
— de Gérando, par le même, t. 30, p. 345.
— de Laromiguière, par le même, t. 35, p. 183.
— de Lakanal, par le même, t. 40, p. 405.
— de Schelling, par le même, t. 45, p. 441.
Notions de politique. V. Boichoz et Villermé.
Nullité. V. Berriat Saint-Prix.
Numéraires. Son usage. V. Forbonnais et Toulongeon.
Nyaya. V. Barthélemy Saint-Hilaire.

O.

Obligations (Traité des). V. Laferrière et Larombière.
Obrenovitsch (Miloch). V. Blanqui.
Observations astronomiques. V. Buache.
Océan austral. V. Fleurieu.
— (Grand). V. Buache.

Oisiveté (Droit à l'). V. Moreau (Christophe) et Naudet.
Opposition janséniste. V. Moret.
Optimisme. V. Bouillier.
Opuscules d'Aristote. V. Barthélemy Saint-Hilaire.
Or (de l'). V. Blanqui, Chevalier, Dunoyer, Dupin (Ch.), Faucher, Moreau de Jonnès et Passy (H.).
Origine musulmane. V. Salles (E. de).
Origines nationales. V. Moreau de Jonnès.
Ordonnances des rois de France. V. Anquetil.
Organisation communale. V. Thierry.
— industrielle de la France. V. Lucas, Passy (H.), Rémusat (de) et Wolowski.
Orient. V. Papon.
Orléans. V. Bimbenet.
Orthographe. V. Mentelle.
Ortolan. V. Dupin.
Ostracisme. V. Baudin et Legrand-Laleu.
Ostwald. V. Dunoyer, Giraud et Passy (H.).
Ouvriers. V. Reybaud, Toulmonde et Villermé.
— européens (les). V. Chevalier, Lélut, Leplay, Portalis et Villermé.
— (État physique et moral des). V. Villermé.
— (Logements des). V. Blanqui, Faucher, Lucas, Moreau de Jonnès, Portalis et Villermé.

P.

Pailla. La philosophie arabe d'Algazali, M., t. 2, p. XVII.
— Le manuscrit arabe de la bibliothèque royale de Paris, N. 884, intitulé : *Celui qui délivre de l'erreur et explique l'état vrai des choses* (d'Algazali), M. (S. E.), t. 1, p. 155.
Palisot-Beauvois. Mœurs, usages et habitudes des peuples du Benin, A. M., t. 4 (1re partie), p. 61.
Papiers d'État. V. Mignet et Teulet.
Paracelse. V. Franck.
Paralipomènes. V. Franck et Lanci.
Papon. Du commerce et de la navigation de l'Orient avant la découverte du cap de Bonne-Espérance, recherches à ce sujet dans les archives de la république de Gênes, tableau des recherches à faire à ce sujet, A. M., t. 3 (1re partie), p. 22.

— Du commerce et de la navigation des Génois depuis le IXe siècle jusqu'au XIVe, A. M., t. 4 (1re partie), p. 68.

Parieu (Esquirou de). Les lois d'existence et d'organisation des impôts généraux sur la propriété et le revenu, t. 36, p. 403.

— Des impôts en France, t. 36, p. 437.

— Rapport sur l'ouvrage de M. Jourdain, intitulé : *Le budget de l'instruction publique*, etc., t. 41, p. 303.

— Rapport sur un ouvrage de M. Dufour, intitulé : *Traité général de droit administratif appliqué*, t. 43, p. 151.

— Jean de Witt. — Vingt ans d'interrègne dans le Stathoudérat au XVIIe siècle, t. 43, p. 373.

— Rapport verbal sur un ouvrage de M. Ch. Jourdain, intitulé : *Le Budjet des cultes en France*, t. 48, p. 415.

Paris (la ville de). V. Chevalier, Husson, Passy (H.) et Say (H.).

Parlement. V. Aubenas. V. aussi Concours et Rapports sur les concours.

Parole. V. Franck.

Partages de terre. V. Dareste.

Pascal. V. Mignet.

— Sa vision, son abîme imaginaire, son amulette. V. Lélut.

Pasigraphie. V. Gérando (de), Fleurieu, Fournaux, Le Breton, Maimieux, Montmignon, Rœderer, Tracy (de), Zadkins-Hourwitz.

Pas-de-Calais. V. Fayet.

Passalk. V. Dupont (de Nemours).

Passions. V. Franck.

— (de l'influence des). V. Villeneuve-Bargemont.

Passy (Fr.). V. Chevalier et Dunoyer.

Passy (H.). De la division des héritages et de l'influence qu'elle exerce sur la distribution des richesses, M., t. 2, p. XLVIII et 283.

— Des formes des gouvernements et les causes qui les déterminent, M., t. 3, p. 359.

— Rapport sur les systèmes de culture et examen de leur influence sur l'économie sociale, M., t. 5, p. 605 ; - t. 6, p. 180 et 385 ; t. 7, p. 47 et 95.

— Des causes qui ont influé sur la marche de la civilisation dans les diverses contrées du globe, M., t. 5, p. 913; - t. 5, p. 233.

— Des causes de l'inégalité des richesses, M., t. 7, p. 119; - t. 13, p. 7.

— De l'organisation industrielle et de la législation douanière de la France avant Colbert, t. 3, p. 217.
— Rapport sur les principaux économistes du XVIIIe siècle, t. 3, p. 273.
— L'or et l'argent considérés comme étalons des valeurs, t. 3, p. 315.
— Reproches adressés aux tendances industrielles de notre temps, t. 3, p. 457.
— Les Tableaux-Lois de M. de Cormenin, t. 3, p. 473.
— De l'avenir du commerce européen en Chine, t. 4, p. 25.
— De la situation économique des départements des Alpes, t. 4, p. 441.
— D'une nouvelle édition des œuvres de Turgot, t. 5, p. 453.
— Des causes de la décadence de l'Espagne, t. 6, p. 75 et 88.
— L'instruction primaire et secondaire, et le paupérisme en Hollande, t. 6, p. 318.
— La colonie agricole d'Ostwald, t. 6, p. 320.
— La liberté du travail, t. 6, p. 371.
— Du régime municipal dans les Gaules, t. 7, p. 163.
— De la durée des familles nobles en France, t. 7, p. 239.
— De l'économie politique (Rapport sur un ouvrage de don Colmeiro), t. 8, p. 117.
— De l'organisation du travail et de la loi qui règle le travail dans les manufactures, t. 8, p. 189.
— Statistique comparée de la France et de l'Angleterre (Rapport sur un ouvrage du chevalier Tapiès), t. 8, p. 203.
— Recherches sur les causes de l'indigence (Rapport sur un ouvrage de M. A. Clément), t. 9, p. 196.
— De la concurrence et du principe d'association, t. 9, p. 421.
— Études sur l'administration de la ville de Paris et du département de la Seine (Rapport sur un ouvrage de M. Say), t. 9, p. 472.
— Des caisses de retraite (Rapport sur un ouvrage de M. de Romanet), t. 9, p. 474.
— De la vie et de l'administration de Colbert (Rapport sur un ouvrage de M. P. Clément), t. 9, p. 475.
— La division de la propriété suit-elle en France la progression de la population? t. 9, p. 505.
— De la population de la France, t. 9, p. 519.
— De la nécessité de fonder en France l'enseignement de l'économie politique, t. 10, p. 83.
— Les principes d'économie politique de Malthus, t. 11, p. 243.

— Rapport sur un ouvrage de M. de Tocqueville, intitulé : *Recherches sur les moyens de prévenir le retour des crises en matière de subsistances*, t. 12, p. 525 et 529.
— La Prusse, son progrès politique et social (Rapport sur un ouvrage de M. Moreau de Jonnès fils), t. 13, p. 189.
— L'Auvergne (Rapport sur un ouvrage de M. Doniol), t. 13, p. 335.
— De l'enseignement de l'économie politique, t. 13, p. 68; t. 14, p. 306.
— De la liberté en matière de travail et de propriété, t. 13, p. 374.
— Statistique de l'agriculture de la France (Rapport sur un ouvrage de M. Moreau de Jonnès), t. 14, p. 178.
— Du rapport du prix des grains avec les mouvements de la population, t. 17, p. 42.
— Du paupérisme dans les Flandres, t. 19, p. 299.
— Rapport sur un ouvrage de M. Baudrillart, intitulé : *Bodin et son temps*, t. 24, p. 189.
— De la doctrine de Malthus sur la population, t. 24, p. 447.
— De la diversité des formes de gouvernement, t. 33, p. 5 et 355.
— De l'influence des vicissitudes sociales en matière de population, t. 36, p. 153.
— Les monnaies à Naples, t. 39, p. 129.
— Rapport sur l'*Histoire des classes rurales en France*, par M. Doniol, t. 40, p. 303.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Villiaumé, intitulé : *Nouveau traité d'Économie politique*, t. 41, p. 295.
— Des crises commerciales et monétaires (Rapport sur un ouvrage de M. Juglar), t. 42, p. 147.
— Rapport sur le *Manuel d'économie politique*, de M. Baudrillart, t. 43, p. 243.
— Rapport sur les *Éléments d'économie politique* de M. J. Garnier, t. 43, p. 361.
— Rapport sur l'ouvrage de M. J. Garnier, intitulé : *Du principe de la population*, t. 43, p. 365.
— De l'origine de l'agriculture pastorale et de la propriété communale en France, t. 44, p. 93 et 106.
— L'économie politique en Italie, t. 47, p. 244.
— Des mouvements de la population en France de 1789 à 1856, t. 47, p. 303.

— Rapport verbal sur les ouvrages suivants : 1° *Abrégé des éléments de l'économie politique*, par M. J. Garnier ; 2° *Histoire du communisme*, par M. Sudre ; 3° *Histoire de la souveraineté*, par M. Sudre, t. 47, p. 309.
— Rapport sur un ouvrage de M. Legoyt, intitulé : *Ressources de l'Autriche et de la France, d'après les documents officiels*, t. 49, p. 463.
— Rapport sur un ouvrage de M. Courcelle-Seneuil, intitulé : *Traité théorique et pratique d'économie politique*, t. 49, p. 153. V. aussi Discours et Rapports sur les concours.
Patrie (la). V. Moreau de Jonnès.
Patrimoine des pauvres (le). V. Moreau de Jonnés, Villermé et Watteville (de).
Patrons. V. Reybaud.
Paupérisme. V. Berriat Saint-Prix, Cousin, Ducpétiaux, Dupin (Ch.), Faucher, Lucas, Moreau de Jonnès, Passy (H.) et Villermé.
Pays-Bas. V. Chevalier, Kœnigswarter, La Farelle (de), Moreau de Jonnès, Rosseeuw Saint-Hilaire, Villermé et Vrolik.
Peel (Robert). V. Guizot.
Peigneurs de laine. V. Audiganne, Faucher et Moreau de Jonnès.
Peine de mort (de la). V. Lucas.
Pèlerinages. V. Legrand d'Aussy.
Pénitenciers. V. Lucas et Vidal (Léon).
Pensée. V. Lélut.
Pensions viagères. V. Lucas, Romanet (de) et Villermé.
Perrot. V. Lucas.
Perse. V. Gobineau (A. de).
Perses. V. Franck.
Personnalité. V. Bouchitté et Franck.
Pestalozzi. V. Concours et Rapports sur les concours.
Petetti de Boreto. V. Villermé.
Peuples du Nord. V. Thierry.
— italiques. Leur origine. V. Moreau de Jonnès.
Phénomènes intellectuels. V. Dubois (d'Amiens).
Philippe (duc d'Orléans). V. Sales (J. de).
Philosophie. V. Franck, Matter, Münck et Pailla.
— d'Aristote. V. Ravaisson et Mignet.
— de l'art. V. Bénard.

— de l'éducation. V. de Guimps.
— de l'histoire. V. Sudre (Alfred).
— de l'univers. V. Dupont (de Nemours).
— du droit. V. Laferrière.
— ethnographique. V. Salles (E. de).
— indienne. V. Barthélemy Saint-Hilaire et Cousin.
— juive. V. Franck et Münck.
— morale. V. Cousin.
— politique. V. Beauverger et Blondeau.
— sanscrite. V. Barthélemy Saint-Hilaire.
Phocion. V. Sales (J. de).
Physiocrates. V. Garnier (J.).
Physiologie. V. Bourgery, Dubois (d'Amiens), Jouffroy et Lélut.
— philosophique. V. Gerdy et Lélut.
Physique. V. Broussais et Foissac (le docteur).
Piémont. V. Beaumont (de), Cousin et Lucas.
Platon. V. Barthélemy Saint-Hilaire, Chauvet, Heusde (Guill. van) et Martin.
Poésie. V. Naudet.
Poétique d'Aristote. V. Barthélemy Saint-Hilaire.
Poids et mesures. V. Chevalier.
Poirel. V. Vivien.
Poisson. V. Bienaymé.
Police des Romains. V. Naudet.
Politique. V. Bignon.
— extérieure. V. Benoiston de Châteauneuf et Maillefer (Martin).
Pologne. V. Mentelle.
Polygamie (de la). V. Blanqui et Salles (E. de).
Polypes. V. Dupont (de Nemours).
Ponts et chaussées. V. Cotelle et Faucher.
Population. Brougham (lord), Dunoyer, Dupin, Dupin (Ch.), Faucher, Fayet, Guizot, Lavergne (de), Lucas, Moreau de Jonnès, Passy (H.), Villermé et Wolowski.
— Son accroissement. V. Berriat Saint-Prix, Dupin (Ch.), Fayet, Laferrière, Lavergne (de), Lucas et Villermé.
— Sa distribution. V. Villermé.
— Sa loi. V. Doubleday et Villermé.
— Son mouvement. V. Lavergne (de), Passy (H.) et Wolowski.

— Ses principes. V. Garnier (J.) et Passy (H.).
— Sa progression. V. Bérenger et Passy (H.).
— Son recensement. V. Villermé.
— de la France. V. Dureau de La Malle, Fayet, Moreau de Jonnès, Passy (H.) et Villermé.
Populations de la Gaule. V. Thierry.
— rurales. V. Blanqui.
Portalis. Quelques observations à l'occasion d'un code civil pour les États de S. M. le roi de Sardaigne, nouvellement promulgué, M., t. 2, p. XLI et 153; M., t. 3, p. LV; M., t. 4, p. 245.
— L'homme et la société, ou essai sur les droits et les devoirs respectifs de l'homme et de la société, M., t. 7, p. 551; - t. 15, p. 85 et 159; t. 16, p. 5, 153 et 313; t. 17, p. 49.
— De l'usage et de l'autorité des lois dans le royaume des Deux-Siciles (Rapport sur un ouvrage de M. N. Rocco), t. 1, p. 449.
— Observations sur Domat. t. 3, p. 166; t. 21, p. 160.
— De la situation économique des départements des Alpes, t. 4, p. 441.
— Du pouvoir de l'État sur l'enseignement d'après l'ancien droit public français, t. 5, p. 69.
— Du régime municipal dans les Gaules, t. 7, p. 163.
— De la défense des articles organiques du concordat de l'an X, t. 7, p. 242 et 473; t. 8, p. 57 et 473.
— Du duel considéré dans ses origines et dans l'état actuel des mœurs (Rapport sur un ouvrage de M. Cauchy), t. 10, p. 58.
— Des moyens d'améliorer l'état moral de la Corse et de la véritable cause des homicides qui s'y commettent, t. 14, p. 384.
— De l'instruction primaire, t. 16, p. 418.
— Gerbert et son époque, t. 18, p. 165.
— De l'état des logements des ouvriers à Rouen et à Lille, t. 19, p. 221.
— Rapport sur un ouvrage de M. de Saint-Joseph, intitulé : *Les codes de commerce français et étrangers*, t. 19, p. 331.
— Rapport sur un ouvrage de M. Béchard, intitulé : *De l'administration intérieure*, t. 19, p. 333.
— Saint-Lambert, t. 30, p. 214.
— *Historiæ patriæ monumenta* (Rapport), t. 33, p. 468.
— Des ouvriers européens, t. 34, p. 147.

— De la guerre, t. 38, p. 5.
— Extraits de ses Mémoires, t. 48, p. 361 ; t. 49, p. 65 et 379. V. aussi Discours et Rapports sur les concours.
Port-Royal-des-Champs. V. Moret.
Ports maritimes, V. Legrand et Dutens.
Portugais. V. Buache.
Possessions françaises de l'Afrique. V. Blanqui.
Prescription. V. Berriat Saint-Prix.
Prêt à intérêt. V. Berriat Saint-Prix, Blondeau, Dupin, Giraud, Naudet et Troplong.
Preuve judiciaire (de la). Couppey et Tocqueville (de).
Prevost-Paradol *. Elisabeth et Henri IV, en 1597, et l'ambassade de Hurault de Maisse en Angleterre, au sujet de la paix de Vervins, t. 33, p. 419 ; t. 34, p. 99, 249 et 431 ; t. 35, p. 151 et 293.
— La vie et les œuvres de Jonathan Swift, t. 36, p. 131 et 245.
Principe vital. V. Bouillier.
Principes d'économie politique. V. Malthus et Passy (H.).
Prison de Tours. V. Benoiston de Châteauneuf.
Prisonniers. V. Beaumont (de), Bérenger, Dunoyer, Dupin, Ferrus, Lélut, Lucas et Villermé.
— cellulaires. V. Lélut.
Prisons. V. Lucas et Perrot.
— militaires. V. Lucas et Vidal (Léon).
Prix. V. Concours et Rapports sur les concours.
Probabilités (Calcul des). V. Quételet et Villermé.
Problème de théodicée. V. Martin (Henri).
Procédure criminelle. V. Bérenger, Berriat Saint-Prix (fils), Kœnigswarter et Mittermaïer.
Profits et salaires. V. Garnier (J.).
Programmes. V. Concours.
Propriété (de la). V. Troplong.
— communale. V. Dareste, Passy (H.) et Thierry.
— foncière. V. Moreau de Jonnès.
— littéraire. V. Wolowski.
— en Algérie. V. Beaumont (de), Macarel et Worms.
— (Distinction de la). V. Giraud (Ch.), Koutorga (de) et Volowski.
— (Droit de). V. Thiers.
— Sa division. V. Bérenger et Passy (H.).

Protection. V. Blanqui et Romanet (de).
Protestants (les) de France. V. Weiss.
— Leur persécution. V. Moret.
Provence (la). V. Baude, Dupin, Laferrière, Lucas et Ribbes (de).
Providence (la). V. Bersot, Cousin et Damiron.
Prusse. V. Moreau de Jonnès fils, Passy (H.) et Villermé.
Psychologie. V. Barthélemy Saint-Hilaire, Dubois (d'Amiens) et Jouffroy.
Puissances productives. V. Lucas.

Q.

Question alimentaire. V. Lavergne (de), Lucas et Wolowski.
Quételet. De l'influence des saisons, sur la mortalité aux différents âges dans la Belgique, M., t. 1, p. CLXXXIX.
— Du calcul des probabilités, t. 9, p. 525.

R.

Races. V. Sudre (Alfred).
— océaniennes et américaines. V. Eichthal (G. d').
Raisin de mer (*uva marina*). V. Dupont (de Nemours).
Raison. V. Franck, Martin, Rœderer et Sales (J. de).
— pure (la). V. Cousin.
Ramée (P. de la). V. Franck et Waddington-Kastus.
Rancke. Les mémoires du père Joseph, t. 18, p. 335.
— Les mémoires de Richelieu, t. 19, p. 5.
Rapetti. V. Lettres.
Rapet*. De l'état et des besoins de l'instruction primaire en France, t. 11, p. 253 et 429 ; t. 12, p. 85.

Rapports *sur les concours. — Nouvelle Académie. — Section de philosophie.*
— sur le concours relatif à la métaphysique d'Aristote, par M. Cousin, M., t. 1, p. 381.
— sur le concours relatif à l'*organum* d'Aristote, par M. Damiron, M., t. 2, p. 43.
— sur le concours relatif au cartésianisme, par le même, M., t. 4, p. 165.

— sur le concours relatif à l'école d'Alexandrie, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, M., t. 5, p. 83 et 361.
— sur le concours relatif à l'examen critique de la philosophie allemande, par M. de Rémusat, M., t. 5, p. 223; - t. 7, p. 291, t. 8, p. 209 et 385.
— sur le concours relatif à la certitude, par M. Franck, M., t. 6, p. 89; t. 10, p. 5, 89, 217 et 372; t. 11, p. 76.
— sur le concours relatif à la comparaison de la philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote avec les doctrines des plus grands philosophes modernes sur les mêmes matières, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, M., t. 9, p. 71; - t. 19, p. 103; t. 25, p. 373.
— sur le concours relatif à la certitude, par M. Cousin, t. 3, p. 328.
— sur le concours relatif à l'examen critique des principaux systèmes modernes de théodicée, par M. Damiron, t. 29, p. 5.
— sur le concours relatif au sommeil, par M. Lélut, t. 29, p. 375.
— sur le concours relatif à la philosophie de saint Thomas d'Aquin, par M. de Rémusat, t. 40, p. 5 et 321.

Section de morale.

RAPPORT sur les concours relatif aux classes dangereuses dans les grandes villes, par M. Dunoyer, M., t. 2, p. 125.
— sur le concours relatif aux écoles normales primaires, par M. Jouffroy, M., t. 3, p. 313.
— sur le concours relatif à l'histoire des différents systèmes de philosophie morale enseignés dans l'antiquité jusqu'à l'établissement du christianisme, par M. Franck, M., t. 9, p. 291; - t. 28, p. 169; t. 29, p. 75.
— sur le concours relatif à l'influence de la littérature contemporaine sur les mœurs, par M. Reybaud, t. 40, p. 129.
— sur le concours relatif aux rapports de la morale avec l'économie politique, par M. Dunoyer, t. 44, p. 357.
— sur le concours relatif à la condition matérielle et à l'instruction des classes ouvrières, par M. Villermé, t. 45, p. 303.

Section de législation, droit public et de jurisprudence.

RAPPORT sur le concours relatif à l'utilité de la contrainte par corps en matière civile et de commerce, par M. le duc de Bassano, M., t. 1, p. CCXXVII.

— sur le concours relatif à la question du droit des gens : *Quels sont les progrès que le droit des gens a faits en Europe depuis la paix de Westphalie?* par M. le comte Portalis, M., t. 3, p. 399.

— sur le concours relatif à la question de la recherche de la vérité des faits dans les débats judiciaires, par le même, M., t. 3, p. 455.

— sur le concours relatif aux modifications que l'adoption du système pénitentiaire nécessiterait dans le code pénal, par M. Bérenger, M., t. 4, p. 573.

— sur le concours relatif à l'origine des actions possessoires, par M. Giraud, M., t. 6, p. 487.

— sur le concours relatif à l'origine de la juridiction en France, par le même, M., t. 9, p. 371; - t. 27, p. 397.

— sur le concours relatif aux réformes de la procédure civile, par M. Portalis, M., t. 9, p. 383; - t. 26, p. 5.

Section d'économie politique et de statistique.

Rapport sur le concours relatif à l'influence des nouvelles forces motrices et des nouveaux moyens de transports, par M. Ch. Dupin, M., t. 2, p. 313.

— sur le concours pour le prix relatif aux associations commerciales allemandes, par M. Passy (H.), M., t. 3, p. 569.

— sur le concours relatif à l'école des physiocrates, par le même, M., t. 6, p. 509; - t. 12, p. 45.

— sur le concours relatif à l'administration de Colbert, par M. Wolowski, t. 39, p. 77; t. 41, p. 43.

— sur le concours relatif à la rente des terres, par M. Passy (H.), t. 44, p. 391.

— sur le concours relatif aux agglomérations dans les grandes villes, par M. de Lavergne, t. 44, p. 423.

— sur le concours relatif à l'accroissement des métaux précieux, par M. Wolowski, t. 45, p. 307.

Section d'histoire générale et philosophique.

Rapport sur le concours relatif aux causes qui ont amené l'abolition de l'esclavage, par M. Michelet, M., t. 3, p. 655.

— sur le concours relatif au droit de succession des femmes, par M. Mignet, M., t. 4, p. 903; - t. 1, p. 498.

— sur le concours relatif aux États généraux, par M. Thierry, M., t. 5, p. 795; - t. 6, p. 7.

— sur le concours touchant la formation de l'administration monarchique en France, par M. Mignet, M., t. 6, p. 697; - t. 12, p. 185.
— sur le concours relatif à la condition des classes agricoles, par M. Guizot, M., t. 9, p. 919; - t. 25, p. 301.
— sur le concours relatif au rôle de la famille dans l'éducation, par le même, t. 39, p. 161.
— sur le concours relatif au caractère politique de l'institution des Parlements, par M. A. Thierry, t. 46, p. 155.

Fondations diverses.

Rapport sur le prix fondé par l'abbé Grégoire sur cette question : Les nations avancent beaucoup plus en lumières et en connaissances qu'en morale pratique, par M. le duc de Bassano, M., t. 3, p. cxxii.
— sur le prix fondé par M. F. de Beaujour, relatif aux moyens de prévenir et de soulager la misère, par M. Villermé, M., t. 3, p. cxxv.
— par M. Passy (H.), t. 8, p. 5.
— sur le concours relatif au système de Pestalozzi, par M. Giraud, M., t. 6, p. 449; - t. 18, p. 35 et 205.
— sur le concours relatif au manuel de morale et d'économie politique, par M. de Broglie, t. 40, p. 161.
— sur le prix Morogues, par M. de Lavergne, t, 44, p. 427.
— sur le prix Bordin, au nom de la section de philosophie, dans le concours relatif à la question du Beau, par M. Barthélemy Saint-Hilaire, t. 48, p. 321; t. 49, p. 35. V. aussi Concours.
Rariton (le). V. Dupont (de Nemours).
Rathery *. Mémoire sur les idées morales, économiques et politiques du marquis d'Argenson, tirées de son journal et de ses manuscrits inédits, t. 48, p. 451 ; t. 49, p. 111.
Rau. V. Lettres.
Ravaisson. De la philosophie d'Aristote chez les Arabes, t. 5, p. 9.
Raynal. V. Le Breton.
Read *. Henri IV et le ministre Chamier, t. 28, p. 425.
Recensement. V. Villermé. V. aussi Population.
Recherches statistiques. V. Berriat Saint-Prix, Penot et Villermé.
Récompenses d'honneur. V. Naudet.
Redgrave. V. Moreau de Jonnès.
Réformateurs contemporains (les). V. Dunoyer et Reybaud.

Réformation. V. Bonnechose.
Réforme pénitentiaire. V. Lucas.
— religieuse. V. Mignet.
Réfugiés protestants. V. Weiss. V. aussi Protestants.
Régime diététique. V. Toulongeon.
— dotal. V. Siméon.
— économique de l'armée. V. Blanqui.
— féodal. V. Doniol (Henry). V. aussi Féodalité et Moreau de Jonnès.
— municipal. V. Blanqui, Giraud, Passy (H.), Portalis, Rossi et Thierry.
— pénitentiaire. V. Bonneville et Lélut.
— prohibitif. V. Blanqui et Dunoyer.
— en communauté. V. Siméon.
Règles de droit et de morale. V. Dupin.
Relations commerciales. V. Talleyrand.
Religion V. Rœderer (le comte).
Rémusat (de). De la notion de Dieu dans ses rapports avec l'imagination et la sensibilité (Rapport sur un mémoire de M. Bouchitté), M. (S. E), t. 2, p. 59; - t. 3, p. 61.
— Organisation industrielle et législation douanière de la France avant Colbert, t. 3, p. 217.
— De l'avenir du commerce européen en Chine, t. 4, p. 25.
— Histoire philosophique de la littérature française, t. 5, p. 273.
— De la concurrence et du principe d'association, t. 9, p. 421.
— Du traité de droit commercial de M. Molinier, t. 11, p. 251.
— De l'introduction des frères des écoles chrétiennes dans les maisons centrales de détention, t. 11, p. 341.
— De l'enseignement de l'économie politique, t. 14, p. 306.
— De l'instruction primaire, t. 16, p. 418.
— De l'influence de la scolastique sur la langue française, t. 28, p. 377.
— Rapport sur un ouvrage de M. Ernest Naville, intitulé : *Maine de Biran, sa vie et ses pensées*, t. 40, p. 153. V. aussi Discours et Rapports sur les concours.
Renaissance de l'industrie. V. Moreau de Jonnès.
Renan. V. Franck.
Rendu * (Eugène). L'empire d'Allemagne et l'Italie au moyen-âge, t. 47, p. 321; t. 48, p. 161 et 187. V. aussi Lélut.
Renouard *. De la statistique de la justice civile, M., t. 1, p. CLXXVIII.

— Le contrat de prestation de travail, t. 27, p. 161 et 365. V. aussi Bérenger.
Répression pénale. V. Bérenger.
République d'Angleterre. V. Guizot.
Ressources de l'Autriche et de la France. V. Legoyt et Passy (H.).
Restauration. V. Mignet.
Reveillère-Lépeaux. Essai sur le département de la Vendée, A. M., t. 5 (1re partie), p. 50.
Revenu territorial. V. Dutens.
Révolutions. V. Mignet.
Reybaud (Louis). Les associations entre ouvriers et entre ouvriers et patrons, M., t. 9, p. 809; - t. 22, p. 97 et 361.
— Une visite au couvent de la Trappe de Staouéli, t. 22, p. 411.
— Rapport sur une mission relative à la condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie, t. 43, p. 5, 199 et 321; t. 44, p. 143 et 337; t. 45, p. 87.
— Rapport sur une publication de la chambre de commerce de Lyon, intitulée : *Musée d'art et d'industrie. Rapport de Natalis Rondot, délégué de la chambre*, etc., t. 48, p. 305. V. aussi Dunoyer et Rapports sur les concours.
Reynard (le comte). V. Notices.
Ribbes (de). V. Baude.
Ricardo. V. Blanqui.
Richelieu. V. Cousin, Giraud, Mignet et Rancke.
Richesse (les causes de la). V. Morogues (de).
Richesses (distribution des). V. Passy (H.).
— (Inégalité des). V. Passy (H.).
Robinet. V. Damiron.
Rocco (Nicolas). V. Portalis.
Rochet d'Héricourt *. La législation et la civilisation des Amharras, t. 4, p. 109.
Rodolphe de Habsburg. V. Giraud.
Roederer (le comte). De la composition de la force publique dans un État républicain, A. M., t. 1, p. VIII.
— De la majorité nationale, de la manière dont elle se forme et des signes auxquels on peut la reconnaître, A. M., t. 1, p. VIII.
— Des institutions funéraires convenables dans une république, A. M., t. 1, p. VIII.

— Des deux éléments principaux qui composent l'amour, A. M., t. 1, p. VIII.
— De la rentrée des armées à la paix et du danger prétendu du licenciement à cette époque, A. M., t. 1, p. VIII.
— Des deux éléments de la sociabilité humaine, de l'imitation et de l'habitude, A. M., t. 1, p. IX.
— De la pasigraphie, A. M., t. 3 (1re partie), p. 3.
— De la religion, de la raison et de la sympathie, M., t. 1, p. LXXIII.
— Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France, M., t. 1, p. CXCIII. V. aussi Notices.

Roger de Guimps. V. Guimps (de).

Rohan (le chevalier). V. Clément (Pierre).

Romains. V. Dureau de La Malle et Naudet.
— Leur droit privé. V. Troplong.

Romand. V. Lucas.

Romanet * (de). Des douanes et de la protection en matière d'industrie et d'agriculture, t. 7, p. 261.
— Sophismes économiques, t. 7, p. 427.
— Des pensions viagères pour les vieillards des classes laborieuses, t. 9, p. 161.
— Des causes de la crise des subsistances de 1846-1847, et des moyens d'en prévenir le retour, t. 15, p. 471.

Romme. Recueil des observations faites jusqu'à ce jour sur les vents et les courants que l'on rencontre dans les différentes mers du globe, A. M., t. 5 (1re partie), p. 8.
— Du cours de chaque marée entière d'une lunaison dans un même lieu, A. M., t. 5 (1re partie), p. 36.

Rondot (N.). V. Reybaud.

Roscher. V. Villermé.

Rosseeuw Saint-Hilaire *. De l'origine des immunités ecclésiastiques en Espagne, M. (S. E.), t. 1, p. 825.
— Les Juifs et l'Inquisition, t. 17, p. 355.
— De la découverte de l'Amérique, t. 23, p. 409; t. 24, p. 217.
— De l'administration coloniale et du système commercial de l'Espagne au VIe siècle, t. 26, p. 281.
— De la situation politique des Pays-Bas en 1559, t. 46, p. 111 et 223.

Rossi. Observations sur le droit civil français considéré dans ses

rapports avec l'état économique de la société, M., t. 2, p. XLVII et 261.
— Des aliénés, des sourds-muets et des aveugles en Amérique, t. 3, p. 84.
— Du régime municipal dans les Gaules, t. 7, p. 163. V. aussi Barrot (O.), Blanqui et Notices.
Rotteck (de). De la marche, du caractère et de l'état actuel des études historiques en Allemagne, M., t. 3, p. CXX; M. (S. E.), t. 1, p. 633.
Rouen. V. Blanqui, Faucher, Lucas, Moreau de Jonnès, Portalis et Villermé.
Rousseau (J.-J.). V. Gaberel.
Russie. V. Lévesque, Mentelle, Villermé et Wolowski. V. aussi Lettres.
Ruysbroek. V. Schmidt.
Ruysselède. V. Villermé.

S.

Sagra (Ramon de la). De l'instruction et de l'éducation de l'enfance, et des colonies agricoles en Hollande et en Belgique, M., t. 2, p. XXXIX.
— Organisation actuelle de l'industrie en Belgique, t. 2, p. 125.
— Des aliénés, des sourds-muets et des aveugles en Amérique, t. 3, p. 78.
— Documents statistiques sur Madrid, t. 6, p. 62.
— L'instruction primaire et secondaire, et le paupérisme en Hollande, t. 6, p. 317.
— Etudes sociales, t. 8 p. 361.
Saint Augustin. V. Bersot et Cousin.
Saint-Joseph (A. de). V. Giraud et Portalis.
Saint-Lambert. V. Damiron, Moreau de Jonnès et Portalis.
Saint-Pierre (Bernardin de). Expériences et observations diététiques et morales, proposées par l'utilité de la navigation et la santé des marins, A. M., t. 4 (1re partie), p. 58.
Saint Thomas d'Aquin. V. Barthélemy Saint-Hilaire et Montet (Léon).
Saisons. V. Quételet.
Saisset. V. Cousin.

Sales (J. de). Analyse de mémoires lus à la classe (Académie) des sciences morales et politiques de l'Institut, A. M., t. 1, p. 567.
— Dialogue ayant pour titre : *Découverte d'une isle et d'une vérité*, A. M., t. 1, p. 571.
— Examen critique des philosophes qui ont rêvé sur le bonheur, A. M., t. 1, p. 576.
— Pensées philosophiques sur la raison, A. M., t. 1, p. 585.
— Apophthegmes sur le bonheur, A. M., t. 1, p. 582.
— Éloge de La Fontaine, A. M., t. 1, p. 593.
— Éloge de Sylvain Bailly, A. M , t. 1, p. 605.
— Philosophie d'un homme libre sur l'Institut national et les Académies. — Introduction à un tableau de la littérature européenne. — Plan général d'un tableau philosophique de la littérature, depuis le siècle de Marc-Aurèle jusqu'à l'avénement de la république française, A. M., t. 1, p. 617.
— Phocion, A. M., t. 4 (1re partie), p. 32.
— De la paix de Westphalie, A. M., t. 4 (1re partie), p. 65.
— Vie de Véron-Forbonnais, A. M., t. 5 (1re partie), p. 3.
— Vie littéraire du général Montalembert, A. M., t. 5 (1re partie), p. 4.
— De la régence de Philippe, duc d'Orléans, et du règne de Louis XV, A. M., t. 5 (1re partie), p. 24 et 35.
— Tableau historique du règne de Louis XVI, A. M., t. 5 (1re partie), p. 50.
Salles (E. de). La polygamie musulmane, t. 2, p. 152.
— Linéaments de philosophie ethnographique, t. 9, p. 7 et 121.
— De l'origine musulmane de quelques idées socialistes, t. 17, p. 193.
Salles d'asile. V. Cieszkowski et Wolowski.
Salubrité. V. Say (H.).
Salvador. V. Giraud.
Salverte* (E.). Éloge philosophique de Diderot, A. M., t. 3 (1re partie), p. 38.
Sânkhya (le). V. Barthélemy Saint-Hilaire.
Santé du peuple. V. Lélut.
Sardaigne. V. Portalis.
Sauvages. V. Bougainville.
Savants. V. Benoiston de Châteauneuf.
Say (J.-B.). Mélanges et correspondances d'économie politique, ouvrage posthume, t. 1, p. CLXII.

Say (H). Enquête sur l'industrie à Paris, t. 20, p. 385; t. 21, p. 41.
— De l'intervention gouvernementale en ce qui concerne la salubrité des villes, t. 26, p. 445.
— De l'émigration européenne au XIXe siècle, t. 30, p. 445; t. 31, p. 79. V. aussi Passy (H.).
Schelling. V. Bénard. V. aussi Notices.
Schisme. V. Bonnechose.
Schmidt *. Le mysticisme allemand au XIVe siècle, de Me Eckart, Tauler, Suso et Ruysbrœck, M., (S. E.), t. 2, p. 225; - t. 8, p. 532, t. 9, p. 53 et 281.
— Les doctrines et les mœurs de la secte dualiste des Cathares ou Albigeois, t. 12, p. 273; t. 13, p. 79 et 226.
Scholastique. V. Barthélemy Saint-Hilaire.
— Son influence. V. Rémusat (de).
Science. V. Dutens.
— morale. V. Barthélemy Saint-Hilaire.
— philosophique. V. Lévesque.
— politique. V. Barthélemy Saint-Hilaire et Grégoire.
— sociale. V. Cambacérès.
Sciences. Leur état. V. Anquetil.
Sclopis (le comte). Des usages de l'Italie supérieure en matière d'irrigations, t. 4, p. 289.
— Communication sur une collection des lois lombardes publiées à Turin, t. 10, p. 365.
Sectes juives. V. Franck.
Sedan. V. Villermé.
Sedgwick. V. Tocqueville.
Seine (Département de la). V. Passy (H.) et Say (H.).
Sels. V. Thomassy et Tocqueville (de).
Sénèque. V. Bouchaud.
Sensations. V. Cabanis et Laromiguière.
— (Délire des). V. Lélut et Michéa.
Sens commun (le). V. Jacques.
Sensibilité. V. Franck.
Sépultures anciennes. V. Legrand-d'Aussy.
Serbie. V. Blanqui.
Serfs. V. Wolowski.
Serpent (le). V. Dupont (de Nemours).

Sexes. V. Loir (le docteur).
S'Gravesand. V. Mallet.
Shasta-Vedam (le). V. Dupont (de Nemours).
Sic *et non.* V. Cousin.
Sierra-Léona. V. Grégoire.
Sikes. V. Langlès.
Siméon (le comte). Du régime dotal et du régime en communauté et du mariage, M., t. 1, p. 501. V. aussi Notices.
Simon de Montfort. V. Laferrière.
Sismondi. V. Notices.
Smith (Adam). V. Cousin.
Sociabilité humaine. V. Rœderer.
Socialisme. V. Franck et Grün.
Société conjugale (de la). V. Wolowski.
— humaine. V. Kœnigswarter.
— littéraire. V. Koch.
— polie. V. Rœderer.
— romaine. V. Naudet et Filon.
Sociétés. Leur ordre économique. V. Villeneuve-Bargemont (de).
— de prévoyance ou de secours mutuels. V. Deboutteville, Lucas et Villermé.
Soie. V. La Farelle (de), Reybaud et Wolowski.
Sol (Division du). V. Wolowski.
Solon. V. Gaudin.
Sommeil. V. Cousin, Lélut et Maine de Biran.
Somnambulisme. V. Cousin, Lélut et Maine de Biran.
Songes. V. Cousin, Lélut et Maine de Biran.
Sophismes économiques. V. Romanet (de).
Sorel (Agnès). V. Vallet de Viriville.
Sourds-muets. V. Berthier, Blanchet, Sagra (Ramon de la) et Rossi.
Souvenirs politiques. V. Portalis.
Souveraineté. V. Barthélemy Saint-Hilaire et Brossard (de).
— (Histoire de la). V. Passy (H.) et Sudre.
Sparte. V. Lévesque et Troplong.
Spiers. V. Blanqui.
Spinoza. V. Cousin, Damiron, Careil (Foucher de) et Saisset.
Spinosisme. V. Bartholmèss.
Stahl. V. Lemoine (Albert).

Stathoudérat. V. Parieu (de).
Stilicon. V. Thierry.
Staouéli. V. Reybaud.
Statistique. V. Dutens, Fayet, Legrand, Loir (le docteur) et Lucas.
— civile et commerciale. V. Beaumont (de), Bérenger, Cousin, Lucas, Renouard et Vivien.
— comparée. V. Kœnigswarter, Passy (H.), Tapiès et Volowski.
— criminelle de l'Angleterre. V. Faucher, Moreau de Jonnès et Villermé.
— générale. V. Wolowski.
— générale de la Belgique. V. Villermé.
— intellectuelle et morale. V. Fayet.
— judiciaire des Francks. V. Moreau de Jonnès et Naudet.
— morale. V. Guerry.
— mortuaire. V. Espine (Marc d'), Lucas et Villermé.
— de l'agriculture. V. Moreau de Jonnès et Passy (H.).
— de l'Angleterre féodale. V. Moreau de Jonnès.
— de l'industrie. V. Moreau de Jonnès.
— de l'industrie sous Louis XVI. V. Moreau de Jonnès.
— de la Russie. V. Mentelle.
— des établissements d'aliénés. V. Lélut.
— des lainages. V. Moreau de Jonnès.
Strabon. V. Lévesque.
Strasbourg. V. Kock.
Subsistances. V. Passy (H.), Romanet (de), Tocqueville (de) et Villermé.
Sucre (Culture du). V. Dupont (de Nemours).
Sudre*. D'une nouvelle philosophie de l'histoire.— La doctrine des races, t. 49, p. 137 et 347; t. 50, p. 59 et 199. V. aussi Passy (H.).
Suez. V. Chevalier et Dupin (Ch.).
Suicide. V. Lélut et Lisle.
Suicidés. V. Boismont (de).
Suisse. V. Tocqueville (de).
Sujets de prix. V. Concours et Rapports.
Survenance d'enfants. V. Berriat Saint-Prix.
Suso. V. Schmidt.
Sieyès. V. Notices.
Sympathie. V. Rœderer.
— morale. V. Lévesque.

Synonymes. V. Lafaye.
Système commercial. V. Rosseeuw Saint-Hilaire.
— fédératif de la France. V. Benoiston de Châteauneuf et Maillefer (Martin).
— hypothécaire de l'Allemagne. V. Hauthuille (d').
— métrique. V. Fleurieu.
— monétaire des Pays-Bas. V. Chevalier et Vrolik.
— pénitentiaire. V. Benoiston de Châteauneuf, Bérenger, Lucas et Tocqueville (de).
Swift (Jonathan). V. Damiron et Prevost-Paradol.

T.

Table amalfitaine (la). V. Giraud.
— de Malaga. V. Giraud.
Tableau de mortalité. V. Chrétien et Moreau de Jonnès.
Tableaux de population et de mortalité. V. Villermé.
Tableaux-Lois. V. Cormenin (de) et Passy (H.).
Tables de mortalité. V. Debouttevillе, Heuschling, Moreau de Jonnès et Villermé.
— populaires et usuelles. V. Moreau de Jonnès et Willich.
— de population. V. Moreau de Jonnès et Villermé.
— de statistique. V. Costaz.
— des mariages V. Villermé.
Tactique navale. V. Legrand-d'Aussy.
Talleyrand. Des relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre, A. M., t. 2, p. 86.
— Des avantages à retirer des colonies nouvelles dans les circonstances présentes, A. M., t. 2, p. 288. V. aussi Notices.
Tapiès (le chevalier). V. Passy (H.).
Tartarie. V. Buache.
Tauler. V. Schmidt.
Tcheou-li. V. Biot.
Télégraphe décimal. V. Fleurieu, Gosselin, Laval, Leblond, Lescalier, Monenbrié, Naigeon et Véronèse.
Tendances industrielles. V. Blanqui, Dupin (Ch.), Dunoyer et Passy (H.).

Terme. V. Villermé.
Teulet. V. Mignet.
Théodicée. V. Martin.
Théorie des vents. V. Dupont (de Nemours) et Romme.
— de l'emprisonnement. V. Lucas.
Thibault-Lefebvre. V. Chevalier et Dupin.
Thierry (Amédée). De l'organisation communale chez les Romains, t. 1, p. 151.
— Les anciennes populations de la Gaule, t. 6, p. 343.
— Histoire des peuples du Nord (Rapport sur un ouvrage de M. Wheaton), t. 6, p. 449.
— Des impôts dans les Gaules, t. 7, p. 163.
— Constantin en Gaule, t. 9, p. 349.
— Histoire de Béziers ou recherches sur la province de Languedoc (Rapport sur un ouvrage de M. Julia), t. 9, p. 468.
— De la politique chrétienne de Constantin, t. 11, p. 374.
— De la municipalité romaine et de la constitution du droit communal sous l'empire romain, t. 12, p. 249 et 293.
— De l'organisation de l'administration provinciale dans l'empire romain et particulièrement en Gaule, t. 16, p. 85.
— Stilicon, t. 18, p. 343.
— Rapport sur l'histoire des villes de France, t. 18, p. 369.
— Election d'un évêque de Bourges au ve siècle, t, 42, p. 5.
— De l'état social et agricole des Gaules, t. 44, p. 53 et 72.
— De l'origine de l'agriculture pastorale et de la propriété communale en France, t. 44, p. 93 et 106.
— De la statistique mortuaire comparée, t. 47, p. 160. V. aussi Discours et Rapports sur les concours.
Thiers. Du droit de propriété, M., t. 7, p. 225.
Thomassy. Les caravanes de l'Afrique septentrionale, t. 4, p. 385. V. aussi Tocqueville (de).
Tocqueville (de). De l'influence du point de départ sur l'avenir de la société des États-Unis, M., t. 1, p. CXXV.
— Des divers systèmes pénitentiaires expérimentés jusqu'à ce jour, t. 5, p. 112.
— Le droit administratif (Rap. sur un ouvrage de M. Macarel), t. 9, p. 105
— Du monopole des sels par la féodalité financière (Rapport sur un ouvrage de M. Thomassy), t. 10, p. 53.

— De la preuve judiciaire au moyen-âge en Normandie (Rapport sur un ouvrage de M. Couppey), t. 10, p. 56.
— La démocratie en Suisse, t. 13, p. 97.
— De la manière d'interpréter et d'appliquer les lois et la constitution (Rap. sur un ouvrage de M. Sedgwick), t. 45, p. 311. V. aussi Discours.

Toulmonde. V. Villermé.

Toulongeon. Influence du régime diététique d'une nation sur son état politique, A. M., t. 3, p. 102.
— Du droit naturel dans les institutions politiques, A. M., t. 4 (1re partie), p. 30.
— De l'esprit, A. M., t. 4 (1re partie), p. 64.
— De l'usage du numéraire dans un grand État, A. M., t. 4, p. 420.
— De l'Iliade, A. M., t. 5 (1re partie), p. 14.
— Atlas militaire des campagnes de la guerre de la révolution, A. M., t. 5 (1re partie), p. 14.
— De la fondation et de l'établissement des colonies nouvelles, A. M., t. 5 (1re partie), p. 15.
— Des différentes manières d'écrire l'histoire, A. M., t. 5 (1re partie), p. 45.

Toulouse. V. Berriat Saint-Prix.

Tracy (Destutt de). De la faculté de penser, A. M., t. 1, p. 283.
— De la pasigraphie, A. M., t. 3 (1re partie), p. 3.
— De la lexicologie, A. M., t. 3 (1re partie), p. 3.
— De quelques questions d'idéologie, A. M., t. 3, p. 491.
— De l'existence, et hypothèses de Malebranche et de Berkeley à ce sujet, A. M., t. 3, p. 515.
— Réflexions sur les projets de pasigraphie, A. M., t. 3, p. 535.
— De la métaphysique de Kant, A. M., t. 4, p. 544.
— Grammaire générale et logique, A. M., t. 5 (1re partie), p. 56. V. aussi Mignet. V. aussi Notices.

Traité d'économie politique. V. Courcelle-Seneuil, Passy (H.) et Villiaumé.

Trapézites. V. Giraud, Koutorga (de) et Wolowski.

Travail. V. Blanqui, Marbeau, Moreau de Jonnès et Lucas.
— Ses lois. V. Dupuynode et Villermé.
— Son organisation. V. Beaumont (de), Blanqui, Dunoyer, Fraisse, Franck, Moreau Christophe et Naudet.
— (Liberté du). V. Blanqui, Dunoyer et Passy (H.).

Travaux dangereux. V. Dunoyer et Dupin (Ch.).

— publics. V. Chevalier et Moreau de Jonnès.
Tripolitza. V. Jouffroy.
Troplong. De l'influence du christianisme sur le droit civil chez les Romains, M., t. 4, p. 287; - t. 1, p. 105, 213 et 299.
— De la propriété d'après le code civil, M., t. 7, p. 35.
— Des républiques d'Athènes et de Sparte, M., t. 8, p. 561; - t. 19, p. 355; t. 20, p. 57.
— Principes de compétence et de juridiction administratives (Rapport sur un ouvrage de M. Chauveau), t. 1, p. 202.
— De l'association civile et commerciale, t. 3, p. 9.
— Du prêt à intérêt chez les Romains et des *Nexi*, t. 3, p. 232.
— De la législation des mines et de la part prise par Napoléon à la discussion de la loi de 1810, t. 4, p. 93.
— Du pouvoir de l'État sur l'enseignement d'après l'ancien droit public français, t. 5, p. 31 et 69.
— La loi des XII tables, t. 5, p. 168.
— Le prêt à intérêt chez les Romains, t. 6, p. 414.
— La féodalité, les communes, les coutumes et en particulier les coutumes du bailliage d'Amiens (Rapport sur un ouvrage de M. Bouthors), t. 9, p. 142.
— De l'enseignement public en France et en particulier de l'enseignement professionnel, t. 9, p. 241.
— De l'exécution des engagements sur la personne des débiteurs, t. 11, p. 210 et 277.
— De l'esprit démocratique dans le code civil, t. 14, p. 42; t. 17, p. 305; t. 18, p. 51 et 185.
— Des moyens d'améliorer l'état moral de la Corse et de la véritable cause des homicides qui s'y commettent, t. 14, p. 384.
Turgot. V. Passy (H.) et Concours.
Turquie. V. Blanqui et Ubicini.
— d'Europe. V. Baude, Blanqui, Mignet et Moreau de Jonnès.

U.

Ubicini. V. Blanqui.
Univers (l'). V. Anquetil.
Université d'Orléans. V. Bimbenet.
— d'Oxford. V. Lorain.
— de Paris. V. Laferrière.

V.

Valachie. V. Chevalier, Dupin et Thibault-Lefebvre.
Valeur d'échange. V. Walras.
Valeurs. Leur mesure. V. Costaz.
— monétaires. V. Lucas.
— (Étalon des). V. Faucher, Moreau de Jonnès et Passy (H.).
Variations de la philosophie (Origine des). V. Buchez.
Vattemare. V. Chevalier, Cousin, Dupin, Guizot, Naudet et Villermé.
Vauban. V. Baude.
Védas (les). V. Barthélemy Saint-Hilaire et Cousin.
Végétaux. V. Dupont (de Nemours).
Vendée. V. Reveillère-Lépeaux.
Véron-Forbonnais. V. Forbonnais. V. aussi Sales (J. de).
Véronèse. Télégraphe décimal, A. M., t. 3 (1re partie), p. 38.
Vervins (Paix de). V. Prevost-Paradol.
Vicissitudes sociales. V. Moreau de Jonnès et Passy (H.).
Vidal (Léon). V. Lucas.
Vidal*. Projet de langue universelle, t. 7, p. 289.
Vie. V. Lélut.
— future. V. Franck et Martin.
— humaine. Sa durée. V. Benoiston de Châteauneuf.
Villeneuve-Bargemont (de). De l'influence des passions sur l'ordre économique des sociétés, t. 9, p. 313.
Villermé. Documents propres à constater la marche et les effets du choléra-morbus dans Paris, M., t. 1, p. CXLI.
— De la distribution de la population française par état civil et sur la nécessité de perfectionner nos tableaux de population et de mortalité, M., t. 1, p. CXLV et 79.
— De l'influence des marais sur les différents âges, M., t. 1, p. CLIII.
— Rapport sur l'état physique et moral des ouvriers employés dans les fabriques de soie, de coton et de laine, M., t. 2, p. 329.
— Du mouvement de la criminalité en France, M., t. 3, p. L.
— Des Lombards et des caisses de conservation en Russie, M., t. 3, p. XCIII.
— Rapport sur un voyage fait dans les cinq départements de la Bretagne, M., t. 4, p. 635.

— Des associations ouvrières, M., t. 7, p. 485.
— Considérations sur les tables de mortalité, M., t. 9, p. 887.
— Du travail des enfants dans les manufactures (Rapport sur l'ouvrage du comte Petetti de Roreto), t. 1, p. 131.
— Du travail et de la condition des enfants et des adolescents employés en Angleterre au travail dans les mines, t. 3, p. 45.
— Recherches statistiques sur Mulhouse (Rapport sur un ouvrage de M. A. Penot), t. 4, p. 115.
— La véritable loi de la population d'après Doubleday), t. 4, p. 223.
— Des eaux potables à distribuer pour l'usage des particuliers et le service public (Rapport sur un ouvrage de M. Terme), t. 6, p. 323.
— Le travail des enfants dans la ville de Paris, t. 6, p. 379.
— Documents de statistique sur la ville de Bruxelles, t. 7, p. 7.
— Des sociétés de prévoyance ou de secours mutuels (Rapport sur un ouvrage de M. Debouttevillе), t. 7, p. 285.
— Les actes de naissance en France et à l'étranger, t. 8, p. 107.
— De l'organisation du travail et de l'avenir des classes laborieuses (Rapport sur un ouvrage de M. Morin), t. 8, p. 177.
— Les lois du travail et les ouvriers (Rapport sur un ouvrage de M. Dupuynode), t. 8, p. 177.
— De l'accroissement de la population, t. 8, p. 510.
— Des pensions viagères pour les vieillards des classes laborieuses, t. 9, p. 195.
— Du recensement des États prussiens en 1843, t. 9, p. 470.
— De la population de la France, t. 9, p. 519.
— Du calcul des probabilités (Rapport sur un ouvrage de M. Quételet), t. 9, p. 525.
— De quelques monopoles usurpés par les ouvriers de certaines industries, t. 11, p. 247.
— Rapport sur un ouvrage de M. Marc d'Espine, intitulé : *Influence de l'aisance et de la misère sur la mortalité*, t. 12, p. 242.
— Des moyens de prévenir le retour des crises en matière de subsistances, t. 12, p. 529.
— Les marais salants (Rapport sur un ouvrage de M. Mélier), t. 13, p. 212.
— De l'enseignement de l'économie politique, t. 14, p. 313.
— Des associations ouvrières, t. 15, p. 57.
— Rapport sur un ouvrage de M. Boichoz, intitulé : *Notions populaires de politique*, t. 16, p. 195.

— Des ouvriers dans les fabriques de draps de la ville de Sedan (Rapport sur un ouvrage de M. Toulmonde), t. 16, p. 197.
— Rapport sur l'enquête ouverte en Belgique au sujet de la condition des classes ouvrières, t. 16, p. 273.
— Les caisses des retraites, t. 16, p. 349.
— Des aiguilles, t. 16, p. 385.
— De l'instruction primaire, t. 16, p. 418.
— Du rapport du prix des grains avec les mouvements de la population, t. 17, p. 42.
— Les cités ouvrières, t. 17, p. 225.
— Des prisonniers et de l'emprisonnement, t. 18, p. 35.
— Rapport sur le recensement de la population de la Belgique, t. 18, p. 223.
— De la statistique criminelle de l'Angleterre, t. 18, p. 306.
— De la situation des classes ouvrières en 1850, t. 18, p. 330.
— Rapport sur un traité d'économie politique, t. 18, p. 381.
— De l'état des logements d'ouvriers à Rouen et à Lille, t. 19, p. 221.
— Du paupérisme dans les Flandres (Rapport sur un ouvrage de M. Ducpétiaux), t. 19, p. 299.
— Tables des mariages, t. 19, p. 494.
— De l'instruction des conscrits, t. 20, p. 91.
— Rapport sur un ouvrage de M. Block, intitulé : *Des charges de l'agriculture dans les divers pays de l'Europe*, t. 20, p. 219.
— Rapport sur une nouvelle table de mortalité, t. 20, p. 285.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Block, intitulé : *De l'Espagne en* 1850, t. 21, p. 343.
— Du mouvement de la population de la France, t. 23, p. 438.
— Rapport sur les travaux de la commission de statistique des États sardes, t. 23, p. 447.
— De la doctrine de Malthus sur la population, t. 24, p. 447.
— Considérations sur les tables de mortalité, t. 26, p. 395.
— Rapport sur une publication de M. Fayet, relative à l'état de l'instruction primaire dans la Haute-Marne, t. 28, p. 163.
— De la statistique générale et officielle de la Belgique, t. 30, p. 459.
— Rapport sur l'ouvrage de M. Roscher, intitulé : *Du commerce des grains*, etc, t. 31, p. 151.
— Des échanges internationaux, t. 31, p. 334.

— Des tables de mortalité, t. 32, p. 119.
— Des ouvriers européens, t. 34, p. 147.
— Rapport sur un travail de M. Fayet, relatif aux progrès de l'instruction primaire, t. 34, p. 155.
— Des résultats obtenus dans les écoles agricoles de réforme de Ruysselède et de Beernem dans la Flandre belge occidentale, t. 37, p. 441.
— Rapport sur les tables de population dans les Pays-Bas, t. 39, p. 145.
— Du mouvement de la population, t. 39, p. 219.
— De l'accroissement de la population de la France, t. 45, p. 66.
— Rapport sur la statistique mortuaire comparée de M. Marc d'Espine, t. 47, p. 157.
— Rapport sur un ouvrage de M. Gaultier de Claubry, intitulé : *l'Hôpital Saint-Louis à Turin*, t. 50, p. 151. V. aussi Discours et Rapports sur les concours.
Villermé* (fils). De l'industrie des aiguilles, t. 16, p. 385. V. aussi Blanqui et Passy (H.).
Villes de France. V. Thierry.
Villiaumé. V. Passy (H.).
Virey*. De l'origine des formes organisées, t. 2, p. 238.
Vision en Dieu. V. Bouillier et Damiron.
Vivien. De la législation industrielle de la France, t. 10, p. 264.
— De la défense des indigents dans les procès civils et criminels, t. 12, p. 446.
— Notice sur les États généraux de 1593, t. 18, p. 385; t. 19, p. 21.
— Rapport sur les procès-verbaux des trois enquêtes devant le conseil d'Etat. t. 19, p. 249.
— Rapport sur un ouvrage de M. Poirel, intitulé : *Projets de code d'organisation judiciaire*, t. 19, p. 487.
— Rapport sur l'annuaire des Deux-Mondes, t. 20, p. 433.
— Des procédés et des formes de l'administration, t. 21, p. 461.
— Rapport sur la statistique de la justice civile, commerciale et administrative dans les Etats sardes en 1849, t. 25, p. 405; t. 26, p. 65 et 231.
Volcan. V. Moreau de Jonnès.
Volney. Des méthodes de cultures étrangères ou nouvelles. A. M., t. 3 (1re partie), p. 38.

Voltaire. V. Bavoux.
Vosges. V. Grégoire.
Voyage d'Outre-mer. V. Legrand-d'Aussy.
Voyages. V. Camus.
Vrolik. V. Chevalier.

W.

Waddington-Kastus*. P. de la Ramée, t. 18, p. 427. V. aussi Franck.
Walras*. De l'origine de la valeur d'échange, t. 16, p. 201.
Watteville (de). V. Lucas.
Weiss*. Les protestants de France au XVIIe siècle, t. 20, p. 101 et 257; t, 21, p. 69 et 193.
— De l'influence des réfugiés politiques français en Amérique, t. 24, p. 285.
— De l'influence littéraire des réfugiés protestants de France en Hollande, t. 25, p. 309; t. 26, p. 91.
— De l'influence des réfugiés protestants français dans les pays étrangers, et de l'influence de la révocation de l'édit de Nantes pour la France, t. 26, p. 431. V. aussi Mignet.
Wergeld. V. Naudet.
Westphalie (Paix de). V. Anquetil et Sales (J. de).
Whateley. V. Lettres.
Wheaton. Histoire du droit de succession à la couronne de Danemarck, t. 11, p. 230 et 297. V. aussi Thierry.
Willich. V. Moreau de Jonnès.
Witt (Jean de). V. Parieu (de).
Wolowski. Des marques de fabriques en Allemagne, t. 2, p. 247.
— De l'organisation industrielle et de la législation douanière de la France avant Colbert, t. 3, p. 203.
— La société conjugale, t. 9, p. 90 et 267.
— La dernière exposition de l'industrie à Zurich, t. 11, p. 388.
— De l'industrie suisse, t. 12, p. 167.
— Des coalitions en Angleterre, t. 19, p. 473; t. 20, p. 23.
— De l'administration économique de Henri IV et de l'introduction de l'industrie de la soie en France, t. 34, p. 33.

— De l'administration de Henri IV et de l'ancienne législation sur le commerce des grains, t. 34, p. 321; t. 35, p. 109.
— Rapport sur le tome XIV de la statistique générale de la France, t. 34, p. 475.
— De la question alimentaire, t. 35, p 142.
— Rapport sur divers ouvrages de M. Cibrario, t. 35, p. 401.
— Des impôts en France, t. 36, p. 437.
— Des salles d'asiles envisagées comme instituts d'éducation populaire, par M. Cieszkowski (Rapport), t. 37, p. 163.
— Du commerce extérieur de la France en 1855, t. 38, p. 277.
— Du mouvement de la population, t. 39, p. 219.
— Du dénombrement de la population de la France en 1856, t. 40, p. 198.
— Rapport sur la statistique de la France au point de vue du mouvement de la population, t. 41, p. 285.
— De la division du sol, t. 42, p. 95 et 257.
— Application de la méthode historique à l'économie politique, t. 42, p. 361; t. 43, p. 301 et 449.
— Rapport sur un ouvrage de M. Blüntschli, intitulé : *Dictionnaire des sciences politiques*, t. 44, p. 461.
— De l'affranchissement des serfs en Russie, t. 46, p. 189 et 343; t. 47, p. 403; t. 48, p. 219 et 383; t. 49, p. 185.
— Les chemins de fer aujourd'hui et dans cent ans, par M. Audiganne (Rapport), t. 46, p. 467 et 472.
— L'économie politique en Italie, t. 47, p. 197 et 244.
— La propriété littéraire et le droit de copie, t. 48, p. 115.
— Notice nécrologique sur M. Dieterici, t. 49, p. 467.
— Observations sur les trapézites à Athènes, t. 50, p. 241. V. aussi Rapports sur les concours.

Worms * (le docteur). De la propriété territoriale dans les pays musulmans et particulièrement en Algérie, t. 4, p. 155 et 168.

Y.

Yorck (le général). V. Lefèvre (Armand).

Young (Arthur). Ses opinions politiques sur la révolution française (Extrait d'une communication de M. de Lavergne, t. 50, p. 315).

Z.

Zadkins-Hourwitz. De la pasigraphie, A. M., t. 3 (1re partie), p. 3.

Zurich. V. Wolowski.

Zurita (D. Alonzo). Des différentes classes de chefs de la nouvelle Espagne, M., t. 3, p. CIX.

ADDITIONS.

Ancillon.	V. Notices.
Bignon.	Id.
Cabanis.	Id.
Creuzé-Latouche.	Id.
Daunou.	Id.
Droz.	Id.
Garat.	Id.
Jouffroy.	Id.
Lakanal.	Id.
Legrand-d'Aussy.	Id.
Livingston.	Id.
Malthus.	Id.
Merlin.	Id.

Lavergne (de), p. 64, lig. 9, *ajoutez :* V. encore Young (Arthur).

TABLE

GÉNÉRALE CHRONOLOGIQUE.

MÉMOIRES DE LA CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES (DE L'AN VI A L'AN XII).

TOME Ier. — AN VI.

Sujets des prix proposés dans l'an IV par la Classe des sciences morales et politiques. page I

Liste des ouvrages imprimés envoyés à la Classe. V

Titres des mémoires lus par les membres de la Classe, qui ont été imprimés séparément, et dont les extraits n'ont pu être compris dans le volume de la présente année. VII

Notice sur la vie et les ouvrages de Guillaume-Thomas Raynal. X

Coup d'œil sur les anciennes relations extérieures de la France, par Anquetil. 1

État de l'Europe avant la paix de Westphalie en 1648, par le même. 12

Mémoire sur l'état de l'histoire de France, où l'on expose les moyens qui ont été employés, et ceux qui restent pour la conduire à sa perfection, par le même. 21

Considérations générales sur l'étude de l'homme et sur les rapports de son organisation physique avec ses facultés intellectuelles et morales, par Cabanis. 37

Histoire physiologique des sensations, par le même. 98

Suite de l'histoire physiologique des sensations, par le même. 154

Considérations sur l'homme observé dans la vie sauvage, dans la vie pastorale et dans la vie policée, par Lévesque. 209

Considérations sur les obstacles que les anciens philosophes ont apportés aux progrès de la saine philosophie, par le même. 247

Mémoire sur la faculté de penser, par Tracy (Destutt de), associé. 283

Sur la détermination de ces mots : *Analyse des sensations*, par Laromiguière. 451

Extrait d'un mémoire sur la détermination du mot *idée*, par le même. 467

Observations sur l'existence de quelques isles peu connues, situées dans la partie du grand Océan comprise entre le Japon et la Californie, par Buache. 475

De l'esprit de faction considéré par rapport à son influence sur les différents gouvernements, par Baudin (des Ardennes). 493

Des clubs et de leurs rapports avec l'organisation sociale, par le même. 504

Preuves arithmétiques de la nécessité d'encourager l'agriculture, et d'abandonner l'approvisionnement des grains à la liberté du commerce, par Antoine Diannyère, associé. 543

Réflexions extraites d'un ouvrage du citoyen *Grégoire* sur les moyens de perfectionner les sciences politiques. 552

Analyse des mémoires lus à la Classe des sciences morales et politiques de l'Institut, par J. de Sales, faite par lui-même. 567

Dialogue ayant pour titre : *Découverte d'une isle et d'une vérité*. 571

Examen critique des philosophes qui ont rêvé sur le bonheur. 576

Pensées philosophiques sur la raison. 582

Apophtegmes sur le bonheur. 585

Éloge de La Fontaine pour sa fête séculaire en 1796. 593

Éloge de Sylvain Bailly. 605

Philosophie d'un homme libre sur l'Institut national et les Académies. — Introduction à un tableau de la littérature européenne. — Plan général d'un tableau philosophique de la littérature, depuis le siècle de Marc-Aurèle, jusqu'à l'avénement de la république française. 617

TOME II. — AN VII.

Histoire.

Prix. page 1

Liste des ouvrages imprimés et présentés à la Classe. 5

Notice sur la vie et les ouvrages du citoyen Deleyre, par le citoyen Lebreton. 9

Mémoires.

Mémoire sur Hésiode, par Lévesque. 1

Mémoire sur Homère, par le même. 22

Mémoire sur les mœurs et les usages des Grecs du temps d'Homère, par le même. 38

Mémoires sur les anciennes relations de la France avec la Russie, par le même. 68

Mémoires sur les relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre, par Talleyrand. 86

Suite du travail sur les rapports du physique et du moral de l'homme, par Cabanis. 107

Essai sur les avantages à retirer de colonies nouvelles dans les circonstances présentes, par Talleyrand. 288

Notice sur l'état de la marine en France au commencement du XIVe siècle, et sur la tactique navale usitée alors dans les combats de mer, par Legrand-d'Aussy. 302

De l'origine de la loi, de sa définition, de ses différentes espèces, et du style qui lui convient, par Baudin (des Ardennes). 376

Mémoire sur les anciennes sépultures nationales et les ornements extérieurs qui en divers temps y furent employés, sur les embaumements, sur les tombeaux des rois francs dans la ci-devant église de Saint-Germain-des-Prés, et sur un projet de fouilles à faire dans nos départements, par Legrand-d'Aussy. 411

Rapport fait par Baudin (des Ardennes) au nom de la commission composée de Laplace, Fourcroy, Cels, Naigeon, Fleurieu, Baudin, Camus, Mongez et Vincent, chargée par l'Institut national d'examiner comment, au décès de ses membres, il doit leur rendre les derniers devoirs. 681

Second rapport fait par Baudin (des Ardennes), au nom de la commission chargée d'examiner quelle part l'Institut doit prendre aux funérailles de ses membres, sur l'état actuel des lieux de sépulture de la commune de Paris. 695

TOME III. — AN IX.

Histoire.

Histoire abrégée des travaux de la Classe, par Champagne, secrétaire. page 1
Notice sur la vie et les ouvrages de Baudin (des Ardennes), par le même. 53
Prix. 68
Liste des ouvrages imprimés présentés à la Classe. 70

Mémoires.

Discours sur la science sociale, par Cambacérès. 1
Considérations géographiques sur la Guiane fraçaise, concernant ses limites méridionales, par Buache. 15
Essai historique sur les navigations anciennes et modernes dans les hautes latitudes septentrionales, 1re partie, par Bougainville. 40
De l'Ostracisme, par Baudin (des Ardennes). 61
Observations sur la morale d'Aristote, et traduction du chapitre ou traité de la *libéralité*, livre IV, chapitre I, par Champagne. 80
De l'influence du régime diététique d'une nation sur son état politique, par Toulongeon. 102
Dissertation sur les colonies romaines et les municipes, par Bouchaud. 114
Extrait d'un mémoire sur la retraite des Gaulois, après qu'ils se furent rendus maîtres du capitole, par Lévesque. 222
Extrait d'un mémoire sur quelques acceptions du mot *nature*, par le même. 231
Extrait de l'essai sur l'histoire numismatique de la législation romaine, par Bouchaud. 240
Mémoire sur les découvertes à faire dans le grand Océan, par Buache. 264
Notice historique sur les sauvages de l'Amérique septentrionale, par Bougainville. 322
Mémoire sur la constitution de la république de Sparte, par Lévesque. 347
Mémoire sur l'ancienne législation de la France, comprenant la loi

salique, la loi des Visigoths, la loi des Bourguignons, par Legrand-d'Aussy. 382

Mémoire sur la position de quelques lieux et de quelques fleuves dans l'étendue de l'Argolide, contrée méridionale du Péloponèse, par Mentelle. 467

Mémoire sur le genre des questions dont la science de l'économie politique comporte la solution exacte, par Véron-Fortbonnais. 481

Dissertation sur quelques questions d'idéologie, contenant de nouvelles preuves que c'est à la sensation de résistance que nous devons la connaissance des corps, et qu'avant cette connaissance, l'action de notre jugement ne peut avoir lieu faute de pouvoir distinguer les unes des autres, nos perceptions simultanées, par Destutt de Tracy. 491

Dissertation sur l'existence, et sur les hypothèses de Mallebranche et de Berkeley à ce sujet, par le même. 515

Réflexions sur les projets de pasigraphie, par le même. 535

TOME IV. — AN XI.

Liste des membres et des associés de la Classe des sciences morales et politiques. page IV

Histoire.

Changements arrivés dans la liste des membres résidants et des associés. 3

Prix. 11

Travaux de la classe qui ne font pas partie de la collection imprimée de ses mémoires. 26

Notice historique sur Jacques-Antoine Creuzé-Latouche, par Champagne. 71

Notice historique sur Legrand-d'Aussy, par Lévesque. 84

Liste des ouvrages imprimés, présentés à la Classe. 96

Mémoires.

Mémoire relatif à l'île de Madagascar, par Lescallier, associé. 1

Fragments d'un voyage dans l'Inde, par le même. 27

Apologie de Barthélemy de Las Casas, évêque de Chiappa, par Grégoire. 45

Mémoire sur le code d'Alaric, par Bouchaud. 76

Premier mémoire sur la constitution de la république d'Athènes, par Lévesque. 113
Second mémoire sur le même sujet, par le même. 212
Troisième mémoire sur le même sujet, par le même. 250
Mémoire sur le retour des Argonautes par le Nord, par le même. 279
Recherches sur l'île de Juan de Lisboa, par Buache. 291
Observations sur l'origine de la maladie vénérienne et sur son introduction en Alsace et à Strasbourg, par Koch, de Strasbourg, associé. 324
Mémoire sur une société littéraire qui se trouvait établie à Strasbourg, vers la fin du xve siècle et au commencement du xvie, par le même. 356
Considérations géographiques sur les îles Dina et Marseveen. par Buache. 367
Mémoire sur la morale de Cicéron, par Bouchaud. 382
Mémoire sur la morale de Sénèque, par le même. 403
De l'usage du numéraire dans un grand état, par Toulongeon. 420
Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie, par Daunou. 448
De la métaphysique de Kant ou observations sur un ouvrage intitulé : *Essai d'une exposition succincte de la critique de la raison pure*, par J. Kinker, traduit du hollandais par J. le F. en 1 vol. in-8°, à Amsterdam 1801, par Destutt de Tracy. 544

TOME V. — AN XII.

Liste des membres et des associés de la Classe des sciences morales et politiques. page iv
Changements arrivés dans la liste des membres résidants et des associés, depuis le commencement de l'an x jusqu'à l'époque à laquelle l'Institut a reçu une nouvelle organisation, par l'arrêté du gouvernement du 3 pluviôse an xi. ix

Histoire.

Histoire des travaux de la Classe qui ne font point partie de la collection des mémoires imprimés. 1
Distribution de prix. 57
Liste des ouvrages imprimés, présentés à la Classe. 62

Mémoires.

Mémoire sur les terres découvertes par La Pérouse, à la côte de Tartarie et au nord du Japon, par Buache. 1

Extrait du mémoire ayant pour titre : *Réflexions philosophiques sur la législation de Solon et le gouvernement d'Athènes*, par Gaudin, associé. 43

Observations sur la carte itinéraire des Romains appelée communément *carte de Peutinger*, et sur la *géographie de l'anonyme de Ravenne*, par Buache. 53

Résumé de deux mémoires sur le nilomètre de l'île d'Éléphantine et l'ancienne coudée des Égyptiens, par Girard. 63

De l'autorité et de l'usage des inscriptions dans la législation romaine, premier mémoire, par Bouchaud. 75

Second mémoire sur le même sujet, par le même. 135

De la formation du langage, considérée dans les plus simples éléments de la langue grecque, par Lévesque. 196

Mémoire sur le gouvernement de la France sous les deux premières dynasties, par le même. 221

Mémoire sur le nombre des écoles primaires que l'on doit établir, par Dupont (de Nemours). 317

Recherches historiques et critiques sur les édits des magistrats romains. 7e mémoire. — Des édits des dictateurs, des censeurs, et de quelques autres magistrats de Rome, par Bouchaud. 331

Huitième mémoire. — Des édits des magistrats romains, mais provinciaux, par le même. 369

Neuvième mémoire. — Des édits des empereurs, par le même. 399

Voyage d'outre-mer et retour de Jérusalem en France, par la voie de terre, pendant le cours des années 1432 et 1433, par Bertrandon de la Brocquière, conseiller et premier écuyer tranchant de Philippe le Bon, duc de Bourgogne ; ouvrage extrait d'un manuscrit de la bibliothèque nationale, remis en français moderne, et publié par Legrand-d'Aussy. 422

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

DE L'INSTITUT DE FRANCE.

1837. — (2e SÉRIE). TOME 1er

Histoire de l'Académie.

Fondation de la Classe des sciences morales et politiques. page I
Suppression de la Classe des sciences morales et politiques. III
Rétablissement de la Classe des sciences morales et politiques, sous le nom d'Académie. V
Réglement particulier de l'Académie. VIII
État de l'Académie des sciences morales et politiques, au 25 avril 1835. XIX
Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Garat, par M. Ch. Comte, secrétaire perpétuel. XXV

Analyse des travaux de l'Académie. — Philosophie.

Mémoire sur le sommeil, les songes et le somnambulisme, par M. Maine de Biran, lu par M. Cousin. LII
Cinquième édition des *Leçons de philosophie*, par M. Laromiguière. LXIV
Mémoire sur l'association du physique et du moral, par M. Broussais. LXV

Morale.

Mémoire sur la religion, la raison et la sympathie, par M. le comte Rœderer. LXXIII
Mémoire sur la conciliation progressive de la morale et de la politique, par M. le baron Bignon. LXXIV
Cours de droit naturel (1er volume), par M. Jouffroy. LXXXVIII
Théorie de l'emprisonnement (4 mémoires), par M. Ch. Lucas. CI

Législation, droit public, jurisprudence.

Rapport fait par M. Bérenger, au nom d'une commission chargée

d'examiner un mémoire lu par M. Ch. Renouard, intitulé : *Statistique de la justice civile.* CVIII

Sur l'instruction criminelle (4 volumes), par M. Carnot. CXII

Traité de législation, par M. Ch. Comte. CXIII

Mémoire sur la condition sociale et politique des nègres esclaves et des gens de couleur affranchis aux États-Unis, par M. G. de Beaumont. CXX

Mémoire sur l'influence du point de départ sur l'avenir de la société des États-Unis, par M. A. de Tocqueville. CXXV

Mémoire sur l'ordre des livres de la politique d'Aristote, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. CXXX

Mémoires sur les moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire, en l'appliquant à tous les lieux de répression du royaume, par M. Bérénger. CXXXII

Économie politique et statistique.

Documents propres à constater la marche et les effets du choléra-morbus dans Paris, par MM. Villermé et Benoiston de Châteauneuf. CXLI

Mémoire sur la distribution de la population française par état civil, et sur la nécessité de perfectionner nos tableaux de population et de mortalité, par M. Villermé. CXLV

Mémoire sur l'influence des marais sur les différents âges, par le même. CLIII

Lettre de M. Lakanal sur son séjour en Amérique. CLVI

Mélanges et correspondances d'économie politique, ouvrage posthume de M. J.-B. Say, publié par M. Ch. Comte. CLXII

Mémoire sur les recherches des causes de la richesse et de la misère des peuples civilisés, par M. le baron de Morogues, correspondant. CLXIII

Mémoire sur la population de la France au XIVe siècle, par M. Dureau de La Malle. CLXIV

Mémoire sur la construction des tables de statistique et sur la mesure des valeurs, par M. Costaz. CLXXVII

Mémoire sur la statistique de la justice civile, par M. Ch. Renouard. CLXXVIII

Mémoire sur l'affaiblissement du commerce de Bordeaux et sur les moyens d'y remédier, par M. Émile Berès. CLXXXIV

Notice sur l'entrepôt de Paris, par M. Benoiston de Châteauneuf. CLXXXVII

Mémoire sur l'influence des saisons sur la mortalité aux différents âges dans la Belgique, par M. Quételet. CLXXXIX

Histoire.

Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France, par M. le comte Rœderer. CXCIII

Mémoire sur l'établissement de la réforme religieuse et sur la constitution du calvinisme à Genève, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. CCXIII

Mémoires sur les causes de l'extension du droit de cité chez les Romains, par M. Dureau de La Malle. CCXX

Sujets des prix décernés dans la séance publique du 25 avril 1836.

Philosophie. — Programme. CCXXV

Législation. id. CCXXVI.

Rapports des sections sur les concours.

Rapport de M. Cousin, au nom de la section de philosophie. 381

Rapport de M. le duc de Bassano au nom de la section de législation. CCXXVII

Mémoires lus.

Nouvelles considérations sur le sommeil, les songes et le somnambulisme, par M. Maine de Biran, ouvrage posthume, lu par M. Cousin. 11

Mémoire sur la distribution de la population française par sexe et par état civil, par M. Villermé. 79

Mémoire sur l'association du physique et du moral, par M. F.-J.-V. Broussais. 113

Mémoire sur l'établissement de la réforme religieuse et sur la constitution du calvinisme à Genève, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. 201

Mémoire sur la conciliation progressive de la morale et de la politique, par M. le baron Bignon. 365

Rapport sur les statistiques civiles du ministère de la justice, par M. Bérenger. 473

Mémoire sur le régime dotal et le régime en communauté dans le mariage, par M. le comte Siméon. 501

Mémoire sur le *sic* et *non* (*oui* et *non*) d'Abailard, par M. Cousin. 513

Mémoire intitulé : *Des moyens propres à généraliser en France le système pénitentiaire,* etc., etc., par M. Bérenger. 539

1839. — TOME II.

Histoire de l'Académie. — Notices et éloges historiques.

Analyse des travaux de l'Académie, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. pages A. I à LXXXIII

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Malthus, par M. Comte. A. I

Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Sieyès, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. A. XXIX.

Éloge historique de M. le comte de Rœderer, par le même. A. LV

Éloge historique de M. le comte Reynard, par M. le prince de Talleyrand A. XCI

Mémoires et Rapports. — Section de philosophie.

Mémoire intitulé : *De la légitimité de la distinction de la psychologie et de la physiologie,* par M. Jouffroy. 1

Rapport à l'Académie sur les mémoires envoyés pour concourir au prix de philosophie, proposé en 1835 et à décerner en 1837, sur l'*organum d'Aristote,* au nom de la section de philosophie, par M. Damiron. 43

Section de morale.

Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix de morale, proposé en 1836 et à décerner en 1837, sur les *Classes dangereuses dans les grandes villes,* au nom de la section de morale, par M. Dunoyer. 125

Section de législation, droit public et jurisprudence.

Mémoire intitulé : *Quelques observations à l'occasion d'un code civil pour les États de S. M. le roi de Sardaigne, nouvellement promulgué,* par M. le comte Portalis. 15

Section d'économie politique et de statistique.

Mémoire intitulé : *Observations sur le droit civil français, considéré dans ses rapports avec l'état économique de la société*, par M. Rossi. 261

Mémoire intitulé : *De la division des héritages et de l'influence qu'elle exerce sur la distribution des richesses*, par M. H. Passy. 283

Rapport au nom de la section d'économie politique et de statistique, sur le concours relatif à l'*Influence des nouvelles forces motrices et des nouveaux moyens de transports*, par M. le baron Ch. Dupin. 313

Rapport sur l'état physique et moral des ouvriers employés dans les fabriques de soie, de coton et de laine, par M. Villermé. 329

Section d'histoire.

Mémoire intitulé : *Essai sur la formation territoriale et politique de la France, depuis la fin du* XI*e siècle jusqu'à la fin du* XV*e*, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. 595

1841. — TOME III.

État de l'Académie en janvier 1841. pages I à IX

Histoire de l'Académie.

Analyse de ses travaux depuis le 1er janvier 1839 jusqu'au 31 décembre 1840, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. IX-CXLIII

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Livingstone, par le même. 3-37

Notice historique sur la vie et les travaux de M. le prince de Talleyrand, par le même. 39-88

Mémoires de l'Académie. — Philosophie.

Du sentiment d'individualité, du sentiment personnel et du *moi* considérés chez l'homme et chez les animaux, par M. F.-J.-V. Broussais. 91-146

Mémoire sur la philosophie sanscrite : *Le Nidya*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 147-250

Hobbes, considéré comme métaphysicien, par M. Damiron. 251-311

Morale.

Rapport sur le concours fait au nom de la section de morale relatif aux *Écoles normales primaires*, par M. Jouffroy. 318-358

Législation. — Droit public et jurisprudence.

Mémoires sur les formes des gouvernements et les causes qui les déterminent, par M. H. Passy. 359-397

Rapport sur les mémoires adressés au Concours pour le prix sur la question du *Droit des gens*, par M. le comte Portalis. 399-453

Rapport sur les mémoires adressés à l'Académie pour concourir au prix sur la question de la *Recherche de la vérité des faits dans les débats judiciaires*, par le même. 354-484

Économie politique et statistique.

Rapport sur l'état économique et moral de la Corse, en 1838, par M. Blanqui. 485-568

Rapport sur les mémoires adressés au concours pour le prix relatif aux *Associations commerciales allemandes*, par M. H. Passy. 569-626

De la durée de la vie chez les savants et les gens de lettres, par M. Benoiston de Châteauneuf. 627-654

Histoire générale et philosophique.

Rapports sur les mémoires envoyés pour concourir au prix d'Histoire proposé en 1837, sur les *Causes qui ont amené l'abolition de l'esclavage ancien*, par M. Michelet. 655-671

Comment l'ancienne Germanie est entrée dans la société civilisée de l'Europe occidentale, et lui a servi de barrière contre les invasions du Nord, mémoire par M. Mignet, secrétaire perpétuel. 673-821

1844. — TOME IV.

État de l'Académie en février 1844. pages VII à XV

Histoire de l'Académie.

Analyse des travaux, depuis le 1er janvier 1841 jusqu'au 31 décembre 1843, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. XVII à LXXXVIII

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Broussais, par le même. II à XXXIX

Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Merlin, par le même. XLI à LXXVI

Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Destutt de Tracy, par le même. LXXVIII à CXVII

Mémoires de l'Académie. — Philosophie.

Mémoire sur *Spinoza* et sa doctrine, par M. Damiron. 1 à 164

Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix sur la question du *Cartésianisme*, par le même. 165 à 243

Législation, droit public et jurisprudence.

Suite des observations à l'occasion d'un code civil pour les États de S. M. le roi de Sardaigne, par M. le comte Portalis. 245 à 285

De l'influence du christianisme sur le droit civil des Romains, par M. Troplong. 287 à 512

Recherches sur le paupérisme en France au XVIe siècle, par M. Berriat Saint-Prix. 513 à 538

Observations sur la législation relative aux nullités des actes de procédure, par le même. 539 à 572

Rapport relatif au concours ouvert sur les *Modifications que l'adoption du système pénitentiaire nécessiterait dans le code pénal*, par M. Bérenger. 573 à 634

Économie politique et statistique.

Rapport sur un voyage fait dans les cinq départements de la Bretagne, par MM. Benoiston de Châteauneuf et Villermé. 635 à 795

Histoire générale et philosophique.

Mémoire sur la *police* chez les Romains, par M. Naudet. 796 à 888

Rapport sur les mémoires adressés pour concourir au prix sur le *Droit de succession des femmes*, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. 903 à 950

1847. — TOME V.

Éloges historiques.

Notice historique sur les travaux de M. Daunou, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. page 1

Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Siméon, par le même. 39

Mémoires et Rapports. — Section de philosophie.

Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques sur les mémoires envoyés pour concourir au prix de philosophie, proposé en 1841 et à décerner en 1844, sur l'*École d'Alexandrie*, au nom de la section de philosophie, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 83

Rapport sur le concours ouvert par l'Académie pour l'*Examen critique de la philosophie allemande*, par M. de Rémusat, au nom de la section de philosophie. 223

Section de législation, droit public et jurisprudence.

Des *Nexi*, ou de la condition des débiteurs chez les Romains, par M. Ch. Giraud. 379

Observations critiques sur la loi par laquelle on prétend que les auteurs des XII Tables avaient permis aux créanciers de mettre en pièces le corps de leurs débiteurs, par M. Berriat Saint-Prix. 547

Section d'économie politique et de statistique.

Rapport sur les systèmes de culture et examen de leur influence sur l'économie sociale, par M. H. Passy. 605

Mémoire sur la durée des familles nobles de France, par M. Benoiston de Châteauneuf. 753

Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix d'histoire sur les *États généraux*, fait au nom de la section d'histoire, par M. A. Thierry. 795

Mémoire sur les récompenses d'honneur chez les Romains, par M. Naudet. 861

Des causes qui ont influé sur la marche de la civilisation dans les contrées du globe, par M. H. Passy. 913

1850. — TOME VI.

Éloges historiques.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. de Sismondi, associé étranger de l'Académie, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. page 1

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Ch. Comte, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie, par le même. 31

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Ancillon, associé étranger de l'Académie, par le même. 59

Mémoires et rapports. — Section de philosophie.

Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix de philosophie, proposé en 1843 et à décerner en 1846, au nom de la section de philosophie, par M. Franck. 89

Mémoire sur *Bayle* et ses doctrines, par M. Damiron. 319

Section de morale.

Rapport sur le concours ouvert pour le prix quinquennal de 5,000 francs, fondé par M. Félix de Beaujour (année 1848), par M. Giraud. 449

Section de législation.

Rapport sur le concours ouvert pour le prix de législation, par le même. 487

Section d'économie politique.

Rapport sur le concours ouvert au sujet de l'*École des physiocrates*, par M. H. Passy. 509

Rapport sur la *Situation économique et morale de l'Espagne en* 1846, par M. Blanqui. 535

Section d'économie politique et de statistique.

Mémoire sur la durée de la vie humaine dans plusieurs des principaux États de l'Europe, et du plus ou moins de longévité de leurs habitants, par M. Benoiston de Châteauneuf. 591

Mémoire sur la condition des femmes et des jeunes filles détenues et libérées, par le même. 633

Section d'histoire.

Rapport sur la question d'histoire mise au concours pour l'année 1847, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. 697

Mémoire sur la *Police chez les Romains*, par M. Naudet. 763

1850. — TOME VII.

Avertissement. page 1
Justice et charité, par M. Cousin. 9
De la propriété d'après le code civil, par M. Troplong. 35
Des causes de l'inégalité des richesses, par M. H. Passy. 119
Bien-être et concorde des classes du peuple français, par M. Ch. Dupin. 153
Du droit de propriété, par M. Thiers. 225
Vie de Franklin, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. 315
De la vraie démocratie, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 435
Des associations ouvrières, par M. Villermé. 485
L'homme et la société, ou essai sur les droits et les devoirs respectifs de l'homme et de la société, par M. Portalis. 551
Des classes ouvrières en France pendant l'année 1848, par M. Blanqui. 691
De la providence, par M. Damiron. 823
De la santé du peuple, par M. Lélut. 951

1852. — TOME VIII.

État de l'Académie au 1er décembre 1852. pages VII à XV

Histoire de l'Académie.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. le baron Bignon, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. 1 à 29
Notice historique sur la vie et les travaux de M. Rossi, par le même. 31 à 68
Notice historique sur la vie et les travaux de M. Cabanis, par le même. 69 à 104

Mémoires de l'Académie. — Philosophie.

Premier mémoire sur le *Sânkhya*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 107 à 561

Législation et jurisprudence.

Des républiques d'Athènes et de Sparte, par M. Troplong. 561 à 626
De la répression pénale, de ses formes et de ses effets, rapport par M. Bérenger (1re partie). 627 à 782

1855. — TOME IX.

Histoire de l'Académie.

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Droz, par M. Mignét, secrétaire perpétuel. pages 1 à 33

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Jouffroy, par le même. 35 à 68

Mémoires de l'Académie. — Philosophie.

Rapport concernant les mémoires envoyés pour concourir au prix de philosophie proposé en 1848 et à décerner en 1853, sur la *Comparaison de la philosophie morale et politique de Platon et d'Aristote, avec les doctrines des plus grands philisophes modernes sur les mêmes matières, au nom de la section de philosophie*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 71 à 103

Mémoire sur Helvétius, par M. Damiron. 105 à 289

Section de morale.

Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix de morale à décerner en 1852, au nom de la section de morale, par M. Franck. 291 à 370

Législation et jurisprudence.

Rapport sur le concours ouvert pour le prix de législation, par M. Giraud. 371 à 382

Rapport sur le concours pour le prix de législation et de jurisprudence, ouvert en 1851, par M. le comte Portalis. 383 à 404

De la répression pénale, de ses formes et de ses effets. Rapport par M. Bérenger (2e partie). 405 à 808

Économie politique et statistique.

Mémoire sur les associations entre ouvriers ou entre patrons et ouvriers, fondées avec subvention de l'État, par M. Louis Reybaud. 809 à 886

Considérations sur les tables de mortalité, par M. Villermé. 887 à 918

Histoire.

Rapport sur la question d'histoire mise au concours pour l'année 1850, par M. Guizot. 919 à 925

MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

DE L'INSTITUT DE FRANCE.

SAVANTS ÉTRANGERS.

1841. — TOME 1er.

Vues sur une encyclopédie à l'usage du XIXe siècle, d'après les principes de la philosophie de Platon, par M. Guill. van Heusde, correspondant de la section de philosophie. page 1

Mémoire sur le système de Fichte, ou considérations philosophiques sur l'idéalisme transcendental et sur le rationalisme absolu, par M. le baron Galluppi, correspondant de la section de philosophie. 31

Mémoire sur le manuscrit arabe de la Bibliothèque royale de Paris, n° 884, intitulé : *Celui qui délivre de l'erreur et explique l'état vrai des choses* (d'Algazali), par M. Pallia*. 155

Mémoires sur la Kabale, par M. Franck. 195

Mémoire sur le sens commun comme principe et méthode philosophique, par M. Jacques*. 349

Histoire des preuves de l'existence de Dieu, considérées dans leurs principes les plus généraux, depuis les temps les plus reculés, jusqu'à la philosophie contemporaine, par M. Bouchitté*. 395

Mémoire sur les inconvénients d'un impôt public pour l'indigence, comparés avec les avantages et la sécurité des établissements publics de charité ayant pour but le soulagement des malades, par M. le docteur Chalmers, correspondant de la section de morale. 525

Du vrai caractère de la loi *Voconia* chez les Romains, par M. Giraud, correspondant de la section de législation. 559

En quelle année Anne Boleyn, depuis mariée à Henri VIII, et mise à mort par son ordre quitta-t-elle la France, et retourna-t-elle en Angleterre? par M. le docteur J. Lingard, correspondant de la section d'histoire générale. 609

Observations sur la marche, le caractère et l'état actuel des études

historiques en Allemagne, par M. de Rotteck, correspondant de la section d'histoire générale. 633

Mémoire sur le projet d'expédition en Egypte, présenté en 1672 à Louis XIV par Leibnitz, par M. G.-E. Guhraüer *. 679

Mémoire sur l'état moral et religieux de la société romaine, à l'époque de l'apparition du christianisme, par M. Filon *. 769

Mémoire sur l'origine des immunités ecclésiastiques en Espagne, par M. Rosseeuw Saint-Hilaire *. 825

1847. — TOME II.

Rapport fait par M. Barthélemy Saint-Hilaire au nom de la section de philosophie, sur le mémoire intitulé : *Opinion de Platon sur les dieux*, par M. H. Martin. page 1

Mémoire sur l'Opinion de Platon sur les dieux, par M. H. Martin. 7

Rapport fait par M. de Rémusat, au nom de la section de philosophie, sur le mémoire intitulé : *De la notion de Dieu dans ses rapports avec l'imagination et la sensibilité*, par M. Bouchitté*. 59

Mémoire sur la notion de Dieu dans ses rapports avec l'imagination et la sensibilité, par M. Bouchitté *. 77

Rapport fait par M. Barthélemy Saint-Hilaire au nom de la section de philosophie, sur le mémoire intitulé : *Études sur le mysticisme allemand au* XIVe *siècle*, par M. Ch. Schmidt, professeur à la faculté de théologie de Strasbourg. 211

Études sur le mysticisme allemand au XIVe siècle, par M. Ch. Schmidt*. 225

Rapport fait par M. Barthélemy Saint-Hilaire au nom de la section de philosophie, sur le mémoire intitulé : *Saint Thomas d'Aquin*, par M. Léon Montet. 503

Mémoire sur saint Thomas d'Aquin, par M. Léon Montet *. 511

Rapport fait par M. Franck, au nom de la section de philosophie, sur le mémoire intitulé : *De la persistance de la personnalité après la mort*, par M. Bouchitté*. 613

De la persistance de la personnalité après la mort, par M. Bouchitté *. 621

SÉANCES ET TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

1842. — TOME Ier.

Introduction. page 5

Ordonnance du 26 octobre 1832 qui rétablit l'Académie des sciences morales et politiques. 10

Réglement particulier de l'Académie du 23 février 1833. 12

Réglement additionnel du 30 mai 1838. 21

Concours ouverts par l'Académie des sciences morales et politiques. 21

État de l'Académie des sciences morales et politiques au 1er janvier 1842. 34

Les derniers analytiques d'Aristote, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 40

De l'état social des populations de la Turquie d'Europe, par M. Blanqui. 69 et 342

De l'influence du christianisme sur le droit privé des Romains, par M. Troplong. 105, 213 et 299

Des dangers du régime prohibitif et de la nécessité d'y remédier, par M. Blanqui. 118

Rapport sur une dissertation relative au travail des enfants dans les manufactures, par M. Villermé. 131

Observations sur les faits et changements intervenus dans la discussion des moyens d'une réforme pénitentiaire, par M. Ch. Lucas. 138

De l'organisation communale chez les Romains, par M. Amédée Thierry. 151

Examen de la critique de la raison pure de Kant, par M. Cousin. 163

Rapport sur l'ouvrage de M. Ad. Chauveau, intitulé : *Principes de compétence et de juridiction administrative*, par M. Troplong. 202

De l'origine et du principe de la Kabale, par M. Franck. 232

Notice biographique sur Livie, épouse d'Auguste, par M. Naudet. 317

Des comptes-rendus de l'administration de la justice criminelle en

France, depuis 1825 jusqu'en 1839, par M. Benoiston de Châteauneuf. 324

L'Étique de Spinoza, par M. Damiron. 362

Discours de M. H. Passy, président de l'Académie, à la séance publique du 28 mai 1842. 380

Notice sur la vie et les travaux de M. le comte Destutt de Tracy, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. 396

Programme des concours ouverts par les diverses sections de l'Académie. 435

Rapport sur un ouvrage de M. Nicolas Rocco, par M. le comte Portalis. 449

Rapport sur un mémoire de M. de Cormenin, relatif à l'empoisonnement par l'arsenic, par M. de Beaumont. 488

Rapport sur le concours au prix concernant *le droit de succession des femmes, dans l'ordre civil et politique chez les différents peuples de l'Europe au moyen-âge*, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. 498

TOME II.

Réflexions sur l'anthropomorphisme ou de la Notion de Dieu dans ses rapports avec la sensibilité et l'imagination, par M. Bouchitté *. page 6

Rapport sur un ouvrage de M. Evariste Bavoux, intitulé : *Philosophie politique*, par M. Blondeau. 54

Mémoire sur les Gaëls, par M. Edwards. 68

Communication sur l'industrie en Bretagne, par M. Benoiston de Châteauneuf. 77 et 189

Considérations générales et préliminaires sur l'entendement ; par M. Gerdy *. 88 et 202

Mémoire sur le siége de l'âme suivant les anciens, ou Exposé historique des rapports établis par la philosophie ancienne entre certaines parties de notre organisation et les actes de la pensée, par M. Lélut. 102

Notice sur l'organisation actuelle de l'industrie en Belgique et sur la nécessité de sa réforme, par M. Ramon de la Sagra. 125

Mémoire sur la polygamie musulmane, par M. E. de Salles *. 152

Communication sur le système hypothécaire de l'Allemagne, extraite d'un mémoire sur la révision de la législation hypothécaire, par M. d'Hauthuille *. 164

Deuxième et troisième mémoires sur l'Étique de Spinoza, par M. Damiron. 223 et 327

Essai théologique sur l'origine des formes organisées (espèces animales et végétales), par M. Virey*. 238

Communication sur les marques de fabriques en Allemagne, dans leurs rapports avec l'organisation industrielle, par M. Wolowski. 247

Notice sur le droit français dans l'Orient et sur la traduction grecque des assises de Jérusalem, par M. Ch. Giraud. 261

Mémoire sur l'antagonisme des naturalistes et des philosophes dans l'étude des phénomènes intellectuels, par M. Dubois * (d'Amiens). 285

Mémoire sur la nature des rapports qui lient le cerveau à la pensée et sur les résultats probables de leur recherche, par M. Lélut. 299

1843. — TOME III.

Changements survenus parmi MM. les Membres de l'Académie, depuis le 1er janvier 1842 jusqu'au 31 décembre. page 5

Mémoire sur le contrat d'association civile et commerciale, par M. Troplong. 9

Rapport touchant l'enquête faite en Angleterre sur le travail et la condition des enfants et adolescents employés dans les mines, par M. Villermé. 45

Rapport sur un mémoire de M. Bouchitté, touchant l'*Anthropomorphisme ou la Notion de Dieu dans ses rapports avec la sensibilité et l'imagination*, par M. de Rémusat. 61

Communication sur la proportion des aliénés, des sourds et muets et des aveugles, chez les divers États de l'union américaine, d'après les tableaux publiés aux États-Unis, par M. Ramon de la Sagra. 78

Observations sur le même sujet, par M. Rossi. 84

Examen des doctrines de M. Broussais, par M. Dubois * (d'Amiens). 89 et 412

Notice biographique sur l'empereur Néron, par M. Naudet. 110

Documents inédits sur Domat, communiqués par M. Cousin. 120

Observations sur cette communication, par MM. Dupin aîné, Berriat Saint-Prix, Cousin, Giraud et comte Portalis. 166

Rapport sur un ouvrage de M. Fœlix, intitulé : *Traité de Droit international privé*, par M. Dupin aîné. 182

Observations sur l'ancienne province de Bretagne, par MM. Ch. Lucas, Ch. Dupin et Cousin. 189

Mémoire sur l'organisation industrielle et la législation douanière de la France, avant le ministère de Colbert, par M. Wolowski. 203

Observations sur ce mémoire, par MM. Ch. Lucas, Passy et de Rémusat. 217

Mémoire sur le prêt à intérêt chez les Romains et la condition des *Nexi*, par M. Giraud. 223

Observations sur ce mémoire, par MM. Naudet, Blondeau, Troplong, Dupin aîné et Berriat Saint-Prix. 232

Rapport sur les premières livraisons des documents inédits relatifs à l'histoire d'Espagne, par M. Mignet. 242

Mémoire sur le budget des recettes et des dépenses de l'empire romain au temps d'Auguste, par M. Dureau de La Malle. 244

Fragment sur la polygamie en Orient, par M. Blanqui. 261

Rapport sur la collection des principaux économistes du XVIIIe siècle, par M. Passy. 273

Mémoire sur l'or et l'argent considérés comme étalons des valeurs, par M. L. Faucher. 276

Observations sur ce mémoire, par MM. Moreau de Jonnès et Passy. 315

Rapport sur un ouvrage de M. Bayle Mouillard (*Études sur l'histoire du droit en Auvergne*), par M. Berriat Saint-Prix. 320

Rapport sur le sujet du prix proposé par la section de philosophie (*De la Certitude*), par M. Cousin. 328

Discours prononcé dans la séance publique de l'Académie, sur la marche et les progrès des sciences morales et politiques, par M. Portalis, président de l'Académie. 331

Notice historique lue dans la séance publique de l'Académie, sur la vie et les travaux de M. Daunou, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. 355

Concours, sujets de prix proposés pour les années 1844-45-46. 391

Rapport sur un ouvrage de M. Saisset (traduction française des œuvres de Spinoza), par M. Cousin. 404

Rapport sur un ouvrage de M. Franck (de la Kabale ou philosophie religieuse des Hébreux), par M. Cousin. 409

Rapport sur un ouvrage de M. L. Reybaud, intitulé : *Études sur les réformateurs contemporains ou socialistes modernes*, par M. Ch. Dunoyer. 426

Examen de quelques reproches adressés aux tendances industrielles de notre temps, par le même. 440

Observations de MM. Ch. Dupin, Dunoyer, Blanqui et Passy, sur le mémoire de M. Dunoyer. 457

Communication d'un statut relatif à l'exécution sur la personne des débiteurs à Toulouse dans le moyen-âge, par M. Berriat Saint-Prix. 467

Rapport de M. Passy sur les *Tableaux-Lois* de M. de Cormenin. 473

TOME IV.

Lettre de M. Casimir Broussais * à M. le président de l'Académie, au sujet du mémoire de M. Dubois (d'Amiens), intitulé : *Examen des doctrines de Broussais.* page 7

Mémoire sur l'avenir du commerce européen en Chine, par M. Blanqui. 9

Observations de MM. Rémusat, Dunoyer et Passy, sur le mémoire précédent. 25

Notice sur le P. André de la compagnie de Jésus, par M. Cousin. 31

Mémoire sur Malebranche, par M. Damiron. 66

Rapport sur le *Traité général de droit administratif appliqué* de M. Dufour, par M. Giraud. 89

Rapport sur la législation des mines et la part prise par Napoléon à la discussion de la loi des mines de 1810, par M. Troplong. 93

Lettres sur la législation et la civilisation des Amharras, par M. Rochet d'Héricourt *. 109

Rapport de M. Villermé sur l'ouvrage intitulé ; *Recherches statistiques sur Mulhouse*, par M. Ach. Pénot. 115

Observations relatives aux *Recherches statistiques sur la ville de Mulhouse*, par M. Berriat Saint-Prix. 126

Mémoire relatif à l'influence du régime prohibitif sur les relations sociales et sur le développement des diverses industries, par M. Dunoyer. 131

Rapport verbal de M. G. de Beaumont sur le mémoire adressé à la première sous-commission de colonisation de l'Algérie, par M. Macarel, touchant la constitution et l'état de la propriété dans l'Algérie à l'époque de la conquête des Français. 148

Communication de M. le docteur Worms *, relativement au rapport

fait par M. Macarel sur la propriété territoriale dans les pays musulmans. 155

Mémoire sur la nature de la propriété foncière dans les pays musulmans et particulièrement dans l'Algérie, par M. le docteur Worms*. 168

Observations de M. Cousin au sujet d'un ouvrage intitulé : *Doctrines de saint Augustin sous la liberté et la providence,* par M. E. Bersot. 187

Mémoire sur le système pénitentiaire, par M. Benoïston de Châteauneuf. 195

Rapport verbal de M. Villermé sur un ouvrage intitulé : *De la véritable loi de la population* (the true law of population), par M. Th. Doubleday. 223

Mémoire sur l'histoire primitive des races océanienne et américaine, par M. G. d'Eichthal *. 243

Notice sur la statistique intellectuelle des conscrits et des accusés, par M. Fayet*. 270

Considérations sur les usages de l'Italie supérieure en matière d'irrigation, par M. le comte F. Sclopis. 289

Recherches sur l'origine des variations de la philosophie, par M. Buchez*. 308

Rapport de M. Giraud sur un ouvrage de M. Lehuërou, intitulé : *Histoire des institutions carolingiennes et du gouvernement des carolingiens.* 333

Observations de M. Mignet sur l'origine de la féodalité au sujet du rapport sur l'ouvrage précédent. 344

Rapport sur la situation économique des départements de la frontière des Alpes, par M. Blanqui. 351 et 425

Mémoire sur les caravanes de l'Afrique septentrionale, par M. Thomassy*. 385

Fragments d'un mémoire sur les rapports de la physiologie et de la psychologie par M. Dubois * (d'Amiens). 403

Observations sur le mémoire précédent, par MM. Passy, Dupin, Portalis et Blanqui. 441

1844. — TOME V.

Changements survenus parmi les membres de l'Académie depuis le 1er janvier 1843. page 5

De la philosophie d'Aristote chez les Arabes, par M. Ravaisson. 9

Observations sur les causes qui ont introduit la philosophie d'Aristote chez les Arabes, par M. Mignet. 29

Du pouvoir de l'état sur l'enseignement, d'après l'ancien droit public français, par M. Troplong. 31

Observations sur le précédent mémoire, par MM. Troplong et Portalis. 69

Exposé des résultats des divers systèmes pénitentiaires expérimentés jusqu'à ce jour, par M. Ch. Lucas. 75

Observations sur le précédent mémoire, par MM. de Tocqueville, Ch. Lucas et Bérenger. 112

Mémoire sur la loi des XII Tables, par M. Berriat Saint-Prix. 163

Observations sur le précédent mémoire, par MM. Troplong et Ch. Giraud. 168

De la logique, de la logique d'Aristote et de l'état actuel des études logiques en Europe, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 175

De l'influence de l'emprisonnement cellulaire sur l'état moral des prisonniers, par M. Lélut. 213

Observations sur le précédent mémoire, par M. Ch. Lucas. 229

Des causes qui ont influé sur la marche de la civilisation dans les diverses contrées de la terre, par M. Passy. 233

Fragment sur l'histoire philosophique de la littérature française, par M. Ch. de Rémusat. 273

Documents sur la prison de Tours, par M. Benoiston de Châteauneuf. 286

Essai sur la question de savoir si la tendance actuelle des esprits vers l'industrie et le commerce peut affecter les mœurs et affaiblir en France le goût de l'étude des sciences, des lettres et des beaux-arts, par M. Dutens. 291

Discours prononcé à l'ouverture de la séance publique annuelle, par M. Naudet, président. 299

Notice historique sur la vie et les travaux de M. le comte Siméon, par M. Mignet. 316

Sujets de prix et programme adoptés par l'Académie pour être mis au concours des années 1845-46-47. 351

Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix de philosophie sur *l'École d'Alexandrie*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 361

Rapport verbal sur une nouvelle édition des œuvres de Turgot, par M. Passy. 453

Mémoire sur le grand schisme d'Occident et son influence touchant les libertés de l'église gallicane et la réformation, par M. de Bonnechose *. 456

TOME VI.

Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix d'histoire sur *les États généraux*, par M. A. Thierry. page 7

Documents statistiques sur Madrid, par M. Ramon de la Sagra. 61

Observations au sujet de la présentation à l'Académie de la sixième édition des *Leçons de philosophie* de Laromiguière, par M. Cousin. 69

Rapport verbal de M. Mignet sur la publication faite par M. Faugère, d'une nouvelle édition des *Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal*, publiée pour la première fois conformément aux manuscrits originaux, en grande partie inédits. 72

Rapport verbal de M. Mignet sur l'ouvrage publié par M. Ch. Weiss, sous le titre de l'*Espagne depuis le règne de Philippe II jusqu'à l'avénement des Bourbons.* 74

Discussion entre MM. Passy, Mignet et Blanqui sur les causes de la décadence de l'Espagne dans cette période. 88

Mémoire sur Geulincx, par M. Damiron. 96

Fragment d'un travail intitulé : *Exposé philosophique de l'anatomie et de la physiologie du système nerveux*, par M. le docteur Bourgery *. 115

Mémoire sur la création, par M. Franck. 125

Notice sur Cardan, par le même. 148

Mémoire sur la révocation des donations pour cause de survenance d'enfants, par M. Berriat Saint-Prix. 161

Mémoire sur l'influence des formes et des dimensions des cultures sur l'économie sociale, par M. Passy. 180

Mémoire sur Malebranche, par M. Damiron. 211

Observations sur l'état de l'instruction primaire et secondaire, et

sur le paupérisme en Hollande, par MM. Ramon de la Sagra, Passy, Dunoyer et Blondeau. 317

Observations sur un rapport de M. le maire de la ville de Strasbourg au conseil municipal de cette ville, touchant la colonie agricole d'Ostwald, par MM. Giraud, Passy et Dunoyer. 319

Rapport sur un ouvrage de M. Terme, maire de Lyon, intitulé : *Des eaux potables à distribuer pour l'usage des particuliers et le service public*, par M. Villermé. 323

Coup d'œil comparatif sur les lois civiles françaises et sur les lois civiles des États-Unis surtout quant aux règles relatives à la prescription, par M. Berriat Saint-Prix. 329

Mémoires sur les anciennes populations de la Gaule, par M. A. Thierry. 343

Communications, par M. Dunoyer, de plusieurs fragments d'un mémoire intitulé : *De la liberté du travail, ou simple exposé des causes sous lesquelles les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de puissance*. 367

Observations sur cette communication, par MM. Passy et Blanqui. 371

Mémoire sur le travail des enfants dans la ville de Paris, par M. Léon Faucher. 372

Observations sur le même sujet, par MM. Ch. Dupin, Dunoyer et Villermé. 375

Rapport verbal de M. Giraud sur un ouvrage de M. Egger, ayant pour titre : *Recherches sur les Augustales suivies des fragments du testament d'Auguste*. 380

Mémoire touchant l'influence des dimensions des cultures sur l'économie sociale, par M. Passy. 385

Mémoire sur le prêt à intérêt, par M. Troplong. 414

Rapport verbal de M. A. Thierry sur l'histoire des peuples du Nord, ou des Danois et des Normands, par M. Wheaton. 449

Mémoire sur l'amulette de Pascal ou étude sur les rapports de la santé de ce grand homme à son génie, par M. Lélut. 453

1845. — TOME VII.

Changements survenus parmi les membres de l'Académie, depuis le 1er janvier 1844. page 5

Documents de statistique sur la ville de Bruxelles, par M. Villermé. 7

Comparaison de la charte grecque et de la charte française, par M. Berriat Saint-Prix. 10

Mémoire sur la méthode des Alexandrins et sur le mysticisme, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 13

Observations sur le même sujet, par M. Cousin. 41

Réponse de M. Barthélemy Saint-Hilaire. 44

Mémoire sur la puissance productive des divers modes de culture, par M. Passy. 47

Observations sur le même sujet, par M. Ch. Lucas. 92

Réponse de M. Passy. 95

Mémoire sur les impôts dans les Gaules sous les Romains, par M. Ch. Giraud. 99

Mémoire sur la destinée humaine, par M. Franck. 116

Mémoire sur le régime municipal dans les Gaules, par M. Ch. Giraud. 140

Discussion à l'occasion du mémoire de M. Ch. Giraud, *sur les impôts dans les Gaules*, etc., entre MM. Blanqui, Passy, le comte Portalis, Am. Thierry, Rossi et Ch. Giraud. 163

Fragment sur la liberté du travail, par M. Dunoyer. 179

Mémoire sur Malebranche (*les Méditations chrétiennes*), par M. Damiron. 187

Mémoire sur la durée des familles nobles de France, par M. Benoiston de Châteauneuf. 210

Observations de M. Passy sur le précédent mémoire. 239

Rapport sur l'ouvrage de M. Portalis, ayant pour but la défense des articles organiques du concordat de l'an x, par M. Dupin. 242

Observations de M. Cousin sur le même sujet. 251

Mémoire sur les douanes et sur la protection en matière d'industrie et d'agriculture, par M. de Romanet *. 261

Observations sur un mémoire de M. le vicomte de Romanet, intitulé : *Les douanes et la protection en matière d'industrie et d'agriculture*, par M. Blanqui. 279

Rapport sur un ouvrage de M. le docteur Deboutteville, ayant pour titre : *Des sociétés de prévoyance ou de secours mutuels. Recherches sur l'organisation de ces institutions suivies d'un projet de réglement et de tables à leur usage*, par M. Villermé. 285

Observations de M. Ch. Lucas sur le même sujet. 287

Rapport sur un ouvrage de M. Vidal, ayant pour titre : *Projet de langue universelle,* par M. Ch. Giraud. 289

Rapport sur le concours ouvert par l'Académie pour l'*Examen critique de la philosophie allemande,* par M. de Rémusat, au nom de la section de philosophie. 291

Mémoire touchant l'influence des causes géographiques sur les lois de la Grèce ancienne, par M. Ch. Giraud. 345

Discours prononcé par M. de Rémusat, président de l'Académie, à la séance publique annuelle du 17 mai 1845. 357

Notice biographique et critique sur Sismondi, par M. Mignet, secrétaire perpétuel. 379

Sujets de prix et programmes adoptés par l'Académie, pour être mis au concours des années 1846-47-48. 405

Rapport de M. Ch. Lucas sur un ouvrage intitulé : *Histoire du Berry depuis les temps les plus anciens jusqu'en* 1789, par M. Raynal. 423

Mémoire sur Diodore Cronus et l'école philosophique de Mégare, par M. Mallet *. 424

Dissertation intitulée : *Sophismes économiques,* par M. de Romanet *. 427

De l'enseignement de la philosophie en Grèce et à Rome, considérée dans ses rapports avec la religion et la politique, par M. Matter *. 431

Communication sous le titre de *Quelques observations à propos de l'organisation du travail,* par M. Fraisse *. 434

Mémoire sur l'éducation d'une jeune fille sourde-muette, aveugle et sans odorat, par M. Dufau *. 437

Rapport sur l'ouvrage de M. Curel, intitulé : *Parti à prendre sur la question des Enfants trouvés*, par M. Ch. Lucas. 454

Rapport sur l'ouvrage de M. Anthoine de Saint-Joseph, intitulé : *Concordance entre les codes de commerce étrangers et le code de commerce français*, par M. Ch. Giraud. 464

Rapport de M. Ch. Giraud *sur les Discours, Rapports et Travaux inédits relatifs au Concordat de* 1801 *et aux articles organiques, et diverses questions de droit public concernant la liberté des cultes*, etc., par M. J.-E.-M. Portalis, publié et précédé d'une introduction par M. le vicomte Fr. Portalis. 473

TOME VIII.

Rapport sur le concours pour le prix quinquennal de 5,000 francs, fondé par M. Félix de Beaujour, par M. Passy. page 7

Rapport sur un ouvrage de M. Lanci, ayant pour titre : *Paralipomènes pour servir à l'explication de l'écriture sainte par des monuments phéniciens, assyriens et égyptiens*, par M. Franck. 42

Rapport de M. Ch. Giraud sur la publication de M. le vicomte Portalis, *des Discours, Rapports et Travaux inédits*, de J.-E.-M. Portalis, relatifs au concordat de 1801 et aux articles organiques. 57

Observations de M. Blanqui sur sa mission en Espagne. 82

Rapport sur un ouvrage publié par M. Pascal Duprat, sous le titre d'*Essai historique sur les races anciennes et modernes de l'Afrique septentrionale*, par M. Michelet. 86

Mémoire sur le service des actes de naissance en France et à l'étranger, et sur la nécessité d'améliorer ce service, par M. le docteur Loir*. 89

Observations sur un mémoire de M. le docteur Loir, intitulé : *Le service des Actes de naissance en France et à l'étranger et sur la nécessité d'améliorer ce service*, par M. Berriat Saint-Prix. 107

Compte-rendu par M. Ch. Giraud du rapport au roi sur la situation de l'instruction primaire en 1843. 110

Rapport sur un ouvrage de don Manuel Colmeiro, intitulé : *Tratado elemental de Economia politica eclectica*, par M. Passy. 117

Rapport de M. Ch. Giraud sur l'ouvrage intitulé : *Histoire du Droit civil des peuples anciens*, par M. Du Boys, ancien magistrat. 123

Rapport de M. Benoiston de Châteauneuf, sur un ouvrage de M. Martin Maillefer, intitulé : *De la politique extérieure et du système fédératif de la France.* 128

Mémoire *sur l'abîme imaginaire de Pascal*, par M. Lélut. 139

Rapport de M. Dunoyer sur l'ouvrage intitulé : *Cobden et la Ligue, ou l'Agitation anglaise pour la liberté du commerce*, par M. Bastiat. 159

Rapport de M. Villermé sur deux ouvrages, l'un de M. G. Dupuynode, intitulé : *Des Lois du travail et des Classes ouvrières;* l'autre de M. Morin, intitulé : *Essai sur l'organisation du travail et l'avenir des classes laborieuses.* 177

Discussion sur ce qu'il faut entendre par *l'Organisation du travail*

et sur les effets de la loi qui règle le travail des enfants dans les manufactures, entre MM. Blanqui, Passy, Dunoyer, de Beaumont, Franck et Mignet. 189

Rapport de M. Passy sur un ouvrage de M. le chevalier Tapiès, intitulé : *Statistique comparée de la France et de l'Angleterre.* 203

Observations de M. Giraud sur la *Découverte de la table amalfitaine.* 205

Rapport sur le concours ouvert pour l'*Examen critique de la philosophie allemande*, par M. de Rémusat. 209 et 385

Mémoire sur la législation anglaise dans quelques-uns de ses rapports avec celles de Rome et de la France, par M. E. Bavoux *. 241

Mémoire intitulé : *Pascal, Neuilly, la Vision, Preuves de la réalité de ces deux faits*, par M. Lélut. 301

Mémoire sur les avantages que peut procurer à la philosophie l'étude des mots et en particulier l'examen comparé de ceux qu'on nomme synonymes, par M. Lafaye *. 321

Résumé des études sociales exposées dans la revue des intérêts matériels et moraux pendant l'année 1844, par M. Ramon de la Sagra. 360

Communication d'une notice sur la famille, par M. Franck. 436

Rapport verbal de M. Franck sur un ouvrage intitulé : *Méthode pour arriver à la vie bienheureuse*, traduit de l'allemand de Fichte, par M. F. Bouillier. 453

Essai sur l'accroissement de la population, par M. Fayet *. 456 et 486

Mémoire sur les moyens de combattre la misère ; par M. Marbeau *. 467

Rapport de M. Ch. Giraud sur la publication de M. le vicomte Portalis ; *Discours relatifs au concordat de* 1801, *etc.* 473

Observations sur le même sujet, par MM. Berriat Saint-Prix et Villermé. 510

Rapport de M. Dupin sur un ouvrage intitulé : *Règles internationales et Diplomatie de la mer*, par M. Th. Ortolan. 514

Du mysticisme au XIVe siècle (maîtres Eckhart, Tauler, Suso et Ruysbrœk), par M. Ch. Schmidt *. 532

De la foi dans les limites de la raison et de la philosophie, par M. Franck. 541

Rapport sur un ouvrage de M. Salvador, intitulé : *Écrivains modernes*, par M. Ch. Giraud. 562

1846. — TOME IX.

Tableau des changements survenus parmi MM. les membres de l'Académie. page 5

Linéaments de philosophie ethnographique, par M. E. de Salles *. 7 et 121

Études sur le mysticisme allemand au XIVe siècle (maîtres Ekhart, Tauler, Suso et Ruysbrœk), par M. Ch. Schmidt *. 53 et 281

Rapport sur un ouvrage de M. J. Garnier, intitulé : *Éléments d'économie politique*, par M. Dunoyer. 78

Rapport sur un nouveau dictionnaire anglais-français de M. Spiers, par M. Blanqui. 82

Mémoire sur saint Thomas d'Aquin, par M. Montet *. 85

Lettre de M. Moreau de Jonnès à l'occasion du mémoire de M. Fayet sur la population de la France. 88

Mémoire sur la société conjugale, par M. Wolowski. 90 et 267

Rapport sur le *Cours de droit administratif* de M. Macarel, par M. de Tocqueville. 105

Mémoire sur la féodalité, les communes, les coutumes, et en particulier sur les coutumes du bailliage d'Amiens, par M. Troplong. 142

Mémoires sur les pensions viagères pour les vieillards des classes ouvrières, par M. de Romanet *. 161

Observations sur le même sujet, par MM. Ch. Lucas et Villermé. 178

Rapport sur un ouvrage de M. Clément, intitulé : *Recherches sur les causes de l'indigence*, par M. H. Passy. 196

Mémoire sur quelques ouvrages retrouvés d'Empédocle, de Démocrite et de Diogène d'Apollonie (1re partie), par M. Dezeimeris *. 199

Mémoire sur le désaccord de l'enseignement public avec les besoins publics, par M. Blanqui. 225

Discussion entre MM. Cousin, Giraud, Troplong et Blanqui sur l'enseignement public en France, et en particulier sur l'enseignement professionnel. 241

Mémoire touchant l'influence des passions sur l'ordre économique des sociétés, par M. A. de Villeneuve-Bargemont. 313

Discours prononcé à la séance publique annuelle des cinq Académies, par M. Dunoyer. 341

Mémoire sur Constantin en Gaule, par M. A. Thierry. 349

Communication sur la force commerciale extérieure de la Grande-Bretagne, par M. Ch. Dupin. 365

Mémoire sur la psychologie d'Aristote, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 371 et 451

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Ch. Comte, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie, par M. Mignet. 383

Mémoire sur la concurrence et le principe d'association, par M. Blanqui. 407

Observations sur le même sujet, par MM. Passy, Dunoyer et de Rémusat. 421

Discours prononcé à la séance publique annuelle, par M. Dunoyer. 433

Sujets de prix et programmes adoptés par l'Académie, pour être mis au concours des années 1847-48-49. 446

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Henri Julia, intitulé : *Histoire de Béziers, ou Recherches sur la province de Languedoc*, par M. Thierry. 468

Mémoire sur le recensement des États prussiens en 1843 (*Die statistichen Tabellen, etc.*), par M. Villermé. 470

Rapport verbal sur un ouvrage de M. H. Say, intitulé : *Études sur l'administration de la ville de Paris et du département de la Seine*, par M. Passy. 472

Rapport verbal sur une brochure de M. de Romanet, relative aux *Caisses de retraite pour les vieillards des classes laborieuses*, par le même. 474

Rapport sur un ouvrage de M. P. Clément, intitulé : *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert, précédée d'une étude historique sur Nicolas Fouquet*, par le même. 475

Rapport, au nom de la section de philosophie, sur le mémoire de M. Ch. Schmidt, intitulé : *Études sur le mysticisme allemand au* XIVe *siècle*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 487

Rapport, au nom de la section de philosophie, sur un mémoire de M. L. Montet, intitulé : *Saint Thomas d'Aquin*, par le même. 498

Observations sur la question de savoir si la division de la propriété suit en France la progression de la population, par MM. Passy et Bérenger. 505

Lettre de M. Fayet, en réponse à des critiques de M. Moreau de Jonnès, sur son mémoire touchant la population de la France. 517

Observations sur le même sujet, par MM. Villermé et Passy. 519
Rapport verbal sur un ouvrage de M. Quételet (de Bruxelles), relatif au calcul des probabilités, par M. Villermé. 525

TOME X.

Rapport, au nom de la section de philosophie, sur le concours relatif à la *Certitude*, par M. Franck. pages 5, 89, 217 et 372
Mémoire sur la durée de la vie humaine dans plusieurs des principaux États de l'Europe, et du plus ou moins de longévité de leurs habitants, par M. Benoiston de Châteauneuf. 21
Rapport de M. de Tocqueville sur deux écrits ayant pour titre, l'un : *Du monopole des sels par la féodalité financière*, de M. Thomassy; l'autre : *De la preuve judiciaire au moyen-âge en Normandie*, par M. Couppey. 53
Rapport sur un ouvrage de M. Eugène Cauchy, intitulé : *Du duel considéré dans ses origines et dans l'état actuel des mœurs*, par M. Portalis. 58
Mémoire sur la nécessité de fonder en France l'enseignement de l'économie politique, par M. de La Farelle. 75
Observations de MM. Blanqui et Passy sur le même sujet. 82
Mémoire sur la persistance de la personnalité après la mort, par M. Bouchitté *. 137 et 409
Mémoire sur les enfants abandonnés, par M. Marbeau *. 164
Mémoire sur les causes de la misère et les moyens d'y remédier, par M. J. Garnier *. 175
Statistique des accusés pendant la période 1829-1844, par M. Fayet *. 249
Mémoire sur la législation industrielle de la France, par M. Vivien. 264
Observations sur le même sujet, par M. Ch. Giraud. 281
Mémoire sur la philosophie indienne, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 284
Mémoire sur la nécessité de constater les naissance à domicile, par M. le docteur Loir *. 319
Une visite aux prisonniers cellulaires de France, par M. Lélut. 321
Mémoire sur le vrai et le faux optimisme, par M. Bouillier. 345

Communication sur une collection de lois lombardes publiées à Turin, par M. le comte Sclopis. 365

Mémoire sur l'amélioration des classes indigentes ou voisines de l'indigence, et sur le travail et le salaire, considérés comme moyens de combattre la misère, par M. Marbeau*. 405

Adam Smith et ses ouvrages, par M. Cousin. 441

De l'habitude, par M. Franck. 463

Rapport sur un ouvrage de M. Vacherot, intitulé : *Examen critique de l'école d'Alexandrie,* par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 482

1847. — 1er SEMESTRE. TOME XI.

État des membres composant l'Académie des sciences morales et politiques au 1er janvier 1847. page 5

Rapport sur la statistique civile et commerciale comparée du Piémont et de la France, par M. de Beaumont. 9

Observations sur le même sujet, et spécialement sur l'institution du bureau de l'avocat des pauvres, par MM. Ch. Lucas, de Beaumont et Cousin. 34

Rapport sur un ouvrage de M. E. Burnouf, relatif au Bouddhisme et au Brahmanisme, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 39

Observations sur le même sujet, par M. Cousin. 60

Extrait d'un mémoire sur la formation politique de l'Allemagne, par M. Mignet. 64

Rapport sur le concours ouvert dans la section de philosophie sur *la Certitude,* par M. Franck (*suite*). 76

Rapport sur la situation administrative et financière des monts-de-piété en France, par M. Ch. Lucas. 140

Observations sur le même sujet, par M. Ch. Dupin. 145

Fragment d'une histoire du parlement de Paris sous la ligue, par M. Aubenas *. 147

Mémoire sur le choix des tables de mortalité pour les rentes viagères au profit des ouvriers, par M. Deboutteville *. 166

Rapport sur les éléments de statistique de M. Moreau de Jonnès, par M. Passy. 169

Rapport sur l'ouvrage de M. Bartholmèss, intitulé : *Jordano Bruno,* par M. Cousin. 177

Rapport sur le mémoire de M. Bouchitté, intitulé : *De la persistance de la personnalité humaine après la mort*, par M. Franck. 181

Mémoire sur la formation politique et territoriale de l'Angleterre, depuis le XIe siècle jusqu'au XVe, par M. Mignet. 189

Mémoire sur l'exécution des engagements sur la personne des débiteurs, par M. Troplong. 210 et 277

Mémoire sur l'histoire du droit de la succession à la couronne de Danemarck, par M. Wheaton. 230 et 297

Rapport sur les *principes d'économie politique* de Malthus, par M. Passy. 243

Notes sur quelques monopoles usurpés par les ouvriers de certaines industries, par M. Villermé. 247

Rapport sur le *traité du droit commercial* de M. Molinier, par M. Ch. de Rémusat. 251

De l'état et des besoins de l'instruction primaire en France, par M. Rapet*. 253 et 429

Observations sur l'exécution des engagements sur la personne des débiteurs, par lord Brougham, MM. Giraud, Ch. Lucas et Troplong. 291

De l'introduction des frères des écoles chrétiennes dans les maisons centrales de détention, par M. de La Farelle. 317

Observations sur le même sujet, par MM. Cousin, Dunoyer, de La Farelle, de Rémusat, et de Beaumont. 341

Fragment d'un mémoire sur Leibnitz, par M. Damiron. 349

Fragment d'histoire sur la politique chrétienne de Constantin, par M. A. Thierry. 374

Communication sur la dernière exposition de l'industrie à Zurich, par M. Wolowski. 388

Rapport sur les ouvrages suivants : 1° *Hygiène des familles*, par M. Devay; 2° *Le délire des sensations*, par M. Michéa; 3° *Physiologie philosophique des sensations et de l'intelligence*, par M. Gerdy, par M. Lélut. 404

Mémoire sur la philosophie de l'art d'après Schelling, par M. Bénard *. 455

Décisions de l'Académie au sujet des prix à décerner en 1847. 461

Sujets de prix et programmes adoptés par l'Académie pour être mis au concours des années 1848, 1849 et 1850. 471

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Ancillon, par M. Mignet. 477

Discours prononcé à la séance publique annuelle du 5 juin 1847, par M. Troplong, président de l'Académie. 501

2e SEMESTRE. — TOME XII.

Mémoire sur les devoirs de la philosophie dans l'état actuel de la société, par M. Franck. page 5

Rapport sur le concours ouvert au sujet de l'école des physiocrates, par M. Passy. 45

Communication sur les opuscules d'Aristote, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 67

Mémoire sur l'état et les besoins de l'instruction primaire (*fin*), par M. Rapet*. 85

Mémoire sur les travaux philosophiques de Laromiguière, par M. Mallet*. 109

Mémoire sur l'industrie suisse, par M. Wolowski. 167

Rapport sur le concours ouvert touchant *la Formation de l'administration monarchique en France*, par M. Mignet. 185

Rapport sur un mémoire de M. Marc Despine, intitulé : *Influence de l'aisance et de la misère sur la mortalité*, par M. Villermé. 242

Mémoire sur la municipalité romaine et la construction du droit communal sous l'Empire romain, par M. Thierry. 249 et 293

Rapport sur l'ouvrage de M. Javary, intitulé : *De la certitude*, par M. Franck. 269

Mémoire sur la doctrine et les mœurs de la secte dualiste des Cathares ou Albigeois, par M. Ch. Schmidt*. 273

Mémoire sur la formation politique et territoriale de l'Italie, depuis la fin de l'antiquité jusqu'à la fin du xve siècle, par M. Mignet. 310 et 337

Rapport sur l'ouvrage de M. Bonneville, intitulé : *Des diverses institutions complémentaires du régime pénitentiaire*, par M. Lélut. 325

Notice sur Labruyère, par M. Franck. 358

Mémoire sur la Logique, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 369

Essai sur la statistique intellectuelle et morale de la France, par M. Fayet*. 392

Mémoire sur la liberté du commerce international, par M. Dunoyer. 421

Mémoire sur la défense des indigents dans les procès civils et criminels, par M. Vivien. 446

Observations présentées à la suite de cette lecture, par MM. Cousin, Dupin, de Beaumont et Ch. Giraud. 465

Mémoire sur la condition des femmes et des jeunes filles détenues et libérées, par M. Benoiston de Châteauneuf. 471

Rapport sur un travail de M. le baron de Tocqueville, intitulé : *Recherches sur les moyens de prévenir le retour des crises en matière de subsistances*, par M. Passy. 525

Observations sur le même sujet, par MM. Villermé et Passy. 529

ANNÉE 1848. — 1er SEMESTRE. — TOME XIII.

État des changements survenus parmi les membres de l'Académie des sciences morales et politiques. page 5

Mémoire sur l'inégalité des richesses et les causes qui la produisent, par M. Passy. 7

Notice sur Bayle, par M. Damiron. 37

Discussion sur l'enseignement de l'économie politique, par MM. Dunoyer, Passy, Cousin, Droz et Ch. Giraud. 68

Mémoire sur la doctrine et les mœurs de la secte dualiste des Cathares ou Albigeois, par M. Ch. Schmidt *. 79 et 226

Mémoire sur la démocratie en Suisse, par M. de Tocqueville. 95

Mémoire sur la politique d'Aristote et de Platon, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 112

Mémoire sur la liberté du commerce international, par M. Dunoyer. 152

Mémoire sur le paupérisme et les disettes, par M. Ch. Dupin. 173

Rapport sur un ouvrage de M. Moreau de Jonnès fils, intitulé : *La Prusse, son progrès politique et social*, par M. Passy. 189

Mémoire sur les profits et salaires, par M. J. Garnier *. 195 et 316

Rapport sur une nouvelle édition de Ricardo, par M. Blanqui. 210

Rapport sur un ouvrage de M. Mélier, relatif *aux Marais salants*, par M. Villermé. 212

Rapport sur la situation économique et morale de l'Espagne en 1846, par M. Blanqui. 213

Communication sur la statistique appliquée à la mortalité dans le premier mois de la vie, par M. le docteur Loir *. 244

Résumé des faits et des débats législatifs sur la question de la peine de mort, par M. Ch. Lucas. 259

Mémoire de M. de Choiseul remis au roi Louis XV, en 1765, communiqué par M. Ch. Giraud. 299 et 394

Rapport sur un ouvrage de M. H. Doniol, relatif à l'*Auvergne*, par M. Passy. 335

Introduction à l'histoire de la philosophie morale au XVIIIe siècle, par M. Cousin. 341

Mémoire sur la liberté en matière de travail et de propriété, par M. Passy. 374

2e SEMESTRE. — TOME XIV.

Rapport sur la situation économique et morale de l'Espagne en 1846, par M. Blanqui. pages 5 et 16

Mémoire sur la science politique, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 21 et 149

Mémoire sur l'esprit démocratique dans le code civil, par M. Troplong. 42

Discours prononcé à la séance publique annuelle du 23 août 1848, par M. Ch. Dupin. 83

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Bignon, par M. Mignet. 105

Décisions de l'Académie au sujet des prix proposés pour 1848. 131

Sujets de prix et programmes adoptés par l'Académie pour être mis au concours des années 1849-50-51. 141

Rapport sur un ouvrage de M. Moreau de Jonnès, intitulé : *Statistique de l'agriculture de la France*, par M. Passy. 178

Mémoire sur le communisme jugé par l'histoire, par M. Franck. 187

Introduction à l'histoire de la philosophie moderne, par M. Cousin. 237

Mémoire sur la colonie agricole des Enfants trouvés et des jeunes délinquants, par M. Ch. Lucas. 262

Notice sur la vie et le système politique et social de Mably, par M. Franck. 283

Rapport sur les *éléments de l'économie politique* de M. J. Garnier, par M. Dunoyer. 301

Discussion sur l'enseignement de l'économie politique, par MM. Giraud, Dunoyer, Passy, de Rémusat, Ch. Dupin et Villermé. 306

Rapport sur la situation des classes ouvrières en 1848, par M. Blanqui. 317

Mémoire sur la formation politique et territoriale de l'Espagne jusqu'au xve siècle, par M. Mignet. 337

Notice sur Clarke, par M. Damiron. 363

Considérations sur les moyens d'améliorer l'état moral de la Corse et sur la véritable cause des homicides qui s'y commettent, par M. Arrighi *. 379

Observations sur le même sujet, par MM. Giraud, Troplong et Portalis. 384

Mémoire sur le travail et l'assistance, par M. Marbeau *. 390

Mémoire sur les institutions économiques de Moïse. par M. G. d'Eichthal *. 405

ANNÉE 1849. — 1er SEMESTRE. — TOME XV.

Rapport sur la situation des classes ouvrières en 1848 (*suite*), par M. Blanqui. pages 5, 105 et 237

Notice sur Clarke (*fin*), par M. Damiron. 30

Mémoire sur le développement des associations ouvrières, par M. Villermé. 57

Mémoire sur le développement de la société humaine (1re partie), par M. Kœnigswarter. 75 et 203

Mémoire sur l'homme et la société et sur leurs devoirs respectifs, par M. Portalis. 85 et 159

Discours de M. Ch. Dupin. 99

Notice sur Maïmonide, par M. Franck. 129

Communication sur le mouvement de la population de la France en 1846, par M. Moreau de Jonnès 227

Mémoire sur la méthode, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 315

Rapport sur un ouvrage de M. de Watteville, intitulé : *Le Patrimoine des Pauvres*, par M. Ch. Lucas. 345

Communication sur le même sujet, par M. Moreau de Jonnès. 358

Analyse d'un mémoire sur le droit à l'oisiveté et l'organisation du travail des classes serviles dans l'antiquité, par M. Moreau Christophe*. 361

Observations sur le même sujet, par M. Naudet. 365

Rapport verbal sur l'ouvrage de M. Ch. Schmidt, relatif à l'*Histoire et à la doctrine des Cathares*, par M. Mignet. 375

Rapport verbal sur une brochure de M. Grün, relative *au communisme et au socialisme*, par M. Franck. 377

Communication sur la santé du peuple, par M. Lélut. 381

Mémoire sur l'objet et les principes de la morale, par M. Franck. 413

Mémoire sur la persistance de la personnalité après la mort, par M. Bouchitté *. 443

Communication sur la statistique sommaire de la France, par M. Moreau de Jonnès (1re partie). 459

Analyse et fragment d'un mémoire sur les causes de la crise des subsistances de 1846-1847, et sur les moyens d'en prévenir le retour, par M. de Romanet *. 471

2e SEMESTRE. — TOME XVI.

Mémoire sur l'homme et la société, ou essai sur les droits et les devoirs respectifs de l'homme et de la société, par M. Portalis. pages 5, 153 et 313

Communication intitulée : *La Patrie*, ou Statistique sommaire de la France (*suite*), par M. Moreau de Jonnès. 35 et 139

Mémoire sur la persistance de la personnalité après la mort (*fin*), par M. Bouchitté *. 49 et 121

Mémoire sur les développements de la société humaine (*suite*), par M. Kœnigswarter. 65

Analyse d'un mémoire sur l'état religieux des catholiques avant 1792, par M. le docteur Loir *. 77

Mémoire sur l'organisation de l'administration provinciale dans l'Empire romain, par M. Thierry. 85

Mémoire sur Robinet, par M. Damiron. 175

Analyse d'un mémoire sur la police des Romains sous les empereurs, par M. Naudet. 183

Analyse d'un mémoire sur le baptême dans ses rapports avec l'état civil, par M. le docteur Loir *. 189

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Boichoz, intitulé : *Notions populaires de politique*, par M. Villermé. 195

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Toulmonde, relatif *aux ouvriers*, par le même. 197

Mémoire sur l'origine de la valeur d'échange, par M. Walras*. 201

Notice sur l'origine et l'état social des peuples italiques les plus anciens, par M. Moreau de Jonnès. 235

Communication intitulée : *Égalité*, par M. Lélut. 253 et 293

Rapport verbal sur l'enquête ouverte en Belgique sur la condition des classes ouvrières, par M. Villermé. 273

Lettre de M. Babbage au président de l'Académie. 283

Rapport sur un ouvrage de M. de Bausset-Roquefort, intitulé : *Devoirs, Droit, Assistance, par le christianisme, la liberté, l'éducation*, par M. Ch. Giraud. 285

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Rossi, par M. Mignet. 300

Communication sur l'institution des caisses de retraite, par M. Villermé. 349

Rapport verbal sur une publication de M. Bouchitté, par M. Franck. 351

Discours prononcé à la séance publique annuelle par le président M. Villermé. 353

Notice sur l'histoire municipale de la ville de Nîmes (1re partie), par M. de La Farelle. 361

Rapport verbal sur un ouvrage intitulé : *Histoire des races humaines de l'Europe*, par M. Moreau de Jonnès. 373

Analyse et extrait d'une communication sur l'industrie des aiguilles, par M. Villermé fils*. 385

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Ch. Coquelin, intitulé : *Du Crédit et des Banques*, par M. Blanqui. 399

Discussion sur le régime des banques, par MM. Dunoyer, Cousin, L. Faucher, Blanqui et de La Farelle. 400

Analyse d'une communication sur la statistique intellectuelle et morale comparée des départements de la France, par M. Fayet. 409

Discussion sur l'instruction primaire, par MM. Cousin, Moreau de Jonnès, Villermé, Ch. Giraud, L. Faucher, Dunoyer, Portalis et de Rémusat. 418

Rapport verbal sur l'ouvrage de M. Ad. Garnier, intitulé : *De la Morale sociale*, par M. Cousin. 437

ANNÉE 1850. — 1er SEMESTRE. — TOME XVII.

Mémoire sur le caractère et le mouvement de la criminalité en Angleterre, par M. L. Faucher. page 1

Communication sur les mouvements de la population de la France pendant l'année de disette 1847, par M. Moreau de Jonnès. 33

Mémoire sur les rapports du prix des grains avec les mouvements de la population, par M. Ch. Dupin. 36

Observations sur le même sujet, par MM. Villermé, Moreau de Jonnès, Faucher, Ch. Lucas et Passy. 36 et 42

Mémoire sur l'homme et la société, ou Essai sur leurs droits et leurs devoirs respectifs (*fin*), par M. Portalis. 49

Rapport sur les concours ouverts dans les différentes sections pour l'année 1849. 71

Sujets de prix proposés pour les années 1850, 1851 et 1852. 91

Analyse et extraits d'un mémoire sur le développement de la société humaine, par M. L. Kœnigswarter. 101

Mémoire sur le principe et la nature des passions, par M. Franck. 113

Notice sur l'histoire municipale de la ville de Nîmes, par M. de La Farelle. 145

Mémoire sur de La Mettrie, par M. Damiron. 163, 245 et 327

Rapport verbal sur la collection des anciennes lois norvégiennes, par M. Kœnigswarter. 185

Analyse d'un mémoire sur l'origine musulmane de quelques idées socialistes, par M. E. de Salles*. 193

Mémoire sur Newton, par M. Mallet*. 209 et 289

Rapport verbal sur un ouvrage du prince Michel Obrenowitsch, relatif *à la Serbie*, par M. Blanqui. 223

Communication sur les cités ouvrières, par M. Villermé. 225

Observations sur la précédente communication, par MM. Blanqui et Ch. Lucas. 239

Note statistique sur les effets de l'affranchissement des céréales en Angleterre, par M. Moreau de Jonnès. 277

Observations sur le travail dans les maisons de détention, par MM. Ch. Lucas, Blanqui et Moreau de Jonnès. 283

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Laisné, intitulé : *Gymnastique pratique*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 303

Mémoire sur l'esprit démocratique dans le code civil, par M. Troplong. 305
Mémoire sur les Juifs et l'inquisition en Aragon et en Castille (*fin*), par M. Rosseeuw Saint-Hilaire *. 355
Mémoire sur Robinet, par M. Damiron. 383
Rapport verbal sur le bulletin officiel des lois de l'empire d'Autriche, par M. de Beaumont. 415
Notice historique sur la vie et les travaux de Cabanis, par M. Mignet. 423
Analyse d'une communication sur l'industrie des aiguilles, par M. Cadou-Taillefer *. 453
Observations sur le même sujet, par M. Blanqui. 455

2e SEMESTRE. — TOME XVIII.

Discours prononcé à la séance publique annuelle, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. page 5
Rapport sur un ouvrage de M. Ferrus, intitulé : *Des prisonniers et de l'emprisonnement*, par M. Lélut. 17
Observations présentées à la suite du précédent rapport, par MM. Villermé, Bérenger, Dunoyer, Dupin et de Beaumont. 35
Rapport sur le concours relatif au *Système de Pestalozzi* (fondation F. de Beaujour), par M. Ch. Giraud. 35 et 205
Mémoire sur l'esprit démocratique dans le code civil (*fin*), par M. Troplong. 51 et 185
Décisions sur les concours ouverts dans les différentes sections, pour l'année 1850. 75
Sujets de prix proposés pour les années 1851, 1852, 1853, 1854 et 1855. 85
Mémoire sur l'université d'Oxford, par M. Lorain *. 97
Rapport sur la situation économique et morale de l'Espagne en 1846, par M. Blanqui (2e partie). 139
Notice sur Henri More, par M. Franck. 149
Rapport sur un ouvrage intitulé : *Gerbert et son époque*, par M. Portalis. 165
Rapport verbal sur le recensement de la population de la Belgique en 1846, par M. Villermé. 223

Rapport verbal sur un ouvrage intitulé : *Réfutation de l'association universelle basée sur le matérialisme*, par M. Franck. 227

Mémoire sur la philosophie de d'Aguesseau, par M. Bouillier. 233

Communication sur l'histoire philosophique de l'Académie de Berlin, par M. Bartholmèss. 255

Mémoire sur la statistique judiciaire des Francks et des Anglo-Saxons, par M. Moreau de Jonnès. 281

Observations sur le Wehrgeld et sur la société romaine, par M. Naudet. 299

Communication sur la statistique criminelle de l'Angleterre en 1849, par M. Moreau de Jonnès. 303

Observations à l'occasion de la précédente communication, par MM. Villermé, Leon Faucher et Moreau de Jonnès. 306

Tableau des populations rurales de la France en 1850, par M. Blanqui. 313

Observations sur le même sujet, présentées par MM. Villermé, Blanqui, Cousin, Ch. Giraud et Dunoyer. 330

Communication sur les mémoires du P. Joseph, par M. L. Ranke. 335

Stilicon ou le monde romain à la fin du IVe siècle, par M. Thierry. 343

Communication relative à l'*Académie nationale de Hongrie*, par M. Kœnigswarter. 365

Rapport verbal sur l'*histoire des villes de France*, par M. Thierry. 369

Rapport verbal sur les *principes d'économie sociale* de M. W. Ellis, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 375

Rapport verbal sur le *traité d'économie sociale* de M. Scialoja, par M. Villermé. 381

Mémoire historique sur les États de 1593, par M. Vivien. 385

Communication intitulée : *La Patrie*, par M. Moreau de Jonnès. 415

Communication sur Pierre de la Ramée, par M. Wadindton-Kastus *. 427

Rapport verbal sur le droit administratif espagnol de don Colmeiro, par M. Blanqui. 443

Rapport verbal sur deux cartes figuratives de l'instruction primaire, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 449

Rapport verbal sur un ouvrage intitulé : *De l'ennui*, par M. Franck. 453

ANNÉE 1851. — 1er SEMESTRE. — TOME XIX.

Communication relative aux mémoires du cardinal de Richelieu, par M. L. Ranke. page 5

Observations sur l'authenticité des mémoires du cardinal de Richelieu, par MM. Ch. Giraud, Cousin et Mignet. 17

Mémoire historique sur les États de 1593 (*fin*), par M. Vivien. 21

Communication intitulée : *La Patrie* (*fin*), par M. Moreau de Jonnès. 57

Mémoire sur le mariage dans son développement universel et historique, par M. Kœnigswarter. 69

Rapport sur le concours de philosophie de 1851, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 103

Mémoire sur les théories sacrées des Perses, par M. Franck. 109

Rapport sur la situation des populations rurales de la France, par M. Blanqui. 145

Analyse et extraits d'un mémoire sur les facultés morales et intellectuelles des sourds-muets, par M. F. Berthier *. 173

Communication sur le Tcheou-li, ou Rites des Tcheou, par M. Biot. 187

Observations sur l'état des logements insalubres des ouvriers dans les villes de Rouen et de Lille, par MM. Blanqui, Moreau de Jonnès, L. Faucher, Villermé, Ch. Lucas et Portalis. 221

Communication sur la législation du royaume des Pays-Bas, par M. Kœnigswarter. 245

Rapport verbal sur les procès-verbaux de trois enquêtes suivies devant le Conseil d'État, par M. Vivien. 249

Mémoire sur d'Holbach, par M. Damiron. 253 et 381

Analyse d'un mémoire sur l'ancienne corvée des chemins, par M. Cotelle *. 285

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Ducpétiaux, intitulé : *Mémoire sur le paupérisme dans les Flandres*, par M. Villermé. 299

Observations sur le même sujet, par MM. Ch. Dupin, Ch. Lucas, L. Faucher, Cousin, Passy et Moreau de Jonnès. 301

Rapport sur le *cours d'économie politique* de M. Rossi, par M. Blanqui. 321

Rapport verbal sur les *codes de commerce français et étrangers* de M. de Saint-Joseph, par M. de Portalis. 331

Rapport verbal sur l'ouvrage de M. Béchard, intitulé : *De l'administration intérieure*, par le même. 333

Rapport sur un ouvrage de M. Ortolan, intitulé : *Des moyens d'acquérir le domaine international*, par M. Ch. Dupin. 337

Lettre de M. Whateley, archevêque de Dublin. 349

Mémoire sur les républiques d'Athènes et de Sparte, par M. Troplong. 355

Études statistiques sur l'ancienne Égypte, par M. Moreau de Jonnès. 421

Mémoire sur le *Sânkhya*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 439

Mémoire sur la nature des principes de la morale, par M. Ad. Garnier *. 447

Mémoire sur les coalitions en Angleterre, par M. Wolowski. 473

Rapports verbaux par MM. Vivien, Franck, Chevalier et Blanqui. 487

2e SEMESTRE. — TOME XX.

Notice sur Maine de Biran, par M. E. Naville *. page 5

Mémoire sur les coalitions en Angleterre (*suite*), par M. Wolowski. 23

Rapport sur un ouvrage de M. Villermé fils, intitulé : *Des douanes et de la contrebande*, par M. Blanqui. 35

Mémoire sur l'enseignement en Angleterre, par M. Hantute *. 43, 203 et 415

Mémoire sur les républiques d'Athènes et de Sparte (*fin*), par M. Troplong. 57

Rapport verbal sur un ouvrage de M. E. Gayot, par M. Moreau de Jonnès. 77

Rapport sur un ouvrage de M. de Watteville, par M. Ch. Lucas. 81

Rapport sur un ouvrage de M. Masson, par le même. 85

Communication relative à l'instruction des conscrits, par M. Villermé. 91

Analyse des derniers sentiments exprimés par les suicidés, par le docteur Brière de Boismont *. 95

Rapport sur la situation des populations rurales de la France, par M. Blanqui. 125

Mém. sur le Sânkhya, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 145 et 309

Rapport verbal sur l'ouvrage de M. Block, intitulé : *Des charges de l'agriculture*, par M. Villermé. 219

Mémoire sur les protestants de France au XVIIe siècle, par M. Ch. Weiss*. 101 et 257

Études sur Domat, par M. E. Cauchy*. 181 et 369

Mémoire sur les guerres entre la France et l'Angleterre au moyen-âge, par M. Benoiston de Châteauneuf. 225

Nouvelle table de mortalité, par M. X. Heuschling*. 283

Rapport sur une nouvelle table de mortalité pour la Belgique, par M. Villermé. 285

Discours prononcé à la séance publique annuelle des cinq Académies, par M. de Tocqueville. 289

Mémoire sur l'université d'Orléans, par M. Bimbenet*. 293

Fragment d'une communication sur le droit de blocus, par M. J. Garnier*. 307

Mémoire sur les phénomènes et le principe de la vie, par M. Lélut. 333

Récit d'une exploration du volcan de la montagne pelée, à la Martinique, par M. Moreau de Jonnès. 351

Rapport verbal sur l'*Annuaire des Deux-Mondes*, par M. Vivien. 433

Rapport verbal sur un ouvrage de M. de Brossard, intitulé : *De la souveraineté française selon l'histoire*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 437

Communication relative à l'enquête sur l'industrie, à Paris, en 1847 et 1848, par M. H. Say. 385

ANNÉE 1852. — 1er SEMESTRE. — TOME XXI.

Mémoire sur Diderot, par M. Damiron. pages 9, 97 et 237

Communication relative à l'*enquête sur l'industrie à Paris, en* 1847 et 1848 (*fin*), par M. H. Say*. 41

Mémoire sur l'enseignement en Angleterre (*fin*), par M. Hantute*. 53

Mémoire sur les protestants de France au XVIIe siècle, par M. Ch. Weiss *. 69 et 193

Étude sur Domat, par M. E. Cauchy *. 83 et 135

Observations sur Domat, par M. Portalis. 160

Mémoire sur le Sânkhya (*suite*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 163 et 281

Communication sur le mouvement de la population de la France, en 1849, par M. Moreau de Jonnès. 185

Mémoire sur la nature, l'origine et la formation de la parole, par M. Franck. 201

Rapport verbal sur l'ouvrage de M. Grün, intitulé : *De la Moralisation des classes laborieuses*, par M. Ch. Lucas. 227

Recherches sur les origines nationales, par M. Moreau de Jonnès. 281

Discours prononcé à la séance publique annuelle de l'Académie, par M. de Tocqueville. 301

Notice sur la vie et les travaux de M. Droz, par M. Mignet. 315

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Block, relatif à l'Espagne, par M. Villermé. 343

Décisions sur les concours. 345

Mémoire sur le sommeil, les songes et le somnambulisme, par M. Lélut. 361

Mémoire sur l'industrie de la soie, par M. de La Farelle. 393

Rapport verbal sur deux ouvrages relatifs aux *Colonies agricoles*, par M. Ch. Lucas. 417

Mémoire sur la vision en Dieu, de Malebranche, par M. Bouillier. 429

Communication sur les procédés et les formes de l'administration, par M. Vivien. 461

Mémoire sur la sensibilité, par M. Franck. 477

Sujets de prix et programmes adoptés par l'Académie pour être mis aux concours des années 1852, 1853, 1854 et 1855. 497

2e SEMESTRE. — TOME XXII.

Rapport sur la répression pénale, ses formes et ses effets, par M. Bérenger. pages 5 et 329

Mémoire sur la vision en Dieu, de Malebranche, par M. Bouillier. 37

Mémoire sur l'industrie de la soie dans le midi de la France, par M. de La Farelle. 69

Mémoire sur les associations entre ouvriers ou entre patrons et ouvriers, par M. L. Reybaud. 97 et 361

Mémoire sur le Sânkhya (*suite*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 139 et 425

Rapport verbal sur l'ouvrage de M. Ad. Garnier, intitulé : *Traité des facultés de l'âme*, par M. Damiron. 155

Mémoire sur les origines, le développement et la décadence de la démocratie athénienne, par M. Filon *. 161 et 385

Rapport verbal sur une publication de M. Teulet, intitulé : *Papiers d'État, etc.*, par M. Mignet. 167

Mémoire sur la production et la démonétisation de l'or, par M. L. Faucher. 211

Observations sur le même sujet, par MM. Chevalier, L. Faucher, Blanqui, Dunoyer et Ch. Dupin. 293

Rapport verbal sur l'ouvrage de M. Brière de Boismont, intitulé : *Des hallucinations*, par M. Franck. 321

Lettre adressée à l'Académie par l'auteur de l'ouvrage intitulé : *Un Missionnaire républicain en Russie*. 323

Une visite au couvent de la Trappe de Staouéli en Afrique, par M. L. Reybaud. 411

Rapport sur un mémoire de M. Cotelle, concernant l'*Administration des ponts et chaussées* sous Colbert, par M. L. Faucher. 453

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Pierre Braïlas, intitulé : *Essai sur les Idées premières et sur les Principes*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 469

Rapport verbal sur les travaux de la commission pour l'assainissement des logements insalubres dans la ville de Nantes, par M. Blanqui. 477

ANNÉE 1853. — 1er TRIMESTRE. — TOME XXIII.

Mémoire sur Helvétius, par M. Damiron. page 5

Mémoire historique, agricole et économique sur le Morvan, par M. Dupin. 45

Mémoire sur les origines, le développement et la décadence de la démocratie athénienne, par M. Filon *. 77

Mémoire sur les origines de l'université de Paris, par M. Laferrière. 109

Communication et discussion sur l'objet et les limites de l'économie politique, par MM. Dunoyer, Cousin, Blanqui et Chevalier. 145

Rapport sur l'ouvrage de M. Cornwall Lewis, intitulé : *Essay on the influence of authority in matters of opinion*, par M. de Beaumont. 201

Rapport sur la répression pénale, ses formes et ses effets, par M. Bérenger. 225

Mémoire sur le Sânkhya (*suite*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire 301

Rapport sur un ouvrage de M. Hautefeuille, intitulé : *Des droits et des devoirs des nations neutres en temps de guerres maritimes*, par M. Dupin. 339

Mémoire sur la déportation, par M. Lélut. 353

Considérations sur l'emprisonnement cellulaire, par le même. 379

Mémoire sur la découverte de l'Amérique, par M. Rosseeuw Saint-Hilaire *. 409

Analyse d'un mémoire sur la population de la France, par M. Fayet *. 431

Observations sur le mouvement de la population de la France, par MM. Villermé, Ch. Dupin et L. Faucher. 438

Lettre adressée à M. le secrétaire perpétuel de l'Académie, par M. Fayet *. 441

Rapport sur les travaux de la commission de statistique des États sardes, par M. Villermé. 447

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Ch. Willich, intitulé : *Tables populaires et usuelles*, par M. Moreau de Jonnès. 453

2e TRIMESTRE. — TOME XXIV.

Mémoire sur Helvétius, par M. Damiron. page 5

Observations et discussion sur la déportation, par MM. L. Faucher, Ch. Lucas et lord Brougham. 59

Mémoire sur le Sânkhya (*suite*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 153 et 331

Rapport sur un ouvrage de M. Baudrillart, intitulé : *Bodin et son temps*, par M. Passy. 189

Rapport verbal sur un mémoire relatif aux *poids et mesures envoyés par le gouvernement des États-Unis d'Amérique au gouvernement français*, par M. Chevalier. 215

Mémoire sur la découverte de l'Amérique, par M. Rosseeuw Saint-Hilaire*. 217

Mémoire sur l'école des Physiocrates, par M. J. Garnier*. 239

Un chapitre de Locke et de Leibnitz sur l'*Enthousiasme*, par M. Daron. 259

De l'influence politique des réfugiés protestants en Amérique, par M. Ch. Weiss*. 285

Mémoire sur les peigneurs de laine, par M. Audiganne*. 313

Observations sur l'industrie de la laine, par MM. L. Faucher et Moreau de Jonnès. 326

Observations sur la doctrine de Malthus, relative à *la population*, par MM. Passy, Dunoyer, lord Brougham, Villermé, Guizot et L. Faucher. 447

3e TRIMESTRE. — TOME XXV.

Mémoire sur les origines de l'Université de Paris (*fin*), par M. Laferrière. page 5

Notice sur Domat (*fin*), par M. E. Cauchy*. 107

Mémoire sur Helvétius (*dernière partie*), par M. Damiron. 47 et 345

Mémoire sur le Sânkhya (*fin*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 145

Observations sur le même sujet, par le même. 177

Discours prononcé à la séance publique annuelle de l'Académie, par M. Damiron, président de l'Académie. 185

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Jouffroy, par M. Mignet. 187

Annonce des prix décernés pour les années 1852 et 1853. 231

Annonce des prix proposés pour les années 1854, 1855, 1856 et 1858. 235

Mémoire sur les sectes juives avant le christianisme, par M. Franck. 271

Rapport sur le concours relatif à l'*Histoire de la condition des classes agricoles en France*, par M. Guizot. 301

Mémoire sur l'influence littéraire des réfugiés protestants de France en Hollande, par M. Ch. Weiss*. 309

Rapport sur le concours de philosophie pour le prix décerné en 1853, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 373

Rapport sur la statistique de la justice civile, commerciale et administrative, dans les États sardes, par M. Vivien. 405

Analyse et conclusions d'un mémoire sur le commerce et la civilisation de la Gaule septentrionale, par M. de Fréville*. 425

4e TRIMESTRE. — TOME XXVI.

Rapport sur le concours pour le prix de législation et de jurisprudence ouvert en 1851, par M. le comte Portalis. page 5

Notice sur Machiavel, par M. Franck. 27

Rapport sur la statistique de la justice civile, commerciale et administrative dans les États sardes, en 1849 et 1850 (*fin*), par M. Vivien. 65 et 231

Mémoire sur l'influence littéraire des réfugiés protestants de France en Hollande (*fin*), par M. Ch. Weiss*. 91

Communication sur l'itinéraire des peuples celtiques d'Asie en Europe, par M. Moreau de Jonnès. 119

Mémoire sur les doctrines religieuses de Leibnitz, par Ch. Bartholmèss*. 141 et 243

Mémoire sur la persistance de la personnalité après la mort, par M. Bouchitté*. 161

Notice sur Jean Hennequin, économiste du XVIe siècle, par M. Xavier Heuschling*. 263

Mémoire sur l'administration coloniale et le système commercial de l'Espagne au XVIe siècle, par M. Rosseeuw Saint-Hilaire*. 281

Mémoire sur les Védas, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 321

Mémoire sur l'industrie de la France sous le règne de Louis XIV, par M. Moreau de Jonnès. 349

Paracelse et l'Alchimie au XVIe siècle, par M. Franck. 371

Considérations sur les tables de mortalité, à l'occasion d'un travail de M. Quételet sur le même sujet, par M. Villermé. 395

Observations sur le même sujet, par M. Moreau de Jonnès. 422

Rapport sur un mémoire de M. Bouillier, ayant pour titre : *De la Vision en Dieu, de Malebranche*, par M. Damiron. 425

Conclusion des mémoires sur l'influence littéraire des réfugiés protestants à l'étranger, par M. Ch. Weiss*. 431

De l'intervention gouvernamentale en ce qui concerne la salubrité des villes, par M. H. Say*. 445

ANNÉE 1854. — 1er TRIMESTRE. — TOME XXVII.

Charles-Quint au monastère de Yuste, par M. Mignet. page 5

Mémoire sur les Védas (*suite*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 39 et 203

Mémoire sur d'Alembert, par M. Damiron. 65 et 227

Mémoire sur l'industrie de la soie dans le midi de la France, par M. de La Farelle. 129 et 283

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Paul Buquet, intitulé : *Tableau de la situation morale et matérielle, en France, des jeunes détenus et des jeunes libérés*, par M. Ch. Lucas. 153

Mémoire sur le contrat de prestation de travail, par M. Renouard*. 161 et 365

Annexe au mémoire sur l'industrie de la soie dans le midi de la France, par M. de La Farelle. 315

Statistique de l'industrie de la France sous le règne de Louis XVI, par M. Moreau de Jonnès. 321

Rapport verbal sur le *Dictionnaire de l'économie politique*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 347

Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix concernant *la Recherche de l'origine de la juridiction ou de l'ordre judiciaire en France*, par M. Ch. Giraud. 397

Fragment d'histoire de la république d'Angleterre et de Cromwell, par M. Guizot. 409

Histoire de la morale, par M. Ad. Garnier*. 437

Mémoire sur les doctrines religieuses de Leibnitz (*suite*), par M. Ch. Bartholmèss. 455

Lettre de M. Ch. Bartholmèss à M. le secrétaire perpétuel. 476

2e TRIMESTRE. — TOME XXVIII.

Mémoire sur les Védas (*fin*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. pages 5 et 209

Fragment de l'histoire de la république d'Angleterre et de Cromwell (*fin*), par M. Guizot. 63

Mémoire sur d'Alembert (*fin*), par M. Damiron. 87

Rapport sur un ouvrage de M. Bouthors, intitulé : *Coutumes locales du bailliage d'Amiens*, par M. Dupin. 117

Observations à l'occasion d'une lecture de M. Renouard, sur le contrat de prestation de travail, par MM. Dupin, Cousin et Dunoyer. 143

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Vrolik, intitulé : *Le système monétaire du royaume des Pays-Bas, la refonte des vieilles monnaies d'argent et la démonétisation de l'or*, par M. Chevalier. 153

Rapport verbal sur un ouvrage de M. de Careil, intitulé : *Réfutation inédite de Spinoza par Leibnitz*, par M. Cousin. 159

Rapport sur une publication de M. Fayet, relative à l'*État de l'Instruction primaire dans la Haute-Marne*, par M. Villermé. 163

Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix concernant l'*Histoire des différents systèmes de philosophie morale enseignés dans l'antiquité jusqu'à l'établissement du Christianisme*, par M. Franck. 169

Observations sur la philosophie indienne et sur les Védas, par MM. Cousin et Barthélemy Saint-Hilaire. 253

Fragment d'histoire sur la lutte de Charles-Quint et de François Ier à l'empire, par M. Mignet. 259

Recherches sur la renaissance de l'industrie au moyen-âge, par M. Moreau de Jonnès. 351

Nouvelles recherches concernant l'*Influence de la scholastique sur la langue française*, par M. de Rémusat. 377

Communication sur le compagnonnage, par M. Chevalier. 407

Henri IV et le ministre *Daniel Chamier*, d'après un journal inédit du voyage de ce dernier à la cour, en 1607, par M. Ch. Read. 425

3e TRIMESTRE. — TOME XXIX.

Rapport sur le concours relatif à l'*Examen critique des principaux systèmes modernes de Théodicée*, par M. Damiron. page 5

Mémoire sur les progrès de la législation allemande en matière de procédure criminelle et sur les expériences faites dans les années 1848 et 1853, par M. Mittermaïer. 53

Rapport sur les mémoires envoyés pour concourir au prix concer-

nant l'*Histoire des différents systèmes de philosophie morale enseignés dans l'antiquité jusqu'à l'établissement du christianisme* (*fin*), par M. Franck. 75

Histoire de la morale (*suite*), par M. A. Garnier. 113

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Faustin-Hélie, intitulé : *Traité d'instruction criminelle ou théorie du code d'instruction criminelle*, par M. Bérenger. 149

Recherches sur la renaissance de l'industrie au moyen-âge (*fin*), par M. Moreau de Jonnès. 161

Mémoire sur le Bouddhisme, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 203

Charles-Quint au monastère de Yuste (*fin*), par M. Mignet. 285

Le blé considéré au point de vue du commerce libre entre les États, par M. Chevalier. 335

Rapport sur le concours relatif à la question du *Sommeil*, par M. Lélut. 375

Mémoire sur les doctrines religieuses de Kant et de Fichte, par M. Ch. Bartholmèss. 425

Sujet de prix et programme du concours ouvert, pour 1857, dans la section de législation. 449

Résultat du concours ouvert dans la section de philosophie, sur la question du *Sommeil*. 452

Résultat du concours relatif au *Manuel de morale d'économie politique, à l'usage des classes ouvrières*. 453

4e TRIMESTRE. — TOME XXX.

Mémoire sur le Bouddhisme (*suite*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. page 5

Recherches statistiques sur l'Angleterre féodale, tirées du *Domesday-Book* et d'autres documents du XIe siècle, par M. Moreau de Jonnès. 73

Mémoire sur les sexes en matière d'état civil, par le docteur J.-N. Loir *. 87

Mémoire sur les doctrines religieuses de Kant et de Fichte (*suite*), par M. Ch. Bartholmèss. 119

Mémoire sur Saint-Lambert, par M. Damiron. 173

Observations sur le même sujet, par MM. Moreau de Jonnès et Portalis. 214 et 215

Mémoire sur le code d'instruction criminelle de 1853, pour l'em-

pire d'Autriche, précédé d'une notice sur la législation pénale en Autriche, depuis la révolution de 1848, par M. Kœnigswarter. 217

Thomas Morus, parallèle entre sa vie et ses doctrines, par M. Franck. 289

Discours prononcé à la séance publique annuelle, par M. Guizot, président de l'Académie. 335

Notice historique sur la vie et les travaux de M. le baron de Gérando, par M. Mignet. 345

Annonce des prix décernés pour les années 1853 et 1854. 381

Annonce des prix proposés pour les années 1855, 1856, 1857 et 1858. 383

Mémoire sur l'émigration européenne au XIXe siècle, par M. H. Say*. 435

Rapport sur la statistique générale et officielle de la Belgique, publiée pour la période décennale de 1841 à 1850, par M. Villermé. 459

Rapport verbal sur un opuscule de M. Alphonse Grün, intitulé : *Montaigne magistrat. — Fragment d'un travail inédit qui embrassera toute la vie publique de Montaigne*, par M. Dupin. 465

ANNÉE 1855. — 1er TRIMESTRE. — TOME XXXI.

Mémoire sur les trois ouvrages de morale conservés sous le nom d'Aristote, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. page 5

Mémoire sur l'émigration européenne au XIXe siècle (*fin*), par M. H. Say*. 79

Mémoire sur Saint-Lambert, par M. Damiron. 101 et 161

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Constantin Baër, intitulé : *Des monnaies d'or et de la valeur légale de l'or*, par M. Chevalier. 137

Observ. sur le même sujet, par MM. Ch Lucas, Dupin et Chevalier. 145

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Roscher, intitulé : *Du commerce des grains et des mesures à prendre en cas de cherté*, par M. Villermé. 151

Allocution prononcée par M. Guizot. 157

Réponse par M. A. Thierry. 158

Des dangers de la dépréciation des valeurs monétaires pour les hospices et établissements charitables, et les moyens de les en préserver, par M. Ch. Lucas. 203

Mémoire sur le Bouddhisme (*suite*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 219 et 433

Essai sur la statistique du Pas-de-Calais, par M. Fayet *. 275

Rapport verbal sur les échanges internationaux, entrepris par M. A. Vattemare, et sur l'état actuel des lettres et spécialement des études historiques dans les États-Unis d'Amérique, par M. Guizot. 317

Observations sur le même sujet, par MM. Dupin, Naudet, Chevalier, Cousin, Guizot et Villermé. 328, 330, 332, 333 et 334

Statistique de l'industrie de la France, par M. Moreau de Jonnès. 335

Mémoire sur les progrès de la législation allemande en matière de procédure criminelle et sur les expériences faites dans les années 1848 et 1853 (*fin*), par M. Mittermaïer. 351

Communication sur un principe que M. Poisson avait cru découvrir et qu'il avait appelé *Lois des grands nombres*, par M. Bienaymé. 379

Mémoire sur les opinions religieuses de Leibnitz et de ses continuateurs, par M. Ch. Bartholmèss. 391

Rapport sur la répression pénale, ses formes et ses effets (2e partie), par M. Bérenger. 413

De la réforme de l'institution du mont-de-piété, par M. Dufau 457

Lettre en latin adressée à M. le secrétaire perpétuel par M. Brandis, qui remercie l'Académie de sa nomination comme associé étranger en remplacement de M. Schelling. 470

2e TRIMESTRE. — TOME XXXII.

Rapport, à la suite d'informations prises en Angleterre, sur la question de savoir comment il est pourvu, en ce pays, dans les travaux réputés *dangereux*, *insalubres* ou *incommodes*, aux intérêts d'ordre, de sûreté et de salubrité, par M. Dunoyer. pages 5 et 361

Observations sur le même sujet, par M. Ch. Dupin et par M. Dunoyer. 399 et 403

Rapport sur la répression pénale, ses formes et ses effets (*suite*). par M. Bérenger. 37 et 185

Considérations sur les tables de mortalité, par M. Villermé. 119

Mémoire sur *la Renaissance du Spinosisme au* XIXe *siècle*, par M. Ch. Bartholmèss. 151

Mémoire sur le *Bouddhisme* (*fin*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 339

Histoire de la morale (*suite*), par M. Adolphe Garnier *. 407

3e TRIMESTRE. — TOME XXXIII.

Mémoire sur la diversité des formes de gouvernement, par M. Passy. pages 5 et 355

Rapport sur la répression pénale, ses formes et ses effets (*suite*), par M. Bérenger. 49 et 259

Histoire de la morale (*fin*), par M. A. Garnier*. 137

Rapport sur un ouvrage de M. Berriat Saint-Prix, ayant pour titre : *Traité de la Procédure des tribunaux criminels*, par M. Bérenger. 173

Mémoire sur la science morale, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 185

Recherches sur la physiologie de la pensée, par M. Lélut. 379

Mémoire sur Élisabeth et Henri IV, en 1597, et sur l'ambassade de Hurault de Maisse en Angleterre, au sujet de la paix de Vervins, par M. Prevost-Paradol *. 419

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Ch. Waddington, intitulé : *Ramus, sa Vie, ses Écrits et ses Opinions*, par M. Franck. 459

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Henri Martin, intitulé : *la Vie future*, par M. Franck. 463

Rapport verbal sur une publication intitulée : *Historiæ patriæ monumenta*, par M. Portalis. 468

4e TRIMESTRE. — TOME XXXIV.

Statistique de la propriété foncière, par M. Moreau de Jonnés. p. 5

Mémoire sur l'administration économique de Henri IV et sur l'introduction de l'industrie de la soie en France, par M. Wolowski. 33

Rapport sur la répression pénale, ses formes et ses effets (*fin*), par M. Bérenger. 55, 199 et 349

Mémoire sur Élisabeth et Henri IV, en 1597, et sur l'ambassade de Hurault de Maisse en Angleterre, au sujet de la paix de Vervins (*suite*), par M. Prevost-Paradol*. 99, 249 et 431

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Le Play, intitulé : *les Ouvriers européens*, par M. Chevalier. 139

Observations sur le même sujet, par MM. Lélut, Chevalier, Villermé et le comte Portalis. 147, 148, 150 et 154

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Fayet, concernant les progrès de l'instruction primaire dans la Haute-Marne, par M. Villermé. 155

Mémoire sur la science morale (*suite*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 161

De la surabondance de l'or dans la circulation monétaire de la France, par M. Moreau de Jonnès. 235

Rapport verbal sur un ouvrage M. de Grün, intitulé : *la Vie publique de Montaigne*, par M. Franck. 309

Rapport verbal sur un ouvrage de M. de Beauverger, sur *les Constitutions de la France*, par M. Lélut. 313

Fondation d'un prix triennal, sous le nom de prix Léon Faucher, dans la section d'économie politique. 315

Mémoire sur l'administration de Henri IV, — ancienne législation sur le commerce des grains, — par M. Wolowski. 321

Observations sur le *Traité des délits et des peines* de Beccaria, par M. Faustin Hélie. 405

Mémoire sur la renaissance du Spinosisme (*fin*), par M. Ch. Bartholmèss. 455

Rapport verbal sur le tome XIVe de la statistique générale de la France, par M. Wolowski. 475

ANNÉE 1856. — 1er TRIMESTRE. — TOME XXXV.

Mémoire sur le marquis d'Argens, par M. Damiron. pages 5 et 243

Mémoire sur quelques définitions économiques, par M. Paul de Gasparin. 41

Observations par MM. de Lavergne, Dunoyer, Cousin et Barthe. 58 à 64

Mémoire sur la science morale (*fin*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 67 et 215

Mémoire sur l'administration économique de Henri IV (*suite*), par M. Wolowski. 109

Mémoire sur l'économie rurale de la France, par M. de Lavergne. 131 et 377

Mémoire sur Élisabeth et Henri IV, en 1597, et sur l'ambassade de Hurault de Maisse en Angleterre, au sujet de la paix de Vervins (*fin*), par M. Prevost-Paradol *. 151 et 293

Observations sur la question alimentaire, par MM. Ch. Lucas, de Lavergne et Wolowski. 142 à 150

Discours d'ouverture prononcé à la séance publique annuelle de l'Académie, par M. Thierry, président. 169

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Laromiguière, par M. Mignet. 183

Observations présentées à l'occasion du mémoire de M. Prevost-Paradol, par M. Damiron. 327

Mémoire sur les doctrines religieuses de Hegel, par M. Ch. Bartholmèss. 331

Rapport verbal sur divers ouvrages de M. Cibrario, par M. Wolowski. 401

Annonce des prix décernés pour l'année 1855. 405

Annonce des prix proposés pour les années 1856, 1857 et 1858. 407

Lettres adressées à l'Académie au sujet de la chaire du droit de la nature et des gens, vacante au collége de France. 441

Discours prononcés à l'occasion du renouvellement du bureau, dans la séance du 12 janvier. 449

2e TRIMESTRE. — TOME XXXVI.

Mémoire sur l'Économie rurale de la France (*suite*), par M. de Lavergne. page 5

Rapport verbal de M. Ch. Lucas sur la statistique des prisons et des établissements pénitentiaires, par M. Perrot, inspecteur général des prisons. 35

Mémoire sur le marquis d'Argens (*fin*), par M. Damiron. 61

Mémoire sur l'état social de l'Afrique intérieure, par M. d'Escayrac de Lauture*. 103 et 209

Mémoire sur la vie et les œuvres de Jonathan Swift, par M. Prevost-Paradol*. 131 et 245

Observations sur l'influence des vicissitudes sociales en matière de population, par M. Passy. 153

Mémoire sur les lois de Simon de Monfort et sur les coutumes d'Albi des XIIIe, XIVe et XVe siècles, par M. Laferrière. 161 et 373

Rapport sur le traité du droit pénal de M. Rossi, par M. Odilon-Barrot. 185 et 321

Rapport sur le Cours d'économie politique de M. G. de Molinari, par M. Dunoyer. 229

Mémoire sur les doctrines religieuses de Hegel (*suite*), par M. Ch. Bartholmèss. 281

Mémoire sur les lois d'existence et d'organisation des impôts généraux sur la propriété et le revenu, par M. E. de Parieu. 403

Discussion sur le système des impôts en France et sur l'impôt sur le revenu, par MM. Wolowski, Chevalier, Dupin, d'Audiffret, de Parieu, de Lavergne, Barthe et Ch. Dupin. 437 à 484

Rapport verbal sur un ouvrage de M. A. de Magnitot, intitulé : *De l'assistance et de l'extinction de la mendicité*, par M. Dupin. 491

3e TRIMESTRE. — TOME XXVII.

Statistique de l'industrie des laïnages en France, par M. Moreau de Jonnès. page 5

Observations sur le traité des délits et des peines de Beccaria (*fin*), par M. Faustin Hélie. 41

Rapport sur le traité du droit pénal de M. Rossi (*fin*), par M. Odilon Barrot. 83 et 317

Mémoire sur la philosophie d'Hippocrate, par M. Em. Chauvet *. 115 et 335

Mémoire sur les doctrines religieuses de Hegel (*suite*), par M. Ch. Bartholmèss. 145 et 407

Rapport verbal sur un ouvrage de M. le comte Cieszkowski, intitulé : *Des salles d'asile envisagées comme instituts d'éducation populaire*, par M. Wolowski. 163

Sir Robert Peel, par M. Guizot. 173

Influence des vicissitudes sociales sur la mortalité des populations de la France, par M. Moreau de Jonnès. 241

Mémoire sur la conspiration du chevalier de Rohan, par M. P. Clément. 253

Agnès Sorel, son introduction à la cour de Charles VII, et son influence politique et morale sur ce prince, par M. Vallet de Viriville *. 357

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Armand Husson, intitulé : *Les Consommations de Paris*, par M. Chevalier. 395

Rapport verbal sur une brochure de M. Thibaut-Lefebvre, intitulée: *La Valachie au point de vue économique et diplomatique*, par M. Chevalier. 431

Observations sur le même sujet, par M. Dupin. 433

Rapport verbal sur l'annuaire de l'économie politique pour 1856, par M. Chevalier. 437

Rapport sur les résultats obtenus dans les écoles agricoles de réforme de Ruysselède et de Beernem, dans la Flandre belge occidentale, par M. Villermé. 441

4e TRIMESTRE. — TOME XXXVIII.

De la guerre, considérée dans ses rapports avec les destinées du genre humain, les droits des nations et la nature humaine, par M. Portalis. page 5

Le comte Mollien, par M. Chevalier. 47

Discours d'ouverture prononcé dans la séance publique annuelle des cinq Académies, du jeudi 14 août 1856, par M. Bérenger, président de l'Institut. 91

Sir Robert Peel (*suite*), par M. Guizot. 115

Mémoire sur les doctrines religieuses de Hegel (*fin*), par M. Ch. Bartholmèss. 193

Mémoire sur l'état social de la Perse actuelle, par M. de Gobineau*. 235

Des résultats obtenus par l'application du dernier système de Répression pénale adopté en Angleterre, par M. Bérenger. 265

Communication sur le commerce extérieur de la France, en 1855, par M. Wolowski, suivie d'observations par MM. Moreau de Jonnès, Dunoyer et Wolowski. 277

Rapport verbal sur le mémoire de M. A. Mariette, concernant la Mère d'Apis, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 289

Accroissement de la population de l'Europe, par M. Moreau de Jonnès. 331

Rapport sur un ouvrage de M. E. Renan, intitulé : *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, par M. Franck. 363

Agnès Sorel, son introduction à la cour de Charles VII, et son influence politique et morale (*suite*), par M. Vallet de Viriville*. 383

Mémoire sur la Centralisation des actes de l'état civil au domicile d'origine, par M. le docteur Loir *. 429

Rapport sur un ouvrage de M. Monnier, intitulé : *Histoire de l'Assistance dans les temps anciens et modernes*, par M. Lélut. 453

Rapport verbal sur un ouvrage de M. le docteur Chrestien, intitulé : *Tableau de mortalité dans la ville de Lille*, par M. Moreau de Jonnès. 461

ANNÉE 1857. — 1er TRIMESTRE. — TOME XXXIX.

Mémoire sur Naigeon et accessoirement sur Sylvain Maréchal et Delande, par M. Damiron. pages 5 et 263

Statistique de la Fance féodale, par M. Moreau de Jonnès. 33

Rapport sur un ouvrage de M. E. Renan, intitulé : *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques* (*fin*), par M. Franck. 51

Rapport sur le concours relatif à l'administration de Colbert, par M. Wolowski. 77

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Constantin Baër, intitulé : *Del basso corso de' cambi e delle grande immissioni d'argento in Napoli*, par M. Chevalier, suivi d'observations par MM. Passy et Chevalier. 129

Rapport verbal sur les tables de la population, des naissances, des mariages et de la mortalité dans les Pays-Bas, par M. Villermé, suivi d'observations par M. Moreau de Jonnès. 145 et 148

Mémoire sur les moyens de généraliser l'éducation des sourds-muets sans les séparer de la famille et des parlants, par M. le docteur Blanchet *. 149 et 297

Discours prononcés à l'occasion du renouvellement du bureau de l'Académie, par MM. Bérenger et Passy. 159 et 160

Rapport sur le concours relatif au rôle de la famille dans l'éducation, par M. Guizot. 161

La table de Malaga, par M. Ch. Giraud. 177

Note sur le dénombrement de la population de 1856, par M. de Lavergne. 213

Observations sur les mouvements de la population, par MM. Dunoyer, Villermé, Ch. Lucas, Moreau de Jonnès, Wolowski, Dupin et de Lavergne. 219

Le droit chez les Chinois, par M. Franck. 227
La défection du général Yorck en 1813, par M. Lefebvre. 247
Rapport verbal sur un ouvrage de M. le docteur Lisle, intitulé : *Du suicide*, par M. Lélut. 309
Mémoire sur le droit de la Provence au moyen-âge, et jusque dans les temps modernes, par M. Laferrière. 321
Le comte Mollien (*suite*), par M. Chevalier. 361
De l'influence du moral sur le physique, par M. le docteur Foissac *. 413
Mémoire sur l'économie rurale de la France (région de l'Ouest), par M. de Lavergne. 449
Introduction à une publication qui aura pour titre : *Règles du droit et de morale, tirées de l'Écriture sainte*, par M. Dupin. 469

2e TRIMESTRE. — TOME XL.

Rrapport sur le concours relatif à l'*Examen critique de la philosophie de saint Thomas d'Aquin*, par M. de Rémusat. pages 5 et 321
Mémoire sur l'économie rurale de la France, région de l'Ouest (*suite*), par M. de Lavergne. 35
Un pays d'État sous l'ancien régime. — Études sur les Institutions politiques, municipales et économiques de l'ancienne province de Languedoc, par M. de La Farelle. 61 et 349
Mémoire sur Naigeon et accessoirement sur Sylvain Maréchal et Delalande (*suite*), par M. Damiron. 83
La défection du général Yorck en 1813 (*fin*), par M. Lefebvre. 109
Rapport sur le concours relatif à l'*Influence de la littérature contemporaine sur les mœurs*, par M. Reybaud. 129
Rapport verbal sur une publication ayant pour titre : *Tables proportionnelles des diverses mesures locales de capacité et de poids de chaque territoire de l'État pontifical et des principaux lieux de l'Italie*, etc., par M. Chevalier. 149
Observations par MM. Ch. Dupin, Guizot et Dupin. 151
Rapport verbal sur une publication de M. E. Naville, intitulée : *Maine de Biran, sa vie et ses pensées*, par M. Ch. de Rémusat. 153
Rapport sur le concours Félix de Beaujour, relatif à un *Manuel de morale et d'économie politique*, par M. de Broglie. 161

Seconde note sur le dénombrement de la population en 1856, par M. de Lavergne. 183

Observations par MM. Wolowski et Dunoyer. 198

Le droit chez les Chinois (*fin*), par M. Franck. 203

Essai de statistique comparée sur le royaume des Pays-Bas, par M. Kœnigswarter. 235

Rapport sur un ouvrage de M. de Ribbe, intitulé : *La Provence au point de vue des bois, des torrents et des inondations avant et après* 1789, par M. Baude. 283

Observations présentées par MM. Dupin, Baude et Ch. Lucas. 298

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Henri Doniol, intitulé : *Histoire des classes rurales en France*, par M. Passy. 303

Discours d'ouverture prononcé à la séance publique annuelle du samedi 2 mai 1857, par M. Bérenger, président de l'Académie. 369

Notice historique sur la vie et les travaux de M. Lakanal, par M. Mignet, lue à la séance publique annuelle du 2 mai 1857. 405

Mémoire sur le traité de Galien, intitulé : *Des dogmes d'Hippocrate et de Platon*, par M. E. Chauvet *. 437

Annonce des prix décernés pour l'année 1856. 467

3e TRIMESTRE. — TOME XLI.

Mémoire sur Naigeon et accessoirement sur Sylvain Maréchal Delalande (*fin*), par M. Damiron. page

Rapport sur le concours relatif à l'administration de Colbert (*fin*), par M. Wolowski. 43

Un pays d'État sous l'ancien régime. — Études sur les Institutions politiques, municipales et économiques de l'ancienne province de Languedoc (*fin*), par M. de La Farelle. 71

Le comte Mollien (*suite*), par M. Chevalier. 97

Essai de Statistique comparée sur le royaume des Pays-Bas (*suite*), par M. Kœnigswarter. 149

Mémoire sur le traité de Galien intitulé : *Des Dogmes d'Hippocrate et de Platon* (fin), par M. E. Chauvet *. 195 et 321

Annonce des prix proposés pour les années 1857, 1858, 1859 et 1860. 225

De l'influence du moral sur le physique (*fin*), par M. le docteur Foissac *. 247

Rapport verbal sur les travaux relatifs au canal maritime de Suez, par M. Ch. Dupin. 273

Observations sur le même sujet, par MM. Chevalier et Ch. Dupin. 278 et 280

Rapport verbal sur un volume de la statistique de la France relatif au mouvement de la population en 1851, 1852 et 1853, par M. Wolowski. 285

Observations sur le même sujet, par M. de Lavergne. 292

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Villiaumé, intitulé : *Nouveau Traité d'économie politique*, par M. Passy. 295

Rapport sur un ouvrage de M. Ch. Jourdain intitulé : *Le budget de l'Instruction publique et des établissements scientifiques et littéraires, depuis la fondation de l'Université impériale*, par M. E. de Parieu. 303

Rapport verbal sur un ouvrage de M. le vicomte Anatole Lemercier, intitulé : *Études sur les Associations ouvrières*, par M. Lélut. 304

Rapport verbal sur le compte-rendu de la justice criminelle en Angleterre pendant l'année 1855, par M. Moreau de Jonnès. 305

Observations sur le même sujet, par MM. Guizot et Bérenger. 312

Mémoire sur l'application de l'armée aux travaux publics, par M. Chevalier. 369

Observations sur le même sujet, par MM. Moreau de Jonnès et Chevalier. 399 et 400

Mémoire sur la physiologie de la pensée, par M. Lélut (*suite*). 403

Mémoire sur la Poétique d'Aristote, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 427

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Viquesnel, intitulé : *Voyage dans la Turquie d'Europe*, par M. Mignet. 469

Observations sur le même sujet, par MM. Moreau de Jonnès et Baude. 471

4e TRIMESTRE. — TOME XLII.

Élection d'un évêque de Bourges au ve siècle, par M. Amédée Thierry. page 5

Mémoire sur la Poétique d'Aristote (*fin*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 31

Rapport sur un ouvrage de M. Munk, intitulé : *Mélanges de Philosophie juive et arabe*, par M. Franck. 45

Histoire de la morale, par M. Ad. Garnier*. 59 et 231
Mémoire sur la division du sol, par M. Wolowski. 95 et 257
Le comte Mollien (*fin*), par M. Chevalier. 113 et 291
Rapport verbal sur un travail de M. Clément Juglar, ayant pour titre : *Des crises commerciales et monétaires de* 1800 à 1857, par M. Passy. 147
Rapport verbal sur un ouvrage de M. E. Rendu, intitulé : *De l'Éducation populaire dans l'Allemagne du Nord, etc.*, par M. Lélut. 151
Deuxième mémoire sur la physiologie de la pensée (*fin*), par M. Lélut. 161
Mémoire sur le droit de la Provence au moyen-âge, et jusque dans les temps modernes. par M. Laferrière. 203
Mémoire sur les partages de terres que les barbares firent dans les Gaules, et sur la propriété commune des Germains, par M. Dareste. 273 et 383
Rapport verbal sur le *Code général des lois françaises*, par M. Durand, présenté par M. Ch. Giraud. 313
Statistique de la France féodale, — agriculture, — par M. Moreau de Jonnès. 321
Mémoire sur l'application de la méthode historique à l'étude de l'économie politique, par M. Wolowski. 361
Mémoire sur un ouvrage inédit du chancelier d'Aguesseau, par M. Francis Monnier*. 335
Rapport verbal sur un ouvrage de M. J. Garnier, intitulé : *Éléments de l'économie politique*, par M. Ch. Dunoyer. 405
Mémoire sur l'Économie rurale de la France (*suite*), par M. de Lavergne. 417
Mémoire sur Stahl et l'Animisme, par M. A. Lemoine*. 461
Observations sur l'étude et sur l'enseignement du Droit, par M. Dupin. 481

ANNÉE 1858. — 1er TRIMESTRE. — TOME XLIII.

Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur une mission relative à la condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie, par M. Reybaud. pages 5, 199 et 321

Mémoire sur la vie et les écrits philosophiques de S'Gravesand, par M. C. Mallet*. 35 et 415

Fragment d'histoire sur les dernières persécutions des protestants sous Louis XIV (1711-1715), par M. E. Moret*. 67

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Doubleday, intitulé : *Véritable loi de la population*, par M. de Lavergne. 93

Mémoire sur l'état agricole de la Gaule avant les Romains, par M. Dareste. 99

Mémoire sur Stahl et l'animisme (*suite*), par M. A. Lemoine*. 119 et 269

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Frédéric Passy, intitulé : *Mélanges économiques*, par M. Chevalier. 149

Rappport verbal sur un ouvrage de M. G. Dufour, intitulé : *Traité général de droit administratif appliqué*, par M. E. de Parieu. 151

Mémoire sur Maupertuis, par M. Damiron. 161

Rapport sur le Manuel d'économie politique de M. Baudrillart, par M. Passy. 243

Mémoire sur l'application de la méthode historique à l'étude de l'économie politique (*fin*), par M. Wolowski. 301 et 449

Rapport verbal sur un ouvrage de M. J. Garnier, intitulé : *Éléments d'économie politique*, par M. Passy. 361

Rapport verbal sur un ouvrage de M. J. Garnier, intitulé : *Du principe de population*, par M. de Lavergne. 365

Jean de Witt. — Vingt ans d'interrègne dans le Stathoudérat au XVIIe siècle, par M. E. de Parieu. 373

2e TRIMESTRE. — TOME XLIV.

Mémoire sur Maupertuis (*suite*), par M. Damiron. page 5

Observations sur l'état social et agricole des Gaules à l'époque de la conquête romaine, par MM. A. Thierry et Moreau de Jonnès. 53 et 72

Mémoire sur l'origine de l'agriculture pastorale et de la propriété communale en France, par M. Dareste. 73

Observations sur le même sujet, par MM. A. Thierry et Passy. 93 et 106

Extrait d'un mémoire sur le but et les limites de l'économie politique, par M. J. Garnier*. 111

Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur une

mission relative à la condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie (*suite*), par M. L. Reybaud. 143 et 337

Mémoire sur l'Économie rurale de la France (*suite*), région du Sud-Ouest, par M. L. de Lavergne. 219

Rapport sur un ouvrage de M. J. Mallein, intitulé : *Considérations sur l'Enseignement du droit administratif*, par M. Laferrière. 265

Les finances de la France pendant le XIXe siècle, par M. d'Audiffret. 313

Rapport sur le concours ouvert au sujet des *Rapports de la Morale avec l'Économie politique*, par M. Dunoyer. 357

Rapport sur le concours ouvert au sujet de la *Rente des terres*, par M. Passy. 391

Rapport sur le concours concernant les *agglomérations dans les grandes villes*, par M. de Lavergne. 423

Rapport sur le concours au prix fondé par M. le baron de Morogues, par M. de Lavergne. 427

Mémoire sur Stahl et l'animisme (*suite*), par M. A. Lemoine*. 433

Rapport verbal sur un ouvrage intitulé : *Le droit international public de l'Europe*, par M. Heffter, traduit de l'allemand par M. J. Bergson, par M. Laferrière. 455

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Blüntschli, intitulé : *Dictionnaire politique*, par M. Wolowski. 461

3e TRIMESTRE. — TOME XLV.

Mémoire sur Maupertuis (*fin*), par M. Damiron. pages 5 et 521

Mémoire sur l'accroissement de la population de la France, par M. Fayet*. 39

Observations par MM. Villermé, de Lavergne, Ch. Lucas, Laferrière et Ch. Dupin. 66 à 83

Rapport fait à l'Académie des sciences morales et politiques sur une mission relative à la condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie (*fin*), par M. L. Reybaud. 87

De la philosophie politique en Angleterre au XVIe et au XVIIe siècle, par M. de Beauverger *. 129

Souvenirs historiques sur l'amiral Coligny, sa famille et sa seigneurie de Châtillon-sur-Loing, par M. Becquerel. 159

Mémoire sur Stahl et l'animisme (*fin*), par M. A. Lemoine*. 197

Notice sur les travaux économiques de Vauban, par M. Baude. 265

Mémoire sur l'unité de l'âme pensante ou du principe vital, par M. Bouillier. 283

Rapport sur le concours ouvert dans la section de morale, concernant la *Condition matérielle et l'instruction des classes ouvrières*, par M. Villermé. 303

Rapport sur le concours relatif à l'*accroissement des métaux précieux*, par M. Wolowski. 307

Rapport sur un ouvrage de M. Th. Sedgwick, intitulé : *A treatise on the rules which govern the interpretation and the application of statutory and constitutional law*, par M. de Tocqueville, 311

Rapport verbal sur la chronologie égyptienne de Mahmoud Effendi, par M. Jomard. 317

Rapport verbal sur le *Dictionnaire d'économie charitable de M. Martin Doisy*, par M. Ch. Lucas. 353

Particularités inédites sur le caractère et les croyances de Jean-Jacques Rousseau, quelques fragments de ses derniers écrits; communiqués par M. A. Gaberel*. 371

Discours prononcé à la séance publique annuelle du 7 août 1858, par M. Passy, président de l'Académie. 419

Notice historique sur la vie et les travaux de M. de Schelling, par M. Mignet, lue à la séance publique annuelle du 7 août 1858. 441

4e TRIMESTRE. — TOME XLVI.

Mémoire sur l'unité de l'âme pensante ou du principe vital (*fin*), par M. Bouillier. page 5

Voltaire à Ferney, par M. Évariste Bavoux*. 33

Lettres inédites et autographes de Voltaire. 72

Mémoire sur la Bulle *Unigenitus*, par M. E. Moret*. 87

Mémoire sur la situation politique des Pays-Bas en 1559, par M. Rosseeuw Saint-Hilaire*. 111 et 223

Annonce des prix décernés pour les années 1857 et 1858. 127

Annonce des prix proposés pour les années 1859, 1860, 1861 et 1862. 133

Rapport sur le concours relatif au *caractère politique de l'institution des Parlements*, par M. A. Thierry. 155

Fragment de l'histoire de Rodolphe de Habsburg, par M. Ch. Giraud. 161

Mémoire sur l'affranchissement des serfs en Russie, par M. Wolowski. 189 et 343

Port-Royal des Champs et l'opposition janséniste sous Louis XIV, par M. E. Moret. 243

Mémoire sur les ordonnances de d'Aguesseau, par M. Francis Monnier*. 273 et 367

Rapport sur un ouvrage de M. Henri Martin, intitulé : *La Vie future selon la raison et selon la foi*, par M. Ad. Franck. 295 et 423

Rapport verbal sur un ouvrage de M. L. Vidal, intitulé : *Tableau des prisons militaires, pénitenciers militaires, ateliers de travaux, organisation, réglements, régime, législation pénale, statistique en France, en Piémont, en Prusse et en Angleterre*, par M. Ch. Lucas. 309

Mémoire sur Kanâda, philosophe indien, auteur du *système Vaiséshika, ou système de la différence et de la particularité des Êtres*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 321

Fragments communiqués à l'Académie d'un ouvrage ayant pour titre : *Histoire et progrès de la législation criminelle et de la science pénale, depuis le milieu du* XVIIIe *siècle jusqu'à nos jours*, par M. Kœnigswarter. 401

Notice sur P.-P. Lemercier de La Rivière, par M. F. Joubleau*. 439

Note sur la longueur actuelle des chemins vicinaux à l'état d'entretien, par M. L. de Lavergne. 457

Rapport sur un ouvrage de M. Audiganne, intitulé : *Les Chemins de fer aujourd'hui et dans cent ans*, par M. Woloswki. 467

Observations par MM. Moreau de Jonnès et Wolowski. 472

ANNÉE 1859. — 1er TRIMESTRE. — TOME XLVII.

Fragments d'une notice sur la vie et le rôle politique de Mme Des Ursins, d'après des documents inédits, par M. A Geffroy *. 5

Mémoire sur les ordonnances de d'Aguesseau (*fin*), par M. F. Monnier *. 47

Observations sur le mémoire précédent, par M. Cousin. 74

Fragments communiqués à l'Académie d'un ouvrage ayant pour titre : *Histoire et progrès de la législation criminelle et de la science pénale, depuis le milieu du* XVIIIe *siècle jusqu'à nos jours* (*suite*), par M. Kœnigswarter. 77

Notice sur P.-P. Lemercier de La Rivière (*fin*), par M. F. Joubleau *. 121 et 249

Rapport sur un ouvrage de M. Du Châtellier, intitulé : *La Baronnie du Pont*, par M. Laferrière. 151

Rapport verbal sur un ouvrage de M. le docteur Marc d'Espine, intitulé : *Essai analytique et critique de statistique mortuaire comparée*, etc., par M. Villermé. 157

Observations par M. A. Thierry. 160

Mémoire sur la philosophie de l'éducation, par M. Roger de Guimps *. 161 et 369

L'économie politique en Italie, par M. Wolowski. 197

Observations sur le même sujet, par MM. Passy et Wolowski. 244

Étude sur la Bretagne et l'évêché de Cornouailles, par M. Du Châtellier. 267 et 439

Note sur le mouvement de la population en France, de 1789 à 1856, par M. de Lavergne. 291

Observations par M. Passy. 303

Rapport verbal sur les ouvrages suivants : 1° *Abrégé des éléments de l'économie politique ; 2° Histoire du communisme ; 3° Histoire de la souveraineté*, par M. Passy. 309

L'empire d'Allemagne au moyen-âge, par M. E. Rendu *. 321

Mémoire sur l'affranchissement des serfs en Russie (*suite*), par M. Wolowski. 403

Lettres inédites de Mmes Denis et de Voltaire, communiquées par M. E. Bavoux *. 457

Discours de MM. Passy, Reybaud et Laferrière. 469

2e TRIMESTRE. — TOME XLVIII.

Mémoire sur la statistique morale de l'Angleterre comparée avec la statistique morale de la France, d'après les comptes de l'administration de la justice criminelle en Angleterre et en France, etc., par M. Guerry. page 5

Fragments communiqués à l'Académie d'un ouvrage ayant pour

titre : *Histoire et progrès de la législation criminelle et de la science pénale, depuis le milieu du* XVIII*e siècle jusqu'à nos jours (suite)*, par M. Kœnigswarter. 53 et 281

Mémoire sur Dumarsais, par M. Damiron. 91

La propriété littéraire et le droit de copie, par M. Wolowski. 115

Rapport verbal sur la deuxième livraison de l'ouvrage de M. Munk, intitulé : *Mélanges de philosophie juive et arabe*, par M. Franck. 149

Rapport verbal sur le volume de la statistique de la France relatif à la *Statistique des établissements d'aliénés de* 1842 *à* 1853 *inclusivement*, par M. Lélut. 155

L'empire d'Allemagne et l'Italie au moyen-âge (*fin*), par M. E. Rendu *. 161

Appendice. — Notes. 187 - 211

Mémoire sur l'affranchissement des serfs en Russie (*suite*), par M. Wolowski. 219 et 383

Rapport verbal sur un ouvrage de MM. Molinari et F. Passy, intitulé : *De l'Enseignement obligatoire*, par M. Dunoyer. 303

Rapport sur une publication de la chambre de commerce de Lyon, intitulée : *Musée d'art et d'industrie. Rapport de Natalis Rondot, délégué de la chambre, etc.*, par M. L. Reybaud. 305

Observations sur le même sujet, par MM. Ch. Dupin et Cousin. 314

Rapport au nom de la section de philosophie sur le concours relatif à la question *Du Beau*, par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 321

Extraits des mémoires de M. le comte Portalis, intitulés : *Mes souvenirs politiques*. 361

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Ch. Jourdain, intitulé : *Le Budget des cultes en France*, par M. E. de Parieu. 415

Mémoire sur l'Économie rurale de la France (*suite*), par M. de Lavergne. 419

Mémoire sur les idées morales, économiques et politiques du marquis d'Argenson, tirées de son journal et de ses manuscrits inédits, par M. Rathery *. 451

Rapport verbal sur un ouvrage de M. Larombière, intitulé : *Théorie et pratique des obligations*, par M. Laferrière. 465

3e TRIMESTRE. — TOME XLIX.

Mémoire sur Dumarsais (*fin*), par M. Damiron. pages 5 et 161

Rapport au nom de la section de philosophie sur le concours relatif à la question *Du Beau* (*fin*), par M. Barthélemy Saint-Hilaire. 35

Extraits des mémoires de M. le comte Portalis, intitulés : *Mes souvenirs politiques.* 65 et 379

Mémoire sur l'Économie rurale de la France, par M. de Lavergne. 83

Mémoire sur les idées morales, économiques et politiques du marquis d'Argenson, tirées de son journal et de ses manuscrits inédits (*fin*), par M. Rathery *. 111

D'une nouvelle philosophie de l'histoire. — La doctrine des races humaines, par M. A. Sudre. 137 et 347

Rapport sur un ouvrage de M. Courcelle-Seneuil, intitulé : *Traité théorique et pratique d'Économie politique*, par M. Passy. 153

Mémoire sur l'affranchissement des serfs en Russie (*fin*), par M. Wolowski. 185

Examen d'un problème de Théodicée, par M. H. Martin. 245

L'extinction de la dîme et du régime féodal en Angleterre, par M. H. Doniol *. 295

Considérations générales sur la philosophie du droit, par M. Laferrière. 421

Des moyens de généraliser l'éducation des aveugles sans les séparer de la famille et des voyants, par M. le docteur A. Blanchet *. 439

Rapport sur un ouvrage de M. A. Legoyt, intitulé : *Ressources de l'Autriche et de la France, d'après les documents officiels*, par M. Passy. 463

Notice nécrologique sur M. Dieterici, communication verbale faite à l'Académie, par MM. Wolowski et Moreau de Jonnès. 467

4e TRIMESTRE. — TOME L.

Examen d'un problème de Théodicée (*fin*), par M. H. Martin. page 5

Les finances de la France sous la révolution, par M. Levasseur *. 10 et 277

D'une nouvelle philosophie de l'Histoire. — La doctrine des races humaines (*fin*), par M. A. Sudre *. 59 et 199

Des moyens de généraliser les aveugles sans les séparer de la famille et des voyants (*fin*) par M. le docteur A. Blanchet*. 87

Observations sur les finances de la France sous la révolution, par M. Moreau de Jonnès. 147

Communication verbale relative à la *Statistique criminelle en Angleterre pour* 1858, par M. Moreau de Jonnès. 149

Rapport verbal sur une brochure de M. Gaultier de Claubry, intitulée : *L'Hôpital Saint-Louis à Turin*, par M. Villermé. 151

Troisième mémoire sur la physiologie de la pensée, par M. Lélut. 161

Essai historique sur les trapézites ou banquiers d'Athènes, précédé d'une notice sur la distinction de la propriété chez les Athéniens, par M. de Koutorga*. 221

Observations touchant l'essai historique sur les trapézites ou banquiers d'Athènes, par MM. Giraud et Wolowski. 240 et 242

L'extinction de la dîme et du régime féodal en Angleterre (*fin*), par M. H. Doniol*. 243

Communication extraite des *Voyages en France* d'Arthur Young, par M. de Lavergne. 315

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE ET CHRONOLOGIQUE.

ORLÉANS. — IMP. DE COLAS-GARDIN.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Toutes les réclamations relatives à la non-réception d'un livr[illegible] doivent être adressées immédiatement après la réception de la liv[illegible] suivante.

MM. les abonnés qui n'ont point fait connaître le 1er janvier, au *tard*, leur intention de discontinuer leur abonnement, sont reg[illegible] comme abonnés pour l'année suivante.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

Le Compte-Rendu des Séances de l'Académie des Sciences m[illegible] et politiques paraît tous les mois, par livraison d'environ 10 [illegible] formant chaque année quatre volumes in-8° de 20 feuilles.

Paris, 20 fr. — Départements et Étranger, 25 fr.

Payables en un mandat sur la poste ou en un bon à vue sur Pa[illegible] l'adresse de A. DURAND, libraire, 7, rue des Grès-Sorbonne, à Pa[illegible]

Première, deuxième et troisième Séries

Il reste un très-petit nombre d'exemplaires complets des pre[illegible] mières séries (40 volumes de 1842 à 1858). Le prix en est de 5[illegible] Chaque année détachée : 20 fr.

ON S'ABONNE :

A Paris, chez **A. DURAND**, rue des Grès-Sorbonne, 7.

FRANCE.

AIX.	Makaire.
BORDEAUX.	Gounouilhou.
CAEN.	Hardouin, Gerges.
CLERM.-FERRAND.	Thomas.
DIJON.	Lamarche.
GRENOBLE.	Merle, Maisonville et Jourdan.
HAVRE.	Lemale.
LILLE.	Beghin.
LYON.	Brun et Cie, Auguste Brun, séminaire.
MARSEILLE.	Camoin frères.
NANCY.	Hélle Gomel.
POITIERS.	L'Étang.
RENNES.	Verdier, Caudrie.
ROUEN.	Le Brument.
STRASBOURG.	Dérivaux, Salomon, Treuttel.
TOULOUSE.	Gimet, Privat.
ALGER.	Bastide.

ÉTRANGER.

AMSTERDAM.	Cornelisen, Muller.
BERLIN.	Asher et Cie.
BONN.	Marcus.
BRUXELLES.	Tircy.
BUENOS-AYRES.	Lacroix, Vignal, Institutory.
FLORENCE.	Jordanel, Bocondy, Molini et Vieusseux.
GAND.	Desquesne.
GÊNES.	Beuf, Rossi.
GENÈVE.	Cherbuliez.
JASSY.	[illegible]
LA HAYE.	[illegible]
LEIPZIG.	[illegible]
LYDE.	[illegible]
LISBONNE.	[illegible]
LIÉGE.	[illegible]
LONDRES.	[illegible]
MADRID.	[illegible]
MEXICO.	[illegible]
MILAN.	[illegible]
MOSCOU.	[illegible]
NAPLES.	[illegible]
NEW-YORK.	[illegible]
OXFORD.	[illegible]
PALERME.	[illegible]
PHILADELPHIE.	[illegible]
PISE.	[illegible]
RIO DE JANEIRO.	[illegible]
ROME.	[illegible]
ROTTERDAM.	[illegible]
ST-PÉTERSBOURG.	[illegible]
THÉRÉE.	[illegible]
TURIN.	[illegible]
VENISE.	[illegible]
VIENNE.	[illegible]

Gillard. — Typographie COLAS-GARDIN.